MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 4, 13 mai 1881-20 février 1883 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 4, 13 mai 1881-20 février 1883 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

59 F 11

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
57683

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME IV

(13 MAI 1881-20 FÉVRIER 1883)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXII

472

59 F 11

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME IV

(13 MAI 1881-20 FÉVRIER 1883)

cs 177942

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME IV

(13 MAI 1881-20 FÉVRIER 1883)

BIBLIOTHÈQUE N° 57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXII

AVANT-PROPOS.

Le tome III de la première série des Documents diplomatiques français avait conduit le lecteur jusqu'à l'entrée des troupes françaises en Tunisie.

La signature du traité du Bardo provoqua les réactions des grandes Puissances et surtout de l'Italie. Notre installation à Tunis a continué d'influer sur nos relations avec nos voisins d'au delà des Alpes jusqu'en 1883.

Les autres questions méditerranéennes qui forment la matière essentielle du présent volume demeurent en 1881 et 1882 la grande préoccupation des Gouvernements.

C'est en Égypte que surgissent les plus grandes difficultés avec l'insurrection du Soudan, la révolte d'Arabi et des officiers. Pour conserver leur situation privilégiée dans la vallée du Nil, la France et l'Angleterre négocient pendant de longs mois qui ne sont pas perdus par les nationalistes égyptiens. L'émeute du 10 juin 1882 à Alexandrie, les attentats contre les Européens commandent impérieusement une intervention à laquelle un vote négatif de la Chambre des Députés empêche le Gouvernement français de s'associer. La décision du Parlement a été en partie dictée par la complexité de la situation internationale. Les événements d'Égypte ont retenu l'attention de l'Allemagne, soucieuse de ménager les intérêts et les susceptibilités du Sultan. Elle s'est prononcée pour la réunion d'une conférence des grandes Puissances à Constantinople et cette conférence aurait voulu conserver un caractère international à une question que l'Angleterre est à peu près seule à régler depuis le 29 juillet 1882.

Les intérêts de la France à Terre-Neuve et à Taïti, en Indochine, à Madagascar et sur la côte occidentale de l'Afrique la mettent en contact ou en opposition ici avec les Chinois, ailleurs avec les Anglais qui

ont eux-mêmes à compter avec les droits acquis par les Portugais ou avec l'action entreprise en Afrique par le Roi des Belges.

Ainsi la plupart des Puissances se rencontrent ou s'affrontent sur les bords de la Méditerranée, sur les rives de l'Atlantique, de l'Océan Indien ou du Grand Océan. Toutes les questions se pénètrent ou s'entre-croisent; des sympathies se dessinent, des rivalités éclatent, des entreprises lointaines ou secondaires en apparence déterminent les relations entre les grandes Puissances.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. LA QUESTION TUNISIENNE ET LES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC L'ITALIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881				
13 mai	Constantinople à Paris.	Note à la Porte. Protestation contre son attitude dans l'affaire tunisienne.	T.	1
14	*Idem*	Mauvaises dispositions de la Porte. Son action à Tripoli et à Tunis.	T.	3
14	Rome à Paris.....	Communication du traité franco-tunisien....	T.	4
14	*Idem*	Démission du Ministère Cairoli.	T.	5
14	M. Barthélemy Saint-Hilaire à Lord Lyons.	Remerciements à Lord Granville pour son attitude bienveillante depuis la signature du traité du Bardo.	D.	7
16	Londres à Paris ..	Indifférence de l'opinion anglaise dans l'affaire tunisienne.	D.	9
17	Paris à Tunis.....	Attitude de l'Angleterre dans l'affaire tunisienne.	D.	12
18	Constantinople à Paris.	Le Sultan remercie la France de son attitude dans l'affaire de Midhat Pacha et se rapproche d'elle.	T.	14
18	Berlin à Paris. ...	Polémiques de presse sur des intrigues italiennes à Berlin à propos de Tunis.	D.	15
19	Berlin à Paris. ...	Nouvelle et inutile protestation de la Porte à Berlin contre le traité du Bardo.	T.	16
19	Paris à Londres ..	Protestation contre l'attitude du consul anglais à Tunis.	D.	17
20	Paris à Rome.....	Organisation religieuse de la Tunisie.......	T.	18
21	Rome à Paris.....	Échec des efforts de M. Sella pour constituer un ministère.	T.	19
21	Londres à Paris...	Lord Granville accuse réception de la note du 15 mai.	D.	21
23	Tunis à Paris.....	Exécution de travaux publics en Tunisie....	T.	22
24	Madrid à Paris....	Attitude de l'Espagne dans l'affaire tunisienne.	D.	23
27	Tunis à Paris.....	Substitution des agents français aux agents tunisiens à l'étranger.	D.	24
28	Rome à Paris.....	Formation du ministère Depretis Mancini.	T.	25
29	*Idem*	Polémiques de presse sur la question tunisienne et les compensations possibles dans l'Afrique du Nord.	D.	27
30	Le Caire à Paris...	Effet produit par la signature du traité du Bardo. Agitation des officiers.	D.	28
4 juin.	Paris à Rome.....	Réponse à la dépêche du 29 mai sur la situation des Italiens dans l'Afrique du Nord.	D.	29

(1) Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
7 juin.	Tunis à Paris.....	Projet de décret beylical réglant les rapports du Résident de France avec le Gouvernement tunisien.	T.	30
13	Paris à Constantinople.	Attitude inquiétante de la Porte en Tripolitaine.	D.	33
16	Tunis à Paris.....	Adhésion du consul d'Allemagne aux notifications du Résident de France; réserves des autres diplomates.	D.	35
17	Circulaire........	Nouvelles attributions du Résident de France à Tunis; réponse aux objections.	D.	36
20	Rome à Paris.....	Interpellation à Rome sur les rixes de Marseille entre Italiens et Français.	T.	38
24	Paris à Rome.....	Précautions à prendre par les consuls pour faire respecter le pavillon français.	T.	40
25	Tunis à Paris.....	État inquiétant des tribus de l'intérieur...	T.	41
25	Paris à Tunis.....	Nouvelles de Tripoli aussi troublantes que celles de Tunis.	T.	42
28	Tunis à Paris.....	Interruption des communications avec Sfax.	T.	43
28	Paris à Tunis.....	Invitation pressante au Bey d'envoyer ses troupes à Sfax.	T.	44
29	Tunis à Paris	Envoi d'un bateau à Sfax. Nomination de Mgr Lavigerie comme administrateur apostolique.	T.	45
29	Paris à Berlin.....	Débats récents aux Communes sur les affaires de Chypre et de Tunis. Évocation des souvenirs du congrès de Berlin.	D.	46
1er juill.	Paris à Tunis.....	Nécessité de venger l'insulte faite au pavillon français.	T.	47
1er	Paris à Constantinople.	Dangers que ferait courir à la Porte son attitude en Tripolitaine.	T.	48
2	Amiral Cloué à M. Roustan.	Ordre de canonner Sfax................	T.	49
3	Rome à Paris.....	Démission du général Cialdini, Ambassadeur à Paris.	T.	50
3	Constantinople à Paris.	Attitude de la Porte dans les événements de Tunisie.	T.	51
5	Paris à Tunis.....	Envoi de troupes à Gabès................	T.	52
5	M. Barthélemy Saint-Hilaire.	Démarche officielle de Lord Lyons sur le cumul des fonctions attribuées à M. Roustan.	N.	53
5	Rome à Paris.....	Fin des manifestations antifrançaises en Italie.	L.	54
6	Tunis à Paris.....	Difficultés de la situation à Gabès..........	T.	56
7	Paris à Rome.....	La question d'Obock à la Chambre italienne.	D.	57
8	Madrid à Paris....	Vues de l'Espagne sur le Maroc............	D.	59
10	Berlin à Paris.....	Inquiétudes de M. de Saint-Vallier quant à l'attitude des Anglais et des Italiens et à certaines imprudences commises en France.	L.	62
15	Paris à Berlin.....	Retour sur les engagements pris à Berlin par les Anglais en 1878 au sujet de Chypre et de Tunis.	D.	63

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
15 juill.	Paris à Londres...	Reconnaissance par les Anglais de la nouvelle situation de M. Roustan à Tunis.	D.	64
16	M. Barthélemy Saint-Hilaire à Essad Pacha.	Le Ministre prend acte des assurances données par l'Ambassadeur sur le caractère de l'action engagée par la Porte à Tripoli...	L.	65
16	Rome à Paris.....	Aucun incident à signaler le 14 juillet......	T.	66
17	Paris à Londres...	Conversation avec Lord Lyons, porteur d'une note de Lord Granville. La France s'est installée en Tunisie, mais se désintéresse de la Tripolitaine.	D.	67
17	Berlin à Paris.....	Raisons qui ont guidé le prince de Bismarck dans son attitude envers la France dans les questions méditerranéennes; nécessité pour nous de conserver des relations cordiales avec l'Angleterre.	D.	69
20	Paris à Londres...	Discussions au Parlement anglais sur la question tunisienne; évocation des pourparlers de Berlin en 1878.	D.	71
21	Londres à Paris...	Accusé de réception par l'Angleterre des assurances données le 17 juillet à Lord Lyons par M. Barthélemy Saint-Hilaire..	T.	72
21	*Idem*	Désir de Sir Charles Dilke de voir l'affaire de l'Enfida se terminer par un compromis.	T.	73
21	Constantinople à Paris.	Envoi de 10.000 soldats turcs à Tripoli....	T.	75
22	Paris à Londres...	Le Gouvernement français souhaite lui aussi la fin de l'affaire de l'Enfida.	T.	76
24	Londres à Paris...	Sir Charles Dilke insiste pour un règlement très prochain de l'affaire de l'Enfida. Son peu d'estime pour le sieur Lévy.	T.	78
24	M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Adams.	Renvoi par le Bey de l'affaire de l'Enfida au tribunal local.	L.	79
25	Paris à Rome.....	Ouverture des négociations du traité de commerce franco-italien.	T.	81
25	Constantinople à Paris.	Démarches auprès de la Porte au sujet de l'affaire de Tripoli.	T.	82
28	Paris à Rome....	Entretien avec Essad Pacha sur la Tripolitaine.	D.	83
28	Tunis à Paris.....	Affaire de l'Enfida; audience du tribunal melkite.	T.	84
30	Paris à Rome.....	Occupation d'Assab par les Italiens........	D.	86
31	Tunis à Paris.....	Arrivée de l'escadre à la Goulette.........	T.	87
31	Circulaire........	Manifestations du fanatisme musulman dans l'Afrique du Nord.	D.	88
31	Constantinople à Paris.	Audience du Sultan, ses bons sentiments pour la France, ses assurances verbales sur la Tripolitaine.	T.	89
3 août.	Paris à Londres...	Création à Tunis d'un consulat distinct de la résidence.	D.	91
16	M. Barthélemy Saint-Hilaire, au général Farre.	Enquête sur les incidents de la prise de Sfax.	L.	99

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
18 août.	Rome (Naples) à Paris.	Négociations commerciales franco-italiennes.	T.	100
22	Madrid à Paris....	Ratification de la convention du droit de protection au Maroc.	D.	104
25	Rome (Naples) à Paris.	Assurances amicales de M. Mancini........	T.	108
29	Tunis à Paris.....	Solution prochaine de l'affaire de l'Enfida...	T.	109
29	*Idem*	Première décision du tribunal musulman dans l'affaire de l'Enfida.	T.	110
30	Paris à Rome.....	Réciprocité d'assurances amicales à donner à M. Mancini.	D.	112
11 sept.	Tunis à Paris.....	Démission de Mustapha.................	T.	121
18	Paris à Rome.....	Attentions courtoises du Roi d'Italie pour le Président de la République.	T.	138
21	Paris à Tunis.....	Instructions sur l'attitude à garder à Tunis.	D.	141
24	Tunis à Paris.....	Nécessité d'occuper Tunis avant Kairouan..	T.	144
26	Paris à Tunis.....	Le Gouvernement discutera la question de l'occupation de Tunis.	T.	147
27	*Idem*............	Nécessité de poursuivre M. Rochefort pour l'article de l'*Intransigeant* du 26 septembre.	T.	148
3 oct.	Amb. brit. à Aff. étr.	Appréhensions du Gouvernement britannique pour la sécurité des résidents anglais en Tunisie orientale.	N.	155
5	M. Barthélemy Saint-Hilaire à Lord Lyons.	L'occupation française en Tunisie et la sécurité des résidents étrangers.	L.	159
10	Tunis à Paris.....	Protestation du consul d'Italie contre l'occupation de Tunis par les troupes françaises.	T.	163
17	M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. de Choiseul.	Prolongation de la vacance de l'ambassade d'Italie.	N.	170
28	Tunis à Paris.....	Arrivée du général Étienne à Kairouan......	T.	179
30	Vienne à Paris....	Réception du comte Duchâtel par le Roi et la Reine d'Italie.	T.	182
2 nov.	M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. de Courcel.	Nécessité de réclamer un Ambassadeur italien à Paris.	N.	183
4	Rome à Paris.....	Instructions de M. Mancini au consul d'Italie à Tunis. Ses bonnes dispositions.	T.	184
7	Paris à Rome.....	Nécessité de l'envoi d'un Ambassadeur italien à Paris.	D.	186
16	Rome à Paris.....	La vacance de l'ambassade d'Italie à Paris...	T.	190
18	M. Gambetta à Lord Lyons.	Réponse à une question sur l'affaire de l'Enfida.	L.	191
27	Rome à Paris.....	Audience du Roi d'Italie. Conversation sur la situation générale.	D.	196
7 déc.	*Idem*	Attitude expectante de M. Mancini quant à la Tunisie.	T.	203
11	Rome à Paris.....	Situation délicate du Ministère Depretis Mancini.	D.	207
13	*Idem*	L'Angleterre et le traité du Bardo..........	T.	211

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
14 déc.	Vienne à Paris....	L'Ambassadeur d'Italie témoigne sa satisfaction du discours de M. Gambetta au Sénat.	T.	212
15	Paris à Londres ..	Entretien satisfaisant avec Lord Lyons sur la situation de la France dans le nord de l'Afrique.	D.	213
21	Affaires étrangères à Ambassade d'Italie.	Clôture des travaux de la commission d'enquête sur les dommages causés par la prise de Sfax.	N.	218
22	Rome à Paris.....	Déclarations de M. Mancini contre le traité du Bardo.	T.	219
24	Tripoli à Paris....	Polémiques de presse contre M. Roustan et contre la France.	T.	221
28	Rome à Paris.....	Retard dans la nomination de l'Ambassadeur d'Italie à Paris.	T.	223
1882.				
16 janv.	Paris à Rome.....	Approbation par la Chambre du traité de commerce franco-italien.	T.	234
26	Constantinople à Paris.	Négociations italo-turques sur la baie d'Assab.	D.	241
1er févr.	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Mancini sur les affaires de Sfax et la question tunisienne.	D.	246
26	Rome à Paris.....	Heureux effet produit par la nomination de M. Roustan à Washington et les déclarations de M. de Freycinet.	T.	263
27	Paris à Rome.....	Nomination de M. de Noailles à un autre poste.	T.	266
1er mars	Berlin à Paris.....	La chancellerie disposée à confier le consulat d'Allemagne à Tunis à M. Nachtigal, mais avec l'agrément de la France.	T.	268
21	Rome à Paris.....	Audience de congé de M. de Noailles.	T.	279
23	Paris à Constantinople.	Conversation avec Essad Pacha sur la Tunisie et l'Égypte. M. de Freycinet définit l'attitude de la France.	D.	281
26	Le Caire à Paris...	Protestations d'Arabi contre l'abandon d'Assab aux Italiens.	T.	284
26	M. de Reverseaux aux consuls de France en Italie.	Incidents à éviter lors de la célébration du centenaire des vêpres siciliennes.	T.	285
3 avril.	Paris à Rome.....	Réfutation des plaintes de M. Mancini sur la situation des Italiens en Tunisie.	D.	289
4	Rome à Paris.....	Pas d'incident fâcheux pendant les fêtes du bi-centenaire des vêpres siciliennes.	D.	290
16	Paris à Rome.....	Possibilités d'accord avec l'Italie sur la question des capitulations en Tunisie et celle des indemnités de Sfax.	D.	294
19	Paris à Berlin....	M. de Freycinet partisan de la réserve et des nuances dans les conversations sur la Tunisie et les juridictions consulaires.	T.	297
23	Rome à Paris.....	Désir de M. Mancini de répondre par de bons procédés aux dispositions conciliantes de M. de Freycinet.	T.	301

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
2 mai.	Rome à Paris.....	Dépit des Italiens après la présentation de M. Nachtigal au Bey de Tunis par le Résident de France.	D.	306
13	*Idem*............	Discussion du traité de commerce au Sénat italien.	T.	317
24	Paris à Constantinople.	Envoi de forces turques à la frontière tunisienne; mécontentement de la France.	T.	338
29	Paris à Rome.....	Présence du consul italien à une fête donnée par le Résident de France à Tunis.	D.	352
30	Paris à Londres ..	Fin de l'affaire de l'Enfida	D.	356
5 juin.	Paris à Rome.....	Conduite à tenir par les agents français à l'occasion de la mort de Garilbadi.	T.	368
10	Rome à Paris.....	Lettre de M. Mancini sur les incidents de San Remo.	D.	377
2 juill.	Paris à Berlin.....	Abolition des capitulations en Tunisie. Bonne volonté de l'Allemagne.	T.	420
12	Rome à Paris....	La question de l'ambassade d'Italie à Paris	D.	444
17	Paris à Rome.....	Divergences de vues entre la France et l'Italie sur la question des capitulations et celle des indemnités de Sfax.	D.	455
7 sept.	Paris à Rome.....	Arrestation d'un sujet italien en Tunisie	T.	519
7	Paris à Berlin.....	Notification à l'Autriche de la suppression prochaine des capitulations en Tunisie.	D.	520
8	Paris à Londres...	Nécessité de pressentir le Gouvernement anglais sur l'abolition des capitulations en Tunisie.	D.	521
15	Paris à Rome.....	Opportunité de faire prévoir à Rome la suppression des juridictions consulaires en Tunisie.	T.	528
26 oct.	Paris à Berlin.....	Adhésion générale des Puissances (même de l'Italie) à la suppression des capitulations.	D.	550
5 nov.	Constantinople à Paris.	Divergence de points de vue entre la Turquie et la France sur la question tunisienne et l'octroi d'un firman au nouveau Bey.	T.	557
1883.				
1er janv.	Rome à Paris.....	Changement de ton de la presse italienne dans l'affaire de Tunis.	D.	589
3 févr.	Paris à Rome.....	Payement des indemnités aux victimes du siège de Sfax.	D.	607
11	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Mancini sur l'abolition des capitulations et sur les indemnités de Sfax.	T.	611

II. DERNIERS EFFETS DU CONGRÈS DE BERLIN.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° DANS LES BALKANS.		
		a. *En Bosnie Herzégovine.*		
1881.				
14 août.	Paris à Vienne.....	La France consent à l'abolition des capitulations en Bosnie et Herzégovine.	T.	95
		b. *En Roumanie.*		
1881.				
29 août.	Bucarest à Paris..	Arrivée du comte Andrassy à Sinaïa.........	T.	111
5 déc.	Vienne à Paris....	Tension austro-roumaine à propos de la question du Danube.	T.	200
9	M. Gambetta à Lord Lyons.	La France ratifiera l'acte additionnel souscrit le 28 mai 1881 par la Commission du Danube.	L.	204
17	Bucarest à Paris...	Excuses du Gouvernement roumain à l'Autriche.	T.	215
27	Vienne à Paris....	Fin du conflit austro-roumain.............	T.	222
		c. *En Serbie.*		
1881.				
16 mai..	Vienne à Paris....	Traité de commerce austro-serbe...........	D.	10
10 juin..	Berlin à Paris.....	Séjour du Prince Milan de Serbie; ses visites aux trois Empereurs.	T.	31
1882.				
3 mars.	Circulaire........	Prochaine proclamation du Prince Milan comme Roi de Serbie.	T.	270
7	M. de Canclaux à M. de Freycinet.	Proclamation de la royauté du Prince Milan..	T.	272
8	Belgrade à Paris..	Demande d'audience pour féliciter le nouveau Roi de Serbie.	T.	273
		d. *En Bulgarie.*		
1881.				
9 juill.	Paris à Londres...	Le Gouvernement anglais et le projet de note sur les affaires bulgares du Gouvernement russe.	D.	61
17	Berlin à Paris.....	Apaisement des difficultés en Bulgarie......	D.	68

e. *En Grèce.*

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
21 mai.	Constantinople à Paris.	Signature de la convention turco-grecque ...	T.	20
28	Athènes à Paris...	La Grèce accuse réception du texte du traité turco-grec, communiqué par les Puissances.	T.	26
1882.				
6 oct.	Constantinople à Paris.	Conclusion de l'affaire de la frontière grecque.	T.	538

2° EN SYRIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
10 août.	Beyrouth à Paris..	Assassinat d'un officier de rédifs et troubles dans Beyrouth.	D.	502
12	M. Decrais à M. Duclerc.	L'Allemagne s'associe aux démarches de la France dans l'affaire de Syrie.	N.	505
25	Paris à Constantinople.	Agitation en Syrie; augmentation des forces navales de la France.	D.	514
11 sept.	Constantinople à Paris.	Instructions données aux commandants des bateaux allemands de seconder les marins français en Syrie.	T.	522
1883.				
8 févr.	Paris à Londres...	Désaccord avec l'Angleterre dans la question du Gouvernement du Liban.	D.	609
9	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et la question du Gouverneur du Liban.	T.	610

III. LA QUESTION D'ÉGYPTE ET LES RAPPORTS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° JUSQU'AU 30 DÉCEMBRE 1881.		
1881.				
30 mai..	Le Caire à Paris..	Effet produit par la signature du traité du Bardo. Agitation des officiers.	D.	28
13 juin.	*Idem*	Inquiétudes du Khédive..................	D.	34
1er août.	Paris à Londres...	Communication à Londres du télégramme de M. de Montholon du 31 juillet.	T.	90
13	Le Caire à Paris...	Attitude séditieuse des colonels; perspectives de crise ministérielle.	D.	94
15	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Fin de la crise ministérielle...............	T.	97
19	Paris à Constantinople.	Le Ministre témoigne sa satisfaction de l'attitude du Sultan, et des détails donnés par M. de Montholon.	D.	102
21	Le Caire à Paris..	Nouvelles exigences du colonel Arabi.......	T.	103
23	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Agitation musulmane au Soudan...........	D.	107
10 sept.	*Idem*............	Sédition militaire. Chérif Pacha, premier Ministre.	T.	119
10	*Idem*............	Situation très tendue en Égypte..........	T.	120
11	Le Caire à Paris...	Arabi et la situation en Égypte..........	T.	122
11	Paris à Londres...	Adhésion à la proposition anglaise de discuter avec franchise la question égyptienne.....	D.	123
13	Amb. brit. à Aff. étr.	Modalités d'une intervention possible du Sultan en Égypte.	N.	125
13	Constantinople à Paris.	Envoi d'un commissaire turc en Égypte.....	T.	126
13	Le Caire à Paris..	Chérif Pacha accepte la présidence du Conseil.	T.	127
13	Constantinople à Paris.	Présence de M. Malet à Constantinople. Vues de la Turquie sur l'Égypte.	T.	128
14	Paris à Constantinople.	Nécessité de l'entente franco-anglaise et dangers d'une intervention militaire de la Porte en Égypte.	T.	130
14	Le Caire à Paris..	Chérif Pacha demande qu'on épargne à l'Égypte l'occupation turque.	T.	131
15	Paris à Londres..	Approbation du dernier télégramme de M. Sienkiewicz.	T.	132
15	*Idem*............	Accord des agents français et anglais à Constantinople et au Caire.	T.	133
15	Constantinople à Paris.	L'intervention turque en Égypte...........	T.	134
19	Londres à Paris..	Accord de l'Angleterre et de la France sur l'attitude à garder à Constantinople.	T.	139
21	Paris à Constantinople.	Inopportunité de l'envoi d'un fonctionnaire turc en Égypte.	T.	140

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
25 sept.	Paris à Constantinople.	Nécessité de s'entendre avec l'Angleterre et d'empêcher l'intervention turque en Égypte.	T.	145
25	*Idem*............	Étude de la question d'Égypte. Opposition absolue à l'intervention turque.	L.	146
28	Constantinople à Paris.	Projet d'intervention de la Porte en Égypte; elle consulte les Puissances.	T.	149
30	Londres à Paris...	Conversation avec Lord Granville sur la question d'Égypte.	T.	150
3 oct.	Le Caire à Paris...	Envoi d'une mission turque en Égypte......	T.	154
3	Constantinople à Paris.	La Porte atténue la portée de l'envoi de ses commissaires en Égypte.	T.	156
3	Le Caire à Paris...	*Idem*................................	T.	157
7	Paris à Londres...	Projet de note identique à faire remettre au Khédive par les agents français et anglais.	D.	160
8	Paris à Constantinople et au Caire.	Envoi certain d'un navire anglais et éventuel d'un navire français à Alexandrie.	T.	161
11 oct.	Paris à Constantinople.	Projet de démarche franco-anglaise pour demander le retrait du commissaire turc en Égypte.	T.	164
12	Londres à Paris...	Lord Granville adhère à la démarche proposée le 11 par M. Barthélemy Saint-Hilaire.	T.	166
13	....	Le Gouvernement est très satisfait du langage tenu par M. Gladstone au sujet de l'Égypte.	N.	167
19	Le Caire à Paris...	Embarquement de la mission ottomane......	T.	173
27	Paris au Caire....	Situation prépondérante de la France et de l'Angleterre en Égypte.	D.	178
30 déc.	Paris à Londres...	Projet de note franco-anglaise à remettre au Gouvernement égyptien.	D.	224

2° DU 1er JANVIER AU 12 JUIN 1882.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
7 janv.	Paris au Caire....	Note identique à remettre au Khédive par les représentants de la France et de l'Angleterre.	T.	226
8	Le Caire à Paris...	Remise de la note identique...............	T.	227
10	*Idem*............	Nomination d'Arabi au sous-secrétariat de la Guerre.	D.	228
11	Paris à Londres...	Attitude singulière de l'agent anglais au Caire après la remise de la note identique......	T.	229
13	*Idem*............	Nécessité d'imposer aux agents britannique et français au Caire une attitude identique.	D.	231
16	Londres à Paris...	Lord Granville pénétré de la nécessité de l'entente entre les agents français et anglais au Caire.	T.	233
17	Paris à Constantinople.	Communauté d'action de l'Angleterre et de la France en Égypte.	T.	235
17	Berlin à Paris.....	Réserve du prince de Bismarck quant à la note identique présentée au Caire par la France et l'Angleterre.	D.	236

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
17 janv.	Le Caire à Paris...	Attitude menaçante de l'armée et d'Arabi....	D.	237
19	Londres à Paris...	Remise d'une note turque à Londres et préparation d'une réponse qui sera d'abord transmise à Paris.	T.	239
23	Paris à Londres...	Gravité de la situation au Caire; nécessité prochaine d'une action anglo-française.	D.	240
30	Lord Granville à Lord Lyons.	Nécessité d'une entente entre les Gouvernements britannique et français en Égypte pour une action commune qui respecterait les droits du Sultan et les engagements internationaux.	L.	242
31	Paris à Londres...	Position particulière de la France quant à l'attitude à prendre en Égypte concurremment avec l'Angleterre.	D.	243
1er fév.	Le Caire à Paris...	Nouvelles violences d'Arabi..............	T.	245
2	Paris au Caire....	Conseils de prudence et de réserve; garder le contact avec M. Malet.	T.	247
3	Paris à Londres...	Répugnance de M. de Freycinet et de Lord Granville à toute action militaire en Égypte	D.	248
4	Constantinople à Paris.	Prétentions de la Porte à la «souveraineté» en Égypte et non à la «suzeraineté».	T.	249
7	M. de Freycinet à M. Decrais.	Adhésion à la proposition de Lord Granville sous réserve de l'intervention militaire.	N.	250
8	M. de Freycinet à Lord Lyons.	Entente des deux Gouvernements anglais et français sur le texte du memorandum identique à remettre à la Porte.	N.	252
12	Circulaire	Désir des Gouvernements français et anglais d'échanger leurs vues avec les trois Cours impériales sur la situation de l'Égypte.	T.	254
14	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et la question d'Égypte; préférences du Chancelier pour une intervention turque.	T.	256
16	*Idem*............	Le Chancelier serait disposé à prendre part à un échange de vues sur la question d'Égypte mais en réservant tous les droits du Sultan.	D.	257
19	Vienne à Paris...	Bonne impression produite sur l'Empereur par l'attitude prise par M. de Freycinet dans les affaires d'Égypte.	T.	258
24	Paris à Londres..	Répugnance de la Chambre des députés à toute intervention ottomane en Égypte.	D.	261
24	Berlin à Paris....	Adhésion de l'Allemagne au projet franco-britannique d'échange de vues en Égypte.	D.	262
26	Le Caire à Paris..	Insertion du terme «influence prépondérante de la France en Égypte» dans une dépêche de l'agence Reuter.	T.	264
27	Paris au Caire.....	Réponse au télégramme du 26; explication par le contexte des termes de la dépêche.	T.	265
28	Paris à Berlin....	Adhésion de l'Allemagne à la proposition d'échange de vues sur l'Égypte.	T.	267
3 mars.	Londres à Paris..	Conversation sur l'Égypte avec Lord Granville, moins hostile que la France à une intervention turque.	D.	271

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
9 mars.	Berlin à Paris....	L'Allemagne plus disposée à adopter le point de vue français dans les affaires d'Égypte.	D.	274
13	Circulaire.........	Remplacement de M. de Blignières par M. Brédif au Caire.	T.	275
17	*Idem*.............	Envoi d'une dépêche identique anglo-française.	D.	278
23	Berlin à Paris.....	Acceptation par l'Allemagne de la note identique du 17 mars.	T.	280
23	Londres à Paris..	Premier échange d'idées avec M. Tissot sur la question d'Égypte.	D.	282
3 avril.	Paris à Londres...	M. de Freycinet n'adhère pas au projet de Lord Granville d'envoyer des inspecteurs en Égypte.	D.	288
19	Saint-Pétersbourg à Paris.	Préoccupations de M. de Giers à propos de l'Égypte. Sans désirer une intervention armée, la Russie compte sur la France et l'Angleterre.	D.	298
20	Paris à Londres...	Nécessité d'aboutir à des résolutions précises en vue des éventualités qui peuvent se produire en Égypte.	D.	299
20	Londres à Paris...	Répugnance de Lord Granville au remplacement éventuel du Khédive.	T.	300
24	*Idem*.............	Tendance de Lord Granville à faire envoyer en Égypte trois officiers généraux, turc, anglais et français.	T.	302
28	*Idem*...........	Caractère désormais officiel de la proposition du 24 avril.	T.	303
5 mai.	Berlin à Paris....	Tendance de l'Allemagne à donner des satisfactions au Sultan dans la question d'Égypte.	D.	309
7	Londres à Paris...	Désir de Lord Granville d'affirmer devant le Parlement l'accord de l'Angleterre et de la France en Égypte.	T.	311
9	Le Caire à Paris..	Commutation des peines portées contre les officiers.	T.	312
11	Paris à Londres..	Menaces d'Arabi au Khédive...............	T.	314
11	Paris à Berlin ...	Tendance de l'Allemagne à s'en remettre à la France et à l'Angleterre dans les questions égyptiennes.	T.	315
12	Paris à Londres..	Propositions officielles à soumettre à Lord Granville.	T.	316
13	Londres à Paris..	L'Angleterre accepte l'ensemble des propositions françaises du 12 mai sur l'Égypte.	T.	318
14	Paris au Caire....	Langage comminatoire à tenir à Arabi Pacha de concert avec M. Malet.	T.	319
15	Circulaire	Notification des décisions prises à Paris et à Londres quant à l'Égypte.	T.	320
15	Paris à Constantinople.	Démarche à faire auprès de la Porte avec l'Ambassadeur anglais pour lui déconseiller une intervention immédiate en Égypte.	T.	321
15	Le Caire à Paris..	Accomplissement de la démarche prescrite auprès d'Arabi par le télégramme du 14 mai. Réponse demi-rassurante du colonel.	T.	322

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
16 mai.	Paris au Caire....	Inquiétudes de M. de Freycinet en présence de la situation équivoque du Khédive et d'Arabi.	T.	323
16	Constantinople à Paris.	Émotion de Saïd Pacha et réponse équivoque aux communications de Lord Dufferin et de M. de Noailles.	T.	324
18	Le Caire à Paris..	Nécessité de retenir le Khédive à Alexandrie	T.	325
18	Constantinople à Paris.	Mécontentement de la Porte devant l'envoi d'une flotte anglo-française en Égypte.	T.	326
18	Paris à Berlin....	Départ de l'escadre anglo-française pour la Sude. Inopportunité de toute nouvelle démarche à Berlin.	T.	327
19	Paris au Caire....	Instructions à la flotte envoyée à Alexandrie.	T.	329
19	*Idem*............	Instructions à M. Sienkiewicz identiques à celles de M. Malet	T.	330
21	*Idem*............	Ordre donné à M. Malet par Lord Granville de s'opposer au départ du Khédive pour Alexandrie.	T.	332
21	Paris à Londres...	Nouvelles contradictoires d'Égypte. Un revirement du Khédive s'expliquerait par l'attitude de M. Malet qui aurait une tendance à agir isolément.	D.	333
22	Berlin à Paris....	Détente à l'égard de notre démonstration navale.	T.	334
23	Paris au Caire....	Instructions pour exiger l'éloignement d'Arabi.	T.	335
23	Le Caire à Paris...	Aggravation de la situation..............	T.	336
24	Paris à Londres...	Proposition inattendue de Lord Granville de demander l'intervention du Sultan en Égypte dans des conditions déterminées.	T.	337
25	Berlin à Paris....	Rétablissement de l'harmonie entre les Puissances dans l'affaire égyptienne.	T.	339
25	Le Caire à Paris..	Remise de la note identique sur l'éloignement d'Arabi.	T.	340
26	Londres à Paris...	L'Angleterre décidée à se passer au besoin du concours de la France.	T.	341
27	Paris à Londres..	Opposition des ministres français à l'intervention turque.	T.	342
27	Le Caire à Paris..	Démarche des officiers auprès du Khédive en faveur d'Arabi.	T.	343
28	*Idem*............	Désir du Khédive de se faire conseiller le maintien d'Arabi.	T.	344
28	Paris à Constantinople.	Démarche à suggérer au Sultan en vue de calmer les esprits au Caire.	T.	345
28	Londres à Paris..	Invitation de Lord Granville au Sultan à intervenir moralement en Égypte.	T.	346
28	*Idem*............	Ordre à M. Malet d'engager le Khédive à demander un commissaire turc.	T.	347
29	Paris à Londres...	Retour inattendu d'Arabi au ministère......	T.	348
29	Rome à Paris....	L'Italie appuiera les démarches franco-anglaises auprès du Sultan.	T.	349
29	Londres à Paris..	Demande de renforts de l'amiral anglais....	T.	350

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
29 mai.	Berlin à Paris...	Concours de l'Allemagne pour obtenir l'intervention morale du Sultan en Égypte.	T.	351
30	Paris à Londres..	Opportunité de convoquer une conférence des représentants des grandes Puissances et de la Turquie.	T.	355
31	*Idem*............	Adhésion de Lord Granville au projet de conférence.	T.	357
31	*Idem*............	Envoi, intempestif au yeux de M. de Freycinet, de nouveaux navires anglais en Égypte.	T.	358
31	Circulaire	Projet de réunir à Constantinople la conférence des Ambassadeurs.	T.	359
31	Circulaire de Lord Granville.	Adhésion de l'Angleterre au projet de conférence.	D.	361
3 juin.	Le Caire à Paris..	Départ de la Commission turque pour Alexandrie.	T.	363
3	Paris à Londres..	Note de Lord Granville sur l'envoi de troupes turques en Égypte.	T.	364
3	Berlin à Paris....	Adhésion de l'Allemagne au projet de conférence.	T.	365
4	Londres à Paris..	Construction d'ouvrages fortifiés à Alexandrie.	T.	366
5	Paris à Londres..	Réponse négative de la Porte à la proposition de conférence.	T.	367
5	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et l'hostilité du Sultan au projet de conférence.	T.	369
5	Le Caire à Paris.	Soulèvement du Kordofan et du Darfour...	D.	370
6	Londres à Paris..	Démarche de Lord Granville identique à celle de M. de Freycinet.	T.	371
6	Circulaire	Réponse de M. de Freycinet à Essad Pacha; il désire la coopération des Puissances.	T.	372
6	Le Caire à Paris...	Ordre du Khédive de différer les travaux de défense.	D.	373
7	Berlin à Paris...	Entretien sur le projet de conférence avec M. de Hatzfeldt qui doit en référer au Chancelier.	T.	374
9	Rome à Paris....	Adhésion de l'Italie; envoi d'instructions conformes au comte Corti.	T.	375
9	Berlin à Paris.....	Adhésion du Chancelier au projet de conférence; désir de l'Allemagne de ménager le Sultan.	T.	376
12	Paris à Londres..	Nécessité d'un accord constant entre la France et l'Angleterre en Égypte.	T.	378
12	Londres à Paris...	Inopportunité de nouvelles démarches auprès des Puissances qui viennent d'en faire de pressantes auprès du Sultan.	T.	379

3° DU 13 JUIN AU 29 JUILLET 1882.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
12 juin.	Le Caire à Paris..	Grande réunion chez le Khédive. Gravité de la situation.	T.	380
13	*Idem*	Départ du Khédive pour Alexandrie........	T.	381

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
13 juin.	Londres à Paris...	Opportunité de communiquer aux Puissances les instructions données à Lord Dufferin et à M. Tissot........................	T.	382
13	Constantinople à Paris.	Regrets du Sultan à l'occasion des troubles d'Alexandrie.	T.	383
14	Berlin à Paris....	Nouvel entretien avec le comte de Hatzfeldt sur l'opportunité de la conférence.	T.	384
15	Constantinople à Paris.	Assurances données à la Porte sur la limitation du programme de la conférence.	T.	385
15	Londres à Paris..	Lord Granville regrette le retard de l'envoi des instructions de M. de Freycinet à ses Ambassadeurs.	T.	386
15	*Idem*	Accord de Londres et de Paris sur la mise en demeure à adresser à la Porte.	T.	387
16	Circulaire	Mise en demeure à adresser à la Porte; demande d'adhésion des Puissances.	T.	388
16	Londres à Paris...	La Porte n'aura pas de représentant à la conférence, mais acceptera ses décisions. L'Angleterre accentue son action en Égypte.	T.	389
16	Paris à Londres..	Opportunité de la signature d'un protocole de désintéressement.	T.	390
16	Berlin à Paris....	Entretien sur l'éventualité de la réunion de la conférence ailleurs qu'à Constantinople.	T.	391
16	*Idem*	Entretien avec le Chancelier tout disposé à seconder les Puissances occidentales, mais en évitant de blesser le Sultan.	D.	392
16	Saint-Pétersbourg à Paris.	Désir de M. de Giers de ne pas désobliger le Sultan par des menaces mais de lui faire accepter le projet de conférence.	D.	393
17	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Demande de paquebots pour recueillir les réfugiés du Caire.	T.	394
17	Circulaire	Refus du Sultan de participer à la conférence, mais non de la laisser siéger à Constantinople.	T.	395
17	Berlin à Paris.....	Subordination à l'adhésion des autres Puissances de celle de l'Allemagne à la proposition franco-anglaise.	T.	396
19	Paris à Londres..	Projet d'invitation à la conférence.........	T.	399
19	Constantinople à Paris.	Saïd Pacha déclare inutile la réunion de la conférence.	T.	400
20	Berlin à Paris....	Remise à Berlin du protocole de désintéressement et de l'invitation à la conférence.	T.	401
20	Londres à Paris..	Tendances du Cabinet anglais à adopter une politique énergique en Égypte.	T.	402
20	Amiral Conrad à Marine.	Gravité de l'émeute du 10 juin; participation de la police.	T.	403
21	Paris à Constantinople.	Objet de notre politique en Égypte........	T.	404
23	Constantinople à Paris.	Constitution de la conférence.............	T.	406
23	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Impuissance probable de la conférence à résoudre la question égyptienne qui ne relève plus que de la force.	T.	407

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
24 juin.	Paris à Londres...	L'Angleterre propose et la France croit inutile de protéger le canal de Suez.	T.	408
25	Constantinople à Paris.	Signature du protocole de désintéressement; échange de vues sur l'Égypte.	T.	409
27	*Idem*	Les Puissances s'abstiendront de toute entreprise isolée en Égypte pendant la conférence.	T.	411
28	Constantinople à Paris.	Discussion d'une proposition de Lord Dufferin tendant à inviter le Sultan à envoyer des troupes en Égypte.	T.	412
28	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Émigration des Européens...............	T.	413
29	M. Victor de Lesseps à la Compagnie de Suez.	Imminence d'un débarquement anglais.....	T.	414
30	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	M. Sienckiewicz s'embarquera mardi.......	T.	415
30	Londres à Paris...	Armements considérables de l'Angleterre; réserve de Sir Charles Dilke.	T.	416
30	Paris à Londres...	Le refus de coopération du 24 n'était pas absolu.	T.	417
1er juill.	Paris à Constantinople.	Nécessité d'empêcher l'envoi de troupes ottomanes avant une décision conforme de la conférence.	T.	418
2	M. de Vorges à l'amiral Conrad.	Définition du caractère pacifique de la mission de M. de Vorges.	L.	421
3	Londres à Paris...	Conversation avec Lord Granville sur l'occupation éventuelle du canal de Suez.	D.	422
4	*Idem*	Attitude très résolue de Lord Granville à l'égard d'Arabi et des fortifications d'Alexandrie.	T.	423
4	Paris à Constantinople.	Désir de Lord Dufferin de voir la conférence examiner les différents modes d'intervention.	T.	424
4	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Action prochaine des Anglais............	T.	425
5	Paris à Londres...	Ultimatum de l'amiral Seymour aux Égyptiens.	T.	426
5	Berlin à Paris.....	Répugnance de l'Allemagne, désireuse de ménager le Sultan, à s'associer à l'action diplomatique de la France et de l'Angleterre.	D.	427
6	Paris à Londres...	La protection du canal de Suez et l'attitude réservée de la France, invitée par l'Angleterre à y coopérer.	T.	428
6	Constantinople à Paris.	La conférence demande l'intervention armée du Sultan en Égypte.	T.	429
7	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Réunion des agents diplomatiques convoqués pour aviser à la situation.	T.	430
7	M. de Ring à M. de Freycinet.	Refus du Sultan d'intervenir en Égypte....	T.	431
8	Paris au Caire....	Instructions pour éloigner les Français du Caire.	T.	432

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
8 juill.	Londres à Paris...	Accélération des préparatifs militaires......	T.	433
8	*Idem*	Approbation des décisions de la conférence..	T.	434
8	Berlin à Paris....	Légère modification de l'attitude de l'Allemagne dans la question égyptienne.	T.	435
9	Constantinople à Paris.	Offres d'intervention anglo-turques rejetées par Lord Dufferin, partisan de l'alliance franco-anglaise.	T.	436
9	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Invitation aux Français de quitter Alexandrie.	T.	437
9	Aff. étr. à Marine..	*Idem*..................................	L.	438
10	Le Caire (Alexandrie) à Paris.	Embarquement du personnel consulaire et de la colonie française.	T.	439
11	Constantinople à Paris.	Changement de ministère. La Porte demande à Lord Dufferin de suspendre le bombardement d'Alexandrie.	T.	440
11	Berlin à Paris....	Subordination à l'adhésion unanime des Puissances de celle de l'Allemagne au projet d'appel à l'intervention du Sultan.	T.	441
11	Londres à Paris...	Promesse française d'appuyer l'Angleterre en cas de réponse évasive du Sultan.	T.	442
12	Alexandrie (en vue d') à Paris.	Bombardement des forts d'Alexandrie. Exposé de la situation.	D.	443
13	Berlin à Paris....	L'Angleterre annonce des mesures de protection du canal de Suez.	T.	445
13	Alexandrie à Paris.	Pourparlers entre les Anglais et la C^ie de Suez.	T.	446
13	*Idem*	Incendie d'Alexandrie..................	T.	447
14	Constantinople à Paris.	L'Autriche et l'Allemagne adhèrent à la proposition de la conférence.	T.	448
14	Londres à Paris...	Envoi de bâtiments anglais dans le canal de Suez.	T.	449
15	Paris à Londres...	Envoi de navires français dans le canal......	T.	450
15	Constantinople à Paris.	Signature et transmission à la Porte de l'invitation à intervenir en Égypte.	T.	451
15	Alexandrie à Paris.	Arabi en fuite. Retour du Khédive et des Anglais à Alexandrie.	T.	452
16	Paris à Londres...	Discussion du texte à soumettre à la conférence sur la protection du canal de Suez..	T.	453
17	Alexandrie à Paris.	Proclamation de l'amiral Seymour pour le maintien de l'ordre.	T.	454
18	Berlin à Paris.....	Démarche du Chargé d'affaires d'Angleterre pour prier l'Allemagne de s'associer, à la conférence, à l'action anglo-française à Suez.	T.	456
18	*Idem*............	Réserve constante de l'Allemagne dans l'affaire d'Égypte.	D.	457
19	Alexandrie à Paris.	Confidences du Khédive et de M. de Lesseps sur Arabi.	T.	458
19	Berlin à Paris.....	Discours prononcé par M. de Freycinet sur les crédits demandés pour parer aux événements d'Égypte.	T.	459
19	Constantinople à Paris.	Proposition des Ambassadeurs de France et d'Angleterre pour la protection du canal; réserve de leurs collègues.	T.	460

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
19 juill.	Lord Lyons à M. de Freycinet.	Caractère de plus en plus sérieux de la situation en Égypte.	L.	461
19	*Idem*	Lord Granville prie M. de Freycinet de se joindre à lui pour insister auprès de la conférence sur les moyens les plus rapides d'intervention en Égypte.	L.	462
20	Berlin à Paris.....	Entretien avec le comte de Hatzfeldt sur la protection du canal de Suez. Réserve extrême du comte qui considère que la conférence a un mandat plus limité.	T.	463
20	Constantinople à Paris.	Collaboration de la Porte aux travaux de la conférence, mais limitée aux affaires d'Égypte.	T.	464
20	Circulaire	Insister auprès du Ministre des Affaires étrangères pour qu'il envoie d'urgence des instructions à son Ambassadeur à Constantinople.	T.	465
20	Londres à Paris...	Nouvelles propositions anglaises pour sommer la Porte d'agir et pour protéger le canal; désir d'entente étroite avec la France.	D.	466
21	Berlin à Paris.....	Autorisation donnée au Chargé d'affaires d'Allemagne de discuter les mesures relatives à la protection du canal de Suez sans aller jusqu'à la collation d'un mandat.	T.	467
21	M. de Vorges à M. Decrais.	La police du canal confiée à l'amiral Conrad; nécessité de ne pas laisser les Anglais agir seuls.	L.	468
22	Amb. brit. à Aff. étr.	Projet de note pour charger la France et l'Angleterre de la protection du canal.	N.	469
23	Paris à Londres...	Entretien avec Lord Lyons sur le texte de la note précitée et sur la protection du canal.	T.	470
24	Constantinople à Paris.	Entrée des délégués ottomans à la conférence.	T.	471
24	....	Adhésion de l'Allemagne à la proposition anglo-française à condition de conserver la neutralité.	N.	472
25	Constantinople à Paris.	Discussion de la note identique du 15 juillet. Réserves de Saïd Pacha.	T.	473
25	Alexandrie à Paris.	Destitution d'Arabi par le Khédive. Anarchie en Égypte.	T.	474
25	Berlin à Paris.....	Communication officielle de la note anglo-française sur Suez.	T.	475
26	Paris à Alexandrie.	Occupation en commun du canal de Suez décidée en principe sous réserve de l'assentiment des Chambres.	T.	476
26	Paris à Rome.....	Décision prise, en principe, d'associer l'Italie à la protection du canal.	T.	477
26	Lord Lyons à M. de Freycinet.	Lord Lyons soumet à M. de Freycinet le texte d'un protocole pour la protection du canal. Texte du protocole.	L.	478

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
26 juill.	Constantinople à Paris.	Adhésion des plénipotentiaires turcs à la note du 15 juillet.	T.	479
27	*Idem*	Dépôt à la conférence de la note identique du 24 juillet sur la question de Suez.	T.	481
27	Circulaire........	Transmission d'un télégramme. Annexe : note allemande sur la protection du canal de Suez.	T.	482
27	Berlin à Paris.....	Identité des déclarations du prince de Hohenlohe et du comte de Hatzfeldt sur la protection du canal de Suez.	D.	483
28	Berlin à Paris.....	Réponse à la question posée le 27 par M. de Freycinet. Sans vouloir empêcher la protection du canal de Suez, l'Allemagne refuse de s'engager elle-même.	T.	484
29	Constantinople à Paris.	Remise à la conférence de la note ottomane du 27 juillet annonçant l'envoi prochain de troupes en Égypte.	T.	485
29	*Idem*	M. de Noailles demande le résultat de la discussion sur le vote des crédits.	T.	486

4° DU 30 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1882.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
30	Paris à Berlin.....	Adhésion de l'Allemagne à l'idée d'une protection collective du canal.	T.	487
30	*Idem*	Adhésion du Chancelier allemand à la méthode suggérée par M. de Freycinet pour la protection du canal.	T.	488
31	Constantinople à Paris.	Réponse de Lord Dufferin à la communication des Turcs.	T.	489
31	Berlin à Paris.....	Sortie momentanée de la conférence de l'Ambassadeur de Russie. Son retour obtenu par le Chancelier allemand.	T.	490
31	Lord Lyons à M. de Freycinet.	Courtoisie réciproque des amiraux français et anglais chargés d'assurer la liberté de la navigation dans le canal.	L.	491
31	*Idem*	L'Ambassadeur d'Angleterre à Paris demande si M. de Lesseps a le droit d'engager le Gouvernement français.	L.	492
31	M. de Freycinet à Lord Lyons.	Réponse formellement négative.	L.	493
31	Rome à Paris.....	Réponse italienne à la proposition anglo-française de collaboration à Suez.	T.	494
1er août.	Alexandrie à Paris.	La situation en Égypte..................	T.	495
2	Constantinople à Paris.	La conférence et l'organisation de la sécurité du canal de Suez.	T.	496
2	Berlin à Paris.....	L'Allemagne inquiète de l'attitude de l'Angleterre en Égypte.	D.	497
5	Constantinople à Paris.	La conférence et la protection du canal de Suez.	T.	498

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
7 août.	Constantinople à Paris.	La Porte accepte l'invitation de la conférence à intervenir en Égypte.	T.	499
9	....	La Turquie annonce son intervention en Égypte.	N.	500
11	Constantinople à Paris.	Discussion à la conférence de la protection du canal de Suez.	T.	503
12	Berlin à Paris.....	Préoccupations de l'Allemagne à l'endroit de l'attitude du nouveau Ministre français dans la question d'Égypte.	D.	507
13	Paris à Constantinople.	Adhésion de l'Allemagne à la proposition italienne sur les affaires d'Égypte pour ne pas se séparer du concert européen.	T.	508
14	Constantinople à Paris.	Approbation de principe donnée par la conférence à la proposition de protection du canal de Suez.	T.	509
14	Lord Granville à la compagnie de Suez.	Communication relative aux opérations militaires sur le canal de Suez.	L.	510
20	Alexandrie à Paris.	Intervention des Anglais à Port-Saïd et au canal de Suez.	T.	511
23	Berlin à Paris.....	Occupation militaire du canal de Suez et attitude présente de l'Angleterre en Égypte.	T.	513
29	Constantinople à Paris.	Acceptation par l'Angleterre de la convention militaire avec la Turquie.	T.	515
30	*Idem*	Hésitation de la Porte à signer la convention militaire.	T.	516
1er sept.	*Idem*	Désir de l'Autriche de faire déclarer par la conférence que les affaires égyptiennes ne seront pas réglées en dehors des Puissances.	T.	517
6	*Idem*	Signature de la convention militaire........	T.	518
13	Alexandrie à Paris.	Prise de Tell el Kébir par les Anglais.......	T.	523
14	Constantinople à Paris.	Signature de la convention militaire moyennant quelques rectifications demandées par Londres.	T.	524
14	Londres à Paris...	Conversation amicale avec Lord Granville. Félicitations françaises pour la victoire de Tell el Kébir; espoir anglais de maintenir l'entente avec la France.	D.	525
14	*Idem*	Visite du comte Herbert de Bismarck à Walmer Castle; il plaide la cause du Sultan.	D.	526
17	Constantinople à Paris.	Lord Dufferin dément formellement la nouvelle de la conclusion d'un traité secret anglo-turc.	T.	529
17	Berlin à Paris.....	Impression produite à Berlin par la victoire décisive des Anglais.	D.	530
19	Paris à Londres...	La France souhaite en Égypte le rétablissement du *statu quo ante*.	D.	531
20	Constantinople à Paris.	L'envoi de troupes ottomanes en Égypte inopportune aux yeux de l'Angleterre.	T.	532
20	*Idem*	L'attitude de l'Angleterre après sa victoire met fin à une phase de la question d'Égypte.	D.	533
30	Le Caire à Paris..	Échange de propos courtois entre le Khédive et M. Raindre, nouveau consul général de France à Alexandrie.	D.	535

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
3 oct.	Berlin à Paris.....	Désir de l'Allemagne de voir régler la question d'Égypte par le concert européen.	D.	536
4	Constantinople à Paris.	Réponse de la Porte à la communication de Lord Dufferin sur la retraite d'Égypte des troupes ottomanes.	D.	537
7	Londres à Paris...	Hypothèses sur l'attitude future de l'Angleterre envers la France.	D.	539
9	Constantinople à Paris.	Réponse de l'Angleterre à la note turque du 25 septembre.	T.	541
16	Le Caire à Paris...	La mainmise des Anglais sur l'Égypte et la question du procès d'Arabi.	L.	544
18	Londres à Paris...	Les idées de Lord Granville sur la question des contrôleurs européens en Égypte.	T.	546
23	Lord Granville à Lord Lyons.	Tendance du Gouvernement anglais à supprimer le contrôle anglo-français en Égypte.	D.	548
25	Paris à Londres...	Dispositions très pacifiques de la France....	T.	549
28	*Idem*	La suppression du contrôle anglo-français est difficilement acceptable.	L.	551
30	Le Caire à Paris...	Prochaine arrivée de Lord Dufferin au Caire.	T.	552
31	Constantinople à Paris.	Le départ de Lord Dufferin pour le Caire...	T.	553
4 nov.	Londres à Paris...	Changement prononcé d'attitude envers la France.	D.	555
13	Le Caire à Paris...	Premières conversations de Lord Dufferin avec le Khédive et Chérif Pacha. Inquiétudes du Vice-Roi.	D.	559
23	Berlin à Paris.....	Désir constant de l'Allemagne de voir la question d'Égypte conserver un caractère européen.	T.	563
25	Londres à Paris...	Offres de compensation à la France pour la suppression éventuelle du contrôle franco-anglais.	D.	564
2 déc.	Le Caire à Paris..	Ingérence de Lord Dufferin dans le procès d'Arabi.	T.	566
5	Berlin à Paris.....	Désir de l'Allemagne, tout en se tenant sur la réserve, de ne pas laisser l'affaire d'Égypte troubler l'équilibre de l'Europe.	D.	573
9	*Idem*	Bon vouloir du Chancelier pour la France, sa sévérité pour l'Angleterre.	D.	574
13	Paris à Londres...	Inquiétudes de M. Duclerc qui juge les propositions de l'Angleterre un peu vagues et ses offres de compensation insuffisantes.	D.	576
15	Londres à Paris...	Divergence de vues dans le Cabinet anglais sur l'attitude à tenir envers la France dans l'affaire d'Égypte; influence fâcheuse du comte de Munster sur nos adversaires.	D.	578
16	Le Caire à Paris...	Déclaration de Lord Dufferin sur la substitution d'un conseiller unique aux contrôleurs européens.	T.	579
16	Paris au Caire....	Nécessité pour M. Brédif de tenir sa place à côté du contrôleur anglais.	T.	580
27	Paris à Berlin.....	Inconvénient de mettre l'Allemagne au courant des négociations pendantes avec l'Angleterre au sujet de l'Égypte.	T.	584

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
29 déc.	Constantinople à Paris.	Désir de M. de Noailles de transmettre un mot aimable au Sultan.	T.	585
30	Paris à Constantinople.	Assurances aimables à transmettre au Sultan.	T.	586
30	Lord Granville à Lord Lyons.	Désir de donner satisfaction à la France, mais impossibilité de rétablir le contrôle.	L.	588

5° DU 1er JANVIER AU 6 FÉVRIER 1883.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1883				
3 janv.	Circulaire de Lord Granville	Les vues du Gouvernement britannique sur la situation en Égypte.	D.	592
4	Paris à Londres...	M. Duclerc définit la position de la France dans la question du contrôle et des compensations. Elle reprend sa liberté d'action.	D.	594
8	Le Caire à Paris...	Désir de M. Raindre de savoir où en sont les négociations franco-anglaises.	T.	596
8	Paris au Caire.....	Clôture des négociations franco-anglaises par les notes des 30 décembre et 4 janvier.	T.	597
14	Constantinople à Paris.	Communication, avant l'envoi de la circulaire de Lord Granville, sur la réorganisation de l'Égypte.	T.	599
15	Le Caire à Paris...	Démission de M. Colvin et suppression du contrôle anglo-français.	T.	601
16	Berlin à Paris.....	Réserve de l'Allemagne quant à la circulaire de Lord Granville sur l'Égypte.	T.	602
19	Paris au Caire.....	Autorisation donnée à M. Brédif de rentrer en France; protestation à élever auprès du Gouvernement égyptien.	T.	604
25	Lord Granville à Lord Lyons.	Discussion de la réponse de M. Duclerc (4 janvier) à la dépêche de Lord Granville du 30 décembre 1882.	D.	605
6 févr.	Le Caire à Paris..	Nomination de M. Colvin comme conseiller financier.	T.	608

IV. RAPPORTS DES PUISSANCES ENTRE ELLES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° RAPPORTS DE L'ALLEMAGNE ET DE LA FRANCE.		
1881.				
13 mai.	Berlin à Paris. ...	Le prince de Bismarck félicite la France de la signature du traité du Bardo.	T.	2
14	*Idem*	L'Allemagne blâme l'attitude des Turcs dans l'affaire tunisienne.	T.	6
16	Berlin à Paris. ...	Félicitations de l'Empereur à la France après le traité du Bardo.	T.	8
12 juin.	*Idem*	Adhésion spontanée à l'extension des pouvoirs du Résident de France à Tunis devenu intermédiaire entre les Puissances et le Gouvernement beylical.	D.	32
18	*Idem*	L'Allemagne repousse les protestations de la Turquie contre l'attitude de la France à Tunis et accueille froidement les réserves de l'Espagne.	D.	37
21	*Idem*	Procédés obligeants de l'Allemagne dans la question tunisienne. Son rapprochement avec la Russie n'a rien d'inquiétant pour la France.	D.	39
6 juill.	Paris à Berlin....	Projet de fortifications en avant de Nancy....	T.	55
7	Saint-Pétersbourg à Paris.	Réflexions du général Chanzy sur la dépêche de M. de Saint-Vallier du 21 juin.	D.	58
8	Berlin à Paris. ...	La question des fortifications de Nancy.....	D.	60
17	*Idem*	Raisons qui ont guidé le prince de Bismarck dans son attitude envers la France dans les questions méditerranéennes.	D.	69
21	Paris à Berlin. ...	M. Barthélemy Saint-Hilaire adhère aux vues exprimées le 17 juillet par M. de Saint-Vallier.	D.	74
23	Berlin à Paris. ...	Continuation de la campagne de la presse allemande en vue d'un rapprochement avec la France qu'on mettrait en méfiance contre l'Angleterre.	D.	77
24	*Idem*	Envoi d'un fonctionnaire de l'intendance allemande en Turquie, à la demande du Sultan, si la France n'en prend pas ombrage	D.	80
11 août.	Rome V. à Paris...	Nomination de l'abbé Korum à l'évêché de Trèves.	T.	93
16	Berlin à Paris. ...	Discours de M. Gambetta sur l'Alsace et la Lorraine.	T.	98
22 sept.	Berlin (Carlsruhe) à Paris.	Entretien avec les Souverains de Bade, les Princes suédois et l'Empereur Guillaume.	D.	142
30	Berlin à Paris. ...	La presse allemande et les questions coloniales.	D.	151
1er oct.	*Idem*	Réserve de l'Allemagne dans les affaires d'Égypte.	T.	153

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
3 oct.	M. de Saint-Vallier à M. Barthélemy Saint-Hilaire.	Bienveillant accueil de l'Empereur à M. de Saint-Vallier à Carlsruhe.	D.	158
12	Berlin à Paris. ...	Prétendue rencontre du prince de Bismarck et de M. Gambetta.	T.	165
29	*Idem*	Envoi d'officiers allemands en Turquie.....	T.	181
6 nov.	*Idem*	Les élections en Alsace et en Lorraine et la situation de ces pays.	D.	185
21	*Idem*	Réserve sans hostilité du prince de Bismarck à l'endroit de M. Gambetta.	D.	194
4 déc.	*Idem*	Même sujet, mêmes impressions..........	D.	198
5	Rome à Paris.....	Déception causée par le discours du Chancelier allemand et espoirs fondés sur les déclarations de M. Gambetta.	T.	199
6	Constantinople à Paris.	Envoi d'une mission ottomane à Berlin.....	D.	201
7	Paris à Berlin....	L'attitude de M. Gambetta correspondra très exactement à celle du prince de Bismarck.	D.	202
12	Berlin à Paris....	L'influence allemande à Constantinople....	D.	209
16	*Idem*	Audience de congé de M. de Saint-Vallier....	D.	214
20	Paris à Constantinople.	L'Allemagne désavoue les projets qu'on lui a prêtés d'entente avec la Turquie.	T.	216
31	Constantinople à Paris.	Échec de la mission des envoyés ottomans...	D.	225
1882.				
31 janv.	Berlin à Paris.....	Le Chancelier et l'opinion publique rassurés par l'avènement de M. de Freycinet sur l'attitude de la France en Égypte.	D.	244
13 févr.	*Idem*	Remise des lettres de créance de M. de Courcel; échange de propos pacifiques.	T.	255
9 mars.	*Idem*	L'Allemagne plus disposée à adopter le point de vue français dans les affaires d'Égypte.	D.	274
18 avril.	*Idem*	Conversation avec M. de Hatzfeldt sur le projet d'abolir la juridiction consulaire en Tunisie.	T.	296
5 mai.	Constantinople à Paris.	Mauvais accueil du prince de Bismarck à une démarche du Sultan recherchant son appui dans les affaires d'Égypte.	T.	308
18	Le colonel de Sesmaisons au général Billot.	Compte rendu d'articles d'un journal militaire sur le peu d'utilité pour l'Allemagne de l'alliance italienne.	D.	328
20	Berlin à Paris. ...	Bonnes dispositions de la chancellerie allemande; ses efforts pour faire agréer le point de vue anglo-français à Vienne et à Pétersbourg dans les affaires égyptiennes.	D.	331
14 juin.	*Idem*	Entretien avec le comte de Hatzfeldt sur l'opportunité de la conférence.	T.	384
18	Paris à Berlin. ...	Réserve à garder dans la conversation sur l'Égypte avec M. de Bismarck.	T.	397

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
19 juin.	Berlin à Paris. ...	Conversation avec le Chancelier sur la réunion de la conférence.	T.	398
1er juill.	*Idem*	La reconnaissance d'utilité publique de l'Association d'Alsace-Lorraine.	D.	419
5	*Idem*	Répugnance de l'Allemagne, désireuse de ménager le Sultan, à s'associer à l'action diplomatique de la France et de l'Angleterre.	D.	427
27	Paris à Berlin. ...	Demande d'éclaircissements sur le sens de la dernière note allemande.	T.	480
9 août.	*Idem*	Remerciements à l'Allemagne pour son attitude pendant la crise ministérielle française.	T.	501
12	M. Decrais à M. Duclerc.	L'Allemagne s'associe aux démarches de la France dans les affaires de Syrie.	N.	505
20	Berlin à Paris. ...	Rapports du Cabinet de Londres avec la France et avec l'Allemagne.	D.	512
11 sept.	Constantinople à Paris.	Instructions données aux commandants des bateaux allemands de seconder les marins français en Syrie.	T.	522
3 nov.	Amb. all. à Aff. étr.	L'Allemagne confierait, le cas échéant, à la France ses nationaux et ses intérêts.	N.	554
2 déc.	Berlin à Paris. ...	Ordonnance allemande sur le séjour des militaires français dans le Reichsland.	D.	567
5	Paris à Londres...	Protection des biens et des sujets allemands de Terre-Neuve.	D.	571
1883.				
13 janv.	Berlin à Paris. ...	Courtoisie des rapports de la famille impériale avec l'ambassade de France.	T.	598
18	*Idem*	Discours de M. de Manteuffel au Landesausschuss.	D.	603
9 févr.	*Idem*	L'Allemagne et la question du Gouverneur du Liban.	T.	610

2° RAPPORTS DE LA FRANCE ET DE L'AUTRICHE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
17 mai.	Vienne à Paris....	Félicitations du baron de Haymerlé pour la conclusion de l'affaire tunisienne.	T.	11
14 août.	Paris à Vienne....	La France consent à l'abolition des capitulations en Bosnie et Herzégovine.	T.	95
10 oct.	Vienne à Paris....	Mort du baron de Haymerlé.	T.	162
20 nov.	*Idem*	Le comte Kalnoky succède au baron Haymerlé.	T.	192
12 déc.	*Idem*	Premier entretien avec le comte Kalnoky...	T.	208
1882.				
15 janv.	Paris à Vienne....	Dispositions pacifiques du Gouvernement et stabilité de la situation en France.	D.	232
29 mai.	Vienne à Paris....	Démission du comte de Beust; nomination de M. de Wimpffen à Paris.	D.	354

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		3° RAPPORTS DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE.		
1881.				
19 juill.	Vienne à Paris....	Séjour de l'Empereur Guillaume à Gastein..	D.	70
10 août.	*Idem*	Entrevue de Gastein.....................	D.	92
9 déc.	Berlin à Paris. ...	Passage du comte Kalnoky à Berlin.......	T.	205
12	*Idem*	Le séjour du comte Kalnoky à Berlin. Ses entretiens avec le Chancelier.	D.	210
20	Vienne à Paris....	Le comte Kalnoky très satisfait de son voyage à Pétersbourg et à Berlin.	T.	217
		4° RAPPORTS DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE AVEC LA RUSSIE.		
1881.				
5 sept.	Berlin à Paris. ...	Entrevue prochaine des Empereurs allemand et russe à Dantzig.	T.	115
8	Saint-Pétersbourg à Paris.	Départ du Tzar pour Dantzig...........	T.	117
9	M. de Giers au comte Kapnist.	Entrevue de Dantzig....................	T.	118
13	Berlin à Paris. ...	La portée de l'entrevue de Dantzig.......	D.	129
15	Vienne à Paris....	L'Autriche et l'entrevue de Dantzig.......	D.	135
16	Saint-Pétersbourg à Paris.	L'entrevue de Dantzig..................	D.	137
9 déc.	Saint-Pétersbourg à Paris.	Réserve du Gouvernement russe à l'égard du ministère français.	D.	206
1882.				
21 févr.	*Idem*	Désaveu des propos tenus à Paris par le général Skobeleff.	T.	259
22	Berlin à Paris. ...	Opinion de l'Empereur Guillaume et des Allemands sur les propos du général Skobeleff.	D.	260
15 mars.	Berlin à Paris. ...	Le Chancelier disposé à ignorer les manifestations panslavistes.	T.	276
29	Vienne à Paris....	Assurances de bon vouloir données à François-Joseph au nom du Tzar par le Grand-Duc Wladimir.	T.	286
2 avril.	Berlin à Paris. ...	Détente entre les Gouvernements russe et allemand.	D.	287
6	Circulaire.	Dispositions à prendre en vue du couronnement d'Alexandre III.	D.	291
15	Berlin à Paris. ...	Remplacement du prince Gortchakoff par M. de Giers; satisfaction de l'Allemagne.	D.	293
17	Saint-Pétersbourg à Paris.	Démission du prince Gortchakoff; sens de la nomination de M. de Giers.	D.	295
2 mai.	Berlin à Paris. ...	Passage et séjour du prince Orloff à Berlin..	D.	307
22 nov.	Berlin à Paris. ...	Visite de M. de Giers à Guillaume I^er^ et au Chancelier.	D.	562
1883.				
28 janv.	Vienne à Paris....	Séjour de M. de Giers à Vienne	D.	606

5° RAPPORTS DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE AVEC L'ITALIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
29 juill.	Berlin à Paris. ...	Accueil très froid de la presse allemande aux avances de la presse italienne, désireuse d'entrer dans l'alliance austro-allemande.	D.	85
14 août.	Rome à Paris.....	Articles de journaux italiens qui recommandent l'alliance avec l'Autriche et l'Allemagne contre la France.	D.	96
23	Vienne à Paris....	La presse autrichienne et l'éventualité de l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande.	D.	106
2 sept.	Berlin à Paris. ...	La presse allemande et les bruits d'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande.	D.	114
7	M. de Saint-Vallier à M. de Courcel.	Opinion de M. de Saint-Vallier sur l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande.	L.	116
13	Paris à Rome.....	Bruits de voyage du Roi Humbert à Vienne.	T.	124
16	Rome à Paris.....	M. Mancini dément le projet de voyage du Roi à Vienne.	T.	136
13 oct.	*Idem*	Entrevue prochaine du Roi Humbert et de François-Joseph.	T.	168
17	Circulaire.	Prochaine entrevue du Roi Humbert et de François-Joseph.	T.	169
17	Vienne à Paris....	L'entrevue des Souverains italien et autrichien.	T.	171
18	Rome à Paris.....	Pourparlers relatifs à l'entrevue des Souverains italien et autrichien.	D.	172
22	Vienne à Paris....	Arrivée prochaine à Vienne du Roi et de la Reine d'Italie.	T.	174
24	Paris à Rome.....	Le voyage du Roi Humbert à Vienne et les rapports de la France avec l'Italie.	D.	175
24	Berlin à Paris. ...	Voyage probable du Roi Humbert à Berlin. Rapprochement de l'Italie et des deux Empires germaniques.	D.	176
26	Rome V. à Paris..	Conditions de la rencontre des deux Souverains d'Autriche et d'Italie.	T.	177
28	Vienne à Paris....	Arrivée des Souverains italiens	T.	180
7 nov.	Rome à Paris.....	Accueil fait à Vienne aux Souverains italiens.	D.	187
9	*Idem*	Inquiétudes provoquées à Rome par une déclaration de M. de Kallay.	D.	188
9	Rome V. à Paris. .	Effet produit au Vatican par le voyage du Roi d'Italie à Vienne.	D.	189
28	Rome à Paris.....	Rapprochement de l'Italie et de l'Allemagne.	D.	197
1882.				
7 févr.	Rome V. à Paris..	Arrivée d'un représentant de la Prusse auprès du Saint-Siège.	D.	251
25 mars.	Rome à Paris.....	Voyage éventuel de François-Joseph en Italie.	T.	283

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
9 avril.	Rome à Paris.....	Impossibilité de recevoir François-Joseph ailleurs qu'à Rome.	D.	292
18 mai.	Le colonel de Sesmaisons au général Billot.	Compte rendu d'articles d'un journal militaire sur le peu d'utilité pour l'Allemagne de l'alliance italienne.	D.	328
29	Rome à Paris......	Fêtes d'inauguration de la ligne du Saint-Gothard. Les Italiens déçus par l'attitude des Allemands.	D.	353
11 août.	Berlin à Paris. ...	Rencontre de Guillaume Ier et de François-Joseph à Gastein.	D.	504
1883.				
4 janv.	Rome V. à Paris...	Attentat contre l'Ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège.	T.	593

V. QUESTIONS EXTRA-EUROPÉENNES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° LE CONGO.		
1882.				
22 juin.	Amb. brit. à Aff. étr.	Désir de l'ambassade britannique d'être renseignée sur l'authenticité du traité signé en 1880 par M. Savorgnan de Brazza avec des chefs de la région de Stanley Pool.	N.	405
7 oct.	Bruxelles à Paris..	Visite de M. de Brazza à Bruxelles et arrivée de l'explorateur Stanley.	D.	540
15	Lisbonne à Paris..	Polémiques de presse à propos du Congo et des possessions africaines.	D.	543
18 nov.	Paris à Lisbonne..	Ratification du traité conclu par M. de Brazza avec les chefs Batékès (Congo supérieur).	T.	560
10 déc.	Lisbonne à Paris..	Le Portugal rassuré sur l'entreprise de M. de Brazza; ses susceptibilités quant au Congo.	T.	575
22	*Idem*	Accord facilité par la France entre l'Angleterre et le Portugal sur les droits des Portugais en Afrique.	T.	583
1883.				
3 janv.	Bruxelles à Paris..	Entretien avec Léopold II sur la question du Congo.	D.	591
14	*Idem*	Émotion de Léopold II à propos d'un article sur le Congo et les droits du Portugal.	D.	600
		2° MADAGASCAR.		
1882.				
11 janv.	M. Gambetta à M. Rouvier.	Premières impressions de M. Baudais à son arrivée à Madagascar.	D.	230
2 mars.	Paris à Madagascar.	Instructions à M. Baudais; nécessité d'une attitude prudente.	D.	269
1er mai.	Paris à Londres ..	Impossibilité de se rallier aux visées du Gouvernement de Tananarive sur la côte occidentale de Madagascar.	D.	305
2 juin.	Tananarive à Paris.	Difficulté des négociations; nécessité d'affirmer énergiquement nos droits.	D.	362
12 août.	M. Duclerc à l'amiral Jauréguiberry	Ouverture prochaine de négociations avec le Gouvernement hova.	D.	506
18 oct.	Paris à Londres...	Arrivée d'une mission malgache à Paris.....	D.	547
4 nov.	Londres à Paris...	Dispositions plus favorables du Cabinet anglais dans l'affaire de Madagascar.	D.	556

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
30 nov.	Amb. brit. à Aff. étr.	Arrivée à Londres de l'ambassade malgache. Désir du Cabinet anglais de tenir envers les Hovas une attitude conforme à celle de la France.	N.	565
3 déc.	Paris à Londres...	Les causes de l'échec de la négociation avec les Hovas.	D.	568
4	Londres à Paris...	Remerciements de Lord Granville pour la communication française sur les Hovas.	T.	569
15	Circulaire.	Exposé de la situation à Madagascar........	D.	577

3° L'INDO-CHINE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
17 mai.	Amiral Cloué à M. Barthélemy Saint-Hilaire.	La question d'Annam et du Tonkin	D.	13
18 août.	M. Barthélemy Saint-Hilaire à l'amiral Cloué.	Instructions à donner au Gouvernement de la Cochinchine sur nos rapports avec l'Annam.	D.	101
24 sept.	Le marquis Tseng à M. Barthélemy Saint-Hilaire.	La Chine conteste la validité du traité de 1874 entre la France et l'Annam.	L.	143
sept. s. d.	Amiral Cloué à M. Le Myre de Vilers	Instructions sur la conduite à tenir en Indo-Chine.	D.	152
22 déc.	Saïgon à Paris ...	Impuissance de la Cour de Hué. Nécessité de faire respecter les traités de 1874 et d'agir au Tonkin.	D.	220
1882.				
17 janv.	Saïgon à Paris ...	Doublement de la garnison d'Hanoï........	T.	238
16 mars	M. de Freycinet à l'amiral Jauréguiberry.	Nécessité de localiser notre action sur le fleuve Rouge et d'éviter tout conflit avec les Chinois.	L.	277
1er mai.	Saïgon à Paris ...	Occupation de Hanoï	T.	304
31	M. de Freycinet au marquis Tseng.	L'exécution du traité de 1874 au Tonkin n'intéresse que les deux États signataires.	D.	360
26 sept.	M. Duclerc à l'amiral Jauréguiberry	Nécessité pour la France de surveiller de très près la situation en Indo-Chine depuis le brusque revirement de l'Annam dû à l'influence de la Chine.	D.	534
15 oct.	L'amiral Jauréguiberry à M. Duclerc.	Nécessité d'une action énergique au Tonkin.	L.	542
17	M. Bourée au Tsong-li-Yamen.	Les mouvements de troupes chinoises dans les environs du Tonkin.	L.	545
20 nov.	M. de Saint-Vallier à M. Duclerc.	Souvenirs d'un entretien sur le Tonkin avec M. de Bismarck.	L.	561
5 déc.	Shanghaï à Paris..	Retraite des troupes chinoises du Tonkin. Danger de conflit avec la Chine évité.	T.	570

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1882.				
20 déc.	M. Duclerc à M. Jules Grévy.	Nécessité de prendre parti dans la question du Tonkin.	L.	581
20	Shanghaï	Bases d'un arrangement entre la France et la Chine sur la question du Tonkin.	N.	582
30	Paris à Pékin (Shanghaï).	Approbation des propositions de M. Bourée.	T.	587
1883.				
2 janv.	M. Duclerc à l'amiral Jauréguiberry.	Réserve à garder au Tonkin en présence du retrait des troupes chinoises.	L.	590
5	Paris à Pékin(Shanghaï).	Ordre donné d'éviter tout conflit avec les troupes chinoises.	T.	595
20 fév.	M. de Mahy à M. Fallières.	Gravité des nouvelles apportées par le dernier courrier du Tonkin.	L.	612

4° TERRE-NEUVE ET RAÏATEA.

1881.				
23 août.	Paris à Londres...	Négociations relatives à Terre-Neuve et aux îles Sous-le-Vent.	D.	105
30	Londres à Paris...	Extension provisoire du protectorat français à Raïatea et poursuite des négociations.	T.	113
21 nov.	Paris à Londres...	Retards dans la solution des questions de Terre-Neuve et de Raïatea.	T.	193
23	Londres à Paris...	Prolongation provisoire de la situation à Terre-Neuve et à Raïatea.	T.	195
9 fév.	Paris à Londres...	Atteintes portées aux droits des Français sur le French-Shore.	D.	253
6 mai.	Londres à Paris...	Prolongation du délai consenti pour notre occupation de Raïatea (question liée à celle de Terre-Neuve).	T.	310
9	Berlin à Paris.....	Nécessité pour la France de respecter les conventions conclues par l'Allemagne à Samoa et à Tonga sans s'interdire d'en conclure elle-même.	D.	313
27 juin.	Paris à Londres...	Nécessité de reprendre les pourparlers sur les pêcheries de Terre-Neuve.	D.	410
14 sept.	Saint-Jean-de-Terre-Neuve à Paris.	Exposé de la situation qui s'est aggravée pour les Français à Terre-Neuve.	D.	527
8 nov.	Amb. brit. à Aff. étrang.	Désir du Gouvernement britannique de reprendre les négociations sur Terre-Neuve.	N.	558
5 déc.	Londres à Paris...	Remise d'un memorandum anglais sur Terre-Neuve.	D.	572

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

1^re^ SÉRIE. — TOME IV.

1.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 13 mai 1881, 4 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

J'ai adressé ce matin à la Porte une note conçue dans le sens des instructions que m'a données votre télégramme d'hier soir(1). Le premier drogman de l'ambassade a insisté amicalement sur les dangers de la résolution du Gouvernement ottoman, et aussi sur son inutilité, le Bey ayant probablement déjà signé un traité avec nous.

Assim Pacha a répondu que la décision de la Porte était irrévocable, qu'elle lui était commandée par la nécessité de maintenir son prestige aux yeux du monde musulman; que, d'ailleurs, elle n'entraînerait pas une rupture, la Turquie n'étant pas en mesure de faire la guerre à la France.

(1) Le 12 mai, à 1 h. 30 du soir, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait informé M. Tissot de la lettre remise par Essad Pacha (voir t. III, 1^re^ série, n° 529) et lui avait télégraphié de prévenir la Porte que la France ne retirerait pas les ordres donnés à sa flotte d'empêcher une démonstration turque, quelle qu'elle fût.

2.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 13 mai 1881, 4 h. 55, soir.*
(*Reçu :* 6 h. soir.)

Le prince de Bismarck à qui je me suis empressé, en recevant votre télégramme[1], d'annoncer la conclusion du traité avec le Bey de Tunis, m'a aussitôt fait féliciter par le comte de Limburg, lequel m'a, en même temps, informé qu'il venait de recevoir de l'Ambassadeur ottoman communication d'une nouvelle note où la Porte prétend établir ses droits sur Tunis et insiste pour obtenir la médiation des Puissances. M. le comte de Limburg a repoussé la demande en déclarant que le Cabinet de Berlin n'admet pas les prétentions de la Turquie sur Tunis et entend ne pas se mêler de la question.

3.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 14 mai 1881, 1 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

D'après des renseignements que je crois exacts, la Porte serait plus que jamais décidée à agir du côté de Tripoli[2]. Toute la journée d'hier a été consacrée à un échange de dépêches avec Tunis. A la suite d'un conseil tenu cette nuit au palais, le Bey aurait reçu l'ordre de ne se prêter à aucune transaction; la Porte le rendrait responsable de toute concession, et lui promettrait, en cas de résistance, un appui effectif jusqu'à la solution du différend avec la France par l'intervention d'un arbitrage européen[3].

4.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 14 mai 1881, 3 h. 55, soir.*
(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

A la réception de votre télégramme d'hier [4] j'ai écrit un mot à M. Cairoli pour lui demander rendez-vous. Je l'ai vu ce matin à midi, et lui ai donné

[1] Voir tome III, 1re série, n° 532.
[2] Voir ci-dessus, n° 1.
[3] Voir ci-dessus, n° 2.
[4] Voir tome III, 1re série, n° 535.

lecture de votre télégramme. M. Cairoli m'ayant paru désirer prendre note des dernières phrases, je me suis aussitôt mis à sa table et lui ai fait au crayon une copie de la fin de votre télégramme à partir des mots : «Nous n'avons jamais envisagé qu'au point de vue de nos rapports...».

Je la lui ai laissée. A ma sortie du cabinet de M. Cairoli, j'ai rencontré tous les ministres qui l'attendaient pour tenir conseil. Trois interrogations vont être présentées à l'ouverture de la séance de la Chambre. Le Gouvernement, à moins que ses vues ne se modifient dans le conseil qui se tient en ce moment, a l'intention de faire une courte déclaration et de demander le renvoi jusqu'à ce que le texte du traité franco-tunisien lui soit intégralement parvenu. Il y aura très probablement présentation d'ordres du jour et votes; le résultat est des plus incertains. J'ai fait remarquer à M. Cairoli qu'après le déploiement considérable de forces militaires auquel nous venons d'être obligés, et dont le but principal était d'éviter l'effusion du sang humain, en décourageant dès le début toute résistance, et devant les lourdes dépenses qui en sont la conséquence, peu de pays auraient montré une modération égale à la nôtre.

5.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 14 mai 1881, 6 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

A quatre heures, M. Cairoli a annoncé à la Chambre que le Ministère avait remis sa démission entre les mains du Roi[1] et que Sa Majesté s'est réservé de prendre ultérieurement une décision. La Chambre sera convoquée à domicile.

(1) M. de Noailles, dans un télégramme du 15 mai, 3 heures du matin, indiqua que la démission du ministère avait été en partie provoquée par un télégramme de l'agence Havas arrivé dans la nuit du 14 et rendant compte des déclarations du Gouvernement français au Sénat. En donnant aux arrangements franco-tunisiens leur portée véritable, atténuée par la presse officieuse italienne, il aurait provoqué une telle exaspération de la Chambre que le ministère n'aurait pas osé affronter la discussion.

6.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 14 mai 1881, 6 h. 14, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

J'ai reçu votre télégramme[1] et je me suis empressé de transmettre au prince de Bismarck votre réponse à ses félicitations. Veuillez recevoir mes remerciements pour les félicitations que vous voulez bien me faire.

Le comte de Hatzfeldt a télégraphié ce matin que les Turcs manifestent un mauvais vouloir extrême et des exigences inadmissibles dans la question des frontières grecques. Le prince de Bismarck vient d'adresser à l'Ambassadeur d'Allemagne l'instruction de déclarer à la Porte que les Puissances ne peuvent accepter qu'elle remette en question l'œuvre de pacification si pénible à élaborer. Le prince croit nécessaire d'exercer une pression très ferme et il invite le comte de Hatzfeldt à s'entendre dans ce but avec ses collègues; il espère que les autres Cabinets enverront des instructions analogues à leurs Ambassadeurs.

M. le comte de Limburg me dit, à *titre confidentiel,* que le Cabinet de Londres envisage, avec plus de calme que les journaux anglais, notre traité avec le Bey de Tunis. Lord Odo Russell n'a été chargé d'exprimer aucune plainte et tient, au contraire, un langage satisfaisant. L'Ambassadeur d'Italie accepte le fait moins facilement.

7.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 14 mai 1881.*

Vous avez bien voulu me communiquer le 10 de ce mois une dépêche adressée à Votre Excellence par le comte Granville, sous la date du 7, et concernant les affaires de Tunis[2]. Ce document témoigne de l'accueil favorable fait par le Cabinet de Londres aux indications que j'ai été en mesure de vous donner touchant les desseins du Gouvernement de la République de ne point

(1) Envoyé le 14 mai à 9 h. 15, matin. — (2) Voir tome III, 1re série, n° 515 et la note 1.

s'emparer de la souveraineté de la Tunisie, de ne réunir aucune partie de ce pays au territoire français, et, après avoir châtié la tribu agressive des Kroumirs, d'obtenir du Bey des garanties suffisantes pour notre sécurité dans l'avenir. Le Principal Secrétaire d'État de la Reine a bien voulu vous faire savoir que le Gouvernement anglais verrait sans jalousie l'établissement de l'influence française en Tunisie, à condition qu'elle s'exerçât d'une manière conforme aux droits créés par les traités et ne portât point préjudice aux intérêts légitimes des sujets britanniques. Mentionnant ensuite les appels adressés à l'Angleterre ainsi qu'à plusieurs autres Puissances, soit par le Bey de Tunis, soit par la Porte ottomane, Lord Granville vous déclarait que le Cabinet de Londres, sans pouvoir les ignorer entièrement, n'avait cependant point la pensée de présenter une proposition formelle de médiation ou de bons offices, à moins d'y être convié par le Gouvernement français aussi bien que par le Bey. Enfin Sa Seigneurie vous invitait à me dire que si le Gouvernement de la Reine pouvait contribuer de quelque façon à la prompte solution des difficultés pendantes entre la France et le Bey, il y employerait très volontiers son influence dans la forme que je vous indiquerais comme pouvant être la plus utile et plus agréable pour nous.

[M. Barthélemy Saint-Hilaire exprime la satisfaction que cette communication lui a causée. Les éclaircissements qu'il a donnés à Lord Lyons, le traité du Bardo qu'il lui a communiqué doivent le convaincre que le traité ne porte aucune atteinte aux privilèges des autres pays et qu'il tient compte dans une large mesure des préoccupations indiquées dans la dépêche de Lord Granville.]

8.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Berlin, 16 mai 1881, 9 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

L'Empereur, avec qui je viens d'avoir l'honneur de dîner, m'a vivement et affectueusement félicité de la solution satisfaisante de l'affaire tunisienne. J'ai répondu que l'appui moral et la sympathie constante que son Gouvernement nous a témoignés nous ont été précieux, et que j'étais heureux de pouvoir exprimer à Sa Majesté nos sentiments de reconnaissance. L'Empereur m'a dit alors sa satisfaction que le concours de son Gouvernement nous ait été utile pour écarter des complications dans une question où nous avions le devoir de défendre notre frontière et de faire respecter nos possessions contre

les agressions de voisins turbulents. Il m'a ensuite parlé de la Russie, et fait part de l'inquiétude que lui cause le choix du général Ignatieff[1]. Ma prochaine lettre particulière[2] vous rendra compte de cette intéressante conversation, dans laquelle l'Empereur s'est montré particulièrement sympathique et amical.

9.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47. *Londres, 16 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 23 mai.)

Il me semble que, malgré les efforts des journaux, l'opinion reste parfaitement calme en présence de ce qui vient de se passer à Tunis. On est évidemment plus frappé de la promptitude et des succès d'une action dans laquelle tout paraît avoir été calculé avec une rare précision qu'inquiet ou préoccupé des conséquences que peut avoir pour l'Angleterre ce traité conclu avec le Bey. Je ne sais si, depuis vendredi, l'émotion, ressentie tout d'abord au Foreign Office, s'est calmée ou si l'on est disposé à donner suite aux réserves dont on avait conçu l'idée dans le premier moment. Je ne serais pas étonné que, devant l'indifférence de l'opinion publique, ces velléités fussent déjà tombées.

Quant aux journaux, ils continuent le cours de leurs déclamations. Le *Times,* dans un article dont il est difficile de dégager les conclusions, revient sur le reproche singulier qu'il vous a déjà adressé d'avoir manqué de franchise, comme si, en répudiant toute idée de conquête ou d'annexion, nous avions renoncé du même coup à prendre contre des désordres que nous avons trop longtemps supportés et contre les dangereuses intrigues dont le Bey est entouré aucune garantie effective. Le *Times* essaie de montrer que les intérêts et même la sécurité de l'Italie reçoivent par suite du Traité de Kasar Said une sérieuse atteinte et il va jusqu'à publier une carte pour montrer combien Bizerte est rapproché de Marsala. Quant aux Puissances qui sont sollicitées par la Porte d'intervenir en vertu du Traité de Paris, il présume qu'elles décli-neront cette invitation par des motifs différents, les unes en alléguant que l'exis-

[1] Comme Ministre de l'Intérieur. Le 19 mai, M. Duchâtel écrivit de Vienne à M. Barthélemy Saint-Hilaire (Dép. n° 75) : «La désignation du général Ignatieff dans les fonctions de Ministre des Domaines n'avait déjà pas été favorablement interprétée à Vienne. (Voir tome III, 1re série, n° 453.) Sa récente nomination au poste encore plus important de Ministre de l'Intérieur ne pouvait qu'accentuer cette fâcheuse impression.»

[2] Nous ne possédons pas cette lettre.

tence de la Régence n'est pas menacée, d'autres en déclarant qu'à leurs yeux elle ne fait pas partie de l'Empire ottoman, d'autres enfin, en disant qu'aucune Puissance n'est tenue d'assister la Porte sans le concours des autres. Il ajoute que l'unanimité des Puissances est la seule chose qui ait rendu l'intervention de l'Europe possible en 1878 et que, dans le cas présent, il ne faut pas songer à l'obtenir.

Selon le *Standard*, la question dont il s'agit est une question purement pratique. Sera-t-il permis à la France de recueillir sans obstacle le fruit de sa duplicité et de son audace? Le concert européen qu'on a si souvent invoqué pour la défense du droit public n'agira certainement pas pour empêcher cette publique injustice. «Le prince de Bismarck n'admet pas que le traité conclu par la France avec le Bey, en dérogation aux droits du Sultan, pût être soumis, comme l'ont été les préliminaires de San Stefano, à un conclave européen. La Cour de Vienne regarde l'affaire de Tunis comme un incident «purement local». A peine est-il besoin de rechercher ce que sera dans les circonstances actuelles la ligne adoptée par la Russie... Le détrônement virtuel du Bey de Tunis et la main-mise violente de la France sur son territoire, ses finances, sa juridiction sera également tolérée par Lord Granville, puisqu'il est clair qu'on s'est assuré d'avance la tolérance de l'Allemagne et de l'Autriche, sinon aussi de la Russie». Reste l'Italie qui, dit le *Standard*, n'aurait pas tardé vingt-quatre heures à déclarer la guerre à la France, si elle se sentait assez forte ou si elle avait un allié. Le *Standard*, après avoir dit que l'acte accompli par la France porte un coup mortel aux idées de droit public et d'honnêteté publique, termine en revenant sur une idée que j'ai eu précédemment l'occasion de signaler à Votre Excellence. «Il se rencontre déjà, dit-il, des Anglais pour suggérer que nous devrions faire au Khédive ce que la France a fait au Bey de Tunis... L'incident tunisien sera sans doute prochainement clos, mais ses conséquences pourront être durables et des changements de grande portée pourront découler de la remarquable expédition que la République a faite pour le châtiment des Kroumirs.»

Le *Daily Telegraph*, plus vif encore que le *Standard*, voit dans le Traité de Kasar Said, comme dans l'expédition dont il est le résultat et dans la manière dont elle a été commencée, justifiée et achevée, la preuve certaine que la France, qui a dans tous les temps été un élément de perturbation en Europe, la France de Louis XIV et des Napoléon, dont on croyait le tempérament ambitieux et belliqueux modifié par l'expérience, est toujours la même. L'Angleterre ne peut plus compter sur l'esprit pacifique de la France.

[Autres analyses de presse.]

10.

M. DUCHÂTEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 72 *Vienne, 16 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol, 27 mai.)

[Signature à Vienne le 6 mai du traité de commerce entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie [1].]

Le traité de commerce était le but essentiel des négociations engagées. Bien que le Gouvernement serbe ait défendu ses intérêts avec une grande ténacité, M. Christitch ne dissimule pas que plus d'une concession importante a dû être faite à l'Autriche-Hongrie, et il craint qu'il ne faille compter sur une vive opposition de la Skoupchtina. Son opinion est néanmoins que l'arrangement intervenu le 5 mai ne peut manquer d'être adopté, et l'état de choses qui en résultera sera très préférable, à ses yeux, à l'incertitude et à la dépendance absolue dans laquelle se trouvait jusqu'ici la Serbie à l'égard de l'Autriche. Ce traité doit avoir une durée de dix années, et entrer en vigueur trois mois après l'échange des ratifications. Votre Excellence en trouvera le texte ci-annexé.

[Données statistiques publiées par les journaux de Vienne.]

Le nouveau régime commercial qu'inaugurera la mise à exécution du traité du 6 mai, ainsi que l'établissement prochain des voies ferrées récemment concédées, ne sauraient manquer de développer dans des proportions très considérables l'échange réciproque des produits des deux pays.

11.

M. DUCHÂTEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 17 mai 1881, 4 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 35, soir.)

Depuis la signature du Traité du Bardo, je n'avais pas eu l'occasion de rencontrer le baron de Haymerlé. A sa réception d'aujourd'hui, le Ministre des Affaires étrangères m'a sincèrement complimenté pour la prompte et heureuse conclusion de l'affaire tunisienne.

[Affaires de Bulgarie.]

[1] Voir tome III, 1re série, n° 440.

12.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Résident de France à Tunis.

D. n° 60. Confidentiel. *Paris, 17 mai 1881.*

Les événements qui viennent de s'accomplir à Tunis ont naturellement attiré l'attention des Puissances européennes et en particulier du Gouvernement britannique. Nous nous sommes prêtés volontiers à un échange amical de vues à ce sujet avec le Cabinet de Londres.

[M. Barthélemy Saint-Hilaire rappelle les assurances qu'il avait données dès le début de l'entreprise au Cabinet de Londres et sa réponse le 14 mai[1] à la communication qui lui avait été faite le 10 mai par Lord Lyons d'une dépêche de Lord Granville du 7 mai.]

Lord Lyons, m'ayant écrit lui-même, le 14 mai, pour me rappeler certains points de nos conversations, précédentes[2], j'ai répondu, le 16, à cette seconde communication, et je me suis efforcé de préciser avec la clarté désirable les intentions du Gouvernement de la République et l'interprétation que nous donnons au traité récemment signé à Tunis[3]. L'envoi que je vous fais du texte même de ces documents me dispense d'y joindre un commentaire.

[Caractère confidentiel de ces documents.]

13.

L'Amiral Cloué, Ministre de la Marine et des Colonies,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Paris, 17 mai 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 mai.)

Depuis 1874, nos deux Départements ont échangé de nombreuses communications au sujet de l'établissement dans les ports ouverts du Tonkin[4],

[1] Voir ci-dessus n° 7.

[2] Désaveu de toute intention de conquête ou d'annexion; projets français sur Bizerte; maintien des traités entre Tunis et les autres Puissances.

[3] M. Barthélemy Saint-Hilaire indiquait dans sa réponse que le régime intérieur de la Tunisie ne serait modifié que graduellement, et que si quelques dérogations devaient être apportées aux conventions existantes, ce ne serait qu'après une entente amicale avec les intéressés. Pour Bizerte, si la France favorisait son développement commercial, il n'entrait pas dans ses intentions de dépenser aujourd'hui des sommes énormes pour y aménager un port militaire. La lettre de Lord Lyons du 14 et celle de M. Barthélemy Saint-Hilaire du 16 figurent dans les correspondances d'Angleterre et de Tunis.

[4] Voir notamment tome III, 1re série, n° 14, 197, 330, 461, 470.

de la juridiction de nos consuls en conséquence des dispositions du traité du 15 mars de ladite année[1], qui a établi, en principe, leur action judiciaire sur les Français et les étrangers.

Les diverses phases par lesquelles a passé, dans ce laps de temps, la question primordiale de l'attitude définitive à prendre par la France, tant à l'égard de l'Annam qu'en ce qui concerne le Tonkin tributaire de cet Empire, nous ont conduits par une sorte d'accord tacite à différer le règlement de cette affaire, notre situation politique dans ce pays ayant une importance en quelque sorte préjudicielle à l'égard des dispositions à adopter. Suivant, en effet, que nos représentants dans le Tonkin conserveront la dénomination impropre de *consuls* qui leur a été attribuée, ou qu'ils prendront celle de *résidents* qui implique l'exercice réel de notre protectorat, la nature des pouvoirs à leur conférer sera sensiblement différente.

Tels étaient les termes dans lesquels la question se posait au lendemain même de la signature du traité de 1874 dont nous n'avions pas tardé à reconnaître le caractère improprement défini en ce qui touche aux attributions de nos représentants. Depuis lors, la situation s'est compliquée par suite de réclamations du Gouvernement britannique contre l'exercice, à l'égard de ses nationaux, des prérogatives de nos consuls, et enfin par l'article du traité passé par l'Espagne avec la Cour de Hué, lequel reconnaît formellement à cette Puissance le droit d'établir des consuls dans les ports ouverts de l'Annam[2]. Ce double incident nous a conduits à admettre implicitement le même droit pour les autres Puissances europeénnes; les agents français n'étaient plus que les protecteurs (et par suite les juges) des étrangers qui ne pouvaient se réclamer d'agents consulaires.

C'est là un état de choses qui ne saurait être sans danger pour l'avenir de notre influence sur cette contrée. On a dû naturellement se demander s'il n'y avait pas plus d'inconvénients à le laisser subsister que d'avantages dans

(1) Le traité d'alliance et de paix signé à Saïgon le 15 mars 1874 entre la France et l'Annam comprend vingt-deux articles. Voici l'article premier : «Il y aura paix, amitié et alliance perpétuelle entre la France et le Royaume d'Annam.»

L'article 2 débute ainsi : «Son Excellence le Président de la République française, reconnaissant la souveraineté du Roi de l'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute Puissance étrangère, quelle qu'elle soit, lui promet aide et assistance...»

L'article 3 est ainsi rédigé : «En reconnaissance de cette protection, Sa Majesté le Roi de l'Annam s'engage à conformer sa politique extérieure à celle de la France et à ne rien changer à ses relations diplomatiques actuelles...»

L'article 11 commence par ces mots «Le Gouvernement annamite s'engage à ouvrir au commerce les ports de Thin-Naï dans la province de Binh-Dinh, de Ninh-Haï, dans la province de Haï-Dzuong, la ville de Hanoï et le passage par le fleuve de Nhi-Hâ, depuis la mer jusqu'au Yunnan...»

(2) L'article 21 du traité est ainsi conçu : «Ce traité remplace le traité de 1862, et le Gouvernement français se charge d'obtenir l'assentiment du Gouvernement espagnol». Si le Gouvernement espagnol n'était pas consentant, le Gouvernement français s'engageait à se substituer à lui dans ses obligations envers l'Annam.

la perspective d'une modification sérieuse de notre action sur l'Annam et par suite sur le Tonkin.

Les deux lettres ci-jointes du Gouverneur de la Cochinchine des 30 mars et 2 mai répondent à cette préoccupation, et je ne saurais trop appeler sur elles votre attention et votre sollicitude. La question de la juridiction à conférer par simple décret à nos consuls est traitée avec détail dans une note très complète et très explicite annexée à la seconde de ces communications. Cette note conclut à la définition de ladite juridiction par un acte du pouvoir exécutif comprenant en principe les étrangers parmi nos justiciables par application du traité de 1874, *mais exceptant expressément les sujets des Puissances qui, à la suite d'un accord international, auraient été admises à établir leur propre juridiction dans les ports ouverts.*

Si, ce que je ne pourrais que déplorer, aucune modification ne doit être apportée au traité de 1874, et s'il nous faut chercher à concilier avec cet acte incomplet et insuffisant un *modus vivendi,* tant avec le Gouvernement de Hué qu'avec les Puissances européennes qui ont pris couleur dans cette question, le projet dont il s'agit me paraît répondre aussi bien que possible à cette situation. Mais il en serait, suivant moi, tout autrement au cas fort probable où, notre action s'accentuant davantage, un véritable protectorat viendrait à être établi tant sur le Tonkin que sur l'Annam. Toute ambiguïté disparaîtrait alors en ce qui concerne la position de nos représentants qui deviendraient de véritables résidents, agents de ce protectorat, et qu'il y aurait alors lieu de revêtir d'une juridiction complète tant à l'égard des Français qu'à l'égard des étrangers. Le caractère du Protectorat étant de placer aux mains du protecteur les relations extérieures, les Puissances étrangères ne pourraient plus accréditer de consuls auprès de l'Annam et c'est de la nation protectrice que ces agents devraient recevoir leur *exequatur.* Il me semble qu'une simple déclaration suffirait, le cas échéant, pour bien caractériser cette situation et la mettre à l'abri de toute contestation de la part de celles des nations européennes qui n'ont pas, à cet égard, des avantages acquis. Or, l'Espagne seule se trouve dans ce cas, et il me semble que l'on pourrait, sans grande difficulté, lui faire consentir la renonciation à un droit dont elle ne paraît pas avoir encore jugé à propos d'user.

Cette considération me conduit à vous entretenir d'une autre question traitée dans une seconde note également annexée à la lettre de M. Le Myre de Vilers du 2 de ce mois et qui se rattache étroitement à cette dernière. Quelle que soit la solution qui doive, en fin de compte, être donnée à nos propositions d'intervention plus directe dans les affaires du Tonkin, il n'est pas douteux que nous avons avantage à évincer toute prétention rivale et à ôter à une nation européenne quelconque tout motif et même tout prétexte à s'immiscer dans la politique de ce pays. A ce point de vue, il serait très désirable qu'une

combinaison financière nous permît de désintéresser complètement et dès aujourd'hui l'Espagne de sa créance envers l'Annam, dont nous lui avons garanti le payement par annuités variables, suivant le chiffre auquel atteint, chaque année, le produit des douanes du Tonkin. J'estime, d'un autre côté, que, débarrassée de l'aléa qui pèse sur ces remboursements, cette Puissance ne saurait qu'accueillir avec empressement une proposition qui mettrait immédiatement en ses mains le reliquat de la dette de l'Annam, c'est-à-dire un million de dollars environ.

Si vous partagiez mes appréciations à cet égard, les deux questions devraient être liées et le Gouvernement espagnol pourrait, d'ores et déjà, être pressenti éventuellement sur ses dispositions à l'égard du payement immédiat, par nos soins, de sa créance envers l'Annam. En ce qui concerne les voies et moyens, je serais assez disposé à prélever sur la Caisse de réserve de la Cochinchine, qui sera la première appelée à bénéficier des avantages obtenus, la somme nécessaire, laquelle serait remboursée par annuités à l'aide de prélèvements sur le produit net des douanes du Tonkin, ainsi que cela se pratique à l'égard des Espagnols.

Je vous serai très obligé de vouloir bien me faire connaître votre sentiment sur ces deux affaires dont la solution, je n'en doute pas, vous paraîtra extrêmement désirable.

14.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 18 mai 1881, 12 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 15, soir.)

Le Sultan, comme je le prévoyais, a été extrêmement sensible à notre attitude dans l'affaire de Midhat [1]. Il vient de m'envoyer un de ses aides de camp pour me prier de faire parvenir ses sincères remerciements à Votre Excellence et au Gouvernement de la République.

Un des familiers du Palais est également venu me voir ce matin. D'après son langage que j'ai tout lieu de croire autorisé, le Sultan n'aurait protesté très

[1] Midhat Pacha, impliqué dans l'affaire du meurtre d'Abdul-Aziz, s'était réfugié au consulat de France à Smyrne. Le Sultan avait demandé à M. Tissot de ne pas lui accorder la protection du pavillon français (télégr. de M. Tissot, du 17 mai, 10 h. 40). Le 18 mai, M. Barthélemy Saint-Hilaire informa notre Ambassadeur qu'il venait de télégraphier au consul de Smyrne qu'en aucun cas Midhat ne pouvait rester au consulat français (télégr. de midi 30).

vivement dans l'affaire tunisienne que pour sauvegarder sa responsabilité vis-à-vis des Musulmans, et son prestige de Khalife fort compromis en ce moment à la Mecque et dans la Tripolitaine. Au fond, il ferait bon marché de la Tunisie, ce qui m'avait été déjà dit par un de ses principaux Conseillers au début de la question.

Déjà hier le Sultan m'avait fait savoir indirectement que l'affaire de Tunisie n'était entre nous qu'un nuage qui passerait[1].

15.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 148. Confidentiel. *Berlin, 18 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 22 mai.)

Le *Times* et, à son exemple, le *Pester Lloyd* et quelques autres journaux ont affirmé ces jours derniers qu'à la nouvelle de la conclusion de notre traité avec le Bey de Tunis, le Gouvernement italien avait adressé un appel aux Puissances signataires du Traité de Berlin, leur demandant d'interposer leur médiation au moyen d'une conférence à laquelle la France serait tenue de soumettre son traité avec la Régence comme la Russie a dû le faire en 1878 pour le Traité de San-Stefano. Le *Diritto,* démentant cette information, assure que le Cabinet du Quirinal n'a nullement tenté la démarche qu'on lui attribue.

Malgré ce démenti, le *Times* a persisté dans ses affirmations et maintenu notamment que le prince de Bismarck avait chargé l'Ambassadeur d'Allemagne à Rome d'opposer à l'ouverture italienne une réponse déclinatoire des plus catégoriques.

J'ai voulu m'assurer du degré d'exactitude de ces assertions contradictoires et j'ai prié M. le comte de Limburg-Stirum de me dire confidentiellement si le Cabinet de Berlin avait été réellement saisi d'une demande de médiation et de conférence par le Gouvernement italien.

Le Ministre par intérim m'a formellement déclaré qu'aucune proposition de cette nature n'avait été présentée à la Chancellerie impériale par les organes de la diplomatie du Quirinal; le comte de Launay n'avait soumis ici aucun projet semblable, et M. de Keudell n'avait pas non plus reçu à Rome une communication de ce genre. Le comte de Limburg n'oserait pas pourtant affirmer que le Gouvernement italien a montré partout la même réserve, mais, en ce qui concerne le Cabinet de Berlin, les observations, les plaintes, les regrets expri-

[1] M. Tissot avait télégraphié, le 17 mai, à 9 h. 20, soir : «Certains indices me donnent à penser que le Sultan commence à envisager avec plus de calme l'affaire de Tunis».

més par les agents italiens ont été empreints d'une certaine timidité causée sans doute par l'attitude nettement favorable à l'entreprise française qu'a adoptée dès le premier jour et hautement déclarée le prince de Bismarck. Tout se serait borné, d'après le Ministre allemand, à des insinuations assez fréquentes sur l'esprit d'aventure incorrigible de la France, sa politique envahissante, les dangers qui en résulteraient si les Puissances n'y prenaient garde pour le maintien de la paix européenne. M. de Keudell aurait eu plusieurs fois à entendre de longs exposés des griefs italiens formulés par le comte Maffei, et, à Berlin, le comte de Launay serait souvent revenu sur des plaintes amères dans lesquelles il exprimait son regret de voir la France se préparer de nouvelles catastrophes comme celles de 1870 en s'aliénant aujourd'hui *ses meilleurs amis* et en alarmant l'Europe entière par ses velléités guerrières.

M. de Limburg-Stirum n'a pas voulu me confesser, mais il m'a été facile de démêler qu'un des arguments dont usait volontiers l'Ambassadeur d'Italie consistait à faire entrevoir à l'Allemagne que la France avait cherché, dans son expédition tunisienne, un moyen d'essayer sa jeune armée, sa nouvelle organisation militaire avec l'arrière-pensée, si l'épreuve était satisfaisante, de ne plus tarder longtemps à se jeter dans la guerre de revanche contre l'Empire allemand.

En résumé, il me paraît résulter des informations que j'ai recueillies à des sources diverses qu'en présence de l'accueil peu encourageant fait à ses tentatives par le Cabinet impérial, le comte de Launay s'est surtout répandu en plaintes, en récriminations, en inquiétudes affectées sur nos projets ultérieurs, mais que jusqu'ici du moins il n'a pas formulé de demande de médiation comme le prétendait le *Times*.

16.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 19 mai 1881, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Le comte de Limburg-Stirum vient de me faire lire une nouvelle protestation de la Porte contre notre traité avec le Bey de Tunis, qu'elle déclare nul et non avenu. Le Ministre a ajouté que le Cabinet de Berlin, comme je le savais déjà, ne répondrait pas plus à cette note qu'aux précédentes et n'en accuserait pas réception, ayant déclaré une fois pour toutes qu'il ne reconnaît pas les droits que fait valoir la Porte[1].

[1] Le 20 mai, à 11 heures matin, M. Barthélemy Saint-Hilaire pria M. de Saint-Vallier de remercier le chancelier et le comte de Limburg-Stirum.

17.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 144. *Paris, 19 mai 1881.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la copie d'un télégramme que je reçois à l'instant du Résident français à Tunis(1). Je vous prie d'appeler confidentiellement l'attention de lord Granville sur ce qu'a d'irrégulier à nos yeux et, en tout cas, de peu amical pour la France l'intervention de M. Reade telle que M. Roustan la fait connaître.

18.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Desprez, Ambassadeur de France près le Saint-Siège.

T. *Paris, 20 mai 1881, 7 h. 5, soir.*

J'apprends que sous l'inspiration de M. Maccio d'une part, et des Capucins de Tunis de l'autre, des démarches extrêmement vives sont faites en ce moment à Rome pour empêcher ou du moins pour retarder l'organisation ecclésiastique de la Tunisie telle que nous la demandons(2). Je dois donc vous recommander de suivre cette affaire avec la plus grande attention et de ne rien négliger pour combattre les influences qui sont mises en mouvement contre nous. Il est indispensable d'obtenir une solution prompte(3).

(1) Ce télégramme, de 11 h. 16 du matin, signalait la protection accordée au consulat d'Angleterre par M. Reade à Arbi-Zarouk et à ses deux fils convaincus d'avoir excité les Musulmans à la révolte. Sur l'intervention de Mustapha Ben Ismaïl ils furent enfermés dans leur maison et peu après embarqués pour Palerme (télégr. de M. Roustan du 19 mai, 3 h. 50, s.).

(2) M. Barthélemy Saint-Hilaire avait chargé M. Desprez de réclamer à la Propagande la mise à la retraite de Mgr Sutter, vicaire apostolique à Tunis, et la désignation de l'archevêque d'Alger comme administrateur apostolique jusqu'à la nomination d'un évêque français (télégr. confid. du 14 mai, 9 h. 15, s.). Voir, sur l'intervention dans cette affaire du Cardinal Lavigerie, les *Documents diplomatiques,* tome III, 1re série, n° 449.

(3) Cette solution fut obtenue le 7 juin. Mgr Lavigerie fut désigné comme administrateur apostolique à Tunis et Mgr Sutter fut invité à se démettre de ses fonctions (télégr. de M. Desprez, du 7 juin, 11 h. 30, m.). Le bref pontifical conférant à Mgr Lavigerie le titre d'administrateur apostolique de Tunis fut signé le 28 juin, et M. Barthélemy Saint-Hilaire écrivit à M. Roustan que la France pouvait compter sur le bon vouloir du Saint-Siège pour assurer l'organisation ecclésiastique de la Régence (4 juillet, n° 103). Le 8 juillet, M. Roustan communiqua à M. Barthélemy Saint-Hilaire les grandes lignes du plan de Mgr Lavigerie, récemment arrivé à Tunis (8 juillet, n° 142).

19.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 21 mai 1881, 4 h. 31, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Démentant son ancienne réputation d'esprit tenace et malgré sa promesse d'aller jusqu'au bout, M. Sella a renoncé, hier soir, à former le nouveau ministère[1]. Ne pouvant attirer à lui une partie de la gauche, réduit à former le Cabinet dans la minorité de droite, il aurait échoué, à ce que l'on dit, dans ses dernières tentatives pour obtenir du Roi une promesse formelle de dissolution.

La Couronne se trouve ainsi en meilleure situation vis-à-vis de la gauche, mais devra compter avec les froissements de la droite. En voyant M. Sella accepter si allègrement la charge de former un Cabinet, on ne doutait pas qu'il n'eût calculé les difficultés qui l'attendaient et qui étaient visibles à tous les yeux. L'opinion est encore une fois déçue. La politique étrangère a pu entrer pour une part dans l'insuccès de M. Sella. On m'a assuré que, dans la prévision qu'un ministère de droite trouverait plus de crédit à Berlin qu'un ministère de gauche, M. Sella aurait fait demander au prince de Bismarck s'il pouvait espérer dans l'appui éventuel de l'Allemagne contre nous dans les affaires de Tunis et qu'il avait attendu sa réponse pour prendre ses dernières décisions. S'il l'eût obtenue favorable, il n'aurait pas craint de tenter la fortune avec un ministère exclusivement de droite et de braver la gauche en prenant son point d'appui dans une politique de revanche. Je ne saurais affirmer l'exactitude de ces renseignements, mais ils ont une certaine vraisemblance et concordent avec le langage que les journaux de droite tiennent depuis quelques jours.

La situation intérieure de l'Italie n'est pas propice aux alliances. L'Ambassadeur d'Allemagne, avec lequel j'ai causé assez longuement avant-hier soir, était convaincu que M. Sella formerait un Cabinet, quel qu'il pût être. Il croyait à la dissolution de la Chambre et n'attachait pas grande importance aux agitations que l'on cherchait à susciter, mais il ne lui semblait pas que la droite pût réussir à obtenir la majorité aux élections. On croit que le Roi confiera à M. Depretis la formation du Cabinet. On parle aussi de M. Mancini.

[1] Après la démission du ministère Cairoli, le 14 mai, M. Sella avait tenté de former un ministère en s'appuyant sur la droite et en négociant le concours de quelques membres du centre gauche et de la gauche modérée. La Chambre eût été ensuite dissoute.

20.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 21 mai 1881, 9 h. 38, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Nous venons de parapher la convention et l'annexe militaire. Nous signerons demain soir[1].

Comme il est urgent de communiquer la convention au Gouvernement grec aussitôt qu'elle sera signée, nous soumettons ci-dessous à nos Gouvernements le projet de la note dont les Représentants des Puissances à Athènes accompagneraient cette communication :

[Suit la note.]

Une copie de la convention parviendra demain au Ministre d'Angleterre à Athènes.

Nous pensons que le plus sûr moyen d'arriver à un prompt résultat serait que les Représentants des Puissances à Athènes fussent chargés de compléter leur communication en conseillant verbalement au Gouvernement hellénique de munir son Ministre à Constantinople, dans le plus bref délai, des pouvoirs nécessaires pour signer la Convention turco-grecque.

Il nous paraît indispensable de faire comprendre, en même temps, au Cabinet d'Athènes qu'aucune modification de la convention ne saurait être admise et que toute tentative de ce genre aurait pour résultat assuré de remettre en question l'accord si péniblement acquis.

Nous sommes certains d'avoir obtenu le maximum des concessions possibles.

21.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Londres, 21 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 23 mai.)

J'ai reçu hier à dix heures du soir une lettre de Lord Granville au sujet des affaires de Tunis. J'ai l'honneur de vous envoyer la traduction de ce document

[1] La Convention établissant l'accord intervenu pour le règlement de la question turco-grecque entre la Turquie et les représentants des Puissances médiatrices, et les actes annexes furent signés le 24 mai (télégr. de M. Tissot du 24 mai, 8 h. 5, s.). Voir tome III, 1re série, n° 496.

dont je trouve non sans quelque surprise le texte déjà reproduit dans les journaux de ce matin.

Le Principal Secrétaire d'État, rappelant le contenu de la note adressée le 14 courant par Votre Excellence à Lord Lyons, en réponse à la communication qu'il avait été chargé de vous faire à la date du 10[1], se félicite d'y trouver l'expression de sentiments amicaux auxquels il est heureux de s'associer et saisit cette occasion de répéter qu'il attache le plus grand prix au maintien des bonnes relations entre l'Angleterre et la France. Il s'empresse toutefois d'ajouter que le Gouvernement de Sa Majesté manquerait de franchise s'il laissait croire à Votre Excellence que les procédés de la France à Tunis ont produit dans le pays un effet favorable.

Sans vouloir insister sur certaines contradictions de langage qu'il aurait remarquées, ni sur les diverses raisons qui ont été alléguées soit à Tunis, soit à Paris, pour justifier l'intervention de la France, il croit devoir faire observer que notre traité avec le Bey dépasse indubitablement la question de notre sécurité et qu'il équivaut à un protectorat. Le Gouvernement de la Reine prend note des assurances données par la France que les conventions existantes entre Tunis et diverses Puissances seront garanties, les droits, commerciaux ou autres, qui résultent de ces conventions, entièrement respectés, et il déclare que ces assurances ont à ses yeux la valeur d'un engagement international par lequel le Gouvernement français est lié pour l'avenir. Il tient cependant, pour prévenir tout malentendu, à établir que la convention générale du 19 juillet 1875, notamment les articles VII et XVIII de cette convention, restent en vigueur sans que la mention spéciale de ces deux articles implique le moins du monde que le reste du traité ait rien perdu de sa valeur.

A propos de l'article VII du traité du 12 mai en vertu duquel la République française et le Bey se réservent de fixer les bases d'une réorganisation financière de la Régence, Lord Granville émet l'opinion que si ce changement devait atteindre la constitution de la Commission financière de 1869, les créanciers devraient être mis à même de manifester leurs vues sur la question. Passant enfin à ce qui concerne le port de Bizerte, il reproduit les déclarations que vous auriez faites à ce sujet et il remarque que, dans le cas où des travaux seraient exécutés pour rendre ce port accessible aux navires de commerce d'un fort tonnage, les navires anglais devraient aux termes du Traité de 1875 y être reçus exactement sur le même pied que les navires français ou tunisiens.

Nous serions peut-être en droit de nous demander en lisant cette lettre, si, malgré des assurances d'amitié dont nous n'aurons pas même la pensée de révoquer en doute la parfaite sincérité, le Gouvernement de la Reine a exacte-

[1] Voir ci-dessus, n° 7.

ment apprécié l'origine des événements qui se sont accomplis à Tunis ; s'il s'est rendu compte de la part à faire des diverses responsabilités et des nécessités auxquelles nous avons obéi, enfin s'il rend une justice suffisante à la netteté de nos déclarations et à la modération de notre conduite. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons, en examinant les observations que le Gouvernement de la Reine a cru devoir nous adresser, qu'être animés du même désir de prévenir tout malentendu et de maintenir entre la République française et l'Angleterre de bonnes relations dont l'importance s'étend si loin et dont nous apprécions comme lui tout le prix.

22.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 23 mai 1881, 1 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

J'ai eu ce matin avec le Bey une longue conversation dont j'ai été assez satisfait. Il m'a de lui-même dit qu'il regrettait de n'avoir pas accepté plus tôt le traité que je lui conseillais de signer depuis deux ans. Il pense que cela aurait évité bien des désagréments et même des malheurs. Enfin il espère qu'il ne restera pas de traces de ce malentendu. Il a l'intention de marcher désormais d'accord avec nous et son Ministre a reçu l'ordre de s'entendre avec moi et de me satisfaire pour tout ce qui concerne l'application du traité.

Il m'a parlé avec beaucoup d'insistance de son affection pour Mustapha Ben Ismaïl et de son désir de le conserver à son poste. Il m'a dit qu'il l'aimait plus qu'un fils et qu'il n'avait pas d'autre affection dans ce monde. Il m'a parlé de son désir de le voir aller en France pour se concilier la faveur du Gouvernement de la République. J'ai accueilli ces ouvertures avec une certaine réserve, tout en protestant de mon vif désir d'être agréable à Son Altesse autant qu'il dépendrait de moi. Je lui ai dit que dans l'intérêt même de son Ministre il fallait qu'avant de se rendre en France il se conciliât les bonnes dispositions de Votre Excellence par des actes auxquels vous teniez plus qu'à toutes les assurances. J'ai ajouté que je m'entendrais à cet effet avec Mustapha Ben Ismaïl pour la mise à exécution sérieuse du nouvel état de choses avant son départ.

Le tracé de la première section du chemin de fer du Sahel vient d'être approuvé suivant le projet présenté par la Compagnie marseillaise, c'est-

à-dire en passant devant Radès[1]. Quant à la station de l'Hammam Life, M. Rubattino a dû être mis en demeure de produire à bref délai l'acte de concession sur lequel il base sa demande d'arbitrage et, comme il n'est pas en mesure de le faire, il sera passé outre[2]. Enfin le cahier des charges pour le port va être approuvé incessamment.

23.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Madrid, 24 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 29 mai.)

Tout le monde a admiré ici l'habileté et la décision avec laquelle ont été conduites les affaires de Tunis, et la nouvelle de la signature du traité qui établit notre protectorat sur la Régence a fait une impression d'autant plus profonde qu'on était loin de s'attendre à un succès aussi prompt et aussi considérable.

J'ai pu, dans cette circonstance, constater de nouveau dans mes entretiens avec les Ministres la sincérité des sentiments de bienveillance du Cabinet de Madrid à notre égard. Quant à l'opinion publique, notre succès à Tunis a été pour elle comme un coup de fouet et immédiatement les journaux sans distinction de nuances ont demandé au Gouvernement de tourner ses vues vers le Maroc.

[Analyse avec citations d'un certain nombre d'articles de journaux.]

Ces quelques extraits suffiront pour indiquer à Votre Excellence le ton et les ambitions de la presse espagnole. Certains journaux canovistes montrent depuis quelques jours un peu d'aigreur à notre égard, mais ce mauvais vouloir, né de l'esprit de jalousie, reste sans conséquence et sans portée aucune.

[Rappel du cuirassé *Zaragoza,* qui était dans les eaux de Tunisie.]

(1) Voir *Doc. dipl.*, tome III, 1re série, n° 402.

(2) C'est ce qui eut lieu au début de juin. Le Bey autorisa l'établissement à l'Hammam Life d'une station du chemin de fer du Sahel (télégr. de M. Roustan du 4 juin, 8 h. 25, s.).

24.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 112. *Tunis, 27 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 1[er] juin; Dir. pol., 2 juin.)

Ainsi que Votre Excellence a pu le voir par mes communications télégraphiques, la substitution de nos agents à l'étranger à ceux du Gouvernement tunisien s'est opérée immédiatement et sans donner lieu, du moins de la part du Bardo, à aucune difficulté. Le désir qu'a le Bey de voir Mustapha partir pour Paris le plus tôt possible, désir partagé par son Ministre(1), n'a pas peu contribué à accélérer cette opération.

[Cas de trois agents tunisiens (J. de Lesseps, Allegro, Bargellini), placés dans des conditions qui rendaient équitable l'adoption de mesures spéciales à leur égard.]

25.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 28 mai 1881, 4 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

[Formation du nouveau ministère(2) sous la présidence de M. Depretis.]

Le général Mezzacapo dont on avait parlé pour le portefeuille de la Guerre(3) n'a pu s'entendre avec M. Magliani(4) qui lui a refusé l'augmentation considérable qu'il exigeait pour le budget de la Guerre. On a craint en outre que l'entrée du général Mezzacapo dans le nouveau ministère ne fît croire à des préparatifs militaires et à des arrière-pensées qui n'existent pas.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir le portefeuille de la Guerre rester aux mains du général Ferrero. Son maintien a entraîné celui du Ministre de la Marine(5). On a télégraphié hier soir à M. Blanc pour lui proposer le secrétariat général des Affaires étrangères.

(1) Voir ci-dessus, n° 22.
(2) Voir ci-dessus, n° 19.
(3) Il fut donné au général Ferrero.
(4) Ministre des Finances.
(5) Amiral Acton.

26.

M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Athènes, 28 mai 1881, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 29 mai, minuit 30.)

J'avais eu soin de revoir M. Coumoundouros avant l'envoi de sa réponse[1], afin de prévenir, s'il y avait lieu, toute rédaction contenant des objections ou des réticences. Je reçois à l'instant, et j'ai la satisfaction de vous l'envoyer ci-après, le texte de ce document :

«Le soussigné, Président du Conseil, signifie qu'il a eu l'honneur de recevoir la note collective que Son Excellence M. l'Envoyé extraordinaire, etc. de la République française, conjointement avec Leurs Excellences les Envoyés extraordinaires, etc., de l'Allemagne, etc., lui ont remise, le 13/25 courant, d'ordre de leurs Gouvernements, ainsi que le texte de la convention conclue à Constantinople, le 12/24 mai, entre les représentants des Puissances médiatrices et la Turquie, et de l'acte séparé destiné à régler le mode d'exécution de l'arrangement convenu. En réponse à cette communication, le soussigné s'empresse de faire savoir à M. le comte de Moüy qu'il vient d'envoyer à M. Condouriotis, Envoyé extraordinaire, etc., de Sa Majesté à Constantinople, les instructions et les pleins pouvoirs nécessaires, afin de procéder le plus tôt possible, et, conformément à la stipulation de l'article 18 de la convention du 12/24 mai, à la conclusion d'une convention entre la Grèce et la Turquie, contenant les mêmes dispositions.»

Je fais savoir à M. Tissot, par le télégraphe, que cette réponse m'a été remise[2].

Dans notre dernier entretien, M. Coumoundouros m'a montré quelque souci de rapports d'après lesquels les velléités de résistance que Lord Granville désapprouve seraient favorisées sur certains points par les autorités ottomanes.

(1) À la note collective des ambassadeurs de Constantinople et au texte de la Convention du 24 mai entre les représentants des Puissances médiatrices et la Turquie qui avaient été envoyés à Athènes. Voir ci-dessus, n° 20.

(2) M. Barthélemy Saint-Hilaire la fit connaître par un télégramme circulaire aux ambassadeurs de Londres, Vienne, Berlin, Rome et Saint-Pétersbourg. Le traité gréco-turc fut signé à Constantinople le 2 juillet.

27.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 94. Confidentiel. *Rome, 29 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 3 juin.)

La question soulevée au Parlement anglais de savoir si Tripoli avait été assuré à l'Italie en même temps que Tunis à la France a provoqué dans le *Diritto* et dans l'*Opinione* deux articles de fond qui ont dû passer sous les yeux de Votre Excellence. Les deux journaux repoussent une pareille compensation comme indigne de l'Italie, «trop respectueuse du droit des gens et du principe des nationalités pour songer à des conquêtes, à des annexions ou à des protectorats». Je ne crois pas, d'ailleurs, que M. Depretis soit tenté de laisser sa politique aller se perdre sur les côtes et dans les déserts de l'Afrique, et, outre que la question de Tripoli serait délicate à traiter avec la Porte, l'Italie ne possède ni en millions ni en soldats les ressources nécessaires pour entreprendre quelque chose de sérieux. Il ne suffirait pas, en effet, d'occuper Tripoli, qui a de l'intérêt comme ouvrant une des routes de l'Afrique centrale, il faudrait protéger cette route contre les tribus pillardes qui dévalisent les caravanes et, pour cela, pénétrer et s'établir dans l'intérieur.

Le *Diritto* reconnaît cependant qu'il y a, aux environs de Tripoli, quelques points favorables à la colonisation et il ne serait pas impossible que l'Italie, tout en faisant la dédaigneuse, ne cherchât à la dérobée, sans but immédiat ni réel, mais comme satisfaction d'amour-propre, à se munir de droits éventuels pour l'avenir. Sous ce rapport, et à titre préventif, il peut y avoir lieu d'examiner la question, ne serait-ce que pour fixer nos propres idées.

La Tripolitaine, qui comprend la Cyrénaïque et le Fezzan, est, en tous cas, beaucoup trop vaste pour qu'on la livre inconsidérément à l'impuissante convoitise des Italiens. Qui pose le pied en Afrique assume le devoir de faire les sacrifices nécessaires pour y introduire la civilisation. D'autre part, l'Algérie confine, au Sud, à la Tripolitaine et nous aurions à prendre nos précautions en nous assurant de Ghadamès et peut-être de Rhat qui semblent être les points extrêmes auxquels nous puissions atteindre vers l'Est. Mais les Italiens nous ont appris que leur voisinage n'est pas de ceux que l'on puisse souhaiter. Nous devrions donc chercher, s'ils veulent une compensation, que nous n'aurions pas à leur refuser, l'ayant obtenue nous-mêmes à l'occasion de la cession de Chypre à l'Angleterre, à les diriger sur la Cyrénaïque. Ils auraient le Fezzan s'ils le veulent, et le moyen d'ouvrir les communications avec le Ouadaï qui

semble les attirer spécialement sans que je devine pourquoi, à moins que ce ne soit pour le relier avec la soi-disant colonie d'Assab et où ils ont envoyé leurs voyageurs.

La Cyrénaïque est, d'ailleurs, un pays spécialement favorisé parmi les terres d'Afrique. Dominée par une rangée de montagnes dont les contreforts, à ce que les voyageurs assurent, sont magnifiquement boisés et qu'arrosent des sources qui ne tarissent pas, la côte, d'une largeur de quelques lieues seulement est fertile et salubre et peut offrir de grandes ressources à la colonisation sans qu'il y ait à occuper, dès le principe, une trop vaste étendue de pays. Vers l'Est se présentent les deux beaux ports de Bomba et de Tobrok. Entre le désert de la Grande-Syrte et celui de Libye la colonisation de la Cyrénaïque par l'Italie ne pourrait inquiéter aucun voisin. Tripoli, par quelque combinaison qu'il y aurait à chercher dans l'avenir, pourrait devenir un point neutre et un port franc ouvert à tous les pavillons. Pour nous, il vaudrait sans doute mieux que les choses restassent comme elles sont, mais ce qui a été ne peut toujours durer.

La pensée d'une concurrence possible à Tripoli pourrait peut-être aussi nous influencer pour le choix du tracé du chemin de fer projeté à travers le Sahara. Du côté de l'Ouest et du Maroc, si j'en crois ce que j'ai pu lire sur cette question, la voie ferrée aurait à traverser des pays moins dénudés et qui offriraient au trafic d'assez précieuses ressources. Il y aurait donc, au point de vue économique, intérêt à donner la préférence au tracé occidental. Mais il n'en est peut-être pas de même au point de vue politique. En se dirigeant à l'Est du côté de la frontière de Tunis et de Tripoli, le futur chemin de fer ôterait son importance à toute tentative d'ouvrir une route vers l'Afrique centrale par Tripoli et nous assurerait nécessairement, sans que rien ne pût nous échapper, le monopole commercial de toute la partie du continent africain comprise à l'ouest de notre ligne ferrée.

Bien que ces considérations soient de nature toute spéculative, je n'ai pas cru inutile de les soumettre à l'attention de Votre Excellence.

28.

M. Monge, gérant l'Agence et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 51. *Le Caire, 30 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 juin; Dir. pol., 8 juin.)

L'annonce du traité qui vient d'être signé entre la République française et le Bey de Tunis a produit une vive impression en Égypte. Encore sous

l'influence du rappel de M. le baron de Ring[1] que plusieurs journaux continuent à exploiter, pour entretenir le mécontentement en l'attribuant à l'opposition faite par ce fonctionnaire à la politique de M. de Blignières qui aurait eu pour but de livrer graduellement l'Égypte aux Anglais, le public égyptien n'a pas manqué de voir dans l'attitude de l'Angleterre la preuve de l'entente anglo-française au sujet des affaires égyptiennes et d'en tirer les conséquences les plus fâcheuses pour l'avenir réservé à ce pays.

Les officiers notamment dont l'état d'insubordination et d'anarchie est loin d'avoir été modifié par le décret du 20 avril dernier qui cependant leur accordait tout ce qu'ils semblaient désirer n'ont pas manqué de saisir cette occasion pour raviver l'agitation qu'ils entretiennent dans le pays. Ils préparent, paraît-il, une nouvelle pétition qu'ils adressent au colonel Ahmed Arabi qu'ils considèrent comme leur véritable et unique chef et qui doit être remise par celui-ci au Conseil des Ministres. Cette pétition demande, en prévision d'événements futurs que les affaires de Tunis doivent faire prévoir, l'augmentation de l'armée dont l'effectif devra être porté à 18.000 hommes, la construction de nouveaux forts aux environs du Caire et sur les côtes de la Méditerranée, la création d'une Chambre des notables devant laquelle le ministère serait responsable, qui serait appelée à voter le budget, etc.

Ces idées, grâce à l'inertie du Gouvernement, gagnent de jour en jour même dans l'élément civil et deviennent un véritable danger dont il est facile de prévoir les conséquences. Au lieu de prendre des mesures énergiques, le Gouvernement s'est appliqué, selon l'usage oriental, à diviser pour régner et aujourd'hui l'armée est divisée en deux partis bien distincts. Celui qui s'est rallié au Gouvernement est encore le plus faible. Gagné par les faveurs et par l'argent donné aux officiers, en cas de conflit restera-t-il fidèle et marchera-t-il contre ses frères? C'est ce dont il est permis de douter.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

29.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 99. Confidentiel. *Paris 4 juin 1881.*

La dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 mai[2] m'entretient d'une question qui a déjà attiré mon attention, et sur laquelle mes

[1] Voir tome III, 1re série, n° 385.

[2] Voir ci-dessus, n° 27.

Le 13 juin, M. de Saint-Vallier, à qui cette dépêche n° 94 avait été transmise avec le présent télégramme de M. Barthélemy Saint-Hilaire, écrit à M. de Noailles : «En me trans-

conclusions concordent avec les vôtres. Vous me dites que, tout en repoussant, par un respect scrupuleux des nationalités, toute idée d'annexion ou de protectorat sur les pays barbaresques, la presse italienne laisse entendre parfois que certains points de la côte africaine seraient particulièrement favorables à la colonisation; ses vues, ajoutez-vous, semblent se porter surtout du côté de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Il faudra sans doute quelque temps encore avant que ces velléités, encore confuses, ne se changent en résolutions plus précises; nous devons pourtant prévoir le cas où ce fait viendrait à se produire, et où l'Italie chercherait une satisfaction pour son amour propre, ou une compensation pour ses intérêts, à la suite des événements qui viennent de s'accomplir en Tunisie.

Si l'Italie entrait un jour dans cette voie où nous n'avons ni à l'encourager ni à la décourager, notre seule préoccupation devrait être de lui voir diriger son entreprise sur un point où son voisinage ne risquerait de préparer pour l'avenir aucun froissement ni conflit entre elle et nous. A ce titre, je fais, comme vous-même, une distinction entre la Tripolitaine proprement dite et l'ancienne Cyrénaïque. Dans la Tripolitaine où aboutissent aujourd'hui les principales routes de l'Afrique centrale, qui se dirigeaient autrefois sur Alger, ce n'est pas sans appréhension que je verrais s'établir une colonie européenne quelconque. La Tripolitaine méridionale confine avec nos possessions algériennes, et nous devons éviter avec soin de laisser de ce côté une porte ouverte à la propagande du fanatisme musulman, entretenue par une Puissance rivale qui pourrait avoir intérêt à s'en servir un jour contre nous. Les Italiens dans la Tripolitaine seraient donc un danger pour nous, mais, dans la Cyrénaïque, leur établissement ne saurait nous inspirer aucune crainte sérieuse. La Cyrénaïque est, en effet, comme vous le remarquez très exactement, une bande de terre fertile et heureusement exposée, dont les limites sont parfaitement circonscrites par la nature, puisqu'elle est bornée au Sud par une chaîne de montagnes dont les deux extrémités se rapprochent de la mer. Dans ce champ clos, facile à exploiter et abrité contre les attaques extérieures, nous ne trouverions pas mauvais que l'Italie exerçât son action civilisatrice, et si elle cherchait à en sortir, c'est précisément du côté où son imagination paraît se porter de préférence, c'est-à-dire vers le Sud-Est, que nous aimerions à la voir se diriger. En Égypte, les Italiens rencontreraient l'Angleterre en même temps que la France, mais il ne faut pas oublier qu'ils en seraient séparés par le désert, qui est la meilleure de toutes les frontières, de même qu'ils seraient séparés non seulement de Tunis, mais de Tripoli, par de vastes espaces et par la Grande-Syrte. Toutes ces considérations me conduisent à croire que la

mettant la copie de votre dépêche, le Ministre me demandait mon appréciation, ce qui m'a permis de lui envoyer aujourd'hui une dépêche qui vous sera certainement communiquée et où je donne mon plus entier assentiment à votre opinion.»

Cyrénaïque est le point de la côte d'Afrique sur lequel il est pour nous préférable de voir se détourner les entreprises éventuelles de l'Italie.

Si le succès d'une entreprise de ce genre devait faire accepter plus facilement à nos voisins notre propre établissement en Tunisie je regarderais ce résultat comme avantageux. Il est juste de tenir compte aussi de l'intérêt général de la civilisation, que nous avons invoqué naguère, et qui doit nous faire accepter la colonisation de la côte africaine, même par d'autres mains que les nôtres; je ne puis donc qu'approuver les observations que vous avez bien voulu me soumettre et les tendances qu'elles indiquent, et je ne trouverais pas mauvais, si l'occasion vous y conduisait, que vous laissiez entendre quel est notre sentiment sur ce sujet.

30.

M. Roustan, Résident général de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 7 juin 1881, 7 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Après une très pénible négociation qui dure depuis ce matin, j'ai pu faire accepter au Bey un projet de décret que je soumets à votre approbation et qui vous satisfera, je l'espère.

J'ai fait mon possible pour concilier l'amour-propre du Bey avec les exigences que nous impose la situation.

Voici le projet de décret :

«Vu les articles 4, 5 et 6 du traité de garantie conclu entre la Régence et le Gouvernement de la République française,

«Considérant que l'exécution desdits articles nécessite l'intervention constante du Ministre Résident de la République dans les rapports entre notre Ministère des Affaires étrangères et les Agents des Puissances à Tunis et désirant éviter les complications qui peuvent résulter de cet état de choses pour la prompte expédition des affaires,

«Déléguons le Ministre Résident de la République française comme notre seul intermédiaire officiel pour les rapports avec les représentants des Puissances étrangères accréditées auprès de notre personne.

«Invitons ledit Ministre Résident à communiquer officiellement et en notre nom le présent décret au Gouvernement de la République et aux agents des Puissances étrangères à Tunis.»

Si vous m'autorisez à le faire signer, je pourrai remettre ensuite les rati-

fications du Traité et notifier le décret et ma commission aux Consuls dans la forme que vous m'avez déjà indiquée.

Mustapha Ben Ismaïl a paru très ému des soupçons qui existent contre lui. Il proteste avec la plus grande vivacité qu'il n'a jamais rien dit à M. Maccio qui fût de nature à mécontenter Votre Excellence. Il a versé d'abondantes larmes. Il est du reste visiblement malade et supplie Votre Excellence de lui permettre de partir dimanche[1].

Le Bey y attache également un grand prix. Je suis d'avis de leur accorder cette demande[2].

31.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 10 juin 1881, 5 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 40, soir.)

Je viens d'avoir un long entretien avec le Prince Milan de Serbie qui m'avait fait exprimer le désir de me voir[3]. Il part ce soir pour Pétersbourg après avoir passé ici trois jours, logé au château, et a été comblé d'attentions par l'Empereur et le Prince royal, avec lesquels il a assisté chaque jour à des revues militaires et à des dîners en son honneur.

Il m'a dit que le but de son voyage était de voir les trois Empereurs, et de leur demander leur avis pour le cas où éclateraient des complications que lui fait redouter l'état de la Bulgarie. Il craint beaucoup l'échec et la chute du Prince Alexandre, auquel cas les Bulgares voudraient annexer la Roumélie et envahir la Macédoine ; ce serait le réveil de la question d'Orient et la Serbie, bien que voulant la paix, ne pourrait admettre sans dédommagements un agrandissement de la Bulgarie détruisant l'équilibre oriental établi par le Traité de Berlin ; le Prince est venu déclarer à Vienne, à Berlin et à Pétersbourg que la Serbie ferait la guerre pour empêcher une grande Bulgarie. Il est satis-

(1) Voir ci-dessus, n°s 22 et 24.

(2) M. Barthélemy Saint-Hilaire ayant approuvé le texte du décret, le Bey le rendit le 8 juin. Le 9, M. Roustan fut reçu en audience solennelle et remit au Bey l'acte de ratification et la copie de sa Commission. M. Barthélemy Saint-Hilaire autorisa également le départ de Mustapha Ben Ismaïl pour la France (télégr. de M. Roustan du 9 juin, 3 h. 10, s.).

(3) Après avoir quitté Belgrade dans la première semaine de juin, le Prince Milan s'était arrêté à Buda-Pest où il avait rencontré l'Empereur François-Joseph et où il s'était entretenu avec le baron de Haymerlé. La plupart des journaux austro-hongrois rattachèrent son voyage au projet d'érection de la Serbie en royaume et en général n'y firent aucune objection. (Dépêche de Vienne du 8 juin, n° 88.) Le Prince Milan se rendit ensuite à Berlin où il arriva le 8 au matin.

fait des dispositions qu'il a trouvées à Vienne, où, pas plus que lui, on ne veut laisser renaître le Traité de San-Stéfano. Ici, il compte sur des sentiments semblables, bien qu'il ait le regret de devoir partir sans avoir vu le prince de Bismarck toujours très souffrant. C'est surtout à Pétersbourg qu'il va faire tous ses efforts pour obtenir une action résolue contre les visées *pan-bulgares,* mais il se défie des idées d'Ignatieff. Il repousse toute pensée d'union personnelle ou de fusion quelconque entre la Serbie et la Bulgarie et abdiquerait plutôt que de s'y prêter. Il compte sur la bienveillance du Gouvernement français qui ne lui a jamais manqué, et qu'il espère aller remercier le mois prochain en quittant Ems.

Je vous enverrai par le prochain courrier le compte rendu détaillé des déclarations du Prince Milan[1].

32.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 169. *Berlin, 12 juin 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 16 juin.)

Le Gouvernement allemand continue à nous témoigner son bon vouloir et à nous apporter un concours empressé dans tout ce qui concerne nos affaires tunisiennes; c'est ainsi que le prince de Bismark avait adressé à l'avance au Consul général d'Allemagne à Tunis l'instruction de répondre, par une adhésion sans réserves, à la circulaire par laquelle M. Roustan a informé ses collègues qu'il serait dorénavant l'organe du Gouvernement du Bey pour ses rapports avec les agents étrangers[2]; le Chancelier a voulu, en agissant ainsi, nous éviter les ennuis de discussions et de résistances qui s'annonçaient de la part de deux Puissances. Il sait que M. Tulin a exécuté ses ordres, et il espère que son exemple aura rallié sinon tous ses collègues au moins la plupart d'entre eux.

D'autre part, la chancellerie impériale a immédiatement appliqué, en ce qui la concerne, les stipulations de notre traité du 12 mai avec le Bey; en effet, elle m'a saisi hier d'un cas d'extradition concernant un Tunisien arrêté à Metz, et au sujet duquel j'ai eu l'honneur de vous écrire hier sous le timbre de la Direction du contentieux.

(1) Après son retour de Russie, le Prince Milan séjourna deux jours à Vienne. M. Duchâtel confirma alors les renseignements que donne ici M. de Saint-Vallier et ajouta que le parti militaire autrichien était plutôt favorable à une politique d'action en Bulgarie, mais que le baron Haymerlé y paraissait opposé. (Télégr. de Vienne du 25 juin, 11 heures, s.)

(2) M. Roustan en avait informé M. Barthélemy Saint-Hilaire par un télégramme du 10 juin, 11 h., m.

33.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 127. *Paris, 13 juin 1881.*

Les informations que je reçois de Tripoli et de divers points de la Tripolitaine ne sont pas de nature à me rassurer complètement sur les desseins de la Porte ottomane[1]. J'avais lieu d'espérer que le Gouvernement du Sultan, après le premier moment de mauvaise humeur que lui avait causé notre expédition en Tunisie, accepterait le fait accompli, et se contenterait de protester pour la forme. Cependant, il semble résulter des dépêches et télégrammes de M. Féraud que j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint que la Porte n'a pas encore renoncé à l'idée de faire de la Tripolitaine le centre d'un mouvement religieux et militaire, qui serait évidemment tourné contre notre établissement dans l'Afrique septentrionale. Les 1er et 2 juin, M. Féraud m'informait de l'arrivée à Tripoli du nouveau vali Nazif Pacha et du général de division Hussein Ousfi, accompagnés de 1.600 hommes. Leur entrée dans la ville ne s'est pas faite sans solennité, et la présence d'un jeune prince, dernier héritier des anciens pachas indépendants destiné sans doute à surexciter le fanatisme local au profit des Turcs, n'a pas peu contribué à provoquer des manifestations extérieures dont le caractère doit attirer notre attention. M. Féraud a été frappé du délabrement dans lequel se trouvent, au point de vue de l'habillement et de l'armement, les troupes réunies dans la Tripolitaine; mais il craint que leur nouveau général n'arrive assez vite à leur donner une plus ferme consistance, et surtout qu'elles ne servent de noyau, même dans l'état où elles sont aujourd'hui, aux nombreux contingents arabes qui sont prêts à se rallier à un appel religieux.

Ces premiers symptômes des dispositions de la Porte devaient exciter quelques préoccupations. Depuis lors M. Féraud m'a fait savoir par les deux télégrammes des 11 et 12 juin que vous trouverez ci-joint que les Tunisiens résidant dans la Tripolitaine ne venaient plus s'inscrire au Consulat par suite d'intrigues turques fomentées par certains personnages étrangers qui dénoncent comme nul le traité du 12 mai. La dépêche du Premier Ministre du Bey notifiant à ses nationaux leur passage sous la protection de la France,

[1] M. Féraud, consul général de France à Tripoli, télégraphiait le 9 juin à M. Barthélemy Saint-Hilaire : «Le Pacha me notifie n'avoir nulle connaissance du traité du 12 mai et ne pouvoir reconnaître notre protectorat tunisien avant de recevoir des ordres de Constantinople.»

et affichée en copie à la porte de l'agence tunisienne, a été arrachée. Ces actes regrettables avaient été la suite de la notification faite par le Pacha qu'il n'avait nulle connaissance du traité du Bardo et qu'il ne pouvait reconnaître les engagements pris envers nous par le Bey de Tunis avant d'avoir reçu des ordres de Constantinople.

Ces dispositions nous paraissent très fâcheuses, et je vous prie d'user de tous vos efforts pour obtenir qu'elles se modifient. Elles témoignent en effet d'une véritable hostilité contre nous. En vertu du traité du 12 mai, nos agents à l'étranger ont été substitués à ceux du Bey pour la protection des Tunisiens, et cette substitution s'est opérée partout avec la plus grande facilité. Il serait déplorable qu'il se produisît dans les provinces turques une exception à cette acceptation générale et pacifique du nouvel ordre de choses inauguré sous nos auspices en Tunisie.

La Porte ottomane se tromperait beaucoup dans l'appréciation de ses intérêts si elle les faisait consister dans une résistance inutile à l'œuvre que nous avons accomplie avec le complet assentiment du Bey. Ce Prince comprend aujourd'hui tous les avantages que notre politique est de nature à procurer à son pays, et il manifeste ouvertement sa satisfaction. L'Europe sanctionne par son adhésion soit explicite, soit tout au moins tacite les résultats de notre action dans la Régence; la Porte seule s'obstinerait-elle à les méconnaître et à les contester? Je ne doute pas que le temps ne dissipe les illusions qu'elle a pu conserver à ce sujet et les velléités qui en proviennent et assurément nous ne voulons pas nous passer de ce puissant auxiliaire; nous ne voulons rien précipiter, rien brusquer; mais il nous serait difficile d'admettre que la Porte fît acte d'opposition déclarée aux conséquences légitimes de notre traité avec le Bey.

Il importe que l'immatriculation de nos protégés tunisiens à l'étranger continue de s'opérer sans entraves dans nos consulats. Vous voudrez bien donner à ce sujet aux agents placés sous votre direction des instructions précises et veiller à ce qu'elles soient exactement exécutées.

34.

M. Monge, gérant l'Agence et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 57. *Le Caire, 13 juin 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 juin; Dir. pol., 23 juin.)

La situation est toujours aussi tendue[1], le Khédive que j'ai eu l'honneur de voir, il y a quelques jours à Alexandrie, m'a paru très inquiet. Tewfik Pacha

[1] Voir ci-dessus, n° 28.

ne m'a pas caché son mécontentement. Il regarde la situation comme très compromise et en accuse son ministère. « On m'a conseillé, me dit le Khédive, de renoncer au pouvoir personnel; je l'ai fait. J'ai donné toute ma confiance à Riaz Pacha et au Ministère qu'il a constitué et présidé, j'ai signé tous les décrets qui m'ont été présentés et voilà où nous sommes arrivés, il n'y a plus d'autorité et trois colonels sont les maîtres de l'État. On (Riaz Pacha) me dit que tout est terminé, que les officiers sont rentrés dans l'ordre, je sais que ce n'est pas vrai, ils continuent à se réunir la nuit en conciliabules secrets. J'en suis fidèlement averti, je connais le discours prononcé dans une de ces réunions par Arabi Bey à l'occasion de l'occupation de la Tunisie pour engager les officiers à se tenir sur leurs gardes, le même sort étant réservé à l'Égypte. Je désire qu'on en finisse. On me dit que si l'on agissait contre les colonels, il y aurait une émeute, *eh bien! qu'elle ait lieu,* si cela doit finir par là. On me conseille de faire comme mon père, de donner de l'argent. Je n'en donnerai pas. Le Ministre de la Guerre m'a conseillé, il y a quelques jours, de donner mille livres au colonel du régiment qui est auprès de moi à Raz el Tin, j'ai refusé. Il m'a demandé de porter l'armée à 18.000 hommes. « Nous n'en avons que 7.000 et vous ne savez pas même vous faire obéir par eux, que ferez-vous avec 18.000 hommes? lui ai-je répondu. — Voyez-vous, M. Monge, j'en ai par-dessus la tête, je n'en puis plus, ajouta-t-il d'un air très découragé. » J'ai fait mon possible pour le calmer et le rassurer, sans toutefois lui cacher que cette situation était largement exploitée par les partisans de son père et les ennemis de Riaz Pacha et du ministère actuel; que dans le public on commençait à parler de la nécessité d'une intervention étrangère; que cependant j'étais sûr que l'on n'aurait pas besoin d'avoir recours à cette extrémité et qu'il parviendrait lui-même à rétablir l'ordre un moment troublé; que l'affection que les soldats et le peuple avaient pour lui personnellement m'en étaient un sûr garant.

Je crois, en effet, Monsieur le Ministre, que si Tewfik Pacha se décidait à exercer le pouvoir lui-même et à affirmer énergiquement son autorité, cela mettrait fin à une crise provoquée par le manque d'autorité qui sera toujours le lot de tout ministre qui voudra gouverner en Égypte en éliminant le pouvoir suprême du Khédive.

35.

M. ROUSTAN, RÉSIDENT DE FRANCE À TUNIS,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 125. *Tunis, 16 juin 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 4 juillet.)

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous en informer [1], la plupart des agents des Puissances étrangères à Tunis ont répondu, soit officiellement, soit par lettres ou par visites privées, à l'envoi de ma circulaire du 9 de ce mois. A l'exception du Consul général d'Allemagne, dont je vous ai fait connaître l'adhésion pleine et entière à ma notification [2], ils ont tous réservé en termes plus ou moins catégoriques l'opinion de leurs Gouvernements respectifs sur le décret du Bey qui m'a délégué comme l'intermédiaire officiel de ses rapports avec eux. J'ai cru m'apercevoir que cette décision leur avait été en somme assez désagréable. Il n'y a, du reste, en cela, rien qui puisse me surprendre ni me contrarier. Je devais m'attendre à ce que mes anciens collègues, quel que fût leur esprit d'abnégation, n'accepteraient pas avec satisfaction un changement aussi brusque et aussi complet dans leur situation vis-à-vis de moi. Je ferai, du reste, tout ce qui sera possible pour leur adoucir cette transition pénible, sans préjudice des droits et des devoirs qui résultent pour le Résident français du nouvel état de choses [3].

Le Consul général d'Italie s'est seul abstenu de répondre, soit officiellement soit officieusement, à ma communication. Après avoir attendu une semaine, j'ai pensé qu'il y avait lieu de préciser la nouvelle situation et j'ai pris occasion pour cela d'une lettre que M. Maccio avait adressée à Moustapha, sous la date du 9, le jour même de l'envoi de ma circulaire, pour protester contre la décision du Bey relative à l'affaire de la station de l'Hammam Life [4].

Bien que cette lettre porte la date du 9, je suis convaincu qu'elle a été, sinon écrite, du moins envoyée après la notification que j'avais adressée aux Consuls. Quoi qu'il en soit, il m'appartenait d'y répondre puisque j'avais

[1] Par une dépêche du 14 juin.

[2] Le 16 juin, M. Barthélemy Saint-Hilaire pria M. de Saint-Vallier d'en remercier le prince de Bismarck.

[3] Dans une note jointe à une lettre particulière à M. de Courcel le 5 novembre, M. Roustan, résumant toute l'histoire de l'intervention française en Tunisie, écrira : «Les agents anglais et italien, guidés par leurs passions personnelles plutôt que par les véritables intérêts politiques de leurs pays, ne comprirent pas qu'ils devaient accepter la prépondérance de notre influence et le libre développement de nos intérêts matériels...»

[4] Voir ci-dessus, n° 22 et note.

pris le service dès ce jour-là, et que les instructions de Votre Excellence me prescrivaient d'affirmer immédiatement cette nouvelle situation.

[M. Roustan résume brièvement la lettre de M. Maccio et communique en copie la réponse qu'il lui a faite.]

36.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Vienne, Rome, Pétersbourg, Constantinople, Athènes, Bruxelles, Copenhague, Le Caire, Madrid, Munich, Washington, Bucarest, Belgrade, Berne, La Haye, Stockholm, Lisbonne, Tanger.

D. nos 79, 109, 79, 131, 52, 20, 13, 40, 38, 7, 28, 39, 34, 19, 26, 12, 23, 36. *Paris, 17 juin 1881.*

J'ai été surpris de rencontrer dans certains journaux des appréciations inexactes sur la notification qui a été faite par M. Roustan aux Consuls étrangers à Tunis des pouvoirs nouveaux qui lui ont été conférés par le Bey[1]. Cette manière de procéder n'a pu être critiquée que par des personnes qui n'ont pas lu avec assez d'attention le traité du 12 mai, et qui se sont méprises sur ses conséquences. Les clauses du traité n'entraînent pas une altération dans la nature du pouvoir beylical, ni même dans les conditions ordinaires où ce pouvoir s'exerce. Le Bey a toujours eu un Ministre chargé de ses relations avec les représentants des Puissances étrangères; aujourd'hui, le Résident français a été investi de cette fonction. Mais là s'arrête le changement qui ne va pas d'ailleurs jusqu'à interdire aux Consuls étrangers les rapports directs qu'ils avaient autrefois avec le Bey; c'est seulement pour les cas où Son Altesse use d'un intermédiaire qu'elle a résolu de recourir désormais à notre Résident.

Les attributions que le Bey a confiées à M. Roustan devaient nécessairement appartenir au Résident du Gouvernement français, sous quelque forme que l'investiture lui fût donnée, du moment où le Résident était chargé du contrôle de tous les actes du Gouvernement tunisien ayant un caractère international; ce n'était là qu'une conséquence logique des stipulations du 12 mai. Le décret par lequel le Bey a adopté le Résident français comme son intermédiaire officiel auprès des agents étrangers à Tunis est d'ailleurs un acte d'administration purement intérieure et en quelque sorte locale. Il appartenait exclusi-

[1] Voir ci-dessus, n° 35.

vement au Bey d'en prendre l'initiative et d'en prescrire la notification aux Consuls établis dans la Régence. Cette notification ne pouvait à son tour être faite que par M. Roustan, muni de la délégation du souverain territorial, et seul compétent dès lors pour être chargé de faire la communication dont il s'agissait.

Les critiques qui ont été faites contre la procédure suivie dans cette circonstance ne sont donc pas fondées et il suffit pour y répondre d'exposer les faits dans l'ordre où ils se sont accomplis. C'est ce que vous ne manqueriez pas de faire, si l'occasion vous paraissait le demander, et je ne doute pas que les malentendus qui se sont produits, ou qu'on a fait naître à ce sujet, ne soient bientôt dissipés.

37.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 175. Confidentiel. *Berlin, 18 juin 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

[Entretien avec le comte Limburg-Stirum. Remerciements au prince de Bismarck pour l'adhésion du Consul d'Allemagne à Tunis à la désignation de M. Roustan, chargé par le Bey de traiter avec les ministres étrangers (1).]

M. le comte de Limburg-Stirum m'a ensuite informé que l'Ambassadeur de Turquie était venu lui remettre une nouvelle et très amère protestation de la Porte, revendiquant une fois de plus ses droits sur la Tunisie, affirmant qu'elle ne reconnaîtrait jamais notre traité du 12 mai avec le Bey et s'élevant notamment contre notre prétention de considérer les Tunisiens résidant à Tripoli et dans les autres parties de l'Empire ottoman comme des protégés français; le comte de Limburg-Stirum m'a dit avoir répliqué à l'Ambassadeur du Sultan que le Cabinet de Berlin, n'ayant jamais admis que les Tunisiens fussent des sujets ottomans et ayant reconnu la validité du traité du 12 mai entre la France et le Bey, ne pouvait trouver aucune espèce d'objection aux conséquences naturelles de ce traité, c'est-à-dire au décret confiant aux agents français les rapports de la Régence avec les Puissances étrangères et la protection des Tunisiens en pays étranger.

Après m'avoir donné ce renseignement, le Ministre allemand m'a dit qu'il voulait me donner le suivant, mais à titre tout à fait confidentiel; le Ministre d'Espagne était venu l'entretenir des objections de son Gouvernement contre

(1) Voir ci-dessus, n° 35.

notre prétention d'imposer notre Résident à Tunis comme l'organe du Gouvernement du Bey auprès des agents étrangers; le Cabinet de Madrid, encore hésitant sur la réponse qu'il ferait à la notification de M. Roustan, désirait connaître l'appréciation du Gouvernement allemand, ayant l'intention de régler son attitude d'après celle du Cabinet de Berlin. Sur la réponse du comte de Limburg-Stirum que la Chancellerie impériale avait donné son plein assentiment au nouvel ordre de choses, le Ministre d'Espagne a déclaré que, dans ce cas, son Gouvernement n'y ferait vraisemblablement aucune opposition, mais que la reconnaissance par l'Allemagne des intérêts spéciaux de la France en Tunisie et des droits en résultant impliquerait une appréciation analogue de la situation de l'Espagne à l'égard du Maroc, la sécurité même du royaume exigeant qu'aucune Puissance européenne n'exerçât une autorité prépondérante sur l'Empire marocain ou ne formât des établissements sur les côtes marocaines; aussi le Cabinet de Madrid prenait-il acte de l'adhésion donnée par celui de Berlin à l'entreprise française en Tunisie et comptait-il sur la même attitude favorable, lorsque lui-même serait amené à faire au Maroc ce que la France venait de faire à Tunis. L'organe de la chancellerie allemande a évité, m'a-t-il dit, de répondre explicitement à cette mise en demeure du Ministre d'Espagne et il se serait contenté de déclarer que l'Allemagne n'ayant aucune intention d'acquérir un point quelconque de la côte du Maroc ou de fonder un établissement sur le littoral méditerranéen, le Gouvernement espagnol pouvait bannir toute inquiétude à ce sujet.

38.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 20 juin 1881, 7 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 35, soir.)

Une interrogation de M. Massan au Ministre des Affaires étrangères vient d'avoir lieu à la Chambre sur l'incident de Marseille[1]. L'attitude de la Chambre a été mauvaise; la réponse de M. Mancini a été au contraire correcte et amicale à notre égard. Il a loué l'attitude des autorités française et italienne,

[1] Une rixe sanglante entre Italiens et Français. Le lendemain une manifestation qui voulait se rendre au palais Farnèse dut être empêchée par la police (télégr. de Rome du 21 juin, 2 h. 15, s.). Des manifestations anti-françaises eurent lieu également à Turin et à Naples (télégr. de Rome, 22 juin, 2 h. 15, s.), à Gênes et à Palerme (télégr. de Rome du 22 juin, 6. h. 55, s., et du 23 juin, 4. h. 55, s.) et dans un grand nombre de villes italiennes.

le Consul et le Préfet; il a terminé en parlant des relations cordiales qui devaient exister entre les deux pays. Il y a eu à ce moment des murmures dans la salle. Il y en a eu aussi au moment où M. Mancini, disant qu'il avait envoyé des instructions à l'Ambassadeur d'Italie, a prononcé le nom du général Cialdini. M. Mancini s'est déclaré satisfait.

39.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 177. Confidentiel. *Berlin, 21 juin 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 29 juin.)

M. le vicomte de Beaucaire, rentré à son poste à l'expiration de son congé, m'a remis hier soir les deux dépêches politiques que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous les numéros 125 et 126. La première renferme la copie de la protestation de la Porte en date du 12 de ce mois contre l'application aux Tunisiens domiciliés à Tripoli de Barbarie et dans les autres provinces de l'Empire ottoman des stipulations du traité du 12 mai; cette pièce est suivie de votre réponse à la communication turque que vous avait remise l'Ambassadeur du Sultan[1]. J'ai lu ces deux documents avec un vif intérêt et j'ai été heureux de relever une fois de plus dans votre réponse la fermeté avec laquelle vous repoussez les inadmissibles prétentions du Gouvernement ottoman. Quant à l'accueil fait par le Cabinet de Berlin à cette dernière protestation de la Porte, je vous ai informé dans ma dépêche n° 175 [2] du nouveau refus du comte de Limburg-Stirum d'admettre les titres qu'invoque la Turquie à l'appui de ses plaintes contre notre politique en Tunisie.

Votre seconde dépêche, n° 126, a pour objet de me communiquer un certain nombre d'extraits de la correspondance politique de nos agents; l'un d'eux m'a particulièrement frappé, c'est le rapport *très confidentiel* daté du 7 juin dans lequel M. le général Chanzy vous rend un compte détaillé de l'entretien que nous avons eu, lui et moi, dans la journée du 30 mai avec Son Altesse le

[1] Ces deux pièces envoyées par M. Barthélemy Saint-Hilaire, le 17 juin, figurent à la correspondance. La note turque est datée du 12 juin; la réponse française du 17. «Nous ne saurions comprendre, déclare M. Barthélemy Saint-Hilaire, que la Sublime Porte tout en réservant, si elle le juge à propos, les questions de principe et de doctrine auxquelles Elle est attachée, élevât des objections contre les dispositions adoptées par le Bey ou contre l'acceptation par nos consuls du mandat spécial qui leur a été confié.» La Porte n'en continua pas moins à maintenir sa protestation (dépêche de Thérapia du 4 juillet, n° 15).

[2] Voir ci-dessus, n° 37.

prince de Bismarck; mon collègue a reproduit avec une remarquable fidélité le langage du prince sur l'état de la Russie et il en a tiré des observations et des conclusions judicieuses auxquelles je ne puis que m'associer. En un point seulement mon appréciation diffère un peu de celle du général, c'est dans l'examen des motifs auxquels il attribue l'appui sympathique donné par le Chancelier allemand à notre entreprise tunisienne; suivant moi, cette attitude n'a pas été inspirée par un plan préconçu de nous isoler en nous brouillant avec l'Angleterre et l'Italie; la preuve en est qu'elle était la même en 1878 et 1879, alors que nos projets sur la Tunisie rencontraient l'assentiment et même les encouragements du Cabinet de Londres. Le prince de Bismarck a toujours marqué, au contraire, depuis quatre ans que j'observe attentivement sa politique, son désir de nous voir en bonne harmonie avec l'Angleterre; il m'a expliqué souvent qu'il trouvait un gage de sécurité pour la paix européenne dans l'entente amicale des deux Puissances occidentales; l'une, l'Angleterre, étant l'adversaire résolue des idées de revanche qui pouvaient renaître en France, et notre action à nous ayant pour effet de contenir la politique coloniale trop envahissante de notre voisine et alliée. Comme je l'ai écrit plusieurs fois, les raisons pour lesquelles le prince Chancelier nous a appuyés dans notre campagne tunisienne et se montre sympathique à nos entreprises africaines et méditerranéennes sont simples et faciles à comprendre, il n'a jamais hésité à me les avouer et il les a même fait connaître dans de nombreuses réunions parlementaires; elles lui sont dictées par sa conviction qu'un grand peuple comme le nôtre a besoin d'expansion extérieure, qu'il lui faut des satisfactions de politique étrangère et que, s'il en trouve dans l'orbite de son domaine africain et méditerranéen, il sera moins disposé à tourner ses revendications et ses tentatives vers les provinces que lui a coûtées la guerre de 1870; à ses yeux, la France satisfaite en Algérie ou dans le Levant, c'est une garantie de tranquillité pour l'Allemagne sur les bords du Rhin. Voilà l'explication que le prince de Bismarck donne lui-même de sa politique à notre égard et, à mon sens, elle est assez logique pour qu'on n'ait pas besoin d'en chercher une autre.

Je ne puis pas non plus envisager notre situation en Europe à un point de vue aussi peu satisfaisant que celui où se place le général Chanzy; l'alliance des trois Empereurs, renouée depuis l'assassinat du Tsar Alexandre II[1], n'est pas un fait nouveau dont nous ayons à nous inquiéter outre mesure; nous devons assurément regretter qu'elle se soit substituée à l'antagonisme marqué qui existait il y a un an entre la Russie et les deux Empires autrichien et allemand; mais elle n'est pas destinée à durer longtemps, quels que puissent être les souhaits des souverains et des Gouvernements; trop de ferments de haine et de lutte existent entre les Slaves et les Germains, trop d'intérêts

[1] Voir tome III, 1re série, nos 477, 484 et 517.

divergents les séparent. En supposant que Dieu laisse vivre longtemps encore les hommes qui peuvent seuls contenir ces ferments opposés, les événements seront plus forts qu'eux et la rupture se produira au jour plus ou moins rapproché de la grande liquidation orientale; nous assisterons au choc inévitable entre l'élément slave descendant du Nord et l'élément germain pénétrant par le Danube ou la Bosnie. Tous deux, alors, rechercheront notre alliance qui leur sera nécessaire. Jusque-là, notre isolement ne m'effraierait pas, car je ne verrais point pour nous l'intérêt d'en sortir avant le moment où éclateront les grandes complications européennes que réserve l'avenir, mais cet isolement, même dans l'état actuel, je ne le vois pas aussi complet ni aussi irrémédiable que mon collègue, car il suffirait d'un changement ministériel ou d'un embarras de la politique anglaise pour qu'il prît fin. Quant à l'Italie, adversaire résolu de sa formation dès 1859, je ne l'ai jamais regardée et ne la regarderai jamais comme pouvant être pour nous un allié utile ni sérieux.

En résumé, dans ma conviction, il dépend de nous, de notre sagesse, de notre politique intérieure de nous réserver en Europe un terrain ouvert et favorable aux alliances qu'il pourra être plus tard de notre intérêt de contracter; si nous savons à la fois demeurer fidèles à notre ligne pacifique et modérée à l'égard de l'étranger, et maintenir dans notre pays un ordre de choses assez ferme, assez fort contre les revendications radicales pour ne pas inquiéter l'Europe, nous pouvons envisager l'avenir sans inquiétude, et être certains qu'il nous réserve des dédommagements dont l'heure viendra en sachant l'attendre.

40.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 24 juin 1881, 8 h. 5, soir.*

Je vous autorise à faire enlever les pavillons de nos consulats partout où ils seraient manifestement exposés à des insultes[1]. Cependant il ne faudrait procéder à cette mesure que dans le cas où l'impuissance de l'autorité locale à faire respecter le drapeau français serait réellement constatée par nos agents. Les rapports que vous m'envoyez et ceux que nos consuls m'adressent directement témoignent que le Gouvernement italien et ses représentants font gé-

[1] Voir ci-dessus, n° 38.

L'effervescence antifrançaise ne paraissait pas s'apaiser en Italie. Le 23 juin, le marquis de Noailles signalait de nouvelles manifestations à Naples et à Livourne (télégr., 5 h. 10, s.). Le 24 juin, un Français fut assassiné dans les rues de Rome (télégr., 5 h. 35, s.).

néralement ce qui est en leur pouvoir pour prévenir tout incident grave. Si néanmoins quelque atteinte sérieuse était portée à la dignité de la France et que l'attitude de l'autorité locale ne fût pas ce que nous sommes en droit d'attendre, nos consuls devraient vous en référer immédiatement, et vous voudriez bien adresser sans retard des observations au Gouvernement royal. Grâce au bon esprit que montrent MM. Depretis et Mancini, j'aime à croire que vous parviendrez facilement à aplanir les difficultés.

Je vous prie de transmettre à nos consuls, notamment à Palerme, des instructions dans le sens de ce qui précède.

Dans l'état d'excitation regrettable qui s'est emparé d'une partie des populations des deux côtés des Alpes, le devoir des deux Gouvernements français et italien est d'employer tous leurs efforts à calmer les esprits et à empêcher des gens mal intentionnés d'exploiter au gré de leurs passions une situation délicate; nous attachons pour notre part trop de prix au maintien de relations absolument amicales entre la France et l'Italie pour ne pas faire tout ce qui dépend de nous afin d'apaiser une effervescence passagère. L'ordre est complètement rétabli à Marseille, et il n'a été troublé d'une manière sérieuse sur aucun autre point de notre territoire[1].

41.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 25 juin 1881, 8 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 15, soir.)

Je reçois de nos agents à Sfax, Gabès et le Kef des renseignements assez inquiétants sur l'état des tribus de l'intérieur. On me signale des réunions fréquentes, des achats d'armes et de poudre, enfin tous les indices d'un prochain soulèvement. La ville de Sfax serait menacée d'une attaque, et il y règne une grande inquiétude. Cette agitation serait déterminée uniquement par es intrigues turques partant de la Tripolitaine. Si elle persiste, il deviendra nécessaire d'occuper Gabès et même Sfax.

Je me suis entendu avec les commandants de nos forces de terre et de mer pour envoyer aujourd'hui la canonnière *Chacal* à Sfax et sur la côte sud,

[1] Le 26 juin, dans un télégramme de 10 h. 15, matin, M. Barthélemy Saint-Hilaire marqua de nouveau son étonnement des exagérations qui avaient cours en Italie jusque dans les sphères gouvernementales et rappela les véritables proportions de l'incident, 3 morts et 21 blessés. Il attribuait la surexcitation italienne aux menées de certains personnages et de certains partis qui devraient attirer davantage l'attention du Gouvernement italien.

afin d'y montrer le pavillon et recueillir des renseignements pour contrôler ceux de nos agents du littoral que je crois un peu exagérés. Le *Chacal* embarque M. Gandolphe, interprète militaire originaire de Tunis et qui connaît bien le pays.

J'ai fait en même temps envoyer par le Bey des instructions très sévères au Caïd, et quelques détachements de troupes. Si l'agitation est simplement locale, nous en viendrons à bout avec les ressources ordinaires du Gouvernement tunisien.

Mais si elle est causée et entretenue par les Turcs, il faudra user de moyens plus puissants.

M. Rocca, contrôleur français des Finances, vient de mourir.

42.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Résident de France à Tunis.

T. *Paris, 25 juin 1881, 7 h. 30, soir.*

Les nouvelles de Tripoli que je vous ai transmises ce matin(1) s'accordent malheureusement avec les informations que vous m'envoyez au sujet de l'agitation propagée dans le sud de la Tunisie. J'approuve les dispositions que vous avez prises et je signale la gravité possible de la situation aux Ministres de la Guerre et de la Marine.

Il est désirable que l'autorité tunisienne prenne l'initiative de toutes les mesures nécessaires pour rétablir le calme dans la région suspecte et que, si nous devons agir, nous ne paraissions que comme les auxiliaires du pouvoir légitime du Bey.

43.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 28 juin, midi 35.*
(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Les communications télégraphiques avec Sfax viennent d'être interrompues. Les télégrammes des agents anglais et italien, arrivés avant cette interruption,

(1) Par un télégramme de 11 heures du matin, M. Féraud avait signalé à Paris l'arrivée de trois délégués des tribus tunisiennes à Tripoli, porteurs d'une pétition rédigée à Kairouan réclamant l'intervention de la Turquie, et les préparatifs militaires du Gouverneur de Tripoli sur la frontière tunisienne.

différent d'appréciation sur l'importance du mouvement. L'agent italien le représente comme grave et son collègue en parle plutôt comme d'une émotion passagère produite par la nouvelle de l'arrivée d'une frégate française[1]. Ces deux agents, ni celui du télégraphe, n'annonçaient l'intention de s'embarquer.

44.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Résident de France à Tunis.

T. *Paris, 28 juin 1881, 7 h. 15, soir.*

Pressez Son Altesse le Bey d'envoyer à Sfax toutes les troupes dont il pourra disposer; il est essentiel de comprimer dès le début l'agitation qui se manifeste dans ces régions.

45.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 29 juin 1881, 1 h.35, soir.*
(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

La *Manouba* est partie ce matin pour Sfax avec mille hommes qui ont été embarqués par les soins du commandant de la *Reine-Blanche.*

La communication télégraphique avec Sfax est toujours interrompue.

Mgr Lavigerie est venu me voir et m'entretenir de ses projets. Nous sommes parfaitement d'accord sur tous les points.

La dépêche Havas de ce matin qui annonce sa nomination d'administrateur apostolique[2] a causé une vive sensation.

46.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 130. *Paris, 29 juin 1881.*

Le débat qui vient d'avoir lieu à la Chambre des Communes anglaise m'a naturellement rappelé ces souvenirs du Congrès de Berlin qui doivent être

[1] Voir ci-dessus, n° 41. — [2] Voir ci-dessus, n° 18.

sinon dans leur ensemble, au moins dans leurs détails, encore plus présents à votre mémoire qu'à la mienne. Vous avez eu l'honneur de représenter à ce congrès le Gouvernement de la République, en même temps que M. Waddington, alors Ministre des Affaires étrangères, et M. Desprez, Directeur des affaires politiques, vous n'aurez donc pas été surpris en voyant que notre expédition de Tunis ramenait l'attention et la critique sur l'établissement des Anglais à Chypre, et que la discussion du traité du 12 mai 1880 provoquait celle du traité du 11 juin 1878[1]. Le lien qui rattache les deux événements et les deux traités a été généralement inaperçu jusqu'à ce jour, mais vous l'avez vu se former, et, si les révélations d'un récent *Livre bleu* reprises dans un de nos derniers *Livres jaunes* l'ont découvert au public, ni les hommes d'État anglais et français qui figuraient au Congrès de Berlin, ni leurs successeurs au ministère ou dans l'administration politique n'ont pu en éprouver le moindre étonnement. Il résulte en effet de ces publications rétrospectives que, dès le mois de juillet 1878, les pourparlers ouverts entre le marquis de Salisbury et M. Waddington à propos du Traité du 4 juin avaient donné à prévoir que le développement plus accéléré de l'influence légitime des Français à Tunis pourrait être une conséquence de l'établissement des Anglais à Chypre.

[M. Barthélemy Saint-Hilaire rappelle que les pourparlers ont porté sur la Syrie, l'Égypte et la Tunisie.]

Vous savez, Monsieur le comte, par suite de quelles circonstances indépendantes de notre volonté nous avons été obligés de réaliser à Tunis ce développement d'influence que l'Angleterre avait consenti par avance. Elle ne peut dès lors en prendre ombrage, ni surtout y chercher aucune compensation. Elle a occupé Chypre pour faire contrepoids à l'influence russe et du même coup elle nous a concédé tous les points que j'ai énumérés. Si, au moment où un des points de nos conventions s'exécute, l'Angleterre y cherchait un contrepoids nouveau, il serait difficile de prévoir où nous nous arrêterions les uns et les autres dans cette succession mécanique de mouvements alternatifs. Nous ne pouvons donc attacher aucune importance à cette campagne de presse qui cherche à pousser l'opinion anglaise à exiger une sorte de revanche en Syrie ou de préférence en Égypte. Les journaux peuvent ignorer les engagements de leur pays, bien que parfois une semblable affectation soit difficile à admettre, mais il n'en est pas de même des Gouvernements. Aussi suis-je heureux de reconnaître et de constater la correction avec laquelle M. Gladstone, Lord Granville et Sir Ch. Dilke ont répondu aux questions qui leur ont été posées dans la Chambre des Lords et dans la Chambre des Communes au sujet de Tunis. Ils ont compris qu'il y avait dans la politique internationale

[1] Voir tome Ier, 1re série, nos 325, 330, 331, 332, 336, et tome II, annexe II.

des principes qui, une fois arrêtés, deviennent immuables, à moins d'être formellement dénoncés et dont les ministères successifs se transmettent obligatoirement le respect. C'est l'honneur et la sécurité des Gouvernements, les uns à l'égard des autres, de maintenir entre eux la fixité de leurs conventions mutuelles à travers tous les changements ministériels. Lord Beaconsfield, pendant sa vie, le marquis de Salisbury, tout le temps qu'il est resté au pouvoir, ont observé scrupuleusement la parole donnée; leurs successeurs l'observent aujourd'hui à leur place. Nous assistons à ce spectacle d'un ministère qui ne se montre nullement enthousiaste de la Convention de Chypre, qui même en répudie le principe et en blâme l'exécution et qui, malgré certaines réserves nécessitées sans doute par des considérations parlementaires, n'en reste pas moins fidèle aux engagements contractés à cette époque, parce que c'est son devoir et son rôle de Gouvernement, tandis que l'ancien collègue de Lord Beaconsfield, aujourd'hui dans l'opposition et dès lors sans responsabilité gouvernementale, fait meilleur marché de ces mêmes engagements dont il a été l'intermédiaire et le rédacteur. De là viennent les nuances que l'on peut constater entre le langage de M. Gladstone, de Lord Granville et de Sir Charles Dilke et celui du marquis de Salisbury. Pour nous, nous n'avons à écouter et nous n'entendons que les premiers et, si je vous signale avec plaisir leurs discours, c'est que je pense que vous y retrouverez comme moi un écho des conversations de 1878 dont vous restez le témoin autorisé.

47.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Résident de France à Tunis.

T. *1er juillet 1881, 1 h. 30, soir.*

Le pavillon français est engagé, il a été gravement insulté[1]; il est indispensable que nous vengions cette injure, c'est pourquoi il faut absolument des troupes françaises en même temps que les troupes du Bey. Le transport est parti pour la Goulette; je vous laisse néanmoins libre d'employer la *Reine-Blanche* ou un paquebot. Il serait bon, cependant, d'attendre le transport parce qu'il a un chaland pour le débarquement des troupes. Si nous devons recourir à la force, nous aurons à mettre autant que possible les formes de notre côté, et nous aurons à demander d'abord qu'on nous livre les coupables avant de sévir contre la ville entière. Vous vous concerterez à cet effet avec les autorités françaises et tunisiennes.

[1] «Le mouvement a eu un caractère exclusivement antifrançais, du moins au début. Notre agent aurait été seul menacé et attaqué», avait télégraphié M. Roustan le 30 juin à 7 h. 35 m.

48.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montholon, Chargé d'Affaires de France à Constantinople.

T. *Paris, 1er juillet 1881, 2 h. 45, soir.*

Je viens de lire votre dépêche 97 du 21 juin. Je vous prie d'appeler confidentiellement et amicalement, mais avec fermeté, l'attention de la Porte ottomane sur les dangers que ferait courir à notre bonne entente avec elle une politique compromettante pour la sécurité de nos positions en Algérie et en Tunisie. Rien ne justifie les démonstrations militaires auxquelles on se livre actuellement du côté de la Tripolitaine[1]; elles ne peuvent être interprétées que comme une menace contre nous, et elles sont de nature à jeter le trouble parmi nos populations musulmanes. Nous respectons l'autorité morale que le Sultan exerce sur ces populations comme chef de leur religion, mais nous sommes en droit d'attendre que Sa Majesté impériale respecte également la situation que nous avons acquise depuis un demi-siècle dans l'Afrique septentrionale. Quoi qu'on puisse penser des récents événements de Tunis, il n'y a rien là qui motive sérieusement une rupture des liens d'amitié traditionnelle qui unissent la France et la Turquie. Si nous avons étendu notre influence sur des territoires où la Porte n'exerçait aucun pouvoir de fait et qui se trouvaient placés depuis des siècles en dehors de l'orbite de son action politique, nous ne saurions comprendre qu'elle nous cherchât querelle aujourd'hui, ni qu'elle voulût réagir inopinément contre une succession d'événements qui ne lui portent aucun préjudice réel et auxquels elle avait assisté pacifiquement depuis la conquête d'Alger.

Nous avons le plus sincère désir de conserver à nos rapports avec la Turquie leur caractère habituel de cordialité; mais si des difficultés gratuites nous sont suscitées, nous n'hésiterions pas à prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense de nos droits et de nos intérêts.

49.

L'Amiral Cloué, Ministre de la Marine,

à M. Roustan, Résident de France à Tunis.

T. *Paris, 2 juillet 1881, 5 h., soir.*

Pour le commandant des forces navales devant Sfax.

Nous devons à tout prix châtier cette révolte. Canonnez Sfax, puis occupez la ville militairement.

[1] Voir ci-dessus, n° 42 et la note.

50.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères

T. Très confidentiel. *Rome, 3 juillet 1881, 1 h., matin*

(*Reçu :* 3 h., matin.

Je viens de voir M. Mancini, qui m'a dit que la démission du général Cialdini avait été acceptée ce matin[1].

Le général exigerait la publication de sa correspondance officielle et privé avec M. Cairoli, et demanderait qu'elle fût soumise à une commission parlementaire.

Il a télégraphié, il y a quelques jours, à son Gouvernement, que la situation était très alarmante, et qu'il craignait que les conséquences n'en fussen prochaines et graves pour l'Italie[2]. Invité à préciser les motifs de ses alarmes il n'a pas répondu.

M. Mancini m'a dit qu'il espérait pouvoir suppléer prochainement au dépar du général Cialdini, mais ne se dissimule pas que le choix de son successeur ser difficile.

51.

M. de Montholon, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères

T. *Thérapia, 3 juillet 1881, 6 h. 15, soi*

(*Reçu :* 10 h., soir

J'ai interpellé le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères su la part de responsabilité qui incomberait à la Porte dans l'insurrection d Sfax et dans l'agitation qui règne dans ces parages[3]. Tous deux affirmen que le Gouvernement ottoman est étranger à ces manifestations. Le vali d

(1) Le général Cialdini, démissionnaire une première fois le 2 novembre 1879, avait accepté en juin 1880 de retourner à Paris (voir tome III, 1re série, n° 104 et note et n° 172). Il présenta, sitôt sa nouvelle démission acceptée, à M. Barthélemy Saint-Hilaire, le baron Marochetti, conseiller d'ambassade, qui devait remplir les fonctions de charg d'affaires d'Italie auprès du Gouvernement d la République.

(2) Voir ci-dessus, n° 40, et ci-dessou n° 54.

(3) Voir ci-dessus, n° 48.

Tripoli aurait l'ordre formel d'empêcher toute démonstration hostile à la France; trois bataillons ont été, il est vrai, envoyés, il y a peu de temps, à Tripoli, mais dans le seul but de maintenir l'ordre dans la province et d'y avoir un contingent de troupes proportionné à son importance. Sur ma demande, de nouveaux ordres vont être adressés à ce Gouverneur. Saïd Pacha et Assim Pacha nient que la Porte ne remplit pas envers nous tous les devoirs d'un Gouvernement ami et soucieux de le demeurer; ils déclarent calomnieuses les imputations contraires. J'ai cherché à profiter de la circonstance pour leur faire dire que la Porte accepterait franchement les faits accomplis en Tunisie et sanctionnés par le traité du 12 mai. Assim Pacha m'a répondu négativement avec vivacité, et, sans vouloir définir sa pensée sur l'inconséquence de son refus avec les sentiments d'amitié dont il nous donnait l'assurance, Saïd Pacha m'a fait la même réponse tout en paraissant plus disposé à s'expliquer.

Cependant, le Premier Ministre m'a demandé quelques semaines de réflexion avant de me communiquer le projet d'accord auquel il a été fait allusion dans la dernière démarche de M. Tissot.

52.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roustan, Résident de France à Tunis.

T. *5 juillet 1881, 10 h. 30, soir.*

Le Ministre de la Guerre vient de donner des ordres pour qu'un bataillon d'infanterie, pris parmi les troupes du corps expéditionnaire de Tunisie, soit dirigé par les voies ferrées sur Tunis, pour y être embarqué à destination de Gabès qu'il occupera. Ce bataillon sera accompagné d'une demi-batterie.

Je vous prie de demander à Son Altesse le Bey de désigner pour l'occupation de Gabès un bataillon de troupes tunisiennes. Ce bataillon serait embarqué en même temps que le bataillon français et placé sous le même commandement. Le lieutenant-colonel chargé de prendre ce commandement sera ultérieurement désigné.

Le général Logerot, commandant supérieur des troupes en Tunisie, est placé sous les ordres du général Saussier, qui va commander le XIX[e] corps.

53.

Note du Ministre.

Paris, 5 juillet 1881.

Lord Lyons, de la part de Lord Granville, attire notre attention sur le cumul des fonctions de Consul général et de Ministre résident de France entre les mains de M. Roustan[1].

54.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome, à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Rome, 5 juillet 1881.*

Je vous envoie ces quelques mots par M. de Traynel qui a passé ici deux mois comme attaché temporaire. C'est un honnête et gentil garçon. Si vous pouvez lui être utile, ayez la bonté de le faire.

Nous voici rentrés dans le calme. Nous venons de traverser une crise plus aiguë que vous ne l'avez cru. Si nous en sommes sortis, c'est grâce à Mancini et à Depretis, surtout à ce dernier, qui a donné un ordre très rigoureux dans toutes les villes d'Italie[2]. J'ai vu hier le directeur de la police du royaume qui m'a avoué que, dans les premiers jours, il avait été inquiet et avait craint de ne pas dominer le mouvement. Il était tout fier de son succès et m'a dit : «Vous voyez qu'en Italie on sait encore gouverner». Quant à moi, j'ai eu des lettres anonymes m'avisant qu'il y avait un complot contre ma personne. Ces choses-là n'ont pas en général grande valeur; cependant Bolci, le directeur général de la police, a cru devoir, à mon insu, établir un service de sûreté et faire surveiller ma voiture quand je sortais. A la seconde manifestation contre le palais Farnèse, qui a été immédiatement arrêtée, plusieurs individus ont été trouvés porteurs d'armes cachées. Ils en ont eu pour trois mois de prison. Ce n'étaient pas des Romains, mais des gens venus de Bologne. C'est la plus mauvaise race de l'Italie.

Tout est suspendu aujourd'hui, et les manifestations ont cessé tout à coup. Il y avait évidemment un mot d'ordre donné aux sociétés secrètes. Crispi a dû y être pour quelque chose. Cet individu exploite la politique pour ses intérêts personnels. Le fait est que la *Riforma,* elle aussi, a fait silence tout

[1] Voir ci-dessus, n° 35. — [2] Voir ci-dessus, n° 40.

à coup. Il y a donc eu évidemment un marché secret avec le Gouvernement. Une des clauses est le vote de la fusion Florio-Rubattino qui ne devait avoir lieu qu'en automne et qui a été porté avant-hier à l'ordre du jour. Vous savez que Crispi est l'avocat de Florio. C'est lui qui a fait condamner l'*Oncle Joseph*. Tous les magistrats ont peur de lui. Ces détails sont nécessaires à connaître pour comprendre la politique italienne.

Depretis, comme je vous l'ai dit, a été parfait dans toute cette affaire, et, si nous avions eu un autre Ministre de l'Intérieur, je ne sais pas ce qui serait arrivé. Son journal, le *Popolo Romano,* nous a courageusement défendus. Il a été seul. Je vous avoue maintenant ce que vous avez deviné, c'est que depuis le commencement de l'hiver je n'ai pas cessé, par l'intermédiaire d'un ami commun, d'être en relation continuelle avec Depretis. Je n'allais pas le voir moi-même pour ne pas éveiller les soupçons de Cairoli. Maintenant, je vais de temps en temps causer avec lui. Pendant la crise des manifestations, j'ai été le trouver, j'ai vu aussi presque chaque jour Mancini et l'ai supplié d'agir sur les journaux italiens; je voyais aussi Bolci, le directeur de sa police, et signalais, à mesure que je recevais des télégrammes de nos Consuls, les points qui donnaient des inquiétudes. J'ai été très content de Mancini et aussi de son secrétaire général, le baron Blanc. Malvano se tient tranquille.

Plusieurs de nos Consuls s'inquiètent de savoir s'ils pourront sans danger arborer le pavillon pour la fête du 14 juillet. Il faut qu'il soit arboré, et je vais leur envoyer des instructions dans ce sens. Je les dispenserai des illuminations[1]. Je me suis entendu avec le baron Blanc qui m'a dit qu'il était convaincu que tout se passerait tranquillement. J'ai aussi prévenu hier le directeur Bolci et l'ai prié de prévenir M. Depretis.

L'emprunt n'est pas encore signé, mais toujours à la veille de l'être avec Baring, Hambro, la Banque nationale italienne et d'autres probablement dont on ne dit pas les noms. J'aurais mieux aimé qu'il ne se fît qu'en automne et avec Rothschild; car, si nous le voulons, et si nous en prenons les moyens, je ne crois pas impossible de réablir nos relations avec l'Italie sur un pied convenable. Mais, si l'emprunt se fait, s'il est émis, ce qui est inévitable, par Londres et les principales places de l'Europe, je ne vois pas quel intérêt nous aurions à lui refuser la cote de Paris. Ce serait même, selon moi, une faute de notre part.

Les affaires de Sfax sont bien malheureuses. Il faut absolument se décider à occuper le Sud de la Tunisie, non seulement les ports de la côte, mais aussi l'intérieur. Je ne cesserai d'indiquer Tebessa comme base d'opérations pour

(1) Ce fut également l'avis de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui estimait même que les Consuls devraient éviter d'arborer leur pavillon, en cas de danger imminent, et s'ils n'étaient pas rassurés sur l'état des esprits autour d'eux (télégr. à M. de Noailles du 8 juillet, 9 h. 50 s.).

le Sud-Est. Il faut avoir un poste fixe à Fevriana ou dans les environs, de manière à pouvoir surveiller l'oasis de Gafsa et la route qui, de Gafsa, à travers les Chotts, mène à l'autre oasis de Nefta. Regardez cela sur une carte. Rien n'est plus facile à garder que l'intérieur de la Tunisie, le pays est plat, il est fermé au Sud par les Chotts. Mais jamais je n'ai encore vu un pays se garder tout seul. Il faut donc des stations fixes. M. Tissot est du même avis que moi.

Je pars demain soir pour Naples. Je vais y passer, comme d'habitude, le mois de juillet, et serai à Rome autant que cela sera nécessaire. Je m'établis, cette année, à Pausilippe, au bord du golfe, dans la villa Delahante.

Ma correspondance officielle est un peu en retard, mais je viens de vous mettre au courant à peu près de tout.

P.-S. — Il y aura peut-être manifestation pour le retour de Maccio.

55.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 6 juillet 1881, 2 h. 15, soir.*

La Commission du budget, au Sénat, s'inquiète de savoir si les fortifications dont la construction est projetée autour de Nancy, à cinq ou six kilomètres de la frontière, ne pourraient pas donner lieu à quelques observations de la part de l'Allemagne. On doit me demander si de pareilles observations nous ont été adressées, depuis 1871, par le Gouvernement allemand, notamment au sujet des fortifications exécutées ou projetées à Nancy ou à Belfort. Je ne trouve au Ministère trace de rien de semblable. Je vous serai obligé de me faire savoir si, de votre côté, vous avez connaissance que quelque réclamation, même purement verbale, nous ait été présentée par l'Allemagne à propos d'ouvrages élevés sur notre frontière.

56.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 6 juillet 1881, 9 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 7 juillet, 2 h. 40, matin.)

L'agent du télégraphe, à Gabès, télégraphie de Sfax à son directeur à Tunis qu'il a été obligé de quitter Gabès, avec notre agent consulaire, vu le

soulèvement de tout l'Arad Traf, et qu'il se trouve à bord de l'*Alma* depuis le 30 juin. En présence de ces nouvelles, il serait, je crois, peu prudent d'envoyer un bataillon à Gabès[1]. Il n'y a plus lieu d'ailleurs de compter sur les troupes tunisiennes que l'on devait prendre à Sfax puisque les forces déjà envoyées devant cette ville sont insuffisantes[2].

57.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 124. *Paris, 7 juillet 1881.*

Vous avez bien voulu me rendre compte, sous la date du 19 juin, des préoccupations qu'affectent de manifester, au sujet de notre action dans la mer Rouge, et notamment à Obock, certains journaux et certains hommes politiques italiens [3]. Les explications précises que le Ministre des Affaires étrangères d'Italie a été amené à donner à la Chambre des députés auront suffi à faire justice des insinuations d'après lesquelles nous chercherions en ce moment à contrecarrer la politique de nos voisins dans la mer Rouge, et à opposer notre établissement d'Obock à l'établissement d'Assab. J'ai constaté avec satisfaction, en prenant connaissance de la déclaration de M. Mancini, que le Ministre des Affaires étrangères rendait justice aux sentiments amicaux manifestés à diverses reprises par le Gouvernement de la République à l'occasion des efforts tentés par le Gouvernement du Roi Humbert pour fonder sur un littoral désert et barbare un foyer de vie civilisée et un comptoir maritime et commercial dont la création profiterait également à toutes les Puissances maritimes. Nous avons, l'année dernière, conseillé au Gouvernement égyptien de ne point faire d'opposition aux tentatives du Gouvernement italien à Assab, et cette démarche a été portée par vous à la connaissance de M. Cairoli, comme vous m'en avez informé le 29 juin 1880.

Quant à Obock, dont le voisinage et la concurrence paraissent inquiéter

[1] Voir ci-dessus, n° 52.

[2] Ces troupes furent envoyées à Tunis où elles débarquèrent le 11 juillet. «Leur mauvais esprit n'était qu'un embarras pour nos opérations et pouvait, d'un moment à l'autre, devenir un danger.» (Dépêche de M. Roustan du 11 juillet, n° 144.)

[3] M. de Noailles avait rendu compte le 19 juin (D. n° 105) d'une interpellation sur Obock qui avait été discutée à la Chambre italienne. Un certain nombre de journaux de la péninsule avaient attribué à la France le dessein de s'établir dans la mer Rouge et de poursuivre l'Italie jusqu'à Assab. Ils avaient même laissé entendre que le massacre récent par les Danakils d'une mission italienne (Giulietti) était dû à des menées françaises.

certains Italiens mal instruits de la réalité des faits, c'est une possession de la France que notre Gouvernement n'a pas été jusqu'à présent très pressé de mettre en valeur. De temps en temps, quelques négociants ou explorateurs demandent au Ministre de la Marine des concessions de terrains sur ce point, et le Département de la Marine les accorde aux risques et périls des solliciteurs, sans garantie ni promesse d'aucune nature impliquant l'éventualité d'une action du Gouvernement ou d'un concours officiel; c'est dans ces conditions que les explorateurs dont il a été question à la Chambre italienne vont essayer de fonder un comptoir. J'ajouterai que le succès d'une entreprise de cette nature à Obock ne saurait être qu'avantageux pour la colonie d'Assab. Les deux établissements pourraient à l'occasion se prêter un mutuel appui et s'ils sont assez près pour s'entr'aider dans certains cas, ils sont en même temps trop séparés au point de vue géographique pour se gêner en quoi que ce soit.

58.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 7 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

Je vous suis très reconnaissant de la communication que vous avez bien voulu me faire de la dépêche confidentielle du 21 juin dernier, contenant les appréciations du comte de Saint-Vallier sur les impressions qui me sont restées de notre entretien avec le prince de Bismarck.

J'ai trop de confiance dans l'expérience et dans la manière de voir de mon collègue de Berlin pour ne pas éprouver le désir bien réel de me trouver d'accord avec lui sur tout ce qui peut toucher aux intérêts de la France, à la situation qu'elle doit avoir et à sa sécurité. Aussi ai-je lu et relu avec beaucoup d'attention la lettre dont il s'agit; et c'est avec une véritable satisfaction que j'ai pu constater que, bien qu'émises sous une forme différente, nos appréciations comme nos conclusions étaient exactement les mêmes. Je les résume ainsi :

1° C'est bien pour nous occuper, pour nous satisfaire dans une certaine limite et pour créer une diversion aux idées de revanche que nous pourrions avoir que le prince de Bismarck, dès 1878 et dernièrement encore, s'est montré favorable dans la question de Tunis.

2° Il n'a pas eu, cela se peut, exclusivement l'idée de nous brouiller avec l'Angleterre et avec l'Italie, mais il serait difficile d'admettre qu'il n'ait pas

entrevu des complications dont il pourrait profiter au besoin dans la situation que devait nous créer forcément, vis-à-vis de ces deux Puissances, l'action que nous allions établir et exercer en Tunisie, augmentant ainsi notre influence dans la Méditerranée. Il faut bien avouer qu'il a prédit juste et que si la paix venait à être menacée en Europe, si, par suite, chacun avait sa position à prendre, nous ne pourrions guère compter en ce moment sur l'amitié de l'Italie. Quant à l'Angleterre, son attitude dépendrait du parti au pouvoir. Celui qui le tient aujourd'hui est loin de partager sur l'occupation de Chypre, par exemple, la manière de voir du Cabinet de 1878.

3° Pas plus que le comte de Saint-Vallier, je n'attache une bien grande importance pour l'avenir au rapprochement de la Russie et de l'Allemagne. Pas plus que lui je n'y vois une alliance nouvelle et solide des trois Empereurs, mais il est hors de doute que, de même que l'Autriche, la Russie accepte aujourd'hui la direction de Berlin dans les questions de politique européenne. Il est même certain que, sans vouloir être hostile, sans rien perdre de ses sympathies pour nous, la Russie nous regarde à l'heure qu'il est avec les verres qu'on lui met devant les yeux, et qui ne sont pas disposés pour nous faire apprécier d'une façon avantageuse au point de vue de la solidité de notre Gouvernement, de notre situation intérieure et de la confiance que nous devons inspirer.

4° Quant à notre situation en Europe, c'est bien l'isolement, soit qu'il nous ait plu de nous y placer nous-mêmes et qu'il nous plaise encore d'y rester, comme le pense mon collègue de Berlin, soit qu'on ait intérêt à détacher de nous les sympathies sur lesquelles nous pourrions compter au besoin, comme je l'expose dans mes diverses dépêches et comme j'en reste convaincu. Quant aux moyens à employer pour que nous n'ayons pas à pâtir de cet isolement d'où qu'il vienne, ils sont trop bien décrits dans le passage suivant de la lettre du comte de Saint-Vallier pour que je n'en adopte pas complètement la formule :

« En résumé, dans ma conviction, il dépend de nous, de notre sagesse, de notre politique intérieure, de nous réserver en Europe un terrain ouvert et favorable aux alliances qu'il pourra être plus tard de notre intérêt de contracter; si nous savons à la fois demeurer fidèles à notre ligne pacifique et modérée à l'égard de l'étranger et maintenir dans notre pays un ordre de choses assez ferme, assez fort, contre les revendications radicales pour ne pas inquiéter l'Europe, nous pouvons envisager l'avenir sans inquiétude et être certain qu'il nous réserve des dédommagements dont l'heure viendra en sachant l'attendre. »

C'est, du reste, ce que je pense et ce que je n'ai jamais cessé de dire chaque fois que, depuis mon arrivée ici, j'ai eu à apprécier les événements politiques de l'Europe et à en tirer des conséquences au point de vue de notre situation présente, comme de l'avenir de notre pays.

59.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 42. *Madrid, 8 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juillet; Dir. pol., 12 juillet.)

J'ai déjà indiqué à Votre Excellence à quel point nos succès en Tunisie avaient surexcité les esprits dans la Péninsule et réveillé les visées ambitieuses des Espagnols sur le Maroc[1]. Les démarches du Ministre d'Espagne à Berlin, dont M. de Saint-Vallier vous a rendu compte[2], aussi bien que certaines ouvertures qui m'ont été faites hier par le Ministre d'État, indiquent que le Cabinet de Madrid, sans songer assurément à une action immédiate, prend du moins ses mesures en vue de toute occasion favorable qui se présenterait dans l'avenir d'étendre l'influence et les possessions de l'Espagne au Maroc.

Je dois dire ici que la politique suivie par l'Espagne de l'autre côté du détroit dans ces dernières années m'avait paru peu compréhensible.

L'Espagne, en effet, après la campagne victorieuse qui s'était terminée par la prise de Tétouan, avait conquis au Maroc une situation qui eût pu devenir prépondérante, si elle se fût attachée à maintenir le prestige qu'elle devait au succès de ses armes; mais, au lieu de conserver à l'égard de Sa Majesté Chérifienne une attitude énergique et ferme, on vit, non sans quelque étonnement, le Ministre de Sa Majesté Catholique à Tanger, qui, jusque-là, avait marché d'accord avec notre représentant, se séparer de nous pour se mettre à la remorque de Sir John Drummond-Hay et s'attacher uniquement à relever l'autorité et le pouvoir de Muley-Hassan.

Telle fut la politique de M. Canovas del Castillo, politique qui lui fit à la fois repousser les offres des chefs des tribus voisines de Melilla qui demandaient à se placer sous la protection de l'Espagne; renoncer pour ainsi dire à occuper Santa Cruz de Mar Pequena, tandis qu'on laissait un négociant anglais s'établir et planter le pavillon britannique au cap Jubi; s'associer à l'Angleterre pour provoquer la réunion d'une conférence qui n'avait d'autre but que d'arracher à la France les privilèges que lui assurait la convention de 1863[3]. En un mot, s'effacer et s'amoindrir en faisant le jeu de Sir John Drummond-Hay, et tout cela pour arriver à ce résultat, que de cette Conférence

(1) Voir ci-dessus, n° 23.

(2) Voir ci-dessus, n° 37.

(3) La conférence siégea à Madrid du 20 mai au 1er juillet 1880. Voir sur les pièces publiées au tome III la table, pages XXII et XXIII.

sur laquelle on comptait pour se faire bien venir de Muley-Hassan en nous infligeant un échec, il n'est ressorti qu'un important succès pour la France. Quelles pouvaient donc être les vues de l'Espagne lorsqu'elle cherchait ainsi à complaire à l'Angleterre et au Sultan du Maroc? Il serait difficile de le dire; mais assurément de tels agissements n'indiquaient guère des idées de conquête. Quelques ennemis de M. Canovas del Castillo ont bien prétendu que cet homme d'État avait voulu se ménager l'honneur de présider une conférence des Puissances européennes, mais un tel sentiment ne pouvait suffire pour guider un homme de la valeur de l'ex-président du Conseil.

Quoi qu'il en soit, dès l'arrivée aux affaires du ministère Sagasta, le marquis de la Vega de Armijo fit savoir au Ministre de Sa Majesté catholique à Tanger que la politique anglo-marocaine suivie par M. Canovas ne serait nullement celle du nouveau Cabinet et, si M. Diosdado ne fut pas immédiatement remplacé, il ne le dut qu'à l'amitié qui le liait depuis l'enfance au Ministre d'État. Mais si le nouveau Cabinet avait su reconnaître le peu de bénéfice que l'Espagne devait retirer de la politique suivie par M. Canovas, celle que l'on allait suivre désormais au Maroc était-elle bien arrêtée? Il est permis d'en douter et j'estime que l'on hésitait quelque peu sur la conduite à tenir et sur le but à poursuivre, lorsque l'établissement de notre protectorat sur la Tunisie est venu faire rêver ici à quelque chose de semblable pour l'Espagne.

Sans doute, on entrevoit toutes les difficultés d'une entreprise quelconque au Maroc et l'on comprend parfaitement qu'il n'y a rien à tenter à l'heure actuelle, on ne se dissimule pas, d'autre part, que l'Angleterre sera toujours là, prête à se mettre en travers; mais on se dit que, si l'on avait l'aide de la France, on pourrait peut-être, grâce à elle, arriver un jour à surmonter tous les obstacles et étendre la domination espagnole tout au moins de Ceuta à la Moulouïa.

Me renfermant dans la réserve qui m'était commandée, je me suis borné à répondre au marquis de la Vega de Armijo que, lorsque j'aurais l'honneur de revoir Votre Excellence, dans les premiers jours du mois prochain, je l'entretiendrais de vive voix d'une question qui demandait de trop longs développements pour pouvoir être utilement traitée dans une dépêche.

En résumé, le Cabinet Sagasta se demande en ce moment comment il pourrait donner satisfaction aux aspirations très vives de l'opinion publique à l'égard du Maroc, et sentant parfaitement combien peu elles sont réalisables, il cherche de quel côté il pourrait trouver un appui.

60.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 191. Confidentiel. *Berlin, 8 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 14 juillet.)

Par votre télégramme en date d'avant-hier soir, vous m'avez fait l'honneur de me demander, pour répondre à certaines inquiétudes témoignées par la Commission des finances du Sénat, de vous indiquer si, dans ma pensée, les fortifications projetées autour de Nancy nous exposaient à des observations ou à des marques de défiance et de mécontentement de la part de l'Allemagne[1].

Je me suis empressé de vous répondre le même soir par le télégraphe[2] qu'à ma connaissance les ouvrages de fortifications exécutés en France dans ces dernières années n'avaient donné lieu à aucune observation soit verbale, soit écrite du Gouvernement allemand; mais j'ai ajouté que, jusqu'ici, nous n'en avions pas entrepris d'aussi voisins de la frontière et qu'il était à présumer que celles aujourd'hui en question provoqueraient, sinon les inquiétudes caractérisées, au moins l'attention défiante du ministère de la guerre impérial qui croirait peut-être devoir prendre de son côté des mesures de précaution dont il a été plus d'une fois question dans la presse depuis la guerre; ces mesures pourraient consister dans la construction d'ouvrages opposés aux nôtres sur la frontière même ou dans un accroissement considérable des effectifs militaires établis en Alsace-Lorraine.

Je terminais enfin, en indiquant à Votre Excellence qu'elle trouverait des explications complémentaires, qu'il ne m'était pas possible de lui transmettre par la voie télégraphique, en se faisant lire une lettre particulière écrite, sous ma dictée, par mon premier attaché militaire, M. le colonel de Sesmaisons, à M. le général chef d'État-major du Ministre de la Guerre qui lui avait demandé des renseignements sur la question dont vous vous préoccupez.

Je profite aujourd'hui de la première occasion sûre qui m'est offerte pour vous exposer ma pensée entière et sans réserves.

Je dois tout d'abord répéter que, soit avant mon entrée en fonctions à Berlin, soit depuis, je n'ai jamais appris que la chancellerie allemande eût adressé des observations écrites ou verbales, officielles ou confidentielles, au Gouvernement français au sujet des ouvrages de fortifications exécutés sur notre territoire; il y a deux ans, dans une conversation intime, provoquée

(1) Voir ci-dessus, n° 55. — (2) Télégramme de Berlin du 6 juillet, 10 h. 9, soir.

par les protestations bruyantes de quelques journaux suisses contre un de nos forts très rapproché de la frontière helvétique, le prince de Bismarck me disait qu'à son sens, on ne pouvait contester à chaque Puissance le droit de construire sur son sol les fortifications qu'elle jugeait nécessaires à sa sécurité, à condition toutefois que ces fortifications ne *fussent pas une menace directe* contre un État voisin; tant qu'il n'en était pas ainsi, des observations n'avaient pas de raison d'être et l'Allemagne n'était pas plus fondée à nous en adresser au sujet de nos travaux de Verdun ou de Belfort que nous à lui en faire pour les ouvrages de Metz ou de Strasbourg. Cette déclaration, malgré la nature privée de l'entretien, m'avait frappé et je m'étais hâté d'en rendre compte à notre Gouvernement.

Mais il importe de remarquer qu'à l'époque où le Chancelier me parlait ainsi, nos ouvrages en construction ou en projet vers la frontière allemande n'atteignaient pas, à beaucoup près, un rayon aussi étendu que ceux dont il est question aujourd'hui; l'un des plus avancés était, je crois, le fort de Frouard, en arrière de Nancy, en sorte qu'il est permis de se demander si les fortifications dont vous m'entretenez ne rentrent pas dans la catégorie de celles que le prince me désignait *comme constituant une menace directe pour l'État voisin,* puisque la portée des projectiles de batteries établies à 6 kilomètres de la frontière s'étendrait bien au delà de la ligne des confins. Nous serons d'autant plus exposés à rencontrer les objections de l'Allemagne que, pour des motifs stratégiques dont je n'ai pas à m'occuper ici, elle s'est abstenue d'élever des ouvrages fortifiés aussi rapprochés de la frontière que le seraient les forts de Nancy.

Cependant, l'étude attentive des procédés habituels de la chancellerie impériale ne me porte pas à penser qu'elle nous adresse dès à présent des observations; il est à présumer qu'elle les tiendrait plus volontiers en réserve pour les formuler quand elle y trouverait sa convenance politique, qu'elle estimerait utile d'exploiter ce grief et qu'elle nous aurait laissés employer à ces travaux, dont elle réclamerait alors la démolition, des sommes considérables dont l'emploi, sur des points où elle ne pourrait contester notre droit, lui paraîtrait plus préjudiciable. Je ne prévois donc pas, je le répète, d'observations immédiates, et je m'attends plutôt à des mesures dont les conséquences ne seraient pas sans gravité. Je ne crois pas qu'on oppose des ouvrages aux nôtres de l'autre côté de la frontière, au moins pas d'ouvrages coûteux et permanents, tout au plus des retranchements, des épaulements en terre, des fortifications de campagne; ce qui me donne cette pensée, c'est que le maréchal de Moltke est opposé aux fortifications très étendues lesquelles, à son sens, absorbent et paralysent un trop grand nombre d'hommes, ce qui affaiblit, dans une campagne, l'effectif des troupes actives; dans son système, la force de la défense, comme les ressources pour l'attaque, sont et doivent demeurer

concentrées dans d'immenses et formidables places de seconde ligne, telles que Strasbourg ou Mayence. Mais, ce que l'on ferait évidemment, ce serait de saisir le prétexte pour accroître dans une proportion considérable le chiffre déjà si élevé des troupes allemandes casernées en Alsace-Lorraine. Des corps d'armée complets, organisés sur pied de guerre, prêts à entrer en campagne, seraient placés en observation dans nos anciennes provinces, et, pour justifier, aux yeux de l'opinion allemande, cette grave mesure et les lourdes dépenses qui en résulteraient, les journaux recevraient l'ordre de semer l'inquiétude par des articles alarmés sur nos ouvrages fortifiés agressifs contre l'Empire, nos projets de revanche, nos préparatifs d'attaque. Vous savez que la presse allemande, sans distinction d'opinion ou de parti, est tout entière dans la main du Gouvernement quand il s'agit de questions patriotiques; je n'ai donc pas besoin d'insister sur l'ardeur, sur l'ensemble de ses cris d'alarme.

Tel serait, en peu de mots, Monsieur le Ministre, le danger qui pourrait nous menacer, telle serait la perspective à prévoir si nous donnions suite à un projet de fortifications aussi rapprochées de la frontière allemande que le seraient celles dont m'entretient votre télégramme. Il est de mon devoir de vous faire connaître sans détours mes prévisions, mais il ne saurait m'appartenir d'examiner si les travaux projetés sont assez essentiels à notre sécurité pour nous faire écarter les préoccupations que leur exécution peut provoquer.

En résumé, sans me permettre de donner un avis, je regarde comme mon devoir strict de rendre mon Gouvernement attentif aux conséquences possibles du projet dont vous m'entretenez et de demander qu'avant d'y donner suite, on en pèse soigneusement les avantages et les inconvénients; il importe de ne pas oublier les leçons récentes de l'histoire qui nous a appris qu'en 1864 à l'égard du Danemark et en 1866 à l'égard de l'Autriche le prétexte utilisé par l'Allemagne a été de se prétendre menacée par les armements de l'État voisin. En 1870 également, après la provocation insensée que le duc de Gramont est venu porter à la tribune française, le Cabinet de Berlin a su, en quelques jours, soulever par une campagne de presse l'opinion publique allemande et la convaincre du péril auquel les ambitions et les préparatifs de la France exposaient l'Allemagne.

P.-S. — 10 juillet. Plus je réfléchis à la question qui fait l'objet de cette dépêche, plus j'examine les conséquences qu'elle peut avoir, plus je suis convaincu qu'elle exige de notre part une extrême prudence. L'opinion publique allemande, l'armée, le grand État-major, le Gouvernement même sont tellement disposés à la défiance, tellement enclins à nous croire animés d'arrière-pensées agressives qu'il faudrait peu de chose pour donner prétexte à une redoutable explosion de patriotisme germanique. Les cris d'alarme des journaux, l'excitation de l'opinion amèneraient des dangers bien sérieux

en tout temps, mais qui auraient une gravité plus grande encore dans un moment où le bon vouloir du Gouvernement allemand nous est indispensable pour empêcher que des complications extérieures ne viennent accroître encore nos graves difficultés africaines. Tant que nous n'en aurons pas fini avec les insurrections musulmanes de l'Algérie et de la Tunisie, avec les protestations de la Porte contre notre action en Afrique, nous demeurons exposés aux tentatives hostiles de certaines Puissances pour nous arrêter dans notre œuvre par une médiation. Deux fois déjà, on a essayé de nous créer ainsi des obstacles; deux fois, le Chancelier d'Allemagne a fait avorter l'intrigue. Est-ce le moment de risquer imprudemment de l'inquiéter et de l'indisposer? En présence de l'hostilité italienne, de la malveillance anglaise, de la jalousie espagnole et des protestations ottomanes, ne devons-nous pas nous efforcer de conserver précieusement le concours du prince Chancelier d'Allemagne qui nous assure la neutralité bienveillante des trois Empires?

Je suis bien éloigné de vouloir détourner le Gouvernement de mon pays d'assurer la sécurité de nos frontières et de subordonner cette question de patriotisme national à la crainte des susceptibilités défiantes de l'étranger; mais, puisqu'on a attendu onze années, depuis nos défaites, avant d'élever les fortifications si voisines de la frontière dont il s'agit aujourd'hui, je demande qu'on ne procède pas à cette construction tant que nous n'en aurons pas fini avec la guerre qu'il nous faut aujourd'hui soutenir en Afrique. Je demande, de plus, qu'à l'époque où, cette guerre terminée et les excitations anglaises, italiennes, espagnoles, apaisées, nous jugerons pouvoir entreprendre ces travaux, nous prenions soin de les exécuter sans leur donner le retentissement de presse ou de tribune qui est trop généralement l'accompagnement obligé de toutes nos entreprises.

61.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 195. *Paris, 9 juillet 1881.*

Vos communications précédentes m'avaient fait prévoir le sentiment que vous a exprimé Lord Granville sur la seconde note, relative aux affaires de Bulgarie, que le Cabinet de Saint-Pétersbourg a soumise à l'acceptation des Puissances(1). Le Gouvernement anglais n'avait pas adhéré à la première note

(1) Il s'agit d'un projet de déclaration relatif à la Bulgarie proposé par la Russie, en juin 1881. Une première note russe avait été rédigée dans le sens d'un conseil de conci-

sans y joindre un commentaire à quelques égards restrictif, qui ne saurait s'appliquer facilement aux termes beaucoup plus nets et plus précis de la note ultérieure.

Vous me dites à la fin de votre dépêche du 6 juillet qu'on attribue autour de vous une origine autrichienne à cette note. Quoi qu'il en soit de cette supposition, vous verrez par le télégramme du comte Duchâtel, en date du 4 juillet, dont j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la copie, que cette seconde rédaction correspondait davantage à la manière de voir du Cabinet de Vienne, et qu'il s'y était attaché avec une certaine ardeur[1]. La dépêche du comte de Saint-Vallier, en date du 4 juillet, que je vous envoie également, vous prouvera que les vues des Gouvernements russe et autrichien étaient partagées à Berlin. M. Busch s'est même exprimé avec quelque amertume sur les hésitations anglaises, dont il pressentait sans doute le dénouement.

Je vous ai prié de pressentir les dispositions du Gouvernement britannique, parce que la démarche dont le Cabinet de Saint-Pétersbourg avait suggéré l'idée ne me paraissait pouvoir aboutir à un résultat efficace que si toutes les Puissances signataires du traité de Berlin y prenaient part dans les mêmes termes. C'est dans ce sens que j'avais envoyé à l'agent de la République à Sofia des instructions que je n'ai pas à modifier puisqu'elles consistent, comme vous le savez, à se mettre d'accord avec ses collègues pour la démarche à faire auprès du Gouvernement bulgare, aussitôt qu'ils auront reçu eux-mêmes des ordres analogues. Il ne semble pas que l'agent britannique doive recevoir rien de semblable, et dès lors il y a lieu de croire que les autres Gouvernements modifieront le texte de la seconde note russe, ou qu'ils renonceront à une démarche qui ne pouvait être efficace qu'à la condition d'être recommandée par le concert de toutes les Puissances. Pour notre part, nous ne constaterions pas sans regret l'impossibilité d'arriver à un accord entre les Gouvernements signataires du traité de Berlin relativement aux questions bulgares. Ces questions peuvent prendre d'un jour à l'autre une grande importance dans le développement des affaires de l'Orient, et il nous paraît qu'il y aurait un intérêt considérable à montrer l'Europe résolue à les traiter dans un esprit de commune entente.

liation au peuple bulgare et au Prince Alexandre. Elle fut trouvée trop vague à Vienne, et, sur les instances de l'Autriche, une seconde note fut rédigée dans un esprit plus net et plus favorable au Prince Alexandre. Elle fut acceptée et même appuyée par les Cabinets de Vienne et de Berlin (télégr. de Vienne du 4 juillet et dépêche de Berlin du 4 juillet, n° 188). Lord Granville au contraire, qui avait paru disposé à accepter la première, déclara au prince Lobanof que le deuxième lui semblait inacceptable (dépêche de M. Challemel-Lacour du 6 juillet, n° 65).

[1] «Le projet russe, dans sa rédaction nouvelle, a été accepté; il doit même être appuyé par le Cabinet de Vienne comme par celui de Berlin. Des instructions dans ce sens ont été envoyées aux représentants d'Autriche-Hongrie à l'étranger.» (Télégr., 4 juillet du comte Duchâtel.)

62.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Berlin, 10 juillet 1881.*

[Questions personnelles.]

Vous me pardonnerez de vous avouer que je n'ai pas vu sans un peu de regret et sans une réelle inquiétude le ton d'optimisme un peu exagérée, je le crains, que j'ai trouvé dans votre lettre. Il me paraît que vous ne vous rendez pas compte autant que je le voudrais de notre situation à l'étranger en présence de nos difficultés africaines. Peut-être ne juge-t-on pas, ne sait-on pas à Paris les choses telles qu'elles sont; votre lettre me le fait un peu supposer. J'ai, en effet, la *certitude* que la moitié de l'Europe nous est hostile et qu'elle a tenté deux fois déjà de nous faire imposer une médiation qui se changerait vite en coalition; n'oublions pas les affaires d'Égypte en 1840 et l'humiliation qu'il nous a fallu subir; la situation serait la même si nous n'avions eu pour nous le prince de Bismarck. Lord Granville et Sir Charles Dilke peuvent épiloguer tant qu'ils veulent avec M. Challemel-Lacour; il n'en est pas moins certain qu'ils ont fait sonder le Chancelier par Lord Dufferin en vue d'une médiation[1]; qui me dit qu'ils ne sont pas désireux d'essayer de nouveau, poussés d'ailleurs par l'opinion publique anglaise très animée contre nous?

Les Italiens peuvent vous donner des assurances, elles sont mensongères; je *sais* qu'ils ont tout mis en œuvre pour obtenir ici un appui, un simple *liceat* avec lequel ils auraient joué la partie. Les Espagnols peuvent protester à Paris de leurs bonnes intentions; c'est faux. Ils intriguent contre nous, ici et à Vienne, pour se faire donner une sorte de mandat européen dans la Méditerranée; *j'en ai vu les preuves écrites.*

[M. de Saint-Vallier insiste sur les sentiments hostiles de l'Angleterre, de la Turquie, de l'Italie, de l'Espagne et de la Turquie à l'égard de la France.]

Reste l'Allemagne ou plutôt le Chancelier de l'Empire; celui-là vient de nous rendre assurément un grand service; mais, croyez-vous que ce soit par pure tendresse pour nous? Vous savez que non; je vous ai expliqué souvent ses mobiles qu'il ne prend pas la peine de cacher; je n'y reviendrai pas[2]. Eh bien! quand je vois traîner en longueur nos affaires africaines par suite de nos fautes militaires ou de nos faiblesses politiques et administratives,

[1] Voir ci-dessus, n° 15. Voir aussi *Die grosse Politik,* tome III, n° 668. *La politique extérieure de l'Allemagne,* dépêche n° 570.

[2] Voir ci-dessus, n° 39.

je me rappelle ce qu'il me disait en avril et en mai, ce que je vous écrivais aussitôt : « Hâtez-vous, disait-il; faites *rapidement* et *complètement* ce que vous avez à faire pour n'avoir pas à y revenir; en ce moment, vous le pouvez; vous vous ne courez pas de danger sérieux, et je puis vous sauver de complications européennes; je ne sais si je pourrais (j'ajoute : si je voudrais) le faire plus tard. » Avons-nous tenu compte de ses avis? Assurément non. Et ce bon vouloir du prince de Bismarck n'est-il pas à la merci d'événements qui peuvent nous l'enlever d'une heure à l'autre? Un nouveau discours de Cherbourg[1], quelque grosse imprudence en Alsace-Lorraine, quelque manifestation populacière anti-allemande dans une de nos grandes villes, et, plus que tout cela, le projet d'apparence agressive d'élever des fortifications à 6 kilomètres de la frontière[2]. Quant à ce dernier point, c'est le plus grave; après avoir attendu onze années pour reconnaître la nécessité de ces fortifications, les faire juste au moment où l'appui, le concours , le bon vouloir de l'Allemagne nous sont indispensables pour nous préserver de dangers redoutables, cela dépasserait tout ce que je puis imaginer comme degré d'imprudence et d'aveuglement. Je vous écris peu de dépêches aujourd'hui, deux seulement, mais très importantes toutes deux, surtout celle n° 191, relative à ce malencontreux projet de fortifications à la frontière. J'aime trop mon pays et je crois l'avoir assez prouvé pour n'être pas accusé de vouloir le laisser désarmé en face de l'étranger, mais ce que je demande, c'est simplement que si l'on veut exécuter ces ouvrages, s'ils sont reconnus nécessaires après onze années où l'on ne s'en est pas occupé, on attende pour ouvrir les travaux que nos questions algériennes soient résolues et que l'appui de l'Empire allemand ne nous soit plus indispensable.

Mon autre dépêche, n° 192, répond à votre appel à mes souvenirs du Congrès de Berlin et précise les engagements de Lord Beaconsfield et du marquis de Salisbury envers nous[3].

Je suis, en effet, extrêmement préoccupé de l'excitation de l'opinion anglaise contre nous, du refroidissement de nos rapports qui menacent d'en venir à de la tension. Cette situation, à mes yeux, est grosse de dangers; l'Angleterre peut nous gêner et nous nuire dans toutes nos entreprises, soutenir tous nos adversaires, nous créer les plus graves embarras. Puis le mauvais vouloir, l'hostilité de l'Angleterre nous placent dans la position politique la plus fausse en nous rendant indispensable l'appui de l'Allemagne. Or, cet appui, qui nous dit qu'un événement dont nous ne serons pas les maîtres ne nous l'enlèvera pas? Et, dussions-nous le conserver, je n'aime pas qu'il nous soit une nécessité et que celui qui nous le donne s'en rende compte. Tant que nous sommes en bons termes avec l'Angleterre, l'amitié de l'Alle-

(1) Voir tome 1re série, n° 235, et note. — (2) Voir ci-dessus, n° 60. — (3) Voir ci-dessus, n° 46.

magne nous est précieuse, utile, il faut la rechercher, la cultiver; on ne tenterait pas de nous la rendre onéreuse, ni humiliante, car on saurait qu'à la rigueur nous pourrions nous en passer. Mais, si l'Angleterre nous est hostile, si son hostilité encourage celle de l'Italie, alors, l'amitié de l'Allemagne devient, comme à l'heure actuelle, une condition indispensable de notre sécurité; on le comprend trop bien ici pour ne pas céder un jour à la tentation de nous le faire payer. Je tiens à ce que nous ayons *l'amitié* de l'Allemagne, mais non sa *protection;* je veux être un *ami* et non un *client.* Réfléchissez bien à cela, mon cher Ministre; ouvrez les yeux au danger, faites-les ouvrir à vos collègues; empêchez celui de la Guerre de faire inopportunément des forts à la frontière; empêchez celui du Commerce de faire un cas de rupture de ses malheureux droits *spécifiques,* et faites que la situation ne devienne pas telle que je la redoute.

[P.-S. Affaires personnelles de M. de Saint-Vallier.]

63.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 141. *Paris, le 15 juillet 1881.*

Votre dépêche confidentielle du 8 juillet [1] répond d'une manière précise et complète à celle que je vous avais adressée moi-même le 29 juin, et dont l'objet était, en rappelant certaines circonstances qui se sont produites à Berlin, au moment du congrès dont vous faisiez partie, d'évoquer vos souvenirs personnels à l'appui de mes propres conclusions. J'ai vu avec plaisir que je ne m'étais pas trompé en énumérant les engagements que le Gouvernement britannique avait pris envers nous, à la suite de l'occupation de Chypre, et pour nous faire accepter une extension si imprévue de l'influence anglaise dans la Méditerranée orientale. Comme vous le dites fort bien, les ministres anglais qui représentaient leur pays à Berlin, Lord Beaconsfield et le marquis de Salisbury, ont dû, pour atteindre ce but, faire à plusieurs Puissances des concessions diverses, à l'Autriche-Hongrie des concessions immédiates, à nous, des concessions dont quelques-unes devaient avoir une échéance future, mais là était toute la différence entre les unes et les autres, et nous avons certainement le droit de regarder le Gouvernement britannique comme moralement

(1) Nous n'avons pas cru devoir reproduire la longue dépêche de M. de Saint-Vallier du 8 juillet, dont le contenu essentiel est indiqué ici.

lié envers nous par les promesses qu'il nous a faites alors et qui ont revêtu une expression concrète dans les deux lettres du marquis de Salisbury à Lord Lyons, en date du 7 août 1878 [1].

Je me félicite d'avoir retrouvé chez vous des souvenirs si nets des pourparlers qui ont eu lieu à cette époque. Je dois d'ailleurs constater que le Gouvernement actuel de la Grande-Bretagne paraît s'être rendu compte des obligations qui lui incombaient, et que, après le premier mouvement de surprise et d'humeur que notre expédition de Tunisie a produit dans l'opinion en Angleterre, les ministres de la Reine ont adopté à notre égard une attitude et un langage dont nous avons actuellement lieu d'être satisfaits.

64.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 198. *Paris, le 15 juillet 1881.*

Vous verrez par le télégramme ci-joint de M. Roustan, en date du 11 juillet, que le Consul général anglais, M. Reade, a informé notre Résident à Tunis qu'il avait reçu de son Gouvernement l'autorisation de le reconnaître comme l'intermédiaire du Bey pour les Affaires étrangères [2]. C'est avec une grande satisfaction que j'ai appris une démarche qui peut être interprétée, de la part du Gouvernement britannique, comme une reconnaissance de l'état de choses qui a été créé par notre traité du 12 mai avec le Bey de Tunis. M. Reade s'est exprimé, en outre, dans les termes les plus cordiaux au sujet de son désir d'entretenir avec M. Roustan de bonnes relations. Je ne doute pas que ces dispositions personnelles ne maintiennent une entente facile entre le Consul général anglais et le Résident français et j'aime à croire que rien, dans la situation qui vient d'être faite à celui-ci, ne saurait troubler ni gêner un accord à tous points de vue désirable.

Lord Lyons m'avait entretenu, il y a quelques jours, de cette situation qui a paru d'abord un peu insolite à Lord Granville [3]; M. Roustan réunit dans sa personne la qualité de délégué du Gouvernement de la République auprès du Bey à celle de représentant de ce même Prince dans ses rapports avec les agents des Puissances étrangères institués en Tunisie. Je ne sais si ce cumul de fonctions peut être justifié par des précédents. La question a été posée

[1] Voir tome III, 1re série, n° 445. — [2] Voir ci-dessus, n° 30. — [3] Voir ci-dessus, n° 53.

dans la Chambre des Communes; mais elle ne me paraît pas présenter beaucoup d'intérêt pratique. A vrai dire, il serait sans doute possible de trouver, dans l'usage de différents pays, et dans celui de l'Angleterre elle-même, des situations analogues, sinon tout à fait identiques à celles qu'occupe aujourd'hui le Résident français à Tunis. Ce qu'il nous importe surtout de constater, c'est que les attributions mixtes de M. Roustan sont nées de la nature même des choses et répondent à la nature particulière des liens qui depuis le traité du 12 mai unissent la Tunisie à la France. L'obligation pour le Bey de Tunis de tenir le Gouvernement de la République au courant de chacun de ses actes ayant un caractère international, et la garantie assumée par la France, à l'égard des Puissances étrangères, en ce qui concerne l'exécution de leurs conventions avec le Bey, ont créé une corrélation d'intérêts et de devoirs qui ne pouvait guère trouver une expression satisfaisante que par la centralisation entre les mains d'une même personne de toutes les affaires internationales, communes désormais à la Tunisie et à la France.

Je ne doute pas que le Cabinet de Londres ne se soit exactement rendu compte de cet état de choses et qu'il ne l'ait apprécié avec le sentiment amical pour la France qu'il a apporté depuis quelque temps dans l'examen des questions tunisiennes. Le langage tenu par M. Reade est, à cet égard, le garant des intentions du Gouvernement de la Reine. Je suis assuré, d'ailleurs, que tout le monde reconnaîtra bientôt en Angleterre que les intérêts anglais n'ont réellement rien à perdre à l'adoption du nouveau système introduit sous nos auspices à Tunis.

65.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris.

L. *Paris, le 16 juillet 1881.*

Vous avez bien voulu me communiquer ces jours derniers le texte des instructions qui vous ont été adressées de Constantinople sous la date du 10 de ce mois, et qui avaient pour objet de préciser le caractère véritable des mesures adoptées par les autorités ottomanes du vilayet de Tripoli[1]. Ces mesures, d'après ce qui vous a été mandé, seraient d'ordre intérieur et uniquement destinées à maintenir la tranquillité publique; la Sublime Porte s'étonnait donc que la province de Tripoli fût représentée comme un foyer d'agitation, et que le Chargé d'affaires de France eût été invité à lui demander

[1] Voir ci-dessus, n[os] 42 et 51.

de faire cesser les excitations qui se répandraient de là sur les contrées voisines.

J'ai eu l'honneur de vous exprimer de vive voix la satisfaction que me causaient les assurances que vous étiez chargé de faire parvenir au Gouvernement de la République. Les observations que le comte de Montholon a dû présenter récemment à la Sublime Porte étaient fondées sur une série de renseignements qui ne permettaient guère de douter de l'émotion répandue, parmi les tribus tunisiennes et algériennes voisines de la province de Tripoli, par l'attitude attribuée aux autorités supérieures de cette province et par certaines démonstrations militaires peut-être imprudentes.

Votre Excellence a bien voulu me déclarer, au nom de son Gouvernement, que les autorités de Tripoli n'avaient pas d'autre ordre que de veiller à la conservation de la paix. Le Gouvernement de la République est donc en droit de compter que ces autorités tiendront un langage propre à pacifier les esprits, malheureusement trop excités dans cette région de l'Afrique, et éviteront avec soin tout acte pouvant être interprété comme un encouragement aux passions ardentes qui troublent en ce moment les populations au delà de la frontière. Les paroles que vous m'avez fait entendre me sont d'autant plus précieuses que j'y vois le gage de relations amicales de la France et de la Turquie; et vous n'ignorez pas quel intérêt j'attache personnellement au maintien de ces relations traditionnelles.

66.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Naples, 16 juillet 1881, 3 h., soir.*

(*Reçu :* 4 h. 50, soir.)

Le pavillon français a été arboré par tous nos Consuls [1]. Il n'y a eu nulle part aucun incident à signaler.

67.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. s. n°. *Paris, 17 juillet 1881.*

Lord Lyons, dans un entretien que je viens d'avoir avec lui, m'a donné lecture d'une note de Lord Granville, sans m'en laisser copie, concernant la

[1] Voir ci-dessus, n° 40.

Tripolitaine et nos rapports avec la Porte ottomane à l'occasion de cette province[1]. Il semble résulter de cette note que l'opinion publique en Angleterre s'émeut assez vivement à ce sujet; et j'ai pensé qu'il était utile de préciser les choses afin que les esprits ne s'égarent pas dans des suppositions exagérées et fausses. Dans cette intention, je tiens à vous communiquer le détail de ma conversation avec l'Ambassadeur de Sa Majesté britannique en France.

L'Europe connaît aussi clairement que possible le but de notre expédition en Tunisie, et elle a eu foi à nos déclarations quand nous avons proclamé à diverses reprises que nous ne voulions ni de l'annexion ni de la conquête de la Régence. J'en ai donné les motifs dans d'autres dépêches déjà publiées, et je n'ai point à y revenir, tant ces motifs sont évidents et péremptoires. Dans le présent, aucun fait ne peut susciter le moindre doute, et l'avenir ne fera que confirmer nos déclarations, à mesure que les faits viendront à se développer. Mais supposer que nous pensons à rien de pareil pour la Tripolitaine[2] quand nous repoussons toute idée de ce genre pour la Tunisie, c'est vraiment pousser l'hypothèse et la défiance au delà de toutes les bornes raisonnables, et il n'est même pas permis de couvrir de semblables suppositions d'un vain prétexte de patriotisme. Il y a des journaux qui voient déjà la France maîtresse non seulement de la Tripolitaine, mais de l'Égypte, et dominant depuis le Maroc jusqu'à la mer Rouge et à la Syrie.

J'ai quelque peine à prendre au sérieux de telles rêveries; mais au nom de la politique française, comme au nom du bon sens, nous pouvons leur opposer la dénégation la plus formelle, bien que peut-être le dédain fût encore la meilleure réponse. De la frontière tunisienne à celle de l'Égypte, il n'y a pas moins de 17 à 18 degrés de longitude, ce qui correspond sous cette latitude à plus de 300 lieues. Ces côtes à peu près inhabitées ne sont guère que d'affreux déserts; et à bien considérer ce seul fait, il n'y a que les ennemis déclarés de la France qui pourraient souhaiter qu'elle se lançât dans une aventure extravagante, où elle ne rencontrerait que des périls.

La France n'a donc aucun dessein sur la Tripolitaine; et tout ce qu'elle demande, c'est que de cette province ne parte pas une explosion de fanatisme musulman, qui pourrait mettre en feu la Tunisie, et de proche en proche gagner l'Algérie elle-même par l'extension de l'incendie. C'est en ce sens et dans les formes les plus bienveillantes que nous avons correspondu avec la Porte ottomane; les rapports très sympathiques où nous sommes avec elle nous ont permis de lui faire part sincèrement de nos appréhensions, et nous l'avons invitée à prendre sur son territoire toutes les précautions que lui dicterait sa sagesse pour écarter un danger, qui pourrait devenir pour elle presque aussi grave que pour nous. En effet la Porte nous a déclaré que les

[1] Voir ci-dessus, n° 65. — [2] Voir ci-dessus, n° 65.

forces assez considérables qu'elle envoie en Tripolitaine sont indispensables pour le maintien de l'ordre et la défense de son autorité légitime qui d'un moment à l'autre peut être menacée. Les dernières dépêches que nous avons échangées avec la Turquie sont un sûr garant des sentiments très pacifiques qu'elle éprouve ainsi que nous.

Je puis ajouter que la soumission de Sfax qui a eu lieu hier [1], et l'occupation de Gabès qui aura lieu ces jours-ci nous répondent de la tranquillité dans ces parages. Nous aurons des forces navales imposantes à Gabès et à Djerba; et, comme ces localités sont assez proches des frontières de Tripoli, il est à présumer que les tribus les plus remuantes et les plus audacieuses n'oseront pas entrer sur le territoire tunisien, comme on a pu en avoir la crainte dans ces derniers temps. Telles [sont] les principales considérations que j'ai soumises à Lord Lyons; je vous autorise à les soumettre également à Lord Granville. Vous pourrez, selon que vous le jugerez convenable, ou lui lire cette dépêche, ou lui en communiquer la substance. Lord Granville sait, du moins je m'en flatte, tout le prix que j'attache à la bonne et parfaite intelligence de nos deux nations qui nous réussit d'une manière si heureuse en Égypte, et il doit penser que le Gouvernement de la République française ne veut rien faire qui puisse troubler une harmonie si utile à la paix du monde et au bien de la civilisation. Je comprends très bien qu'en Angleterre comme chez nous il faut tenir compte des mouvements de l'opinion, qui ont fréquemment leur écho jusque dans le Parlement; mais je me persuade que la présente dépêche mettra le Cabinet anglais en mesure de dissiper toutes les alarmes qui ont pu naître bien qu'elles soient sans le moindre fondement.

68.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 195. Confidentiel. *Berlin, 17 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

J'ai eu l'honneur, dans mon télégramme du 12 juillet, de vous accuser réception de la dépêche n° 139 du 8, relative aux affaires de la Bulgarie. Je vous ai fait connaître en même temps que, sur les observations de son agent

[1] Un télégramme de M. Roustan du 17 juillet, 9 h. 20 du matin, débutait ainsi : «L'amiral Garnault m'a adressé hier le télégramme suivant déposé ce matin à Mehdia : «Sfax a été brillamment occupé par nos marins «et nos troupes ce matin après une sérieuse «résistance... »

à Sofia, le Gouvernement russe avait jugé préférable de ne pas donner suite, pour le moment, au projet de démarche qu'il avait soumis antérieurement aux Puissances [1]. M. Hitrovo avait fait remarquer, en effet, que le résultat des élections rendant certain le succès du Prince Alexandre, la démarche des représentants des Puissances ne serait plus nécessaire, qu'elle aurait même l'inconvénient de faire attribuer à l'action de l'Europe la victoire du Prince qu'il valait mieux laisser tout entière à son actif, qu'enfin il convenait de la réserver pour plus tard si de nouvelles difficultés venaient à la rendre opportune. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a aussitôt fait savoir à Berlin qu'il partageait les vues de son agent et que l'abstention aurait en outre l'avantage d'éviter toute apparence de divergence entre les Puissances puisque l'Angleterre et, à sa suite, l'Italie manifestaient l'intention de ne pas s'associer à la démarche proposée. M. le Sous-Secrétaire d'État Busch a répondu qu'il trouvait fort sages les réflexions du Gouvernement russe et qu'il les approuvait d'autant plus volontiers que l'agent allemand à Sofia, M. de Thielau, avait exprimé les mêmes idées.

Depuis lors, ainsi que je vous en ai informé par mon télégramme d'avant-hier [2], M. Busch m'a exprimé la vive satisfaction que causent au Cabinet de Berlin les nouvelles reçues de Sistowa, il m'a dit qu'après avoir reconnu d'un commun accord que la démarche proposée par la Russie n'avait pas, pour le moment, de raison d'être, les agents étaient convenus qu'il serait préférable d'y substituer, sous la forme d'un discours de bienvenue à Son Altesse, un témoignage public de la sympathie des Puissances et qu'en conséquence ils s'étaient concertés sur la rédaction d'une allocution dont M. de Thielau, en qualité de doyen, serait chargé. Le texte proposé par l'agent allemand avait obtenu l'assentiment de ses collègues de Russie, d'Autriche et de France; mais l'agent anglais ayant déclaré qu'il ne pouvait accepter la rédaction adoptée, celui d'Italie, après avoir tout d'abord adhéré, s'était hâté de retirer son adhésion; toutefois, au dernier moment, les deux agents dissidents s'étaient ralliés à leur tour, en sorte que l'accord des Puissances était demeuré entier jusqu'à la fin.

Après m'avoir donné ces détails, M. Busch a insisté vivement sur les garanties que l'apaisement des difficultés bulgares allait donner à la paix de l'Orient; la question des frontières grecques se dénouant pacifiquement, le danger d'une explosion du panslavisme écarté en Bulgarie, c'était la perspective d'une période de calme et de tranquillité dans la péninsule balkanique. Le prince de Bismarck y attachait un si grand prix qu'en recommandant, lors de son

[1] Il s'agissait pour les Puissances «signataires du traité de Berlin d'envoyer à leurs agents à Sofia l'instruction d'exercer de concert une action modératrice et de décourager les visées révolutionnaires et panslavistes des adversaires du Prince» (télégr. de Berlin du 23 juin, 5 h. 39, s.).

[2] Télégramme du 15 juillet, 7 heures, soir.

départ, qu'on ne l'entretînt d'aucune affaire pendant son séjour à Kissingen, il avait fait exception pour les deux questions de la Grèce et de la Bulgarie; le maintien de la paix en Orient, la conservation aussi prolongée que possible de la souveraineté ottomane, la solution des difficultés demeurées pendantes depuis le traité de Berlin, voilà, m'a dit le Sous-Secrétaire d'État, l'objet des préoccupations du Chancelier qui s'est attaché à poursuivre l'exécution des clauses encore en souffrance du traité de Berlin et à assurer ainsi le maintien de la paix avec l'ajournement du redoutable problème de l'avenir de l'Orient.

L'observation de M. Busch confirme pleinement l'appréciation dont je vous ai souvent fait part et qui résulte d'ailleurs de l'examen attentif et réfléchi des événements survenus dans la péninsule balkanique et de la politique suivie par le prince de Bismarck en présence de ces événements.

[M. de Saint-Vallier énumère les preuves de la volonté du Chancelier de retarder le plus possible l'ouverture de la succession de l'Empire ottoman.]

La conservation de la Turquie rentre donc à l'heure actuelle d'une façon incontestable dans le programme du prince de Bismarck, il en est d'ailleurs ainsi depuis le traité de Berlin et il n'est pas vraisemblable, à moins d'événements imprévus, que ce programme se modifie de sitôt.

Il est, en effet, bien évident que le Chancelier ne veut pas aujourd'hui permettre une rupture entre les deux alliés qu'il tient et domine sous sa toute puissante influence : l'Autriche et la Russie; l'heure n'est pas venue de procéder au partage de la proie qu'ils convoitent tous deux et dont les dépouilles leur mettront inévitablement les armes à la main. Quand le prince a lancé, malgré elle, l'Autriche en Bosnie, en Herzégovine et sur la route de Salonique, quand il l'a appuyée dans la vallée du Danube, il avait pour but d'élever une barrière à l'extension slave vers Constantinople; il voulait qu'il y eût, dans la Péninsule, deux héritiers prêts à recueillir l'héritage du Sultan le jour où s'ouvrirait la succession; mais il faut du temps encore pour que l'Autriche y ait fait assez de progrès, s'y soit assez solidement implantée pour être en mesure de réclamer sa part en face de la Russie maîtresse de la mer Noire, dominant en Asie Mineure, disposant de l'élément slave tout entier; la partie dont le Chancelier entend être l'arbitre n'est pas égale encore, et il désire faire vivre la Turquie jusqu'à ce qu'elle le soit devenue.

Dans cette redoutable question du partage de l'Empire ottoman, le prince de Bismarck voit avant tout un des éléments importants devant peser lourdement dans la balance de la grande lutte des races slave et germanique. Il regarde cette lutte comme inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné; il s'y prépare militairement et politiquement, et il n'est pas un de ses familiers qui ne sache combien cette perspective est l'objet de ses préoccupations,

L'Autriche sera sa satellite dans ce duel de races dont l'issue décidera de l'Empire de l'Est européen, il l'a préparée de longue main à ce rôle, et il est parvenu à la compromettre de telle sorte que, le voulût-elle, il ne lui serait plus possible d'y échapper.

En résumé, la politique du prince Chancelier en Orient est, depuis le Congrès de Berlin, une politique de conservation, non qu'il professe des sympathies pour le Sultan et les Turcs, non qu'il se fasse d'illusions sur la possibilité de maintenir bien longtemps l'échafaudage branlant du traité de 1878; il estime qu'il lui faut du temps pour préparer l'œuvre d'avenir à longue portée qu'il juge nécessaire d'édifier et de consolider afin d'en tirer parti à l'heure, lointaine peut-être, mais certaine à ses yeux, du champ clos où le Germain et le Slave joueront la partie suprême des destinées, de la grandeur, de la suprématie des deux Empires et des deux races.

69.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 196. Confidentiel. *Berlin, 17 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 21 juillet.)

Dans ma correspondance politique et dans mes lettres particulières, j'ai appelé plusieurs fois votre attention sur les mobiles qui ont dirigé la politique adoptée par le prince de Bismarck à notre égard pour les questions africaines et méditerranéennes[1]; je vous ai rappelé le langage qu'il m'a tenu, les explications spontanées qu'il m'a données et je me suis efforcé de faire justice, suivant ma conviction bien réfléchie et basée sur l'observation même des faits, de ces accusations de machiavélisme qu'on est si disposé en France à porter contre tous les actes de l'homme d'État allemand. Je crois, en effet, l'avoir étudié d'assez près pour pouvoir soutenir qu'il n'est pas guidé dans sa politique par des idées mesquines de haine ou de rancune, mais par des considérations plus élevées, plus sérieuses, basées sur ce qu'il croit être l'intérêt de l'Allemagne; il est trop sceptique, trop dédaigneux des moyens, trop indifférent au jugement de l'opinion pour subordonner ses plans et ses vues soit à des passions haineuses, soit à des sympathies nationales ou particulières; pour atteindre le but de ses efforts, la consolidation et l'unification de son œuvre, il s'unira aussi volontiers à l'ennemi d'hier qu'il brisera facilement l'ami, l'instrument de la veille; c'est là, Monsieur le Ministre, ce qu'ignorent ou ce que ne comprennent pas ceux qui cherchent un piège redoutable dans

[1] Voir notamment tome III, 1re série, nos 454, 478, 495. Voir aussi *Die grosse Politik*, n° 668. *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome III, n° 570.

ses bons procédés récents envers nous, tandis qu'ils s'expliquent si aisément par les besoins mêmes et les intérêts de sa politique.

Toutefois, si nous devons nous défendre du parti pris contre lequel je m'élève, nous ne devons pas moins nous tenir en garde contre une interprétation amicale ou sympathique de son attitude; elle nous est favorable et nous demeurera telle tant qu'il y verra son intérêt, mais pas davantage, et c'est ce qu'il est de mon devoir de faire également comprendre, ce que je m'attache à démontrer dans mes dépêches et dans mes lettres.

Par le dernier courrier, j'avais l'honneur de vous écrire que, partisan résolu de la bonne entente franco-allemande, j'estimais cependant nécessaire, pour qu'elle nous fût réellement utile, de ne pas lui sacrifier nos cordiales relations avec l'Angleterre et de nous tenir à la fois en de bons termes avec nos deux voisines d'outre-Rhin et d'outre-Manche, le refroidissement de nos rapports avec l'une d'elles pouvant permettre à l'autre d'user de moins de ménagements à notre égard en nous voyant réduits à la nécessité d'une alliance unique. Si j'attache un grand prix au concours du prince de Bismarck, si je me rends un compte exact des services considérables qu'il vient de nous rendre, je voudrais néanmoins qu'il ne nous fût pas indispensable, qu'il ne fût pas le seul sur lequel nous puissions compter, et j'ai la conviction qu'il nous sera mieux et plus solidement acquis s'il n'a pas pour contrepartie une tension regrettable entre nous et l'Angleterre. Dans la situation actuelle de l'Europe, il n'y a que deux Puissances avec lesquelles nous puissions nouer des relations politiques utiles : l'Allemagne et l'Angleterre; des autres, en effet, deux, l'Autriche et la Russie, ont abdiqué la liberté de leurs alliances entre les mains du Chancelier allemand; la dernière, l'Italie, nous porte une haine acharnée que son impuissance seule rend inoffensive.

[Envoi d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui semble nous offrir l'alliance allemande au prix d'une rupture avec l'Angleterre.]

70.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Vienne, 19 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

L'Empereur d'Allemagne est arrivé, le 15 de ce mois, pour y faire sa cure habituelle, aux eaux de Gastein. En souhaitant la bienvenue à l'auguste ami et allié de l'Autriche le *Fremdenblatt* dit :

«Selon toute vraisemblance, une entrevue aura lieu entre notre Empereur

et son hôte illustre durant son séjour sur le territoire de la monarchie. Mais jusqu'à présent l'époque et le lieu de cette entrevue ne sont pas encore fixés. Il paraît certain qu'elle n'aura aucun caractère politique dans le sens étroit du mot; mais, comme on doit s'y attendre, elle sera une nouvelle preuve de l'amitié qui unit les deux Souverains et les deux peuples. La nouvelle des journaux allemands d'après laquelle les premiers Ministres d'Allemagne et d'Autriche se rencontreraient en même temps nous paraît devoir être considérée comme fausse. Par contre, il n'est pas improbable que le baron de Haymerlé, à son retour de Neuen-Aar, rende visite au prince de Bismarck à Kissingen.»

L'an dernier, les Empereurs d'Allemagne et d'Autriche se sont déjà rencontrés vers la même époque[1], sans qu'il y eût lieu d'attribuer à leur rencontre une signification politique; il ne semble pas que leur prochaine entrevue doive avoir un caractère différent de celle de 1880. Dans l'état actuel des relations qui, depuis deux ans, unissent par les liens d'une plus étroite amitié les deux Empires, et alors que les deux Souverains se trouvent, l'un à Ischl, l'autre à Gastein, si rapprochés, ne serait-ce pas plutôt l'absence de visite qui pourrait être un fait remarqué et susceptible de commentaires?

71.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 205. *Paris, 20 juillet 1881.*

Depuis notre expédition de Tunisie et le traité du 12 mai, conclu par la République française avec le Bey de Tunis, diverses discussions ont eu lieu à ce sujet au Parlement anglais. On s'est demandé jusqu'à quel point notre attitude avait été correcte et notre action légitime, enfin notre conduite a été l'objet d'une longue critique qui aurait certainement été plus courte, et parfois moins amère, si les pourparlers qui ont été échangés en 1878, entre les représentants de l'Angleterre et les représentants de la France au Congrès de Berlin avaient été mieux connus.

Je dois avouer que, depuis la publication de certains documents se rapportant à cette époque, le langage des Ministres britanniques a été de nature à nous donner plus de satisfaction. Néanmoins, comme il est possible qu'un peu d'obscurité soit resté dans les esprits, j'ai cru utile d'adresser au comte de Saint-Vallier, qui était, comme vous le savez, un des plénipotentiaires fran-

(1) Voir tome III, 1re série, n° 137.

çais au Congrès de Berlin, une exposition développée de notre manière de voir relativement à ces pourparlers de 1878 et aux conséquences que nous sommes en droit d'en tirer. A titre de témoin, le comte de Saint-Vallier était particulièrement propre à confirmer ou à rectifier les faits sur lesquels je m'appuyais et les conclusions qui m'avaient paru en ressortir. Vous trouverez ci-joint ma dépêche qui porte la date du 29 juin[1], et la réponse du comte de Saint-Vallier qui porte celle du 8 juillet.

L'Ambassadeur de la République à Berlin ne m'a pas répondu sur-le-champ. Quelle que soit la fidélité ordinaire de sa mémoire, il a voulu, m'a-t-il dit, consulter les notes qu'il avait conservées, et qui se rapportent à l'époque du congrès de Berlin. Sa réponse en a acquis un plus grand degré de certitude. Vous verrez, en la lisant, que je ne m'étais trompé ni dans le rappel des faits que le comte de Saint-Vallier précise, ni dans l'interprétation que je leur avais donnée.

Cette lecture vous convaincra aussi que, moins encore que toute autre Puissance, l'Angleterre a pu voir d'un œil défavorable ce que nous avons fait à Tunis ; elle nous avait, en effet, reconnu expressément le droit de le faire afin que nous acceptions nous-mêmes sans défaveur ce qu'elle venait d'accomplir à Chypre. Le succès de notre expédition ne l'autorise donc, en aucune manière, à chercher à son profit des compensations nouvelles, et surtout à les chercher en Égypte ou en Syrie, comme l'ont proposé certains organes de publicité. En effet, en même temps qu'ils nous faisaient relativement à Tunis les déclarations que vous trouverez mentionnées dans les documents ci-joints, les plénipotentiaires anglais reconnaissaient et consacraient notre situation traditionnelle en Syrie, et ils consentaient à établir en Égypte, entre l'Angleterre et la France, ce partage égal d'influences qui a trouvé sa forme dans le contrôle anglo-français. Il y a dans tous ces faits un enchaînement logique, qui a été d'abord inaperçu parce qu'on en ignorait le point de départ, mais que les révélations récentes ont découvert, et que les deux documents que je vous communique achèvent de mettre en lumière.

[1] Voir ci-dessus, n° 46.

Dans la dépêche confidentielle n° 192 du 8 juillet, M. de Saint-Vallier écrit : «Je m'empresse de vous déclarer que rien, dans les entretiens (du marquis de Salisbury avec M. Waddington pendant le Congrès de Berlin) auxquels j'ai assisté ou pris part, n'est de nature à modifier le sens général ni les déductions logiques et irréfutables, selon moi, de vos observations...

«...Les seules observations que je doive faire sont celles-ci : en premier lieu, la présence habituelle et la participation de Lord Beaconsfield aux entretiens remis en lumière par Votre Excellence leur donnaient une plus grande importance encore et les déclarations du marquis de Salisbury ont reçu une autorité très notable de l'assentiment explicite du chef du Cabinet britannique.»

72.

M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 21 juillet 1881, 1 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 8 h., matin.)

Je m'empresse de vous envoyer par le télégraphe la traduction d'une lettre *particulière* que Lord Tenterden vient de m'écrire :

« 20 juillet, 8 h. 1/2 du soir.

« Lord Granville, après avoir lu la dépêche de M. Barthélemy Saint-Hilaire que vous m'avez communiquée hier dans l'après-midi[1], m'autorise à vous faire savoir de suite que le Gouvernement de Sa Majesté a reçu avec beaucoup de satisfaction les assurances contenues dans cette dépêche. Veuillez considérer ma lettre comme une communication verbale. Lord Granville sera heureux de vous recevoir dès qu'il le pourra : Je vous écris ce soir dans le cas où vous voudriez télégraphier. M. Adams sera invité à faire une communication semblable à Paris ; mais la dépêche qui lui sera adressée ne pourra partir que demain soir par la poste. »

73.

M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 21 juillet 1881, 2 h., soir.*

(*Reçu :* 4 h., soir.)

Sir Charles Dilke pense que si le sieur Lévy saisissait la cour consulaire anglaise du différend qui s'est élevé entre lui et la Société marseillaise[2], comme il en aurait le droit suivant l'avis des jurisconsultes de la couronne, il pourrait en résulter quelques susceptibilités fâcheuses entre M. Reade et notre Résident à Tunis. Pour éviter toute difficulté de cette nature, il croit que les deux Gouvernements devraient s'efforcer de faire accepter un compromis par les deux parties. Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui attache pour sa part beaucoup de prix à ce que la question de l'Enfida soit ainsi résolue, m'a prié de vous soumettre ces observations à titre confidentiel, en vous faisant remarquer toutefois que jusqu'à présent elles expriment seulement son avis personnel.

(1) Voir la dépêche sans numéro du 17 juillet publiée ci-dessus, n° 67. — (2) Voir tome III, 1re série, n° 420, et toutes les pièces indiquées à l'*Index* au mot Lévy.

74.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 146. Confidentiel. *Paris, 21 juillet 1881.*

J'ai lu avec l'attention qu'elle mérite la dépêche confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 juillet[1], ainsi que les extraits de journaux qui y étaient annexés. Je suis convaincu comme vous que, dans la politique qu'il a suivie à notre égard, dans les dernières circonstances, le Chancelier de l'Empire d'Allemagne s'inspire de vues élevées sur ce qu'il croit être l'intérêt de son pays et sur ce qui est le plus propre à maintenir la paix de l'Europe, où il voit avec raison l'intérêt de tous. Aussi n'ai-je pas hésité à accueillir avec confiance les assurances que vous m'avez données de sa part, et qui ont été loyalement tenues.

La presse devait naturellement s'occuper de cette situation, et divers journaux en ont fait sortir des systèmes qui s'accordent plus ou moins exactement avec la réalité. En Angleterre surtout, l'esprit d'opposition s'en est emparé pour accuser le Cabinet actuel d'avoir isolé son pays tandis que la France avait trouvé des concours utiles et fructueux. Vous savez cependant que nous avons conservé toute la liberté de nos sentiments, également amicaux pour nos deux voisins, attendu qu'il n'y a eu dans ce que nous avons entrepris rien qui fût de nature à porter atteinte aux intérêts de l'un ou de l'autre. L'Allemagne l'a reconnu peut-être plus vite et avec plus d'empressement que l'Angleterre, mais celle-ci, nous voulons l'espérer, portera bientôt un jugement aussi impartial et aussi juste sur les événements qui se sont accomplis, et qu'on cherche en vain à présenter comme diminuant son influence nécessaire dans la Méditerranée.

Nous avons été obligés de faire à Tunis ce que nous y avons fait ; néanmoins nous aurions hésité en face de notre œuvre si nous avions pensé que son exécution dût sérieusement porter ombrage à l'Angleterre. Les susceptibilités qui ont pu naître au premier moment cèdent tous les jours à un examen plus approfondi ; nous le devons d'abord à la justice de notre cause et à la modération que nous y avons apportée, et ensuite, je ne crains pas de le dire, à la fermeté et au sang-froid de l'Allemagne qui ne s'est pas laissé détourner de ses vues premières à ce sujet, et qui a contribué à faire prévaloir partout une opinion judicieuse et sensée.

J'ai apprécié comme il convenait le service que le prince de Bismarck nous

[1] Voir ci-dessus, n° 69.

a rendu sans attribuer sa conduite à des arrière-pensées indignes de l'élévation de son esprit. Comme vous d'ailleurs, je ne vois dans les bons rapports, qui se sont établis aujourd'hui entre la France et l'Allemagne, aucune raison de refroidissement à l'égard de toute autre Puissance et particulièrement à l'égard de l'Angleterre.

75.

M. de Montholon, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 21 juillet 1881, 11 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 22 juillet, 2 h., matin.)

Le Gouvernement ottoman, malgré ses assurances pacifiques dont nous avions pris acte[1], vient de décider l'envoi à Tripoli d'une dizaine de mille hommes.

76.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. *Paris, 22 juillet 1881, 1 h. 45, soir.*

Nous ne désirons pas moins que Sir Charles Dilke une solution prompte et amiable de l'affaire de l'Enfida[2], et j'ai déjà recommandé à M. Roustan de la faciliter par ses conseils. Je lui renouvelle volontiers ces instructions. Les intérêts d'une Société française des plus sérieuses, qui n'a jamais agi qu'avec une irréprochable loyauté, ont été tenus en échec jusqu'à ce jour par une intrigue qui n'avait rien de respectable. Il m'a toujours paru impossible que le Gouvernement anglais appréciât cette situation, au point de vue de l'honnêteté et de la morale, autrement que nous-mêmes, et je pense comme lui qu'il y aurait tout avantage à ce qu'elle cessât le plus tôt possible.

(1) Voir ci-dessus, n° 65. — (2) Voir ci-dessus, n° 73.

77.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 199. *Berlin, 23 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 28 juillet.)

La dépêche confidentielle que vous me faites l'honneur de m'écrire sous la date du 20 juillet et le numéro 146 a pour objet de répondre au rapport confidentiel n° 196, du 17[1], dans lequel j'avais signalé à votre attention et recommandé à vos sérieuses réflexions des articles de la presse officieuse allemande, faisant ressortir le rapprochement de plus en plus marqué entre la France et l'Allemagne, relevant l'utile concours, l'appui efficace que vient de nous prêter le Cabinet de Berlin dans les affaires africaines et établissant une comparaison entre les bons procédés de la Chancellerie impériale envers nous et les récriminations hargneuses et inquiètes de l'Angleterre. J'ai vu dans ces articles, et j'ai tenu à vous le dire, un ballon d'essai de nature à nous inspirer une extrême prudence, puisque l'offre faite ouvertement de l'entente étroite avec l'Allemagne était accompagnée d'un appel non déguisé à nos rancunes contre l'Angleterre.

Cette campagne de la presse allemande se poursuit avec une ardeur dont il faut tenir compte; inaugurée par le principal des organes officieux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* elle donne aux journaux la double satisfaction de suivre des inspirations qu'ils savent émanées de l'homme d'État dirigeant et de plaider une thèse à laquelle beaucoup d'entre eux se seraient déjà déclarés favorables s'ils l'avaient osé. Il est certain, en effet, que le rêve d'une alliance avec la France hante un nombre assez grand d'imaginations allemandes qui y trouveraient des garanties de paix, de sécurité, de tranquille possession des provinces annexées; cette pensée, ce désir se font jour fréquemment, bien qu'avec un peu de timidité et d'embarras, soit dans les conversations, soit dans des brochures et des journaux; mais, jusqu'ici, la crainte de rencontrer chez nous des dispositions contraires avait arrêté une expansion plus marquée. Aujourd'hui, l'exemple donné par les feuilles officieuses sert d'encouragement et il se produit un mouvement prononcé dans ce sens. J'en trouve le reflet dans la presse presque entière, et je crois devoir vous envoyer plusieurs extraits qui me semblent mériter réellement votre attention.

[M. de Saint-Vallier signale un article de la *Tribune*, un du *Petit Journal* et deux de la *Gazette nationale.*]

(1) Voir ci-dessus, n° 69 et note.

78.

M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 24 juillet 1881, 12 h., matin.*

(*Reçu :* 3 h., matin.)

Sir Charles Dilke, auquel j'ai communiqué la substance de votre dernier télégramme relatif à l'Enfida[1], m'a exprimé de nouveau aujourd'hui la crainte que le sieur Lévy ne saisît la cour consulaire anglaise de l'affaire, ce qui, suivant lui, donnerait à cet incident un caractère international.

Il désirerait en conséquence terminer immédiatement ce différend à l'amiable et croit que l'on y parviendrait en offrant une indemnité convenable au sieur Lévy. Il serait heureux que Votre Excellence voulût bien faire suggérer à la Société marseillaise ce moyen d'éviter un procès dont les conséquences ne pourraient qu'être fâcheuses. Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères n'a pas craint de me dire que le sieur Lévy était fort peu honorable, c'est la première fois qu'il en convient, que le Gouvernement de la Reine s'intéressait médiocrement à lui en ce moment, mais qu'il serait obligé de le soutenir si l'affaire était portée devant le juge consulaire anglais. Il a ajouté que l'agent de cet intrigant à Londres, M. Broadley, étant un ancien fonctionnaire anglais révoqué pour cause d'inconduite, il était impossible à son Gouvernement d'entrer en pourparlers avec un pareil homme et d'unir ses efforts aux nôtres pour obtenir une solution à l'amiable. Sir Ch. Dilke m'a dit enfin que Lord Granville n'avait pas cru pouvoir saisir officiellement le Gouvernement français de la proposition dont je viens d'entretenir Votre Excellence et que c'est à titre purement officieux qu'il me prie de vous la soumettre.

79.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Adams, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris.

L. particulière. *Paris, 24 juillet 1881.*

D'après les renseignements que je reçois de Tunis, j'apprends que Son Altesse le Bey a déféré la question de l'Enfida[2] au tribunal local qui doit con-

[1] Voir ci-dessus, n° 76. — [2] Voir ci-dessus, n° 76.

naître de ces sortes d'affaires. Comme le Bey est le chef de la justice du pays, en sa qualité de Souverain, il a pris cette mesure dans la plénitude de ses droits. Le tribunal tunisien instruit actuellement l'affaire, et pour moi, je crois que cette procédure serait la meilleure dans l'intérêt commun, puisqu'elle désintéresserait également les consulats des deux nationalités anglaise et française. Les cadis saisis du litige par Son Altesse le Bey n'ont pas encore rendu leur jugement. Mais les muphtis des rites hanéfite et malékite ont donné des avis (fetwas) qui déclarent non valable la cheffaa de M. Lévy; et ces avis ont été publiés dans le *Journal officiel* de Tunis, ainsi que l'annonçait la dépêche du *Times*.

Si je reçois de nouveaux détails, je ne manquerai pas de vous les communiquer.

80.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n°. Confidentiel. *Berlin, 24 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

M. le comte de Hatzfeldt vient de me parler à titre personnel d'une question dont il m'a prié de vous entretenir confidentiellement. Il m'a dit que, depuis longtemps, le Sultan, préoccupé de l'état de désordre et d'incurie des services de l'Intendance dans l'armée ottomane, lui demandait d'obtenir pour lui du Gouvernement impérial l'envoi à Constantinople d'un fonctionnaire de l'Intendance allemande qui serait appelé à réformer et à réorganiser en Turquie le corps des intendants militaires. Il y a un mois, au moment du départ de l'Ambassadeur, le Sultan a renouvelé ses instances, et le comte de Hatzfeldt lui a promis de s'en occuper; il a, en effet, soumis la demande du Sultan au prince de Bismarck qui a répondu qu'il ne pouvait consentir à ce qu'on envoyât à Constantinople un intendant militaire allemand en activité de service, mais qu'il ne s'opposerait pas à ce que l'on agît dans ce cas comme l'an dernier pour d'autres fonctionnaires sollicités par la Porte[1], c'est-à-dire en faisant demander aux intendants s'il en était un qui voulût entrer momentanément au service ottoman pendant la durée d'un congé qui lui serait accordé; il serait dès lors regardé comme se trouvant en disponibilité et cesserait de pouvoir concourir à l'avancement dans son corps, mais il serait maintenu dans le cadre et pourrait être réemployé à son retour dans sa situation actuelle; cette

[1] Voir tome III, 1re série, nos 210, 216, 227, 231.

combinaison réalisée, il y a un an, pour un magistrat, un ingénieur et quelques autres fonctionnaires vient d'être acceptée par un intendant que l'on est disposé à envoyer prochainement afin de satisfaire au désir du Sultan.

Après m'avoir donné ces explications, le Secrétaire d'État a ajouté qu'il avait tenu à m'avertir au préalable, parce qu'on renoncerait à l'envoi de l'intendant si j'avais lieu de supposer que cette sorte de mission temporaire pourrait causer quelque ombrage à mon Gouvernement.

J'ai répondu au comte de Hatzfeldt, en le remerciant de son attention, que je ne pensais pas qu'on eût à Paris d'objections contre l'envoi momentané à Constantinople, dans un but d'ordre et de réorganisation, d'un fonctionnaire de l'Intendance allemande[1], mais, n'étant pas au courant de la question ni de l'état des choses, ignorant s'il se trouve déjà dans le corps des intendants turcs des étrangers, peut-être même des Français, je ne pouvais me prononcer avant de vous avoir demandé, à titre confidentiel, votre sentiment comme il m'avait autorisé à le faire; en mon absence, M. le comte d'Aubigny aurait à lui transmettre la réponse de Votre Excellence.

81.

M. de Choiseul, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 25 juillet 1881, 7 h. 15, soir.*

A la demande du Gouvernement italien, j'ai consenti à ce que l'ouverture des négociations du nouveau traité de commerce eût lieu à Rome[2]. Il a été entendu que les négociations effectives se poursuivraient à Paris. Nous n'avons eu d'autre pensée, en ouvrant les conférences à Rome, que de donner au Gouvernement italien une marque de courtoisie et de déférence au vœu qu'il nous a exprimé. Je vous prie, s'il y a lieu, d'établir exactement ce point qui a été une condition essentielle de notre accord.

[1] M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphiait à Berlin le 31 juillet à 3 h. 30 du soir : «Veuillez remercier le comte de Hatzfeldt de son ouverture amicale concernant l'envoi d'un intendant militaire allemand à Constantinople... Nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir l'intérêt que l'Allemagne porte à l'amélioration de l'administration ottomane.»

[2] La première séance a lieu à Rome le lundi 1er août, le procès-verbal est signé pour la France par le marquis de Noailles et M. Amé, pour l'Italie par MM. Mancini, Berti, Ellena; les deuxième, troisième et quatrième séances ont également lieu à Rome. La cinquième a lieu à Paris le 12 septembre en présence de MM. Barthélemy Saint-Hilaire et de Choiseul, Ministre et Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Tirard et de Noailles. Les délégués sont pour la France MM. Amé, Marie, Mariani; pour l'Italie MM. Simonelli, Ellena, Berruti. Les négociations continuèrent à Paris et le traité y fut signé le 3 novembre 1881.

J'ai d'ailleurs décidé que vous seriez, ainsi que M. Amé, chargé de représenter le Gouvernement de la République dans cette séance d'ouverture que vous pouvez, dès à présent, fixer de concert avec M. Mancini, au 1er août prochain, de manière à permettre à M. Amé d'être le 6 de retour à Paris où sa présence est nécessaire.

82.

M. de Montholon, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 25 juillet 1881, 9 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 26 juillet, 1 h., matin.)

Je viens d'insister auprès du Ministre des Affaires étrangères et du Premier Ministre sur le danger de surexciter les esprits en envoyant de nouvelles forces en Tripoli[1]. Tous deux ont affecté d'ignorer le fait et de l'attribuer, en cas d'exactitude, au Ministre de la Guerre. Ils vont l'interpeller et Saïd Pacha a ajouté qu'il s'efforcerait en cas d'affirmative de faire rapporter la décision en usant de son influence personnelle sur Osman Pacha et de celle des membres civils du Cabinet.

C'est m'avouer implicitement que le palais a ordonné la mesure et qu'il n'est peut-être pas impossible de ramener le Souverain à une politique plus prudente.

83.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 139. *Paris, 28 juillet 1881.*

J'ai reçu hier la visite d'Essad Pacha et notre entretien a porté sur la Tripolitaine. L'Ambassadeur de Turquie à Paris m'a renouvelé en termes explicites l'assurance que son Gouvernement ne nourrissait dans ce pays aucun dessein hostile à la France[2], et qu'il était uniquement préoccupé de maintenir l'ordre intérieur. Son Excellence a ajouté qu'elle était spécialement chargée de me déclarer que les mouvements militaires dont nous avions paru alarmés n'étaient à aucun degré inspirés par une pensée de malveillance

[1] Voir ci-dessus, n° 75. — [2] Voir ci-dessus, n° 65 et note.

ou de défiance à notre égard, et que ces mouvements mêmes étaient loin d'avoir l'importance qu'on leur avait attribuée. Sans nier que la Porte eût envoyé des renforts en Tripolitaine, Essad Pacha s'est appliqué à me représenter l'augmentation des garnisons du vilayet comme nécessitée par le soin de la sécurité de cette vaste province. Vingt mille hommes, m'a-t-il dit, seraient à peine suffisants pour garder des territoires qui s'étendent au loin dans l'intérieur de l'Afrique, et cependant la Porte ne compte pas y entretenir un effectif total de plus de cinq mille hommes.

J'ai remercié l'Ambassadeur de cette information; je lui ai dit que j'étais heureux d'apprendre que la Porte avait renoncé à l'idée de faire à Tripoli des armements exagérés ou que du moins les mesures adoptées sur ce point ne devaient présenter aucun caractère menaçant pour nos positions dans l'Afrique septentrionale et par conséquent dangereux pour le maintien de nos relations pacifiques avec la Turquie. J'ai fait observer toutefois à Essad Pacha que les autorités ottomanes de Tripoli se livraient depuis quelque temps à une série de manifestations militaires, telles que revues, parades bruyantes, marches extraordinaires des troupes, projets de camp à la frontière, qui semaient l'inquiétude et l'agitation parmi les populations indigènes et pouvaient produire par contre-coup un effet diamétralement contraire à l'apaisement que son Gouvernement avait désormais en vue; en outre ces mêmes autorités avaient pris envers notre consulat et nos nationaux ou protégés une attitude que j'aurais presque le droit de qualifier d'agressive, et qui en tout cas avait pour résultat immédiat de faire surgir un grand nombre de contestations d'ordre administratif pouvant mener à de sérieuses difficultés entre les deux Gouvernements.

[Essai de réfutation d'Essad Pacha. Le Ministre se borne à prendre acte de ces réclamations.]

84.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 28 juillet 1881, 10 h., soir.*

(*Reçu :* 29 juillet, 5 h., matin.)

Il y a eu, ce matin, audience du tribunal melkite pour l'affaire de l'Enfida(1). La Société marseillaise a comparu en la personne de son notaire tunisien. Le sieur Lévy s'est présenté accompagné d'un janissaire du consulat

(1) Voir ci-dessus, n° 79.

d'Angleterre. Il a déclaré que personnellement il s'inclinait devant la juridiction du [Chara], mais qu'il venait avec un représentant de son consulat pour protester contre la décision du Bey qui a déféré le jugement de l'affaire au rite melkite et il s'est retiré. Le tribunal a levé la séance pour en référer au Bey au sujet de cet incident diplomatique. Il n'a pas voulu prononcer la levée du séquestre des récoltes que demandait la Société marseillaise. Je ne sais si M. Reade agit en vertu d'instructions de son Gouvernement, mais j'ai remarqué ces jours-ci un échange fréquent de dépêches entre lui et Lord Granville.

Je vais profiter de cet incident pour conseiller à Mustapha Ben Ismaïl de régler cette affaire et de dégager sa responsabilité en étudiant le moyen d'amener le désistement du sieur Lévy, si c'est possible; je lui donnerai ce conseil dans son intérêt particulier et sans paraître mettre en doute le bon droit de la Société marseillaise et la solution finale de l'affaire.

J'avais refusé à la Société marseillaise de faire assister son mandataire par un de mes janissaires afin de ne pas me départir de l'abstention que je me suis imposée depuis que la procédure judiciaire est commencée.

85.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 203. *Berlin, 29 juillet 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 août; Dir. pol., 13 août.)

L'insuccès des intrigues de l'Italie dans l'affaire tunisienne, l'isolement où cette Puissance s'est trouvée au moment où elle cherchait à susciter contre notre légitime intervention en Afrique une sorte de coalition, l'attitude correcte des Puissances, le ferme langage de l'Allemagne ont inspiré à Rome, la surexcitation du premier moment une fois apaisée, des réflexions sérieuses et démontré la nécessité de se créer de solides alliances. La presse officieuse et, à son exemple, la plus grande partie des feuilles de la Péninsule développant cette thèse en viennent à conclure qu'il est temps d'abandonner le rêve longtemps caressé d'une entente étroite des nations de race latine et que, sans méditer de projet d'agression contre la France, l'Italie a désormais pour devoir de rechercher un point d'appui stable là seulement où elle le peut trouver, c'est-à-dire dans l'union austro-allemande.

Cet appel rencontre ici un accueil froid, sceptique, dédaigneux même, et l'on retrouve en ce moment dans la presse allemande l'écho des jugements

sévères sur le compte de l'Italie dont le prince Chancelier a été prodigue dans ses récents entretiens avec M. le comte de Saint-Vallier[1]. D'après les feuilles de Berlin, cette Puissance doit commencer par reconquérir le respect et la considération de l'Europe qu'elle n'a pas su conserver; on verra plus tard si sa réhabilitation est assez complète pour qu'on lui tende la main. Elle devra, en outre, expier un passé d'agitations irrédentistes, trop longtemps tolérées, sinon encouragées à Rome, en se montrant assez forte pour étouffer dorénavant toute aspiration vers Trieste et le Trentin et pour travailler efficacement au développement de l'influence autrichienne sur le Danube et dans la péninsule des Balkans. A ce prix seulement, l'Italie peut espérer nouer un jour un pacte avec les deux Empires.

Tel est, dans son essence, le langage que l'on tient à Berlin en présence des dernières insinuations italiennes; il n'est guère de nature à les encourager. Je crois utile d'envoyer ci-joint à Votre Excellence, à titre de renseignement, un des articles les plus étudiés qui aient paru sur cette question.

86.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 141. *Paris, 30 juillet 1881.*

Le Ministre des Affaires étrangères du Khédive a chargé notre consulat général en Égypte de me communiquer les documents ci-joints relatifs à l'occupation d'Assab par les Italiens[2] et aux discussions auxquelles elle a donné lieu entre ceux-ci et le Gouvernement égyptien. Ces documents font connaître en détail les précédents et l'état actuel de la question. J'ai l'honneur de vous les transmettre ci-annexés en original, avec la dépêche par laquelle le gérant de notre consulat général me les a adressés. Je vous serai obligé de les examiner avec soin et de vouloir bien me faire part des observations qu'ils auront pu vous suggérer. Lorsque vous aurez procédé à cet examen, je vous prie de me les renvoyer en même temps que la dépêche de M. Monge en date du 19 juillet.

(1) Voir tome III, 1re série, nos 294 et 307. — (2) Voir tome III, 1re série, n° 4.

87.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 31 juillet 1881, 8 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

L'escadre vient de mouiller en rade de la Goulette.

88.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Rome.

D. n^{os} 216, 96, 151, 97, 143. Confidentiel. *Paris, 31 juillet 1881.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour votre information personnelle la copie de deux rapports du comte de Montholon qui sont relatifs à la découverte d'un complot tramé par un Algérien habitant Constantinople et qui jettent le jour le plus caractéristique sur la participation de certains personnages turcs aux menées coupables dirigées depuis plusieurs années contre la domination française dans l'Afrique septentrionale. Il ressort des investigations qui ont pu être faites que depuis 1871, c'est-à-dire depuis l'époque où la France paraissait affaiblie par ses défaites, des membres du Gouvernement ottoman ont poursuivi secrètement, mais avec une persévérance acharnée, un vaste plan tendant à nous rejeter hors de l'Afrique, en déchaînant contre nous les passions religieuses de la population musulmane. Les manifestations d'un fanatisme hostile à la France qui se produisent depuis quelque temps dans certaines régions de l'Algérie et de la Tunisie, et qui, tout récemment encore, trouvaient un point d'appui ou tout au moins des encouragements moraux dans l'attitude des fonctionnaires turcs de la Tripolitaine, se rattachent évidemment au même ordre d'idées. Elles sont la réalisation partielle de desseins nourris avec complaisance à Constantinople même, au cœur de la Puissance musulmane. Les obstacles que nous avons rencontrés dans notre œuvre d'expansion civilisatrice avaient été accumulés contre nous depuis nombre d'années, et, s'ils se sont révélés avec une soudaineté qui a pu sembler étrange à des observateurs superficiels, ils n'en étaient pas moins le produit

d'un travail suivi de longue main et favorisé, dans l'ombre, par les plus hautes et les plus redoutables connivences.

Vous connaissez déjà, par des communications antérieures, mon opinion sur les dangers que prépare au monde civilisé tout entier la fermentation occulte à laquelle sont aujourd'hui en proie les populations de l'Islam. Je ne reviendrai pas ici sur ce sujet ; il me suffit de vous indiquer, avec des preuves trop irrécusables à l'appui, à quelle conception générale il convient d'attribuer quelques-unes des difficultés auxquelles nous nous heurtons en ce moment en Afrique.

89.

M. DE MONTHOLON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 31 juillet 1881, 6 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le Sultan vient de me renouveler dans une audience privée les assurances amicales données par son Gouvernement au sujet du renfort de la garnison de la Tripolitaine[1]. Sa Majesté, après s'être montrée très sensible aux déclarations de Votre Excellence, m'a affirmé de la façon la plus nette que l'effectif de cette province n'était augmenté que pour y maintenir la tranquillité et empêcher toute cause de froissement, et le Caïd recevra de nouveau l'ordre péremptoire d'entraver toute tentative d'agitation. J'ai insisté sur l'insuffisance et la coupable attitude de ce fonctionnaire et Sa Majesté m'a promis de le rappeler. Elle va s'occuper activement du choix de son successeur, auquel elle adjoindra un de ses aides de camp jouissant de toute sa confiance, avec mission de surveiller sa conduite à notre égard. Sa Majesté m'a répété qu'elle n'a rien de plus à cœur que d'entretenir avec la France les relations les plus cordiales et les plus sincères. Elle m'a prié d'en transmettre l'assurance au Président de la République et de vous remercier de l'intérêt que le Gouvernement de la République témoigne aux Musulmans de la Serbie. Sa Majesté a regretté de n'avoir pu recevoir M. Tissot au moment de son départ et a affecté de regretter encore plus les commentaires de la presse, à ce sujet. Elle s'est enquise de la santé de l'Ambassadeur et m'a chargé de ses meilleurs compliments pour lui.

[1] Voir ci-dessus, n° 83 et note.

90.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 1er août 1881, 1 h. 30, soir.*

J'ai reçu cette nuit du Chargé d'affaires de France à Constantinople le télégramme suivant, dont la teneur nous paraît complètement satisfaisante[1]. Je vous prie d'en faire connaître la substance, d'une manière officieuse, au Cabinet de Londres, et de lui faire savoir que nous avons pris acte avec grand plaisir des déclarations positives du Sultan[2]; elles nous paraissent de nature à garantir le rétablissement de la bonne entente entre la Porte ottomane et la République. Nous croyons devoir pour une bonne part cet heureux résultat au langage ferme tenu par Lord Dufferin d'après les instructions de Lord Granville, et je vous prie d'en remercier tout particulièrement le Principal Secrétaire d'État.

[Reproduction du télégramme de M. de Montholon du 31 juillet, 6 h. 55, soir.]

91.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 220. *Paris, 3 août 1881.*

Dans une dépêche, en date du 15 juillet dernier, sous le numéro 198[3], je faisais part à M. d'Aunay des observations que Lord Lyons avait été chargé de me présenter au sujet de la réunion entre les mains de M. Roustan d'un ensemble de fonctions de différente nature. L'Ambassadeur d'Angleterre m'avait fait savoir à cette occasion, et plus récemment M. Adams m'a indiqué à son tour, que le Cabinet de Londres considérerait comme une combinaison favorable à la solution de plusieurs questions délicates que la qualité de Consul de France fût distraite de celle de Résident du Gouvernement à Tunis, et confiée à une autre personne.

(1) Voir ci-dessus, n° 89.

(2) «Nous prenons acte, avait télégraphié M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. de Montholon, à 11 h. 1/2 du matin, avec un vif sentiment de satisfaction, de ces déclarations émanées d'une source si haute et dont il nous est imposible désormais de mettre en doute l'absolue sincérité.»

(3) Voir ci-dessus, n° 64.

Quoiqu'il y eût de bons arguments à faire valoir pour le maintien du système que nous avions adopté d'abord, je ne me suis pas refusé à rechercher les moyens de donner satisfaction à un désir exprimé par l'Angleterre sous une forme courtoise et dans des termes qui témoignaient de sa part des vues toutes conciliantes. Il m'est agréable de vous annoncer aujourd'hui qu'en effet le Gouvernement de la République a décidé de créer à Tunis un consulat, distinct de la Résidence, bien que nécessairement subordonné à l'autorité du fonctionnaire qui, en vertu du traité du 12 mai, concentre en ses mains la haute direction de tous les services administratifs ou politiques communs à la France et à la Tunisie.

C'est M. Lequeux, précédemment Consul suppléant à Tunis, qui est appelé à remplir les fonctions nouvelles de Consul.

Je vous prie d'informer amicalement de cette disposition le Cabinet de Londres. J'aime à penser qu'il y verra une preuve de plus de notre vif désir de faciliter en toutes choses, et particulièrement dans les affaires relatives à la Tunisie, notre bonne entente avec lui. Il a pensé que la combinaison adoptée aujourd'hui par nous serait avantageuse à la marche des affaires que les deux Gouvernements peuvent avoir à traiter ensemble à Tunis. C'était là un motif suffisant pour nous de mettre tout au moins à l'essai l'organisation qu'il nous a conseillée. De son côté, je n'en doute pas, il voudra recommander à son Consul général en Tunisie d'apporter dans ses rapports avec les fonctionnaires français tout l'esprit de conciliation et de cordialité qui est nécessaire pour que les intentions amicales qui dirigent les deux Gouvernements soient effectivement réalisées sur les lieux.

92.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 109. *Vienne, 10 août 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 août; Dir. pol., 14 août.)

Après avoir eu soin, dans un précédent rapport (n° 103) [1], d'indiquer à Votre Excellence quel serait le caractère probable de la prochaine entrevue des Empereurs d'Allemagne et d'Autriche, je n'ai pas pensé que, ces jours derniers, il fût nécessaire de revenir sur le même sujet ni de démentir les nouvelles à sensation, lancées par certains organes de la presse annonçant,

[1] Voir ci-dessus, n° 70.

qu'au jour fixé pour la rencontre des deux Souverains, plusieurs des hauts personnages politiques des deux pays se trouveraient également réunis à Gastein. La visite de l'Empereur François-Joseph à l'Empereur Guillaume a eu lieu dans les conditions où elle avait été indiquée. Les deux Empereurs ont passé ensemble la journée du 4 août et ont dîné dans la villa habitée par l'Empereur Guillaume; quand ils ont paru en public, ils ont été salués par de vives acclamations. En quittant Gastein, l'Empereur François-Joseph s'est, tout d'abord, rendu auprès de sa fille l'archiduchesse Gisèle à Munich; Sa Majesté est repartie ensuite pour le lac de Constance, et, avant de retourner à Ischl, elle doit faire un voyage de quelques jours dans le Vorarlberg et le Tyrol. Depuis 1872, les Empereurs d'Allemagne et d'Autriche n'ont pas manqué chaque année de se rencontrer. La seule observation à laquelle puisse donner lieu plus spécialement leur rencontre de 1881, c'est que, suivie des autres visites successivement faites par l'Empereur François-Joseph au Roi de Saxe à Munich, au Roi de Wurtemberg à Friedrichshafen et au Grand-Duc de Bade à l'île de Mainau, la plus récente entrevue de Gastein confirme et marque en traits peut-être encore plus significatifs le caractère intime et cordial de l'entente austro-allemande[1].

93.

M. de Bâcourt, Chargé d'affaires de France à Rome près le Saint-Siège,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 11 août 1881, 3 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

[Prochain retour à Rome d'un prêtre français, l'abbé Druon.]

M. Korum, qui vient d'être préconisé évêque de Trèves, quitte Rome[2].

Confidentiel.

C'est le Pape qui a fait ce choix et a obligé l'abbé Korum, qui s'en défendait énergiquement, à accepter[3]. Malgré l'agrément du prince de Bismarck, cette nomination est très discutée par certains journaux religieux d'Allemagne dont les articles sont reproduits par la presse italienne. On reproche surtout au

(1) Celle du 7 octobre 1879. Voir Pribram, *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie*, éd. fr., tome I, p. 8 à 13.

(2) M. Korum était alsacien d'origine.

(3) M. de Bâcourt revient sur cette promotion dans la dépêche n° 70 du 22 août. Il y joint en annexe un article du journal l'*Italie* du 19 août où l'on se réfère à l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg : «Dans deux articles elle (l'*Allgemeine*) lance les accusations les plus graves contre le prince de Bismarck pour avoir conduit l'Allemagne une seconde fois au château de Canossa.»

nouvel évêque son origine et ses attaches notoirement françaises. Le prince, au contraire, y verrait un moyen de se concilier le clergé alsacien.

Très confidentiel.

Au Vatican, la situation est toujours celle que le Nonce a fait connaître à Votre Excellence. Les intentions du Pape ne se modifient point et les élections prochaines en France auront une grande influence sur ses résolutions.

Malte, si le départ s'effectuait, ne serait qu'un pis aller[1].

94.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 7. *Alexandrie, 13 août 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 août; Dir. pol., 25 août.)

Un acte d'insubordination d'un colonel arabe a failli provoquer une crise ministérielle. Cet incident se rattachant à des faits antérieurs, je suis obligé, pour en mieux faire connaître la portée, de remonter un peu dans le passé.

L'émeute du mois de février dernier[2] avait eu pour résultat de créer deux courants d'opinion dans l'armée : d'une part les trois colonels Abdelal, Arabi et Fehmi étaient à la tête du mouvement révolutionnaire; de l'autre se trouvaient les généraux et les Circassiens qui ne croyaient pas à la durée de ce mouvement. Dix-neuf officiers de ce dernier parti ayant demandé à quitter leur régiment pour échapper, disaient-ils, aux conseils pernicieux qui leur étaient donnés furent traduits devant un conseil de guerre et condamnés, sous la pression des colonels, à des peines sévères. Or, il y a un mois environ, le Khédive grâcia tous ces officiers. Les colonels en éprouvèrent un profond mécontentement; mais, pour le manifester, ils résolurent d'attendre une occasion favorable. La condamnation des soldats qui avaient osé envahir le palais de Ras-el-Tin pour y déposer le cadavre d'un de leurs camarades, victime d'un accident de voiture, les décida à agir.

Ces jours derniers Abdelal Bey, colonel du régiment nègre du Caire, adressait au Ministre de la Guerre une lettre très violente par laquelle, après avoir établi un rapprochement entre la grâce accordée aux officiers et les peines sévères infligées aux soldats, il menaçait le Khédive de destitution et laissait entrevoir que des désordres pourraient avoir lieu s'il n'était pas fait droit à sa requête en faveur des soldats.

[1] Il avait été question, plusieurs fois, de l'île de Malte comme d'une résidence possible pour le Pape, s'il était amené à quitter Rome.

[2] Voir tome III, 1re série, n° 357.

Riaz Pacha, après s'être entretenu de cette affaire avec le Ministre de la Guerre, réunit un Conseil des Ministres, le 10 de ce mois, sans y appeler toutefois M. de Blignières qui représente seul, en ce moment, le contrôle général. La situation ne laissait pas d'avoir une certaine gravité. Aussi, après m'être concerté avec le gérant du consulat général d'Angleterre, je crus qu'il y avait lieu de demander au Khédive ce qu'il pensait faire. Je me rendis, en conséquence, au palais de Ras-el-Tin, mais seulement après avoir obtenu de M. Cookson quelques indications sur le résultat des premières démarches qu'il avait faites et qui avaient suivi l'entretien que nous avions eu dans la matinée du 10 août.

J'exposai tout d'abord à Son Altesse la fausse position où les déclarations très rassurantes qu'il m'avait faites tout dernièrement me plaçaient vis-à-vis de mon Gouvernement à qui je les avais transmises. Nouvellement arrivé en Égypte, je devais les croire exactes. Il se trouvait malheureusement que la situation était mauvaise et que les colonels ne respectaient plus ni l'autorité ni même la personne du Khédive. Tewfik Pacha me répondit qu'en effet il avait cru pouvoir, sur l'affirmation formelle de ses Ministres, considérer la tranquillité publique comme parfaitement assurée, que depuis six mois on lui prêchait la patience, que la veille encore Riaz Pacha en lui écrivant au sujet de la lettre du colonel l'engageait à ne pas accorder à cet incident une importance qu'il ne pouvait avoir.

Le Khédive, s'animant un peu, ajouta que le Ministre de la Guerre s'entendait avec les colonels, que, d'ailleurs, la situation intérieure laissait beaucoup à désirer; les vols et les assassinats augmentaient, la sécurité publique diminuait. Mais il avait pris deux mesures. Il avait invité les Ministres à se rendre immédiatement à Alexandrie et il avait, en outre, donné au colonel Abdelal l'ordre de se présenter devant lui. «Et si le colonel ne se présente pas, ajoutai-je, Votre Altesse a-t-elle pris les dispositions nécessaires pour le contraindre à l'obéissance? Il n'est pas admissible qu'un colonel tienne en échec le Khédive». «Oh, il viendra, j'en suis sûr, reprit le Khédive; il viendra parce qu'il se sent protégé par son propre régiment et aussi par le régiment qui se trouve à Alexandrie près de mon palais.»

Il est difficile de se faire moins d'illusions et d'avouer plus ingénument son impuissance. Je m'efforçai, d'ailleurs, pendant tout cet entretien de donner du courage au Khédive en lui rappelant que lui seul, par une action énergique, pouvait rétablir la discipline dans l'armée et qu'en Europe tous les yeux étaient fixés sur lui.

Je quittai le Khédive vers cinq heures. Le soir même il faisait venir le correspondant du *Daily News* et lui disait devant plusieurs personnes : «Vous pouvez télégraphier que le ministère Riaz est tombé et que je prends la présidence du Conseil.»

Le 11, dans la matinée, le maître des cérémonies du Khédive venait me prier de me rendre à onze heures au palais de Ras-el-Tin; il m'informait, en même temps, qu'il allait adresser la même invitation à M. Cookson, gérant du consulat général d'Angleterre.

M. Cookson, qui s'est tenu en communication constante avec moi depuis qu'a surgi l'incident de la lettre, dont il a, d'ailleurs, été informé le premier par M. Ornstein, secrétaire particulier du contrôle, ne tarda pas à venir me trouver. Il fallait prévoir les cas les plus graves qui pourraient se présenter, notamment un changement de ministère, et régler notre attitude en conséquence. Je jugeai que nous devions garder une réserve aussi complète que le permettraient les circonstances. Ces précautions étaient bien superflues.

Tewfik Pacha voulait nous voir pour nous apprendre que la lettre du colonel Abdelal, qui avait fait tant de bruit, était en réalité parfaitement insignifiante; qu'elle ne contenait que des appréhensions très vagues au sujet de quelques punitions qu'il aurait été question d'infliger à des officiers; qu'elle offrait si peu d'intérêt que le Ministre de la Guerre l'avait rendue au colonel lequel s'était empressé de la déchirer. Il n'était pas exact que le Ministre de la Guerre eût des rapports personnels avec le colonel du régiment nègre [1]. Quant à ce colonel même, il s'était présenté au palais et avait protesté hautement de son dévouement au Khédive. En un mot la tranquillité publique était complète et tout allait pour le mieux en Égypte.

Ces déclarations étaient trop peu conformes à celles qui nous avaient été faites vingt-quatre heures auparavant, elles étaient en contradiction trop flagrante avec les renseignements positifs que nous possédions pour qu'il nous fût possible de les accepter.

«Votre Altesse, ai-je dit au Khédive, nous a appris hier que, d'après ce que lui avait écrit le Président du Conseil, la lettre du colonel contenait des remontrances très vives, presque des menaces. Aujourd'hui on prétend que cette lettre était insignifiante. Je le croirais volontiers si je pouvais m'en assurer personnellement mais Votre Altesse elle-même n'en peut rien savoir du moment que la lettre, c'est-à-dire le corps du délit, a disparu. Il est on ne peut plus regrettable que le Ministre de la Guerre se soit permis de se dessaisir de ce document, qui seul pouvait démontrer qu'en effet l'incident était sans gravité. Aujourd'hui toutes les suppositions sont permises. Il n'est guère admissible, toutefois, qu'on détruise une pièce qui peut servir de justification. Et ce Conseil des Ministres qui se réunit clandestinement à l'occasion de cette fameuse lettre, et ces Ministres qui veulent rester au Caire et que le Khédive est obligé d'appeler à Alexandrie? Sont-ce là des circonstances de nature à atténuer la gravité de l'incident? Il y a dans toute cette affaire un côté mysté-

[1] Abdelal.

rieux qui ne manquera pas de prêter à une foule de commentaires. Ce colonel que Votre Altesse fait venir, qu'elle trouve parfaitement innocent, son rôle ne se trouve-t-il pas grandi? On saura qu'il a adressé des observations irrévérencieuses au Gouvernement du Khédive et on le verra tranquillement rentrer chez lui après avoir été admis à s'entretenir avec Votre Altesse. Il ne m'appartient pas d'indiquer à Votre Altesse les mesures qu'elle doit prendre; mais je considère la situation comme très mauvaise. Si je me permets ces quelques remarques, c'est que je désire que l'autorité du Khédive soit respectée, car, en Europe, on ne connaît que le Khédive, de même que c'est sur le Khédive que l'on rejettera la responsabilité des désordres qui pourront se produire.» M. Cookson s'est exprimé dans le même sens.

Tewfik Pacha s'est borné à dire qu'il devait croire ses Ministres, qu'on avait supprimé dans le temps les bachi-bouzouks, et que depuis lors il n'avait aucune force en main. «Mehemet Ali, a-t-il ajouté, mettait en première ligne les Turcs, les Arabes derrière les Turcs et des canons derrière les Arabes». Le mépris qu'il a pour les Arabes, pour les fellahs, perce souvent dans ses conversations.

Quoiqu'il en soit, le Khédive a été vivement impressionné par nos remontrances. J'en eus bientôt la preuve.

[Le Khédive envoie à M. Sienkiewicz son chef de Cabinet, qui s'efforce de le persuader que la situation n'est pas grave.]

95.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne.

T. *Paris, 14 août 1881, 1 h. 30, soir.*

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie m'a communiqué une dépêche de son Gouvernement dans laquelle est exprimé, ainsi que vous me le faisiez dernièrement pressentir[1], l'espoir que nous consentirons à renoncer au bénéfice des capitulations en Bosnie et en Herzégovine.

Veuillez faire savoir au Cabinet de Vienne que nous sommes heureux de lui donner, en accueillant son désir, un témoignage de nos sentiments d'amitié et de notre sympathie pour l'œuvre de réforme et de progrès qu'elle poursuit en Bosnie-Herzégovine. Les sentiments semblables qu'il nous a manifestés jusqu'ici à l'occasion de notre entreprise en Tunisie ne peuvent que concilier notre faveur à la demande qu'il formule.

[Annonce d'une dépêche officielle.]

[1] Par télégramme de Vienne du 27 juillet, 5 heures, soir.

96.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 149. *Rome, 14 août 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 août; Dir. pol., 19 août.)

[Détails sur des polémiques de journaux italiens.]

Je crois devoir également transmettre ci-joint à Votre Excellence le dernier article de la *Riforma* sur l'alliance de l'Italie avec l'Autriche. Bien que le *Fremdenblatt* ait fait savoir que l'on n'avait rien entendu dire à Vienne de la visite du Roi Humbert, la *Riforma* a des renseignements particuliers qui lui ont appris que la visite était chose absolument décidée, et le seul point qui préoccupe le journal de M. Crispi est de savoir s'il convient que le Roi Humbert aille ensuite à Berlin. La *Riforma* décide que cette seconde visite est indispensable et qu'elle doit avoir lieu sous peine de voir la première perdre tout son intérêt.

J'ai déjà eu plus d'une fois l'occasion de signaler l'accord de sentiments anti-français qui existe entre la gauche italienne avancée et la droite. Nous en avons une nouvelle preuve dans la lettre que M. Cadorna vient de publier dans l'*Opinione* et où il développe la nécessité pour l'Italie de s'appuyer sur l'Allemagne et sur l'Autriche contre la France.

[Détails sur cet article où M. Cadorna, Président du Conseil d'État, se trouve d'accord avec M. Crispi. Réflexion sur les promoteurs de l'alliance austro-italienne et sur l'activité de M. Crispi.]

C'est à ce titre que j'ai cru devoir signaler la nouvelle tactique, je serais tenté de dire la nouvelle conspiration, qui s'organise. On laisse au second plan la question tunisienne; on veut maintenant faire croire au public que l'Italie est menacée dans son existence par la France et que nous nous préparons à la guerre. Pour les besoins de la cause on avait inventé l'année dernière l'alliance anglaise, sans même se soucier de savoir si l'Angleterre acceptait; cette année on invente l'alliance autrichienne. Le meneur de la nouvelle combinaison paraît être toujours M. Crispi qui trouve son intérêt à se constituer le grand chef du chauvinisme italien. Mêlé à toutes sortes d'affaires, il les transforme en questions nationales, c'est par ce moyen qu'il a gagné le procès de l'« oncle Joseph », qu'il a obtenu la fusion des sociétés Florio et Rubattino, et c'est au nom de l'amour-propre national que la Chambre a si largement

subventionné l'été dernier le chemin de fer de Tunis à la Goulette. M. Crispi trouve aisément des alliés dans le journalisme, dans la jeunesse des Universités, dans les associations ouvrières et autres et dans ceux qui fréquentent les cafés des grandes villes. Tout ce monde-là, comme je l'ai souvent écrit, a la passion de la politique étrangère et suit le mot d'ordre, d'où qu'il vienne, et le plus souvent même sans savoir d'où il vient. En outre, il y a dans l'esprit de beaucoup d'Italiens comme un vague sentiment que l'Italie est destinée un jour ou l'autre à supplanter la France. On attend donc ce jour et l'on veut se tenir toujours prêt.

Quant au Gouvernement italien, on s'occupe peu de lui et de sa politique qui ne doit servir qu'à amuser et à endormir les chancelleries de l'Europe. Mais le Gouvernement me paraît perdre un peu patience et s'ennuyer du rôle qu'on lui réserve. Il a fait mettre hier soir à la *Gazette officielle* une note très catégorique qui désavoue tous les journaux inventeurs de fausses nouvelles qui, pour se donner plus de crédit, cherchaient à se faire passer pour officieux. Espérons qu'il saura persévérer dans cette bonne voie.

Votre Excellence trouvera, ci-joint, le texte de cette note.

97.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 15 août 1881, 10 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 45, matin.)

La crise ministérielle est finie. Riaz Pacha reste[1]. Le Khédive m'a convoqué hier soir avec le Consul d'Angleterre pour nous dire que désormais il nous tiendrait au courant des faits de rébellion qui se produiraient au Caire. Riaz Pacha pour conserver le pouvoir peut, en cas de troubles, demander l'envoi de navires de guerre. Cette éventualité fâcheuse est à prévoir sans être imminente. Votre Excellence jugera par mes dépêches que la réserve relative que j'ai gardée n'a rien de commun avec l'indifférence.

[1] Voir ci-dessus, n° 94.

98.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 16 août 1881, 10 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 45, soir.)

Le passage relatif à l'Alsace-Lorraine du récent discours prononcé dans une réunion privée par M. Gambetta produit ici une vive impression[1]. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'hier au soir contient à ce sujet un article de fond émanant sans doute du prince de Bismarck lui-même, en ce moment à Berlin. La feuille officieuse oppose aux assertions de l'orateur de Belleville le témoignage *de la justice, de la vérité et de l'histoire.* Elle regrette qu'un homme de si haute influence dans son pays s'applique à entretenir l'hostilité de ses compatriotes à l'égard de l'Allemagne et paraisse vouloir incarner en lui l'idée de revanche. L'organe de la chancellerie impériale termine par cette phrase textuelle : «Nous désirons sincèrement entretenir et consolider nos rapports d'amical voisinage avec la France et pour ce motif nous nous ferons un devoir de combattre toute manœuvre tendant à représenter ces rapports comme passagers et provisoires.»

[1] Le vendredi 12 août, devant des électeurs du 20e arrondissement, M. Gambetta avait dit : «Chers concitoyens, il me semble, quant à moi, que lorsque je vois la société française progresser dans le calme, dans la liberté, dans le travail, il viendra bien un jour où les problèmes posés se résoudront peut-être par le progrès du droit des gens et par le triomphe de l'esprit pacifique. Il n'y a pas que l'épée pour délier les nœuds gordiens; il n'y a pas que la force pour régler les problèmes extérieurs; l'esprit de devoir et de justice est bien aussi quelque chose. Et qui donc oserait dire qu'il ne viendra pas un jour de consentement mutuel pour la justice dans cette vieille Europe dont nous sommes les aînés? Qui donc oserait dire que c'est là un espoir chimérique? Je ne crois pas dépasser la mesure de la sagesse et de la prudence politique en désirant que mon Gouvernement, que ma République, la République que vous savez, soit attentive, vigilante, prudente, toujours mêlée avec courtoisie aux affaires qui la touchent dans le monde, mais toujours éloignée de l'esprit de conflagration, de conspiration et d'agression. Et alors, je pense, j'espère que je verrai ce jour où, par la majesté du droit, de la vérité et de la justice, nous retrouverons, nous rassemblerons les frères séparés.»

99.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

au Général Farre, Ministre de la Guerre.

L. particulière. *Paris, 16 août 1881.*

Je me propose de nommer une commission qui sera chargée de faire une enquête sur les événements qui ont accompagné la prise de Sfax; cette commission pourrait être composée de la manière suivante : les commandants des trois cuirassés français, anglais [1] et italien qui se trouvaient à ce moment dans ces parages; un officier supérieur nommé par le général Logerot, un employé du consulat français, et un représentant du Gouvernement tunisien. Cette commission serait chargée d'examiner les demandes d'indemnités, qui lui seraient présentées et d'en apprécier la valeur. Elle se réunirait aussitôt que les trois Gouvernements de France, d'Angleterre et d'Italie se seraient mis d'accord.

J'ai invité nos Ambassadeurs à Londres et à Rome à communiquer cette proposition aux Gouvernements près desquels ils sont accrédités [2] et je vous serai obligé de vouloir bien, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, donner les instructions nécessaires pour la désignation de l'officier supérieur, qui devra faire partie de la commission.

100.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Naples, 18 août 1881, 6 h. 35, soir.*
(*Reçu :* 10 h., soir.)

J'ai vu hier M. Mancini et lui ai fait part de votre offre de reprendre le 25 août à Paris les négociations commerciales [3].

(1) Le 12 août, M. Barthélemy Saint-Hilaire accusait réception à M. Adams d'une lettre que le Chargé d'affaires d'Angleterre à Paris lui avait écrite pour l'entretenir «des rapports qui sont parvenus au Gouvernement anglais concernant les dommages causés aux propriétés privées à Sfax par les faits de guerre accomplis dans cette ville». Lord Granville avait suggéré l'idée d'une enquête.

(2) Elle est l'objet d'une dépêche n° 150 adressée à M. de Noailles et d'une dépêche identique, n° 228, à M. Challemel-Lacour, toutes deux du 16 août. Un télégramme de Londres, du 23 août, 1 h. 23 soir, annonce que le commandant du *Monarch* est désigné pour faire partie de cette commission.

(3) Voir ci-dessus, n° 81.

Il m'a chargé de vous remercier. Il me fera prochainement savoir quel jour les négociateurs italiens pourront être à Paris. M. Ellena est en ce moment absent de Rome.

[Agitation contre la loi des garanties.]

101.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Cloué, Ministre de la Marine et des Colonies.

D. s. n°. *Paris, 18 août 1881.*

J'ai reçu votre lettre en date du 6 de ce mois, à laquelle se trouvaient annexés une dépêche du Gouverneur par intérim de la Cochinchine et deux rapports de notre représentant à Hué, constatant l'insuccès des démarches tentées par nos agents pour faire admettre par le Gouvernement annamite l'établissement de relations directes entre le Roi Tu-Duc et l'agent français accrédité auprès de lui.

Ainsi que vous le faites observer, depuis l'époque à laquelle ont été entamées les négociations, la situation s'est trouvée sensiblement modifiée par le vote des crédits que les Chambres ont accordés pour permettre au Gouvernement de la République d'exercer une action plus efficace sur le Gouvernement annamite. Je suis donc porté à considérer qu'il convient aujourd'hui d'étudier à un point de vue plus général les questions relatives à nos rapports avec la Cour de Hué.

[Développement de la même idée.]

D'après les renseignements qui me sont fournis, le Gouverneur de la Cochinchine, en ce moment en congé, devrait retourner à son poste dans un avenir relativement prochain. Il serait sans doute avantageux de profiter de sa présence à Paris pour arrêter la teneur des instructions qu'il pourrait emporter à son départ et dont l'exécution lui sera en grande partie confiée.

[Accord établi à ce sujet entre les Départements des Affaires étrangères et de la Marine.]

102.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montholon, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

D. n° 170. *Paris, 19 août 1881.*

J'ai lu avec un très vif intérêt votre dépêche du 3 de ce mois, relative à l'audience privée qui vous a été accordée par le Sultan et dans laquelle Sa Majesté a bien voulu vous parler des derniers incidents survenus en Tripolitaine[1].

Le Gouvernement ottoman avait déjà pris soin de nous rassurer sur les préparatifs militaires qui avaient motivé nos observations[2]. De notre côté, nous avions accueilli favorablement ses déclarations, soit qu'elles nous vinssent par l'intermédiaire du représentant ottoman à Paris, soit que vous les eussiez recueillies de la bouche même d'Assim Pacha, et il ne dépendait que de la Porte que nous nous en fussions contentés; il eût suffi qu'elle apportât le même empressement à mettre ses actes d'accord avec son langage.

Malheureusement, si nous ne doutions pas de la sincérité des assurances réitérées qui nous étaient données, nous ne pouvions guère conserver d'illusions sur leur efficacité. En présence de la regrettable contradiction qui s'accentuait chaque jour davantage entre les explications amicales du Gouvernement ottoman et la conduite équivoque, sinon hostile de quelques-uns de ses agents, il devenait indispensable pour nous que les déclarations de la Porte reçussent la consécration de la parole même du Souverain.

Quelque fâcheuses interprétations qu'elle fût d'ailleurs de nature à autoriser de notre part, l'attitude des autorités de Tripoli n'avait pu ébranler notre confiance dans la haute sagesse du Sultan et dans la sincérité de ses sentiments d'amitié pour notre pays. Notre attente n'a pas été trompée, et Sa Majesté impériale a voulu attester elle-même le prix qu'elle attachait, comme nous, au maintien des bonnes relations que ses prédécesseurs se sont toujours étudiés à conserver avec le plus ancienne alliée de la Turquie.

Après avoir rappelé que, dans sa pensée, les envois de troupes qui avaient causé nos préoccupations avaient pour unique objet de pourvoir à des nécessités urgentes d'administration intérieure, elle n'a pas hésité à vous annoncer que le Gouverneur dont l'attitude avait justifié nos appréhensions serait très prochainement relevé de ses fonctions. Comme pour nous donner un gage de plus de son désir de prévenir tout malentendu nouveau, le Sultan a ajouté qu'il adjoindrait au Gouverneur qu'il se proposait de désigner un de ses

(1) La dépêche de M. de Montholon, du 3 août, développait les indications contenues dans son télégramme du 21 juillet. — (2) Voir ci-dessus, n° 90 et note.

aides de camp, investi de toute sa confiance et qui aurait pour mission de contrôler les actes de la nouvelle administration.

Au cours de l'audience qui vous était accordée, le Sultan n'a, d'ailleurs, laissé échapper aucune occasion de témoigner qu'il n'avait rien de plus à cœur que de resserrer les liens qui unissent la France à la Turquie, et il vous a demandé de faire parvenir au Président de la République l'expression de ses vœux pour l'affermissement de l'amitié existant de vieille date entre les deux pays.

Enfin Sa Majesté, pour faire justice des commentaires malveillants qui s'étaient produits lors du départ de M. Tissot, a tenu à vous déclarer de la manière la plus cordiale qu'elle ne séparait pas dans ses sympathies le Gouvernement de la République française de son représentant à Constantinople.

Le Sultan ne s'est pas trompé en faisant appel aux dispositions amicales dont s'inspire la politique française à l'égard de la Turquie. Comme vous l'avez fait justement remarquer, l'émotion même que la perspective d'un dissentiment entre les deux Gouvernements avait provoquée en France attestait le prix que l'on n'a pas cessé d'attacher parmi nous au maintien de nos bonnes relations traditionnelles avec l'Empire ottoman.

C'est donc avec un vif sentiment de satisfaction et de gratitude que nous prenons acte des déclarations si nettes et si positives qui vous ont été faites par le Sultan. La source élevée d'où elles émanent ne saurait, en effet, laisser aucun doute dans notre esprit sur les effets positifs qu'elles devront avoir, et nous sommes heureux d'y trouver la garantie du succès de nos constants efforts pour le maintien de la bonne harmonie entre les deux pays. Nous avons la ferme confiance que rien ne s'opposera désormais à ce que les actes du Gouvernement turc, sur les points désignés à son attention, soient entièrement conformes à son langage.

Vous ne manquerez pas, dans vos entretiens avec Assim Pacha, de mettre en relief l'impression tout à fait favorable que nous ont causée les paroles de Son Auguste Souverain. Mais vous ne sauriez également trop insister avec lui sur l'intérêt pressant que nous devons attacher à ce que l'exécution des mesures qui nous ont été promises ne se fasse pas attendre.

C'est à cette condition que l'intervention personnelle du Sultan pourra produire tous les effets que nous sommes disposés à nous promettre. Les réflexions judicieuses qui terminent votre dépêche m'autorisent, d'ailleurs, à m'en reposer sur vous du soin de veiller à l'entière et prompte réalisation des engagements pris envers nous et dont nous attendons d'heureux résultats.

103.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 21 août, 4 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

Le colonel Arabi vient d'adresser au Ministre de la Guerre une nouvelle pétition contenant une série de demandes inadmissibles [1]. On n'ose pas l'arrêter.

Il est indispensable que nous ayons au Pirée quelques navires de guerre prêts à se rendre à Alexandrie au premier signal. Si la flotte de Malte arrivait avant nous, les conséquences seraient désastreuses pour notre influence.

Le danger n'est pas immédiat, mais, dans la situation actuelle de l'Égypte, nous ne saurions prendre trop de précautions.

104.

M. de Bresson, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 56. *Madrid, 22 août 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 août; Dir. pol., 29 août.)

Par une note dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction, M. le Ministre d'État fait connaître à l'ambassade que l'échange des ratifications de la convention du droit de protection du Maroc [2] a eu lieu à Tanger le 1er mai.

M. le marquis de la Vega de Armijo accompagne cette notification de quelques observations spéciales à l'adhésion du Gouvernement russe et à la forme de la ratification du Gouvernement de Sa Majesté chérifienne, et il termine en constatant que l'application de la convention, déjà en vigueur depuis une année, n'a donné que les résultats les plus satisfaisants au point de vue du développement pacifique des relations politiques et commerciales des États signataires avec l'Empire du Maroc.

Je joins également ici le procès-verbal de l'échange des ratifications à Tanger publié par la *Gazette officielle de Madrid* du 20 de ce mois.

[1] Voir ci-dessus, n° 94. — [2] Voir tome III, 1re série, nos 182 et 189.

105.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 235. *Paris, 23 août 1881.*

Dans son dernier entretien avec l'amiral Miller, dont je vous ai communiqué le compte rendu par ma lettre du 16 de ce mois, l'amiral Pierre a formulé, au sujet des deux questions de Terre-Neuve [1] et des îles Sous-le-Vent de Tahiti, une série de propositions qui ont été acceptées *ad referendum* par le commissaire britannique. Prenant fort opportunément occasion de cette adhésion, notre délégué a rappelé alors que l'on touchait à l'expiration du délai fixé par le Gouvernement anglais pour la durée de la négociation concernant le régime des îles Sous-le-Vent, et qu'il était dès lors urgent que le Cabinet de Londres nous fît connaître sans retard son sentiment définitif à l'égard du projet soumis à son approbation. L'amiral Miller a reconnu la justesse de cette observation et il a promis de faire diligence pour hâter la prochaine réunion de la conférence. Près de deux semaines se sont écoulées depuis sans que les commissaires se soient retrouvés en présence et c'est le 30 septembre prochain qu'expire le terme assigné par le Gouvernement anglais, sauf le cas de prorogation amiable, au maintien provisoire de notre protectorat à Raïatea [2] et par suite à la durée utile de la négociation engagée à Londres. Par conséquent, si l'on tient compte des distances qui séparent l'archipel de la Société de San-Francisco, dernière station télégraphique, il serait indispensable que nous fussions fixés dès les derniers jours de cette semaine sur les intentions du Cabinet anglais, soit qu'il se décide à adhérer à nos propositions, soit qu'il préfère user de la faculté qu'il s'est réservée par sa communication du 12 avril de prolonger le maintien du *statu quo* à Raïatea.

Le Cabinet de Londres connaît aussi bien que nous-mêmes les exigences de cette situation qu'il a créée. Nous avons dû, dès lors, nous préoccuper d'un silence aussi prolongé dans un moment aussi décisif et il m'a paru indispensable de signaler sans retard au Gouvernement britannique les conséquences graves qu'une telle attitude pouvait avoir pour le sort de l'ensemble même des négociations pendantes.

Nous savons bien que le règlement vainement poursuivi jusqu'ici des graves questions intéressant les deux nations à Terre-Neuve offre à ses yeux comme aux nôtres une importance bien supérieure à celle qui peut s'attacher

[1] Voir tome II, 1re série, n° 347. — [2] Voir tome III, 1re série, nos 52 et 218.

à l'aplanissement d'une difficulté d'ordre relativement secondaire, née d'un incident que les dispositions réciproquement amicales des deux Cabinets ont bien vite réduit à ses véritables proportions. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il existe entre les deux négociations une connexité obligatoire pour les deux parties et que le Gouvernement britannique semble avoir voulu rendre plus étroite encore, en prenant soin d'assigner à l'une un terme de rigueur qui s'est trouvé ainsi implicitement imposé à l'autre. Aussi nous eût-il semblé logique, si le Cabinet de Londres était véritablement désireux de voir aboutir les pourparlers, qu'il prît en quelque sorte à tâche d'en presser la conclusion, de façon à ne pas dépasser le délai qu'il nous avait indiqué lui-même comme suffisant, contrairement à notre propre appréciation.

[Un atermoiement de la part du Gouvernement anglais ferait naître des doutes sur ses dispositions, M. Challemel-Lacour est prié d'appeler l'attention de Lord Granville sur l'urgence de la décision à prendre [1]. Les États-Unis aussi ont des visées sur les îlots voisins de Terre-Neuve.]

106.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113 *Vienne, 23 août 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 août; Dir. pol., 29 août.)

L'éventualité de l'accession de l'Italie à l'entente austro-allemande [2] et la possibilité d'une visite prochaine du Roi Humbert à l'Empereur François-Joseph ont été agitées à fréquentes reprises dans la presse autrichienne depuis quelques jours.

Le *Fremdenblatt* a reproduit avec une complaisance marquée les passages des principaux journaux italiens ayant trait à ce double objet. Il a consacré lui-même, dans son numéro du 20 de ce mois, à l'étude des conditions dans

[1] M. Challemel-Lacour fit savoir le 2 septembre (D. n° 485) «qu'en raison de l'écart considérable qui s'était manifesté entre les propositions dont l'amiral Pierre était chargé et les vues du Gouvernement anglais, celui-ci jugeait inutile de poursuivre plus longtemps des pourparlers qui ne pouvaient aboutir. Il a paru, non sans raison, à l'amiral Pierre que c'était là une rupture formelle." M. Barthélemy Saint-Hilaire, en accusant réception de la dépêche le 6 septembre (D. n° 249), écrivait : « Je partage entièrement votre impression et celle de notre délégué, à savoir que le Gouvernement britannique, en ajournant comme il l'a fait la suite des pourparlers, s'est tacitement réservé de les reprendre à l'époque qui lui semblerait la plus opportune pour ses propres intérêts.

«Jusque là, concluait le Ministre, nous nous bornerons à réclamer la stricte exécution des traités.»

[2] Voir ci-dessus, n° 96.

lesquelles pourrait se former l'alliance dont il s'agit un article de fond qui renferme de très intéressantes considérations. En voici une rapide analyse.

La feuille officieuse commence par exprimer la satisfaction qu'elle éprouve à voir l'opinion publique, en Italie, se prononcer de plus en plus en faveur d'un rapprochement avec l'Autriche-Hongrie, et se rendre en même temps un compte plus exact des conditions dans lesquelles il pourrait s'effectuer. Ainsi la presse de la Péninsule qui, dans le principe, semblait n'avoir en vue qu'une revanche de l'occupation de la Tunisie reconnaît maintenant que l'alliance projetée ne doit avoir aucun caractère hostile à la France. Présentée dans ces termes, l'entente devient possible. Autant l'Autriche et l'Allemagne auraient repoussé l'idée d'une combinaison pouvant entraîner des aventures belliqueuses, autant elles accueilleront avec joie un allié, résolu, avant tout, à maintenir la paix *sur la base des traités existants.* Toutefois, l'organe inspiré se hâte de prévenir l'Italie que les relations établies entre l'Allemagne et la Monarchie austro-hongroise sont d'une nature tellement particulière qu'il ne saurait être question d'admettre un tiers dans leur intimité. Tout État, ajoute-t-il, non sans une certaine bonhomie malicieuse, qui, prenant pour base de sa politique le maintien de la paix et le respect des traités internationaux, voudra joindre ses efforts à ceux des deux Empires, est certain d'être bien accueilli par eux, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une alliance en règle.

[Le *Fremdenblatt* reproduit un passage d'un récent article du sénateur Cadorna favorable à un rapprochement entre l'Italie et les deux Puissances centrales et y donne son approbation.]

Les attaches du *Fremdenblatt* avec le Ministère des Affaires étrangères sont assez connues pour qu'on puisse voir dans les appréciations que je viens de résumer au moins un reflet de la véritable pensée gouvernementale. Mais, ainsi que Votre Excellence peut en juger, les avances faites à l'Italie sont entourées de restrictions telles que la probabilité de l'entrée de cette Puissance dans l'alliance étroite qui unit l'Autriche et l'Allemagne paraît extrêmement douteuse. Elle ne pourrait y être admise évidemment qu'en renonçant, tout au moins, aux prétentions *irrédentistes et* en rompant ouvertement avec le parti avancé. D'autre part, le caractère de l'entente austro-allemande risquerait fort d'être rapidement compromis par l'admission de ce troisième allié, d'humeur et de dispositions bien différentes. On s'en rend un compte exact à Vienne comme à Berlin. D'aussi grosses objections sont difficiles à résoudre et, d'après l'opinion qui prévaut, ici, dans les cercles politiques, l'Italie n'aurait que de bien faibles chances de pénétrer dans l'intimité des deux Empires.

En revanche, une visite de courtoisie du Roi Humbert à la Cour d'Autriche n'aurait rien d'invraisemblable. Elle présenterait l'avantage de donner une demi-satisfaction au sentiment public italien qui en prendrait facilement pré-

texte pour l'interpréter selon ses désirs et ses calculs. Au reste, rien ne serait encore décidé au sujet de cette entrevue; d'après ce que l'on sait des projets de l'Empereur, elle ne pourrait guère, en tous cas, avoir lieu avant le courant du mois d'octobre.

107.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14. *Alexandrie, 23 août 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 août; Dir. pol., 3 septembre.)

[Avance, puis recul d'un chef de congrégation religieuse nommé Mohammed.]

Tel est le résumé des nouvelles qui m'ont été fournies par le Gouvernement égyptien. Je serais, toutefois, assez porté à croire que la situation du Soudan est plus grave qu'on n'affecte de le croire. En effet, on ignorait complètement au Caire qu'il y eût des troubles quelconques dans cette province lorsque je reçus de notre Vice-Consul à Khartoum le télégramme suivant, daté du 15 août : «Troubles sérieux à Khartoum et aux environs. Il est important que le Gouvernement autorise Raouf Pacha à faire ce qu'il demande. Lettre pour vous à la poste». Je me rendis aussitôt chez le Président du Conseil pour lui communiquer la substance de ce télégramme. Riaz Pacha me dit qu'il n'y avait absolument rien de sérieux dans le Soudan et que, d'ailleurs, il n'avait reçu du Gouverneur général aucune demande formelle. Cependant il m'adressait, dès le lendemain, l'exposé, ci-annexé, des troubles auxquels notre agent avait fait allusion et envoyait, en même temps, des pleins pouvoirs à Raouf Pacha.

J'ai eu soin de prier M. Vossion de me renseigner par une dépêche télégraphique sur la gravité du mouvement, mais sa réponse ne m'est pas encore parvenue.

108.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Naples, 25 août 1881, 8 h., matin.*

(*Reçu :* 11 h., matin.)

J'ai été voir M. Mancini hier soir pour prendre congé de lui. Sa conversation a été des plus amicales. Il m'a dit que, tant qu'il serait Ministre, il ne laisserait

rien faire qui pût léser ou froisser la France. Il a été sensible aux félicitations que je lui ai transmises sur l'attitude du Gouvernement italien au sujet de l'agitation contre la loi des garanties.

Je compte partir samedi et espère avoir l'honneur de vous rendre compte verbalement de cette conversation.

109.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 29 août 1881, 3 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

J'ai pris ce matin congé du Bey qui m'a renouvelé la promesse d'une prompte et favorable solution de l'affaire de l'Enfida [1]. Mustapha Ben Ismaïl, auquel j'ai déclaré formellement que nous le tenions personnellement responsable de cette question, m'a fait la même promesse.

Le Bey a envoyé un de ses généraux auprès du général Logerot pour prendre ses ordres au sujet de mouvements des troupes tunisiennes. Cette question est parfaitement réglée.

Le commandant anglais a reçu ses instructions. La commission de Sfax s'est réunie de nouveau aujourd'hui [2].

Je m'embarquerai demain soir.

110.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 29 août 1881, 9 h., soir.*

(*Reçu :* 30 août, 7 h. 30, matin.)

Le Tribunal musulman s'est réuni ce matin pour l'affaire de l'Enfida [3]. M. Lévy ne s'est pas présenté à l'audience. Le Tribunal a ordonné la levée du séquestre sur les baux du domaine et la mise en possession de la Société marseillaise. Les représentants de la Compagnie trouvent que l'acte qui

[1] Voir ci-dessus, n^{os} 78 et 84 et notes. — [2] Voir ci-dessus, n° 99 et notes. — [3] Voir ci-dessus, n° 109.

ordonne ces mesures est conçu dans les termes les plus favorables pour la Société. Ce document lui donne en somme satisfaction sur tout ce qui constituait sa demande jusqu'à présent. La procédure suivra son cours régulier pour la solution de la question de droit.

111.

M. Ducros-Aubert, Ministre de France à Bucarest,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Bucarest, 29 août 1881, 9 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 50, soir.)

Le comte Andrassy vient d'arriver à Sinaïa. Reçu à la gare par M. Rosetti, il dîne avec lui chez le Roi. On assure qu'il passera ici trois jours.

112.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome.

D. n° 160. *Paris, 30 août 1881.*

Par son télégramme du 25 de ce mois [1], l'Ambassadeur de la République auprès du Roi Humbert m'a signalé le caractère particulièrement amical des déclarations qui lui ont été faites par M. Mancini, dans l'entrevue où il a pris congé du Ministre des Affaires étrangères d'Italie. M. Mancini s'est montré sensible à l'approbation sympathique que nous avait inspirée l'attitude du Gouvernement italien dans la question du maintien des lois de garantie et il a déclaré au marquis de Noailles que, tant qu'il serait Ministre, il ne laisserait rien faire qui pût léser ou froisser la France.

La forme même dans laquelle ces assurances nous ont été exprimées et le soin qu'a pris M. Mancini de leur imprimer le caractère d'un engagement personnel en augmentent encore la valeur à nos yeux, en reportant notre pensée vers les gages récents que, dans la question à laquelle j'ai fait plus haut allusion, le Ministre des Affaires étrangères a su donner de la fermeté de ses vues et de sa préoccupation d'y conformer ses actes. Nous voyons dans le langage tenu à notre représentant la preuve que le Cabinet de Rome s'est rendu

[1] Voir ci-dessus, n° 108.

compte du prix que nous attachons comme lui-même au maintien et au développement de nos bonnes relations et qu'il reconnaît l'efficacité des efforts que nous n'avons cessé de faire, pour notre part, afin de concourir à un résultat si conforme aux véritables intérêts des deux pays. Une appréciation si exacte de nos intentions et de nos actes est pour nous un précieux encouragement; elle ne peut que nous confirmer dans les dispositions qui les ont inspirés.

Vous aurez sans doute prochainement l'occasion d'entretenir M. Mancini. Je serais heureux qu'il vous fût possible de lui faire connaître sans retard l'impression que nous a causée la cordialité de son langage. Vous devrez surtout vous attacher à ne lui laisser aucun doute sur la réciprocité absolue que sont assurés de rencontrer de notre part les sentiments dont il a si obligeamment tenu à ce que M. de Noailles emportât, avant son départ, la sympathique expression.

113.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 30 août 1881, 12 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Je viens d'être officiellement informé que le Gouvernement de Sa Majesté consent à l'extension de notre protectorat provisoire à Raïatea, jusqu'au 31 décembre, «dans la pensée que le Gouvernement français est résolu à poursuivre sans retard les négociations commencées en vue du règlement général des questions relatives aux pêcheries de Terre-Neuve, en même temps que de la question particulière de Raïatea»[1].

114.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 226. *Berlin, 2 septembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

Il y a un mois environ, je signalais à Votre Excellence le ton sceptique avec lequel la presse de Berlin accueillait les premiers bruits d'entrée de l'Italie

[1] Voir ci-dessus, n° 105.

dans l'alliance austro-allemande[1]. Je dois observer que, depuis quelques jours et au fur et à mesure que la nouvelle du voyage du Roi Humbert à Vienne et à Berlin paraît prendre plus de vraisemblance, les journaux officieux du prince de Bismarck semblent accepter de meilleure grâce l'éventualité d'une entente étroite avec le Gouvernement du Quirinal.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence l'article le plus explicite qui ait paru sur cette question; il est publié par la *Gazette de la Croix* qui reçoit volontiers les inspirations de la Chancellerie impériale. Il y est dit qu'en raison du caractère essentiellement pacifique de l'alliance des deux Empires, l'évolution de l'Italie ne pourrait rien contenir d'agressif ni de blessant pour la France. Le journal insiste également sur la portée qu'aurait cet accord contre les menées de la révolution internationale en donnant aux diverses Puissances, quelle que soit la forme de leur Gouvernement, une garantie d'ordre et de sécurité.

Je ne manquerai pas de suivre avec grande attention le développement de ces dispositions. Sans vouloir en conclure que l'alliance qui nous occupe soit déjà chose faite, j'incline à croire que l'Italie est en voie de donner aux deux Empires, au triple point de vue de la sévère répression de toute velléité *irrédentiste*, de l'observation formelle de la loi des garanties et d'un concours efficace à la politique autrichienne dans la péninsule des Balkans et sur le Danube des gages sérieux de bon vouloir.

115.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 5 septembre 1881, 11 h. 10, matin.*

(*Reçu :* 1 h., soir.)

Je tiens d'une source sûre que l'Empereur Alexandre doit se rendre par mer à Dantzig et aura le 9 de ce mois dans cette ville une entrevue avec l'Empereur Guillaume venant des manœuvres de cavalerie qui vont avoir lieu non loin de là, à Konitz.

[1] Voir ci-dessus, n° 85.

116.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. *Coucy, 7 septembre 1881.*

Je vous renvoie avec mes remerciements les deux dépêches de d'Aubigny portant les numéros 225 et 226, que vous avez bien voulu m'envoyer hier et que j'ai lues avec beaucoup d'intérêt. La seconde (226)[1] répond à l'une de mes plus grosses préoccupations du moment et ne peut que l'augmenter encore; en effet, je regarderais comme un gros échec pour nous un rapprochement réel entre l'Italie et les deux Empires allemands[2], et je commence à voir bien des symptômes de nature à me faire redouter que l'Italie ne soit admise comme un satellite inférieur dans l'alliance austro-allemande : le changement de langage des journaux officieux de Vienne et même de Berlin, les phrases aimables pour l'Italie succédant à tant de dures et amères ironies; d'autre part l'évolution rapide et complète du Cabinet du Quirinal désertant la politique anglaise dans la question danubienne pour entrer dans les vues autrichiennes ; enfin les avantages que peut y trouver M. de Bismarck pour se concilier le Vatican, en pesant sur l'Italie, c'est-à-dire en payant, aux frais de l'Italie, par le ferme maintien de la loi des garanties, etc., les concessions du Pape sans avoir à sacrifier les lois de mai.

Or, si ce rapprochement se produit, il n'y a pas d'illusion à nous faire, quelque couleur qu'on prétende lui donner, quelque atténuation qu'on veuille indiquer, il ne peut que nous être hostile, contraire et fâcheux.

Voilà, mon cher ami, une des conséquences de nos folies et imprudences, de notre absurde politique intérieure, de notre déplorable impuissance militaire.

En attendant, les Empereurs d'Allemagne et de Russie ont une entrevue demain à Dantzig[3]; le Tsar y vient par mer, un voyage par terre n'étant pas possible sans risquer d'être assassiné dans la traversée de ses États.

Est-ce que tout cela ne justifie pas le triste tableau que je vous traçais l'autre jour de notre isolement? La Russie entrant de plus en plus dans l'alliance des deux Empires allemands, puis l'Italie obtenant de s'y faire remorquer.

(1) Voir ci-dessus, n° 114.

(2) Voir *Die grosse Politik*, tome III, n°s 538, 540, 543 à 550 et 566 à 571. *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome II, n°s 573, 576, 582 à 589 et 605 à 610.

(3) Voir ci-dessus, n° 115.

117.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 8 septembre 1881, 1 h. 50, soir.

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

La nouvelle que j'ai télégraphiée hier à Votre Excellence[1] est exacte. L'Empereur est parti hier matin avec M. de Giers pour Dantzig où il doit se rencontrer avec l'Empereur d'Allemagne et le prince de Bismarck.

118.

M. de Giers, adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie,

au comte Kapnist, Chargé d'affaires de Russie à Paris[2].

T. *Dantzig, 9 septembre 1881, 6 h. 50.*

Vous aurez déjà appris l'arrivée de Sa Majesté l'Empereur à Dantzig[3], où notre Auguste Maître est venu voir Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, qui se trouve de passage dans cette ville.

Les liens de proche parenté et d'amitié traditionnelle qui unissent les deux Souverains suffisent à eux seuls pour expliquer le motif et définit le caractère de cette entrevue.

Je tiens, toutefois, à vous en informer, de mon côté, en ajoutant que l'accueil si cordial et si chaleureux que Notre Auguste Maître a rencontré ici a entièrement répondu aux sentiments qui animent Sa Majesté et a témoigné une fois de plus de la stabilité des relations si heureusement établies entre les deux pays, dans leur intérêt réciproque, comme dans celui de la paix générale.

(1) Le 7 septembre à 12 heures, matin. — (2) Télégramme communiqué au ministère des Affaires étrangères par le comte Kapnist, le 11 septembre. — (3) Voir ci-dessus, n° 117.

119.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 10 septembre 1881, 11 h. 5, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Le Khédive bloqué aujourd'hui dans son palais d'Abdin[1] par quatre régiments a dû, sur la demande expresse des colonels, renvoyer Riaz Pacha et nommer Chérif Pacha premier Ministre. Le Khédive a dû signer immédiatement la nomination de Chérif Pacha.

Les colonels ont déclaré qu'ils ne voulaient dans le ministère aucun membre de la famille du Khédive et que le Sultan était leur vrai Souverain. Le complot était si bien tramé que ni Riaz Pacha, ni le Khédive n'en avaient le moindre soupçon.

Tewfik Pacha était, il y a vingt-quatre heures à Tanta, où je me trouvais également. Je suis arrivé au Caire cette nuit. Le Khédive que je viens de voir m'a dit qu'il venait de demander 20 bataillons à Constantinople. Il y a quelques jours, interrogé par la Porte, il lui a adressé un rapport sur l'état de l'armée.

M. Colvin est arrivé hier. M. Malet est à Constantinople.

Une intervention devenant indispensable, je crois devoir revenir sur la nécessité d'avoir une division navale au Pirée.

120.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 10 septembre 1881, 4 h., soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

M. Cookson pense que nous devrions emmener le Khédive à Alexandrie, serait-ce même d'une manière secrète[2]. Je crois que cette combinaison pourrait avoir en ce moment de fâcheuses conséquences et provoquer un mouvement.

(1) Voir ci-dessus, n° 94.

Dans une autre dépêche du 17 août, M. Sienkiewicz avait exprimé «la crainte que les colonels n'exigeassent un jour le renvoi du Président du Conseil».

(2) Voir ci-dessus, n° 119.

J'insiste encore pour que nous ayons des navires de guerre à proximité d'Alexandrie.

Ce matin, il y a eu chez Tewfik Pacha une réunion où se trouvaient Chérif Pacha, et les agents de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie. J'ai vivement engagé Chérif Pacha au nom du Khédive même et de mes collègues à prendre le pouvoir à titre provisoire. Chérif Pacha hésite encore. Les Anglais croient qu'il n'acceptera pas.

121.

M. Lequeux, Délégué par intérim à la Résidence de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 11 septembre 1881, 11 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 3 h. 45, soir.)

Je viens d'obtenir à grand peine un résultat que je vous supplie de considérer comme satisfaisant.

Le Bey, déférant aux conseils de Votre Excellence et de M. Roustan, accepte dès à présent, en principe, la démission de Mustapha[1]. Il demande seulement deux ou trois jours pour le remplacer par Mohamed Kasnadar. Mustapha passera ce temps à la maison en vue de justifier davantage le motif de santé qu'il est autorisé à invoquer d'après le télégramme de M. Roustan. Je ferai tous mes efforts pour que ce délai ne soit pas dépassé et pour l'abréger, si c'est possible.

122.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 11 septembre 1881, 3 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

La situation se résume ainsi[2] : le colonel Arabi dispose pour le moment des troupes et d'une partie de la population égyptienne, mais il peut être

(1) M. Roustan l'avait vivement conseillé par un télégramme adressé de Paris à M. Lequeux, son intérimaire, le 6 septembre, à 6 h. 15 soir. «Le développement inattendu de l'insurrection» avait paru nécessiter ce changement de personnes.

(2) Voir ci-dessus, nos 119 et 120.

supplanté par des hommes plus dangereux. Il vient de dire à Chérif Pacha : si vous n'acceptez pas le ministère, je ne réponds pas des troupes. Arabi est un illuminé qui n'a qu'une seule vue pratique : il craint pour sa tête.

Le Khédive a perdu tout prestige. Si Chérif Pacha n'accepte pas le ministère, on restera sans Gouvernement.

Le ministère des Finances fonctionne. Le calme régne dans la ville. Les colons européens appréhendent les suites d'une occupation turque. Une occupation européenne pourrait provoquer des désordres.

Je prie Votre Excellence de me faire connaître la nature des négociations que M. Malet poursuit à Constantinople. Les agents anglais pensent que je suis informé. Je me trouve, sous ce rapport, dans une fausse position.

123.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. s. n°. *Paris, 11 septembre 1881.*

M. Adams m'a lu ce matin une dépêche de Lord Granville sur les affaires d'Égypte; il n'était pas autorisé à m'en laisser copie; mais voici le sens de cette communication, et je puis répondre de l'exactitude de ma mémoire, quand je reproduis les deux passages suivants, qui sont essentiels : «Lord Granville demande que les deux Gouvernements discutent la question égyptienne avec franchise; en second lieu, il insiste sur l'importance qu'attache le Gouvernement de Sa Majesté britannique à ce que, dans la crise actuelle, les deux Cabinets maintiennent une attitude pacificatrice et calmante.» Si ce ne sont pas les expressions mêmes de la dépêche, je suis sûr que celles dont je me sers ici s'en écartent très peu.

J'ai d'abord prié M. Adams, comme je vous prie vous-même, d'offrir à Lord Granville mes sincères remerciements d'une communication si loyale et si sage. La franchise est partout un devoir dans les choses les plus ordinaires de la vie; mais elle l'est surtout dans la diplomatie où se traitent les intérêts les plus graves des peuples. Je suis également tout à fait d'accord avec Lord Granville en ce qui regarde le caractère «pacificateur et calmant» que doit garder l'action commune de l'Angleterre et de la France. Leur bonne intelligence, si heureuse pour les finances égyptiennes, pourrait être tout aussi féconde pour les affaires militaires. C'est en ce sens que j'avais proposé, il y a huit ou dix jours, par l'intermédiaire de M. Adams que nos deux Gouvernements désignassent chacun un général. Il y aurait eu ainsi à la tête de l'adminis-

tration militaire du Khédive deux généraux européens nommés par lui, qui auraient été le pendant des contrôleurs généraux, et qui auraient pu faire autant de bien. Ma proposition faite hors de la prévision de ce qui s'est passé le 9 de ce mois au Caire[1], n'a pas encore reçu de réponse. Maintenant, il faut attendre les événements avant de voir si elle pourrait être utilement reprise.

L'état de l'Égypte mérite toute notre attention sans être aussi périlleux qu'en général on le suppose. Un grand point c'est que le sang n'ait pas été répandu dans cette émeute; et il est possible de tirer parti des circonstances actuelles. Nous recevrons prochainement des rapports de nos agents qui ne manqueront pas de nous éclairer sur le véritable caractère des faits et sur leur portée. Il y a peut-être quelque fondement aux réclamations qui ont été formulées d'une façon si blâmable. Mais, à mon avis, ce qu'il y aurait de très fâcheux, c'est que la Turquie pût s'immiscer dans les affaires de l'Égypte autrement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, c'est-à-dire à l'appel et avec le plein assentiment de l'Angleterre et de la France.

[Toute autre intervention de la Turquie pourrait être fatale.]

124.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. *Paris, 13 septembre 1881, 10 h., matin.*

On affirme avec beaucoup de persistance que le voyage prochain du Roi Humbert à Vienne aurait été décidé dans un récent conseil des Ministres[2]. Je vous prie de demander à M. Mancini, aussitôt que vous pourrez avoir occasion de le voir *personnellement,* si cette nouvelle est vraie.

125.

Note de l'Ambassade de Grande-Bretagne.

13 septembre 1881.

Her Majesty's Government are given to understand that the Khedive has applied to the Porte for its intervention in the difficulties wich has arisen

[1] Voir ci-dessus, n° 119. — [2] Voir ci-dessus, n°s 85 et 106.

with the Egyptian troops. In the opinion of Her Majesty's Government it would not be desirable that any active measures of repression should be taken by the Sultan until at all events the necessity for them has been clearly demonstrated and the method to be adopted has been discussed and agreed upon. But they see no objection to the Sultan, if His Majesty should be so disposed, sending, with the consent of England and France, a turkish general to Egypt to support the Khedive's authority and aid His Highmess with his advice.

TRADUCTION.

13 septembre 1881.

On a fait comprendre au Gouvernement de Sa Majesté que le Khédive a demandé à la Porte d'intervenir dans les difficultés qui ont été soulevées par des troupes égyptiennes. Dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, il n'est pas désirable que le Sultan prenne des mesures actives de répression avant que la nécessité en ait été clairement démontrée à tout événement, qu'on ait discuté la méthode à suivre et qu'on se soit mis d'accord. Mais il ne voit pas d'objection, si Sa Majesté y est disposée, à l'envoi par le Sultan, avec le consentement de l'Angleterre et de la France, d'un général turc en Égypte pour défendre l'autorité du Khédive et aider Son Altesse de ses avis.

126.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 13 septembre 1881, 1 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 4 h., soir.)

D'après les informations qui me sont parvenues, l'occupation de l'Égypte par les troupes turques aurait été résolue en principe[1]; toutefois la Porte, avant d'y procéder, enverrait un commissaire extraordinaire pour tâcher de rétablir l'ordre; son choix se porterait ou sur Server Pacha, qui a déjà rempli deux missions en Égypte, ou sur [Khereddine Pacha]. Ce ne serait que dans le cas où cette tentative échouerait que le Gouvernement turc enverrait des troupes.

[1] Voir ci-dessus, n° 123.

127.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 13 septembre 1881, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

Chérif Pacha me fait savoir qu'il vient d'accepter la présidence du Conseil[1]. Il s'appuie sur les notables des provinces. Ce n'est pas un Gouvernement bien solide, mais c'est un Gouvernement.

128.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 13 septembre 1881, 1 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 14 septembre, 5 h., matin.)

L'Ambassadeur anglais m'a affirmé hier matin que M. Malet n'avait aucune mission de son Gouvernement[2] et que sa présence à Constantinople ne se rattachait pas à un projet d'occupation turque autorisée par l'Angleterre ni aux négociations directes entre le Cabinet de Londres et l'Égypte auxquelles faisaient allusion les dernières communications de l'ambassade[3].

Nous n'avons encore pu recueillir ni mes collègues ni moi aucun renseignement précis sur les dispositions de la Porte dans l'affaire d'Égypte. Assim Pacha que j'ai vu hier s'est renfermé dans une réserve absolue et a nié avoir personnellement connaissance d'un appel fait par le Khédive au Sultan. Les informations qui nous parviennent sur la discussion dont les événements du Caire ont été l'objet au sein du Conseil sont contradictoires : Il est pro-

(1) M. Sienkiewicz donne la même nouvelle dans le post-scriptum d'une lettre écrite aussi le 13 septembre, mais avant 5 h. 30 du soir, et qui débute ainsi : «La situation est grave, beaucoup plus même qu'on ne se l'imagine communément ici. Il ne s'agit pas, cette fois, d'un simple mouvement de l'armée; c'est une révolution qui se fait».

(2) M. Sienkiewicz avait télégraphié le 12 septembre à 6. h. 55, soir : «M. Cookson m'a clairement donné à entendre que M. Malet négociait l'envoi de troupes turques en Égypte. On prétend qu'il aurait échoué.»

(3) M. Tissot avait télégraphié le 13 à 1 h. 30 du soir : «D'après les informations qui étaient parvenues, l'occupation de l'Égypte par les troupes turques aurait été résolue en principe». Voir ci-dessus, n° 123.

bable qu'aucune décision n'a encore été prise. Un mot échappé à Assim Pacha et contredisant ses précédentes affirmations me ferait cependant supposer que la Porte ne refusera pas au Khédive l'appui qu'il me paraît lui avoir demandé : «Nous ne pouvons pas le séparer de nous» m'a dit le Ministre des Affaires étrangères du Sultan en me parlant de Tewfik Pacha.

En causant avec mon collègue d'Angleterre des événements d'Égypte, je lui ai exprimé mon opinion personnelle et l'avis qu'une occupation militaire serait de nature à compromettre l'état de choses que l'Angleterre et la France ont déjà créé. Je ne dois pas vous cacher toutefois que le sentiment général voit dans les manifestations qui viennent de se produire l'irritation et le mécontentement contre notre influence et celle de l'Angleterre.

129.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 234. *Berlin, 13 septembre 1881.*

(*Reçu* : Cabinet, 20 septembre; Dir. pol., 21 septembre.)

Les informations que je recueille autour de moi sur la portée et les conséquences de la récente entrevue de Dantzig sont en général conformes aux réflexions que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence par ma dépêche n° 229 du 7 de ce mois[1]. On s'accorde à penser que, dans leurs entretiens, les deux Empereurs ont fait plus qu'échanger de simples témoignages de courtoisie et d'affectueuse parenté; on estime que leurs conversations ont dû toucher à certaines questions politiques et que des assurances générales de bon vouloir et d'entente auront été données de part et d'autre. Le colloque prolongé qui a eu lieu entre le Tsar et le prince de Bismarck attire surtout l'attention et les commentaires. On croit pouvoir avancer que ce dernier personnage n'est venu à Dantzig que sur la demande expresse d'Alexandre III qui désirait connaître son opinion sur le problème si complexe de la réorganisation intérieure de la Russie et l'on en infère que l'examen de cette question aura été la principale préoccupation des deux interlocuteurs. M. le général Chanzy et M. le comte de Saint-Vallier ont été à même, le prin-

[1] Voir ci-dessus, n° 118 et notes et ci-dessous, n° 137.

La dépêche 229 du 7 est antérieure à l'entrevue. Dans un post-scriptum du 10, M. d'Aubigny ajoutait : «Il ne m'a naturellement pas encore été donné de pressentir le résultat des entretiens des deux Souverains et des Ministres qui les suivaient, et je ne puis que me référer à ce que j'expose dans cette dépêche à Votre Excellence.»

temps dernier, de recueillir de la bouche du prince Chancelier d'intéressants aperçus sur l'état de ce grand Empire, sur ses vices et sur les moyens d'y porter remède et Votre Excellence pourrait à cette occasion se reporter à une dépêche de notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg relatant cet entretien[1].

Les observations du prince de Bismarck révélaient une connaissance approfondie des éléments du problème, et, sur la manière de le résoudre, des vues dont la réalisation serait un bien pour la Russie en même temps qu'un gage de tranquillité pour l'Europe.

Il est un autre ordre d'idées d'un caractère international et d'une nature délicate qui a dû être l'objet de pourparlers sérieux pendant cette entrevue, que M. de Bismarck et M. de Giers auraient plus particulièrement débattu ensemble et qui serait le motif du voyage que M. de Sabouroff a fait à Varzin en revenant de Dantzig, je veux parler de mesures collectives à prendre pour la répression des menées révolutionnaires dans les différents pays. La proposition Windthorst jetée dans le parlement d'Empire si à propos pour seconder les vues du prince Chancelier et créer un lien entre l'Allemagne et la Russie sert de point de départ à des négociations dont la conclusion sera peut-être difficile, mais qui ne s'en poursuivent qu'avec plus de suite et de persévérance. Je crois savoir que la question fait en ce moment l'objet d'une étude particulière à Vienne et je ne puis m'empêcher de penser que la réalisation d'un accord sur ce terrain entre les trois Empires donnerait à leur union une consécration plus significative que n'a pu le faire l'entrevue de Dantzig.

[Langage rassurant de la *Correspondance provinciale* et des journaux officieux autrichiens.]

130.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 14 septembre 1881, 1 h. 10, soir.*

Je reçois vos deux télégrammes d'hier soir[2]. J'attache le plus grand prix à la déclaration positive que Lord Dufferin vous a faite au sujet du voyage de M. Malet à Constantinople, car il nous eût été très pénible de penser que cet agent eût pu recevoir de son Gouvernement, en dehors de tout accord avec

(1) Voir tome III, 1re série, n° 477.

(2) Voir ci-dessus, n° 128 et note. M. Barthélemy Saint-Hilaire en donne communication à M. Challemel-Lacour par un télégramme du 14 septembre, 4 h. 40 du soir.

nous, une mission tendant à un projet aussi grave et aussi propre à troubler la bonne harmonie entre l'Angleterre et nous que le serait une expédition turque faite en Égypte à notre insu. Je vous prie de continuer à combattre avec la plus grande énergie toute combinaison de ce genre dans l'esprit de l'Ambassadeur d'Angleterre. Vous pourrez également laisser entrevoir à Assim Pacha que nous ne sommes pas préparés à accepter l'intervention de la Porte ottomane dans les affaires de l'Égypte. L'idée de renverser le Khédive actuel pour le remplacer par Halim Pacha me paraît en particulier devoir être repoussée absolument. Tewfik Pacha ne nous a donné aucun motif de reproche personnel; sa conduite a toujours été correcte; il est animé des intentions les plus droites et les plus patriotiques; son attitude et sa conduite privée sont entièrement dignes d'éloge. Il y aurait en outre de grands inconvénients à changer l'ordre de succession établi en Égypte avec l'assentiment de la Porte et qui a été accepté et en quelque sorte garanti par les nations européennes. Ce serait exposer gratuitement ce pays à un trouble profond, sans autre avantage que de faire monter sur le trône khédivial un homme doué sans doute de plus d'expérience et d'énergie que Tewfik Pacha, mais imbu d'un esprit d'intrigue tel que son règne, selon toute apparence, ne tarderait pas à rappeler les temps d'Ismaïl Pacha.

Je vous recommande de vous tenir autant que possible en communication suivie et cordiale avec Lord Dufferin. Efforcez-vous de lui faire comprendre que les intérêts de la France et de l'Angleterre dans la crise actuelle sont identiques, et qu'il est très désirable que leurs représentants tiennent le même langage à la Porte ottomane. Il est difficile d'admettre que le Sultan n'ait pas la main dans ce qui se passe en Égypte. Le Khédive lui-même, ainsi que me l'a mandé M. Sienkiewicz dans un télégramme que je vous ai communiqué le 10 de ce mois, a avoué à notre agent que quelques jours auparavant il avait été interrogé par la Porte sur l'état de l'armée, et qu'il lui avait adressé un rapport sur ce sujet, puisqu'en dernier lieu il avait réclamé l'envoi en Égypte de vingt bataillons turcs. Ces indications sont péremptoires. Elles démontrent la nécessité de veiller sur les résolutions de la Porte, à laquelle le Khédive a si imprudemment fait appel. L'étroite union de la France et de l'Angleterre est indispensable pour déjouer des projets dont la réalisation porterait inévitablement un coup fatal aux intérêts et à l'action civilisatrice des deux Puissances occidentales.

131.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 14 septembre 1881, 2 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 50, soir.)

14 septembre; midi.

Le ministère Chérif, issu de l'émeute, avait besoin de tout l'appui des agents de France et d'Angleterre. Il lui fallait, en outre, écarter, dans la mesure du possible, les appréhensions que causait ici la demande faite par le Khédive d'un envoi immédiat de troupes turques. J'ai donc cru pouvoir prendre dès hier une initiative peut-être un peu hardie en rédigeant le télégramme suivant dont les termes ont d'ailleurs reçu l'entière approbation de M. Colvin et M. Cookson :

« 14 septembre.

« Chérif Pacha exprime le désir que la France et l'Angleterre consentent, dans le cas où l'armée se montrerait soumise et obéissante, à interposer leurs bons offices auprès du Gouvernement de la Sublime Porte pour éviter à l'Égypte une occupation par l'armée ottomane. Ont signé : Sienkiewicz et Cookson. »

Chérif Pacha, auquel nous l'avons communiqué, nous a adressé ses plus chaleureux remerciements.

Je pense, en effet, que le concours que nous lui prêtons, fortifiera l'ascendant qu'il exerce sur les troupes et sur la nation.

132.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 15 septembre 1881, 2 h. 30, soir.*

Je reçois de M. Sienkiewicz la dépêche qui suit[1].

J'approuve entièrement la ligne de conduite de M. Sienkiewicz, et je considère comme très satisfaisant l'appel adressé à la France et à l'Angleterre par le Gouvernement du Khédive[2]. Je suis, en ce qui me concerne, prêt à faire

[1] Texte du télégramme de M. Sienkiewicz du 14 septembre, 2 h. 35, soir. Voir ci-dessus, n° 131.

[2] Une note de M. Barthélemy Saint-Hilaire du 15 septembre est ainsi conçue : « Approuve l'attitude prise par M. Sienkiewicz et lui recommande de soutenir énergiquement Chérif Pacha d'accord avec son collègue anglais. »

à Constantinople la démarche que Chérif Pacha réclame de nous. Je la crois nécessaire pour empêcher la réalisation des projets du Sultan, que je considérerais, vous le savez, comme désastreuse pour l'Égypte, et qui entraînerait certainement des conséquences tant matérielles que morales très funestes aux intérêts français et anglais. Je vous prie donc de demander sans retard à Lord Granville s'il veut inviter Lord Dufferin à faire connaître à la Porte ottomane et à appuyer auprès d'elle le désir du Gouvernement khédivial de voir le Sultan renoncer à l'idée d'une intervention militaire en Égypte. Je transmets de mon côté à M. Tissot le télégramme de M. Sienkiewicz, et je l'autorise à se concerter avec l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople pour faire à la Porte la démarche proposée, aussitôt que son collègue aura reçu les instructions nécessaires.

J'ai lu avec grand intérêt votre dépêche du 13 septembre, n° 88. Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous avez agi auprès du Cabinet anglais, et je vous félicite des excellents termes dans lesquels vous avez développé notre point de vue.

133.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 15 septembre 1881, 8 h. 45, soir.*

Je reçois de M. Tissot l'importante dépêche dont la teneur suit, et qui est datée d'aujourd'hui même[1].

Je me félicite beaucoup de l'accord établi entre les agents français et anglais, tant à Constantinople qu'au Caire. Mais les informations transmises par M. Tissot démontrent qu'il est d'un intérêt capital que cet accord se traduise, sans aucun retard, sous la forme la plus propre à faire impression sur le Sultan. Les projets d'Abdul Hamid, que ce Prince espère réaliser, en séparant la France de l'Angleterre et en neutralisant ainsi l'influence des deux Puissances occidentales, sont inspirés par les tendances les plus dangereuses. Un esprit d'envahissement et de conquête pousse le Sultan à replacer l'Égypte sous son autorité directe et à détruire tout ce que l'Europe a fait dans ce pays depuis un demi-siècle; les préventions aveugles, l'orgueil despotique et le fanatisme religieux qui se révèleraient dans un semblable plan doivent être combattus immédiatement avec une extrême énergie, si nous ne voulons pas

(1) Il s'agit d'un télégramme de Thérapia expedié à 1 heure du soir dont le passage essentiel est celui-ci : «Mon collègue, déjà personnellement rallié aux vues que je lui exposais depuis deux jours, s'est considéré comme autorisé à agir immédiatement d'après les directions que vous m'aviez transmises...»

être exposés aux plus redoutables complications. Il est impossible que l'Angleterre accepte de voir le canal de Suez tomber sous la main de la Turquie, au moment où cette Puissance montre des dispositions si exclusives et si hostiles aux œuvres de l'Europe. Nous ne saurions, pour notre part, admettre une perspective pareille.

Il me paraît nécessaire que nos Ambassadeurs à Constantinople reçoivent l'autorisation de tenir au Sultan et à ses Ministres le langage le plus péremptoire, et s'opposent avec toute la force possible aux résolutions funestes que le Divan paraît méditer. Veuillez faire connaître notre manière de voir à ce sujet à Lord Granville.

134.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 15 septembre 1881, 11 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 16 septembre, 4 h., matin.)

Assim Pacha, à qui j'ai fait connaître notre sentiment en ce qui concerne une intervention turque en Égypte[1], a nié que la Porte ait jamais eu, à sa connaissance, l'intention d'y envoyer des troupes ou un commissaire. Il considère l'incident comme terminé, sans toutefois répondre de l'avenir.

Les nouveaux renseignements qui me parviennent confirment et précisent ceux que je vous ai transmis ce matin sur les intentions réelles de la Porte. Le Sultan aurait le projet bien arrêté de saisir la première occasion favorable, et de la faire naître au besoin, pour remplacer Tewfik Pacha par un Vali, nommé pour cinq ans. Ce Vali serait ou le Prince Halim ou Khereddine Pacha qui passe pour avoir joué le rôle le plus actif dans les événements qui viennent de se produire.

135.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 122. Confidentiel. *Vienne, 15 septembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 septembre; Dir. pol., 21 septembre.)

Au cours de la visite que j'ai faite, le 13 septembre, à M. le baron de Haymerlé, la conversation s'est portée un moment sur l'entrevue de Dantzig[2].

[1] Voir ci-dessus, n^os^ 123 et 126, — [2] Voir ci-dessus, n° 118.

J'en ai profité pour faire allusion à l'impression de surprise qu'on paraissait avoir éprouvée à Vienne en apprenant la démarche du Tsar. Sans donner aucun détail précis, le Ministre des Affaires étrangères m'a laissé clairement entendre, dans sa réponse, qu'il n'y avait pas eu de surprise pour son Gouvernement. La rencontre des Empereurs d'Allemagne et de Russie, m'a-t-il dit, était depuis longtemps décidée en principe; les convenances personnelles des deux Souverains l'avaient, seules, retardée jusqu'au 9 septembre.

J'ai poursuivi en lui demandant s'il était d'accord avec la presse autrichienne pour considérer cet événement comme une garantie nouvelle de la paix de l'Europe. «Sans aucun doute, m'a répondu le Ministre, d'un ton très affirmatif, aucun État ne doit en prendre ombrage. Dès le lendemain de son avènement au trône, le jeune Tsar a tenu le langage le plus sincère et multiplié les assurances les moins équivoques de son désir ardent de suivre une politique nettement pacifique. En se rendant à Dantzig, il a donné un gage certain de ses bonnes intentions.»

Le baron de Haymerlé a continué en faisant la remarque que l'opinion publique était constamment *nerveuse* et surexcitée, prête à prendre le change sur les moindres événements, et à leur attribuer une portée toute différente de celle qu'ils avaient en eux-mêmes; qu'elle entravait ainsi, par ses emportements, ses conjectures ou ses indiscrétions, les excellentes dispositions des Gouvernements. Pour lui, il avait la conviction que ceux-ci étaient tous, sans exception, animés présentement de la volonté la plus ferme et la plus sincère de travailler, de concert, à conserver le bienfait de la paix, et de vivre dans les meilleurs termes les uns avec les autres.

L'Ambassadeur de Russie que j'ai eu l'occasion de voir aujourd'hui m'a parlé de l'entrevue de Dantzig dans les mêmes termes que le Ministre des Affaires étrangères. Il m'a dit notamment que la démarche de son Souverain avait eu pour but principal de dissiper les bruits répandus au sujet des préventions que ce dernier avait été si injustement accusé de nourrir à l'égard de l'Empire d'Allemagne. Le Tsar avait voulu en même temps donner une marque éclatante de son adhésion aux idées de pacification générale qui prévalent dans toute l'Europe. M. d'Oubril ne m'a pas dissimulé d'ailleurs la satisfaction qu'il éprouvait à constater que telle était l'interprétation qui avait été généralement admise dans les cercles politiques de Vienne.

La question de savoir si l'entrevue du 9 septembre doit entraîner, à plus ou moins brève échéance, le renouvellement de l'alliance des trois Empereurs[1] est une de celles qui se posent à l'heure présente et qu'il serait particulièrement intéressant d'éclaircir. Je n'ai pu recueillir, jusqu'à présent, autour de moi aucun indice sérieux qui permette de supposer que cette

[1] Le traité d'alliance entre les trois Empereurs porte la date du 18 juin 1881.

éventualité ait été agitée récemment dans les conseils du Gouvernement austro-hongrois. Les organes les plus autorisés de la presse ne le pensent pas, et ne s'y montrent aucunement favorables. Pour le moment, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne demeurent étroitement et exclusivement unies; mais il est de toute évidence que l'entrevue de Dantzig, en rétablissant la bonne entente des Cabinets de Berlin et de Pétersbourg, marque un pas de fait vers un rapprochement entre les trois Empires.

136.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 16 septembre 1881, 7 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

M. Mancini, que je n'ai pu voir qu'aujourd'hui[1], m'a affirmé que dans les deux conseils des Ministres tenus cette semaine, la question du voyage du Roi n'avait même pas été agitée et que le projet d'une entrevue des deux Souverains n'avait jamais existé que dans l'imagination de certains journalistes. Cette démarche de notre Roi, a ajouté le Ministre, n'aurait ni un but de courtoisie, puisqu'aucune invitation ne lui a été adressée, ni un but politique, notre désir étant de ne nous lier avec personne et de vivre en bons termes avec tout le monde.

Les raisons que j'ai exposées à Votre Excellence dans ma dernière dépêche ont fait renoncer M. Mancini à ce projet qui, je le maintiens malgré ses affirmations contraires, avait été conçu par lui et qui est aujourd'hui définitivement abandonné.

Je rendrai compte à Votre Excellence par le courrier du 19 de la conversatoin de près de deux heures que j'ai eue avec M. Mancini et dans laquelle j'ai recueilli les déclarations les plus chaudes relativement à son amitié pour la France et à l'intérêt de l'Italie de vivre en bonne intelligence avec nous.

Un conseil des Ministres se réunit en ce moment pour discuter les propositions françaises que les commissaires italiens pour le traité de commerce ont transmises tantôt à Rome. M. Mancini m'a dit, en m'annonçant cette nouvelle, que plus que jamais il espérait pouvoir arriver à s'entendre avec nous.

[1] Voir ci-dessus, n° 124 et notes.

137.

M. TERNAUX-COMPANS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 76. *Saint-Pétersbourg, 16 septembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 septembre; Dir. pol., 2 octobre.)

J'ai été reçu par M. de Giers le surlendemain de son retour de Dantzig[1]. M. le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est appliqué tout d'abord à me bien convaincre du caractère tout pacifique de l'entrevue à laquelle il venait d'assister. Il a reproduit sous une forme analogue les termes de la circulaire qu'il a adressée de Dantzig aux représentants de la Russie à l'étranger ainsi que le thème développé par le *Journal de Saint-Pétersbourg* et qui avait tout le caractère d'une inspiration de source officieuse. Je crois inutile de faire le récit des témoignages de sympathie que se sont prodigués les deux Souverains, et sur lesquels M. de Giers s'est plu à s'étendre et j'aborderai de suite les points les plus intéressants de sa conversation. Il n'a pu, m'a-t-il dit, causer qu'une vingtaine de minutes avec le prince Chancelier. L'entretien aurait roulé sur la politique générale. L'état de l'Europe apparaîtrait à M. de Bismarck meilleur qu'il n'a été depuis longtemps; il se félicite notamment de la constante et parfaite entente qui règne entre les Puissances dans le règlement des questions pendantes en Orient.

Quant à ce qui concerne plus particulièrement la France, M. de Bismarck aurait déclaré très nettement à M. de Giers que l'avènement de M. Gambetta aux affaires lui paraissait la conséquence logique de la situation créée par les élections, qu'il n'en ressentait aucune inquiétude et n'avait nullement l'intention de lui susciter d'embarras.

Parmi les questions agitées entre les deux Ministres, la plus longuement débattue aurait tout naturellement été celle des garanties que les différents États doivent se donner mutuellement afin de prévenir le retour de crimes semblables à celui de l'assassinat de l'Empereur de Russie et d'assurer la punition des coupables. M. de Bismarck s'est montré, paraît-il, animé des sentiments les plus conciliants; il a dit à M. de Giers qu'il était convaincu des dispositions favorables de la France, de l'Angleterre et de l'Italie et qu'il fallait dès lors tenir compte de certaines considérations qui retarderaient momentanément le concours effectif que l'on était en droit d'attendre de ces Puissances. Il a déconseillé à son interlocuteur d'insister trop vivement sur cette question délicate et lui a fait observer que la réserve lui était d'autant

[1] Voir ci-dessus, n° 118.

plus facile que le temps écoulé depuis le crime du 13 mars avait produit dans les esprits un réel apaisement. M. de Giers s'est empressé d'ajouter avec beaucoup de franchise qu'il partageait les sentiments du prince et qu'il ne le lui avait pas caché.

Au cours de leur entretien, M. de Bismarck en est venu à parler de M. le général Chanzy, avec lequel il s'est rencontré plusieurs fois à Berlin[1]. Il professe, m'a dit M. de Giers, autant d'estime pour la valeur du soldat que de confiance dans l'expérience et la loyauté du diplomate qui représente la France à Saint-Pétersbourg. Je suis heureux que la fidélité avec laquelle je dois compte à Votre Excellence de tout ce que m'a dit M. le Ministre des Affaires étrangères me fasse un devoir de reproduire une semblable appréciation du chef auprès duquel j'ai l'honneur de servir.

138.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. *Paris, 18 septembre 1881, 1 h. 25, soir.*

J'ai transmis sur le champ à M. le Président de la République les paroles si bienveillantes pour lui que Sa Majesté le Roi d'Italie a adressées à M. le général Thomassin, à l'issue des grandes manœuvres[2]. M. le Président en a été très touché; et en retour, il assure Sa Majesté le Roi de son amitié et de son désir sincère de resserrer de plus en plus les liens qui unissent déjà les deux pays. Je vous prie de remercier de ma part M. Mancini de la peine qu'il voudra bien prendre pour faire connaître à Sa Majesté les sentiments de M. le Président de la République et de la France. Nous sommes très sensibles à la réception sympathique qui a été faite à nos officiers et à M. Ferdinand de Lesseps à Venise. J'ai d'ailleurs correspondu avec lui à cette occasion.

[1] Voir tome II, 1re série, nos 394 et 398.

[2] «Le général Thomassin, avait télégraphié M. de Reverseaux le 16 septembre à 8 h. 25 soir, me prie de faire savoir officiellement à Votre Excellence que le Roi, en prenant congé de lui à la fin des manœuvres, l'a chargé d'assurer le Président de la République de son amitié et de son désir de resserrer les liens qui unissent les deux pays.»

139.

M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 19 septembre 1881, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

M. Lister, que je viens de voir au Foreign Office, a été autorisé par Lord Granville à confirmer ce qu'il m'avait dit au sujet des instructions données à Lord Dufferin relativement à l'envoi d'un haut fonctionnaire ottoman[1]. Il m'a assuré que, comme nous, le premier Secrétaire d'État, voulant faire cesser sans retard le malentendu dont il s'agit, avait envoyé hier *par le télégraphe* des directions au représentant de l'Angleterre à Constantinople. Je n'ai pas manqué de prier M. Lister de remercier en votre nom Lord Granville de la nouvelle preuve qu'il vient de nous donner de son désir de maintenir la bonne entente existant entre les deux Gouvernements.

140.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 21 septembre 1881, 1 h. 15, soir.*

Vous avez tenu au Sultan le langage le plus propre à le bien convaincre de l'extrême répugnance avec laquelle la France et l'Angleterre envisageraient toute tentative d'immixtion du Gouvernement turc dans les difficultés actuelles en Égypte[2], et vous avez cependant ménagé comme il convenait la dignité et l'amour-propre du Souverain. Je ne puis que vous engager à continuer de traiter la question dans les termes excellents où vous l'avez posée. Les assurances que vous avez obtenues sont précieuses. Toutefois l'envoi d'un haut fonctionnaire ottoman en Égypte, même avec la portée restreinte qu'on penserait aujourd'hui à donner à sa mission, présenterait encore de graves

[1] Voir ci-dessus, n° 130.

[2] Voir ci-dessus, n° 139 et note et n° 123. Dans le même esprit, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait télégraphié, le 20 septembre, à 10 h. 49 du soir : «Attachez-vous, comme vous l'avez fait jusqu'ici, à combattre dans l'esprit de M. Malet et du contrôleur anglais tout projet d'intervention turque sous quelque forme qu'elle se produise.»

inconvénients, car on risquerait de compliquer ainsi par un nouvel élément d'espérance pour les uns, d'inquiétude pour les autres, et d'excitation pour tous une situation déjà bien troublée. Aussi, sans contester le droit du Sultan d'envoyer en Égypte quelqu'un de son entourage, jouissant de sa confiance personnelle, et sans vous opposer en principe, d'une manière absolue, à une idée que Sa Majesté paraît avoir méditée avec une prédilection particulière, il importe, à mon avis, que vous fassiez ressortir aux yeux du Gouvernement turc l'inopportunité évidente de la réalisation immédiate d'un semblable projet, et que vous mettiez tous vos soins à en obtenir l'ajournement. Je ne doute pas que vous ne soyez secondé dans vos efforts par Lord Dufferin, dont je vous recommande toujours de vous concilier l'utile concours.

141.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roustan, Résident de France à Tunis.

D. s. n°. *Paris, 21 septembre 1881.*

Au moment où vous allez retourner en Tunisie, je tiens à résumer sur un point essentiel les conversations que j'ai eues avec vous pendant votre séjour à Paris, et à vous en indiquer aussi clairement que possible le sens général et précis.

Le traité du 12 mai 1881, en créant auprès du Gouvernement tunisien un Ministre Résident de France, vous a investi de l'autorité la plus complète dans toutes les affaires politiques et administratives qui intéressent nos relations avec la Régence. Vous êtes le directeur supérieur et unique de toutes les questions de ce genre ; et, comme ce sont elles qui forment votre compétence, vous ne relevez que du Gouvernement et du conseil des Ministres, que je consulterai dans toutes les occasions qui me sembleront exiger cette haute intervention. Je connais trop votre caractère et votre esprit de conciliation pour n'être pas assuré que, dans vos rapports avec les autorités militaires françaises, vous apporterez tout le concours et toute la bonne volonté qui y sont indispensables, quand il s'agira d'une coopération ou d'une action commune. Mon collègue le Ministre de la Guerre représente l'armée dans le Conseil des ministres, de même que j'y représente la politique, et l'unité des résolutions arrêtées par le Gouvernement doit se refléter dans le bon accord des agents chargés de l'exécution. Je sais que vous êtes tout disposé à laisser à nos braves et habiles généraux la part qui leur revient ; et, de leur côté, ils ne songeront jamais à empiéter sur la vôtre. Les deux domaines étant ainsi parfaitement

distincts, il n'y a pas lieu à conflit entre des fonctionnaires animés d'un égal patriotisme; mais, si par hasard il venait à en surgir, je vous prierai de m'en référer sur-le-champ afin qu'il y soit avisé sans retard.

Nous avons un grand devoir à accomplir en Tunisie : c'est de réorganiser l'administration indigène, qui peut-être n'a jamais eu la régularité nécessaire et qui a été profondément troublée par les derniers événements. C'est à vous que cette tâche incombe et elle est urgente. Je vous y aiderai énergiquement; votre indépendance est entière dans la sphère où vous avez à vous mouvoir et je compte sur votre dévouement et votre activité pour hâter le plus possible à cet égard les résultats que nous nous sommes promis de notre expédition.

142.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Carlsruhe, 22 septembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 septembre; Dir. pol., 26 septembre.)

Les fêtes de Cour, les audiences de Souverains, les visites de princes et de grands personnages réunis ici ont absorbé mon temps et ne m'ont pas permis de vous rendre compte autrement que par le télégraphe de l'accueil dont j'ai été l'objet et des déclarations que l'on m'a fait entendre.

Arrivé ici le 17 au soir, j'ai été reçu le 18 au matin, en audience solennelle, par le Grand-Duc à qui j'ai remis les lettres m'accréditant auprès de sa personne et celles lui transmettant les félicitations de M. le Président de la République à l'occasion du mariage de sa fille Madame la Princesse Victoria et du vingt-cinquième anniversaire de son union avec Madame la Grande-Duchesse Louise.

Le Grand-Duc m'a accueilli avec des marques évidentes de satisfaction et a répondu à mes félicitations en m'exprimant en termes émus sa reconnaissance envers M. le Président de la République et le Gouvernement français pour leur pensée de lui marquer leur sympathie et de s'associer aux événements heureux célébrés par la famille grand-ducale en envoyant une mission spéciale à Carlsruhe. Revenant ensuite sur ce qu'il m'a dit souvent depuis que j'ai l'honneur de le connaître, il m'a répété que les passions et les rancunes laissées par la guerre de 1870 avaient été pour lui une cause de douleur profonde et de cruelles inquiétudes, qu'ayant regretté cette guerre, l'ayant regardée comme un grand malheur pour les deux peuples, il en déplorait d'autant plus les suites; aussi saluait-il avec une joie sincère le rapprochement survenu

depuis trois ans entre l'Empire allemand et la République française; il le voulait solide, durable, avec la sécurité et la confiance et il remerciait Dieu d'avoir permis le rétablissement de rapports empreints d'une cordialité mutuelle; il savait l'Empereur son beau-père et le Gouvernement impérial animés du plus grand désir de vivre dans une constante harmonie avec la France et il était heureux de constater que, de son côté, le Gouvernement français, faisant taire des douleurs, des ressentiments qui n'avaient pu disparaître encore de tous les cœurs, s'efforçait loyalement de développer avec l'Allemagne d'amicales relations qui seraient fructueuses pour les deux peuples. La mission que je venais remplir auprès de lui était un témoignage trop marqué des vues amicales du Gouvernement français pour ne pas être reçue par lui avec la plus grande faveur; aussi, dès qu'il avait été informé de l'intention de M. le Président de la République de m'envoyer à Carlsruhe, n'avait-il pas hésité à faire connaître le plaisir qu'il en ressentirait, et, bien qu'il eût précédemment décliné l'offre d'autres Puissances d'envoyer des missions spéciales, il avait tenu en faisant une exception pour la France à bien indiquer l'importance qu'il attachait à l'envoi ici d'un Ambassadeur français.

Le Grand-Duc a bien voulu ajouter les appréciations les plus flatteuses sur l'utilité du rôle que j'avais à remplir depuis quatre ans à Berlin, après y avoir préludé par une tâche bien pénible, mais non moins utile, il y a dix ans, à Nancy: «Vous avez su, m'a-t-il dit, vous concilier l'entière confiance de l'Empereur et sa plus haute sympathie, vous avez notre confiance, notre estime à tous et, j'ajouterai sans crainte d'être démenti, celle du peuple allemand. Puissiez-vous poursuivre longtemps votre œuvre pour le bonheur et la tranquillité de nos deux nations!»

Enfin, il a terminé ce long et affectueux entretien dans les termes suivants :

«Votre mission, je tiens à vous le répéter, le choix fait de votre personne sont à nos yeux un précieux témoignage des vues pacifiques, des dispositions amicales du Président de la République et du Gouvernement français; nous en éprouvons une profonde satisfaction, heureux que nous sommes de rencontrer chez votre Gouvernement des sentiments répondant à ceux qui nous animent, répondant à notre désir, à notre ferme volonté de resserrer et de développer de plus en plus de bonnes relations avec la France. Je vous prie donc spécialement d'exprimer à M. le Président Grévy ma gratitude personnelle, ainsi que mes remerciements particuliers à M. Barthélemy Saint-Hilaire.»

La Grande-Duchesse, que j'ai eu l'honneur de voir après le Grand-Duc, m'a témoigné les mêmes sentiments que son auguste époux, et elle l'a fait avec des termes affectueux, avec une grâce d'expression qui en augmentaient le prix et la portée.

Le soir, au premier dîner de la Cour, j'ai eu l'honneur de voir l'Empereur

arrivé dans la journée de Kiel où il avait passé, la veille, la revue de la flotte de guerre de l'Empire. Sa Majesté, qui paraissait fort bien portante et remise des fatigues des grandes manœuvres, s'est aussitôt approchée de moi pour m'exprimer sa satisfaction de me voir ici et me charger de faire connaître à Votre Excellence qu'elle était particulièrement sensible à la marque de sympathie donnée par le Gouvernement français à ses enfants, à sa famille par l'envoi de sa mission.

Le 20, dans la soirée, après la double cérémonie du mariage civil et religieux des jeunes époux, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse m'ont répété en des termes chaleureux et émus leurs sentiments de gratitude envers M. le Président de la République et son Gouvernement pour la part qu'ils avaient tenu à prendre au grand événement de famille qui venait d'unir pour la seconde fois la Maison grand-ducale de Bade à la Maison royale de Suède; je me suis empressé de répondre à Leurs Altesses royales que l'accueil si bienveillant qu'elles m'avaient fait depuis mon arrivée ici avait été hautement apprécié par mon Gouvernement dont je venais de recevoir un télégramme me chargeant de leur exprimer de nouveau ses vœux et ses félicitations.

« Je tiens essentiellement, a repris le Grand-Duc, à bien faire savoir à M. le Président Grévy et à M. Barthélemy Saint-Hilaire que nous conservons un souvenir profondément reconnaissant de la part qu'ils ont prise à nos heureux événements de famille et du choix qu'ils ont fait d'un Ambassadeur regardé depuis longtemps comme un de nos amis les meilleurs et les plus sûrs; aussi, ai-je tenu, comme je vous l'ai déjà dit, à accueillir avec empressement l'envoi d'une mission française remplie par vous, bien que la crainte de difficultés locales d'installation m'eût précédemment conduit à décliner les intentions analogues de plusieurs autres Puissances; mais, ces dernières étant représentées ici par des envoyés permanents, il m'a paru que, sans les blesser, je pouvais faire une unique exception pour la France en raison de l'intérêt si grand d'un témoignage public de nos bons rapports, intérêt devant lequel devaient s'effacer toutes les considérations secondaires. »

La Grande-Duchesse et, à son exemple, les jeunes mariés, le Prince et la Princesse royale de Suède m'ont également prié de transmettre à M. le Président de la République leurs plus vifs remerciements personnels.

Hier soir, enfin, au grand dîner de trois cents couverts donné aux Souverains, Princes et missions, après les toasts échangés entre l'Empereur, le Roi de Suède et le Grand-Duc, ce dernier et son frère le Prince Guillaume, dont j'avais l'honneur d'être le voisin, m'ont dit qu'en portant ma santé ils tenaient à boire à ma patrie, à sa prospérité, à son bonheur; les princes allemands et étrangers qui nous entouraient se sont associés avec empressement à cette amicale démonstration.

[Éclat des fêtes. Enthousiasme des Allemands pour l'Empereur et sa famille.]

143.

LE MARQUIS TSENG, MINISTRE DE CHINE À PARIS,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 24 septembre 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 septembre.)

J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de Votre Excellence en date du 27 décembre dernier, dans laquelle elle a bien voulu me faire connaître que les rapports actuels de la France avec l'Annam ont pour base un traité où le Gouvernement de la République, tout en reconnaissant la souveraineté et l'indépendance entière du Prince d'Annam, lui a promis aide et assistance pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans ses États[1].

Il est dit en outre dans la dépêche de Votre Excellence que le Gouvernement français a l'intention de se conformer aux stipulations du traité de 1874 et de remplir les obligations qui peuvent en découler pour lui; et puis, en reconnaissant la légitimité de l'intérêt que la Cour de Pékin attache aux affaires de l'Annam, Votre Excellence a bien voulu ajouter que le Gouvernement français «appliquera tous ses efforts à empêcher qu'aucune difficulté ou aucun malentendu ne s'élève de ce chef entre la France et la Chine».

J'ai été heureux de recevoir cette assurance de la part de Votre Excellence et je me suis empressé de la communiquer à mon Gouvernement en lui demandant des instructions au sujet de tout ce qui concerne la question du Tonkin.

Maintenant, j'ai à informer Votre Excellence que le Gouvernement impérial ne peut pas reconnaître le traité de 1874. Mais, le Cabinet français ayant promis d'appliquer tous ses efforts à empêcher qu'aucune difficulté ou aucun malentendu ne s'élève au sujet du Tonkin entre la France et la Chine, il est permis de croire que le Gouvernement de la République cherchera dans toutes les circonstances à se mettre d'accord avec la Cour de Pékin, afin que l'affaire en question soit réglée d'une façon satisfaisante.

Le Gouvernement chinois espère que le Gouvernement de la République trouvera moyen de conserver ses intérêts dans le Tonkin, sans porter atteinte à ceux que l'Empire de Chine y possède incontestablement, soit à titre de suzerain, soit comme pays voisin et limitrophe. Il soutient en outre que la reconnaissance par la France de l'indépendance du Prince d'Annam ne peut, par ce fait, changer les relations déjà existantes entre la Chine et l'Annam; et que le Prince de ce pays ne peut, par aucun acte, conférer à qui que ce soit,

[1] Voir ci-dessus, n° 13.

surtout à une Puissance étrangère, aucune partie des droits souverains qu'il tient directement de l'Empereur de Chine, en vertu de son investiture.

Les vues exposées plus haut n'étant que le développement de celles qui étaient déjà connues de Votre Excellence, lorsqu'elle me fit la promesse que le Gouvernement de la République appliquera tous ses efforts à empêcher qu'aucune difficulté ou aucun malentendu ne s'élève au sujet du Tonkin entre la France et la Chine, j'en conclus donc que le Gouvernement français, avant de procéder dans le sens indiqué par le crédit récemment voté par la Chambre des députés [1], essayera d'arriver à une entente avec le Gouvernement chinois, quant aux mesures qui lui paraîtront nécessaires pour assurer ses intérêts dans le Tonkin, car le Gouvernement français comprendra sans peine que l'invasion du Tonkin par les troupes françaises, dans quelque circonstance que ce soit, ne manquera pas de provoquer de grandes inquiétudes à la Cour de Pékin.

En recommandant ce qui précède à la plus sérieuse attention de Votre Excellence, je la prie de vouloir bien agréer les assurances, etc.

144.

M. Lequeux, délégué par intérim à la Résidence de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 24 septembre 1881, 12 h., soir.*

(*Reçu :* 25 septembre, 7 h. 30, soir.)

J'ai été invité par le général Saussier à prendre part à un conseil tenu ce matin entre lui et le général Logerot. Je me suis parfaitement entendu avec eux sur tous les points. J'ai eu soin d'ailleurs de réserver l'opinion de M. Roustan que j'attends lundi. Mais je ne pense pas avoir émis une seule idée qui ne soit approuvée par le Ministre Résident.

Le général Saussier m'a notamment demandé mon avis sur la question de l'occupation. Je lui ai exposé les considérations contenues sur ce sujet dans une lettre que j'ai écrite hier à Votre Excellence. Au point de vue stratégique, je crois l'occupation de Tunis indiquée comme base d'opération avant de marcher sur Kairouan [2]. C'est l'avis des généraux. Je la crois en outre nécessaire pour prévenir un mouvement de fanatisme musulman que la marche sur la ville sainte pourrait provoquer. Il suffirait, du reste, d'occuper deux forts bien

[1] Voir ci-dessus, n° 101.

[2] Dès le mois de juillet, le Gouvernement français pensait à une expédition sur Kairouan et il avait demandé l'avis du général Logerot. (Télégr. du Ministre de la Guerre au général Logerot, 19 juillet, 7 h. 15, s.)

choisis, et le quartier, en laissant les autres postes aux mains des soldats du Bey pour sauvegarder son amour-propre. Nos troupes pourraient en outre prendre position sur la colline dite *Belvédère,* qui domine Tunis, dans d'excellentes conditions.

Nous avons ensuite examiné les moyens pratiques d'exécuter cette opération le jour même où elle sera décidée.

Quant au consentement du Bey, on pourrait avec certains ménagements l'obtenir sans trop de difficultés. Je sais bien que le 12 mai l'idée d'occuper Tunis avait été écartée, mais la situation est toute différente aujourd'hui.

145.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 25 septembre 1881, 11 h., soir.*

J'approuve toutes les démarches que vous faites de concert avec Lord Dufferin pour empêcher l'envoi en Égypte d'un agent spécial du Sultan[1]. Je vous prie de persister jusqu'au dernier moment dans vos efforts afin de détourner la Porte de ce projet.

Je demande au Cabinet de Londres de s'entendre avec nous pour tracer à nos deux Consuls généraux en Égypte des directions communes, en prévision du cas où le Sultan, malgré nos conseils, déciderait l'envoi dont il s'agit.

Les motifs qui nous font considérer comme funeste toute intervention du Gouvernement turc dans les États du Khédive ne nous permettraient guère de favoriser les vues d'Halim Pacha. Je vous expose ma manière de voir à ce sujet dans une lettre particulière qui répond à la vôtre, et que vous recevrez par le prochain courrier [2].

146.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

L. particulière. *Paris, 25 septembre 1881.*

J'ai reçu votre lettre du 14 de ce mois et je vous remercie d'avoir usé de la permission de m'écrire particulièrement; des communications de ce genre

[1] «Au reçu du télégramme que vous m'avez adressé avant-hier, télégraphiait M. Tissot, le 24 septembre, à 1 h. 20 soir, je me suis entendu avec Lord Dufferin pour faire auprès du Gouvernement ottoman une nouvelle démarche en vue d'obtenir l'ajournement de l'envoi d'un fonctionnaire turc en Égypte.»

[2] Voir ci-dessous n° 146.

me sont bien précieuses, et elles m'aident puissamment à me décider dans les graves questions que j'ai à résoudre.

Je juge absolument comme vous la cause générale des agitations dont l'Égypte est le théâtre. Le mouvement est beaucoup plus égyptien qu'on ne le suppose dans le public. Depuis soixante ans et plus que la civilisation essaie sous diverses formes de s'introduire dans ce pays, elle y a développé bien des idées et bien des besoins qui cherchent à se satisfaire. Ces aspirations sont encore bien confuses et bien obscures; mais elles sont réelles; elles ont le droit de se produire. Toute la difficulté est de savoir comment et jusqu'à quel point on peut pratiquement les contenter. On aurait tort de les méconnaître, de même que l'Égypte, tout en cherchant à sortir de l'ancien désordre, ne doit pas oublier ce qu'elle doit à la France et à l'Angleterre, ou plutôt tous les services qu'elle peut encore en recevoir à son profit plus qu'au leur.

Il est très vrai également que Tewfik Pacha n'a pas la capacité nécessaire et que Riaz Pacha n'était pas assez bien disposé pour nous. Mais tout en reconnaissant ces faits incontestables, et en acceptant sincèrement le ministère de Chérif Pacha, je verrais de très sérieux inconvénients à faire activement quoi que ce soit en faveur du Prince Halim, quelque méritant qu'il puisse être à bien des égards.

[Il ne faut pas ajouter à l'instabilité politique de l'Égypte ni rien faire qui soit désagréable à l'Angleterre, comme le serait l'élévation du Prince Halim.]

Dans tout état de cause, il faut attendre que les événements prennent en Égypte une tournure et un caractère qui permettent de les mieux juger. Il est bien difficile de prévoir à cette heure comment ils tourneront, et il ne serait pas assez prudent de se prononcer avant même de savoir ce qu'ils seront. Il ne faut pas se compromettre en se prononçant trop tôt.

Mais un point où je suis irrévocablement décidé et où je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est mon opposition invincible à toute intervention turque, sous quelque forme qu'elle puisse se produire. Il ne faut ni armée, ni généraux, ni commissaires, ni même émissaires d'aucune sorte. Je ne comprends pas que des gens éclairés puissent hésiter sur ce point. Pour moi, je n'ai jamais hésité; et, dès le début, j'ai averti le Cabinet anglais de ma manière de voir. J'espère l'avoir ramené, mais il ne me ramènera jamais, si par hasard il avait à l'essayer. Désormais, c'est l'Angleterre et la France, se partageant l'influence avec équité, qui doivent diriger l'Égypte et lui apprendre peu à peu à se diriger elle-même.

[Prochaine réunion de l'assemblée des Notables. Nouvelles de Tunisie.]

147.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LEQUEUX, DÉLÉGUÉ PAR INTÉRIM À LA RÉSIDENCE DE FRANCE À TUNIS.

T. *Paris, 26 septembre 1881, 9 h. 15, matin.*

L'occupation de Tunis est une mesure grave, qui ne peut être décidée que par le Gouvernement (1). Je saisirai le conseil des Ministres de cette question lorsque j'aurai reçu le rapport que vous m'annoncez. Je pense que de son côté le général Saussier aura exposé sa manière de voir au Ministre de la Guerre. M. Roustan, dont vous avez bien fait en tout cas de réserver l'opinion, ne pourra être à Tunis que jeudi et il a écrit au général Saussier pour prendre rendez-vous avec lui.

148.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. ROUSTAN, RÉSIDENT DE FRANCE À TUNIS.

T. *Paris, 27 septembre 1881, 1 h. 30, soir.*

M. le Président de la République et M. le Président du Conseil sont d'avis que vous et M. Challemel-Lacour devez poursuivre M. Rochefort pour l'article de l'*Intransigeant* du 27 de ce mois, paru hier 26 (2).

(1) Voir ci-dessus, n° 144.

Le 8 octobre, à 6 h. 15 soir, M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphiait l'autorisation d'occuper le quartier européen ou toute autre position autour de Tunis ou dans la ville même.

(2) Le 30 septembre à 11 heures du matin M. Roustan télégraphiait qu'il envoyait une procuration en blanc pour les poursuites à engager contre l'*Intransigeant*. L'article de l'*Intransigeant* du 26 septembre, qui porte pour titre LE SECRET DE L'AFFAIRE TUNISIENNE, imprimé en capitales presque aussi hautes que le titre du journal, se développe sur quatre colonnes; s'il dépasse de beaucoup la dimension ordinaire des articles signés «Henri Rochefort», il n'en a pas non plus tout à fait le ton ou du moins il ne l'a que dans certaines parties. On y trouve en effet, avec des attaques très violentes contre M. Roustan et M. Gambetta et une comparaison avec l'affaire du Mexique et les bons Jecker, une partie qui veut être de documentation. «L'agence Havas, lit-on au début, qui dément avec tant de persistance le projet de traité avec le Bey, oserait-elle démentir les révélations que nous apporte un personnage qui a longtemps appartenu au corps diplomatique et que nous nommerons quand il le faudra, car nous nommerons tout le monde?» (Voir tome III, 1re série, n° 358 et note). L'auteur sait élever la voix : «Nos lecteurs verront plus loin que l'affaire de Tunis est un vol qualifié, compliqué d'assassinat, c'est-à-dire un crime dont les auteurs sont passibles de la cour d'assises.» L'assassinat, c'est celui des hommes : «Voilà pourquoi cinquante mille soldats sont allés mourir là-bas d'insolation et de misère.» La conclusion est véhémente : «Jecker a été fusillé par la Commune. Nous nous demandons s'il méritait plus la mort que les pandours qui, à l'instar du Thénardier des *Misérables*, vont voler des millions sur les cadavres.»

L'accusation précise est développée plus longuement et avec moins de brio. «MM. Gambetta et Roustan avaient formé une association dont le but était de faire tomber au prix du

149.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 28 septembre 1881, 4 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Les conseils se succèdent au sujet de l'affaire égyptienne, sans qu'aucune résolution soit encore intervenue(1). On assure que notre attitude a vivement

papier les obligations de la Dette tunisienne et de les racheter au prix de quelques liards. Mais, comme jamais le Bey n'aurait eu les deux cents millions nécessaires à leur remboursement, les deux compères poussaient le Gouvernement français à intervenir dans la Régence et à prendre à leur compte le payement des obligations qui eussent été converties en 3 p. 100.» L'auteur en conclut que MM. Gambetta et Roustan recevraient des coupons de rente française pour une valeur de plus de cent millions. Il fait remonter l'affaire à 1871, date à laquelle elle aurait été engagée par un banquier aussi connu à Paris qu'à Francfort, M. Erlanger. Elle serait reprise à Tunis par «un banquier de même origine et de même religion». Sidi Mustapha Khaznadar aurait remboursé au Trésor tunisien quatorze millions de bons sur soixante-cinq découverts en 1873 par la commission d'enquête. «Le Trésor français sera sans doute appelé, si M. Roustan réussit dans son entreprise, à rembourser la balance de cinquante et un millions» qui sont dans le portefeuille de quelque banque franco-allemande.

Dans son numéro du 3 octobre, l'*Intransigeant* publie une correspondance de Paris du 28 septembre de la *Pall Mall Gazette* qui débute ainsi : «Un diplomate français qui occupe une très haute position au ministère des Affaires étrangères m'affirme que l'explication donnée par l'*Intransigeant* des causes qui ont amené l'explication tunisienne est vraie dans le fond. Il y a quelques erreurs de détail dans les assertions dudit journal, erreurs qui ont fourni à l'agence Havas le prétexte d'attaquer l'article en entier.»

Dans une note d'octobre 1881, qui fait partie des papiers de M. Jules Ferry et qui est conservée aux archives des Affaires étrangères, M. Roustan écrivait : «On ne demande rien à mes accusateurs, mais on me demande à moi de prouver que je ne suis pas un voleur et, pis que cela, un coupable de haute trahison envers le pays, envers ce pays auquel j'ai consacré et maintes fois exposé ma vie.

«Me défendre contre les articles de l'*Intransigeant*. Mais je ne puis dire qu'une chose pour cela : c'est que tout est *mensonge* d'un bout à l'autre. Les archives du Département en font foi. Il suffit de les ouvrir. Elles n'ont pas été créées pour les besoins de la cause que nul ne pouvait prévoir. Elles montreront et mes instructions et la manière dont je les ai exécutées. Aucune de mes affirmations ne pourrait avoir autant de force.

. . . .

«Je ne nie pas avoir favorisé autant qu'il a dépendu de moi l'introduction des capitaux français en Tunisie. J'ai fait plus : j'ai encore agi et appelé moi-même cette introduction avec l'assentiment des chefs successifs du Département qui m'avaient autorisé à leur promettre notre appui.

. . . .

«Or, tandis qu'il est de mode de reprocher à notre diplomatie de ne pas se préoccuper suffisamment de nos intérêts industriels et commerciaux, c'est le reproche contraire qu'on m'adresse parce que j'avais pris ces intérêts pour base de notre action politique. C'est alors qu'on a imaginé de me rendre suspect en alléguant que je faisais mes affaires avec celles de nos nationaux. Si l'enquête la plus minutieuse, la plus sévère peut établir que cette accusation est justifiée par une apparence de fondement, j'en accepte toutes les conséquences. Mais le hasard providentiel qui m'a fait et laissé pauvre me permet de défier toutes les calomnies. . . »

(1) Voir ci-dessus, n° 145 et note.

ému la Porte, mais je crains que la ténacité du Sultan ne l'emporte sur les scrupules de ses conseillers. J'ai tout lieu de croire qu'une décision sera prise avant samedi.

Il me revient que l'Allemagne et la Russie se mêleraient de l'affaire dans un sens peu favorable aux intérêts des Puissances occidentales. Lord Dufferin a les mêmes informations et serait assez disposé à les considérer comme exactes. Ce que je puis affirmer, c'est que le Sultan a fait appel, il y a huit jours, aux bons offices de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie en les priant en termes généraux d'appuyer ses vues dans la question égyptienne. L'Autriche, d'après ce que m'a dit le baron Calice, n'a pas encore répondu à cette communication.

150.

M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 30 septembre 1881, 9 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Je reviens à l'instant de Walmer, où j'ai traité avec Lord Granville trois points principaux :

Le danger de l'intervention turque en Égypte;

L'utilité d'adresser des instructions identiques à nos agents au Caire pour les mettre à même de déjouer, le cas échéant, les intrigues de la Porte;

Enfin, la proposition d'envoyer en Égypte un général français et un général anglais.

Sur le premier point, il y a, pour le moment du moins, une entente parfaite; mais, sur les deux autres, Lord Granville s'est montré très réservé; il ne veut pas donner de réponse avant de s'être concerté avec M. Gladstone. A la fin de notre entretien, le Principal Secrétaire d'État m'a chargé de vous faire savoir que, malgré tout ce que l'on avait pu dire à Londres, au Caire ou à Constantinople, le Gouvernement anglais avait le plus grand désir de marcher très franchement d'accord avec nous.

J'aurai l'honneur de vous envoyer demain soir par la valise quelques détails complémentaires sur l'entretien que j'ai eu avec Lord Granville.

151.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 242. *Berlin, 30 septembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 octobre; Dir. pol., 6 octobre.)

Par ma dépêche n° 233, du 13 de ce mois, j'avais l'honneur d'attirer l'attention de Votre Excellence sur un mouvement d'opinion qui se faisait jour dans la presse allemande en faveur de l'établissement d'un système colonial; dans cet ordre d'idées je signalais spécialement certaines aspirations, encore vagues et timides, mais sensibles cependant, vers les possessions hollandaises d'outre-mer, et par contre-coup vers leur métropole[1]. Ces symptômes inquiétants ne constituaient d'ailleurs par eux-mêmes qu'un indice et non une preuve suffisante des vues ambitieuses du Cabinet de Berlin. Il y avait lieu de les contrôler et il m'a été donné de le faire aujourd'hui auprès de Lord Ampthill dont Votre Excellence connaît l'autorité et la haute expérience.

L'Ambassadeur d'Angleterre est convaincu qu'il ne faut voir dans cette campagne de journaux que l'expression d'un courant d'opinion étranger à toute inspiration officieuse. Il a pu savoir en effet que le prince de Bismarck avait été fort mécontent du bruit que menait la presse à ce sujet et que des ordres venaient d'être donnés afin d'y mettre un terme. L'éloignement du prince Chancelier pour une politique de colonisation était chose notoire il y a peu d'années et résultait de maintes déclarations[2]. Il ne se faisait pas faute de dire que l'Allemagne n'est pas assez riche pour se donner le luxe d'établissements coloniaux qui nécessitent un grand déploiement de forces navales. Il était resté fidèle à ces appréciations déjà anciennes et observait à Lord Ampthill récemment encore que l'Allemagne ne saurait être de longtemps qu'une Puissance maritime de troisième ordre capable de contrebalancer l'Autriche ou la Russie mais inférieure à l'Italie, peut-être même à la Turquie. Dans ces conditions elle serait exposée, en cas de guerre, à voir ses colonies occupées dès le début, sans pouvoir leur porter secours à moins d'affaiblir dans de trop grandes proportions les ressources destinées à la défense de son propre territoire. L'Empereur est de son côté formellement opposé, l'Ambassadeur

[1] «On aspire, avait écrit M. d'Aubigny, à posséder des colonies et l'on pense que les Pays-Bas en fourniraient de solidement fondées qui éviteraient à l'Empire cette période pénible et coûteuse de conquête et d'organisation qui doit précéder tout établissement colonial durable et sérieux.»

[2] Voir notamment tome I, 1re série, n° 362.

d'Angleterre a pu s'en assurer, à toute idée d'extension au détriment de la Hollande, que ce soit sur le continent ou au delà des mers, et repousse en général tout projet de colonisation. Ainsi Lord Ampthill, extrêmement vigilant sur tous les indices relatifs à cette question d'une haute importance pour l'Angleterre, avait réussi à réunir un faisceau de témoignages établissant clairement que les visées du Gouvernement allemand ne se portent pas en ce moment du côté des Pays-Bas.

Quelques organes de la presse avaient également cherché à rattacher la nomination du représentant des Pays-Bas à Berlin comme Ministre des Affaires étrangères à toute une politique de rapprochement et d'accord intime qui se pousuivrait entre le Cabinet allemand et celui de La Haye. Ces insinuations sont également sans fondement, Lord Ampthill en a la conviction. M. Rochussen a su garder pendant sa longue résidence à Berlin une attitude correcte, indépendante, peut-être même un peu ombrageuse parfois, de l'avis du moins du prince de Bismarck. Son avènement au Cabinet de La Haye n'a donc pas la signification que lui prêteraient volontiers en Allemagne ceux qui aspirent à la réalisation de visées jugées irréalisables ou dangereuses par les hommes du pouvoir.

152.

L'Amiral Cloué, Ministre de la Marine et des Colonies,

à M. Le Myre de Vilers, Gouverneur de la Cochinchine.

D. s. n°. *Paris, septembre 1881.*

Au moment où vous allez rejoindre votre poste, je crois nécessaire de vous faire connaître les vues du Gouvernement sur les questions qui intéressent notre politique dans l'Extrême-Orient et auxquelles se trouve nécessairement mêlé le Gouvernement de la Cochinchine.

[Les appréciations du Gouverneur sont conformes aux vues du Ministre.]

Relever le prestige de l'autorité française amoindrie par nos hésitations et nos faiblesses, et cependant se garder avant tout de se lancer dans les aventures d'une conquête militaire, protéger manifestement les intérêts et la sécurité des Européens dans ces parages, tel est l'objet que nous devons assigner pour but à notre politique au Tonkin.

Il faut donc prendre une attitude et tenir un langage vis-à-vis de la Cour de Hué qui lui fassent comprendre que le moment est venu de prendre au sérieux les stipulations que les ruses de sa politique tortueuse ont jusqu'alors réduites à l'état de lettre morte. Pour se faire accepter, cette attitude doit

s'appuyer sur une manifestation matérielle qui n'ait nullement le caractère d'une action militaire, mais qui suffise cependant à faire comprendre que nous avons les moyens de faire respecter la volonté de la France.

C'est l'inexécution des traités de 1874[1] qui doit servir de thème à nos revendications et justifier la sévérité de notre langage. L'appui nécessaire pour en assurer l'efficacité se trouvera dans l'envoi sur les côtes du Tonkin de tout l'effectif naval dont vous pourrez disposer. Vous apprécierez le moment où cette manifestation devra se faire, au point de vue de l'opportunité politique, comme au point de vue de la saison.

La nécessité de poursuivre la piraterie qui se déplace plutôt qu'elle ne diminue, d'assurer la liberté du commerce du fleuve aux commerçants européens rend absolument correct, au point de vue des traités, ce déploiement de forces maritimes, ainsi que notre intervention dans les eaux du fleuve.

Vous pourrez au besoin (toujours dans le même ordre d'idées) appuyer votre démonstration d'un léger accroissement des garnisons d'Hanoï et de Haïphong, accroissement que la Cochinchine pourra fournir sans compromettre sa sécurité. Cet accroissement devra s'effectuer par petites portions, sans bruit, de manière qu'un jour, sans qu'on s'en soit aperçu, nous ayons à terre des forces doubles de celles actuelles. On amènera par exemple cent hommes pour en ramener seulement cinquante.

Il n'est pas douteux que vous ne trouviez ensuite un motif pour remonter le fleuve. Le développement de notre action dans cette direction rencontrera d'autant moins de résistance que vous ferez en sorte qu'il tourne au profit de la sécurité des populations et du commerce.

Dans ces proportions modestes, j'espère que notre politique n'éveillera pas les susceptibilités des nations étrangères, à qui elle donnera au contraire une sécurité qui a manqué jusqu'à présent à leurs nationaux dans ces parages. J'espère aussi que l'Espagne, si nous pouvons la désintéresser (et il faut la désintéresser le plus tôt possible) consentira à réduire son rôle au Tonkin à des proportions qui ne gênent point l'exercice de nos droits.

Vous me tiendrez toutefois exactement au courant de tout ce qui se passera afin que, dans le cas de complications imprévues, vous puissiez recevoir les ordres du Gouvernement.

[Détails sur la misère et le désordre au Cambodge.]

[1] Voir ci-dessus, n° 13.

153.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 1er octobre 1881, 5 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

M'inspirant des instructions contenues dans le télégramme de Votre Excellence du 28 (1), j'ai eu l'occasion de parler avec Lord Ampthill des craintes que Lord Dufferin et M. Tissot ont conçues au sujet des dispositions de l'Allemagne vis-à-vis les affaires d'Égypte et de ses intentions peu favorables à nos intérêts communs dans ce pays. Mon interlocuteur, que préoccupent les indices donnés par nos Ambassadeurs à Constantinople, n'a recueilli jusqu'ici aucune information confirmant ces indices. Son impression, jusqu'à présent, est que l'Allemagne n'engagerait pas son action dans cette question sans un revirement complet dans sa politique orientale, revirement que les conjonctures actuelles expliqueraient difficilement. Une immixtion du prince de Bismarck en Égypte serait, en outre, peu conforme aux déclarations qu'il lui a faites il n'y a pas longtemps, en n'attribuant aux intérêts allemands dans ce pays qu'une importance insignifiante. Néanmoins, la concordance des renseignements de nos deux Ambassadeurs inquiète trop Lord Ampthill pour qu'il ne poursuive pas ses investigations.

Il a bien voulu m'assurer qu'il m'en ferait part.

De mon côté, j'observe une grande réserve sur ce sujet et je ne puis m'adresser à une autre source d'information plus autorisée et plus sûre.

154.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 3 octobre 1881, 2 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 4 h., matin.)

3 octobre, minuit.

Le Khédive a convoqué ce soir Chérif Pacha, M. Malet et moi pour nous communiquer un télégramme en clair du Sultan, dont voici la substance :

«Sommes heureux d'apprendre que la tranquillité règne en Égypte. Pour

(1) Nous n'avons pas trouvé de télégramme correspondant à cette indication.

vous donner nouvelle preuve de notre bienveillance et consolider votre pouvoir, nous vous annonçons que nous avons envoyé aujourd'hui auprès de vous Ali Nizami Pacha, aide de camp du Sultan, et Ali Fuad Bey, fils d'Ali Pacha et conseiller d'État, qui vous apportent votre firman d'investiture.»

Ces personnages seront probablement à Alexandrie mercredi matin. Le Khédive et Chérif Pacha ont été profondément surpris de cette nouvelle absolument inattendue. J'ai déclaré que j'étais convaincu que cette décision avait été prise à l'insu de notre Ambassadeur. M. Malet a fait de même. Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir sans retard quelle attitude je dois garder envers ces délégués de la Porte. Il y a là quelque chose de très obscur.

155.

Note de l'Ambassade de Grande-Bretagne.

TRADUCTION.

Paris, 3 octobre 1881.

Les rapports qui sont parvenus de Tunisie au Gouvernement de la Reine dans le cours des dernières semaines ont été de nature à lui inspirer de graves appréhensions au sujet de la sécurité des Européens sur la côte orientale de ce pays.

Le Gouvernement de la Reine n'a pas entendu dire qu'aucune précaution ait été prise contre l'éventualité possible d'un mouvement fanatique dirigé contre les chrétiens et les juifs, événement qui ne paraît pas du tout improbable si l'état de choses actuel se prolonge encore quelque temps.

Dans ces circonstances, le Gouvernement de la Reine se préoccupe du sort des sujets britanniques résidant sur les territoires qui sont le théâtre des hostilités, et il est disposé à envoyer des navires de guerre pour leur protection; mais, avant de prendre aucune mesure à cet effet, le Gouvernement de la Reine serait heureux d'apprendre du Gouvernement français si les informations qui lui parviennent concordent avec celles qu'il a reçues lui-même, et d'après lesquelles des villages entiers sont en insurrection ouverte, le commerce est suspendu, des actes de brigandage se commettent jusque sous les murs des villes, les champs ne peuvent être ensemencés, ni les olives récoltées, et une famine doit vraisemblablement en résulter.

Si ces relations sont corroborées par les rapports officiels français, il est temps que des dispositions soient prises pour la protection des Européens, et le Gouvernement de la Reine attendra avec impatience la réponse du Gouvernement français à cette question.

156.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 3 octobre 1881, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Au reçu de la dépêche du Caire datée de cette nuit que Votre Excellence a dû également recevoir[1], j'ai fait demander à Assim Pacha s'il était exact qu'Ali Nizami et Ali Fuad fussent chargés de remettre au Khédive un firman d'investiture.

Lord Dufferin avec lequel je m'étais concerté ce matin a dû faire la même démarche.

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me faire savoir que les deux envoyés du Sultan n'étaient porteurs que d'une lettre de Sa Majesté félicitant le Khédive de sa conduite, constatant avec satisfaction le rétablissement de l'ordre, affirmant l'intention de la Porte de maintenir la tranquillité et donnant au Khédive l'assurance des sentiments bienveillants que le Sultan professe à l'égard de sa personne comme à l'égard de ses sujets égyptiens[2].

J'ai su d'ailleurs que les deux envoyés sont accompagnés de deux autres personnes, Mouradjir Mahmoud Bey, secrétaire intime du Sultan, l'autre est Ahmed Fethi Effendi qui était chargé de la correspondance secrète de Sa Majesté avec le Cheik Huel Dullah.

La mission turque emporte les copies de tous les documents publics et privés échangés entre la Porte et le Khédive depuis l'époque de Mehemet Ali.

Je reçois à l'instant votre télégramme de ce matin. Lord Dufferin ainsi que je l'ai constaté plus haut s'est associé sans hésitation à la demande d'explication que j'ai formulée. Il n'avait encore rien reçu de M. Malet. Nous attendrons, lui et moi, pour faire une démarche plus accentuée, le résultat des pourparlers qui vont nécessairement s'échanger entre Paris et Londres.

(1) Voir ci-dessus, n° 154.

(2) Le 5 octobre à 4 heures du soir, M. Tissot télégraphie qu'Assim Pacha promet de faire part des observations des Ambassadeurs au Premier Ministre et au Conseil. « Il m'a exprimé du reste la conviction que la mission turque ne fera pas un long séjour en Égypte ; il ne suppose pas qu'elle y reste plus de dix à douze jours. »

157.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 3 octobre 1881, 9 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 4 octobre, 1 h. 30, matin.)

Lord Dufferin, ayant eu connaissance de l'envoi d'un commissaire en Égypte, a pris les instructions de son Gouvernement, a déclaré à la Porte qu'il regrettait la mesure qu'elle avait prise et a avisé aujourd'hui M. Malet de cette situation nouvelle. Ceci résulte d'une communication que M. Malet vient de faire à Chérif Pacha et à moi. Chérif Pacha me fait savoir qu'il espère surtout en l'appui de la France(1).

Il serait très désirable que les envoyés turcs fussent rappelés le plus promptement possible.

158.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. Confidentiel. *Coucy, 3 octobre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 octobre; Dir. pol., 6 octobre.)

[M. de Saint-Vallier rappelle l'accueil obligeant qu'on lui a fait à Carlsruhe en septembre(2).]

Cette favorable impression s'est particulièrement manifestée dans le langage que m'a tenu l'Empereur Guillaume au cours d'une longue audience particulière qu'il m'a accordée le 30 septembre, et dont je me suis empressé de vous rendre un compte succinct par le télégraphe.

(1) Le Khédive avait fait part lui-même à M. Sienkiewicz, à M. Malet et à Chérif Pacha de l'envoi, par le Sultan, de son aide de camp Ali Nizami Pacha, et d'Ali Fuad Bey, fils d'Ali Pacha, au Caire. Voir ci-dessus, n° 154.

Chérif Pacha demanda aux Gouvernements français et anglais «d'obtenir de la Porte que la mission de ses deux commissaires fût abrégée autant que possible». (Télégr. du Caire du 3 octobre, 12 h. 55, s.) M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphiait à M. Tissot, le 4 octobre, à 9 h. 15, matin : «Il faut que leur mission soit la plus courte possible.» Et à 9 h. 30 matin, à M. Challemel-Lacour : «Son Excellence Chérif Pacha nous fait demander que nous insistions pour que la mission confiée par la Porte ottomane à Nizami Pacha et à Ali Fuad Bey en Égypte soit la plus courte possible.»

(2) Voir ci-dessus, n° 142.

Arrivé à Bade le 28 au soir de Berlin où je m'étais rendu en quittant Carlsruhe, j'ai rencontré l'Empereur le 29 à la promenade; venant à moi aussitôt qu'il m'a aperçu, il m'a dit, au nom de l'Impératrice et au sien, que tous deux étaient vivement touchés que j'eusse fait un aussi long voyage pour souhaiter sa fête à l'Impératrice qui ne pourrait malheureusement me recevoir en ce moment, ses médecins lui interdisant de voir personne.

[Échange de politesses.]

L'Empereur m'a dit alors qu'il tenait à me voir en particulier avant mon départ et à me charger de ses remerciements pour M. Grévy et pour M. Barthélemy Saint-Hilaire; qu'il me fixerait le lendemain une audience dans l'un des instants libres que lui laisseraient les réceptions et les cérémonies.

Le 30, comme je vous l'ai télégraphié, l'Empereur m'a reçu dans la journée, et m'a fait l'honneur de me retenir une heure environ dans un entretien du caractère le plus affectueux.

Il m'a tout d'abord prié de nouveau d'assurer M. le Président de la République et Votre Excellence du plaisir que l'Impératrice et lui avaient ressenti de recevoir le témoignage des sentiments que j'avais eu mission de venir exprimer; il m'a répété qu'il y voyait un indice des dispositions amicales répondant à ses plus vifs désirs et conformes aux vues qui le dirigent dans sa politique à notre égard. Cette politique est résolument pacifique; il ne croit pas avoir à l'attester après les preuves qu'il s'est efforcé d'en donner, et il ne souhaite rien autant que de voir le Gouvernement français se maintenir dans des vues analogues d'un caractère ferme et durable comme le sont les siennes. Il m'a fait ensuite d'assez nombreuses questions sur l'état actuel des choses en France et sur les conséquences qu'entraîneraient vraisemblablement les dernières élections au point de vue de notre ministère actuel, et, dans le cas de sa retraite, sur les choix auxquels devrait s'arrêter M. le Président de la République; il s'est montré préoccupé et même inquiet de l'éventualité que l'action de la nouvelle majorité parlementaire puisse contraindre M. le Président de la République à appeler dans ses conseils des hommes d'opinion moins pondérée que ses Ministres actuels, des hommes que le souci de leur influence sur certains groupes ardents et avancés pourrait conduire à des actes, à une politique s'écartant de la sage conduite qu'avait observée jusqu'ici le Gouvernement de la République dans ses rapports avec les Puissances européennes; à l'appui de cette crainte, il a cité des paroles imprudentes prononcées, dans diverses circonstances, par des hommes politiques considérés comme les leaders probables de la future majorité, paroles dénotant des tendances et des visées dont les États monarchiques voisins de la France et surtout l'Empire allemand auraient sujet de s'alarmer[1].

[1] Voir ci-dessus, n° 98.

J'ai répliqué à l'Empereur que je le remerciais d'autant plus de me faire part avec cette confiance et dans cette forme amicale et confidentielle de ses appréhensions, que je croyais pouvoir les dissiper au moins en grande partie. « J'ai en effet, lui ai-je dit, la certitude absolue que la nation française tout entière veut sincèrement, résolument la paix, et qu'aucun de ses mandataires ne saurait, sans trahir son mandat, encourager le Gouvernement, quel qu'il soit, à des entreprises belliqueuses. Avec les institutions qui nous régissent, les volontés pacifiques de l'opinion publique manifestées avec un ensemble, une décision que personne ne peut nier, doivent être obéies, et aucun homme d'État, aucun Gouvernement ne serait en position de provoquer une guerre, lorsque le pays la repousse et que la Chambre est sur ce point l'interprète du sentiment national. Je crois d'ailleurs que la presse guidée par des intérêts de parti a donné une interprétation inexacte ou exagérée aux paroles imprudentes que venait de rappeler Sa Majesté; je suis convaincu que ceux qui les ont prononcées étaient bien éloignés de leur attribuer une pareille portée; le soin seul de leur situation personnelle suffirait à les arrêter dans une voie où ils rencontreraient le blâme et le désaveu de l'opinion publique; mais un sentiment plus haut, celui du patriotisme, les guiderait et les maintiendrait dans une politique pacifique, le jour où ils seraient placés dans une situation où le pays aurait à subir les conséquences de leurs actes ou de leur langage. Du reste, même en supposant un prochain changement de ministère, rien ne permet de penser que le choix du Chef de l'État doive se porter précisément sur des hommes dont les tendances pourraient inquiéter; les Cabinets européens doivent avoir confiance dans la prudence éclairée, dans la sage modération dont le Président de la République fait preuve depuis son avènement au pouvoir; ses constants efforts pour consolider les bonnes relations de la France avec les Puissances voisines, notamment avec l'Allemagne, sont une garantie de la fermeté de ses vues pacifiques, et l'Empereur peut être certain qu'avant de faire appel à des hommes nouveaux pour former un Cabinet, M. Grévy saurait s'assurer qu'ils sont animés de dispositions répondant aux siennes et faites pour n'éveiller aucune appréhension en Europe. Je tenais au surplus à rapporter à Sa Majesté une déclaration que m'avait récemment faite le Président de la République lors de mon dernier entretien avec lui; M. Grévy m'avait dit en des termes formels auxquels son caractère donnait un grand poids qu'il ne permettrait jamais, aussi longtemps qu'il exercerait la magistrature suprême, qu'on lançât la France, si elle n'était pas attaquée, dans la voie belliqueuse; résolu à remplir jusqu'à son terme légal le mandat qu'il a reçu des élus du pays, il saurait poursuivre fermement et faire continuer par tous ses Ministres, quels qu'ils fussent, une politique de paix commandée par les besoins, les intérêts et la volonté de la nation; s'il entendait laisser une grande liberté d'action à ses Ministres dans le domaine des affaires intérieures, s'il observait

généralement une abstention qu'il jugeait conforme à son rôle et à son mandat, même parfois en présence de mesures qu'il n'approuvait pas, il y avait un point sur lequel il ne transigerait jamais, qu'il n'abandonnerait jamais aux passions ou aux courants des partis politiques qui pouvaient être amenés au pouvoir; ce point, c'est la sécurité de la France, le maintien de ses bons rapports avec l'étranger; là, on le trouverait inébranlable; on pouvait y compter et s'en remettre à sa parole. «Sire, ai-je ajouté, cette déclaration, M. Grévy l'a faite avec la fermeté des convictions honnêtes et résolues qui l'animent et auxquelles Votre Majesté rendait tout à l'heure hommage; cette déclaration dans sa bouche faite à un Ambassadeur doit inspirer confiance; je l'ai recueillie avec une grande satisfaction pour la transmettre à Votre Majesté et je suis heureux de l'occasion qui me permet de le faire aujourd'hui.»

L'Empereur m'a manifesté aussitôt la vive et favorable impression que lui causait mon langage : «Ce que vous venez de me rapporter, m'a-t-il dit, des résolutions de M. le Président Grévy a pour moi une extrême importance et m'enlève bien des inquiétudes; j'ai pleine confiance dans la sagesse de M. Grévy, dans ses vues pacifiques dont il donne depuis deux ans des gages que je suis heureux de reconnaître; les préoccupations dont je vous faisais part tout à l'heure portaient sur deux points seulement, la crainte qu'il ne quittât le pouvoir avant son terme, celle qu'il laissât à ses Ministres dans la conduite des affaires extérieures une liberté d'action dont ils pourraient user pour altérer les relations pacifiques de la France avec mon Empire. Les déclarations nettes et fermes que vous a fait entendre M. le Président de la République écartent cette double appréhension; je les recueille donc avec une satisfaction profonde dont je vous prie de transmettre l'expression au Président en y joignant l'assurance que, de mon côté, je suis animé d'intentions fermement pacifiques auxquelles il peut se fier en toute sécurité.»

Le reste de l'entretien a porté successivement sur le sens véritable de nos récentes élections législatives, sur nos opérations militaires en Afrique, sur l'entrevue de Dantzig, enfin sur les affaires intérieures de l'Allemagne.

[Commentaires sur les élections. L'Empereur regrette les difficultés que la France rencontre en Afrique.]

Le Souverain m'a ensuite parlé de l'entrevue de Dantzig[1] qui avait réalisé un de ses plus vifs désirs en lui donnant l'occasion de voir son petit-neveu l'Empereur de Russie et de resserrer des liens de famille auxquels il attache un prix extrême : «Pour moi, m'a dit l'Empereur, j'ai recherché et trouvé dans cette entrevue l'assurance douce à mon cœur que ma tendre affection pour mon cher et si regretté neveu l'Empereur Alexandre II, que l'attachement dévoué qu'il me portait ne sont pas descendus dans la tombe avec lui, mais que ses

(1) Voir ci-dessus, n^os 117 et 118.

sentiments sont un legs pieux transmis à son fils. La satisfaction que j'en ressens est complétée par l'assurance qu'aucun nuage ne menace mes relations politiques avec la Russie et qu'il y a là une importante garantie pour le maintien de la paix européenne.»

[Réflexions de l'Empereur sur la situation de l'Allemagne. Audience de congé de la Grande-Duchesse de Bade.]

159.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 5 octobre 1881.*

Je m'empresse de vous transmettre des détails précis sur les ressources dont nous disposons actuellement en Tunisie, et qui peuvent, tout en servant aux opérations militaires, concourir à assurer la sécurité des Européens qui habitent la Régence[1].

En navires agissant sur les côtes pour y maintenir l'ordre, nous en avons onze dont un cuirassé portant le pavillon du contre-amiral Conrad; deux autres cuirassés de moindre force, un croiseur, un aviso, quatre canonnières, deux transports dont un hôpital.

A terre et dans l'intérieur, nous occupons Tabarka, Bizerte, Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, le Kef, Ghardimaou, Fermana, Béja, et Aïn-Draham. Dans ces divers endroits, l'occupation a lieu par un ou deux bataillons, quelquefois par trois comme à Gabès et au Kef, et même par une brigade comme à Sousse.

Je suis entré dans ces détails afin de calmer autant qu'il dépend de moi les appréhensions légitimes que ressent Lord Granville pour les nationaux anglais en particulier et pour les Européens en général. Nous sommes intéressés plus qu'aucune Puissance à ce que la protection des étrangers dans la Régence soit aussi efficace que possible. Notre expédition rendue nécessaire par les causes que tout le monde connaît nous impose des devoirs étroits, et nous sommes bien décidés à les remplir. La marche sur Kairouan mettra fin, nous l'espérons, aux désordres dont nous souffrons plus directement que qui que ce soit, puisque notre honneur est engagé à les faire cesser.

J'espère que ces explications seront de nature à satisfaire le Cabinet anglais, et qu'elles répondront complètement aux craintes exprimées dans la note verbale que vous m'avez fait l'honneur de me remettre avant-hier. Pour le moment, je ne pense donc pas que la coopération annoncée soit indispensable et nous nous flattons qu'il n'y sera pas donné suite.

[1] Voir ci-dessus, n° 155.

160.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 279. *Paris, 7 octobre 1881.*

Le Gouvernement anglais m'a proposé d'inviter notre représentant en Égypte à s'entendre avec M. Malet pour faire ensemble la communication suivante au Khédive et à Chérif Pacha :

«Les deux agents de France et d'Angleterre ont pour instruction d'aider le Gouvernement du Khédive à maintenir l'indépendance de l'Égypte telle qu'elle est établie en vertu des firmans des Sultans et d'employer leurs bons offices, en cas de besoin, pour arrêter toute tentative que feraient les envoyés ottomans en vue de contrôler l'action du ministère dans les efforts qu'il fait actuellement pour rétablir la confiance dans le pays et la discipline dans l'armée.»

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre en date de ce jour que Lord Lyons m'a adressée à cet effet, ainsi que de la réponse que j'ai faite à l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne, pour lui annoncer que nous acceptions la proposition du Gouvernement britannique, et pour lui exprimer la satisfaction que devait nous causer ce témoignage décisif du parfait accord existant entre les deux Cabinets dans la question égyptienne. J'ai, d'ailleurs, invité immédiatement notre agent au Caire à s'acquitter sans retard, de concert avec M. Malet, de la démarche à laquelle nous étions ainsi conviés par le Cabinet de Londres[1].

161.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople et au Caire.

T. *Paris, 8 octobre 1881, 6 h. 35, soir.*

Le Gouvernement anglais, sur la suggestion de M. Malet, a décidé l'envoi à Alexandrie d'un navire de guerre pour donner asile aux Européens en cas de troubles en Égypte, et il nous a demandé si nous comptions agir de même.

[1] Un télégramme de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Sienkiewicz du 7 octobre, 12 h. 30, soir, reproduit le texte apporté par Lord Lyons et approuvé par la France.

J'ai répondu que nous agirions de même en effet, et je me concerte à ce sujet avec le Ministre de la Marine.

Je vous prie de me faire connaître votre opinion personnelle sur la mesure dont l'Angleterre a pris l'initiative.

162.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 10 octobre 1881, 6 h. 40 soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

J'apprends à l'instant que le baron de Haymerlé, Ministre des Affaires étrangères, est mort subitement aujourd'hui dans l'après-midi.

163.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *La Marsa, 10 octobre 1881, 6 h., soir.*

(*Reçu :* 11 octobre, 3 h., matin.)

Le gérant du consulat d'Italie vient de protester, dans une lettre adressée au Bey, contre l'occupation de Tunis par nos troupes[1].

Je vous enverrai copie de cette protestation par le courrier de demain[2].

[1] Voir ci-dessus, n° 147. Par télégramme du 5 octobre, M. Roustan avait annoncé qu'il s'était mis d'accord avec le Gouvernement tunisien au sujet de l'occupation. Il venait d'annoncer le 10 octobre, également par télégramme, à 10 h. 30 du matin, que les troupes avaient occupé les forts, la Casbah et la Marine de Tunis.

[2] M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphia, le 11 octobre (11 h. 15, m.) à l'amb. de Rome : «Nous espérons que des instructions seront envoyées à cet agent (le gérant du consulat italien à Tunis) pour lui prescrire une attitude plus conciliante. Le jour même, M. de Reverseaux, Chargé d'affaires, répondait (Télégramme Rome, 11 octobre, 6 h. 15, s.) : «Le Ministre ne s'explique pas le mobile auquel M. Raybaudi a obéi; il m'a promis de lui demander sans retard des explications, et, si elles ne sont pas de nature à justifier pleinement sa conduite, de lui envoyer des instructions précises pour que cette protestation soit retirée, et que de pareils excès de zèle soient évités à l'avenir.»

164.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 11 octobre 1881, 7 h. 25, soir.*

J'ai proposé au Gouvernement anglais d'autoriser Lord Dufferin et vous à déclarer à la Porte ottomane que puisqu'elle constatait elle-même le rétablissement de l'ordre en Égypte(1), la prolongation du séjour de la mission turque dans ce pays n'avait plus de raison d'être, et que la France et l'Angleterre retireraient leurs navires aussitôt après le départ des envoyés du Sultan.

Dès que je connaîtrai la manière de voir de Lord Granville, je vous enverrai des instructions.

165.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Berlin, 12 octobre 1881, 5 h. 49, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

Les journaux de Berlin s'occupent beaucoup d'une prétendue entrevue qui aurait eu lieu dernièrement entre le prince de Bismarck et M. Gambetta à Varzin et en tirent les conséquences les plus hasardeuses(2).

Votre Excellence jugera peut-être qu'il serait bon d'arrêter tous ces commentaires en faisant contrôler la vérité des faits et en opposant, s'il y a lieu, un démenti à tous ces bruits.

(1) Par un document dont Munir Bey avait donné lecture aux premiers drogmans des ambassades anglaise et française. (Télégr. de Thérapia, du 10 octobre, 10 h. 40, s.)

(2) Allusion à une rencontre qui n'eut jamais lieu entre le Chancelier et M. Gambetta au cours d'un voyage que celui-ci avait fait en Allemagne. Il visita Brême, Hambourg, Lubeck, Stettin, et, en allant à Hambourg, ou au retour, Friedrichsruhe, mais en l'absence du prince de Bismarck. (Cf. J. Reinach, *La vie politique de Gambetta,* Paris, 1918, in-8°; Paul Deschanel, *Gambetta,* Paris, Hachette, 1919, in-8°; Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine,* t. IV, chap. IX, V.)

166.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 12 octobre 1881, 5 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

Lord Granville me fait savoir qu'il adresse par le télégraphe les instructions suivantes à Lord Dufferin :

L'Ambassadeur d'Angleterre est chargé d'informer le Sultan que le Gouvernement britannique a reçu avec surprise une plainte qui n'est nullement justifiée par l'envoi d'un navire pour donner refuge aux sujets anglais dans le cas actuellement improbable où de nouveaux troubles se produiraient en Égypte; mais que le Gouvernement britannique apprend avec satisfaction les sentiments du Sultan en faveur du *statu quo,* et son opinion que tout désordre est fini. La situation étant telle que Sa Majesté l'a décrite, la présence de ses commissaires n'est plus nécessaire. Leur rappel mettrait fin à l'incident et serait naturellement suivi du départ de nos navires.

Je vous envoie par la poste le texte anglais de la lettre de Lord Granville[1].

167.

Note du Département.

13 octobre 1881.

[La note exprime l'espoir que le traité de commerce franco-anglais sera bientôt conclu.]

Nous sommes particulièrement satisfaits du langage tenu par le Premier Ministre au sujet de l'Égypte. Nous reconnaissons comme lui que l'action que la France et l'Angleterre sont convenues d'exercer en commun dans ce pays peut soulever, de certains côtés, des objections, et donner lieu dans la pratique à des difficultés; mais, avec la bonne volonté et la bonne foi dont les Cabinets de Paris et de Londres se montrent mutuellement animés, nous avons la confiance de venir à bout des obstacles que nous pourrons rencontrer dans cette voie. Les derniers événements en fournissent la preuve palpable. L'in-

[1] M. Barthélemy Saint-Hilaire accuse réception de ce télégramme le soir même, à 10 h. 15, et annonce qu'il invite M. Tissot à tenir le même langage que Lord Dufferin.

surrection militaire qui a éclaté au Caire, le changement de ministère imposé au Khédive, le trouble profond qui menaçait de gagner toute l'Égypte pouvaient causer aux deux Puissances de graves embarras, dont le moindre n'était pas la tentative de la Porte ottomane de profiter des événements pour ramener l'Égypte sous son autorité directe. Cependant nous sommes venus à bout de ces difficultés grâce à l'accord loyal qui n'a pas tardé à s'établir entre les deux Gouvernements de France et d'Angleterre, et qui s'est manifesté aux yeux de l'Europe, aussi bien qu'aux yeux de la Turquie et des populations égyptiennes. Nous nous félicitons grandement des résultats déjà acquis, et nous y voyons le gage d'une plus grande sécurité pour l'avenir, car nous ne doutons pas qu'à Londres on se rende compte aussi bien qu'à Paris des avantages considérables de la politique qui, dans un moment de crise, vient de recevoir une coopération nouvelle.

168.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 13 octobre 1881, 2 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 45, soir.)

Certaines rumeurs étant de nouveau répandues depuis quelque temps sur l'entrevue du Roi Humbert et de l'Empereur d'Autriche[1], j'ai cru devoir aborder franchement la question avec le baron Blanc. Ce dernier m'a avoué d'un air assez embarrassé que rien n'était encore décidé, mais que vraisemblablement la nécessité de mettre un terme aux menées irrédentistes et de les désavouer publiquement forcerait le Cabinet à consentir à la visite que le Roi projetait depuis longtemps de faire à l'Empereur François-Joseph. Il a ajouté que ce consentement ne serait donné qu'à la condition que cette entrevue n'aurait aucun caractère politique et qui soit de nature à froisser en quoi que ce soit les susceptibilités de la France. La date et le lieu de cette entrevue ne sont pas encore fixés, mais elle est décidée en principe. C'est un triomphe pour M. Mancini, et il n'a fallu rien moins que l'intervention personnelle du Roi pour triompher des scrupules de M. Depretis[2].

J'envoie par la poste à Votre Excellence des renseignements complémentaires.

(1) Voir ci-dessus, n° 136.

(2) M. de Reverseaux télégraphie le 16 octobre à 2 h. 45, soir : « L'entrevue du Roi Humbert avec l'Empereur François-Joseph vient d'être définitivement arrangée ».

169.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. *Paris, 17 octobre 1881, 10 h. 20, matin.*

Le Chargé d'affaires de France à Rome vient d'apprendre d'une source sûre qu'une entrevue prochaine du Roi Humbert avec l'Empereur François-Joseph est décidée [1]. Il pense qu'elle aura lieu à Vienne dans une quinzaine de jours, et que le voyage du Roi d'Italie en Autriche pourra être suivi d'un voyage pareil en Allemagne.

170.

Note du Ministre pour M. de Choiseul, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

N. *Paris, 17 octobre 1881.*

M. de Noailles ne doit retourner à Rome que quand l'Italie nous aura envoyé un ambassadeur, que nous attendons toujours [2].

En parler avec M. de Courcel.

171.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 17 octobre 1881, 5 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 15, soir.)

M. de Kallay, que j'ai eu l'occasion dans la journée d'interroger confidentiellement au sujet du projet d'entrevue des Souverains d'Autriche et d'Italie signalé dans votre télégramme d'hier soir [3], m'a répondu «qu'il ne pouvait absolument rien me dire sur ce point».

Sa réserve complète ne laisse pas d'être très significative.

[1] Voir ci-dessus, n° 168. — [2] Voir ci-dessus, n° 50 et note. — [3] Voir ci-dessus, n° 169.

172.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 187. *Rome, 18 octobre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

Le Chargé d'affaires d'Autriche a bien voulu me donner, sur les négociations qui ont eu lieu entre le Cabinet de Vienne et celui de Rome relativement à l'entrevue du Roi avec l'Empereur, des renseignements *confidentiels* qui me paraissent de nature à intéresser Votre Excellence[1].

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire savoir à Votre Excellence dans plusieurs de mes rapports, la première idée de cette entrevue appartient à M. Mancini et au baron Blanc. Des ouvertures, très discrètes d'ailleurs, ont été faites, il y a près de deux mois, à la Cour de Vienne qui les a tout d'abord accueillies assez froidement; elles ont été renouvelées au moment même où M. Mancini me déclarait solennellement qu'il n'avait jamais été question de cette visite, que le Conseil des ministres ne s'en était jamais occupé et que les projets dont on parlait n'existaient que dans l'imagination de certains journalistes qui prenaient leurs désirs pour une réalité. Il est vrai que le Ministre des Affaires étrangères a rencontré deux adversaires dans le Cabinet, MM. Depretis et Zanardelli, qui se sont montrés très hostiles à un rapprochement avec l'Autriche, et c'est cette hostilité qui a failli compromettre le plan de M. Mancini, et qui en a tout au moins retardé l'exécution. Grâce à certaines influences, M. Zanardelli a capitulé le premier. Mais le Président du Conseil ne voulait pas céder, et dans le dernier Conseil des ministres qu'il ait présidé, il s'est encore déclaré nettement l'adversaire du projet Mancini. Pendant ce temps, on continuait les négociations à Vienne, mais elles marchaient lentement, car on ne pouvait rien conclure sans l'assentiment de M. Depretis qui n'a cédé que devant l'intervention personnelle du Roi. C'est, en effet, à la suite de son voyage à Monza qu'il a envoyé à M. Mancini son adhésion, mais il l'a donnée de mauvaise grâce, et c'est peut-être une des raisons qui commandent au ministère une aussi grande réserve dans la divulgation de la nouvelle de l'entrevue du Roi avec l'Empereur d'Autriche.

(1) Voir ci-dessus, n° 169.

173.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 19 octobre 1881, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 20, soir.)

La mission ottomane s'est embarquée aujourd'hui à onze heures à bord du *Talia*(1).

Le contre-amiral Ahmed Ratib qui avait passé la nuit à bord de ce navire a débarqué au dernier moment.

Chérif Pacha m'avait d'ailleurs confié précédemment que ce personnage devait se rendre dans le Hedjaz en mission spéciale. Je veille sur lui.

L'*Alma* attend l'*Invincible*.

174.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 22 octobre 1881, 6 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

L'arrivée du Roi d'Italie à Vienne est officieusement fixée au 27 octobre dans la soirée(2).

Par suite d'une décision prise hier seulement et communiquée par le comte de Robilant à l'un de ses collègues, la Reine Marguerite vient également ainsi que les Ministres Depretis et Mancini.

Les fêtes doivent se succéder pendant le séjour de Leurs Majestés. Elles seront logées à la Burg. Elles repartiront pour l'Italie le 31.

Le projet de visite du Roi Humbert à l'Empereur Guillaume paraît abandonné *pour le moment*.

(1) Voir ci-dessus, nos 154, 156, 164 et notes.

(2) M. de Reverseaux avait télégraphié de Rome le 21 à 12 heures, soir : « Le Roi partira le 26 courant de Monza et se rendra directement à Vienne ». Voir ci-dessus, nos 136, 169, 171, 172.

175.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome.

D. n° 182. *Paris, 24 octobre 1881.*

J'ai reçu exactement et j'ai lu avec intérêt les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par le dernier courrier sous les numéros 186 à 190 inclusivement. Les informations que vous m'avez transmises concernant la manière dont s'est décidé le voyage du Roi Humbert à Vienne[1] ont particulièrement attiré mon attention. J'approuve le langage que vous avez tenu à cette occasion, soit avec M. Mancini, soit avec d'autres personnages. Je vous ai d'ailleurs indiqué, par mon télégramme du 17 de ce mois, le sens général dans lequel vous avez à vous exprimer pour faire connaître la façon dont le Gouvernement de la République apprécie la visite projetée du Roi d'Italie à l'Empereur d'Autriche. Cette démarche ne nous cause aucun déplaisir, car nous n'y trouvons aucun motif de défiance envers deux Puissances pour lesquelles nous professons des sentiments également amicaux, et dont le rapprochement ne peut que servir la cause de la paix en Europe à laquelle notre politique est dévouée. Nous croyons d'autre part qu'afin de prévenir tout malentendu sur les mobiles qui le dirigent le Cabinet de Rome sera amené à témoigner, par une attitude particulièrement amicale et courtoise à notre égard, de la sincérité de ses sentiments pacifiques et de son désir de conciliation avec les voisins qui l'entourent; c'est là un résultat indirect du voyage du Roi Humbert sur lequel nous croyons être en droit de compter; et, pour ce qui nous concerne, nous sommes tout disposés à aller au-devant de l'Italie dans la voie de bonne entente et de mutuel accord où M. Mancini vous a déjà manifesté le désir de se rencontrer avec nous.

Nous sommes animés à l'égard de l'Italie, vous le savez de longue date, du bon vouloir le plus loyal et nous ne nourrissons à son égard aucune arrière-pensée dont elle puisse être inquiète, car nous avons le sentiment qu'entre elle et nous la communauté effective des intérêts doit assurer une harmonie durable. Ce lien est trop fort pour que des divergences de vue momentanées sur tel ou tel point spécial puissent le rompre ou le compromettre. Aussi considérons-nous qu'un affaiblissement de l'Italie, une diminution de son indépendance vis-à-vis des autres nations et surtout la dislocation de son

[1] Voir ci-dessus, n° 172 et note.

unité, qui est en grande partie notre œuvre, porteraient un coup sensible à notre politique. Si la prééminence du Gouvernement royal était remise en question, nous ne tarderions pas à voir renaître dans la Péninsule les rivalités qui l'ont si longtemps désolée et qui, pendant des siècles, en ont fait le champ de bataille et la proie des compétitions internationales. C'est un état de choses dont il n'est pas de notre intérêt de souhaiter le retour. Cette observation m'est inspirée par la lecture de votre dépêche, d'ailleurs fort intéressante, concernant la réception du pèlerinage italien par le Pape Léon XIII (n° 186) et vous comprendrez dès lors que je ne saurais accueillir sans réserve les réflexions par lesquelles votre rapport se termine[1]. Je dois vous engager, en tout cas, à tenir toujours à l'égard du Gouvernement italien, un langage qui corresponde avec fidélité aux sentiments d'amitié sincère dont le Gouvernement de la République s'inspire invariablement dans tout ce qui touche à l'Italie.

176.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 252. *Berlin, 24 octobre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 29 octobre.)

Ainsi que M. le comte de Montmarin l'a télégraphié à Votre Excellence, le Roi Humbert ne se rendra pas en Allemagne en quittant Vienne[2], mais sa visite à l'Empereur Guillaume est décidée et aura lieu probablement encore avant la fin de cette année. Elle est considérée ici comme un devoir de courtoisie envers le chef de l'alliance austro-allemande rendu absolument indispensable après la démarche faite auprès de l'Empereur François-Joseph; elle devait suivre immédiatement celle de Vienne, mais des considérations de convenance de la part du Souverain germanique en ont provisoirement retardé l'exécution. Une récente indisposition de ce dernier a fait redouter pour lui les fatigues que nécessiteraient les fêtes de l'entrevue qui, pour ce motif, a été remise à un moment plus favorable.

(1) Parlant d'un discours que le Pape avait adressé le 16 octobre à Saint-Pierre aux pèlerins italiens, M. de Reverseaux avait écrit : «Ce discours est, en effet, une nouvelle déclaration de guerre à l'Italie...», et plus loin : «Nous éprouvons chaque jour les inconvénients d'avoir fait l'unité italienne et, à mesure que cette unité deviendra plus stable et plus forte, nous aurons plus à craindre de son hostilité. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de toutes les causes d'affaiblissement et de désorganisation qui pourraient se produire dans la constitution actuelle de l'Italie.»

(2) Voir ci-dessus, n° 169.

Le rapprochement de l'Italie vers l'Autriche-Hongrie et, partant, vers l'Empire allemand peut donc être considéré d'ores et déjà comme un fait acquis. Reste à déterminer la nature des garanties données du côté de l'Italie et les avantages qui lui seront assurés en retour. A vrai dire, l'amitié de deux grands Empires du centre de l'Europe peut être considérée par elle-même comme un don assez précieux pour le Gouvernement de la Péninsule dont le but immédiat et évident était de sortir à tout prix de l'état d'isolement dans lequel il s'est trouvé le jour où des difficultés, dont la responsabilité lui incombait tout entière, nous forçaient de prendre pied en Tunisie. Cette amitié ressemblera sans doute fort à une tutelle, tant que le Cabinet de Rome ne sera pas entré assez avant dans la voie d'une politique résolue, énergique, prudemment répressive de toute velléité révolutionnaire ou conquérante, activement dévouée dans la péninsule des Balkans aux visées de l'Autriche-Hongrie, si puissamment secondées par l'Allemagne, décidée à faire prévaloir la prépondérance de Vienne sur le Bas-Danube et à quitter toute prétention et toute arrière-pensée sur l'Albanie, cette route vers Salonique. Il est à prévoir que les assurances les plus formelles dans ce sens vont être données dans peu de jours à Vienne par le Roi Humbert et M. Mancini, qu'elles seront répétées un peu plus tard à Berlin, mais, pas plus sur les bords du Danube que sur ceux de la Sprée, on ne pourra se faire d'illusion sur la fragilité des promesses d'un Souverain obligé de compter avec un ministère de gauche dont les attaches plus ou moins compromettantes pourraient bien entraver les bonnes intentions, si formelles qu'elles soient. Les mesures internationales de répression en voie de négociations contre les menées des socialistes et des nihilistes seront, selon toute apparence, une des clauses du programme à remplir par l'Italie afin de gagner la confiance et l'appui qu'elle sollicite; et, sur ce terrain là aussi, les satisfactions à donner risquent de se heurter à des obstacles parlementaires sérieux. L'Europe tend évidemment à se diviser sur cette question en deux faisceaux bien distincts; le Roi Humbert aura-t-il assez de force sur son pays pour l'arracher au groupe des Puissances libérales dans lequel il paraît appelé à figurer par ses doctrines et pourra-t-il le souder au groupe des États qui semblent destinés à former dans l'avenir la clientèle des trois Empires? Il ne m'appartient pas de répondre à ces questions qui se posent autour de moi et dont je ne me fais que l'interprète auprès de Votre Excellence.

Quoi qu'il en soit, la démarche significative qu'entreprend le chef de la Maison de Savoie est considérée ici comme un gage de paix et de tranquillité pour l'Europe; le respect des situations acquises, la répudiation de rancunes injustifiées ou de velléités ambitieuses mal équilibrées sont, de l'avis général à Berlin, les conditions de l'entrée de l'Italie dans l'alliance austro-allemande; nous n'aurions rien à perdre, ce me semble, à sa réalisation.

177.

M. DE BÂCOURT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE, À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Rome, 26 octobre 1881, 4 h., soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

D'après des informations qui m'ont été données à titre confidentiel, voici les conditions auxquelles la Cour d'Autriche aurait consenti à recevoir la visite du Roi d'Italie[1].

Il aurait été entendu :

1° Que l'entrevue ne pourrait être présentée au public autrement que comme venant de l'initiative de l'Italie.

2° Que le Gouvernement italien renonce une fois pour toutes aux revendications des irrédentistes.

3° Qu'il s'engage à suivre les directions des deux Empires alliés en ce qui concerne le maintien de la paix, ainsi que les autres questions de politique générale.

4° Enfin que l'entrevue des deux Souverains n'implique aucune pensée d'hostilité contre la France[2].

Votre Excellence a sans aucun doute reçu à ce sujet des informations plus complètes et plus intéressantes. Je crois néanmoins devoir vous transmettre celles-ci à toute bonne fin.

[1] Voir ci-dessus, n° 176.

M. de Reverseaux avait télégraphié, le 25 octobre, à 5 h. 30, soir, que MM. Depretis et Mancini étaient partis pour Monza afin d'accompagner le Roi d'Italie à Vienne. Il ajoutait : «D'après une confidence de M. Depretis à un de mes collègues, le Gouvernement italien tiendrait à conclure le traité de commerce avec nous le jour même de l'arrivée du Roi Humbert à Vienne».

[2] Le 27 octobre, à 5 heures du soir, M. d'Aubigny télégraphiait de Berlin quelques passages d'un article de l'officieuse *Post* qu'il considérait comme inspiré directement par le prince de Bismarck. Énumérant les conditions de l'admission de l'Italie dans l'alliance austro-allemande, l'auteur de l'article ajoutait : «Il faut encore qu'elle ne nourrisse aucune velléité d'opposition à la politique de la France en Afrique». Le 28 octobre (télégr. du comte Duchâtel de 8 h. 30, s.), M. de Kallay, parlant de cette entrevue, disait à l'Ambassadeur de France que «le Gouvernement austro-hongrois ne saurait se prêter à aucun acte qui eût même l'apparence d'un mauvais procédé à l'égard de la France».

178.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte.

L. *Paris, 27 octobre 1881.*

J'ai lu votre dépêche du 10 de ce mois avec grande attention et avec un vif intérêt[1]. La prépondérance incontestable de la France et de l'Angleterre en Égypte tient à des causes d'une force irrésistible. La France a, dans ce pays, comme dans toute cette partie de l'Orient, des traditions séculaires qui lui ont constitué un prestige et une autorité qu'elle ne peut pas laisser s'amoindrir. A la fin du siècle dernier, notre expédition moitié scientifique, moitié militaire, a ressuscité l'Égypte qui, depuis lors, n'a pas cessé d'être l'objet de notre sollicitude et de celle de l'Europe. C'est un officier français qui a organisé l'armée égyptienne sous Mehemet Ali; en 1840, la France risquait une guerre européenne pour soutenir les droits du Vice-Roi. Quinze ans après, elle a entrepris et achevé en quelques années le canal de Suez qui a ouvert une voie nouvelle au commerce de l'univers, et le développement prodigieux du trafic qui y passe déjà prouve combien cette œuvre était utile. Enfin, la France a sur toutes les parties du sol égyptien une colonie très nombreuse qui a droit de compter sur la protection la plus efficace.

L'Angleterre a, de son côté, une position qui, sans être identique, n'est pas moins considérable. Si sa colonie n'est pas, à beaucoup près, aussi nombreuse, si sa part n'est pas aussi importante dans l'œuvre du canal de Suez, c'est elle qui en forme presque toute la clientèle, puisque ses bâtiments de toute sorte qui y passent composent à peu près les quatre cinquièmes du trafic total. De plus le canal qui joint la Méditerranée à la mer Rouge est désormais pour la Grande-Bretagne la voie indispensable qui la met en rapport avec cette incomparable colonie de 250.000.000 de sujets qu'elle possède dans les Indes.

On peut donc dire que la France et l'Angleterre, tout en ayant en Égypte des intérêts de nature fort différente, y ont pourtant des intérêts égaux; et de là vient, pour les deux pays, la nécessité impérieuse de s'accorder pour la défense de ces intérêts. Les deux Puissances protectrices de l'Égypte ne sauraient lui manquer sans se manquer essentiellement à elles-mêmes, sans manquer à la civilisation et à l'humanité.

[1] M. Sienkiewicz avait consacré sa dépêche n° 44 à une étude sur l'évolution de l'Égypte, sur la présence de deux envoyés du Sultan dont la France et l'Angleterre demandent l'éloignement, sur l'envoi à Alexandrie d'un navire de guerre anglais qui entraîne celui d'un navire français.

Ces vérités qui doivent éclater à tous les yeux se manifestent depuis quelques années par la restauration inespérée des finances égyptiennes, à laquelle les deux Puissances ont concouru dans une égale proportion. Les contrôleurs généraux anglo-français ont rétabli le crédit et fait renaître une confiance qui promet à un pays presque ruiné une prospérité de plus en plus étendue. Pour les créanciers européens de l'Égypte, c'est une fortune qu'ils n'attendaient plus; ces créanciers sont surtout anglais et français; mais les autres nations avaient pris part aussi aux emprunts de l'ex-Khédive et, par conséquent, ce ne sont pas l'Angleterre et la France seules qui profitent de ces excellents résultats.

[L'union de la France et de l'Angleterre peut s'exercer sur d'autres objets; leur tutelle est encore indispensable à l'Égypte, si légitimes que soient les aspirations nationales des Égyptiens.]

179.

M. Roustan, Résident de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 28 octobre 1881, 9 h. 20, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Notre agent à Sousse m'adresse la dépêche suivante :

«Le général Étienne est entré le 26 octobre à Kairouan[1] qui avait arboré le drapeau blanc et ouvert les portes de la ville sans conditions. Un bataillon occupe la Casbah. Le général Étienne n'a pas encore de nouvelles de la colonne du Zaghouan. Les Zlass se sont retirés avec tous leurs biens au sud-ouest de Kairouan.»

180.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 28 octobre 1881, 8 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Le Roi et la Reine d'Italie sont arrivés hier soir à Vienne[2]. L'Empereur, le Prince impérial et les Archiducs s'étaient rendus à la gare; l'Impératrice

[1] Dès le 19 juillet le Ministre de la Guerre avait télégraphié au général Logerot (7 h. 15, s.) : «Le Gouvernement croit qu'une expédition sur Kairouan serait nécessaire».

[2] Voir ci-dessus, n°s 176 et 177.

attendait à la Hofburg. Ce matin, une revue a eu lieu à la Schmelz; non seulement le Roi Humbert, mais encore la Reine Marguerite y assistait. L'absence de l'Impératrice a donc été d'autant plus remarquée. Mes collègues de Russie et de Turquie, pour le moment les deux seuls Ambassadeurs, comme moi, présents à Vienne, ayant demandé à être reçus par le Roi et la Reine d'Italie, j'ai suivi leur exemple et manifesté le même désir au comte de Robilant. Leurs Majestés ne devant vraisemblablement nous recevoir que dimanche, veille de leur départ, nous n'aurons aujourd'hui et demain à prendre aucune part aux réceptions ou fêtes officielles. Nous serons seulement invités à un concert de Cour dimanche soir.

Le retour du prince de Reuss est annoncé pour après-demain; Sir H. Elliot, parti depuis trois mois, prolonge son séjour en Angleterre.

Dans la journée, la Reine Marguerite a fait visite à la baronne de Haymerlé.

181.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 29 octobre 1881, 5 h. 39, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le comte de Hatzfeldt vient de m'entretenir à titre confidentiel de l'envoi à Constantinople, sur les démarches réitérées du Sultan, d'officiers instructeurs tirés des cadres de l'armée allemande[1]. Il avait déjà, il y a quelques mois, pressenti l'avis du Gouvernement de la République à ce sujet par l'entremise du comte de Saint-Vallier, et Votre Excellence avait accueilli favorablement cette ouverture. L'Allemagne cependant avait différé longtemps de satisfaire à cette demande, alléguant l'affaire de la Grèce alors pendante. Aujourd'hui que cette question est réglée, le Gouvernement impérial croyait devoir effectuer l'envoi de ces officiers, mais il désirerait s'assurer auparavant que les dispositions du Gouvernement de la République étaient toujours les mêmes. Je serai reconnaissant à Votre Excellence de me mettre en mesure de répondre à la question du comte de Hatzfeldt[2].

(1) Voir tome III, 1re série, nos 210, 227, 231, 291.

(2) Le 7 novembre, par un télégramme de 7 heures, soir, M. Barthélemy Saint-Hilaire charge M. d'Aubigny de remercier le comte de Hatzfeldt de son ouverture confidentielle; le Gouvernement français n'a pas d'objections à formuler contre les projets allemands.

182.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 30 octobre 1881, 4 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 7 h., soir.)

Je viens d'être reçu en audience particulière par le Roi et la Reine d'Italie [1]. J'ai trouvé chez Leurs Majestés un accueil d'une extrême affabilité. Le Roi s'est informé avec intérêt de la santé du Président de la République; il m'a chargé de lui faire parvenir tous ses compliments et ses vœux à l'occasion du mariage de Mademoiselle Grévy. Le Roi m'a demandé ensuite si j'arrivais de Paris, et dans quelle situation j'y avais laissé les affaires. Il a exprimé le désir que les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce soient activement poursuivies entre les deux pays et qu'elles puissent aboutir à une solution favorable [2]; puis il a ajouté : « *Je le réclame d'autant plus que les bonnes relations commerciales font les bonnes relations politiques* ». Dans le langage et le ton du Roi, j'ai cru surtout reconnaître l'intention de bien marquer que l'établissement de bons rapports entre la France et l'Italie lui paraît devoir être profitable aux intérêts des deux pays.

[Toasts échangés au dîner de gala.]

183.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

N. *2 novembre 1881.*

Après la signature du traité de commerce, ce serait l'occasion de presser le Cabinet italien de nommer un ambassadeur à la place du général Cialdini [3].

[1] Voir ci-dessus, n° 180. — [2] Les deux pays poursuivaient depuis assez longtemps déjà la négociation d'un traité de commerce. — [3] Voir ci-dessus, n° 170.

184.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 4 novembre 1881, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Je viens de voir M. Mancini. Voici le résumé de notre conversation dont je vous rends compte par la poste.

Après avoir protesté contre toute pensée de nous créer des embarras en Tunisie, M. Mancini m'a dit qu'il avait adressé il y a trois mois à son agent à Tunis des instructions générales (1). Ces instructions lui prescrivaient d'éviter soigneusement toute cause de conflits avec M. Roustan, et toute question de nature à froisser les susceptibilités de la France, et de s'abstenir, autant que possible, de tout acte impliquant une reconnaissance par l'Italie des faits accomplis.

« Quand j'ai pris la direction des Affaires étrangères, a ajouté le Ministre, j'ai constaté qu'aucune communication officielle du traité conclu entre la France et le Bey n'avait été adressée au Gouvernement italien (2), que ce dernier n'avait par conséquent pu donner son avis sur les clauses de ce traité, et qu'il n'avait pas eu à le reconnaître. Ne voulant pas soulever de question irritante, j'ai préféré remettre à plus tard une explication à ce sujet avec le Gouvernement français, d'autant plus que j'ai toujours considéré cette convention comme temporaire, consentie dans un but déterminé et devant être modifiée lorsque la situation spéciale pour laquelle elle avait été conclue serait elle-même modifiée. Les difficultés que vous avez rencontrées nous ont fait un devoir de nous maintenir dans la plus stricte réserve, en nous appliquant toutefois à éloigner toute cause de conflit. Le temps est proche où votre situation en Tunisie va être définitivement réglée, et alors, nous serons tous disposés à chercher avec le plus grand esprit de conciliation un *modus vivendi*. Vous savez combien nous désirons resserrer les relations entre les deux pays. »

(1) Voir ci-dessus, n° 35 et note. M. de Reverseaux, dans sa dépêche n° 191 du 5 novembre, qui développe le présent télégramme, écrit : « J'ai signalé au Ministre des Affaires étrangères l'attitude inconvenante de M. Raybaudi, qui a refusé de recevoir une communication que M. Roustan lui adressait en qualité de représentant de Son Altesse le Bey... ».

(2) Le traité avait été communiqué officiellement au Consul d'Italie à Tunis le 9 juin par M. Roustan. (Télégr. de Rome, 7 novembre, 7 h. 25, m.)

Le Ministre m'a exprimé toute sa satisfaction pour la conclusion du traité de commerce [1], et m'a prié de faire savoir à M. Tirard qu'il lui avait fait un grand sacrifice en renonçant à la clause arbitrale dont il s'était fait jadis une arme contre le ministère Minghetti.

Enfin M. Mancini m'a dit qu'il était content de son voyage à Vienne et qu'il espérait avoir supprimé bien des malentendus avec l'Autriche. Il m'a répété que, tant qu'il serait Ministre, il ne négligera rien pour entretenir avec ses deux voisins français et autrichien les relations les plus amicales.

185.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 255. *Berlin, 6 novembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

Les récentes élections d'Alsace-Lorraine pour le Parlement d'Empire sont considérées par la plus grande partie de la presse de Berlin comme un échec grave, décisif même, à la politique de détente et d'autonomie inaugurée par le maréchal de Manteuffel [2]. Un certain nombre de feuilles ont émis à cette occasion le regret qu'on ait si tôt abrogé la dictature qui a pesé pendant sept ans sur nos anciennes provinces; selon elles, il aurait fallu maintenir ce régime dix années de plus; favoriser, bien loin de l'entraver, comme on l'a fait, l'exode des populations foncièrement hostiles au nouvel ordre de choses et organiser parallèlement un contre-courant d'immigration allemande comblant les vides par l'établissement de colonies qui auraient rapidement germanisé le pays. En un mot, imiter la manière de procéder de l'ancienne Rome dans les contrées conquises qui se montraient rebelles à sa domination. Les regrets presque unanimes que la presse émet en cette circonstance ne sont pas exempts d'une nuance de reproches à l'adresse du Statthalter qui, sous l'impulsion d'excellentes intentions sans doute, aurait cependant trop accentué la note conciliatrice dans sa lieutenance et se serait aliéné des éléments acquis d'avance à sa cause sans arriver à un résultat satisfaisant auprès des populations résolument françaises de sentiments.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'écrire précédemment à Votre Excellence, j'avais lieu de craindre que l'insuccès prévu des élections ne réveillât en

[1] Voir ci-dessus, n°s 136 et 182. — [2] Voir tome III, 1re série, n° 332.

Allemagne la question agitée, il y a trois mois environ, de renouer (*sic*) directement l'Alsace-Lorraine à une monarchie allemande, à celle de la Prusse en particulier, par les liens étroits d'une annexion. Ces bruits sont de nouveau mis en circulation, la presse s'en fait l'écho, la fréquence avec laquelle ils se reproduisent est trop de nature à éveiller notre patriotique sollicitude pour qu'il n'y ait pas lieu de les contrôler avec une extrême vigilance. Je m'y applique depuis quelques jours et je dois dire que les indices que j'ai pu recueillir à ce sujet sont tout à fait rassurants. La *Gazette de l'Allemagne du Nord,* en effet, s'applique à atténuer la mauvaise impression résultant des élections de nos anciennes provinces et à rectifier, à sa manière du moins, les jugements des journaux de Berlin. Elle fait ressortir la modération avec laquelle les trois membres du clergé catholique réélus, MM. Guerber, Winterer et Simonis, ont rédigé leurs manifestes; elle en conclut que d'ores et déjà ces trois députés n'appartiennent plus au groupe de la protestation. Elle relève également que les députés de confession protestante Kablé, Goldenberg et Diétrich ont déclaré devoir voter au Parlement en faveur des intérêts catholiques et faire cause commune avec le parti du centre sur ce terrain. Il y avait là un tempérament apporté à leur caractère de protestataires qui ne pouvait échapper à personne. De plus, MM. Kablé et Dollfus étaient les seuls qui eussent osé insérer le mot *protestation* dans leur programme. Il fallait conclure de ces observations que le ton général de l'opposition d'Alsace-Lorraine au régime allemand tendait à devenir moins violent, moins exclusif surtout dans les petites villes et dans les collèges ruraux. L'organe semi-officiel du maréchal de Manteuffel, la *Gazette d'Alsace-Lorraine,* développe la même thèse et arrive à conclure que le scrutin du 27 octobre dernier dénote la prédominance en Alsace-Lorraine du parti catholique, lequel se montre moins rebelle que précédemment au régime de l'Allemagne. En rapprochant ces considérations des efforts tentés par le maréchal pour se rallier ces mêmes catholiques, on peut inférer avec quelque vraisemblance que ce dernier n'abandonnera pas sa tâche et que ses efforts tendront à poursuivre la politique d'avances, de concessions et d'attentions flatteuses à l'adresse du clergé dont le choix de l'abbé Korum pour le siège épiscopal de Trèves a été le point de départ[1].

Je tiens d'un autre côté, de bonne source, que le maréchal de Manteuffel ne se faisait par avance aucune illusion sur l'issue probable des élections et qu'il n'en manifestait pas le moindre découragement. Il y a donc toute raison de penser que rien ne sera changé pour le moment aux institutions d'Alsace-Lorraine et que le lieutenant de l'Empereur va entreprendre une nouvelle campagne dans laquelle la question religieuse sera appelée à jouer un rôle important.

[1] Voir ci-dessus, n° 93.

11 novembre.

P.-S. Le Parlement allemand va être saisi d'une demande de crédit pour édifier à Strasbourg un palais destiné à recevoir l'Empereur. L'exposé des motifs fait ressortir que ces constructions qui promettent d'être grandioses seront, aux yeux des populations d'Alsace-Lorraine, un témoignage évident et durable de leur retour *désormais irrévocable* à l'Allemagne. La somme affectée à l'achat du terrain et aux travaux de construction sera répartie en dix annuités et prélevée sur le budget de l'Empire. Il y a là, ce me semble, une sorte de démenti indirect à tous les bruits d'incorporation de nos anciennes provinces à la Prusse.

186.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome.

D. n° 188. *Paris, 7 novembre 1881.*

Vous vous rappelez dans quelles circonstances le général Cialdini a été amené à se démettre, au mois de juillet dernier, de ses fonctions d'Ambassadeur du Roi d'Italie à Paris [1].

[Regrets du Gouvernement de la République. Inconvénients d'un intérim prolongé.]

Dans ces circonstances, il est facile de comprendre que le rétablissement sur un pied normal et définitif de la représentation diplomatique du royaume d'Italie à Paris soit attendu avec une certaine impatience, comme la confirmation naturelle de l'interprétation favorable donnée à la politique italienne, et comme une preuve manifeste de l'esprit conciliant et amical que le Gouvernement du Roi déclare aujourd'hui vouloir apporter dans ses relations avec les nations voisines. Je vous prie de vouloir bien vous exprimer dans ce sens avec M. Mancini, et lui faire entendre que la nomination d'un ambassadeur d'Italie en France ne pourrait plus, suivant nous, être retardée sans inconvénients.

[1] Voir ci-dessus, n° 50.

187.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 192. *Rome, 7 novembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

M. Mancini, dans l'entretien que j'ai eu hier avec lui, m'a spontanément parlé de son voyage à Vienne et de l'accueil particulièrement empressé que le Roi et la Reine avaient reçu non seulement de l'Empereur et de la famille impériale d'Autriche, mais de la population tout entière [1]. Il se félicite d'autant plus de cette réception enthousiaste qu'il voit dans le rapprochement entre deux nations voisines un gage de plus pour la paix européenne, et la fin de malentendus qui avaient si longtemps mis obstacle à des relations franchement amicales. Il m'a répété ce qu'il avait déjà dit aux Ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et de Turquie, que M. de Kallay et lui s'étaient contentés d'échanger leurs vues sur les lignes générales de la politique européenne, et qu'aucune question spéciale n'avait été traitée.

[Réserve de M. de Kallay quant à l'irrédentisme. Réflexions de M. de Reverseaux sur les assurances données par M. Mancini.]

188.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 195. *Rome, 9 novembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

L'incident provoqué par l'analyse erronée du discours de M. de Kallay devant les délégations autrichiennes a causé en Italie une émotion que les explications du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche par intérim et les

[1] Voir ci-dessus, n° 180.

déclarations du comte d'Andrassy n'ont pas encore dissipée[1]. A un enthousiasme irréfléchi, à une confiance sans réserve dans la sincérité des protestations échangées à Vienne ont succédé une sorte de stupeur et un désappointement qu'on s'efforce en vain de dissimuler. C'est qu'en effet chacun se demande si le premier compte rendu transmis par l'agence Stefani est aussi inexact qu'on veut bien le dire, et si M. de Kallay n'a pas atténué le sens de ses paroles, à la suite des observations de M. le général de Robilant. Parmi les journaux qui ont patronné avec le plus de persistance les projets d'entrevue, quelques-uns observent une réserve significative, et se contentent d'enregistrer, sans commentaires, la rectification du Ministre autrichien; d'autres moins prudents déclarent qu'il est indifférent de savoir si oui ou non M. de Kallay a tenu le langage qu'on lui a prêté; qu'il suffit de constater «par l'empressement qu'il a mis à réparer une erreur» du vif désir du Gouvernement autrichien de maintenir avec l'Italie les rapports les plus cordiaux, et d'écarter toute cause de défiance et de malentendu.

[Mauvais effet de l'incident.]

189.

M. Desprez, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. *Rome, 9 novembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

J'ai eu l'honneur de vous mander que le Saint-Siège avait été très affecté de l'entrevue de Vienne[2]. Le Cardinal Secrétaire d'État a bien voulu me confier l'impression pénible qu'il en avait ressentie; mais il s'est abstenu d'en entretenir le Chargé d'affaires d'Autriche.

La réserve avec laquelle M. le baron Seiller a été reçu au Vatican le jour où

[1] Le 8 novembre, M. de Kallay avait fait devant la Délégation hongroise une déclaration sur les relations entre les Gouvernements austro-hongrois et italien; le comte Andrassy s'en était déclaré satisfait et avait ajouté que depuis la conclusion de l'alliance austro-allemande il n'éprouvait aucune crainte à l'endroit de l'agitation irrédentiste qui ne pouvait nuire qu'à l'Italie même. Il n'y avait pas de compte rendu officiel des séances des Délégations et ce sont les paroles prêtées au comte Andrassy qui avaient provoqué l'émotion dont parle M. de Reverseaux. M. de Kallay avait communiqué le 8 novembre même le texte de son discours à M. de Robilant, le comte Andrassy lui fit le 9 ses déclarations amicales et cordiales, et le même jour, M. de Wimpffen, à peine arrivé à Rome, fit auprès de M. Mancini une démarche officielle dans le même sens.

[2] Voir ci-dessus, n° 180.

le voyage du Roi d'Italie a été connu formait un contraste si marqué avec l'accueil auquel il est habitué, qu'il s'en est ouvert à plusieurs membres du corps diplomatique et à moi-même.

Le baron Seiller a laissé entendre qu'il regrettait de n'avoir pas été mis à même de s'expliquer avec le Cardinal Jacobini, car il se croyait en mesure de le rassurer sur le caractère de l'entrevue des deux Souverains et de lui affirmer qu'elle ne pouvait avoir que de bons résultats pour le Saint-Siège. L'Empereur d'Autriche, disait-il, saisira certainement l'occasion qui s'offre à lui d'appeler l'attention du Roi d'Italie sur la situation faite au Pape par les agissements du parti radical et notamment sur la campagne entreprise contre la loi des garanties. Sans doute, ajoutait-il, l'Empereur François-Joseph ne dissimulera pas au Roi Humbert que le Cabinet de Vienne n'a point l'intention de favoriser le départ du Pape qui créerait de sérieuses difficultés au Gouvernement italien; mais il n'en indiquera pas moins ouvertement dans quel cas l'Autriche se croirait obligée d'élever la voix en faveur du Saint-Siège. Tel est le langage que tenait le Chargé d'affaires d'Autriche auprès du Vatican. Son collègue auprès du Quirinal s'exprimait dans des termes analogues.

Le Cardinal Jacobini ne l'aura sans doute pas ignoré entièrement. On assure au surplus que l'archevêque de Vienne, en venant faire ici sa visite *ad limina,* était porteur d'une lettre de l'Empereur contenant des assurances de bon vouloir et de sympathie. Néanmoins le Cardinal ne semble pas prendre aisément son parti d'un événement dont on comprend qu'il ait été ému dès le premier jour. Il ne pouvait manquer d'être frappé de ce témoignage d'amitié donné par l'Autriche à l'Italie, au moment même où le Pape vient d'accentuer ses protestations devant le monde catholique. Il ne pense pas que le conseil de faire respecter la loi des garanties compense suffisamment les dangers que ce rapprochement peut avoir avec le temps pour le Saint-Siège.

Le Cardinal Jacobini, ancien Nonce à Vienne, a toujours attaché un grand prix aux bonnes dispositions de la Cour impériale envers le Pape et la papauté. Il voit avec d'autant plus de peine et d'appréhension s'ouvrir une phase nouvelle pendant laquelle le Gouvernement austro-hongrois, recevant pour sa politique le concours de l'Italie, sera malgré tout entraîné à lui faire de son côté des concessions.

[Persistance de l'émotion au Vatican[1].]

[1] M. Barthélemy Saint-Hilaire, annotant cette dépêche le 13 novembre, écrivait : «Rassurer le Saint-Siège sur les conséquences du voyage du Roi Humbert; l'Autriche agira plutôt en faveur de la papauté, et elle ne peut qu'exercer une heureuse influence sur l'Italie, devenue plus modérée.»

190.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 16 novembre 1881, 6 h., soir.*
(*Reçu :* 10 h., soir.)

Je viens d'entretenir M. Mancini de la nomination de l'ambassadeur d'Italie à Paris [1]. Il m'a répondu qu'il avait autant que nous le désir de mettre fin à une situation dont il comprenait les inconvénients, mais que la difficulté était grande de trouver en Italie un homme politique ou un diplomate qui nous fût agréable en même temps que capable de représenter avec distinction les intérêts de son pays. M. Farini réunit cette double qualité, mais jusqu'à présent il a été impossible de triompher de ses résistances. Tout espoir n'est pourtant pas perdu.

En tout cas, le Cabinet de Rome n'a jamais songé à certains personnages dont les noms ont été mis en avant par la presse, tels que M. Cairoli, le général Cialdini, M. Alvilli et M. Crispi. En somme, M. Farini est le seul candidat auquel on ait pensé jusqu'à présent.

M. Mancini me prie de vous transmettre toutes ses félicitations et de vous dire qu'il voyait dans votre avènement au pouvoir le gage d'une alliance plus intime entre la France et l'Italie, et la fin de malentendus auxquels, selon lui, la politique indécise du précédent Cabinet n'a peut-être pas été tout à fait étrangère. Il a ajouté que les déclarations résolument pacifiques du nouveau ministère produiront le meilleur effet en Europe et lui assurent le meilleur accueil auprès de toutes les Puissances européennes.

Enfin, M. Mancini m'a prié de vous faire savoir que, dès demain, à l'ouverture des Chambres, il déposera le rapport sur le traité de commerce récemment conclu entre la France et l'Italie [2].

191.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,
à Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 18 novembre 1881.*

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin pour me faire savoir que le Bey de Tunis avait donné l'ordre au Caïd d'Hammamet de louer au nom de

[1] Voir ci-dessus, n° 70. — [2] Voir ci-dessus, n° 81 et note.

la Société marseillaise les terres dépendant du domaine de l'Enfida, et d'exécuter ainsi une décision rendue par le tribunal malékite. Votre Excellence m'a demandé en même temps de provoquer la suspension de ces ordres, en attendant que le Gouvernement de la République ait pu recevoir une communication que le Gouvernement anglais se propose de lui adresser prochainement au sujet de cette affaire.

Je me suis empressé, dès que votre office est parvenu entre mes mains, de télégraphier au Résident du Gouvernement à Tunis afin d'obtenir de lui des renseignements précis sur l'état actuel de la question dont vous vouliez bien m'entretenir [1]. Mais je dois faire observer à Votre Excellence qu'il me serait difficile de faire plus en ce moment, et que je n'aperçois pas à quel titre je pourrais intervenir pour entraver l'exécution normale d'une décision judiciaire.

192.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 20 novembre 1881, 4 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

D'après une information qui me paraît ne pouvoir être mise en doute, la nomination du comte Kalnoky, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg, au poste de Ministre des Affaires étrangères, resté vacant depuis la mort du baron de Haymerlé [2], aurait été signée ce matin par l'Empereur. Elle paraîtrait demain à la gazette officielle.

(1) M. Gambetta avait en effet télégraphié à 12 h. 30, soir : «Veuillez me renseigner le plus promptement possible sur l'état actuel de l'affaire au point de vue juridique et sur le caractère de la mesure que le Gouvernement anglais nous demande de suspendre. La sentence du tribunal malékite n'est-elle pas définitive et inattaquable? Sur quelle base de droit l'Angleterre peut-elle se fonder pour remettre aujourd'hui les choses en question?» M. Roustan répond le 19 par deux télégrammes; il s'exprime ainsi dans celui de 11 h. 40 du matin : «Je me suis enquis au Bardo de la valeur de la sentence du tribunal malékite dont copie a été envoyée au Ministre le 31 août dernier. On la croit inattaquable; car le droit du Bey de choisir le rite suivant lequel l'affaire doit être jugée est incontestable. De plus, elle n'est susceptible d'aucun appel... Je ne m'explique pas l'intervention du Gouvernement anglais dans cette affaire qui suit aujourd'hui un cours légal et régulier...» M. Gambetta conclut le 20 novembre à 10 h. 15 du matin : «Les deux télégrammes que vous m'avez adressés hier me prouvent que l'affaire de l'Enfida n'a pas cessé de suivre une marche régulière, et que la procédure légale n'a été troublée par aucune intervention arbitraire soit de votre part, soit de la part du Gouvernement tunisien.»

(2) Voir ci-dessus, n° 162.

193.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 21 novembre 1881, 10 h. 45, matin.*

Lorsque les conférences tenues à Londres entre l'amiral Pierre et l'amiral Miller ont pris fin, à la demande du Cabinet anglais, il avait été convenu que la négociation relative à la côte française de Terre-Neuve et à l'abrogation de la déclaration de 1847 serait poursuivie par la voie diplomatique ordinaire, et le Gouvernement de la Reine s'était réservé de nous faire une communication en réponse aux propositions formulées par l'amiral Pierre. Nous n'avons point reçu jusqu'à ce jour la communication annoncée. Cependant le délai pour la suspension provisoire de la déclaration de 1847 est sur le point d'expirer, et c'est le 28 ou le 29 de ce mois au plus tard que le Ministre de la Marine peut faire parvenir en temps utile à San Francisco, par le télégraphe, des instructions pour le commandant de nos établissements de Tahiti. Je vous prie donc de faire immédiatement auprès du Gouvernement britannique les démarches nécessaires afin d'obtenir d'urgence une nouvelle prorogation à six mois du terme fixé pour le maintien de notre pavillon à Raïatea. Nous espérons que pendant ce nouveau délai les deux Gouvernements parviendront à s'entendre en vue de l'abrogation définitive de l'acte de 1847 et de l'établissement d'un *modus vivendi* amiable sur les côtes de Terre-Neuve[1].

[1] M. Schœnfeld, gérant du vice-consulat de France à Saint-Jean-de-Terre-Neuve, avait transmis un rapport sur l'état actuel de la question du French-Shore. L'auteur constate que «les négociations entamées à Londres, au mois de juin 1881, pour régler la question du French-Shore n'ont pas abouti au résultat qu'on attendait». Il signale des empiètements commis dans la zone française, surtout par des Irlandais, et l'assentiment donné par Sa Majesté britannique à un bill du Parlement colonial conférant la franchise électorale aux habitants de la côte réservée.

Le rapport constate que le Gouvernement de la République aurait avantage à conclure un arrangement qui, réduisant ses droits sur la côte Ouest «dont une partie, il faut bien le dire, est illusoire», lui conserverait au moins la libre pratique de la côte Est. Le rapport indique aussi «que la France n'a rien à gagner à multiplier les protestations» surtout en ce qui concerne les estuaires des rivières. «Peut-être vaudrait-il mieux céder sur ce point, sauf à obtenir d'autres compensations.»

194.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 263. Très confidentiel. *Berlin, 21 novembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

Ayant été reçu il y a deux jours, par le comte de Hatzfeldt, je lui ai tenu un langage conforme à votre circulaire du 16 de ce mois[1]. Je lui ai cité textuellement la phrase dans laquelle le programme ministériel de Votre Excellence se trouve résumé par ces mots : «maintien avec fermeté de l'ordre au dedans tout en respectant les libertés publiques, et avec dignité de la paix au dehors». Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a écouté avec attention et m'a remercié des assurances que je venais de lui donner au nom de mon Gouvernement. Il s'est d'ailleurs borné, dans sa réponse, à faire quelques allusions un peu vagues peut-être mais non sans portée, aux paroles pacifiques contenues dans le récent message impérial dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir Votre Excellence[2]. Le comte de Hatzfeldt use toujours d'une grande circonspection dans ses rapports officiels avec les diplomates accrédités à Berlin; une certaine réserve lui est d'ailleurs commandée par sa situation de subordonné vis-à-vis du prince Chancelier lequel a la haute direction des affaires extérieures en même temps qu'il en porte seul la responsabilité devant le Parlement et devant le Souverain.

Cette situation me faisait un devoir d'autant plus impérieux de rechercher et de recueillir avec grand soin les indices de nature à me mettre en situation de juger de l'impression que le changement de ministère en France produisait auprès du prince Chancelier et du Souverain.

Dans les entretiens que j'ai eus, ces jours-ci, avec certains hommes politiques et avec les principaux diplomates accrédités à Berlin, je me suis appliqué à mettre en relief les intentions de Votre Excellence telles qu'elles résultent de sa circulaire. L'un de ces derniers, représentant d'une grande Puissance, qui accueille toujours avec bienveillance mes ouvertures et qui, par un long

[1] M. Gambetta, nommé, le 14 novembre, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, avait adressé le 16 aux représentants de la France à l'étranger sa circulaire inaugurale. La phrase que cite M. d'Aubigny avait été prise dans la déclaration ministérielle. Un peu plus haut, M. Gambetta avait écrit : «Je tiens à ce que vous puissiez sans retard donner l'assurance que la politique du nouveau Cabinet, dans ses rapports avec les Puissances étrangères, sera résolument pacifique.»

[2] «Abordant en terminant le terrain de la politique étrangère, le discours du trône dit que jamais, depuis les dix dernières années, l'avenir ne s'est montré aussi plein de promesses pour la paix générale.» Télégr. de Berlin, 17 novembre, 4 h. 46, soir.

séjour dans cette capitale et ses relations de confiance dans le monde de la Cour et de la ville, est plus que tout autre à même d'être bien informé, dont les tendances libérales sont d'ailleurs un lien naturel de sympathie avec notre pays, me disait hier presque textuellement :

«Le langage officiel que l'on tient ici sur M. Gambetta est satisfaisant; on a foi dans sa sagesse et dans son esprit politique, on paraît convaincu qu'il voudra et saura maintenir sur un pied amical les relations entre la France et l'Allemagne. Ce jugement est-il bien l'expression de la pensée intime qui prédomine en haut lieu? Je ne le crois pas absolument et j'incline à penser qu'il y a dans ce langage sans réticences quelque chose de convenu. Sous une apparence de complète confiance il règne ici un sentiment vague, si vous le voulez, mais réel d'incertitude et d'attente à l'égard de votre nouveau Président du Conseil. Je ne veux pas aller jusqu'à dire que l'on soit inquiet à son sujet, mais on porte avec attention les regards de son côté et on veut le voir à l'œuvre avant de se prononcer. Soyez assuré que le prince de Bismarck redoublera d'activité et de vigilance pour *jouer serré* avec cet homme d'État, parce qu'il sent qu'il faut compter avec lui. Le prince veut la paix, j'ai toute raison d'en être persuadé, il cherchera donc à vivre en bonne intelligence avec vous, mais il se peut qu'il s'inspire vis-à-vis de M. Gambetta de la conduite qu'il observe envers le général Ignatieff. Il considère ce dernier personnage comme capable de lui ménager quelque surprise redoutable, il craint certaines de ses tendances qui pourraient faire, à un moment donné, échec à la politique austro-allemande du côté de l'Orient, et pourtant il n'est homme en apparence que le prince de Bismarck apprécie davantage. Le langage de sa presse officieuse en fait foi. Mais, en même temps, il exploite le péril nihiliste pour asservir la Russie à l'Allemagne et neutraliser dans l'esprit du Tsar ce que pourraient présenter de dangereux à ses vues les conseils hasardés d'Ignatieff. Je ne serais pas étonné qu'une tactique analogue fût suivie à l'égard du Gouvernement français. Soyez convaincu que le prince Chancelier est disposé à vivre en ami avec vous, désireux même de consolider les relations existantes, mais qu'en même temps sa vigilance sera plus en éveil que jamais à votre endroit, qu'il mesurera ses efforts à la haute valeur de l'homme politique qui vient de prendre en main la direction des affaires en France, et qu'il ne négligera aucune mesure pour se trouver prêt à toute éventualité.»

Telles sont les observations qu'un Ambassadeur éminent m'adressait hier et que j'ai considéré comme un devoir de soumettre le plus fidèlement possible à Votre Excellence.

22 novembre.

P.-S. Ainsi qu'il ressort de l'extrait ci-joint, l'organe accrédité du prince de Bismarck, la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* contient quelques paroles empreintes de courtoisie et de confiance à l'adresse de Votre Excellence.

195.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 23 novembre 1881, 5 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

Le Principal Secrétaire d'État me fait savoir que le Gouvernement de la Reine accède à votre demande de la prolongation jusqu'au 30 juin 1882 de l'arrangement concernant le maintien provisoire du drapeau français à Raïatea (1). Il m'avertit toutefois que le Cabinet de Londres ne serait pas disposé à consentir à une nouvelle prolongation, et qu'en conséquence, il est prêt à reprendre sans retard les négociations, même à Terre-Neuve, sur la base non pas d'un arrangement partiel, tel que celui que l'amiral Pierre était chargé de proposer, mais d'un règlement général de la question.

Lord Granville m'a informé en outre verbalement qu'il allait aviser l'agent anglais à Raïatea du nouveau délai accordé par le Gouvernement de Sa Majesté.

196.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 203. Confidentiel. *Rome, 27 novembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

J'ai eu l'honneur d'être reçu hier en audience privée par le Roi et par la Reine à l'occasion de leur retour à Rome (2). Le Roi, qui a bien voulu me garder près d'une heure, a passé en revue avec moi toutes les questions qui intéressent la politique générale de l'Europe, et s'est plus particulièrement arrêté sur deux points qui paraissent le préoccuper assez vivement : la politique que Votre Excellence compte suivre en Tunisie, et les rapports du Gouvernement de la République avec le Saint-Siège. Après m'avoir répété à plusieurs reprises que son Gouvernement voulait entretenir avec la France les relations

(1) Voir ci-dessus n° 193 et tome III, 1re série, n° 52. — (2) Ils étaient rentrés à Rome le 17 novembre (télégr. de 6 h. 30, soir).

les plus amicales et témoigné de ses sentiments personnels d'affection et de reconnaissance envers un pays qui avait donné à l'Italie des preuves si éclatantes de son amitié, Sa Majesté a exprimé l'espoir qu'une entente à propos des affaires de Tunisie viendrait mettre un terme aux dissentiments qui avaient pu s'élever un moment entre les deux pays. Les opérations militaires, a-t-elle ajouté, touchent à leur fin, l'insurrection est sur le point d'être étouffée, et il sera sans doute opportun d'établir sur de nouvelles bases les relations de la Tunisie avec les Puissances étrangères. J'ai répondu au Roi que ces relations avaient été réglées par le traité signé au Bardo le 12 mai dernier, et que nous n'avions pas à revenir sur un acte définitif reconnu par toutes les Puissances sauf par l'Italie[1]. J'ajoutai que j'avais eu l'occasion de dire plusieurs fois à M. Mancini qu'il nous était impossible de suivre le Gouvernement italien sur le terrain où il voulait nous appeler, qu'un nouveau *modus vivendi* n'aurait aucune raison d'être et qu'il ne pourrait en aucun cas modifier l'état de choses actuel, que d'ailleurs les déclarations de Votre Excellence devant les Chambres, en prenant possession du pouvoir, ne pouvaient laisser aucun doute sur la ferme intention du Gouvernement d'appliquer dans toutes ses parties le traité de protectorat signé avec le Bey. Sa Majesté n'insista pas, me parla du traité de commerce, de son voyage à Vienne, dont Elle voulut bien me donner les détails, en insistant sur ce fait que, dans son esprit comme dans celui des membres du Cabinet et de tous les Italiens sensés, cette entrevue n'avait eu d'autre but que de mettre fin à certains malentendus entre l'Autriche et l'Italie et d'apporter un appoint de plus à la paix européenne; puis Elle me questionna à propos des démissions de M. de Saint-Vallier et du général Chanzy[2], sur la lutte que le nouveau Cabinet paraissait vouloir entreprendre contre le clergé, et incidemment contre le Saint-Siège. Je dois avouer à Votre Excellence que c'est avec un sentiment de satisfaction qu'Elle ne parvenait pas à dissimuler que Sa Majesté entrevoyait la prochaine rupture de nos relations avec le Vatican et la séparation de l'Église et de l'État. « Quant à nous, a-t-elle dit, nous vivons en aussi bonne intelligence que possible avec le Pape, qui est un esprit supérieur, et animé d'un grand patriotisme, et qui comprend qu'en s'alliant avec les ennemis de la royauté, il compromet l'existence de l'unité italienne et de la papauté elle-même. Il sait que nous voulons fermement le maintien de la loi des garanties, et que nous empêcherons le retour de faits semblables à ceux qui se sont passés dans la nuit du

[1] Voir les discours prononcés par M. Gambetta le 1er décembre à la Chambre des députés et le 10 au Sénat.

[2] Des décrets du 27 décembre nommèrent M. de Courcel à Berlin en remplacement de M. de Saint-Vallier, admis sur sa demande à la disponibilité de son grade, — il avait remis ses lettres de rappel le 15 décembre, — et M. de Chaudordy à Saint-Pétersbourg, en remplacement du général Chanzy, relevé de sa mission, sur sa demande, et appelé au commandement du 6e corps d'armée.

13 juillet *par la faute des deux parties*[1]. Il ne doute pas enfin de notre désir de lui rendre le séjour de Rome aussi agréable et aussi facile que les circonstances peuvent nous le permettre.»

Je répondis au Roi qu'il se méprenait sur les intentions du Gouvernement de la République à l'égard du clergé et du Saint-Siège et que les déclarations faites aux Chambres ne pouvaient laisser aucune équivoque sur le maintien et la stricte application du Concordat, et que rappeler le clergé à ses devoirs envers l'État n'impliquait en aucune façon la persécution dont certains journaux italiens faisaient grand bruit, encore moins la rupture de relations avec le Vatican. Je rassurai également Sa Majesté sur les sentiments personnels de M. Paul Bert, dont Elle avait bien voulu s'inquiéter, et Lui expliquai que les démissions de nos deux Ambassadeurs avaient une cause toute personnelle et ne comportait pas l'importance politique qu'on cherchait à leur attribuer.

Je voulus amener Sa Majesté à me parler de la vacance de l'ambassade italienne à Paris[2], mais Elle parut ne pas comprendre mes allusions, fort discrètes d'ailleurs.

Tel est, en substance, le résumé de l'entretien que j'ai eu avec le Roi. Si j'ai cru devoir rapporter à Votre Excellence les paroles de Sa Majesté, c'est qu'elles ne sont que l'expression de la pensée de ses Ministres, et il est bon de noter que, malgré ses protestations amicales, le Gouvernement italien n'est pas disposé à reconnaître l'état de choses en Tunisie, tel qu'il a été réglé par le traité du 12 mai, et qu'il escompte déjà les complications qui pourraient naître avec le Saint-Siège pour servir les ambitions italiennes en Orient.

Quoi qu'il en soit, on ne peut, de ce côté des Alpes, nous accuser d'entretenir des illusions sur notre politique en Tunisie, attendu que dans mes nombreuses conversations avec M. Mancini, je me suis appliqué à lui persuader que le traité de Tunis était définitif, et qu'il serait exécuté dans toutes ses parties.

197.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 204. *Rome, 28 novembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

J'ai cru devoir signaler par le télégraphe à Votre Excellence deux articles publiés par le *Diritto* du 25 novembre et dans la *Rassegna Settimanale* du 27 au

(1) Il s'agit des incidents qui s'étaient produits lors de la translation des restes de Pie IX de la basilique de Saint-Pierre à celle de Saint-Laurent-hors-les-murs. Léon XIII avait dénoncé les «actes odieux et coupables» dans son allocution au consistoire du 4 août 1881.

(2) Voir ci-dessus, n° 190.

sujet du rapprochement qui se prépare entre l'Italie et l'Allemagne[1]. Ces articles m'ont paru, en effet, dignes d'attirer l'attention de Votre Excellence, car je sais de source certaine qu'ils ont été tous deux rédigés sous l'inspiration directe de M. le baron Blanc, par M. Friedlander, directeur de l'agence Stefani, l'un des plus fidèles auxiliaires de la politique allemande inaugurée par le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

Ainsi que le verra Votre Excellence dans les pièces jointes à cette dépêche, l'auteur commence par justifier le Gouvernement du reproche de n'avoir fait à Vienne qu'une démarche aussi inutile que compromettante pour l'Italie. Selon lui, le voyage de Vienne n'est qu'un premier pas fait par le Gouvernement royal dans une politique nouvelle. Après l'entrée des Français en Tunisie, l'Italie a compris qu'elle était isolée en Europe et incapable de défendre seule ses propres intérêts menacés dans la Méditerranée. Ne pouvant plus compter sur la France dont elle avait à se plaindre, il ne lui restait plus qu'à se rapprocher des monarchies du Nord et à chercher dans leur alliance une garantie contre son ancienne alliée. Elle résolut de faire appel à l'ancienne amitié de l'Allemagne; mais, pour arriver à Berlin, il fallait passer par Vienne et y détruire les défiances qu'ont fait naître en Autriche les excitations de l'irrédentisme. Le voyage de Leurs Majestés a atteint ce but, et, en face des acclamations qu'ils ont recueillies à Vienne, on peut affirmer que l'entrevue des deux Souverains a porté les fruits qu'on se flattait d'en obtenir. Il s'agit maintenant de faire un nouveau pas en avant et de conclure une alliance effective avec les deux Empires du centre de l'Europe, afin de pouvoir tirer profit de leur protection sur des points et dans des circonstances données. Pour y arriver, il convient tout d'abord de donner au prince de Bismarck des assurances positives et de lui prouver que l'Italie n'agit pas par dépit, mais par suite d'une résolution prise après mûre réflexion; il importe de lui démontrer que le Gouvernement royal a définitivement secoué le joug de l'influence française et qu'il ne se laissera désormais gagner par aucune avance qui lui viendrait d'au delà des Alpes. Dans cet ordre d'idées, il est surtout utile de n'envoyer comme Ambassadeur en France qu'un homme sans passé politique qui puisse le compromettre aux yeux des Cours du Nord. Un partisan de l'alliance française ou un personnage susceptible de le devenir serait un danger dans les relations de l'Italie avec l'Allemagne.

Ces articles, publiés à un jour d'intervalle par des feuilles dont les attaches gouvernementales sont connues, étaient destinés à produire trop d'impression pour qu'il ne soit pas permis de se demander si l'effet n'en a pas été cherché par le Cabinet. Votre Excellence sait quelles entraves éprouve l'abolition du cours forcé. Cette opération, dont on avait escompté avec tant de

[1] Voir ci-dessus, n° 176.

présomption les brillants résultats, est loin de réussir au gré de M. Magliani. Malgré le silence que la presse s'est imposé, le public se demande avec inquiétude où en est cette colossale entreprise, qui devait donner tant d'essor à la richesse publique, et le jour est proche où des questions embarrassantes seront adressées au Gouvernement. Peut-être veut-il retarder l'aveu, sinon d'une défaite, au moins de ses embarras en faisant luire devant l'opinion publique l'espoir d'une alliance si longtemps caressé par le pays.

198.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 271. Très confidentiel. *Berlin, 4 décembre 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 décembre.)

Dans la dernière entrevue que j'ai eue avec vous au moment de mon départ, j'ai pris l'engagement, conformément au désir que vous m'avez exprimé, de vous renseigner par ma correspondance sur ce que j'apprendrais de nature à vous intéresser durant le peu de temps que la liquidation de mon établissement, la remise de mes lettres de rappel et mes visites[1] de congé m'obligeraient à demeurer à Berlin.

J'ai l'honneur de vous adresser, par ce courrier, plusieurs dépêches renfermant des informations sur les diverses questions à l'ordre du jour, et je crois devoir y ajouter quelques lignes confidentielles pour vous indiquer, avec une entière sincérité, les données que j'ai pu recueillir touchant les impressions du Gouvernement et du public allemands, en présence de votre avènement au pouvoir et de la formation de votre Cabinet. Les entretiens que j'ai eus avec le prince de Bismarck et avec le comte de Hatzfeldt, mes conversations avec mes collègues du corps diplomatique, avec divers personnages de la Cour et du Parlement ainsi qu'avec des hommes considérables du monde des affaires ou de la presse m'ont permis de me rendre compte du sentiment général. Il n'est ni malveillant, ni hostile, de parti pris, mais il est certainement empreint d'une défiance et d'une réserve marquées. Ce qui domine en somme dans le public, c'est la curiosité. L'Empereur personnellement et la Cour

(1) L'Empereur allemand qui avait agréé le choix du baron de Courcel, comme successeur de M. de Saint-Vallier, avait indiqué le 14 ou le 15 décembre pour la remise des lettres de rappel de l'Ambassadeur qui tenait à être rentré en France avant Noël (télégr. de Berlin, 1er décembre, 5 h. 16, s.).

manifestent des appréhensions qui ne s'étendent pas, en apparence du moins, jusqu'au prince Chancelier et au Gouvernement; de ce côté, c'est la réserve qui domine, une réserve attentive et même soupçonneuse, mais soigneusement dissimulée sous des dehors affectés de bon vouloir et d'assurances aimables que le prince de Hohenlohe a pour instructions de donner explicitement à notre Gouvernement[1]. Je ne crois pas que ces assurances soient mensongères ni qu'elles aient pour but de nous inspirer des illusions; je vais plus loin, je les regarde comme sincères dans une certaine mesure et j'ai la conviction que le Gouvernement impérial désire véritablement continuer à entretenir avec la France ces relations pacifiques et amicales; mais, avec la défiance instinctive de l'esprit allemand, le Chancelier veut, dès à présent, prendre ses précautions et préparer son terrain pour le cas où les relations viendraient à être troublées plus tard entre les deux Gouvernements; il veut être en mesure, si cette éventualité venait à se réaliser, de pouvoir prouver à l'Europe que les torts ne sont pas de son côté, qu'il a, au contraire, fait bon accueil à votre ministère, malgré les arrière-pensées de revanche qu'on vous a prêtées, qu'en un mot les procédés, l'attitude conciliante, les vues amicales même ont été de son côté et qu'il n'a été ni le provocateur ni l'agresseur. Si, dans l'avenir, les événements venaient à compliquer nos rapports, son but serait, me semble-t-il, de jouer le jeu qui lui a si bien réussi en 1870, où l'aveugle ignorance et l'imprudente maladresse des Ministres de l'Empereur Napoléon III lui ont permis de prendre l'Europe à témoin qu'en se résignant à la guerre l'Allemagne ne faisait que répondre à une provocation.

Je serais surpris si mes conjectures n'étaient pas exactes; ce que je sais de date ancienne, ce que j'entends depuis que je suis ici, concourt à m'affermir dans la pensée dont j'ai cru de mon devoir de vous faire part. J'y ai tenu d'autant plus qu'en réalité, je le répète, on désire garder la paix avec nous; néanmoins on veut être en situation de nous représenter comme des agresseurs s'il survient des circonstances qu'on ne fera pas naître, mais dont on sera prêt à profiter. Je prie Votre Excellence de bien vouloir lire à l'appui de ce que j'ai l'honneur de lui écrire une dépêche confidentielle portant le n° 263 et datée du 21 novembre[2] que M. le comte d'Aubigny lui a écrite pour lui rendre compte du langage qu'il venait d'entendre de la bouche du plus ancien et du mieux informé des Ambassadeurs étrangers accrédités à Berlin. Je n'ai pas besoin, je crois, d'ajouter en terminant que, depuis mon arrivée ici, et dans toutes les occasions, j'affirme hautement, avec l'énergie que m'inspire une ferme conviction, qu'il existe en France dans le Gouvernement, dans le Parlement, dans la nation, une volonté arrêtée de maintenir

[1] Voir *Die grosse Politik,* tome III, n°s 669 et 670. *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome III, n°s 571 et 572. — [2] Voir ci-dessus, n° 194.

avec l'Allemagne des relations pacifiques et de bon voisinage; ce sont là des assurances que j'aurai soin de renouveler dans les audiences de congé que l'Empereur, l'Impératrice et tous les Princes doivent m'accorder sous peu de jours.

199.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 5 décembre 1881, 1 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 2 h., soir.)

Le passage du discours du prince de Bismarck relatif à l'Italie et aux rapports de l'Allemagne avec le Saint-Siège[1] produit la plus vive impression dans les cercles politiques et dans la presse. Les partisans de l'alliance allemande paraissent anéantis, tandis que les amis de la France accueillent les déclarations de Votre Excellence à propos de la Tunisie et y voient le signal d'un rapprochement entre les deux pays[2].

200.

M. DUCHÂTEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. *Vienne, 5 décembre 1881, 4 h., soir.*
(*Reçu :* 5 h., soir.)

Les journaux viennois donnaient hier la nouvelle que le comte Hoyos, Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, avait été invité par son Gouvernement

[1] En réponse à M. Virchow, le Chancelier avait dit le 30 novembre : «En ce moment, il n'y a pas de négociations entre le Gouvernement et la Curie romaine. Il ne paraît pas utile de discuter ici la question des rapports de la Prusse et d'autres États confédérés avec Rome. Si nous étions ici au Parlement prussien, facilement je donnerais des renseignements sur les intentions du Gouvernement prussien», et plus loin, «M. Virchow doit savoir que toute lutte a son apogée et son déclin».

[2] Le 1er décembre, M. Gambetta, répondant à M. Jules Delafosse, avait dit : «Je ne verrais aucun obstacle, pour ma part, à ce qu'on pût étudier dans la Régence, au grand profit des Gouvernements et surtout pour l'apaisement de ces querelles diplomatiques incessantes, qui sont très souvent le résultat d'un amour très fier de chaque consul pour son pavillon, que le goût professionnel entraîne quelquefois au delà de la mesure; je ne serais donc pas fâché de voir introduire là une organisation de tribunaux mixtes, non pas sur le plan de l'Égypte, parce que le pays n'est pas assez avancé pour supporter une organisation aussi complète, mais enfin une ébauche de justice mixte.»

à suspendre toute relation personnelle avec le Gouvernement roumain, et à se borner à l'expédition des affaires courantes[1]. Je n'ai pu rencontrer qu'aujourd'hui M. de Kallay; j'ai su par lui que le fait était exact et que la situation actuelle devait se prolonger jusqu'au moment où le comte Kalnoky, de retour à Vienne, aurait pu arrêter une détermination sur le conflit pendant entre les deux pays. Dans les cercles diplomatiques, le discours du Roi Charles ne semble pas avoir trouvé d'approbation[2]; les personnes même qui, dans la question du Danube, seraient, quant au fond, sympathiques au point de vue roumain blâment tout au moins la forme sous laquelle ce point de vue a été exposé dans le message royal.

M. Balatchano, qui devait quitter Vienne en permission de quelques jours, a reçu l'ordre de demeurer à son poste, de façon à éviter que la coïncidence de son départ avec l'incident qui s'est produit à Bucarest pût en grossir l'importance et donner lieu à de fausses interprétations.

201.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 172. *Péra, 6 décembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

En annonçant à Votre Excellence par ma dépêche du 28 novembre dernier le départ pour Berlin d'Ali Nizami Pacha et de Rechid Bey, j'ajoutais que la mission ottomane était chargée de faire appel en termes généraux à la bienveillance de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne. D'après des renseignements que j'ai tout lieu de considérer comme exacts, le Sultan se serait décidé à la dernière heure à donner suite au projet qu'il avait tout d'abord conçu et aurait spécialement chargé Rechid Bey, son secrétaire intime et l'intermédiaire habituel dont il se servait dans ses communications avec le comte de Hatzfeldt

(1) M. Lacaze, Chargé d'affaires de France à Bucarest, avait donné la même nouvelle (télégr. du 4 décembre, 1 h. 30, s.).

(2) Dans le discours du trône du 15 novembre, le Roi avait insisté sur la conviction profonde où les Roumains «sont encore que la liberté du Danube est une condition essentielle du développement politique et économique de leur pays... Elle garde aujourd'hui toute sa force, et nous impose le devoir de ne pas souscrire à des combinaisons dont l'effet serait de réserver la navigation depuis les Portes de Fer jusqu'à Galatz à l'action prépondérante d'une seule Puissance. Nous ne voulons porter préjudice à personne. Mais nous voulons, nous sommes obligés de vouloir la liberté absolue du Danube, tout au moins dans nos eaux, et nous sommes prêts, dans le présent et dans l'avenir, à tous les sacrifices nécessaires pour assurer à tous égards la facilité absolue de la navigation.»

alors que ce dernier était accrédité auprès de lui, de solliciter l'appui ou tout au moins les bons offices de l'Allemagne dans les trois questions qui le préoccupent actuellement. Rechid Bey aurait pour instructions d'essayer d'obtenir du Cabinet de Berlin quelques assurances amicales dans la question tunisienne et la promesse de son appui contre l'Autriche dans l'affaire des mesures prises en Bosnie et en Herzégovine ainsi que contre l'Angleterre dans le cas où cette Puissance donnerait suite aux projets qu'on lui prête sur l'Égypte.

Les démarches tentées par Abdul Hamid auprès du Gouvernement allemand donnent la mesure de ses illusions et de sa complète ignorance de la situation politique de l'Europe.

202.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 204. Très confidentiel. *Paris, 7 décembre 1881.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche confidentielle que vous m'avez adressée à la date du 4 décembre, sous le n° 271 (1).

Après en avoir attentivement étudié le caractère et la portée, je ne peux que vous remercier de la scrupuleuse fidélité que vous avez mise à répondre à mes désirs d'être très exactement renseigné par vous sur les impressions réelles et les dispositions de fond du Gouvernement de l'Empire allemand, en face du Cabinet du 15 novembre.

Comme je vous l'ai dit, dans la dernière entrevue à laquelle vous faites allusion, j'attache le plus grand prix à recevoir des agents de la République au dehors des renseignements positifs sur l'état vrai de nos relations avec les Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, sans souci de leur part si de telles informations peuvent plaire ou déplaire; l'optimisme en pareille matière serait la plus fatale des illusions.

J'irai plus loin, et, afin d'arriver à une précision plus grande encore, je vous demanderai personnellement d'écarter tous les ménagements de style et de reproduire, autant que vous pourrez et dans leur littéralité même, les réserves, les défiances, les suspicions fondées ou non, que vous serez à même de recueillir de la bouche des nombreux personnages que vos relations de longue date vous permettent de sonder ou d'entretenir, votre caractère personnel vous mettant à l'abri de toute fausse interprétation de ma part. Ce sera d'ailleurs là une ligne de conduite toute tracée pour votre successeur.

(1) Voir ci-dessus, n° 198.

Cela dit, et bien résolu à tirer des précieux renseignements que vous me transmettez les conseils d'extrême réserve et de prudence que comporte la situation des deux pays et des deux Gouvernements, je me bornerai pour aujourd'hui à une remarque de fait sur la partie la plus importante de vos communications. En appelant mon attention sur la défiance instinctive de l'esprit allemand à l'égard de la France et du chef du nouveau ministère, vous nous mettez en garde, avec un sens de pénétration que j'apprécie, contre l'attitude d'observation adoptée par le prince de Bismarck pour le cas où les relations viendraient à être troublées ultérieurement entre les deux Gouvernements, et contre le soin que désormais apporterait le Chancelier à se ménager aux yeux de l'Europe le bénéfice d'un rôle conciliant et même amical de nature à le disculper, le cas échéant, de tout incident de provocation ou d'agression qui pourrait se produire.

De notre côté, c'est le rôle même que nous entendons prendre avec une sincérité au moins égale et le ferme propos de n'apporter ni par des paroles, ni par des actes la moindre contradiction entre notre conduite et nos déclarations.

C'est à ce sujet que je me sens amené à vous faire la remarque annoncée plus haut.

Il me paraît en effet que dans un des nombreux discours qu'il a prononcés ces jours derniers, et dont vous m'avez envoyé à la fois l'analyse et le texte, le prince Chancelier, aux prises avec les progressistes dans le Reichstag, s'est laissé aller à signaler à l'Allemagne et à l'Europe «comme un malheur pour la France et pour le peuple français la ruine d'une monarchie héréditaire. Je ne sais ce que vous en pensez, a-t-il ajouté, mais moi, je regarde cela comme un malheur».

Sans nous étonner de trouver une fois de plus sur les lèvres du Chancelier une profession éclatante de sa foi monarchique qui nous est bien connue, et sans rechercher, si, dans cette occasion, il a simplement voulu renforcer son argumentation de tribune, nous devons retenir cette déclaration comme n'étant guère en conformité «avec ces procédés conciliants», ces «vues amicales» sur lesquels on compte pour se réserver dans l'avenir de s'en faire un titre devant l'Europe[1]. A coup sûr, il ne convient à aucun degré d'avoir même aperçu l'existence ou la gravité de cette réflexion faite du haut de la tribune allemande, il suffit d'en prendre bonne note pour se rendre un compte

[1] Dans sa réponse du 14 décembre, dépêche 279, M. de Saint-Vallier revient sur cette question. «C'est dans ce sens qu'à titre tout personnel et intime je m'en étais expliqué avec M. le comte de Hatzfeldt qui s'est efforcé de me convaincre qu'il s'agissait uniquement d'un argument de tribune dont le sens et la portée ne devaient nous causer aucun ombrage, le prince nous ayant prouvé par toute sa politique, dans ces dernières années, qu'il était bien éloigné de montrer aucune hostilité à la forme républicaine établie en France...»

plus exact des pensées intimes du grand Chancelier et y trouver, s'il en était besoin, une nouvelle preuve de la justesse de vos vues et de vos impressions.

Veuillez continuer à nous tenir au courant.

203.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 7 décembre 1881, 7 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

La clôture de la discussion générale du budget des Affaires étrangères a été prononcée à la suite d'un long discours de M. Mancini. Les interrogations d'hier n'ont pas été transformées en interpellations et le ministère ne semble pas ébranlé pour le moment.

Entre autres déclarations générales sur la politique extérieure, M. Mancini a dit que l'attitude du Gouvernement italien dans la question tunisienne qui, selon lui, n'est pas encore définitivement réglée, ne peut être que celle de l'expectative prudente et vigilante et d'une protection persistante des droits acquis et des intérêts italiens dans la Régence.

Ces déclarations ainsi que celles qui concernent l'entrevue de Vienne et le discours du prince de Bismarck ont été accueillies assez froidement par la Chambre.

204.

M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

L. *Paris, 9 décembre 1881.*

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 25 novembre dernier que, d'après la manière de voir du Gouvernement britannique, il serait désirable que l'acte additionnel, souscrit à Galatz le 28 mai 1881 par les membres de la Commission européenne du Danube, fût ratifié le plus tôt possible par les Puissances intéressées, conformément aux dispositions men-

tionnées dans l'article 10 dudit acte, et que les instruments de ratification fussent simultanément déposés aux archives de la Commission.

Le Gouvernement de la République partage entièrement l'opinion que Votre Excellence a été chargée de me faire connaître à ce sujet, et il est disposé à procéder pour sa part à la ratification de l'acte additionnel du 28 mai aussitôt qu'il sera assuré que les autres parties contractantes sont également prêtes à le ratifier; au cours de la session de la Commission européenne qui vient d'avoir lieu à Galatz, le délégué de France, interprète des sentiments qui animent le Gouvernement de la République, a demandé à ses collègues de signaler à leurs Gouvernements respectifs l'utilité qu'il y aurait à ratifier sans plus de retard l'acte additionnel. Cette proposition a été immédiatement acceptée par les délégués des différentes Puissances, et nous pouvons compter en conséquence qu'elles se trouvent actuellement saisies de l'expression officielle d'un vœu qui est commun aux deux Cabinets de Paris et de Londres[1].

205.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 décembre 1881, 4 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

M. le comte Kalnoky arrivant de Pétersbourg et allant prendre possession du ministère des Affaires étrangères à Vienne, s'est arrêté deux jours ici [2]. Il a vu l'Empereur, le Prince royal et a dîné chez le prince de Bismarck avec qui il a eu deux longs entretiens. J'espère être en mesure de vous renseigner confidentiellement par le prochain courrier sur les points principaux de ces entretiens.

D'après le comte de Hatzfeldt, il aurait été beaucoup question de l'*insolence* roumaine envers l'Autriche[3]; on me dit aussi qu'on a décidé une prochaine entrevue des Empereurs de Russie et d'Autriche préparée par le prince de Bismarck comme le complément de l'entrevue de Dantzig[4].

[1] Transmettant copie de cette lettre au Chargé d'affaires de France à Bucarest (dépêche 64 du 9 décembre), M. Gambetta ajoutait : «Nous estimons, comme le Cabinet de Londres, qu'il y aurait un intérêt véritable à ce que le dépôt des instruments de ratification aux archives de la commission européenne fût effectué simultanément au nom de toutes les parties contractantes.»

[2] Voir ci-dessus, n° 192.

[3] Voir ci-dessus, n° 200.

[4] Voir ci-dessus, n°s 117 et 118.

206.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 108. *Saint-Pétersbourg, 9 décembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

Je suis arrivé à Saint-Pétersbourg le 7 au soir et dès hier j'ai cherché à voir M. de Giers pour lui annoncer mon retour; mais la fête militaire de Saint-Georges avait appelé à Gatchina, où la Cour est toujours installée, tous les hauts dignitaires de l'Empire.

Ce matin, j'ai reçu la visite du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères qui avait tenu, m'a-t-il dit, à venir me serrer la main dès qu'il avait appris mon arrivée et qui a bien voulu me répéter quelques paroles bienveillantes de l'Empereur au sujet de mon prochain départ.

Cette première conversation, sans caractère officiel, puisqu'elle se produisait dans une visite de condoléances, m'a cependant fourni l'occasion d'expliquer nettement que ma démission n'avait aucune signification au point de vue de la politique extérieure de la France, et que le Gouvernement d'aujourd'hui était aussi désireux que celui d'hier de conserver en les consolidant les bonnes relations avec la Russie et de concourir au maintien de la paix en Europe. J'ai ajouté que j'étais chargé d'en donner l'assurance et que j'étais très heureux de pouvoir l'affirmer à l'Empereur quand j'aurai l'honneur d'être reçu par Sa Majesté.

Le Secrétaire d'État, tout en me répétant qu'il était très convaincu des bonnes dispositions du nouveau Cabinet à l'égard de son pays, n'a pas cherché cependant à dissimuler une certaine appréhension au sujet des questions que soulève le nouvel état de choses. On se demande ici jusqu'où iront les revendications du parti avancé, les résistances du Parlement à ce qu'elles auraient d'excessif ou de dangereux; on attend enfin pour apprécier la portée de l'évolution qui vient de se produire dans notre politique intérieure de savoir jusqu'où iront les concessions du Gouvernement et par quels actes il affirmera les garanties qu'il lui faut offrir pour justifier la confiance qu'il réclame et qu'on est très disposé à lui accorder s'il fait preuve de sagesse, de modération et de force.

Ce n'est pas, comme je vous le disais en recevant mes lettres de rappel et vos instructions, par suite d'une appréhension instinctive des idées libérales ou d'une suspicion systématique provenant de la forme de notre Gouver-

nement qu'on suit avec un vif intérêt et une grande attention ce qui se passe chez nous. C'est bien réellement parce qu'on a le sentiment que ce qui s'y fait a de l'écho partout en Europe, et peut, selon le but poursuivi et le résultat atteint, devenir un exemple utile ou une excitation dangereuse.

Il m'a été facile, d'ailleurs, de me convaincre que les préoccupations qu'on peut avoir ici aussi bien qu'en France proviennent des grosses questions soulevées dans ces derniers temps, et qui touchent aux principes sur lesquels est fondé l'état social de chacune des nations et repose sa stabilité aussi bien que sa sécurité.

Tout me porte à croire que mes impressions resteront les mêmes quand je verrai l'Empereur. La recrudescence des menées du nihilisme depuis quelque temps le prédispose assurément à juger sévèrement les tendances des partis qui semblent admettre le but qu'il poursuit tout en repoussant les moyens auxquels il a recours.

Malgré quelques insinuations qui ne m'ont pas échappé, le Secrétaire d'État ne m'a posé au sujet de l'assassinat politique et de l'extradition aucune question assez précise pour me mettre dans l'obligation d'y répondre. J'attends qu'il aborde nettement ce sujet si délicat pour lui donner les explications dont vous m'avez chargé, persuadé que, malgré tous les ménagements que j'y apporterai, il en résultera un mécompte auquel on sera très sensible. Je regrette vivement, je le répète, que cette grosse affaire ne puisse recevoir la solution qu'on espérait ici. C'était pour le nouveau Gouvernement le meilleur terrain pour s'affirmer aux yeux des autres, et pour réserver à la France la place que lui ont toujours assurée l'élévation et la générosité de ses idées.

En me quittant, M. de Giers, après m'avoir demandé si je savais qui devait me remplacer, m'a confié qu'il avait reçu hier une dépêche du prince Orloff annonçant l'intention du Gouvernement d'envoyer ici M. de Chaudordy. Cette dépêche a été adressée de suite à l'Empereur à Gatchina; la réponse n'arrivera probablement que demain, et je ne mets pas en doute qu'elle ne soit entièrement favorable.

On accueillera bien un militaire, selon la tradition, ou un diplomate de la carrière, parce que, d'après ce que j'ai pu comprendre, on appréhenderait un personnage politique. Je suis heureux que le Gouvernement ait évité cette dernière solution, qui aurait été, dans les circonstances actuelles, peut-être une entrave sérieuse pour la situation que le représentant de la France doit se faire ici, et qui serait bien certainement une difficulté.

J'espère toujours être à même de terminer les affaires qui me retiennent ici et remettre mes lettres de rappel, de façon à pouvoir rentrer en France à la fin du mois.

207.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 213. *Rome, 11 décembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

L'imposante minorité qui s'est déclarée, à propos du vote du budget des Affaires étrangères, contraire à la politique extérieure du Cabinet, rend la situation du ministère assez délicate. MM. Depretis et Mancini, particulièrement visés dans ce vote, sont mis en demeure par l'opposition de donner leur démission, sous le prétexte que des ministres qui ne sont pas investis de la confiance absolue du Parlement ne peuvent avoir aucune autorité pour traiter avec les Puissances étrangères. Au conseil de Cabinet qui a été tenu ce matin, on a discuté l'opportunité de demander à la Chambre un vote de confiance qui puisse, vis-à-vis de l'étranger, effacer la mauvaise impression causée par le résultat du scrutin d'hier. Aucune décision n'a été prise à cet égard, et l'on n'a pu se mettre d'accord sur la nécessité de convoquer pour mardi prochain les membres de la majorité afin de se rendre exactement compte de leurs sentiments et des nécessités de la situation.

Les termes dont M. Mancini s'est servi pour annoncer, à la fin de la discussion du budget des Affaires étrangères, qu'il venait de recevoir un télégramme du prince de Bismarck ont produit sur la grande majorité des députés et dans le pays une impression aussi peu favorable que le fait même d'avoir communiqué cette dépêche au moment du vote. Le mot de *benignazione,* employé par le Ministre, pour témoigner sa satisfaction d'un document parvenu si à propos, a été surtout mal accueilli et l'on a trouvé, non sans quelque raison, qu'il contrastait avec le peu d'importance que M. Mancini s'est efforcé d'attribuer aux paroles du Chancelier allemand relatives à l'Italie. L'un des membres de l'ambassade d'Allemagne que j'ai eu occasion de voir aujourd'hui m'a parlé, avec une certaine ironie, de ce télégramme, et m'a paru fort peu satisfait de l'usage qu'on a cru devoir en faire.

[Discussion de la loi électorale au Sénat. Discours de M. Mancini sur les affaires étrangères.]

Les paroles que Votre Excellence a prononcées devant le Sénat[1] sont de nature à amener un grand apaisement dans nos relations avec l'Italie. Elles sont accueillies avec satisfaction par les organes ministériels, surtout par le *Popolo Romano* qui s'est, d'ailleurs, en toutes circonstances, montré, sinon très partisan de la France, au moins assez impartial dans ses jugements sur nous, et désireux de voir cesser les difficultés que la question tunisienne a créées depuis deux ans entre les deux pays. Le ton acerbe des journaux de l'opposition prouve que les partisans de l'alliance austro-allemande redoutent un rapprochement avec la France, qui pourrait compromettre la réalisation de leur politique, et ils cherchent à mettre le public en défiance contre les déclarations amicales du Gouvernement français. Mais le bons sens public fera justice de ces insinuations malveillantes, car il comprend que l'intérêt de l'Italie la rapproche de la France plutôt que des Cours du Nord.

208.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 12 décembre 1881, 3 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 10, soir.)

J'ai pu voir aujourd'hui le comte Kalnoky. Nos anciennes relations, comme collègues à Copenhague, ne me permettaient pas de douter de l'affabilité de son accueil. Sous une forme d'ailleurs fort aimable, il s'est montré réservé dans la partie de notre entretien qui a eu trait à la politique[2]. Le nouveau Ministre s'est borné à constater qu'aucune question ne semble actuellement

(1) Répondant au duc de Broglie, M. Gambetta avait dit : «Je pense que, comme avec l'Angleterre, on pourra et l'on devra arriver avec l'Italie à une tractation... A une tractation, dis-je, qui pourra permettre de donner aux intérêts communs, — j'entends aux intérêts de négoce, aux intérêts de navigation, aux intérêts d'affaires des deux pays, — une satisfaction suffisante; et que, certains comme les Italiens doivent l'être de nos intentions cordiales à leur égard, certains du but que nous voulons atteindre dans le règlement de nos affaires partout où elles sont en contact avec celles de l'Italie, il nous sera, il nous est permis d'espérer qu'avec de la patience, — on ne résout les difficultés auxquelles je fais allusion qu'avec de la patience, — avec de la modération et en causant avec les hommes qui peuvent faire foi sur notre parole, nous arriverons à dénouer les conflits qui se sont élevés sur cette question, peut-être, comme vous le disiez tout à l'heure, — et il ne m'en coûte pas de vous faire cette concession, car c'est une déclaration que j'ai déjà faite devant la Chambre des députés, — peut-être parce qu'il n'a pas été clairement, nettement, suffisamment dit à l'Italie ce que l'on voulait faire et ce que l'on devait faire dans l'intérêt de la France, sans chercher aucunement à blesser les susceptibilités et les traditions italiennes.»

(2) Voir ci-dessus, n° 200.

de nature à menacer le repos de l'Europe, et que notamment entre l'Autriche et la France les rapports étaient excellents. En ce qui concerne la question du Danube, il n'a pris encore aucune résolution, il se réserve tout d'abord d'en étudier le dossier. Comme, à ce propos, je lui parlais du conflit autrichien-roumain, le Ministre m'a répondu que c'était moins la question danubienne en elle-même que le procédé et le langage inusité du discours du trône du Roi Charles qui avait froissé les susceptibilités de l'Autriche(1); la suspension des relations personnelles du comte Hoyos avec le Cabinet de Bucarest doit être considérée comme un avertissement; mais le Ministre a ajouté qu'il n'avait pas encore conféré avec l'Empereur de l'attitude à prendre ultérieurement envers la Roumanie. Au sujet des troubles survenus aux bouches de Cattaro, le comte Kalnoky ne paraissait avoir aucune information nouvelle et positive; il inclinerait plutôt à croire qu'en raison de la nature montagneuse du pays et de la saison avancée, une pacification entière et immédiate serait difficile à obtenir. Il se loue des efforts faits par le Prince Nicolas pour aider le Gouvernement autrichien à mettre un terme à la résistance des réfractaires. Dans le cours de notre conversation, j'ai remarqué que le comte Kalnoky a évité de parler de son voyage à Berlin(2). A peine rentré à Vienne, le Ministre repartira pour la Hongrie où il doit se rendre auprès de l'Empereur.

209.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 277. Confidentiel. *Berlin, 12 décembre 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 décembre.)

Votre Excellence sait à quel point, dans ces derniers temps, l'influence allemande est devenue prépondérante à Constantinople(3); depuis que l'action du Palais a annihilé celle de la Porte et que la politique personnelle du Sultan est devenue celle de la Turquie, le faible Souverain ottoman, tour à tour en proie à la terreur des assassins et des soulèvements ou au rêve d'un grand Empire panislamique, a cherché son appui en Europe près de la Puissance dont la force et le prestige militaires lui semblaient le plus solidement assurés, et, chaque jour, apparaissent de nouveaux symptômes de l'intimité des rapports qu'il s'efforce d'établir. Le Sultan a successivement demandé à l'Allemagne des fonctionnaires civils dans toutes les branches de

(1) Voir ci-dessus, n°s 200 et 205. — (2) Voir ci-dessus, n° 205. — (3) Voir ci-dessus, n° 201.

l'administration, des officiers instructeurs dans tous les corps de l'armée, et aujourd'hui, il a envoyé à Berlin, sous le prétexte d'une décoration à porter à l'Empereur, une mission dont fait partie son second secrétaire, le jeune Rechid Bey, regardé comme son favori et son confident le plus intime. Cette mission, arrivée depuis une semaine, est l'objet de prévenances et d'attentions dont jusqu'ici l'Empereur et surtout le prince de Bismarck se montraient plus avares à l'égard des Orientaux. Les envoyés du Sultan ont été invités à dîner chez l'Empereur, chez le Prince impérial, et même, faveur plus rare, chez le prince de Bismarck. On s'en étonne un peu dans le monde diplomatique et l'on se demande quelle signification il convient d'y attribuer.

Le Gouvernement anglais surtout paraît s'en préoccuper, d'autant plus que son Ambassadeur près de la Porte, Lord Dufferin, lui écrit qu'à Constantinople il n'existe plus d'autre influence que celle de l'Ambassadeur d'Allemagne; ici, Lord Ampthill est invité à pénétrer les mobiles et l'objet réel de ces témoignages marqués de courtoisie réciproque. Nous avons, mon collègue et moi, examiné et discuté avec soin cette question, et nous croyons que la conduite du prince de Bismarck s'explique facilement. Il est certain, en effet, que depuis les arrangements de Gastein, il exerce une action dominante sur la politique extérieure de l'Autriche; l'entrevue de Dantzig, après un refroidissement de quelques années, a achevé de lui rendre une influence analogue sur la Russie; or, il tient à conserver cette situation d'arbitre suprême des destinées des trois Empires, et il sait que leur alliance demeure toujours exposée à un danger, celui d'une collision d'intérêts entre l'Autriche et la Russie dans la péninsule du Balkan; cette collision est inévitable dans l'avenir, et c'est le prince lui-même qui l'a rendue telle en poussant le Cabinet de Vienne en Bosnie et vers Salonique; mais, s'il lui a convenu de préparer ainsi les éléments d'un antagonisme certain, s'il a voulu élever une barrière à l'extension slave et se ménager un moyen de diviser et d'opposer l'un à l'autre ses deux voisins, c'est en vue d'événements encore lointains, et qu'il lui importe de ne pas précipiter; aussi, attache-t-il un grand prix à retarder la chute de la Turquie qui serait le signal forcé de la lutte austro-russe. Tel est, Monsieur le Président du Conseil, j'en ai la ferme conviction, le véritable motif de la faveur que le Chancelier témoigne au Sultan et du bon accueil qu'il fait à ses demandes. En consentant à l'envoi d'officiers et de fonctionnaires allemands à Constantinople, il a entendu montrer à la Russie qu'il voulait aider à la prolongation d'existence de l'Empire ottoman et qu'il s'opposerait à ce qu'on tentât de le détruire actuellement. C'est également la véritable raison de l'accueil exceptionnel que reçoit ici, en ce moment, la mission extraordinaire du Sultan, et c'est aussi la cause du refus que vient d'essuyer la Grèce qui, à l'exemple de la Turquie, a sollicité l'envoi d'officiers instructeurs allemands.

J'ignore si cette démarche toute récente du Cabinet d'Athènes est connue de Votre Excellence; mais il me paraît essentiel de vous en instruire et j'ai même cru devoir vous la signaler par le télégraphe[1]. Je sais que le Ministre de Grèce, M. Rangabé, a déjà fait, sans succès, deux tentatives et qu'il a reçu l'ordre d'insister de nouveau; il s'agite beaucoup pour réussir et a même fait une démarche près de l'un de mes collègues pour le prier de l'appuyer à la Chancellerie impériale. Les considérations que j'ai eu l'honneur d'exposer plus haut sur la politique actuelle du prince Chancelier en Orient me donnent lieu de penser qu'il maintiendra son refus et qu'il n'accordera pas d'officiers instructeurs allemands au Gouvernement grec; en tout cas, il est utile que Votre Excellence soit immédiatement renseignée sur cette tentative du Cabinet d'Athènes.

Quant à la mission militaire promise à la Turquie, elle n'est pas encore partie et le comte de Hatzfeldt ne paraît pas croire qu'elle puisse se rendre avant quelque temps à Constantinople. Elle avait été demandée par le Sultan au mois de juillet 1880, et accordée en principe, mais sous réserve qu'elle ne serait envoyée qu'après la solution des difficultés avec la Grèce; aussitôt la cession des territoires accomplie, le Sultan ayant réclamé l'exécution de la promesse de l'an dernier, on a répondu par un acquiescement dont on a donné avis à notre Gouvernement.

210.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 278. Confidentiel. *Berlin, 12 décembre 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 décembre.)

En vous informant, par mon télégramme du 9[2], des entrevues qu'avait eues ici le comte Kalnoky pendant le séjour qu'il vient d'y faire, je vous ai dit que je chercherai à vous renseigner sur les points principaux traités dans ses entretiens avec l'Empereur et le prince Chancelier. Bien qu'il fût assez difficile de provoquer des ouvertures à ce sujet, j'ai pu mettre à profit mon intimité de vieille date avec quelques-uns de mes collègues pour apprendre d'eux ce qu'ils savaient et contrôler leurs indications à l'aide du langage du

[1] «Je viens d'apprendre de source certaine, par une voie confidentielle, que le Gouvernement grec sollicite ici en secret avec les plus vives instances l'envoi à Athènes d'officiers instructeurs allemands.» (Télégr. de Berlin, 11 décembre, 7 h. 16, s.)

[2] Voir ci-dessus, n° 205.

comte de Hatzfeldt et surtout des confidences d'un des familiers du Chancelier.

L'accord et l'intimité politiques de l'Autriche et de l'Allemagne, l'alliance des trois Empereurs, la situation intérieure de la Russie, les rapports de l'Autriche avec l'Italie, la politique austro-hongroise en Orient et, enfin, les griefs de l'Autriche contre la Roumanie au sujet du discours du Roi Charles sur les affaires danubiennes, telles sont, j'ai lieu de le croire, les questions qui ont fait le principal objet des conversations.

Le Chancelier allemand et le nouveau Ministre austro-hongrois auraient témoigné un égal désir d'assurer le maintien de l'étroite union des deux Empires par une scrupuleuse observation des arrangements de Gastein[1], et le Chancelier aurait fait ressortir qu'en mettant son influence, son autorité, son action diplomatique au service des intérêts autrichiens en Orient, l'Allemagne rendait à sa voisine des services dont celle-ci pouvait apprécier elle-même la valeur et l'importance; cet appui de l'Allemagne avait déjà permis à l'Autriche de faire sur le Danube et dans la péninsule balkanique des progrès considérables, il lui donnait les moyens de tenir en bride l'élément slave, d'asseoir son influence sur les petits États danubiens et d'étendre peu à peu son action vers son lointain objectif, le débouché direct sur la mer Égée. De pareils services appelaient une réciprocité prévue il y a deux ans à Gastein, et le prince ne doutait pas que le nouveau Ministre ne comprît les devoirs qui lui incombent à cet égard; ces devoirs, à l'heure actuelle, étaient faciles, le Cabinet de Vienne ayant tout à recevoir de son allié et rien à lui donner, sauf sa confiance entière et son bon vouloir ou même sa docilité à suivre ses avis et ses directions. Tout en regrettant la mort du baron de Haymerlé, dont il reconnaissait les qualités, le Chancelier espérait que son successeur, préparé par son séjour à Saint-Pétersbourg et par les sympathies qu'il y avait laissées, se montrerait plus disposé à un rapprochement sérieux avec la Russie et comprendrait que l'Autriche a tout bénéfice à profiter du changement qui s'est opéré depuis deux ans dans les rapports des deux Empires allemands avec leur voisin de l'Est; lors des arrangements de Gastein, on avait dû se prémunir contre une situation toute différente; les relations avec la Russie étaient tendues, un danger de collision était à redouter de ce côté, car le Gouvernement du Tsar paraissait alors résolu à ne pas laisser l'influence autrichienne se substituer à la sienne sur le Danube et en Turquie; mais les redoutables embarras de la situation intérieure de la Russie depuis l'assassinat de l'Empereur Alexandre II, les périls dont son successeur se sait entouré, la faiblesse de son Gouvernement ont amené un changement important dans

(1) Voir tome II, 1re série, n° 471. Voir aussi Pribram : *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie.* Traduction française, Paris, Costes, in-8°, 1923, p. 5 et 8.

la politique du Cabinet de Saint-Pétersbourg; il s'est résigné à ne plus poursuivre l'extension de son pouvoir dans la presqu'île du Balkan et à y laisser agir l'Autriche; l'entrevue de Dantzig a été un symptôme de cette nouvelle politique de la Russie qui a senti et voulu affirmer la nécessité d'un rapprochement étroit avec l'Allemagne; le baron de Haymerlé avait eu le tort de s'en inquiéter un moment tandis qu'il aurait dû comprendre que l'Autriche avait tout bénéfice à trouver dans une restauration de l'alliance des trois Empereurs; cette alliance ne pouvait ni refroidir ni relâcher les liens bien autrement intimes de l'union austro-allemande et elle aurait l'avantage de conjurer, au moins pour un certain temps, toute velléité de la Russie de reprendre son ancienne politique d'action en Turquie.

Les deux hommes d'État auraient aussi examiné l'idée d'une entrevue entre les Empereurs d'Autriche et de Russie comme complément de celles de Gastein et de Dantzig(1); le comte Kalnoky s'en serait déclaré partisan en ajoutant qu'il s'en était occupé durant son dernier séjour à Saint-Pétersbourg. Il aurait trouvé le terrain favorablement disposé chez l'Empereur Alexandre et ses conseillers, mais en même temps on lui aurait avoué l'impossibilité de réaliser bientôt ce projet, quelque prix qu'y attachât le Tsar. L'état intérieur du pays est tel qu'en ce moment un voyage du Souverain offrirait les plus grands dangers; sa vie serait gravement exposée et les moyens d'assurer sa sécurité feraient défaut; le voyage de Dantzig n'avait été possible que parce qu'il s'était presque entièrement effectué sur mer; malgré cela, il avait causé en Russie de vives inquiétudes; bien qu'il s'expliquât naturellement puisqu'il s'agissait pour Alexandre III d'aller voir son grand-oncle, il n'avait pas plu au parti vieux-russe sur lequel le jeune Empereur est forcé de s'appuyer. Ce parti ombrageux verrait avec plus de déplaisir encore le Souverain sortir de son Empire pour aller voir l'Empereur d'Autriche, objet de la haine des panslavistes de Moscou; il faudrait, pour justifier l'entrevue, qu'elle s'accomplît à l'occasion d'un voyage du Tsar dans une de ses provinces limitrophes de l'Autriche, notamment en Pologne. Alexandre III n'a pas encore visité Varsovie depuis qu'il est sur le trône et il y aurait un intérêt politique considérable à ce qu'il y allât bientôt; mais la tradition, qu'en Russie il faut se garder d'enfreindre, exige que le Monarque soit couronné à Moscou avant sa visite en Pologne. Toutes ces difficultés ne permettent pas de regarder comme réalisable avant plusieurs mois l'entrevue des deux Empereurs de Russie et d'Autriche, malgré leurs désirs réciproques.

La situation de la France, les rapports avec elle auraient eu place dans les entretiens, et l'on se serait mis d'accord pour observer à notre égard une attitude correcte, aimable même, mais dans la limite d'une grande réserve et

(1) Voir ci-dessus, n° 117.

surtout d'un contrôle minutieux des actes, du langage, des aspirations de notre Gouvernement. Rien de bienveillant assurément, mais rien d'hostile non plus dans les vues à notre égard. Je n'en puis dire autant pour l'Italie envers laquelle le prince de Bismarck nourrit des préventions et manifeste même un dégoût qu'aucune prévenance, aucune bassesse des Ministres italiens, qui ne les ont pas épargnées, n'a pu dissiper; on serait convenu de se tenir sur un terrain de froideur et de réserve en présence des avances du Cabinet du Quirinal, dont on ne croit pas les liens avec l'Irredenta aussi bien coupés que MM. Depretis et Mancini en donnent l'assurance. A Vienne, comme à Berlin, on regarde le Roi Humbert comme fort ébranlé et hors d'état, à un moment donné, de contenir l'Irredenta; ses conseillers actuels n'inspirent aucune confiance, et l'on est convaincu qu'une levée de boucliers irrédentistes du parti d'action ne trouverait aucun obstacle sérieux dans le Gouvernement. Aussi les deux Cabinets impériaux sont-ils résolus à s'en tenir avec l'Italie aux politesses de la porte et à ne pas encourager les effusions trop amicales du jeune Roi et de ses ministres. A Vienne on trouve de mauvais goût l'affectation avec laquelle on annonce dans les journaux italiens un voyage dans la Péninsule de l'Empereur François-Joseph qui n'y songe nullement; à Berlin, on est décidé à maintenir le refus poli opposé il y a deux mois à l'offre du Roi Humbert de venir ici après son voyage de Vienne. En résumé, les deux Empires allemands seraient convenus de garder une attitude expectante d'observation attentive, mais courtoise à l'égard de la France, de froide réserve à l'égard de l'Italie, jusqu'à ce que les vues et la conduite du nouveau Cabinet français leur soient bien connues; s'ils y trouvaient des motifs d'inquiétude, ils répondraient alors aux avances de l'Italie et la visite du Roi Humbert à Berlin ne tarderait pas à avoir lieu. Les rapports avec Paris décideront de ceux qu'on aura avec Rome.

Quant à la Roumanie et à la question danubienne, le comte Kalnoky a trouvé ici des dispositions dépassant ses espérances; il savait bien que le concours de la chancellerie allemande ne ferait pas plus défaut que par le passé au Cabinet de Vienne, mais il craignait qu'en sa qualité de Prince de la Maison de Hohenzollern le Roi Charles de Roumanie ne fût l'objet d'une protection particulière de la part de la Cour impériale qui pourrait vouloir atténuer les exigences qu'à la suite de son récent discours l'Autriche entend lui imposer[1]. Les paroles de l'Empereur Guillaume au Ministre autrichien ont pleinement rassuré ce dernier. «Le Roi Charles, a dit le Souverain, est mon parent et je lui ai donné mon appui en diverses circonstances; mais son discours est une faute grave, un manque de tact (*Taktlosigkeit*), une offense (*Beleidigung*) envers Sa Majesté l'Empereur d'Autriche dont la bienveillance

[1] Voir ci-dessus, n° 200 et note.

lui est nécessaire; je ne puis l'excuser ni demander l'indulgence en sa faveur». Le langage du Chancelier n'a fait qu'accentuer celui du Souverain et le jeune Roi de Roumanie ne peut compter sur aucune intercession en sa faveur du côté de Berlin s'il trouve dures les satisfactions que l'Autriche paraît vouloir exiger de son Gouvernement.

211.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 13 décembre 1881, 1 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 4 h., soir.)

Est-il vrai, ainsi que le prétend le *Morning,* que l'Angleterre n'a pas reconnu le traité du Bardo[1]? Une allusion vient de m'être faite à cet égard à la Consulta, je ne l'ai pas relevée, bien qu'étant à peu près sûr que cette nouvelle est fausse. Mais je serai reconnaissant à Votre Excellence de me mettre en mesure de répondre sûrement aux questions qui pourront m'être faites.

L'article du journal anglais reproduit par l'agence Stefani a causé ici autant de surprise que de satisfaction.

212.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 14 décembre 1881, 4 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 15, soir.)

Je viens de rencontrer l'Ambassadeur d'Italie. Mon collègue s'est exprimé dans les termes les plus aimables sur le passage de votre dernier discours au Sénat qui a trait aux relations avec l'Italie, et au rapprochement possible entre les deux pays[2]. J'ai dû remarquer, en outre, un changement assez notable dans le ton général du comte de Robilant qui, froid à notre égard depuis l'expédition en Tunisie, devient aujourd'hui plus bienveillant pour la France.

[1] Voir ci-dessous, n° 213 et note. — [2] Voir ci-dessus, n° 207 et note.

213.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 326. *Paris, 15 décembre 1881.*

J'ai eu hier avec l'Ambassadeur d'Angleterre un entretien important, dont je crois utile pour votre information personnelle de vous faire connaître les traits principaux.

L'Ambassadeur d'Angleterre m'ayant donné à entendre que l'opinion publique, dans son pays, avait conçu quelques inquiétudes au sujet de l'action de la France sur la frontière du Maroc, en tant qu'elle pouvait porter atteinte à l'indépendance et à la sécurité de cet Empire, je me suis empressé de le rassurer. J'ai affirmé que la présence de nos troupes sur les confins du territoire algérien ne tendait qu'au rétablissement de l'ordre qui, je l'espérais, ne serait plus longtemps troublé, que mon opinion personnelle était arrêtée sur ce point, et qu'elle était absolument défavorable à toute modification du *statu quo* dans les relations actuellement établies entre notre possession algérienne et l'Empire du Maroc et à toute tentative ayant pour objet de faire entrer cet Empire dans la sphère des compétitions internationales. Lord Lyons m'a remercié de la franchise de ces déclarations qui lui ont paru de nature à satisfaire complètement le Gouvernement de la Reine.

Le nom de la Tunisie ayant été prononcé au cours de la conversation, l'Ambassadeur m'a adressé quelques paroles flatteuses sur l'attitude que le Gouvernement avait observée dans les dernières discussions parlementaires au sujet des affaires de Tunis et sur l'heureuse conclusion de ce débat. Il a ajouté que j'avais tiré bon parti d'un argument qu'il se trouvait m'avoir fourni lui-même en me communiquant les termes de la convention conclue récemment entre la Grande-Bretagne et le Transvaal[1], convention qui présente tant d'analogie avec le traité du Bardo. J'ai vu dans le langage de Lord Lyons une preuve précieuse de la bonne grâce avec laquelle le Cabinet de M. Gladstone paraît disposé à accepter aujourd'hui les faits accomplis dans la Régence[2].

[1] Le 6 décembre M. Gambetta avait accusé réception à Lord Lyons de la communication que l'Ambassadeur lui avait faite, le 3 décembre, du texte du traité conclu entre la Grande-Bretagne et l'État du Transvaal.

[2] Répondant, le 10 décembre au duc de Broglie, M. Gambetta avait dit, notamment, devant le Sénat : «Je me contenterais bien, Monsieur le duc de Broglie, du traité qui a terminé la question du Transvaal et, si vous voulez accepter que, nous modelant sur cet illustre exemple, nous fassions un traité qui soit calqué sur celui que les Anglais ont signé il y a à peu près un mois avec les Boers, je suis prêt à y consentir, car il y a cela de notable dans ce traité qu'il est, à peu de chose près, semblable au traité du Bardo, du 12 mai. Il contient les mêmes clauses...»

J'ai spécialement remarqué que l'Ambassadeur d'Angleterre n'avait nullement relevé, pour la contredire, l'affirmation très nette que j'avais émise au Sénat sur la reconnaissance du traité du 12 mai par son Gouvernement; et comme il n'aurait pas manqué de le faire si le Cabinet de Londres avait voulu, dans une mesure quelconque, réserver son adhésion, le silence de l'Ambassadeur de la Reine est la meilleure réponse aux articles des feuilles anglaises qui avaient essayé de contester mon affirmation[1].

Passant ensuite à l'Égypte, j'ai demandé à Lord Lyons si la situation de ce pays ne lui paraissait pas de nature à faire naître en ce moment d'assez vives appréhensions. J'ai cru devoir traiter ce point avec quelque insistance, et je n'ai pas caché à mon interlocuteur que l'avenir de l'Égypte me paraissait plein d'incertitude. D'une part, un Gouvernement animé de bonnes intentions, mais faible et toujours à la merci d'un mouvement militaire, en raison même de son origine, d'autre part, une armée apaisée en apparence, mais travaillée par des intrigues, et toute prête à suivre des chefs remuants et ambitieux, entre les mains desquels elle forme une force, sans doute peu redoutable en elle-même, mais absolument dépourvue de contrepoids. Combien de temps durerait un équilibre aussi instable? Ne serait-il pas troublé demain par les revendications intéressées de la Porte, par les convoitises de l'ancien Khédive Ismaïl dont on rencontre à chaque instant la main dans les intrigues égyptiennes, ou bien encore par les prétentions du Prince Halim qui se présente aux partis comme le sauveur éventuel de l'Égypte? Pour sortir de cette obscurité, on avait fait appel à l'élément national, en convoquant une chambre des Notables. Mais là encore, on se trouvait en face de l'inconnu, et rien ne pouvait faire prévoir ce que produirait en définitive l'assemblage d'hommes inexpérimentés, sollicités en sens divers par toutes les rivalités qui se partagent l'Égypte.

Après avoir fait ce tableau succinct de la situation, j'ai demandé à Lord Lyons si le moment ne lui paraissait pas venu, pour les deux Puissances les plus directement intéressées à la tranquillité de l'Égypte, de concerter encore plus étroitement leur action, et de se communiquer avec une entière franchise les réflexions que cet état de choses pouvait leur suggérer. Pour aller au plus pressé, ne conviendrait-il pas, quant à présent, de soutenir énergiquement de commun accord le Gouvernement de Tewfik Pacha, en nous efforçant de lui inspirer une confiance absolue et exclusive dans notre appui? Mais il pouvait arriver que des circonstances étrangères à notre volonté vinssent ébranler le Gouvernement du Khédive. Serait-il prudent que la France et l'Angleterre se laissassent prendre au dépourvu par une catastrophe de ce genre? En un mot, je pensais qu'il serait utile que les deux Gouvernements se missent

[1] Voir ci-dessus, n° 211.

d'accord, sans plus de retard, sur les moyens les plus propres, soit à prévenir une crise, s'il est possible d'en empêcher l'explosion, soit à y remédier, si elle est inévitable.

Lord Lyons a paru entrer complètement dans ces vues; il m'a dit qu'il partageait mes préoccupations et qu'il s'empresserait d'en faire part à son Gouvernement en lui témoignant mon désir de connaître aussi prochainement que possible les réflexions ou les suggestions que l'état de l'Égypte inspirerait aux Ministres de la Reine.

214.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 280. Confidentiel. *Berlin, 16 décembre 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 décembre.)

J'ai eu l'honneur d'être reçu hier en audience de congé par l'Empereur et de lui remettre les lettres mettant fin à ma mission[1]; j'ai été ensuite également reçu par l'Impératrice; puis Leurs Majestés ont bien voulu m'inviter à un dîner donné par Elles en mon honneur. Les Souverains m'ont exprimé leur regret de mon départ en des termes qui m'ont vivement touché et m'ont donné à cette occasion des marques d'une bienveillance qui ne m'a jamais fait défaut au cours de ma mission[2].

J'ai profité de l'entretien prolongé que j'ai eu avec l'Empereur pour lui répéter, comme j'avais déjà prié le prince de Bismarck et le comte de Hatzfeldt de le lui dire, que ma retraite, qu'il voulait bien regretter, n'était en aucune façon motivée par une crainte de ma part d'un changement dans la politique extérieure de mon Gouvernement; que j'étais, au contraire, assuré de vos vues pacifiques, de votre ferme intention de maintenir avec l'Empire allemand les bons rapports à l'établissement desquels j'avais eu la tâche de travailler; que, sans parler de vos déclarations officielles et publiques, j'en avais reçu de

(1) Voir ci-dessus, n° 198 et note.

(2) Le 21 décembre, M. de Saint-Vallier rapporte (dépêche 286) que le Chancelier lui a annoncé que l'Empereur lui avait manifesté l'intention de lui offrir un témoignage marqué de bienveillante sympathie : «Sa Majesté, m'a dit le Chancelier, vous ayant conféré, l'an dernier, la plus haute des décorations prussiennes, l'Aigle noir, veut vous faire hommage de son buste en marbre de grandeur naturelle qu'Elle n'offre habituellement qu'aux Princes des Maisons souveraines ou à quelques personnages éminents...»

vous l'affirmation personnelle avec mission de la transmettre à l'Empereur, ce que j'étais heureux de faire dans les termes les plus explicites, certain d'ailleurs que mes assurances lui seraient confirmées par son Ambassadeur à Paris.

Leurs Majestés m'ont plusieurs fois interrogé, pendant la soirée, sur la personne de mon successeur; j'ai été heureux de pouvoir leur dire que je n'aurais pu souhaiter un choix mieux fait pour leur causer toute satisfaction et que le baron de Courcel possédait les qualités les plus propres à lui assurer une bonne situation auprès de la Cour et du Gouvernement impérial. Je leur ai donné les détails qu'Elles désiraient avoir sur la carrière de M. de Courcel, et j'ai exprimé sur son caractère les sentiments que m'inspirent l'estime que je lui porte et l'amitié qui m'unit à lui.

P.-S. — J'aurai l'honneur d'être reçu ce soir en audience de congé par le Prince et la Princesse de la Couronne, et je pense avoir demain et les jours suivants les audiences des autres Princes de la Maison royale.

215.

M. Lacaze, Chargé d'affaires de France à Bucarest,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Bucarest, 17 décembre 1881, 5 h. 30.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Privé de l'appui et des concours sur lesquels il paraissait compter ces derniers jours, le Gouvernement roumain s'est décidé hier à faire un pas dans la voie des satisfactions à accorder à l'Autriche[1]. Le projet d'adresse au Roi en discussion à la Chambre des députés a amené M. Bratiano, le Président du Conseil, à la tribune, et il en a profité pour déclarer que ni le Cabinet, ni le pays n'avaient jamais eu l'intention de froisser les susceptibilités du Gouvernement autrichien, et surtout d'offenser l'Empereur François-Joseph, pour lequel le Roi Charles professe une véritable admiration et une profonde amitié. Le discours de M. Bratiano doit être considéré comme une première concession faite à l'Autriche en vue d'arriver à une prompte solution de l'incident; mais il paraît probable que le Cabinet de Vienne ne se contentera pas de ces déclarations.

[1] Voir ci-dessus, n° 208 et note.

216.

M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 20 décembre 1881, 10 h. 10, soir.*

L'Ambassadeur d'Allemagne à Paris est venu me déclarer hier, d'après des instructions spéciales de son Gouvernement, que contrairement aux indications données par une correspondance du *Times*[1], Rechid Bey[2] n'avait fait au prince de Bismarck aucune ouverture en vue d'une entente entre l'Allemagne et la Turquie pour l'éventualité d'un conflit franco-allemand, entente qui, suivant le journal anglais, devait permettre à la Turquie de repousser les attaques de la France du côté de la Tripolitaine. Le prince de Hohenlohe a ajouté que, si Rechid Bey avait été chargé de faire des ouvertures dans ce sens, il en aurait été certainement empêché par les déclarations dont le Chancelier allemand avait pris l'initiative avec lui. Le prince de Bismarck aurait en effet spontanément dit à l'envoyé du Sultan que les relations entre l'Allemagne et la France étaient excellentes et que l'Allemagne avait le désir de les maintenir ainsi; qu'il n'avait aucune raison de penser que la France méditât des entreprises du côté de la Tripolitaine, et qu'au surplus l'Alle-

(1) «Article à sensation sur l'entente turco-allemande» (dépêche n° 261 de M. Gambetta à M. de Saint-Vallier, du 2 décembre).

(2) M. de Saint-Vallier avait signalé par sa dépêche 277 du 12 décembre la présence de la mission turque envoyée à Berlin pour remettre à l'Empereur Guillaume le collier de l'ordre du Nicham-Imtiaz. La mission était encore à Berlin le 19 décembre. «Ce serait un ordre direct et personnel d'Abdul Hamid, écrit ce jour-là M. de Saint-Vallier (dépêche 285), qui aurait enjoint à Nizami Pacha et à Rechid Bey de prolonger ainsi leur séjour, malgré le refus du prince de Bismarck de leur accorder de nouveaux entretiens... L'objectif principal de ces démarches répétées dont le Chancelier et le Ministre se déclarent ennuyés et fatigués, est, paraît-il, d'obtenir l'appui de l'Allemagne pour détourner, d'une part, l'Autriche d'établir le service militaire en Bosnie et en Herzégovine et d'occuper le district de Novi Bazar, et, de l'autre, pour empêcher la France de s'emparer de la Tripolitaine... Quant à la Tripolitaine, le Chancelier ne pensait pas que la France eût l'intention de la conquérir, mais, s'il en était autrement, le Sultan ne devait pas se flatter de l'espoir que l'Allemagne chercherait querelle à sa voisine pour conserver Tripoli au Souverain ottoman qui agirait sagement et conjurerait même le danger qu'il redoutait en donnant au Gouvernement français des satisfactions au sujet de la Tunisie...»

magne n'entendait d'aucune façon intervenir dans les questions territoriales intéressant la France qui pourraient se poser dans le Nord de l'Afrique.

Le langage très catégorique que le prince de Hohenlohe a été chargé de me tenir semble indiquer que l'Allemagne, tout en cultivant ses relations amicales avec la Turquie, ne désire pas donner d'encouragement immédiat à la politique vindicative du Sultan contre la France. Je ne sais si le Chancelier allemand a fermé la bouche à l'envoyé turc aussi promptement que le prince de Hohenlohe me l'a dit et je suis frappé de la singulière précision avec laquelle les déclarations du prince de Bismarck ont répondu d'avance aux insinuations que Rechid Bey paraît avoir eu pour mission de lui présenter[1]. Quoi qu'il en soit, la démarche de l'Ambassadeur d'Allemagne auprès de moi est très caractéristique. Je vous serai obligé de recueillir de votre côté toutes les données qui nous permettront de contrôler la sincérité de son langage[2].

[1] Dans une dépêche à M. de Saint-Vallier, du 21 décembre, M. Gambetta écrivait : «J'avais été frappé, en écoutant le prince de Hohenlohe, de la singulière précision avec laquelle les déclarations du prince de Bismarck auraient répondu d'avance aux insinuations que Rechid Bey paraissait avoir eu pour mission de lui présenter. L'empressement que le Chancelier a mis à vous renseigner sur la nature de ses entretiens avec Rechid Bey et les bruits qui avaient déjà couru à Berlin sur le véritable objet de la mission ottomane semblent bien indiquer un commencement de pourparlers plus ou moins explicites qui ne nous auraient pas été tout à fait favorables...»

[2] M. Tissot répond à ce télégramme le 25 décembre par une dépêche confidentielle n° 184 : «Si satisfaisante que soit, à certains égards, la communication que l'Ambassadeur d'Allemagne a reçu l'ordre de nous faire, elle n'est pas de nature à modifier l'impression que j'ai déjà eu l'honneur de vous confier. Ainsi que vous le faites si justement remarquer, il est difficile de ne pas être frappé de la singulière précision avec laquelle M. le prince de Bismarck a répondu d'avance aux insinuations que les envoyés turcs, au dire du Gouvernement allemand, n'auraient même pas formulées. En niant qu'il ait eu à repousser de telles ouvertures, le Cabinet de Berlin est allé au delà des vraisemblances et ses assurances ont dépassé le but qu'il se proposait d'atteindre». M. Tissot parle plus loin d'un entretien que Lord Dufferin aurait eu avec M. de Hirschfeld, Chargé d'affaires d'Allemagne à Constantinople : «... M. de Hirschfeld serait entré, ingénument, pour me servir de l'expression de mon collègue, dans la voie des aveux». «La Turquie, aurait dit le Chargé d'affaires d'Allemagne, nous poursuivait depuis longtemps de ses propositions d'alliance. Nous lui avons laissé entendre assez nettement que nous ne pouvions pas les prendre actuellement au sérieux, mais que, du jour où nous aurions réorganisé son administration, ses armées et ses flottes, nous pourrions compter sur elle.» M. de Saint-Vallier avait encore télégraphié le 22 décembre, à 11 h. 46 du matin : «Les envoyés du Sultan ont été reçus en audience de congé la veille de leur départ par l'Empereur et l'Impératrice, mais ils n'ont pu revoir le prince de Bismarck qui a prétexté une indisposition pour décliner leur visite. De nouvelles informations que j'ai recueillies confirment entièrement les renseignements contenus dans ma dépêche politique 285 sur l'insuccès final de la mission.»

217.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 20 décembre 1881, 5 h. 57, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 20, soir.)

Le comte Kalnoky m'a spontanément entretenu aujourd'hui de son récent voyage à Pétersbourg et à Berlin, et des impressions qu'il a recueillies dans ces deux capitales (1). Son langage indique qu'il en est revenu très satisfait. A Pétersbourg, le Ministre m'a dit avoir trouvé dans les cercles officiels, et notamment chez l'Empereur, les meilleures dispositions pour établir sur un bon pied les relations entre les deux pays. Il estime d'ailleurs que les embarras intérieurs de la Russie doivent lui donner une extrême prudence dans tout ce qui touche aux questions extérieures. A Berlin, dans ses entretiens avec le comte Kalnoky, le prince de Bismarck aurait tenu un langage et manifesté des sentiments pacifiques; en ce qui concerne particulièrement la France, le Chancelier d'Allemagne se serait exprimé en termes confiants dans les récentes déclarations de Votre Excellence et les aurait envisagées comme apportant une garantie nouvelle au maintien de la paix européenne. D'après ce qu'a ajouté le comte Kalnoky, le prince de Bismarck, préoccupé surtout de poursuivre la réalisation de son vaste programme de réformes patriotiques à l'intérieur de l'Empire, tiendrait à éviter toute complication de nature à le détourner de son œuvre, ou à en compromettre le succès.

Dans un ordre d'idées plus restreint et plus spécial à la monarchie austro-hongroise, le Ministre s'est beaucoup loué de l'accueil qui lui a été fait à Pest, de l'attitude de M. Tisza et des principaux personnages de la Hongrie à son égard, des assurances de concours bienveillant dont il a pu, durant ce premier séjour, recueillir le témoignage.

218.

Note pour l'Ambassade d'Italie.

21 décembre 1881.

L'insurrection de la ville de Sfax, sur la côte orientale de la Tunisie, a entraîné des pertes assez sérieuses pour les Européens de différentes natio-

(1) Voir ci-dessus, n° 208.

nalités établis dans cette ville. En effet, d'une part, les actes de fanatisme et les désordres imputables aux insurgés, d'autre part, le bombardement de la ville et les destructions qui sont la conséquence inévitable des opérations de troupes entrant de vive force dans une place assiégée ont causé de sensibles dommages aux propriétés privées.

Le Gouvernement de la République, d'accord avec le Gouvernement du Bey, s'est préoccupé de cette situation, et, sans attendre que des réclamations particulières vinssent à se produire, il a cru bon de procéder à une enquête en règle sur la réalité des dommages qui avaient pu être éprouvés par les habitants européens de Sfax. Une commission spéciale a été formée dans cette vue; les éléments civil, militaire, naval et indigène y étaient représentés ensemble, et, afin de donner plus d'autorité au travail de la commission, afin de la faire profiter aussi des observations que seraient en mesure de lui fournir les commandants des bâtiments cuirassés des marines royales d'Italie et de Grande-Bretagne présents devant Sfax pendant les opérations du siège, le Gouvernement de la République fit des démarches auprès des Cabinets de Rome et de Londres pour obtenir que ces officiers fussent autorisés à s'adjoindre aux commissaires français et tunisien[1]. Cette demande ayant été favorablement accueillie par les deux Cabinets, il en est résulté, ainsi que veut bien le constater M. le baron Marochetti, que *la présence simultanée d'officiers appartenant aux marines de France, d'Italie et d'Angleterre* a constitué *une sûre garantie que la vérité se ferait jour après avoir été impartialement recherchée.*

La commission d'enquête n'avait d'ailleurs, comme le rappelle également M. le Chargé d'affaires d'Italie, aucune mission délibérative. Elle était uniquement chargée de constatations de fait, portant sur l'authenticité des pertes subies. Il ne lui était pas interdit assurément de s'éclairer sur la manière dont les dommages avaient été commis, lorsqu'elle le croirait utile; et, suivant la règle adoptée de commun accord entre ses membres au début de ses travaux, elle a pu recueillir des observations à ce sujet d'après les témoignages qu'elle a successivement entendus et les investigations auxquelles elle s'est livrée en vertu de son mandat. Mais le Président de la commission s'est refusé à juste titre à autoriser, après la clôture des opérations d'enquête constatant les pertes subies, une enquête supplémentaire qui eût été consacrée spécialement à la recherche des auteurs des dommages. C'est sur ce point qu'une regrettable divergence de sentiments s'est produite entre les commissaires français et les officiers étrangers, et il s'en est suivi que la commission s'est séparée sans que ses procès-verbaux aient été signés. Ils avaient d'ailleurs été préalablement adoptés à l'unanimité, de même que les chiffres indiquant pour chaque cas particulier le montant des pertes éprouvées. Les résultats

[1] Voir ci-dessus, n° 99.

matériels et positifs du travail de la commission d'enquête demeurent donc acquis et la valeur morale des constatations faites ne saurait être atteinte par la circonstance fortuite de l'omission de la formalité de la signature sur des actes préalablement approuvés par tous les membres de la commission.

D'après les indications qui précèdent, le Gouvernement de la République considère comme virtuellement épuisé le mandat effectif de la commission d'enquête, et il ne pourrait autoriser une nouvelle réunion de ses membres qu'uniquement en vue de la signature des actes de la commission.

Quant aux réclamations auxquelles les pertes matérielles constatées par la commission d'enquête pourraient servir de point de départ, le Gouvernement de la République ne manquerait pas d'examiner avec la plus scrupuleuse attention les demandes de ce genre qui viendraient à lui être présentées par le Gouvernement royal italien. Il n'est naturellement point en mesure de préjuger la suite qu'elles pourraient comporter, et il pense que d'une manière générale les dégâts occasionnés par l'insurrection et le siège de Sfax sont imputables à des faits de force majeure qui, d'après le droit commun, ne donnent ouverture à aucun recours légal. Toutefois, au cas où le Gouvernement de la République, agissant de concert avec le Gouvernement du Bey, et s'inspirant des mesures de bienveillance spontanée qui ont été quelquefois adoptées dans des circonstances analogues, reconnaîtrait l'opportunité d'accorder, à titre gracieux, certains dédommagements aux habitants européens de Sfax qui ont subi des pertes par suite de la rébellion des indigènes, les travaux accomplis par la commission d'enquête lui fourniraient assurément, à cet effet, des éléments d'information d'une utilité irrécusable.

219.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 22 décembre 1881, 2 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 4 h., soir.)

Hier soir, M. Mancini a renouvelé au Sénat, à l'occasion du budget des Affaires étrangères, les déclarations faites à la Chambre des députés :

« L'Italie, a-t-il dit, n'a jamais reconnu ni implicitement, ni explicitement, le traité du Bardo[1]. »

[1] Voir ci-dessus, n^{os} 184 et 203.

220.

M. Le Myre de Vilers, Gouverneur de la Cochinchine,

à M. Rouvier, Ministre du Commerce et des Colonies (1).

D. n° 198. *Saïgon, 22 décembre 1881.*

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme du 21 décembre, relatif aux affaires de l'Annam, ainsi conçu :

«21 décembre 1881.

«Colonies Paris.

«Incident grave à Hué. Employé légation séquestré par fermier opium. Gouvernement annamite impuissant Hué comme au Tonkin faire respecter son autorité.

«Pour obtenir satisfaction après douze jours, discussions pénibles, extrême énergie du Chargé d'affaires nécessaire et intervention royale.

«Serai probablement forcé pour éviter complications graves, assurer sécurité Européens, maintenir prestige, augmenter garnison Tonkin.

«Autorité disparue; un incident peut nous forcer à intervenir *pacifiquement.* Gouvernement annamite semble incapable moindre résistance; notre intérêt exige éviter action militaire et coups de canon. Je me conformerai strictement aux instructions reçues. Presser armement *Pluvier* et envoi bateaux plats.

«Le Roi doit faire partir envoyés pour me faciliter mon retour. Ce fait seul montre situation.»

Je vous envoie le rapport de M. Rheinart, sorte de journal, écrit au jour le jour, suivant ses impressions du moment, à mesure que les événements se déroulaient, car notre Chargé d'affaires n'a pas eu le temps nécessaire pour rédiger une dépêche politique.

Je vous transmets également les copies de plusieurs pièces annexes, de la dépêche du Thuong Bac et de ma réponse.

La lecture de ces différents documents vous permettra de vous rendre compte, sur le vif, de la situation intérieure de l'Annam, des difficultés incessantes que nous crée la Cour de Hué, de l'énergie que doit présenter le représentant de la République pour ne pas se laisser enserrer, de guerre lasse, dans les pièges que lui tend la fourberie asiatique.

[Difficulté de la tâche de M. Rheinart. Habileté du Thuong Bac.]

(1) Dépêche transmise au ministère des Affaires étrangères le 4 mars 1882 par l'amiral Jauréguiberry, alors Ministre de la Marine et des Colonies.

Dans ma réponse[1], je me suis attaché à donner aux faits leur véritable portée, et, laissant de côté les détails sur lesquels les mandarins voudraient engager la discussion, afin de se dérober, j'ai nettement déclaré que nous rentrerions dans notre liberté d'action, si nous n'obtenions pas les satisfactions précédemment réclamées, c'est-à-dire la protection des Européens, l'expulsion des «Pavillons noirs» et l'exécution des traités[2]. Mais je me suis gardé de faire connaître les dispositions que je comptais prendre, me réservant de vous consulter, au préalable.

Le fruit est mûr, le moment est venu de le cueillir; si nous ne le faisions pas, d'autres le ramasseraient ou le pays tomberait en dissolution; dans les deux cas, nous nous trouverions engagés dans les plus grosses difficultés; à mon avis, l'abstention constituerait une imprudence.

Comme j'ai eu l'honneur de le dire et de l'écrire plusieurs fois à vos prédécesseurs, nous n'avons pas à entreprendre d'expédition militaire, puisque nous n'avons devant nous aucune force capable de nous résister. Nous ferons ce que nous voudrons, mais il faut éviter de tomber dans la même erreur que l'infortuné Garnier qui, grisé par ses premiers succès, a voulu occuper un empire, sans avoir les moyens d'assurer la police; fatalement, lui et ses compagnons devaient succomber.

C'est politiquement, administrativement, pacifiquement et progressivement qu'il faut opérer; prenons ce que nous pouvons garder, établissons-nous fortement, mettons-nous à l'abri d'une surprise et attendons les événements; ma seule crainte est d'être entraîné plus rapidement que je ne le désirerais.

[Impuissance de la Cour de Hué. Les Français n'ont qu'à invoquer les traités de 1874.]

A quoi nous servirait de continuer à négocier avec des Asiatiques? nous perdrions notre temps; toute leur diplomatie consiste à se dérober et à ne pas exécuter les traités. En ces régions, on impose sa volonté quand on a la force, on s'abstient lorsqu'on est le plus faible.

Pour nous guider dans cette voie, la seule fertile en résultats, nous n'avons qu'à suivre l'exemple des Anglais et de leur précurseur dans l'Inde, notre compatriote Dupleix. En attendant de nouvelles instructions de votre part, je me renferme dans celles que m'a données votre prédécesseur.

Je m'attacherai à rester sur la plus grande réserve, tout en assurant le respect de notre pavillon.

(1) Au Thuong-Bac. — (2) Voir ci-dessus, n^{os} 13 et 152.

221.

M. Féraud, Consul général de France à Tripoli,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tripoli, 24 décembre 1881, s. h.*

(*Reçu :* 30 décembre, 6 h., soir.)

Des correspondances italiennes de Malte annoncent la condamnation de M. Roustan[1]. De là, on conclut l'évacuation prochaine de la Tunisie. En même temps, le journal de Constantinople [*Djouib*] parle de la guerre de l'Allemagne et de l'Italie pour l'été prochain contre nous, du retour certain de la Tunisie et de l'Algérie au Sultan.

Tout cela atteint fâcheusement notre situation ébranlée.

222.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 27 décembre 1881, 10 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

D'après ce que M. le comte Kalnoky a dit aujourd'hui à l'un de mes collègues, le conflit austro-roumain peut être considéré comme terminé[2].

223.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 28 décembre 1881, 8 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 15, soir.)

J'apprends de source autorisée que, dans le conseil des Ministres tenu hier, il a été décidé que la nomination de l'Ambassadeur d'Italie à Paris n'aurait

(1) Voir ci-dessus, n° 148.

Ce que les journaux italiens appellent ainsi, c'est l'acquittement par le jury de M. Rochefort, dans le procès en cour d'assises que M. Roustan avait été obligé d'intenter à la suite de l'article de l'*Intransigeant* du 27 septembre.

(2) Cette nouvelle est confirmée le 28 décembre à 10 h. 10 m., par un télégramme plus détaillé de Bucarest.

lieu qu'après la ratification par les Chambres italiennes du traité de commerce franco-italien. Le Gouvernement royal redoute les dispositions peu favorables du Sénat français à l'égard du traité[1].

[Attitude de l'Italie dans la question de la loi des garanties et de ses rapports avec le Saint-Siège.]

224.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 334. *Paris, 30 décembre 1881.*

Vous avez eu connaissance de la suggestion récente que j'ai cru opportun de présenter au Gouvernement anglais, au sujet des affaires d'Égypte, par l'entremise de Lord Lyons[2]. L'Ambassadeur de la Reine est venu hier matin pour me faire part de la réponse du Cabinet de Londres; il m'a dit que le comte Granville acceptait volontiers ma proposition de charger concurremment les agents de France et d'Angleterre de donner au Khédive, à l'occasion de la réunion de la Chambre des Notables, l'assurance officielle de l'appui de leurs deux Gouvernements contre toutes les difficultés qui pouvaient surgir de la situation actuelle de l'Égypte. Lord Lyons m'a exprimé en même temps, de la part du Principal Secrétaire d'État britannique, le désir que je me chargeasse de la rédaction des instructions communes qui devraient être adressées, suivant ma proposition, à M. Sienkiewicz et à Sir Edward Malet.

J'ai remercié l'Ambassadeur d'Angleterre de l'accueil fait à mon ouverture, et je ne me suis pas refusé à préparer le projet destiné à nos deux agents en Égypte. J'ai l'honneur de vous le communiquer ci-joint, et je vous serai obligé de le soumettre le plus promptement possible à Lord Granville. Si Son Excellence l'approuve, je serais d'avis d'en transmettre le texte par télégraphe à M. Sienkiewicz et à Sir Edward Malet, afin qu'ils puissent s'acquitter sans aucun retard de la démarche identique et simultanée qui leur sera prescrite.

Le principal intérêt de cette démarche me paraît être d'affirmer avec plus de précision encore que par le passé la ferme volonté de la France et de l'Angleterre de rester unies, à l'avenir aussi bien que dans le moment présent, pour parer à toutes les complications que nous pouvons redouter de voir se produire en Égypte. Le langage tenu jusqu'ici par le Cabinet anglais m'autorise à compter qu'il n'attachera pas un moindre prix que moi-même à cette manifestation nouvelle de notre accord.

[1] Voir ci-dessus, n° 208. — [2] Voir ci-dessus, n° 213.

225

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 188. *Péra, 31 décembre 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 janvier 1882; Dir. pol., 13 janvier.)

Les deux envoyés ottomans[1] paraissent avoir complètement échoué à Berlin dans la partie de leur mission qui concernait les rapports de la Turquie avec l'Autriche. Le Gouvernement allemand leur a laissé entendre très clairement que la Porte devait se contenter des explications fournies par le Cabinet de Vienne à Edhem Pacha au sujet des mesures récemment prises en Bosnie et en Herzégovine. On se l'est tenu pour dit à Yildiz Kiosk, et la presse officieuse turque, naguère si violente contre l'Autriche, déclare aujourd'hui que l'incident est vidé à la satisfaction des deux pays. Elle laisse pressentir en même temps une solution prochaine de la question des chemins de fer.

J'ai déjà constaté que c'était sur le conseil du prince de Bismarck que la mission turque s'était arrêtée quelques jours à Vienne. Le Cabinet de Berlin aurait également engagé le Sultan à offrir à l'Empereur François-Joseph le Nicham Imtiaz et il est probable qu'un envoyé spécial ira prochainement porter au Souverain de l'Autriche-Hongrie les insignes de cet ordre.

Ali Nizami et Rechid Bey, si mes renseignements sont exacts, ont trouvé à Vienne un accueil poli, mais réservé. On leur a fait comprendre que l'attitude du Gouvernement impérial se réglerait sur celle de la Porte et que le Sultan n'avait à compter sur l'appui de l'Autriche qu'autant que ses actes auraient pour but de concourir au maintien de la paix. Abdul Hamid n'en a pas moins fait remercier le baron Calice de la réception courtoise faite à ses deux envoyés et Sa Majesté a exprimé la conviction que les «assurances morales» recueillies à Berlin et à Vienne ne manqueraient pas de se traduire en faits.

Le Sultan, toutefois, commence à s'apercevoir que, si la Turquie peut être un jour une carte dans le jeu de l'Allemagne, la réciproque n'est pas aussi vraie. Il me revient de plusieurs côtés qu'il règne, au Palais, un sentiment de déception d'autant plus marqué que les espérances ont été plus vives. Ahmed Vefik Pacha, appelé récemment à Yildiz Kiosk, se serait prononcé, avec la liberté de langage qui le caractérise, contre une politique dont le résultat était de livrer aveuglément la Turquie à l'Allemagne et de s'aliéner les anciens amis de l'Empire turc sans remplacer leur appui par des compensations équi-

[1] Voir ci-dessus, n° 201.

valentes. J'ai recueilli l'expression très discrète du même sentiment dans mon dernier entretien avec Saïd Pacha. Le Premier Ministre, répondant à une allusion que je venais de faire aux démarches tentées en dernier lieu à Berlin, m'a fait observer avec une nuance de résignation attristée, qu'il fallait distinguer entre la «politique personnelle des Souverains», et celle des Gouvernements. «La Porte, a-t-il ajouté, attache toujours le même prix à l'amitié et à l'appui des Puissances occidentales.» J'ai jugé inutile de répliquer à Saïd Pacha que la Porte avait abdiqué depuis longtemps au profit du Palais.

226.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte.

T. *Paris, 7 janvier 1882, 5 h. 30, soir.*

Vous avez été chargé à plusieurs reprises de faire connaître au Khédive et à son Gouvernement la volonté de la France et de l'Angleterre de leur prêter appui contre les difficultés de différente nature qui pourraient entraver la marche des affaires publiques en Égypte.

Les deux Puissances sont entièrement d'accord à ce sujet [1], et des circonstances récentes, notamment la réunion de la Chambre des Notables, convoquée par le Khédive, leur ont fourni l'occasion d'échanger leurs vues une fois de plus. Je vous prie de déclarer en conséquence à Tewfik Pacha, après vous être concerté avec Sir Edward Malet qui est invité à faire simultanément avec vous une déclaration identique, que les Gouvernements français et anglais considèrent le maintien de Son Altesse sur le trône, dans les conditions qui sont consacrées par les firmans des Sultans et que les deux Gouvernements ont officiellement acceptées, comme pouvant seul garantir, dans le présent et pour l'avenir, le bon ordre et le développement de la prospérité générale en Égypte, auxquels la France et l'Angleterre sont également intéresssées. Les deux Gouvernements, étroitement associés dans la résolution de parer par leurs communs efforts à toutes les causes de complications intérieures ou extérieures qui viendraient à menacer le régime établi en Égypte, ne doutent pas que l'assurance publiquement donnée de leur intention formelle à cet égard ne contribue à prévenir les périls que le Gouvernement du Khédive pourrait avoir à redouter, périls qui, d'ailleurs, trouveraient cer-

[1] Voir ci-dessus n° 224.

tainement la France et l'Angleterre unies pour y faire face, et ils comptent que Son Altesse elle-même puisera dans cette assurance la confiance et la force dont Elle a besoin pour diriger les destinées du peuple et du pays égyptiens.

227.

M. SIENKIEWICZ, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 8 janvier 1882, 8 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 janvier, 1 h. 30, matin.)

Je me suis rendu aujourd'hui avec M. Malet chez le Khédive et je lui ai donné lecture de la note identique [1]. Nous avons fait une communication analogue à Chérif Pacha.

La note paraîtra demain au *Moniteur*.

Ce document aura un retentissement considérable.

Les agents d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie, qui cherchaient à faire une question internationale de la question égyptienne, ont été vivement émus. Ils jugent que la note est dirigée contre eux. La note est arrivée également fort à propos pour permettre au Gouvernement du Khédive de résister à la Chambre qui vient de réclamer à l'unanimité le vote du budget. La dépêche explicative ne m'est parvenue qu'après la remise de la note [2].

[1] La note du 30 décembre à laquelle le Gouvernement avait adhéré le 6 janvier.

[2] M. Gambetta avait successivement envoyé à M. Sienkiewicz :

1° Le 7 janvier, à 5 h., soir, un télégramme lui annonçant l'accord de la France et de l'Angleterre «pour donner au Khédive l'assurance officielle de leur entente commune en ce qui concernait la situation gouvernementale de l'Égypte» et lui annonçant l'envoi d'un prochain télégramme contenant des instructions à cet égard, identiques à celles que Lord Granville devait adresser à Sir Edward Malet;

2° Le 7 janvier, à 5 h. 30 du soir, le télégramme publié ci-dessus n° 226.

Dans son premier télégramme du 7, M. Gambetta prévenait M. Sienkiewicz qu'il lui ferait connaître par le prochain courrier l'origine et les motifs de la démarche convenue entre l'Angleterre et la France. Ce fut l'objet d'une longue dépêche envoyée au Caire le 10 janvier. M. Gambetta y retraçait l'histoire des pourparlers franco-anglais depuis le 15 décembre. Il indiquait en ces termes à M. Sienkiewicz l'attitude qu'il devrait prendre : «D'une part vous devez combattre toute interprétation erronée qui en dénaturerait le sens (de l'accord franco-anglais) et la portée et attribuerait aux Puissances des arrière-pensées qu'elles n'ont pas. De l'autre, vous attachant au but précis et immédiat de leur déclaration, vous montrerez que leur parole a une valeur sérieuse et qu'en prêtant un concours loyal au Gouvernement du Khédive, elles entendent se maintenir sur le terrain où elles se sont établies depuis la réorganisation politique, judiciaire et financière de l'Égypte».

228.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Le Caire, 10 janvier 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

Le Khédive a signé, le 4 de ce mois, un décret qui nomme le colonel Arabi Sous-Secrétaire d'État au ministère de la Guerre.

Cette mesure a été diversement interprétée. Certaines personnes y ont vu une preuve manifeste de la faiblesse du Gouvernement tandis que d'autres ont cru pouvoir fonder quelques espérances sur une nomination qui semble rallier au Gouvernement le chef réel de l'armée et du parti national. Je pense, en ce qui me concerne, que l'entrée au ministère de la Guerre du célèbre colonel ne modifie en rien, pour le moment, la situation actuelle.

Mahmoud Pacha Sami, le Ministre de la Guerre, ayant été imposé par les colonels à Chérif Pacha, il n'est pas surprenant qu'il ait réclamé pour vekil Arabi Bey. On comprend moins, tout d'abord, que ce dernier ait accepté une position inférieure. Mais cette combinaison où le véritable chef est sous les ordres de son délégué me semble pouvoir s'expliquer d'une manière fort naturelle.

[Détails sur l'éloignement momentané et le retour d'Arabi.]

Quoi qu'il en soit, il est à noter que le Conseil des Ministres a adopté à l'unanimité la nomination d'Arabi Bey comme Sous-Secrétaire d'État, et que Sir Edward Malet aussi bien que Sir Auckland Colvin l'ont hautement approuvée.

229.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 11 janvier 1882, 1 h. 50, soir.*

Je reçois de M. Sienkiewicz le télégramme suivant : «Le Caire, 10 janvier 1882, 8 h. 30, soir. *Confidentiel.*

«J'ai été informé d'une manière *toute confidentielle* que M. Malet cherche à démontrer à Chérif Pacha qu'il a été très opposé à la note. Il a envoyé M. Blunt

chez [Arabi], pour connaître le sentiment de l'armée. Comme je l'ai exposé précédemment à Votre Excellence, c'est sur le parti, dit national, que mon collègue fait actuellement reposer son action.»

Le 8, M. Sienkiewicz me télégraphiait que la première impression produite par la démarche simultanée des deux Puissances avait été considérable, et que la note était arrivée fort à propos pour permettre au Gouvernement du Khédive de résister aux prétentions de la Chambre des Notables en matière de budget. Le 10, à 1 heure du soir, M. Sienkiewicz me faisait savoir que Chérif Pacha était venu le trouver *avec M. Malet* et lui avait parlé avec inquiétude des interprétations auxquelles la note identique aurait donné lieu dans certaines sphères. «On y verrait une appréciation défavorable de la Chambre des Notables, un acte de défiance vis-à-vis du parti national et une menace d'intervention que rien ne justifie en ce moment». M. Malet a même proposé à M. Sienkiewicz devant Chérif Pacha de demander aux deux Gouvernements l'envoi d'une nouvelle note explicative destinée à ramener l'opinion. J'ai immédiatement répondu à M. Sienkiewicz que les instructions transmises étaient suffisamment claires, et qu'elles se passaient de tout nouveau commentaire public [1].

En rapprochant ces communications successives du télégramme dont je vous transmets le texte, on ne peut s'empêcher de remarquer une certaine déviation dans la ligne prescrite aux agents des deux Puissances par les instructions du 8 janvier. D'autre part, ce ne serait pas la première fois que M. Malet dans sa manière d'envisager les affaires d'Égypte ferait prévaloir ses vues personnelles au détriment de l'accord intervenu entre les deux Cabinets, et il me suffira de rappeler à cet égard les circonstances qui ont accompagné son dernier voyage à Constantinople.

Nous n'avons point évidemment d'observation à faire sur les rapports du Gouvernement anglais avec son représentant au Caire. Mais peut-être pourriez-vous, en recueillant les premières impressions de Lord Granville sur les conséquences de notre commune démarche, dans un entretien dont vous choisiriez vous-même le moment, indiquer combien il est nécessaire que l'entente se maintienne entre les deux agents, même dans les détails d'interprétation. Il serait en effet regrettable qu'après s'être concerté pour une démarche commune, cette démarche une fois faite, chacun reprît son indépendance, et en fît l'objet de commentaires contradictoires qui en paralyseraient certainement les effets.

[1] M. Gambetta télégraphia le 10 janvier à 6 h. 15, soir, que le meilleur moyen de calmer les appréhensions serait de publier la note du 7 janvier, mais qu'il ne jugeait ni opportun, ni habile d'envoyer une seconde note explicative de la première. Il renvoyait M. Sienkiewicz aux instructions qu'allait lui apporter sa dépêche du même jour. Voir ci-dessus, n° 227, note.

230.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Rouvier, Ministre du Commerce et des Colonies.

D. s. n°. *Paris, 11 janvier 1882.*

M. Baudais, désigné pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement de la République à Madagascar en remplacement de M. Meyer, a pris possession de son poste, et il me rend compte de ses premières observations dans deux rapports dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie. Comme vous le verrez, notre agent actuel n'a pas été moins frappé que son prédécesseur des progrès continus de l'influence anglaise (1); d'autre part, il n'aurait pas tardé à être en mesure de constater, si les renseignements dont il me fait part sont exacts, les tendances fâcheuses dont le Gouvernement hova, malgré l'apparence amicale de ses relations avec nous, ne laisserait pas au fond d'être animé à notre égard. Il résulte, en effet, d'indications qui n'ont pas encore, il est vrai, un caractère officiel, que différents chefs sakalaves de la côte nord de Madagascar, circonvenus depuis quelque temps déjà par le Gouvernement de Tananarive, avaient, au mépris des engagements qui les lient envers nous, fait leur soumission à la Reine Ranavalo, et que le pavillon hova serait à la veille d'être arboré sur les îles de Nossi-Mitsou et de Nossi-Faly, situées toutes deux à proximité de Nossi-Bé.

Je n'ai pas à insister avec vous sur la portée de tels faits; s'ils venaient à être confirmés, ils constitueraient à nos yeux une méconnaissance préméditée de nos droits équivalant, en fait, à un acte d'hostilité. Le Gouvernement hova ne saurait ignorer, en effet, ainsi que le fait observer notre Consul, la situation internationale des îles qu'il prétendrait ainsi rattacher à sa juridiction. Par un traité signé en juin 1841 et qui se trouve mentionné dans le recueil officiel de M. de Clercq, le chef de l'Ankara a cédé à la France, contre une pension qu'il touchait dernièrement encore, la totalité de ses États, comprenant Nossi-Mitsou et Nossi-Faly.

[L'incident emprunterait une gravité nouvelle à la présence, dans les régions, d'un Anglais connu par son esprit d'intrigue. M. Gambetta prie M. Rouvier de lui communiquer les renseignements qu'il pourrait obtenir des autorités de Nossi-Bé et ne saurait, *rebus stantibus,* associer son action à celle du Cabinet anglais dans la question du pillage des factoreries de Salar.]

(1) Le 3 janvier, M. Gambetta avait signalé à M. Rouvier une dépêche confidentielle de Lord Lyons qui, à la suite du pillage des factoreries de Salar, suggérait l'envoi sur des navires français et anglais d'un corps de troupes hova dans la baie de Saint-Augustin pour occuper militairement cette partie de l'île.

231.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 8. *Paris, 13 janvier 1882.*

Par mon télégramme du 11 de ce mois, je vous ai tenu au courant des incidents qui ont suivi la remise de la note du 7 au Gouvernement égyptien.

[M. Gambetta maintient ses instructions. Il fait part à M. Challemel-Lacour de deux télégrammes du 11 de M. Sienkiewicz qui signale différentes tentatives du Gouvernement égyptien, soutenu par le représentant de la Grande-Bretagne au Caire, pour atténuer la portée de la démarche du 7.]

Hier, Lord Lyons est venu à son tour me présenter, au nom de Lord Granville, des réflexions analogues à celles qui se trouvaient consignées dans les communications de notre agent au Caire. Le Cabinet de Londres insistait particulièrement sur l'utilité de rédiger en commun une seconde note, explicative de la première. J'ai fait remarquer à l'Ambassadeur de la Reine qu'une seconde note ne pouvait que répéter nos déclarations antérieures, ce qui était pour le moins inutile, ou bien les contredire, ce qui aurait pour résultat de donner un encouragement presque direct aux adversaires de l'ordre de choses établi en Égypte. Aux craintes que Lord Lyons m'exprimait sur les impressions de la Chambre des Notables et sur les dispositions du parti national, j'ai opposé ce fait indéniable qu'il n'y avait rien dans la note du 7 qui fût dirigé, soit contre la Chambre, soit contre aucun parti, soit contre les aspirations raisonnables du peuple égyptien, qu'il n'y était parlé d'aucun projet immédiat d'intervention armée, l'état de choses restant ce qu'il est; que le ton n'en était en aucun endroit comminatoire; qu'on n'y faisait aucune opposition aux vœux du pays, en tant que ces vœux portent sur d'utiles réformes et ne tendent pas à ébranler les pouvoirs établis. Si les deux Puissances cherchaient à fortifier l'autorité du Khédive, c'est qu'elles considéraient que cette autorité serait employée à servir les intérêts généraux de l'Égypte. La note du 7 me paraissait indiquer aussi clairement que possible que tel était l'esprit qui avait inspiré notre action commune. Si des doutes pouvaient subsister, il appartenait aux agents des deux Puissances au Caire de les dissiper, lorsque l'occasion s'en présenterait, en concertant leur langage.

L'Ambassadeur de la Reine a paru frappé des observations que j'ai présentées. Je ne lui ai point caché qu'il se heurtait à une décision déjà prise et que j'avais dû prendre pour me conformer à l'esprit comme au texte de la note du 7 janvier. Je lui ai communiqué le télégramme par lequel j'avais mandé à

M. Sienkiewicz de s'en tenir à ses premières instructions. J'ai ajouté d'ailleurs que Lord Granville, dans les pourparlers qui ont précédé l'envoi de la note commune a montré tant de bon vouloir à se prêter aux vues du Gouvernement français que je me ferais à mon tour un devoir de courtoisie, s'il avait quelque proposition nouvelle à nous adresser, d'apporter à l'examen de ce qui nous serait proposé par lui l'attention la plus empressée. Je n'en ai pas moins insisté sur ce point fondamental de l'affaire qu'en attendant qu'un nouvel échange d'observations ait abouti à quelque résultat pratique, je n'avais pas lieu de me départir de la ligne de conduite que j'ai suivie jusqu'à présent. J'ai prié Lord Lyons de vouloir bien faire connaître ces mobiles à Lord Granville.

Dans tous les cas, et quand même une décision nouvelle des deux Puissances devrait intervenir dans un délai plus ou moins rapproché, il me semble dès à présent indispensable qu'aucune divergence ne puisse être relevée dans le langage des agents des deux Puissances au Caire. Leur attitude commune doit être telle qu'elle décourage d'avance les tentatives qui pourraient être faites pour les isoler l'un de l'autre. Lord Granville jugera sans doute, comme moi, que, s'il en était autrement, la note commune ne garderait pas un sérieux digne des deux Puissances qui se sont entendues pour la présenter au Khédive. A la première occasion qui s'offrira à vous de vous entretenir avec le Ministre de la Reine, je vous prie de vous informer si des instructions ont été envoyées dans ce sens à Sir Edward Malet ou si elles le seront le plus tôt possible. J'ai cru comprendre que Lord Lyons partageait sur ce point mon avis.

232.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne.

D. n° 6. *Paris, 15 janvier 1882.*

Je ne veux pas tarder plus longtemps à vous exprimer la satisfaction que m'a causée votre télégramme en date du 10 janvier (1). J'y ai trouvé la preuve que les préventions qu'on a peut-être conçues à l'étranger, au premier moment de la constitution du Cabinet du 14 novembre, contre la marche et le développement de la politique intérieure française, ne tiennent déjà plus devant les faits positifs. Les paroles, que l'Empereur a bien voulu vous adresser, ne sont pas seulement un témoignage de son auguste bienveillance pour notre pays; elles font honneur à la justesse de son coup d'œil et à son équité.

(1) Le comte Duchâtel avait télégraphié, le 10, à 4 h. 20, soir : «Il y a eu hier soir bal à la Cour. L'Empereur m'a parlé avec intérêt du résultat si favorable au Gouvernement des élections sénatoriales d'avant-hier.» (Renouvellement partiel du Sénat).

Répétez bien, chaque fois que vous en trouverez l'occasion, que la République française, calme et heureuse chez elle, ne nourrissant aucun dessein de bouleversement au dedans ni de propagande au dehors, est un régime d'ordre et de paix autant que de liberté. Dans la journée du 8 courant, sur laquelle l'Empereur a bien voulu arrêter son attention, nous n'avons eu aucune peine à faire respecter la loi, et nous ne prévoyons pour aucun moment de difficultés plus graves.

[Incident particulier. Élection du commandant Labordère à Paris.]

Il n'a point échappé, d'ailleurs, à la haute pénétration de l'Empereur, que les élections sénatoriales viennent d'apporter à la République un nouvel élément de force, et cette force n'est pas au service du désordre.

Les révolutions diverses, que la France a traversées depuis un siècle, expliquent pourquoi l'on a tendance à l'étranger à en craindre toujours de nouvelles. Le peu d'aptitude que font paraître certains groupes démocratiques plus bruyants qu'influents, pour la politique pratique et effective, donne à croire quelquefois que la République tout entière est condamnée à l'impuissance gouvernementale d'où naissent tôt ou tard les agitations de la rue. Il est important de réagir avec fermeté et patience, surtout à la Cour où vous êtes, contre des opinions de cette nature qui ne sont fondées que sur des apparences trompeuses, et sur des souvenirs d'une autre époque. Pour peu que vous y réfléchissiez, vous verrez vous-même et vous ferez comprendre autour de vous cette vérité que la République, telle qu'elle est aujourd'hui instituée et organisée chez nous, paraît avoir mis le pays plus que jamais à l'abri des troubles et périls du genre de ceux qui ont menacé longtemps les Gouvernements antérieurs. La tranquillité de la place publique est plus certaine aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1840, sous la monarchie de Juillet, après dix ans d'efforts de chaque jour pour la rétablir ou la maintenir, et, en tant que symptôme de l'état moral de l'armée, c'est bien peu de chose que la candidature du commandant Labordère[1] comparée aux conspirations militaires qui ont rempli les dix premières années de la Restauration.

En vous pénétrant de ces idées et en les faisant pénétrer dans les cercles où vous vivez, discrètement toutefois, et sans offenser l'esprit monarchique de la société et de la Cour de Vienne, vous servirez utilement la cause de la République et celle de l'ordre même, dont l'Empereur nous fait l'honneur de se préoccuper avec tant de sollicitude éclairée pour notre pays. Le seul péril un peu sérieux que pourrait courir l'ordre en France, c'est que les Gouvernements européens vinssent à se laisser dominer par la fausse idée qu'il y est impossible ou simplement difficile.

[1] Officier d'artillerie qui avait annoncé publiquement, pendant la période du 16 mai, qu'il ne s'associerait à aucune tentative contre le régime républicain.

233.

M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 16 janvier 1882, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

J'ai vu Lord Granville qui est rentré à Londres ce matin et je l'ai entretenu des affaires d'Égypte en m'inspirant de votre dépêche de samedi[1]. Il m'a dit qu'il attachait la plus grande importance à ce que l'entente de la France et de l'Angleterre fût non seulement réelle mais apparente. Il a adressé aujourd'hui à Lord Lyons un télégramme dans ce sens, dont vous devez avoir connaissance à l'heure qu'il est. Quant aux prétentions de la Chambre des Notables en matière de budget, il est d'accord avec vous pour les considérer comme inadmissibles. Il pense qu'il y aurait avantage à ce qu'une certaine latitude fût laissée à M. Malet pour donner, après s'être concerté avec notre agent, à Chérif Pacha les explications qu'il jugerait les plus utiles; cependant, il lui a prescrit par le télégraphe de ne rien faire avant d'avoir été informé que vous donnez votre assentiment à cette manière de procéder.

234.

M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME.

T. *Paris, 16 janvier 1882.*

(Expédié le 17, à minuit.)

Le traité de commerce avec l'Italie, approuvé par la Chambre des Députés, a été déposé aujourd'hui pour approbation au Sénat par le Président du Conseil[2].

(1) Voir ci-dessus n° 231.

(2) M. de Reverseaux télégraphiait de Rome le 29 janvier à 4 h. 25 du soir que M. Mancini était disposé à accorder les délais nécessaires pour la ratification du traité par les Chambres françaises. D'après le même télégramme, M. Gambetta devait demander le lundi (30 janvier) à la Chambre et le jeudi 2 février au Sénat une nouvelle prorogation des traités de commerce existants. Il fut mis en minorité à la Chambre des députés le 26 janvier.

235.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 17 janvier 1882, 4 h., soir.*

L'union de la France et de l'Angleterre en ce qui concerne les affaires d'Égypte persiste et s'accentue. Lord Granville a télégraphié hier à M. Malet pour lui demander de concerter itérativement ses démarches et son langage avec ceux de M. Sienkiewicz [1]. Il a dit à M. Challemel-Lacour : «L'union de la France et de l'Angleterre doit être non seulement réelle, mais encore apparente». La France et l'Angleterre sont d'accord pour juger inadmissibles les prétentions de la Chambre des Notables en matière de budget. Lord Lyons, que je viens de voir, m'a confirmé les déclarations du Cabinet Saint-James [2].

236.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. Confidentiel. *Berlin, 17 janvier 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 20 janvier.)

Ma dépêche n° 5 vous faisait part de ce que j'avais été en mesure de recueillir sur la manière de voir du prince de Bismarck par rapport à l'Égypte et sur la façon dont il conviendrait d'agir d'après lui, si de nouveaux soulèvements prétoriens mettaient en péril le maintien de l'ordre de choses existant sur les bords du Nil [3].

[De nouvelles informations ont confirmé M. d'Aubigny dans sa manière de voir. A l'Ambassadeur d'Angleterre qui aurait consulté le prince de Bismarck au sujet

(1) A 3 h. 40, soir, M. Gambetta venait de télégraphier à M. Sienkiewicz : «M. Malet recevra des instructions pour que son entente avec vous soit non seulement réelle, mais encore apparente.»

(2) Voir ci-dessus, n° 233.

(3) D'après M. d'Aubigny, il résulterait d'un échange de pourparlers entre l'Allemagne, la Russie, l'Autriche et l'Italie «que les Cabinets de l'Europe orientale seraient unanimes, bien qu'à des degrés divers, à réprouver l'hypothèse de la descente sur les bords du Nil de forces anglo-françaises».

de l'Égypte, le Chancelier aurait déconseillé une action combinée de la France et de l'Angleterre et recommandé de chercher à Constantinople un moyen de répression, si l'emploi d'une force étrangère devenait indispensable [1].]

L'Ambassadeur de la Grande-Bretagne a donné, il y a peu de jours, au comte de Hatzfeldt connaissance des termes de la note identique remise au Khédive par nos agents au Caire; il m'a dit que l'accueil fait à sa communication avait été empreint d'une réserve très marquée et que le gérant des Affaires étrangères avait évité soigneusement en cette circonstance tout témoignage soit d'approbation, soit d'un sentiment différent. Je tiens également de Lord Ampthill qu'un rapprochement marqué s'opère en ce moment entre le Sultan et le Cabinet de Berlin qui occupe désormais à Constantinople une situation prépondérante. Les intentions notoirement pacifiques de l'Empereur Guillaume et du prince de Bismarck sont au reste (d'après mon interlocuteur) de nature à rassurer l'Angleterre qui attache un grand prix au maintien du *statu quo* oriental.

237.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 120. *Le Caire, 17 janvier 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 27 janvier.)

La situation de l'Égypte devient très grave. La Chambre des délégués, dirigée par un comité de seize membres qui subit lui-même la pression des colonels, veut s'emparer du Gouvernement du pays. L'armée appuie et dirige la Chambre. Le Ministère n'a pas la confiance du Khédive, et le parti national ne cherche qu'une occasion pour le renverser. Déjà certains ministres, qui se distinguaient jusqu'à présent par leur esprit de modération, se rangent du côté de l'armée, c'est-à-dire du côté de la force. Quant au Khédive, bien qu'il m'ait déclaré à plusieurs reprises que la note du 7 janvier [2] était on ne peut plus opportune, je le soupçonne fort de continuer à s'entendre secrètement avec la Porte.

Dans le Soudan règne une anarchie presque complète, et, du côté de l'Abyssinie, on peut toujours appréhender quelque difficulté.

[1] Sur cette question, voir *Die Grosse Politik*, tome III, n° 725. — (*La politique extérieure de l'Allemagne,* —tome III, n° 581). — [2] Voir ci-dessus, n° 227.

Le colonel Arabi n'a point modifié ses allures de prophète et de dictateur, depuis qu'il fait partie du ministère de la Guerre. Je suis même porté à croire qu'il lui serait impossible de changer d'attitude, les officiers commençant à exercer sur lui une sorte de surveillance. Chaque soir, depuis l'ouverture de la Chambre, des banquets réunissent les notables et les colonels qui s'encouragent réciproquement à maintenir le programme révolutionnaire de la Chambre. Il faudrait quelque circonstance tout exceptionnelle pour empêcher un conflit entre le ministère et la Chambre.

Je ne crois pas, malgré les menaces des colonels, qu'il y ait à redouter, pour le moment, une nouvelle manifestation de l'armée; mais on peut admettre que les fellahs, qui sont généralement accablés de dettes, et qui, pour acquitter l'impôt, doivent contracter des emprunts à des taux exorbitants, seraient disposés à refuser l'impôt, pour peu qu'on les encourageât dans cette voie.

D'autre part, le parti national se prononce chaque jour d'une manière de plus en plus vive contre les étrangers et contre le Khédive, qui passe pour s'appuyer exclusivement sur les deux Puissances occidentales.

[La sécurité publique n'est pas menacée. Considérations générales sur la situation de l'Égypte. M. Sienkiewicz revient sur ses dépêches et télégrammes antérieurs et sur les instructions de son Ministre.]

238.

M. Le Myre de Vilers, Gouverneur de la Cochinchine,

à M. Rouvier, Ministre du Commerce et des Colonies.

T. *Saïgon, 17 janvier 1882, s. h.*

En présence de l'impuissanc e du Gouvernement de Hué et devant l'attitude des Pavillons noirs, il me paraît indispensable de doubler notre garnison à Hanoï[1].

Le *Drac* partira jeudi.

Il n'y aura pas d'opération militaire, je prendrai seulement des mesures préventives.

Je n'ai pas besoin de crédits.

[1] Voir ci-dessus, n° 220.

239.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 19 janvier 1882, 7 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

J'ai fait part sans délai à Lord Granville de votre conversation avec l'Ambassadeur de Turquie [1]. Le Principal Secrétaire d'État m'a vivement remercié de cette communication, mais il ne m'a pas caché son étonnement d'apprendre que la note turque ne vous avait pas été remise, ladite note lui ayant été présentée dès samedi dernier par Musurus Pacha. Il n'a pas été répondu jusqu'à présent à la Turquie; mais on prépare au Foreign Office une réponse dont Lord Granville m'a dit qu'il ne manquerait pas de vous donner connaissance aussitôt qu'elle sera prête. «Il y a, m'a-t-il dit, plusieurs précédents de communications analogues adressées directement par le Cabinet de Londres au Khédive; le Gouvernement de la Reine n'estime pas que, la note identique ne mettant pas en question la situation de l'Égypte telle qu'elle est réglée par les firmans, il fût à aucun titre nécessaire soit de la communiquer au préalable à la Porte, soit de la faire parvenir au Khédive par son intermédiaire.»

Quant à votre idée de faire donner maintenant à Constantinople par les Ambassadeurs des deux Puissances communication simultanée de la note identique remise au Khédive, le Principal Secrétaire d'État n'a fait aucune difficulté d'y adhérer. Il ne voit nul inconvénient à cette démarche, *si elle peut faire plaisir à la Porte.*

Lord Granville m'a exprimé à cette occasion l'espoir que nous continuerions à marcher d'accord jusqu'au bout.

Il m'a fait lire une dépêche du Caire qui venait de lui parvenir et d'après laquelle Chérif Pacha serait décidé non seulement à repousser les exigences de la Chambre des Notables, mais à se rendre auprès d'elle pour lui notifier que la France et l'Angleterre refusent d'accepter ses prétentions en matière de budget. Si la Chambre des Notables persiste, Chérif Pacha ne donnera pas sa démission, la constitution de l'Égypte n'admettant pas la responsabilité ministérielle.

[1] M. Gambetta écrivait le 20 janvier à M. Tissot : «Je vous fais part, dans une dépêche de ce jour, de la conversation officielle qu'Essad Pacha a eue avec moi le 17 courant à propos de la note remise au Khédive par la France et l'Angleterre».

240.

M. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 11. *Paris, 23 janvier 1882.*

Je vous adresse ci-inclus copie des deux derniers télégrammes que j'ai reçus du Caire et dont je vous ai donné la substance par mon télégramme en date de ce jour[1]. Il est visible que la situation au Caire devient pressante et que le moment approche où il faudra aviser. Je vous invitais par mon télégramme à voir le plus tôt que vous pourrez Lord Granville. Je vous renouvelle cette invitation. Vous aurez à savoir si l'idée de faire agir la France et l'Angleterre par délégation des grandes Puissances préoccupe réellement le Cabinet anglais et en général à lui demander ses vues sur le conflit qui menace de passer à l'état aigu entre le Khédive et la Chambre des Notables[2]. Personne n'est plus spécialement intéressé que la France et l'Angleterre au maintien de la paix publique en Égypte. Les décrets du 18 novembre 1876 et du 15 novembre 1879, relatifs à la création et aux attributions du contrôle anglo-français notamment, constituent pour les deux Puissances un titre qui n'appartient qu'à elles. La France et l'Angleterre n'ont pas besoin pour faire valoir ces titres d'une délégation européenne. C'est elles tout particulièrement qui peuvent être atteintes par les prétentions de la Chambre des Notables en matière budgétaire. Vous jugerez sans doute à propos de faire valoir ces considérations à Lord Granville, en lui demandant s'il croit possible que la France et l'Angleterre se dispensent de rechercher de concert ce qu'exige un état de choses qui ne s'améliore pas en se prolongeant[3].

[Télégrammes relatifs aux tribunaux de la Réforme et à l'arrivée du prince Hassan en Égypte.]

(1) M. Sienkiewicz, télégraphiait M. Gambetta à 3 h. du soir, définit ainsi la situation : «Ou transiger avec la France ou intervenir».

(2) M. Challemel-Lacour répondait le 24 janvier à 5 h. 35 du soir : «Je viens d'avoir une conversation avec Lord Granville. Il m'a exprimé le désir de voir, avant de me répondre, M. Gladstone qui doit arriver à Londres aujourd'hui à 4 heures.»

(3) Le 24 janvier, Lord Lyons apportait à M. Gambetta un projet de dépêche à Lord Dufferin en réponse à la communication de la Porte. M. Gambetta demanda quelques modifications au projet anglais. (Dépêche n° 13 de M. Gambetta à M. Challemel-Lacour du 24 janvier.)

241.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GAMBETTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 23. *Péra, 26 janvier 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 février; Dir. pol., 11 février.)

Ainsi que je l'avais supposé, les négociations qui se poursuivent avec un certain mystère entre le comte Corti et la Porte et que je signalais à Votre Excellence dans un de mes derniers rapports ont bien pour objet la baie d'Assab.

Au lieu de maintenir purement et simplement le point de vue auquel il s'était placé en achetant ce territoire à quelques cheikhs qu'il considérait comme indépendants, le Gouvernement italien en face des revendications de l'Égypte a commis la faute de porter la question à Constantinople et de chercher à obtenir le désistement du Khédive par l'intermédiaire de la Porte. C'était affaiblir sa position légale sans l'améliorer par la probabilité d'une solution pratique. Dès le mois de septembre, dernière époque à laquelle il avait reçu l'ordre d'entamer les pourparlers, le comte Corti avait prévenu son Gouvernement des difficultés qu'il entrevoyait. Mon collègue supposait avec raison que le mauvais vouloir du vassal se compliquerait de celui du suzerain. Le Cabinet italien a passé outre à ces observations, et les négociations se poursuivent depuis près de cinq mois sans que rien puisse faire espérer, jusqu'ici, un résultat favorable. La Porte, qui avait laissé entendre tout d'abord qu'elle se chargeait de triompher de l'opposition du Khédive, encourage plus que jamais ses résistances et lui aurait donné dernièrement, m'assure-t-on, l'ordre de ne céder à aucun prix. Je crois savoir, du reste, que l'Italie dans cette question a fait appel depuis quelque temps déjà à l'intervention du Gouvernement anglais[1]. Par un échange de bons procédés, le comte Corti plaide timidement, de temps à autre, la cause des Arméniens, clients de plus en plus maltraités de l'Angleterre, tandis que Lord Dufferin, avec autant de discrétion et aussi peu de succès, rappelle de loin en loin à la Porte l'affaire de la baie d'Assab. Les choses en sont là, et l'on peut supposer que les négociations se prolongeront longtemps encore.

[1] Le 9 octobre 1881, M. Mancini communiquait à Sir A. Paget, pour le transmettre à Lord Granville, un projet de convention avec le Khédive, au sujet d'Assab. (*Correspondence respecting Assab bay. Egypt,* n° 15 [Livre bleu], 1882.)

242.

Lord Granville, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne,

à Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris (1).

Traduction. *Foreign Office, 30 janvier 1882.*

Dans ma dépêche du 25 du mois dernier, j'ai adressé à Votre Excellence la substance d'une conversation que j'avais eue le 24 au soir avec M. Challemel-Lacour au sujet des vues de M. Gambetta sur les affaires d'Égypte. Sur le moment, je n'ai exprimé aucune opinion, mais j'ai promis de reprendre la conversation. J'avais déjà laissé entrevoir à Votre Excellence que vous recevriez probablement des instructions à l'effet de faire savoir au Gouvernement français combien il paraissait désirable qu'il y eût sur ce point un échange d'idées parfaitement franc et confidentiel.

Le Gouvernement de Sa Majesté pense que, dans les circonstances présentes, il est très important que l'union de l'Angleterre et de la France soit clairement accusée et qu'un arrangement soit conclu en ce qui concerne la ligne de conduite à adopter en vue d'éventualités qui, à tout moment, peuvent devenir imminentes.

Le Gouvernement de Sa Majesté désire maintenir les droits du souverain et du vassal tels qu'ils sont établis actuellement entre le Sultan et le Khédive, pour assurer l'accomplissement d'engagements internationaux et protéger le développement d'institutions dans ces limites. Il croit que le Gouvernement français partage ces vues. Reste à savoir, si, en Égypte, il se produirait un état de désordre qui serait incompatible avec cette politique, quelles mesures il y aurait à prendre pour parer à la difficulté. Il semble que M. Gambetta, dans sa lettre à M. Challemel-Lacour, n'a pas fait de propositions spéciales à ce sujet, mais bien qu'il a élevé des objections contre deux alternatives qui, parmi d'autres, ont été l'objet de conjectures du public pour le cas où la nécessité surgirait de quelque intervention en Égypte. Il est regrettable, mais il paraît évident au Gouvernement de Sa Majesté que, si une pareille éventualité venait malheureusement à se produire, il existe des objections à faire valoir à l'encontre de toutes lignes de conduite qu'on pourrait adopter. Reste à savoir laquelle d'entre elles présente le moindre inconvénient. Le Gouvernement de Sa Majesté n'appréhende pas, bien que ce soit possible,

(1) Dépêche communiquée par Lord Lyons au ministère des Affaires étrangères, le 2 février.

que, de fait, il y ait à redouter une explosion de nature à engendrer l'anarchie et à mettre en danger la vie et les biens des Européens. Le danger probable, c'est que les Notables soutenus par l'armée égyptienne, influencés par des doutes à l'endroit de l'accord réel de l'Angleterre et de la France, encouragés par l'idée de l'appui qu'ils pourraient obtenir de Puissances européennes et de la Turquie, pourraient instituer un Gouvernement dont la politique serait incompatible avec la position du Khédive, telle qu'elle est garantie par les firmans de la Porte, et avec les engagements internationaux de l'Égypte, tant à l'égard de l'Angleterre et de la France qu'à l'égard des autres Puissances européennes.

Le Gouvernement de Sa Majesté a de fortes objections à occuper par lui-même l'Égypte. Cette occupation susciterait de l'opposition en Égypte et en Turquie; elle exciterait les soupçons et la jalousie d'autres Puissances européennes qui — le Gouvernement de Sa Majesté a des raisons de le croire — feraient de leur côté des contre-démonstrations qui pourraient conduire à de très sérieuses complications; en outre, cette action isolée ferait peser sur lui la responsabilité de gouverner dans des circonstances très défavorables un pays habité par des Orientaux. Il croit qu'une telle occupation serait aussi mal accueillie par la nation française que l'occupation isolée de l'Égypte par les Français le serait par l'Angleterre.

Il a soigneusement examiné la question d'une occupation combinée par l'Angleterre et la France, et il est arrivé à la conclusion que quelques-unes des objections mentionnées ci-dessus pourraient être atténuées et d'autres très sérieusement aggravées par une action de cette nature.

En ce qui concerne l'occupation par les Turcs, le Gouvernement de Sa Majesté convient que ce serait un grand mal, mais il n'est pas convaincu que cette occupation comporterait des dangers aussi grands que ceux qui seraient la suite des autres alternatives envisagées plus haut. Accorder à la Turquie un pouvoir renouvelé et accru sur l'Égypte serait suivre une marche rétrograde cruelle dans ses résultats pour la province la plus riche et la plus prospère de l'Empire ottoman. Mais, si l'on pouvait s'entendre sur une occupation temporaire avec le consentement plein et entier et sous le contrôle de l'Angleterre et de la France, avec des garanties et dans des conditions convenables, un tel emploi de la force serait le moins sujet à objection parmi ceux qui ont été proposés. Les Turcs sont une nation faible, et, bien qu'impopulaires en Égypte, ils le sont moins, vu leur qualité de Mahométans, que les Européens, et ils n'éveilleraient certainement pas les mêmes jalousies en Europe.

Mais pour ce qui concerne une intervention immédiate de la force, j'ai déjà exprimé des doutes quant à la probabilité que la nécessité de prendre une décision se fasse sentir dès à présent. Ce qui est urgent, c'est d'examiner quelle serait la meilleure marche à suivre pour agir à l'égard de la seconde

éventualité que j'ai mentionnée pour la prévenir, savoir : un Gouvernement en Égypte avec une politique inacceptable pour l'Angleterre et la France.

Le point le plus important, c'est que l'union entre les deux pays soit à la fois réelle et manifeste.

Dans ma dépêche du 25 du mois courant, j'ai indiqué les attributions que l'on pourrait accorder à la Chambre des Notables et qui, si elles étaient recommandées par les Gouvernements anglais et français, seraient non seulement sans danger, mais probablement encore d'une grande application pratique. Une proposition semblable jointe à la ferme déclaration que les deux pays ne pourraient pas permettre d'infraction aux obligations internationales tendrait à écarter en Égypte, d'un côté, l'idée qu'il existe une divergence d'opinions entre les deux Puissances, et de l'autre côté, l'opinion qu'aucune des deux Puissances ne nourrissait un sentiment hostile au développement successif et sûr d'institutions nationales.

M. Gambetta soulève des objections à toute admission ultérieure des autres Puissances européennes à intervenir dans les affaires égyptiennes. Le Gouvernement de Sa Majesté convient que l'Angleterre et la France ont, vu les circonstances actuelles et les conventions internationales, une position exceptionnelle dans ce pays, et il estime aussi qu'il pourrait y avoir un inconvénient à ce que beaucoup de Puissances fussent appelées à participer à des fonctions administratives quelconques, mais il prend la liberté de soumettre à l'examen du Gouvernement français la question de savoir s'il ne serait pas désirable d'entrer en communication avec les autres Puissances, en ce qui concerne la manière d'agir la plus désirable à l'endroit d'un état de choses qui, par sa nature, semble empiéter sur les firmans du Sultan et les engagements internationaux de l'Égypte.

243.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 15. *Paris, 31 janvier 1882.*

Je crois devoir compléter les renseignements qui vous ont été transmis par mon prédécesseur sur l'action commune de la France et de l'Angleterre en Égypte, en vous mettant au courant des dernières observations échangées entre Lord Lyons et M. Gambetta. Le 28 janvier, l'Ambassadeur d'Angleterre

a remis au Président du Conseil deux notes verbales sur la conduite à suivre à Constantinople et au Caire. La première contenait le texte rectifié du projet de réponse à la Porte, dont le Cabinet de Londres a pris l'initiative. Ce texte ne diffère de celui dont vous avez déjà connaissance que par l'insertion d'un paragraphe où se trouvent développés, selon le désir exprimé par le chef du précédent Cabinet, les motifs de la démarche du 7 janvier. Je me borne à vous envoyer copie de ce passage. Je vous communique en entier la seconde note, relative au plan de conduite qu'il convient de tenir à l'égard de la Chambre des Notables, et aux concessions qui pourraient lui être faites en matière de budget[1].

Il a été répondu immédiatement à cette double communication par la remise de deux notes dont vous trouverez également copie. Vous verrez que le Gouvernement français fait porter ses principales observations sur le choix des arguments par lesquels le Cabinet de Londres justifie l'action des deux Puissances en Égypte et leur commune résistance aux prétentions de la Chambre des Notables. Il n'est pas, en effet, indifférent de savoir quel titre la France et l'Angleterre invoquent à l'appui du langage qu'elles tiennent à Constantinople et au Caire; et leur position diffère beaucoup, suivant qu'elles entendent représenter les intérêts multiples qui ont participé à la loi de liquidation, ou qu'elles agissent en vertu de la mission spéciale qu'elles tiennent des décrets du Khédive et de l'institution du contrôle.

Il a paru à mon prédécesseur que cette mission parfaitement définie, plusieurs fois consacrée par des actes solennels, conférée dans l'intérêt de l'Égypte aussi bien que dans celui des créanciers européens, donne tout particulièrement à la France et à l'Angleterre le droit et l'autorité nécessaires pour présenter en commun leurs conseils au Gouvernement du Caire. Les nouvelles modifications proposées par M. Gambetta au projet de dépêche qui devrait être adressé à la Porte ont pour objet de mettre cette pensée en relief.

Le Cabinet de Londres, en examinant les prétentions émises par la Chambre des Notables, propose en outre de lui faire certaines concessions sur des points déterminés. Vous verrez, par la réponse de M. Gambetta, dans quelle mesure le Gouvernement français s'est montré jusqu'ici disposé à entrer dans les vues exprimées par Lord Granville.

Je vous tiendrai au courant des phases nouvelles par lesquelles cette affaire pourrait passer.

[1] Voir aussi ci-dessus, n° 242.

244.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 16. *Berlin, 31 janvier 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 février; Dir. pol., 4 février.)

[M. d'Aubigny rappelle les termes de sa dépêche n° 10 du 17 janvier.]

La presse de Berlin manifestait dernièrement une certaine inquiétude au sujet des véritables pensées du Gouvernement de la République sur l'Égypte et attribuait à M. Gambetta l'intention de choisir cette question pour faire une vigoureuse entrée sur la scène de la politique étrangère. Elle ne voulait voir dans la réserve que le prédécesseur de Votre Excellence avait observée jusqu'à présent qu'une période de recueillement momentané dont il ne tarderait pas à se départir; l'opinion publique a subi dans une certaine mesure l'influence de ces insinuations calculées et j'ai entendu souvent autour de moi l'expression d'inquiétudes que je m'efforçais de dissiper en faisant ressortir que l'on ne pouvait raisonnablement se méprendre sur le but et la portée de notre démarche collective au Caire uniquement destinée à consolider le Khédive en accentuant la situation qui lui est faite par les firmans. La retraite de M. Gambetta et la nouvelle de l'arrivée au ministère de Votre Excellence[1] a de suite amené la presse de Berlin à une plus juste et plus loyale appréciation de notre attitude en Égypte; j'ai pu m'assurer avec satisfaction par mes derniers entretiens que cette détente est générale.

Je sais de source excellente que le prince de Bismarck lui-même qui avait manifesté, il y a peu de temps, à un de ses confidents, quelques vagues inquiétudes au sujet de notre politique égyptienne voit dans l'avènement de Votre Excellence un gage sérieux de la prudence avec laquelle nous agirons au Caire et je ne serais pas étonné que le langage qu'il fera bientôt entendre à Constantinople ne s'en ressentît à notre avantage. L'Empereur Guillaume envoie, en effet, au Sultan une mission chargée de lui remettre la décoration de l'Aigle noir[2]; cette mission est composée du prince Antoine Radziwill, aide de camp du Souverain allemand, et d'une suite d'officiers de distinction. Ce n'est qu'une démarche de courtoisie dont l'Empereur ne pouvait guère se dispenser après avoir reçu des mains d'Ali Nizami Pacha les ordres de Sa Majesté ottomane et j'estime que la politique ne fera pas l'objet principal des

[1] Le ministère Freycinet avait été formé le 30 janvier. — [2] Voir ci-dessus, n° 216 et note.

entretiens qui auront lieu à cette occasion au Palais et à la Porte(1). Néanmoins, en présence de l'influence désormais prépondérante dont jouit le Cabinet de Berlin sur l'esprit exalté d'Abdul Hamid, il est difficile d'admettre que le prince Radziwill n'emporte pas pour instructions de transmettre quelques conseils à Constantinople; nous devons souhaiter que ces conseils aient pour but de calmer une imagination maladive et de décourager des visées chimériques dont l'Europe entière pourrait avoir à souffrir.

245.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 1er février 1882, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 2 février, 1 h., matin.)

Le colonel Arabi qui semblait revenu à des idées de modération a de nouveau recouru à des moyens violents pour conserver sa situation de chef du parti national. Il a menacé de mort Sultan Pacha pour l'obliger à réunir la Chambre et à faire voter le règlement organique. La Chambre délibère en ce moment.

Les colonels et les délégués veulent avoir le pouvoir entre les mains. Chérif Pacha ne pourra probablement pas accepter le règlement tel qu'il sera voté par la Chambre, et alors le Khédive aura à subir le ministère qu'on lui imposera.

J'aurai soin de constater dans ce cas que le Khédive n'a cédé qu'à la force.

Chérif Pacha vient de me déclarer confidentiellement que dans son opinion, l'envoi d'un commissaire ottoman, suivi d'un corps de cinq mille soldats turcs, mettrait fin immédiatement à la crise(2).

La frégate *La Victoire* avec l'amiral Meyer à bord se trouve à Port-Saïd. Il y aurait peut-être lieu de la retenir à Port-Saïd même.

(1) Le 5 février, le prince de Reuss, causant avec M. Duchâtel, indique «qu'en raison même du choix des personnes appelées à en faire partie, cette mission ne devrait pas être considérée comme pouvant avoir un caractère politique». (Tél. de Vienne, du 6 février, 4 h. 20, soir.)

(2) Sir Edward Malet télégraphiait le 1er février, 1 h. 30 p. m., du Caire à Lord Granville : «Un des Ministres assurait que la seule solution possible de la crise était l'envoi immédiat en Égypte, par la Porte, d'une commission, envoi suivi aussitôt que possible de celui d'une forte armée. (*Correspondence respecting the Affairs of Egypt,* London, 1882). [Livre bleu.]

246.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Rome, 1er février 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 6 février.)

Dans la conversation que j'ai eue hier avec lui au sujet de la prorogation du traité de commerce(1), M. Mancini m'a entretenu des affaires de Sfax et des espérances que M. Gambetta avait données à l'Italie, par ses déclarations aux Chambres(2), de régler la question tunisienne de manière à donner satisfaction aux intérêts italiens dans la Régence et à supprimer les équivoques qu'avait fait naître le traité du Bardo. Il m'a exprimé la confiance que ces espérances ne seraient pas déçues par le changement de Cabinet, et que Votre Excellence se montrerait, comme son prédécesseur, désireuse d'arriver à une entente profitable aux deux nations.

J'ai répondu que Votre Excellence avait déjà donné trop de preuves de son esprit de conciliation pour qu'il fût permis de douter qu'elle ne s'efforçât d'entretenir avec toutes les Puissances, et en particulier avec l'Italie, les relations les plus amicales. Je n'ai pas relevé l'allusion que voulait me faire M. Mancini au traité du Bardo. Votre Excellence sait, et je l'ai écrit à maintes reprises au Département, que le Gouvernement italien affecte d'attribuer au traité de Tunis un caractère provisoire, et qu'il compte, ou feint de compter sur un règlement définitif des relations internationales de la Régence, que notre convention avec le Bey n'a établies, d'après lui, qu'en vue de circonstances particulières et passagères. Il n'a pas dépendu de moi de lui enlever cette illusion, car je n'ai pas laissé échapper une occasion de déclarer, tant au Roi qu'aux Ministres, que cet acte était définitif, et que nous repoussions énergiquement toute idée de le modifier, en consentant à un *modus vivendi* avec une Puissance quelconque. Malgré ces déclarations formelles et réitérées, le Gouvernement italien ne croit pas ou ne veut pas avoir l'air de croire au caractère définitif du traité, et, il y a peu de jours encore, en répondant au général Ricotti, M. Mancini a exprimé l'espoir d'une entente avec la France sur la question tunisienne, dans le sens que j'indique à Votre Excellence.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a parlé de la nomination de l'Ambas-

(1) M. de Reverseaux avait télégraphié, le 1er février à 3 h. 50, soir, que l'adhésion du Gouvernement italien à la prorogation jusqu'au 15 mai du traité de commerce pouvait être considérée comme certaine.

(2) Voir ci-dessus, n° 208 et notes.

sadeur italien à Paris[1]; il m'a répété que le choix d'un titulaire était chose très difficile, mais qu'il espérait nous donner satisfaction sur ce point après la ratification du traité de commerce. «Je ne comprends, en effet, a-t-il dit, l'échange des Ambassadeurs qu'après l'accomplissement de cette importante formalité.»

Enfin, faisant allusion aux affaires d'Égypte, il s'est déclaré partisan du *statu quo*, et m'a dit qu'en tout cas, l'Italie ne ferait rien pour aggraver les difficultés présentes.

247.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte.

T. *Paris, 2 février 1882, 7 h. 10, soir.*

Soyez dans les circonstances présentes très réservé et très circonspect[2]. Ne vous engagez sur aucun point sans m'avoir demandé des instructions. Concertez-vous, si possible, avec M. Malet pour représenter à Chérif Pacha que l'immixtion de troupes ottomanes et l'arrivée d'un commissaire ottoman, dont il vous a parlé éventuellement, seraient de nature à soulever de graves objections.

[Se concerter, pour toutes difficultés, avec l'agent anglais.]

248.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. s. n°. *Paris, 3 février 1882.*

Lord Lyons est venu m'entretenir ce matin des dépêches assez graves arrivées du Caire et il m'a demandé quelles mesures je croirais utile de prendre devant les complications qui surgissaient entre le Khédive et l'Assemblée des Notables. Je lui ai répondu qu'installé au ministère depuis quarante-huit heures à peine, il m'était bien difficile d'avoir une vue suffisante de l'ensemble et qu'il serait sans doute mieux à même que moi d'ouvrir un avis

[1] Voir ci-dessus, n° 190 et notes. — [2] Voir ci-dessus, n° 245.

à ce sujet; que tout d'abord, je serais bien aise d'être fixé par lui sur un point assez important qui avait frappé mon attention le matin même, à une lecture rapide du dossier. J'avais remarqué que M. Gambetta et M. Challemel-Lacour avaient interprété d'une manière différente l'adhésion donnée à l'un par Lord Granville et à l'autre par Lord Lyons, le 6 janvier dernier, au projet de note identique présenté par M. Gambetta.

[Exposé des deux interprétations différentes.]

Lord Lyons m'a immédiatement répondu que l'interprétation de M. Challemel-Lacour était la seule conforme à la pensée du Gouvernement anglais, que Lord Granville «avait entendu expressément réserver non seulement le mode d'action, si une action ultérieure était jugée nécessaire, mais le principe même de toute action; qu'en d'autres termes le Gouvernement anglais n'avait pas voulu s'engager d'avance à une action matérielle quelconque». «Et même, a ajouté Lord Lyons, le Gouvernement anglais répugne à toute action militaire.» Je lui ai dit à mon tour que j'y répugnais également et que «je réservais expressément l'adhésion du Gouvernement français à toute proposition de ce genre».

Lord Lyons m'a demandé ensuite ce que je pensais de l'envoi éventuel d'un corps de troupes turques, dont parlaient les dépêches. Je lui ai répondu que je considérerais ce fait comme très fâcheux et qu'à mon sens, nous avions un grand intérêt à l'empêcher. Il m'a répliqué que tel était aussi le sentiment du Gouvernement anglais et qu'il allait écrire à Lord Granville pour lui faire connaître que nous étions d'accord sur ces trois points : « 1° nous réservions notre adhésion à toute action effective ultérieure; 2° nous répugnions à l'emploi de moyens coercitifs; 3° nous étions contraires à l'envoi de troupes turques en Égypte». Nous nous sommes séparés sur cette constatation, en nous félicitant mutuellement de la communauté de vues qui existait entre nous [1].

(1) Lord Lyons, rendant compte de cette entrevue à Lord Granville, le 3 février, donne les mêmes indications. Il ajoute que M. de Freycinet lui a donné lecture d'un télégramme qu'il venait de recevoir de M. Sienkiewicz et avait conclu que «ces nouvelles témoignaient d'un état de choses très sérieux et peu satisfaisant, mais qu'il continuait à penser qu'une intervention active de la France et de l'Angleterre ne s'imposait pas en ce moment».

Le 7 février, Lord Lyons donne communication à M. de Freycinet d'un télégramme de Lord Granville du 6 février : «Lord Granville ne voit pas quant à présent qu'un cas d'intervention se soit produit puisque le Gouvernement égyptien actuel a déclaré son intention de maintenir ses engagements internationaux. Mais, si cette éventualité venait à se produire, le désir du Gouvernement de Sa Majesté britannique serait que l'intervention représentât l'action collective de l'Europe et il est d'avis que, dès lors, le Sultan devrait être partie dans toute mesure ou discussion.»

249.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 4 février 1882, 9 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

D'après les renseignements qui me parviennent, la Porte fait des réserves au sujet de l'expression de «la Cour suzeraine» employée dans la déclaration des quatre Puissances dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre le texte [1]. Assim Pacha a fait remarquer que la Turquie était *Puissance souveraine* à l'égard de l'Égypte et a fait prier mes quatre collègues de demander des explications par le télégraphe à leurs Cours respectives. M. de Novikoff s'est refusé, me dit-on, à déférer à ce désir. Les Ministres turcs vont soumettre l'incident au Sultan et ne cachent pas le profond désappointement que leur cause le résultat de la démarche faite par la Porte auprès des Cabinets de Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg.

250.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DECRAIS, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

N. *Paris, 7 février 1882.*

J'ai dit à Lord Lyons que j'adhérais à la proposition de Lord Granville, étant entendu que nous réservions notre adhésion à toute intervention militaire en Égypte et que cette question serait examinée le jour où la nécessité d'une telle intervention serait arrivée [2].

(1) Il s'agit de la note remise par les représentants de la Russie, de l'Italie, de l'Autriche et de l'Allemagne en réponse à la protestation de la Porte contre la note identique de Londres et de Paris. Voir aussi n^os^ 227, 229 et notes.

La démarche des quatre Puissances avait été faite à Constantinople, le 2 janvier. Voir aussi un télégramme de Lord Dufferin à Lord Granville, du 2 février, 7 h. p. m., dans *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, London, 1882. (Égypte n° 5.).

(2) Voir ci-dessus n° 248 et notes.

251.

M. DESPREZ, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 15. *Rome, 7 février 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Votre Excellence n'ignore pas avec quelle impatience l'agent qui doit représenter la Prusse auprès du Saint-Siège était attendu à Rome [1].

[Son arrivée à Rome a été retardée par la nécessité d'aller présenter ses lettres de rappel aux États-Unis.]

Il est ici depuis le 4 février. La satisfaction est visible au Vatican.

Au point de vue religieux, on espère que la pacification inutilement tentée jusqu'à présent va devenir moins difficile, bien qu'on ne voie pas sans inquiétude les efforts du prince de Bismarck pour retenir les pouvoirs discrétionnaires. Au point de vue politique, un résultat important est dès maintenant acquis. La Prusse renoue des rapports réguliers avec la Cour de Rome et enseigne ainsi aux autres Gouvernements qu'il n'est possible à aucune Puissance ayant des sujets catholiques de renoncer à entretenir des missions permanentes auprès du Saint-Siège. Déjà la Russie qui, elle-même, a envoyé ici l'an dernier des agents officieux dissimule moins l'intention qu'on lui suppose de se replacer au Vatican sur un pied normal, et M. de Bouteneff s'exprime avec plus de netteté sur la durée possible de son séjour à Rome, depuis l'arrivée de M. Schlötzer. L'Angleterre, de son côté, surtout en présence de la crise irlandaise, échappera difficilement à la nécessité d'être, sous une forme ou une autre, en relations suivies avec le Vatican et, soit que M. Errington doive ou non se rendre à Londres pour y remplir ses fonctions de membre du Parlement, il ne renonce point à sa mission officieuse ici. On ne peut douter au contraire que de sérieux efforts ne soient faits par lui et par son parti pour obtenir que sa situation soit mieux déterminée. Quel que soit le résultat de cette première tentative faite par ses nationaux catholiques, l'Angleterre finira certainement par comprendre, indépendamment de toute autre considération, l'intérêt qu'elle peut avoir elle-même à étudier sur le terrain de Rome, l'action du Cabinet de Berlin.

Il y a donc, je le répète, dans l'installation ici d'un agent officiel prussien

(1) Allusion à une lettre de Rome du 31 août et à un télégramme de Rome du 13 septembre 1881 qui ne sont pas publiés ici.

un véritable succès remporté par le Saint-Siège. On ne saurait contester l'importance de l'effet moral produit. Le monde ecclésiastique de Rome est convaincu que l'exemple donné par la Prusse ne peut pas ne point être suivi, dans un délai plus ou moins long, par les autres Puissances qui, aujourd'hui, se trouvent sans représentation officielle au Vatican, et l'on s'en réjouit d'autant plus que l'on y rattache peut-être encore d'autres espérances.

Vous connaissez celles que les polémiques de la presse allemande et sans doute aussi quelques assurances de bon vouloir ont fait naître ici dans les esprits, à la fin de l'automne dernier. Elles ont été à un certain moment assez vives, mais elles sont toujours restées très vagues et personne jusqu'à ce jour ne semble savoir exactement dans quelle mesure le prince de Bismarck s'intéresse effectivement à la situation du Pape. On doute généralement que le Cardinal Jacobini et le Saint-Père soient eux-mêmes fixés sur ce qu'ils peuvent attendre de l'Allemagne et même sur ce qu'ils doivent lui demander, tant le problème de l'indépendance du Saint-Siège est ardu et compliqué! Mais M. Schlötzer est vraisemblablement muni à ce sujet de quelques instructions plus ou moins précises; il a d'abord à régler les nominations d'évêques encore en suspens, puis à discuter les bases d'un accord sur les affaires ecclésiastiques; mais il ne peut rester enfermé dans le domaine des questions spéciales, et il faudra bien que la lumière se fasse sur la valeur qu'il convient d'attribuer aux marques de bon vouloir que la Cour de Rome paraît avoir reçues de Berlin. Il règne à cet égard une grande curiosité dans le monde ecclésiastique, aussi bien qu'au Vatican. La nôtre ne saurait être moins grande, et nous devons évidemment suivre avec une attention soutenue ces tentatives de rapprochement auxquelles la situation générale de l'Europe donne un intérêt particulier [1].

252.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

N. verbale. *Paris, 8 février 1882.*

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, a reçu le memorandum que Son Excellence l'Ambassadeur d'Angleterre a bien voulu lui adresser le 2 de ce mois [2] pour lui faire savoir que le Gouvernement anglais

[1] Dans une dépêche du 18 mars, n° 33, M. Desprez écrivait : «Je signalais, il y a quelque temps, à M. Gambetta la présence ici d'un agent confidentiel du Gouverneur d'Alsace-Lorraine chargé de demander au Cardinal Jacobini que le clergé alsacien s'abstienne de toute action hostile à l'Allemagne.»

[2] Voir ci-dessus n° 248.

acceptait les amendements proposés par M. Gambetta au projet d'instructions à Lord Dufferin.

M. de Freycinet remercie Lord Lyons de cette communication, et il s'empresse de l'informer que le Gouvernement de la République adhère aux observations que Lord Dufferin doit présenter sous cette forme à la Porte ottomane. L'Ambassadeur de France à Constantinople recevra par le prochain courrier l'instruction de tenir un langage conforme à celui de son collègue l'Ambassadeur d'Angleterre.

253.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 20. *Paris, 9 février 1882.*

Le Département de la Marine a transmis à mon prédécesseur une note contenant l'énumération des nombreuses infractions dont nos droits sur le littoral français de Terre-Neuve ont été l'objet durant la dernière campagne de pêche, telles qu'elles résultent des constatations opérées par le commandant de notre station navale [1]. J'ai l'honneur de vous en adresser ci-joint copie. Comme vous le verrez, la plupart des griefs qui s'y trouvent mentionnés sont déjà anciens et ont été portés par vos soins à la connaissance du Gouvernement anglais. Toutefois, la communication du Ministre de la Marine mentionne un fait nouveau que nous ne saurions laisser passer sans protestation, car il constitue une atteinte directe aux stipulations qui réservent le *French-Shore* à l'usage exclusif de nos pêcheurs. Je veux parler de l'établissement d'une école dans le voisinage de Sainte-Barbe.

Vos dernières communications, en me faisant connaître le résultat à peu près négatif jusqu'ici de vos démarches précédentes, ne peuvent guère laisser de doutes sur l'accueil que rencontrera vraisemblablement toute nouvelle insistance de votre part. Cependant, sans se faire illusion à cet égard, le Ministre de la Marine n'en a pas moins jugé nécessaire de montrer au Gouvernement de la Reine, en lui renouvelant nos réclamations, que rien ne saurait lasser notre persévérance et notre confiance daus le bien fondé de notre cause.

Telle est également mon impression et je ne puis que vous inviter à saisir le Cabinet de Londres, dans la forme amicale que comporte l'état actuel de la

[1] Voir ci-dessus n° 193 et note.

négociation d'ensemble poursuivie par les deux Gouvernements, du nouveau grief qui nous est signalé, en faisant ressortir l'incompatibilité manifeste existant entre le maintien d'une construction telle qu'une école sur le *French-Shore* et l'obligation imposée à l'Angleterre par la déclaration de 1783 «de faire retirer tous les établissements sédentaires qui s'y seront formés».

Vous pourrez en même temps, si vous jugez le moment favorable, prendre occasion de ce dernier empiètement pour rappeler au Principal Secrétaire d'État, dans les mêmes termes amicaux, que jusqu'à présent, sur la plupart des points se rattachant à cet ordre de questions, dont vous avez eu à l'entretenir précédemment, nous attendons encore une réponse positive aux communications qui lui ont été successivement adressées par votre entremise[1].

254.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, ROME, VIENNE ET SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 12 février 1882, 10 h., soir.*

Les rapports reçus jusqu'à présent d'Égypte ne sont pas de nature à nous faire craindre que l'anarchie ou le désordre y soient imminents; toutefois, nous sommes en présence d'une crise qui peut faire naître le danger d'une atteinte à l'ordre de choses établi par les firmans du Sultan et par les engagements internationaux contractés par l'Égypte soit avec l'Angleterre et la France seules, soit avec toutes les autres Puissances.

Le Gouvernement de la République est informé que la réponse des quatre Puissances à la récente protestation de la Porte [2] contre la déclaration faite au Khédive par les Gouvernements anglais et français est fondée sur la reconnaissance des arrangements existant en Égypte.

En perspective des événements qui pourraient s'accomplir en Égypte, le Gouvernement de la République a reconnu, d'accord avec le Gouvernement britannique, qu'il serait désirable d'entrer en communication avec les autres

[1] M. Challemel-Lacour adressa à Lord Granville, le 4 mars, une note sur la question du French-Shore dont voici la conclusion : «Le Gouvernement de la République exprime une fois de plus l'espérance que le Gouvernement de la Reine voudra bien prendre ses mesures pour que des infractions si évidentes aient un terme et qu'il y verra en même temps une raison nouvelle pour désirer que les négociations depuis si longtemps commencées en vue du règlement de cette question soient reprises prochainement et aboutissent cette fois à un heureux résultat.»

[2] Voir ci-dessus n^os^ 227, 229, 249.

Puissances pour s'assurer si elles seraient disposées à échanger leurs vues en ce qui concerne la meilleure conduite à tenir dans les affaires d'Égypte sur les bases suivantes.

Maintien des droits du Sultan et du Khédive ainsi que des engagements internationaux et des arrangements qui en résultent soit avec la France et l'Angleterre seules, soit avec ces deux nations réunies aux autres Puissances;

Respect des libertés garanties par les firmans du Sultan, développement prudent des institutions égyptiennes.

Les Gouvernements de France et d'Angleterre ne considèrent pas que le cas de discuter l'opportunité d'une intervention se présente actuellement, puisque les notables et le nouveau Gouvernement ont manifesté l'intention de maintenir les engagements internationaux, mais, s'il venait à se produire, ils désireraient que toute intervention éventuelle représentât l'action et l'autorité combinées de l'Europe.

Dans cette conjoncture, les Gouvernements anglais et français seraient également d'avis que le Sultan fût partie à toute mesure ou toute discussion ultérieures.

Vous voudrez bien donner lecture de la présente dépêche au Ministre des Affaires étrangères et lui en laisser copie, s'il le désire.

255.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 13 février 1882, 7 h. 36, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

J'ai été reçu ce matin en audience solennelle par l'Empereur Guillaume et j'ai remis à Sa Majesté les lettres qui m'accréditaient auprès d'elle. J'ai dit à l'Empereur que M. Grévy m'avait tout particulièrement chargé de lui exprimer avec une entière franchise le désir qui anime le Gouvernement de la République de vivre en bon accord avec le Gouvernement impérial d'Allemagne. J'ai ajouté que le mandat dont j'étais chargé répondait, dans ma conviction, non seulement aux intérêts de deux grands peuples, mais aux sentiments unanimes de mes compatriotes et que le vœu le plus sincère de la nation française était de voir la concorde régner parmi les divers États de l'Europe. J'ai terminé en disant quelques mots sur les liens intellectuels qui m'unissaient à l'Allemagne depuis ma jeunesse, sur le zèle que je consacrerais à la

politique d'entente loyale qui m'était tracée par mes instructions et sur mon espoir d'être soutenu dans ma tâche par la bienveillance de l'Empereur.

Dans sa réponse, l'Empereur m'a chargé de remercier le Président de la République des sentiments dont je m'étais rendu l'interprète. Sa Majesté a constaté que les vœux de l'Allemagne correspondent à notre désir d'entente loyale et, après quelques paroles gracieuses pour moi, a terminé par cette phrase que je puis citer textuellement : «Veuillez croire, Monsieur l'Ambassadeur, que mon concours ne vous fera jamais défaut lorsqu'il s'agira de maintenir et de développer ces relations de concorde et de bonne intelligence qui répondent aux besoins des deux peuples et à l'intérêt de la paix qui me tient à cœur.»

L'Empereur Guillaume s'est encore entretenu quelques instants avec moi sur le ton de l'affabilité la plus marquée et je me suis retiré après avoir présenté à Sa Majesté tout le personnel de mon ambassade.

L'Impératrice qui m'a reçu ensuite m'a également témoigné une extrême bonne grâce.

On a remarqué l'empressement avec lequel l'audience impériale m'a été accordée aussitôt que j'en ai fait la demande. J'en ai personnellement rapporté l'impression que, sans affectation d'aucune sorte, on tenait à me mettre en confiance dès le début de ma mission par un accueil particulièrement aimable et par une attitude dont il était difficile de méconnaître l'intention courtoise.

256.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 14 février 1882, 10 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Il résulte de la conversation que je viens d'avoir avec le prince de Bismarck sur les affaires d'Égypte que l'Allemagne acceptera de prendre part à la délibération commune à laquelle la France et l'Angleterre la convient [1]. Toutefois, le Chancelier allemand croit qu'il serait imprudent de prendre une attitude comminatoire à l'égard des agitateurs égyptiens sans être en mesure de leur faire entrevoir un moyen de contrainte. Se laissant aller de lui-même à envisager les éventualités de l'avenir et ne les examinant d'ailleurs, m'a-t-il dit, que d'une manière académique, il a marqué une préférence nettement

[1] Voir ci-dessus n° 254.

accusée pour une intervention turque, mais il a ajouté que dans le cas où l'action de la Turquie en Égypte soulèverait trop d'objections, il admettrait que les deux Puissances maritimes fussent chargées de pourvoir au maintien de l'ordre, si elles y étaient disposées, et pourvu qu'il fût bien entendu qu'elles agiraient au nom de l'Europe.

J'ai remercié le Chancelier des aperçus qu'il voulait bien me donner; mais j'ai eu soin de lui faire observer que, dans la pensée de mon Gouvernement, il ne s'agissait aujourd'hui que d'établir un accord préalable entre les Cabinets de l'Europe sur la question d'Égypte, et que des manifestations d'un semblable accord seraient déjà de nature à exercer une influence salutaire sur la marche des événements en prévenant bien des intrigues.

257.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. *Berlin, 16 février 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 février; Dir. pol., 22 février.)

Mon télégramme d'avant-hier soir [1] vous a sommairement indiqué les conclusions que je croyais pouvoir tirer de mon entretien du 14 février avec le prince de Bismarck sur les affaires d'Egypte. Je dois ajouter aujourd'hui à ce premier compte rendu quelques détails qui me permettront de vous donner une idée plus complète de cette longue et intéressante conversation.

C'est le prince lui-même qui, après m'avoir souhaité en termes courtois la bienvenue à Berlin, a spontanément abordé la question égyptienne, seul point, a-t-il fait observer, qui pût causer en ce moment quelques préoccupations à la diplomatie. Récapitulant aussitôt l'histoire des dernières semaines, il m'a dit avoir éprouvé une vive appréhension lorsqu'il avait vu la France et l'Angleterre prendre l'initiative d'une démarche qui pouvait les engager dans une action isolée en Égypte, parce qu'il était personnellement convaincu qu'une action entreprise dans ces conditions amènerait des froissements entre les deux Puissances et qu'un conflit ou même la menace d'un conflit entre la France et l'Angleterre provoquerait une perturbation désastreuse pour la prospérité du monde entier. Comme je lui rappelais les termes de la communication faite la veille à M. Busch qui excluait toute idée d'une action isolée, le prince en témoigna sa satisfaction.

[1] Télégramme du 14 février, 10 heures soir, où M. de Courcel rapporte l'opinion de M. de Bismarck sur les affaires d'Égypte qui va être exposée dans cette dépêche.

Je lui dis alors que, si la France et l'Angleterre avaient, en Égypte, des intérêts particuliers, divers sans doute, mais d'une importance majeure pour l'une et pour l'autre, l'Europe avait reconnu ces intérêts et en avait, depuis plusieurs années, accepté et favorisé le développement [1]; que l'Allemagne surtout avait à plusieurs reprises manifesté qu'elle adhérait à cette situation; que les pourparlers confidentiels engagés au sujet de l'Égypte entre M. Waddington, le comte de Beaconsfield et le marquis de Salisbury, lors du Congrès de Berlin, avaient eu lieu sous les yeux du prince de Bismarck lui-même, à sa connaissance et avec son assentiment, et que la position acquise sur les bords du Nil par les deux Puissances n'était que la conséquence de ces accords de 1878 [2]; que nous étions fondés à attendre dès lors que cette position privilégiée, dont l'Égypte et l'Europe s'étaient également trouvées bien, serait respectée; que, sous cette réserve, nous ne pensions pas et n'avions jamais pensé soit à mettre en question les droits souverains de la Turquie, soit à récuser l'action légitime des Puissances garantes de l'Empire ottoman; que nous étions portés, au contraire, à voir des avantages dans le maintien de l'autorité du Sultan, parce que nous étions sensibles, non moins que M. de Bismarck, au caractère précaire et aux risques d'une combinaison qui, nous laissant seuls en tête à tête avec l'Angleterre en Égypte, imposerait à nos partenaires et à nous l'entière responsabilité des destinées d'un pays aussi difficile à gouverner de loin. J'ajoutai quelques mots sur les avantages d'une délibération collective, qui, dans les circonstances actuelles, serait une occasion de rapprochement amiable entre tous les Cabinets.

«Eh bien, délibérons, répondit le Chancelier; l'Allemagne ne restera pas en arrière, elle ne refusera pas de prendre part à un échange de vues qui serait accepté par les autres Puissances»; et, comme pour justifier le ton légèrement sceptique sur lequel il m'annonçait ainsi son adhésion à notre proposition, il reprit tout de suite : «Je ne crois cependant pas qu'il soit bon de menacer si l'on n'est pas prêt à faire voir le moyen de contrainte».

Je fis remarquer au prince que, suivant la dépêche que j'avais reçue et dont j'avais fait part à M. Busch, les Gouvernements de France et d'Angleterre croyaient devoir diviser pour ainsi dire en deux temps successifs l'examen de la question égyptienne; que le moment ne leur paraissait pas venu d'envisager pratiquement l'éventualité de mesures coercitives, et que, dans leur pensée, l'établissement d'un accord de vues entre les Cabinets et la démonstration publique d'un semblable accord fourniraient quant à présent le meilleur

(1) M. de Freycinet avait défini ces intérêts dans un télégramme du 16 février, 7 h. 30 soir, à M. Ternaux-Compans qui avait répondu à une question de M. de Giers : «Il y a des arrangements qui ont été conclus en Égypte avec la France et l'Angleterre seules, par exemple le contrôle anglo-français.»

(2) Voir tome III, 1re série, nos 344 et 353.

moyen de prévenir des complications ultérieures, en enlevant à tous ceux dont on pouvait redouter les mauvais desseins l'espoir de spéculer sur des dissentiments entre les Puissances.

[Le Chancelier serait d'avis de remettre à la Turquie le soin d'intervenir en Égypte. M. de Courcel conteste ce point de vue.]

Le Chancelier reprit alors : « Si je n'étais que jurisconsulte, je maintiendrais le droit de la Porte d'intervenir en Égypte pour dominer les difficultés présentes; mais je suis homme politique et je dois tenir compte non seulement du droit, mais des intérêts et des préventions d'autrui. Si donc des objections persistantes étaient présentées contre l'intervention turque, je ne me refuserais pas à examiner et à sanctionner, d'accord avec l'Europe, telle autre combinaison qui s'offrirait. Par exemple, au cas où les deux Puissances maritimes seraient disposées à agir et où les autres Puissances leur donneraient mandat, je pourrais me rallier à cette solution. Dans ces conditions de mandat européen, en effet, le grand danger que je redoute d'une brouille entre la France et l'Angleterre serait plus aisément conjuré : les *burgraves de l'Europe* seraient là pour s'interposer comme arbitres entre les deux Nations si leur action commune en Égypte devait les mener à des jalousies ou à des récriminations mutuelles. »

[La conversation, constamment courtoise et amicale, a été arrêtée parce que l'heure fixée pour l'audience de M. de Courcel chez le Prince impérial était arrivée.]

258.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, 19 février 1882, 3 h. 20, soir.

(*Reçu :* 4 h., soir.)

Les paroles que l'Empereur m'a adressées hier à un bal chez le comte Kalnoky m'ont permis de constater que la dernière communication de Votre Excellence[1] relative aux affaires d'Égypte, avait produit à Vienne une fort bonne impression [2]. Sa Majesté a vu avec plaisir qu'une base d'entente sem-

[1] Dont le comte Duchâtel avait donné lecture le 14 février (télégr. de Vienne, 5 h. 20 du s.).

[2] Le 24 février, le comte Kalnoky écrivait à M. de Beust : « Je vous invite, Monsieur le comte, de vouloir bien faire connaître au Cabinet français la satisfaction que nous a causée sa communication et de l'assurer que nous accueillerons avec empressement toutes les ouvertures qu'il pourrait nous adresser par rapport à l'Égypte dans le sens de la dépêche précitée, remise par son Ambassadeur. »

blait maintenant établie entre les Puissances, et, sauf une réserve sur la faiblesse du Khédive, Elle a plutôt exprimé l'espoir qu'il ne surviendrait pas de nouvel incident pouvant conduire à des complications en Égypte.

259.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 21 février 1882, 3 h., soir.*

(*Reçu :* 3 h. 50, soir.)

Le *Messager Officiel* publie la communication suivante. Des rumeurs alarmantes dénuées de toute espèce de fondement sont mises en circulation à la suite des paroles adressées à Paris par l'aide de camp général Skobeleff à des étudiants venus pour le voir[1]; des énonciations privées de ce genre faites par une personne qui n'a reçu aucun mandat du Gouvernement ne peuvent certainement avoir aucune influence sur la marche générale de notre politique extérieure, ni altérer nos bonnes relations avec les Puissances voisines, qui ont pour base non seulement les liens d'amitié des Souverains, mais aussi la claire compréhension des intérêts des peuples et la stricte exécution mutuelle des traités existants.

260.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. Confidentiel. *Berlin, 22 février 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 février; Dir. pol., 28 février.)

Hier soir, pendant un grand bal donné à la Cour, l'Empereur Guillaume m'a fait l'honneur de m'entretenir longuement et Sa Majesté a mis elle-même la conversation sur un sujet qui préoccupe en ce moment tous les esprits à Berlin : le discours adressé par le général Skobeleff aux étudiants serbes à

(1) M. Ternaux-Compans revient à plusieurs reprises sur cette question; il écrit, le 6 mars (D n° 16) : «Le bruit qui s'est fait autour de l'incident motivé par la conduite inconsidérée du général Skobeleff tend à s'apaiser.» Le général aurait dit à des représentants de la jeune colonie serbe à Paris : «...Il faut que je vous le dise, que je vous confesse pourquoi la Russie n'est pas toujours à la hauteur de ses devoirs patriotiques en général et de son

Paris [1]. L'Empereur paraissait particulièrement peiné de cet incident qui, à ses yeux, témoignait d'un relâchement regrettable dans la discipline de l'armée russe et dans l'autorité personnelle du Tsar. Sa Majesté envisageait avec une tristesse évidente ce symptôme de désorganisation dans l'Empire voisin qu'elle est habituée depuis si longtemps à considérer comme un allié fidèle et sûr; elle m'a laissé entrevoir, plutôt que clairement indiqué, son appréhension des dangers qui pouvaient en résulter pour le maintien de l'amitié traditionnelle entre l'Allemagne et la Russie.

Je me suis empressé de signaler à l'Empereur la froideur pour ne pas dire la désapprobation avec laquelle la manifestation inopportune du général Skobeleff avait été accueillie à Paris et Sa Majesté a constaté avec satisfaction la réserve très digne observée en cette circonstance par toute la presse française.

L'Ambassadeur de Russie, qui m'a paru très soucieux des suites de cet incident, m'a dit le même soir qu'il n'avait reçu aucune observation du Gouvernement allemand; que, si on lui en avait fait, il aurait répondu que le général Skobeleff avait manqué avant tout à l'Empereur son maître, et que c'était par conséquent à Sa Majesté russe qu'il appartenait de demander compte au général de ses paroles inconsidérées.

J'ai tenu à contrôler auprès de la chancellerie allemande l'assertion de M. de Sabouroff. M. Busch, à qui je viens d'en parler, m'a dit qu'en effet, l'on n'avait pas voulu considérer à Berlin, le discours du général Skobeleff comme ayant une portée politique. Ce silence officiel n'exclut naturellement pas les communications officieuses qui, d'après la rumeur la plus répandue, auraient été échangées à ce propos entre les deux Cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, soit sous forme de correspondance personnelle entre les deux Souverains, soit par quelqu'une de ces voies familières qui sont si multipliées dans l'entourage des deux dynasties impériales et qui ont pendant tant d'années assuré leur intimité.

[Ton assez réservé de *La Gazette de la Croix* et de *La Gazette de l'Allemagne du Nord*, et très monté des autres organes de la presse. Ces polémiques rappellent celles des journaux allemands à l'endroit de la France entre 1866 et 1870.]

Est-ce à dire qu'une catastrophe pareille à celle qui a assailli la France en 1870 menace à bref délai la Russie? Ce serait peut-être s'aventurer beaucoup

rôle slave en particulier. C'est parce que, au dedans aussi bien qu'au dehors, elle est aux prises avec l'influence étrangère.

« Chez nous, nous ne sommes pas chez nous.

« Oui, l'étranger y est partout. Sa main est dans tout, nous sommes dupes de sa politique, victimes de ses intrigues, esclaves de sa force..

« Et si vous voulez que je vous dise comment s'appelle cet étranger, cet intrus, cet intrigant, cet ennemi si dangereux pour les Russes et pour les Slaves... je vais le nommer.

« C'est l'auteur du « Drang nach Osten » — vous le connaissez tous — c'est l'Allemand... »

[1] Voir ci-dessus n° 259.

que de le prédire aujourd'hui. Cependant, j'ai rencontré ici même des esprits sérieux qui croient qu'une guerre entre l'Allemagne et la Russie éclatera infailliblement dans un délai assez rapproché. On ajoute, il est vrai, que l'Empereur Guillaume ne veut pas de cette guerre et que, tant qu'il vivra, il s'y opposera; mais on incline à penser, avec le journal que je citais tout à l'heure, qu'après la disparition du vieil Empereur, le choc fatal se produira.

Je ne saurais, quant à moi, me rallier dès à présent à ces conclusions pessimistes. Sans doute, il y a aujourd'hui entre le groupe austro-allemand et le monde slave, bien des motifs de jalousie, bien des occasions de discorde. Mais, si l'Empereur Guillaume est rassasié de gloire militaire, M. de Bismarck, qui ne la considère que comme un moyen d'action sur les hommes et non comme un but, n'est pas disposé, on peut le croire, à risquer dans une lutte nouvelle les résultats acquis jusqu'ici par son génie politique, s'il peut se dispenser d'un recours aux armes. On discerne sans peine que le dessein dont il poursuit aujourd'hui avec prédilection l'accomplissement n'est autre que de résoudre au profit de l'Allemagne le grand problème de l'héritage de la Turquie, dont l'Europe est depuis longtemps préoccupée. Cette question qui avait surtout mis en présence jusqu'ici les ambitions rivales de l'Angleterre et de la Russie et dans laquelle la France et l'Autriche n'étaient guère intervenues que comme modératrices, semble destinée à prendre une tournure toute nouvelle depuis que le voyage de M. de Bismarck à Vienne, dans l'automne de 1879 a identifié, pour ainsi dire, la politique de l'Autriche à celle de l'Allemagne. La guerre de 1877-1878 avait eu pour effet non seulement la dislocation de l'Empire ottoman livré désormais en proie à toutes les convoitises, mais l'affaiblissement même de la Russie victorieuse, dont les ressources étaient épuisées en même temps que ses ambitions nationales s'allumaient avec plus d'ardeur. Profitant de l'occasion favorable, l'Allemagne a poussé l'Autriche en avant dans la péninsule des Balkans avec une rare vigueur. C'est bien pour une cause allemande que l'Autriche combat aujourd'hui en Herzégovine, et ce qui m'a le plus frappé dans mes premiers entretiens à la chancellerie de Berlin, c'est l'insistance avec laquelle on m'a tout de suite exprimé l'espoir que les troupes austro-hongroises auraient raison de l'insurrection. Votre Excellence sait avec quelle énergie et quelle persévérance, depuis quinze ou dix-huit mois surtout l'Autriche a fait sentir son action sur les petits États de la Péninsule, sur le Monténégro et la Serbie, en Bulgarie, en Roumanie même. Ces États sont autant de clients que l'Autriche dispute aujourd'hui avec âpreté à la Russie, et, malgré les avantages que donne à cette dernière la communauté de race et de religion, les principautés slaves tombent peu à peu dans l'orbite de la monarchie austro-hongroise. Les questions de chemins de fer, la navigation du Danube, les traités de commerce, sont autant de moyens dont le Cabinet de Vienne se sert habilement et, grâce à la pression

des intérêts matériels il oblige par degrés des populations pauvres et ignorantes à subir son ascendant. La Roumélie, la Macédoine n'échappent pas à ce travail; les missions catholiques, qui dans cette région étaient depuis longtemps l'un des principaux moyens d'influence du Gouvernement français se réclament plus volontiers aujourd'hui de l'Empereur François-Joseph, sauf quelques exceptions dignes de notre gratitude. On sent que l'Autriche ordinairement si prudente dans ses aspirations, et si lente dans ses mouvements, est poussée par une main qui ne souffre ni hésitations ni retards. C'est qu'il s'agit de la faire arriver et de aire arriver avec elle le commerce allemand, l'influence allemande, non seulement à Salonique, mais à Constantinople même, avant que la Russie n'ait pu recouvrer ses forces, avant que l'Angleterre ne se soit défiée, avant que la France complètement réorganisée ne se sente en état de dire son mot.

Contenir à la fois la Russie et la France et en même temps amuser l'Angleterre afin de vaquer en toute liberté au développement de ses plans en Orient, tel est donc à présent l'objet de M. de Bismarck. Il est clair que, dans l'état de crise intérieure où se trouve la Russie, la menace seule d'une guerre avec son puissant voisin est de nature à paralyser ses efforts. C'est pourquoi les journaux allemands font aujourd'hui la grosse voix. C'est, il est vrai, un jeu dangereux et il est possible qu'en fin de compte les passions surexcitées de part et d'autre conduisent les peuples à la guerre. Mais j'hésite encore à croire que ce soit là le but véritable et la conclusion nécessaire de la polémique actuelle.

261.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. s. n°. *Paris, 24 février 1882.*

Vous avez pu voir par la lecture de la discussion survenue hier sur les affaires d'Égypte avec quelle faveur la Chambre des Députés a accueilli la suggestion de l'honorable Francis Charmes, à savoir que le Gouvernement français devait s'opposer absolument à toute intervention armée de la Porte ottomane en Égypte [1]. Les convenances diplomatiques m'interdisaient de suivre

[1] «Je demanderai donc à M. le Ministre des Affaires étrangères, avait dit M. Charmes, non pas ce qu'il fera, mais plutôt ce qu'il ne fera pas, ce qu'il ne permettra pas qu'on fasse, ce à quoi il ne donnera jamais l'adhésion de la France, ni dans un congrès, ni même dans un échange de vues entre les divers Cabinets. Je lui demande donc s'il peut consentir au

l'honorable M. Francis Charmes sur ce terrain, mais la pensée de l'orateur répondait trop bien à la mienne pour que je n'aie pas été heureux de voir se produire au sein de notre Parlement une manifestation qui consacre et fortifie l'opinion que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'exprimer dans mes entretiens amicaux avec Lord Lyons. Je n'ai jamais manqué de déclarer au représentant du Gouvernement britannique qu'une intervention militaire turque rencontrerait en France une vive opposition, non seulement à cause de notre situation en Égypte, mais à raison du contre-coup qu'elle pourrait avoir sur nos diverses possessions africaines. Ces remarques ont, du reste, été échangées en passant, Lord Lyons n'ayant à aucun moment été chargé de me faire une ouverture dans ce sens, et moi-même ne jugeant pas à propos de provoquer un débat, destiné, il faut l'espérer, à rester dépourvu de portée pratique. Aussi ne viens-je point vous demander de prendre aucune initiative auprès du Gouvernement de Sa Majesté. J'ai tenu seulement à attirer votre attention sur la pensée que j'avais déjà émise dans ma dépêche du 3 février [1] et à vous bien pénétrer des vues du Gouvernement français à cet égard. Si, dans vos entretiens avec le Principal Secrétaire d'État, l'éventualité d'une intervention militaire turque trouvait place dans les réflexions de votre interlocuteur, vous ne manquerez pas de vous appuyer sur l'incident de la Chambre des Députés du 23 février pour faire sentir à Lord Granville combien le Gouvernement français est opposé à une pareille solution et à quel point il froisserait les sentiments du pays, s'il ne la repoussait pas de tout son pouvoir.

Le Gouvernement britannique est trop habitué à respecter l'opinion publique pour ne pas comprendre notre attitude en cette circonstance, indépendamment même de nos propres sentiments qui sont ici complètement d'accord avec ceux de la Chambre et du pays.

nom de la France à ce qu'une armée turque vienne rétablir l'ordre, s'il était plus profondément troublé, en Égypte. Il y aurait là, pour notre influence en Afrique, le plus grave péril.» (Très bien ! très bien !).

Quelques minutes plus tard, M. Charmes concluait en ces termes : «J'appelle sur ce point l'attention particulière de M. le Ministre des Affaires étrangères, et je le prie de vouloir bien s'en expliquer, si l'état des négociations le lui permet en ce moment.» (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?

Le débat sur l'interpellation est clos. (*Journal officiel*. Débats parlementaires. Séance du jeudi 23 février 1882.)

[1] Voir ci-dessus n° 261.

262.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 25. *Berlin, 24 février 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 février; Dir. pol., 28 février.)

Je suis allé hier à la chancellerie impériale afin de m'assurer si la dépêche qui devait être envoyée au prince de Hohenlohe, en réponse à la dernière communication franco-anglaise concernant les affaires d'Égypte, avait réellement été expédiée [1]. M. Busch m'a affirmé que l'envoi de cette dépêche avait eu lieu dès la semaine dernière et que l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris avait dû s'acquitter auprès de vous, depuis plusieurs jours, des ordres de son Gouvernement. Ces ordres impliquaient, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, de la part de la chancellerie allemande, l'acceptation des bases proposées par les deux Puissances pour un échange de vues entre les divers Gouvernements garants de l'Empire turc.

Le Sous-Secrétaire d'État m'a dit à cette occasion que plusieurs Cabinets, et notamment celui de Vienne, s'étaient demandé s'il ne convenait pas de répondre à la communication de la France et de l'Angleterre par une note écrite. Dans le cas où cette procédure serait adoptée par les autres Gouvernements, l'Allemagne se réserverait de concerter avec eux sa réponse définitive, sous la même forme, et la communication que le prince de Hohenlohe a été chargé de vous faire ne devrait dès lors être considérée que comme une réponse provisoire.

[Cette consultation est d'ailleurs de pure forme.]

J'ai touché quelques mots de la mission du prince Antoine Radziwill à Constantinople. M. Busch m'a dit qu'elle était toute de courtoisie et que le prince n'avait pas eu de rapports spéciaux à envoyer à son Gouvernement [2]. Il a toutefois reconnu avec moi que cette manifestation entourée à Constantinople de tant d'éclat était de nature à resserrer les liens entre la Porte et l'Allemagne et il a spontanément ajouté que le penchant marqué de la Turquie à chercher en ce moment un appui auprès du Gouvernement allemand permettrait à celui-ci de lui donner des conseils de modération qui seraient profitables à tout le monde.

(1) Voir ci-dessus n° 256. M. de Courcel avait annoncé cette démarche par un télégramme du 1er février, 6 h. 36, soir.

(2) Voir ci-dessus n° 244.

263.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 26 février 1882, 10 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

La nomination de M. Roustan à Washington et les déclarations de Votre Excellence à la Chambre ont produit en Italie une impression favorable [1], dont vous verrez le témoignage dans un article du *Popolo Romano* d'hier. Ces deux faits ont eu en tout cas l'heureux résultat de calmer l'opinion très excitée par les événements récents [2].

264.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 26 février 1882, 3 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Le résumé du discours de Votre Excellence [3] donné par l'agence Reuter porte que «des instructions ont été envoyées au Consul général de France à l'effet de maintenir l'influence *prépondérante* de la France en Égypte». Le mot *prépondérante* a pu être ajouté au Caire à dessein, et dès lors l'agence Havas devrait peut-être le rectifier.

(1) M. Mancini avait demandé le 18 février (D. de Rome du 19 février, n° 24) à M. de Reverseaux s'il ne savait rien «des intentions de M. de Freycinet sur la Tunisie, et si l'on pouvait espérer de voir mettre à exécution les projets de réglementation des rapports du Bey avec nous et avec les autres Puissances annoncés aux Chambres par M. Gambetta». M. de Freycinet avait eu l'occasion, le 23 février, de s'expliquer brièvement sur la question tunisienne en réponse à une question de M. Tissot. «Jusqu'à présent, il faut bien le dire, avait reconnu le Ministre, le protectorat n'a eu occasion de se manifester que par la répression et il est désirable, il est digne de la France que ce protectorat se manifeste en Tunisie par des actes utiles aux populations.» M. Roustan avait été nommé, par décret du 18 février, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington et M. de Freycinet qui avait «à conférer longuement avec lui» l'avait prié d'arriver à Paris le 5 ou le 6 mars. (Tél. de Paris du 24 février, 7 h. 40, soir).

(2) Le vice-consul d'Italie à la Goulette avait fait remettre en liberté un de ses compatriotes qui avait frappé des gendarmes français parce qu'ils avaient voulu l'empêcher de maltraiter un enfant tunisien. Le général Japy avait donné l'ordre d'arrêter de nouveau l'Italien et de l'envoyer au Consul général d'Italie avec une plainte contre le vice-consul de la Goulette. (Tél. Tunis, 18 février, 9 h. s.).

(3) Prononcé le 23 février à la Chambre des députés.

265.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. SIENKIEWICZ, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE.

T. *Paris, 27 février, 3 h., soir.*

J'ai parlé effectivement de l'influence *prépondérante* de la France [1]. Mais il ressort de l'ensemble de mon discours qu'il s'agit de l'influence de la France et de l'Angleterre [2].

266.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. *Paris, 27 février 1882, 3 h. 15, soir.*

Je n'ai aucune instruction spéciale à vous donner sur le langage à tenir auprès de la Cour de Rome. Si l'on vous parle de votre départ [3], vous le représenterez pour ce qu'il est, comme un légitime avancement qui vous est donné, n'impliquant rien quant à l'occupation de l'ambassade, qui aura un nouveau titulaire dès que nous serons fixés sur le choix de votre successeur.

(1) Voir ci-dessus n° 264.

(2) «D'un autre côté, avait dit exactement M. de Freycinet, nous avons donné à notre agent en Égypte des instructions analogues (à celles données par toute l'Europe); nous lui avons donné pour mandat d'observer très attentivement les faits et de défendre avec une très grande fermeté et une très grande énergie, la situation prépondérante, je ne dis pas exclusive...»

M. Gambetta. — Très bien!

M. le Président du Conseil. — «...que nous avons en Égypte et que nous devons y garder. Et j'ai à peine besoin de vous dire, puisque je parle de situation prépondérante, que, dans l'échange de vues que nous avons eu avec l'Europe, il est parfaitement spécifié que cette situation prépondérante de la France et de l'Angleterre est maintenue et reconnue.»

(3) M. de Noailles avait été nommé Ambassadeur à Constantinople par décret du 21 février.

267.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 28 février 1882, 1 h., soir.*

Par une note portant la date du 27 février et qu'il m'a remise le jour même, le prince de Hohenlohe me fait savoir «que le Gouvernement de l'Empereur est prêt à prendre part à l'échange de vues sur la question égyptienne qui a été proposé par ma note du 12 février dernier [1], qu'il attend les propositions ultérieures des deux Cabinets quant à l'endroit et aux modalités de ces pourparlers; qu'à cet effet, l'une ou l'autre des capitales de l'Europe comme Paris, Londres, Vienne et aussi Constantinople serait également acceptable pour le Gouvernement impérial.»

Je me suis empressé de faire remarquer à Son Excellence :

1° Que nous n'avions pas envoyé de note au Gouvernement allemand, mais simplement des instructions à nos Ambassadeurs;

2° Qu'il ne s'agissait point dans notre esprit d'une conférence, mais de pourparlers dans chaque capitale.

Le prince de Hohenlohe dont les impressions personnelles m'ont paru avoir devancé cette rectification m'a promis de faire connaître cette rectification par le télégraphe à son Gouvernement.

J'ai pensé qu'il était utile de porter ces renseignements à votre connaissance pour votre information personnelle.

268.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 1er mars 1882, 4 h. 59, soir.*

(*Reçu :* 7 h., soir.)

M. Busch m'a chargé de vous faire savoir que M. Tulin, Consul d'Allemagne à Tunis, ayant demandé un congé à peu près indéfini et l'agent intérimaire

[1] Voir ci-dessus n° 254.

qui le remplace désirant être relevé de ses fonctions, la chancellerie fédérale serait disposée à confier le consulat de Tunis au Dr Nachtigal, le célèbre voyageur, si cette désignation était agréable au Gouvernement de la République.

M. Nachtigal recevrait l'ordre d'agir en toutes choses en parfaite entente avec les autorités françaises de la Tunisie et M. Busch pense que ses connaissances spéciales le mettraient en mesure de nous rendre bien des services utiles en pays arabe.

Il m'a paru qu'on cherchait à la fois une occasion de nous être agréable et un moyen de procurer à M. Nachtigal une situation personnelle à sa convenance.

Ce savant était en relations avec mon prédécesseur qui a plusieurs fois rendu compte avec éloge de ses bonnes dispositions à l'égard des entreprises françaises en Égypte.

M. Nachtigal est également bien connu à la société de géographie qui pourrait fournir sur lui des renseignements précis.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me mettre en mesure de répondre prochainement à l'ouverture de M. Busch [1].

269.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Baudais, Consul de France à Tananarive.

D. n° 1. *Paris, 2 mars 1882.*

Lors de votre passage à Paris, au mois d'août dernier, vous avez eu communication des instructions qui avaient été adressées à votre précédesseur peu de temps auparavant, et vous avez pu ainsi apprécier l'esprit dans lequel le Département des Affaires étrangères jugeait alors qu'il convenait de traiter les affaires délicates dont la gestion vous était confiée. Ces instructions s'attachaient principalement, vous le savez, à préciser l'objet même de notre action à Madagascar, les conditions dans lesquelles nous entendions qu'elle s'exerçât et les limites que lui assignait naturellement une politique dégagée de toute arrière-pensée.

Nos intentions sont demeurées les mêmes : nous ne sommes pas moins soucieux aujourd'hui qu'il y a un an d'éviter, dans nos rapports avec le Gouvernement de Tananarive, tout ce qui pourrait réveiller chez lui les défiances,

(1) M. de Freycinet répond à ce télégramme le 2 mars à 6 h. 55 soir. Il acquiesce à la nomination projetée et sait «gré au Gouvernement allemand de l'attention gracieuse qu'il a eue de nous consulter».

si peu justifiées, d'ailleurs, qu'il a manifestées naguère; notre unique préoccupation est d'assurer la défense de nos intérêts et de nos droits qui n'ont rien que de compatible avec l'indépendance de la nation hova.

[Il ne semble pas, malheureusement, que les dispositions de la Cour d'Émirne soient de nature à faciliter la tâche du Gouvernement français. Rappel des divers incidents survenus récemment.]

Enfin, vos dernières informations laissent entendre que le Gouvernement de Tananarive serait allé jusqu'à faire échec à la situation que des traités qu'il ne peut ignorer nous assurent depuis de longues années sur la côte septentrionale de l'île, et, si elles sont exactes, nous nous trouverions en face d'un procédé équivalent, en fait, presque à un acte d'hostilité.

J'ai naturellement fait part de ces indications au Ministre de la Marine (1); l'amiral Jauréguiberry vient de me communiquer (2) celles qu'il avait reçues, de son côté, sur le même sujet. Vous les trouverez consignées dans le rapport ci-joint du commandant de Nossi-Bé. Elles confirment, comme vous le verrez, la coïncidence que vous aviez signalée entre la présence de certains émissaires hovas et celle d'un sujet anglais dans le pays d'Ankara, et il ne paraît pas douteux que les chefs de cette région aient été l'objet de certaines tentatives de la part de la reine Ranavalo. Mais, bien que l'envoi à Tananarive de délégués de l'Ankara constitue un symptôme dont les assurances données par l'un de ces chefs au commandant Seignac ne suffisent évidemment pas à atténuer la gravité, il ne semble pas que nous ayons des données assez positives sur le caractère et le résultat de la tentative du Gouvernement hova pour adopter, dès à présent, les mesures énergiques que réclamerait de notre part un semblable procédé, le jour où nous n'aurions plus à en douter.

[Des mesures conservatoires suffiront provisoirement. Quant à la proposition du Gouvernement hova de se charger de la répression des actes de pillage commis dans la région de la baie Saint-Augustin au préjudice de marchands anglais ou français, elle ne pourrait être acceptée que si nous n'avions pas à craindre d'être obligés de combattre au Nord les entreprises de la Cour d'Émirne, tandis que nous nous prêterions à les seconder au Sud (3). Il ne semble pas que le Cabinet de Londres puisse se méprendre sur le caractère de cette réserve.]

(1) Ainsi qu'au Ministre du Commerce et des Colonies. Cf. ci-dessus n° 230.

(2) La réponse de l'amiral Jauréguiberry est du 27 février.

(3) A la suite de nouvelles informations sur les agissements de la Cour d'Émirne, M. de Freycinet recommande à M. Baudais, le 25 avril, de protester que le Gouvernement français ne souffrirait aucune atteinte aux droits qu'il tenait du traité de 1841.

270.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, CONSTANTINOPLE, VIENNE, BERLIN, ROME.

T. *Paris, 3 mars 1882.*

Notre Chargé d'affaires à Belgrade nous mande de source confidentielle, mais très sûre, que M. Marinovitch a dû recevoir l'ordre de nous informer de la très prochaine proclamation du Prince Milan comme Roi de Serbie.

Veuillez me faire savoir si vos informations personnelles confirment celles de M. Sala [1].

J'attacherais également du prix à connaître, sans que vous eussiez d'ailleurs à en faire l'objet d'une démarche spéciale, de quelle façon le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité serait disposé, selon vous, à accueillir une semblable éventualité si elle venait à se réaliser.

271.

M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 6. *Londres, 3 mars 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 5 mars.)

J'ai eu hier une conversation avec Lord Granville sur les affaires d'Égypte. Il a le premier abordé la question en me parlant de votre réponse aux ouvertures de l'Allemagne relativement au lieu de la Conférence, et il m'a dit qu'il avait lui-même répondu dans des termes à peu près identiques. Il se peut qu'une Conférence devienne nécessaire, mais elle serait aujourd'hui prématurée et aurait pour effet d'exagérer outre mesure la gravité de la situation. L'Angleterre et la France n'ont entendu provoquer quant à présent qu'un simple échange de vues [2].

[1] Le même jour à 5 heures du soir, M. Duchâtel confirme d'après des renseignements venus de Belgrade la nouvelle donnée par M. Sala. Le 3 mars à 7 heures du soir, M. Sala télégraphie que le Président du Conseil vient de la lui donner officiellement et de le prier d'en faire part à M. de Freycinet.

[2] M. de Courcel avait tenu un langage analogue à Berlin : «Nous n'avions, les uns et les autres, à mon sens, qu'à garder une attitude expectante en face des événements, en nous réservant d'échanger nos vues, lorsqu'il serait nécessaire, par voie de conversations confiantes et sans apprêt, mais en nous abstenant d'adopter la forme solennelle d'une conférence.» (Tél. Berlin, 1er mars, 7 h. 30 soir.)

J'ai saisi cette occasion pour entretenir le Principal Secrétaire d'État, comme vous m'y avez invité, par votre lettre confidentielle en date du 24 février [1], des bruits d'intervention turque en Égypte et de la vivacité avec laquelle s'était prononcée l'opinion de la Chambre contre cette intervention. J'ai ajouté qu'il était extrêmement désirable qu'il ne fût fait par aucune Puissance de propositions de cette espèce, car vous seriez obligé de la repousser non seulement par déférence pour le sentiment public, mais pour des raisons de politique de plus grand poids à vos yeux.

J'ai constaté avec regret, mais sans beaucoup de surprise, que Lord Granville n'était pas tout à fait dans les mêmes dispositions. Il a commencé par me dire qu'il connaissait au moins une Puissance favorable à l'intervention de la Turquie, c'est l'Allemagne, et qu'il y en avait probablement une autre, à savoir l'Autriche. Il m'a demandé ensuite à quelle espèce d'intervention turque vous étiez opposé, et si par exemple, dans le cas où, comme on l'a récemment annoncé, le Sultan jugerait bon de faire venir Arabi Bey à Constantinople pour le ramener au devoir, cette démarche soulèverait de votre part quelqu'objection. Je me suis empressé de lui répondre que toute solution pacifique de la crise actuelle aurait à coup sûr votre approbation et que vous n'auriez rien à objecter, bien au contraire, aux efforts que le Sultan pourrait faire dans ce sens. Mais il me paraissait bien peu probable que le Sultan tentât rien de pareil, s'il est vrai que le parti militaire en Égypte reçoive de Constantinople sa direction ou qu'il y trouve tout au moins un appui. Lord Granville m'a répondu qu'après l'avoir cru longtemps il était aujourd'hui persuadé du contraire; le Sultan ne peut évidemment voir avec plaisir les prétentions et le progrès des notables; c'est plutôt l'ancien Khédive qui est le fauteur des troubles; il a reçu, il y a peu de temps, de son banquier de Paris quatorze cent mille francs dont il ne lui reste plus rien à l'heure qu'il est. Quel inconvénient y aurait-il, d'ailleurs, à l'intervention de la Turquie, dont l'Europe aurait déterminé d'avance l'importance, le caractère et la durée? J'ai fait observer à Lord Granville que toutes les Puissances n'ont peut-être pas à cet égard les mêmes idées, et qu'il pourrait bien y avoir plus de difficulté d'arriver à une entente qu'il ne paraissait le croire; que, cette entente une fois obtenue, la Turquie une fois installée en Égypte, eût-on pris toutes les précautions possibles, lui eût-on imposé les engagements les plus positifs, il ne serait peut être pas bien facile de l'en faire sortir; qu'enfin la Turquie installée en Égypte, c'était non seulement le désordre, la dilapidation, la ruine de l'Égypte, c'était aussi le fanatisme rallumé dans tout le Nord de l'Afrique, c'était l'Algérie et la Tunisie en feu, et ce sont là des périls auxquels il nous serait absolument impossible de nous exposer.

(1) Voir ci-dessus n° 261.

Lord Granville m'a répété ce qu'il m'avait déjà dit plus d'une fois, que toutes les alternatives étaient mauvaises, et il m'a demandé si vous aviez de votre côté quelque idée à proposer. Je lui ai répété de mon côté que si toutes les alternatives étaient fâcheuses, elles ne l'étaient pas au même degré, et que la plus mauvaise en soi, comme au regard de l'Égypte, et à notre propre point de vue, c'était assurément l'intervention de la Turquie. J'ai été obligé de convenir au surplus que, si vous aviez quelque idée à proposer soit pour sortir de la situation actuelle, soit pour parer à des désordres plus graves, je n'en étais pas informé. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer en passant, combien il était étrange et, selon moi, regrettable qu'en présence d'un état de choses qui remonte à plus de huit mois, et qui a été sans cesse empirant, deux Puissances comme l'Angleterre et la France, qui avaient l'avantage de la possession et des intérêts communs, animées d'ailleurs, à ce qu'il semble, d'un sentiment de confiance mutuelle et du désir d'agir de concert, n'eussent pu arrêter une ligne de conduite et qu'elles eussent fini, en en appelant à l'Europe, par une sorte d'abdication. Car, dès aujourd'hui, on peut dire que le contrôle n'est plus qu'un nom[1].

Lord Granville a reconnu qu'on s'en apercevait assez au désordre qui recommençait. Le budget dégringole rapidement, m'a-t-il dit. Il m'a demandé alors si je savais que l'Italie fût disposée à participer à une intervention. Il croyait le savoir sans avoir reçu d'ailleurs d'ouverture positive à cet égard. Je lui ai dit que je l'ignorais, mais qu'en ce qui me concernait personnellement (car je n'entendais nullement exprimer, ni préjuger votre manière de voir) l'intervention d'une Puissance européenne, civilisée, avec l'assentiment de l'Europe et dans des conditions déterminées, me paraîtrait, avec tous ses inconvénients, moins dangereuse encore qu'une intervention de la Turquie.

[M. Challemel-Lacour croit que le Gouvernement et l'opinion anglaise sont très favorables à une intervention de la Turquie en Égypte. Présence de Nubar Pacha à Paris.]

[1] Le 16 février, les contrôleurs généraux font un exposé de la situation au Conseil des Ministres. «Toutes les ressources sur lesquelles on pouvait compter pour 1882 ont été utilisées. Les prévisions sur les recettes pour cet exercice ont été établies dans des conditions telles qu'il n'y a pas lieu de compter sur un excédent, et il a été fait emploi, pour les dépenses du budget extraordinaire de 1882 de l'excédent réalisé sur les prévisions de recettes de 1881, des sommes non employées sur les crédits ouverts au budget des dépenses du même exercice...

«Les contrôleurs généraux appellent sur cette situation l'attention du Conseil.»

Le 20, Sir Edward Malet transmettait à Lord Granville un memorandum de Sir Auckland Colvin où on lit : «La situation financière devient sérieuse sous la pression de l'armée.» (*Correspondence respecting the Affairs of Égypt*, fasc. n° 7 (Livre Bleu, 1882.)

272.

M. de Canclaux, Ministre de France à Belgrade,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 7 mars 1882, 3 h. 38, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Arrêté en route par une grave maladie d'un de mes enfants, je n'ai pu arriver qu'aujourd'hui à Vienne où j'ai trouvé la nouvelle de la proclamation de la royauté en Serbie.

Je serai à Belgrade jeudi soir et je prie Votre Excellence de vouloir bien m'y adresser les instructions nécessaires pour régler ma conduite et le langage à tenir au nouveau Roi que je ne puis ne pas voir dès mon retour.

Je suppose que le Gouvernement de la République n'aura pas d'objection à reconnaître le nouveau titre du Souverain serbe, mais qu'il attendra pour le faire que d'autres grandes Puissances aient manifesté leurs sentiments à cet égard[1].

273.

M. Sala, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Belgrade, 8 mars 1882, 10 h. 25, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 20, soir.)

Conformément à vos instructions, j'ai demandé une audience pour féliciter le Souverain de Serbie[2]. Je dois cependant informer Votre Excellence que

[1] M. de Giers avait dit à M. Horvatovitch, Ministre de Serbie à Pétersbourg «qu'il ne croyait pas en principe que les projets du Prince rencontrent d'opposition, mais il lui a demandé si le Prince était bien convaincu que le moment fût bien choisi...». (Tél. de Saint-Pétersbourg du 4 mars, 12 h. 25, s.).

L'Ambassadeur d'Autriche à Berlin «ne dissimule pas que cette manifestation est peu agréable à son Gouvernement, mais il ajoute que la Cour de Vienne ne pouvait s'y opposer» M. de Courcel lui demande ce qu'il connaît des intentions de l'Allemagne. «Il m'a répondu que l'Allemagne, dans une question de ce genre, réglerait certainement sa conduite d'après les convenances de l'Autriche.» (Tél. de Berlin du 5 mars, 6 h., 30 s.).

[2] Voir ci-dessus n° 270.

M. de Freycinet avait télégraphié le 7 mars à 7 h. 45, soir : «Nous nous empresserons de reconnaître le nouveau royaume dès que la notification officielle nous sera parvenue. Veuillez en faire part au Prince en lui adressant les félicitations du Gouvernement de la République.»

les représentants d'Autriche, d'Allemagne, d'Italie et de Roumanie ont été chargés de reconnaître officiellement le nouveau royaume quitte à remplir plus tard les formalités ordinaires de notification.

274.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 32. *Berlin, 9 mars 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 12 mars.)

[M. de Courcel rappelle les répugnances de la France à une intervention militaire de la Turquie en Égypte, intervention dont le prince de Bismarck était d'abord partisan.]

Le Chancelier a bien voulu me témoigner cependant qu'il était sensible à la force de nos objections et qu'il était d'avis de tenir compte de nos répugnances[1]. Depuis lors, je suis revenu plusieurs fois sur la même question avec le Dr Busch. Je lui ai exposé les inconvénients et les dangers multiples d'une expédition ottomane dans une contrée qui depuis plus d'un demi-siècle avait cessé d'être placée sous l'autorité militaire directe de la Turquie. J'ai reconnu avec plaisir que la chancellerie allemande n'insistait plus sur cette combinaison. Le Sous-Secrétaire d'État m'a répété, après le prince de Bismarck, que l'Allemagne était disposée à admettre que la France et l'Angleterre fussent chargées de rétablir l'ordre sur les bords du Nil, si une action militaire devenait nécessaire pour triompher de l'anarchie et si les deux Puissances étaient prêtes à accepter ce mandat. Je n'avais naturellement aucune opinion à exprimer sur cette dernière hypothèse, mais j'ai remercié M. Busch des dispositions amicales qu'il me confirmait au nom de son Gouvernement, et je me suis félicité avec lui du rapprochement des points de vue adoptés dans les affaires d'Égypte par nos deux pays.

(1) Dans une lettre particulière du 14 mars au Directeur politique au ministère des Affaires étrangères M. de Courcel écrit : «Pour des raisons générales que vous connaissez, le Chancelier tient beaucoup, en ce moment, à être en bons rapports avec nous; il désire nous tenir à l'écart de toute autre alliance et surtout de l'alliance russe. Il sacrifiera donc à cet intérêt supérieur l'intérêt même qu'il attache à son projet primitif de débarquement de troupes turques sur les rives du Nil. Mais ce sacrifice qu'il nous fait, il le limitera autant qu'il dépendra de lui.»

275.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome.

T. *Paris, 13 mars 1882, 7 h., soir.*

J'ai accepté la démission que M. de Blignières[1] m'avait offerte le 6 février mais que je l'avais prié d'ajourner jusqu'à un moment plus opportun. Il sera remplacé à titre intérimaire par M. Brédif, Inspecteur des Finances et directeur de la comptabilité aux Affaires étrangères. Ce changement de personnes n'a, bien entendu, aucune signification au point de vue de l'institution même du contrôle anglo-français, qui demeure réglé par les décrets antérieurs du Khédive[2].

J'en ai prévenu officieusement Lord Lyons.

276.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 15 mars 1882, 11 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 16 mars, 1 h., matin.)

D'après un renseignement qui me vient de bonne source, l'Empereur Guillaume, dans le courant de la visite qu'il a faite dimanche au prince de Bismarck, avait manifesté l'intention d'écrire une lettre au Tsar pour lui exposer le mauvais effet produit en Allemagne par la conduite du général Skobeleff[3]. Le prince a conseillé à l'Empereur de n'en rien faire et de s'abste-

[1] M. Sienkiewicz avait annoncé le 12 à 10 h. 25, soir, que cette démission serait remise le 13 au Khédive.

[2] Dans une dépêche à Lord Granville du 14 mars, Lord Lyons explique que «M. de Freycinet a jugé à propos de substituer «à M. de Blignières un homme moins habitué à exercer une influence politique dans les affaires égyptiennes. M. de Freycinet désire dans la conjoncture présente remettre les questions politiques exclusivement aux mains du Consul général.» (Livre bleu déjà cité, n° 82.)

[3] Voir ci-dessus n° 260.

Dans la dépêche n° 34 du 9 mars, M. de Courcel avait écrit que l'impression produite en Allemagne par l'allocution du général Skobeleff s'était généralisée; elle avait été encore «avivée par les paroles que le général avait prononcées devant une réunion de Russes et de Polonais pendant son passage à Varsovie». «Il est incontestable, remarquait encore l'Ambassadeur, qu'on craint beaucoup à Berlin l'influence et les entraînements du général Ignatieff.»

nir de toute observation à l'égard de l'Empereur Alexandre III et du Gouvernement russe.

La politique du Chancelier semble être de ne donner aucun signe officiel d'attention aux démonstrations panslavistes et de laisser se poursuivre les discussions qu'elles provoquent entre les journaux de l'Allemagne et de la Russie sans paraître s'en émouvoir jusqu'à nouvel ordre. Dans le public allemand l'irritation contre la Russie et la crainte d'une guerre prochaine se propagent de plus en plus.

277.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies.

D. S. n°. *Paris, 16 mars 1882.*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 4 de ce mois, relativement aux dispositions prises par le Gouverneur de la Cochinchine pour accroître nos forces au Tonkin, pour établir un poste fortifié au confluent de la Rivière claire et du fleuve Rouge, et pour chasser les Pavillons noirs des abords de ce dernier cours d'eau. Vous m'aviez en même temps exposé votre opinion motivée touchant les projets de M. Le Myre de Vilers et les mesures d'exécution qu'ils devaient entraîner, et vous m'avez exprimé le désir de savoir si j'approuvais, comme vous, l'initiative prise par le Gouverneur de la Cochinchine et si j'étais disposé à m'entendre avec vous relativement aux moyens de réaliser le plan de conduite suggéré par ce haut fonctionnaire.

[Retour sur le passé. Les instructions adressées à M. Le Myre de Vilers, le 25 septembre 1881, continuent à régler l'action du Gouvernement français.]

Ces instructions peuvent se résumer comme suit : exiger de l'Annam une scrupuleuse exécution des traités de 1874, appuyer nos revendications d'un certain déploiement de forces, sans d'ailleurs engager ces forces autrement que pour faire la police du fleuve Rouge, ouvert en droit aux Européens, fermé, en réalité, par les pirates et les bandes armées indépendantes qui en occupent les abords.

Je ne trouve dans les ordres écrits donnés par M. de Vilers au commandant de la station navale de Cochinchine rien qui soit contraire au texte ou à l'esprit des directions que je viens de rappeler. Ils me semblent, au contraire, en être le développement à la fois logique et prudent; je ne puis donc que les approuver. Je me bornerai dès lors à vous présenter quelques observations

destinées à bien marquer la manière dont il me paraît désirable que ces ordres soient interprétés par celui même qui les a donnés, et exécutés par le commandant de nos forces militaires dans la province septentrionale de l'Annam.

L'ouverture effective du fleuve Rouge, considérée par nous comme la simple application des traités de 1874, comporte bien en effet la dispersion des drapeaux noirs et l'établissement d'un ou plusieurs petits postes fortifiés sur le cours du fleuve. Elle ne saurait comporter, au contraire, l'occupation d'aucun territoire avoisinant. Comme le fait observer M. Le Myre de Vilers, «c'est politiquement, pacifiquement, que nous devons étendre et affermir notre influence au Tonkin et en Annam»; mais je m'explique un peu moins clairement dans quel sens il a ajouté les mots : «et administrativement»; notre action en effet me paraît devoir être localisée avec soin et ne saurait s'exercer par aucune prise de possession, même mitigée et administrative, des villes et provinces annamites. Si nous ébranlions l'autorité du Gouvernement et des fonctionnaires annamites par de tels empiètements, nous rendrions beaucoup plus probable le danger que M. Le Myre de Vilers a prévu lui-même dans ses ordres au commandant Rivière et qui est en effet le plus sérieux dans l'entreprise poursuivie par nous, celui de provoquer des mouvements insurrectionnels, même sympathiques à la France, qui risqueraient de nous placer en face de l'anarchie et d'étendre, au delà de nos prévisions et de notre volonté, les responsabilités de notre tâche.

J'ai vu avec satisfaction que les plus grandes précautions étaient recommandées à M. Rivière pour prévenir tout contact avec les troupes régulières chinoises qui, contre tout droit du reste, se maintiennent dans le Tonkin. Il y a là une question dont le Gouvernement de la République pourra être conduit à s'occuper plus tard, mais qu'il serait tout à fait inopportun de réveiller avant l'heure.

Il est permis d'espérer d'ailleurs que le commandant de notre station navale ne sera en aucune manière gêné par les réguliers chinois, confinés sur la frontière du sol annamite à distance du fleuve Rouge.

Quant à l'importance des moyens d'action que le Gouverneur de la Cochinchine devra avoir à sa disposition, elle pourra être restreinte à des proportions d'autant plus modérées que l'entreprise sera mieux définie, plus étroitement limitée dans son objet et conduite avec un soin plus scrupuleux de ne point la laisser sortir du cadre ainsi tracé. Il ne s'agit, pour le moment du moins, que de rendre le fleuve Rouge accessible au commerce et de purger ses rives des bandes qui l'infestent.

[M. de Freycinet laisse à l'amiral Jauréguiberry le soin d'apprécier le chiffre des effectifs nécessaires.]

278.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME.

D. n^{os} 26, 21, 20, 23. *Paris, 17 mars 1882.*

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une dépêche identique dont les termes ont été arrêtés entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement anglais[1]. Elle est destinée à être communiquée simultanément par les représentants des deux pays au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité[2]. Vous voudrez bien vous concerter à cet effet avec votre collègue d'Angleterre qui a dû recevoir, de son côté, les mêmes instructions de Lord Granville et je vous serais obligé de me rendre compte de votre démarche[3].

279.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 21 mars 1882, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

J'ai eu l'honneur d'être reçu hier par le Roi, et je lui ai remis mes lettres de rappel. L'audience a eu lieu avec le cérémonial d'usage. Sa Majesté a été pleine de bonté et de prévenance pour moi; et, en me remerciant de l'amitié que j'avais toujours témoignée à son pays, m'a adressé sur la mission de huit années que je viens de remplir en Italie des paroles amicales et flatteuses dont je garderai un précieux souvenir.

Contrairement à ses habitudes, le Roi a abordé le terrain politique, mais

(1) Voir ci-dessus n° 254 et note.

(2) M. de Freycinet transmet le 18 mars à M. le comte d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres, une copie de cette dépêche que le diplomate devra «considérer d'ailleurs comme étant uniquement destinée à son information personnelle».

(3) La communication fut faite notamment au comte Kalnoky par le comte Duchâtel, le 20 mars (tél. de Vienne de 3 h. 16, soir) et à Rome à M. Mancini par M. de Reverseaux, le 21 mars (tél. du 22 mars de 8 h. 25, m.). M. de Giers ne répondit que le 1er avril à celle que lui avait faite M. Ternaux-Compans avec l'Ambassadeur d'Angleterre. (Tél. de Saint-Pétersbourg, du 1er avril, 6 h. 13, s.)

il l'a fait avec beaucoup de réserve et de bienveillance, en me disant que les petits nuages qui s'étaient levés l'année dernière dans l'opinion publique se dissipaient, et qu'il n'y en aurait plus bientôt aucune trace. La nécessité et les avantages des bons et cordiaux rapports entre la France et l'Italie ont eu une large part à ma conversation (1).

Le Roi estime que la situation est bonne en Europe, et que la paix ne sera pas troublée. Il m'a dit que, pour sa part, il n'apercevait pas le plus petit point noir, et a insisté sur le besoin absolu qu'avait l'Italie de la paix.

Le Roi m'a retenu plus d'une demi-heure, et m'a annoncé qu'il me conférait le Grand Cordon des Saints Maurice et Lazare. Il a fait ensuite introduire dans la salle d'audience, où j'étais seul avec lui, tout le personnel de mon ambassade qui m'avait accompagné.

J'aurai cette après-midi avec Madame de Noailles l'audience de congé de la Reine. Le Roi a bien voulu me dire qu'il viendrait chez la Reine pour faire ses adieux à Madame de Noailles.

280.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 23 mars 1882, s. h.*

(*Reçu* : 8 h. 30, soir.)

Le Dr Busch vient de me faire connaître la réponse du Gouvernement allemand à la communication que je lui ai faite, de concert avec Lord Ampthill, au sujet des prétentions de la Chambre des Notables d'Égypte en matières financières (2).

Le Gouvernement allemand reconnaît les intérêts spéciaux et majeurs de la France et de l'Angleterre en Égypte et il est en conséquence disposé à appuyer leur point de vue tel qu'il est exposé dans la dépêche identique du 17 mars.

La même réponse a été donnée à l'Ambassadeur d'Angleterre.

(1) Le 16 mars, dans un télégramme de 4 h. 40 du soir, M. de Noailles signalait un communiqué officieux paru dans le *Diritto* de la veille et intitulé : «La France et l'Italie». Le *Diritto* parle des pourparlers engagés entre Paris et Rome pour le règlement des affaires tunisiennes. «Ce communiqué ajoute que l'Italie n'entend restreindre en quoi que ce soit la liberté complète des résolutions que l'on est en train de prendre à Paris pour réorganiser la Tunisie. Le ton général du communiqué me paraît conciliant.»

(2) Voir ci-dessus n° 278.

281.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTHOLON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

D. n° 54. Très confidentiel. *Paris, 23 mars 1882.*

[Entretien de M. de Freycinet avec l'Ambassadeur de Turquie. Il fait valoir l'intérêt qu'a le Sultan à conserver la bienveillance du Gouvernement français. Essad Pacha atteste les bonnes dispositions de la Porte, mais ajoute qu'«il faudrait bien savoir si on est d'accord sur les points spéciaux.»]

«Je vous comprends, lui ai-je dit, vous parlez de la Tunisie et de l'Égypte. Je vais vous faire connaître très franchement nos intentions. En Tunisie, n'espérez pas de rien changer à l'ordre de choses établi par le traité du Bardo. Nous sommes en Tunisie par notre droit et nous y resterons tant que la pacification ne sera pas établie et tant que nous n'aurons pas la certitude que derrière nous les désordres ne recommenceront pas. Ainsi que je vous l'ai déclaré mercredi, nous y enverrons au besoin cent mille hommes. Ainsi, de ce côté, rien à obtenir de nous. Il faut en prendre son parti et accepter la situation telle que l'a faite notre traité avec le Bey. Quant à l'Égypte, c'est en quelque sorte l'inverse. Autant nous sommes décidés à occuper la Tunisie tant qu'il le faudra, autant nous sommes désireux de ne pas occuper l'Égypte. Mais en même temps nous désirons que personne ne l'occupe. Nous ne voulons en Égypte aucune sorte d'intervention militaire. Nous souhaitons que les affaires s'y dénouent pacifiquement et nous croyons cela possible. Nous sommes convaincus que, si tout le monde est d'accord pour peser sur les Égyptiens dans le même sens, si vous, vous notamment, vous faites entendre aux hommes de ce pays de sages conseils... Car, ne le niez pas, lui dis-je, nous savons bien qu'il y a en Égypte des hommes qui s'inspirent à Constantinople et ces hommes ne sont pas les moins influents dans le mouvement. Eh bien, au lieu de leur laisser croire qu'une crise aiguë ne vous déplairait pas, dites leur nettement que vous n'en voulez pas, que vous entendez que l'autorité du Khédive soit respectée. Par là, je ne sais pas si le Khédive sera préservé à jamais, mais ce dont je suis sûr c'est qu'on aura du temps devant soi et que les Puissances pourront se mettre d'accord sur une solution pacifique. Voilà ce qu'il faut préparer, voilà ce qu'il faut amener conjointement avec nous. Vous le voyez, ai-je dit pour me résumer, notre conduite est très nette. En Tunisie nous entendons rester les maîtres, dans les limites du traité du Bardo, et n'avoir affaire qu'au Bey. En Égypte, nous désirons ne pas intervenir et nous ne poursuivons qu'un dénouement pacifique. Si vous

voulez nous faciliter l'exécution de nos plans, partout où nous sommes en contact avec vous ou avec les populations qui se réclament de vous, vous vous assurerez nos bonnes dispositions pour les moments difficiles. Dans le cas contraire, nous prendrons nos mesures en conséquence.» Essad Pacha s'est montré satisfait de la netteté de mon langage et m'a promis d'en rendre compte à son Gouvernement le jour même.

[Assurances de bon vouloir données par Essad Pacha. M. de Freycinet invite M. de Montholon à s'expliquer franchement avec la Sublime Porte.]

282.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 16. *Londres, 23 mars 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

Ainsi que Votre Excellence le sait par mon télégramme d'hier soir (1), j'ai vu Lord Granville le lendemain même de mon arrivée à Londres. Le Principal Secrétaire d'État m'a fait l'accueil le plus affectueux; après avoir rappelé nos anciennes relations et fait allusion aux excellents rapports que j'avais toujours entretenus depuis, dans mes différentes missions, avec les agents britanniques, Lord Granville m'a souhaité, au nom du pays où j'étais appelé à représenter la France, la plus cordiale bienvenue. Le *Times* s'est fait le lendemain même l'écho de cette amicale réception.

Le Ministre des Affaires étrangères de la Reine a spontanément et presque immédiatement abordé la question égyptienne. Après avoir constaté l'impression généralement favorable qu'avait produite la note des deux Gouvernements relative à la limitation des pouvoirs de l'Assemblée égyptienne, Lord Granville en est venu à la question qui a fait l'objet du dernier entretien de Votre Excellence avec Lord Lyons et m'a prié de lui exposer les motifs qui nous paraissaient militer en faveur de la combinaison sur laquelle vous aviez cru devoir appeler l'attention du Cabinet de Londres (2).

J'ai longuement développé les considérations que Votre Excellence m'avait

(1) Du 22 mars, 6 h. 44, soir.

(2) M. de Freycinet avait rapporté cet entretien avec Lord Lyons dans une dépêche très confidentielle n° 38 à M. d'Aunay du 18 mars. Devant les menaces de crise, M. de Freycinet estimait, que pour éviter une intervention européenne, il faudrait en Égypte un pouvoir fort, «un homme capable d'enrayer les événements et de dominer la situation». «Ne voulant pas avoir l'air de pousser un candidat», M. de Freycinet n'a pas prononcé de nom, mais à M. d'Aunay il ne dissimule pas qu'il pense à Halim Pacha, le dernier fils de Mehemet Ali.

elle-même indiquées dans l'entretien que j'avais eu avec elle la veille de mon départ, et dont je venais de retrouver la substance dans la dépêche confidentielle adressée par le Département sous le n° 38 à M. le comte d'Aunay. Lord Granville m'a écouté avec la plus grande attention et s'est engagé à soumettre la question au Conseil. Il ne m'a pas caché toutefois qu'il s'attendait à plus d'une objection de la part de ses collègues. Il ne m'a pas dissimulé davantage ses propres hésitations : «Le maintien du *statu quo*, m'a-t-il dit, en terminant, avec une nuance de regret, serait de beaucoup ce que je préférerais.» — «Nous le préférerions également, ai-je répliqué, s'il était possible; mais il ne l'est pas pour toutes les raisons dont vous n'avez pas vous-même contesté la valeur. Nous devons donc échanger nos impressions sur les éventualités qui peuvent constituer le meilleur mode de modifier un état de choses dont le maintien absolu est impossible, et c'est simplement à ce titre que nous vous avons entretenu en termes intimes et confidentiels d'une des solutions que l'Angleterre et la France peuvent trouver avantage à faire prévaloir. Ce n'est pas une proposition que nous formulons, ni même une ouverture; nous vous convions à un échange d'idées.»

Lord Granville m'a laissé entendre, par un signe de tête, qu'il se rendait parfaitement compte du caractère que je tenais à conserver à notre entretien.

283.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 25 mars 1882, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 7 h., soir.)

Dans le Conseil des Ministres de ce matin, la question du voyage de l'Empereur d'Autriche en Italie a été discutée [1]. M. Mancini a formellement déclaré que l'entrevue devait avoir lieu à Rome ou ne devait pas avoir lieu du tout. Les autres membres du Cabinet se sont prononcés dans ce sens. Les journaux officieux soutiennent la même thèse et l'opinion publique est très opposée à ce que l'Empereur François-Joseph rende ailleurs que dans la capitale de l'Italie la visite que le Roi Humbert lui a faite dans la capitale de l'Autriche.

[1] Dans un télégramme de Vienne du 22 mars, 7 heures du soir, le comte Duchâtel avait parlé du bruit qui paraissait s'accréditer d'un prochain voyage des Souverains autrichiens en Italie; ils iraient à Turin.

284.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 26 mars 1882, 9 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 30, matin.)

Le Conseil des ministres, présidé par le Khédive, a rejeté ce matin le projet de canal en eau douce entre Ismaïlia et Port-Saïd. Mais le Gouvernement, qui attache beaucoup de prix à conserver les sympathies de M. de Lesseps, semble disposé à accepter toute combinaison nouvelle qui aurait pour objet d'approvisionner d'eau Port-Saïd sans entraîner une concession considérable de terrain.

Dans ce même Conseil, Arabi Bey s'est vivement élevé contre l'abandon aux Italiens de la souveraineté d'Assab et de ses dépendances [1].

285.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

aux Consuls de France en Italie.

D. s. n° *Rome, 26 mars 1882.*

Je vous prie de me tenir exactement informé par le télégraphe de tous les incidents qui pourraient se produire dans votre arrondissement consulaire à l'occasion des fêtes de la célébration du centenaire des Vêpres siciliennes [2]. J'ai eu soin d'insister auprès du Gouvernement italien pour que toutes les mesures de précaution fussent prises en faveur de nos nationaux dans toutes les provinces du Royaume et j'ai reçu l'assurance que des ordres les plus

[1] Le 23 février, le général Menabrea avait communiqué à Lord Granville un projet de convention par lequel le Khédive d'Égypte abandonnait à l'Italie, avec l'assentiment de la Sublime Porte et du Gouvernement britannique, le territoire de la baie d'Assab pour y installer un établissement de caractère purement commercial. Mais la négociation n'était pas terminée, et dans une note verbale du 29 mars, Mustapha Fehmi informe le Gouvernement italien qu'il a porté la question d'Assab devant la Sublime Porte et que le Gouvernement impérial a reconnu et affirmé les droits de l'Égypte sur Assab. Il témoigne cependant de son désir «d'examiner avec bienveillance tout arrangement qui tendrait à régulariser les prétendues acquisitions faites par la Compagnie Rubattino, en tant que société privée». (*Correspondence respecting, Assab Bey Égypt,* n° 25, Livre Bleu, I, London 1882.)

[2] Le gérant du consulat de France à Palerme avait demandé à M. de Reverseaux quelle attitude il devait observer. «Mon avis, télégraphiait le Chargé d'affaires le 26 mars à 2 h. 46, soir, est qu'il doit s'abstenir d'y prendre part, ne pas arborer le drapeau au

précis seraient transmis aux autorités civiles et militaires pour que la sécurité des Français résidant en Italie fût complètement garantie. J'espère que de leur côté nos nationaux comprendront qu'ils doivent s'abstenir de tout acte qui serait de nature à provoquer des manifestations hostiles à la France.

286.

M. DUCHÂTEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 29 mars 1882, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Durant son séjour à Vienne, le Grand-Duc Wladimir [1] a été chargé de donner à l'Empereur François-Joseph l'assurance que le Tsar n'avait varié, ni dans ses sentiments d'amitié, ni dans sa manière de voir politique, ni dans son désir, aussi vif que par le passé, d'écarter toute cause de mésintelligence entre les deux Empires. L'Empereur François-Joseph a reçu ces assurances amicales et pacifiques avec une grande satisfaction, et la bonne impression produite personnellement par le Grand-Duc Wladimir paraît avoir encore augmenté la valeur des déclarations dont le frère du Tsar s'est rendu l'interprète auprès de la Cour de Vienne.

287.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 46. *Berlin, 2 avril 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 avril.)

Une détente sensible s'est produite depuis quelques jours dans les relations entre l'Allemagne et la Russie, et il convient d'attribuer ce résultat à la

consulat, décliner les invitations officielles et engager nos nationaux à observer la même réserve sans donner prise, par un acte quelconque, à une manifestation hostile à la France.» M. de Freycinet, qui avait donné des instructions analogues, recommandait «en les faisant connaître à M. Mancini, de préciser le caractère qu'elles ont dans notre esprit. Cette réserve de notre part n'a rien de contraire aux sentiments que nous connaît le Gouvernement italien. Il est naturel que nous nous maintenions dans une attitude complètement neutre en présence d'une fête locale à laquelle les convenances historiques nous interdisent de nous associer». (Tél. de Paris, 27 mars, midi 15.) M. de Reverseaux met au courant M. Depretis et M. Mancini qui «comprennent notre attitude». (Tél. Rome, 28 mars, 12 h. 30, s.)

[1] Il était arrivé à Vienne le 26 mars dans l'après-midi et en était reparti pour Rome le 29 mars à 11 h. 30 du matin.

sagesse des deux Gouvernements. Je vous ai indiqué l'attitude adoptée par la Chancellerie allemande depuis l'origine des polémiques poursuivies entre les journaux des deux pays. Sa sérénité n'a été troublée ni par les discours passionnés du général Skobeleff, ni par l'explosion de ressentiments patriotiques qu'ils ont provoquée en Allemagne [1]. Il ne paraît pas que des observations officielles aient été adressées au Gouvernement russe au sujet du langage tenu par le général Skobeleff ou du traitement qui lui a été réservé de la part de son Souverain, après son retour en Russie. Ce calme, cette modération ont sans doute produit un bon effet sur la Cour de Saint-Pétersbourg, qui, de son côté, s'est montrée empressée à donner à l'Allemagne tous les gages possibles de son esprit de conciliation et de ses tendances pacifiques. Indépendamment des félicitations très amicales qu'il a adressées directement à l'Empereur Guillaume à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance [2], le Tsar a prononcé dans un banquet militaire donné en l'honneur de son grand-oncle un toast dont Votre Excellence aura remarqué les termes chaleureux, et qui était calculé pour désarmer les susceptibilités de l'Allemagne. Cette manifestation a été très bien accueillie dans ce dernier pays. On y a été particulièrement satisfait de l'entrain avec lequel les nombreux officiers présents au banquet se sont associés aux sentiments exprimés par l'Empereur Alexandre III. On a vu dans cette circonstance une preuve que l'esprit de l'armée russe n'était pas perverti par les menées panslavistes et que le Tsar pouvait toujours compter sur le dévouement de ses troupes pour résister au courant dangereux qui entraîne une partie de l'opinion publique.

L'Ambassadeur de Russie à Berlin s'est employé avec une grande activité, durant ces derniers temps, à dissiper les préventions qui pouvaient s'élever entre son Gouvernement et la chancellerie allemande. M. Sabouroff a vu deux fois le prince de Bismarck avant le départ de Son Altesse pour Friedrichsruhe, et j'ai lieu de penser que les explications spontanées qu'il a fournies sur les intentions de sa Cour et sur sa ligne de conduite, ont été considérées comme satisfaisantes. En réponse à un télégramme où il avait complimenté le Chancelier pour son 67e anniversaire, M. Sabouroff a reçu hier une dépêche qu'il a bien voulu me montrer et dans laquelle le prince de Bismarck fait allusion, en termes amicaux, à leurs efforts communs en vue de la conciliation.

Parmi les symptômes d'apaisement que l'opinion a accueillis avec le plus de faveur en Allemagne, je dois mentionner le séjour prolongé du Grand-Duc Wladimir auprès de la famille impériale d'Autriche [3]. Sans même prétendre

(1) Voir ci-dessus n° 276 et notes.

(2) L'Empereur Guillaume en avait été très touché; il terminait ainsi ses remerciements : « Chacune de vos paroles a trouvé un écho dans mon cœur reconnaissant. Je prie le Tout-Puissant qu'il bénisse votre règne pour le salut de vos peuples et la consolidation de la paix européenne. »

(3) Voir ci-dessus n° 286.

que ce prince, dont on vante les sentiments de sympathie personnelle pour l'Allemagne, ait été chargé d'une mission particulière auprès de l'Empereur François-Joseph, on considère sa visite à Vienne comme un témoignage significatif des bonnes dispositions de la Cour de Russie à l'égard de l'Autriche et par conséquent de l'Allemagne son alliée.

[Dans le même ordre d'idées, M. de Courcel souligne le maintien du Ministre austrophile Garachanine en Serbie. Ton plus calme de la presse allemande qui représente la situation du général Ignatieff comme très ébranlée.]

288.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 58. *Paris, 3 avril 1882.*

Lord Lyons, de retour de Menton, est venu me voir hier. Après m'avoir transmis, dans les termes les plus gracieux, les remerciements de la Reine Victoria pour les dispositions prises par le Gouvernement français pendant son séjour dans le Midi [1], il m'a fait part de diverses communications dont l'avait chargé Lord Granville : «En premier lieu, m'a-t-il dit, Lord Granville désirerait avoir votre sentiment sur l'envoi de deux inspecteurs dont a dû vous parler M. Plunkett en mon absence.»

«En effet, lui ai-je répondu, votre Chargé d'affaires m'en a dit quelques mots. Si j'ai bien compris la pensée de Lord Granville, il s'agirait d'envoyer deux personnages qui, à l'occasion de la question financière, nous renseigneraient sur l'état général de l'Égypte. Sans y opposer un refus absolu, j'aperçois des objections que je me permets de soumettre à Lord Granville et qui, je l'espère, arrêteront Sa Seigneurie. Quelques précautions que l'on prenne, ces deux inspecteurs auront bientôt aux yeux de l'Europe le caractère de commissaires extraordinaires. Dès lors la Turquie, qui avait déjà voulu en envoyer il y a quelques mois, demandera à se joindre à nous, et je ne vois pas comment nous pourrons nous y opposer, car elle nous objectera que, si nous avons des intérêts financiers en Égypte, elle a des droits de suzeraineté à exercer. Qui nous assure même que les autres Puissances n'en voudront pas faire autant, au nom de ce concert européen dans lequel nous avons fait rentrer la question égyptienne, de telle sorte que nous serons placés dans l'alternative ou de sortir de nouveau de ce concert, ou de les avoir à nos côtés dans cette enquête. Que résultera-t-il de cette manifestation extraordinaire?

[1] La Reine avait débarqué à Cherbourg le 15 mars et était arrivée le 16 à Menton.

En dehors de cet inconvénient, j'en vois d'autres d'une espèce plus pratique; c'est que nos agents seront froissés et affaiblis aux yeux des populations. N'aurons-nous pas l'air de les suspecter? Quelle autorité conserveront-ils auprès du Gouvernement égyptien? N'est-il pas à craindre que la suite de leur service ne s'en ressente et qu'ils ne nous procurent plus les avantages que nous attendons de leur action? Et puis, quel résultat utile sortira-t-il de tout cela? Serons-nous beaucoup mieux renseignés? Notre contrôleur général pour les finances, notre Consul général pour la politique, ne nous fournissent-ils pas déjà toutes les informations nécessaires? D'ailleurs, n'avons-nous pas vu déjà assez de monde, recueilli assez d'opinions sur l'Égypte? La situation de l'Égypte nous est parfaitement connue, autant qu'elle peut l'être sans aller soi-même sur les lieux. Ce qu'il faut aujourd'hui, ce n'est pas se renseigner mais se décider, prendre un parti.» Lord Lyons, qui n'avait pas dissimulé son adhésion à plusieurs de mes objections, m'a dit : «Je pense que Lord Granville donnerait un mandat moins vaste à ces deux émissaires. Ce seraient de simples experts financiers qui aideraient nos contrôleurs à se débrouiller.» «Nos contrôleurs, lui ai-je répondu, seront fort peu flattés de ce concours officieux qu'ils ne réclament pas. C'est leur décerner un brevet d'incapacité. D'autre part, vous n'échapperez pas aux inconvénients généraux que j'ai signalés. Personne ne voudra croire qu'ayant déjà là-bas deux agents spéciaux pour les finances, nous en envoyons deux autres avec un mandat aussi restreint. Tout le monde voudra y voir des commissaires extraordinaires déguisés.» Lord Lyons m'a promis de communiquer ces observations à Lord Granville [1].

«En second lieu, m'a-t-il dit, je suis chargé de vous demander si vous ne pensez pas que le moment est venu d'appeler la Turquie à nos délibérations ainsi que cela est prévu à la fin de notre lettre du 7 février.»

[M. de Freycinet n'en voit pas la nécessité, à moins qu'on ne songe à régler la situation générale de l'Égypte et à remplacer Tewfik Pacha, qui n'a plus d'autorité, par un autre prince, qui pourrait être Halim Pacha [2].]

(1) Lord Lyons reproduit cet entretien dans une dépêche à Lord Granville, du 3 avril. Il ajoute : «Dans la suite de la conversation, M. de Freycinet demanda qu'il fût entendu qu'il ne refusait pas du tout d'adopter les suggestions de Votre Seigneurie. Il était, disait-il, très désireux de s'approprier toute suggestion que pourrait faire Votre Seigneurie. Il était cependant d'avis que les objections qu'il avait présentées étaient vraiment importantes et il était obligé de prier Votre Seigneurie de les prendre en considération.» (*Correspondence respecting the affairs of Egypt*, n° 7, 1882.)

(2) Voir ci-dessus n° 282 et note.

289.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME.

D. s. n°. *Paris, 3 avril 1882.*

Par votre lettre du 21 mars, sous le numéro 35, vous me faites connaître que M. Mancini, dans un de ses derniers entretiens avec vous [1], a amené la conversation à plusieurs reprises sur la Tunisie et s'est plaint de la situation faite aux Italiens dans la Régence. A l'entendre, ses compatriotes n'y jouiraient d'aucune sécurité et seraient, de la part de nos soldats, l'objet d'attaques et de mauvais traitements, dont les conséquences pourraient être des plus graves pour les relations «déjà si tendues» de la France et de l'Italie. J'avoue que ce n'est pas sans un certain étonnement que je vois le Gouvernement italien chercher à nous rendre responsables des rixes, qui, en effet, se sont quelquefois engagées entre les nationaux des deux pays en Tunisie. Les renseignements qui me parviennent de la Régence me représentent au contraire l'attitude de l'agent italien et de quelques-uns de ses compatriotes comme étant la principale cause d'une situation regrettable et dangereuse, que nous déplorons aussi vivement que M. le Ministre des Affaires étrangères d'Italie, mais dont nous avons, ce semble, des motifs plus sérieux de décliner la responsabilité.

[M. de Freycinet transmet un résumé des principaux faits de cette nature qui se sont produits en Tunisie et insiste sur un incident qui s'était produit le 18 février.]

Ce n'est un secret pour personne en cette ville que le consulat d'Italie est le centre de l'hostilité que nous rencontrons dans l'établissement de notre protectorat. Que M. Mancini envoie de nouvelles directions à M. Raybaudi, qu'il lui recommande une plus haute impartialité, qu'il l'invite à calmer les ardeurs des hommes dont il a fait jusqu'ici ses auxiliaires, qu'il le prie d'user de son influence pour calmer les passions au lieu de les agiter, et je ne doute pas que la surexcitation actuelle des esprits ne s'apaise peu à peu, au grand avantage des deux pays. Ce ne sont pas les taquineries de quelques mécontents, ni les insultes adressées à des soldats isolés qui empêcheront le Gouvernement de la République d'accomplir l'œuvre qu'il a entreprise dans la Régence. On ne voit donc pas dans quel intérêt le Ministre des Affaires étrangères du Roi se refuserait à prescrire à ses agents une attitude plus conciliante.

(1) Cet entretien eut lieu le 21 mars, jour où M. de Reverseaux avait remis le télégramme dentiq ue concerté avec l'Angleterre sur la question d'Égypte. M. de Freycinet reproduit ici exactement les termes dont s'était servi M. de Reverseaux pour reproduire les paroles de M. Mancini.

De notre côté, nous ne négligeons rien, pour rappeler nos soldats à la discipline la plus stricte et l'autorité militaire est décidée à frapper ceux qui le méritent avec toute la rigueur que comportent les règlements. La lettre ci-jointe en copie de M. Lequeux vous fera connaître notamment que des peines sévères ont été infligées aux zouaves, dont la conduite avait été répréhensible pendant la journée du 12 mars. Nous n'hésiterons pas davantage, à l'avenir, à frapper les délinquants; mais notre tâche serait difficile et nous aurions peine à y suffire, si nos soldats se trouvaient en butte à des provocations trop souvent renouvelées.

Vous voudrez bien, Monsieur, me rendre compte de l'accueil que M. Mancini aura fait aux considérations que vous êtes chargé de développer devant lui.

290.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47. *Rome, 4 avril 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 13 avril.)

[M. de Reverseaux annonce que les fêtes de la commémoration des Vêpres Siciliennes se sont passées sans incident [1].]

Parmi les arguments que le Cabinet avait fait valoir auprès de ses amis pour que toute manifestation anti-française fût évitée, il s'en est trouvé un qui a exercé une réelle influence, celui relatif au traité de commerce [2]. Il a fait dire, en effet, que le vote du Sénat français dépendait de la modération dont la population italienne ferait preuve pendant les fêtes de Palerme, et je sais que la crainte de voir le traité rejeté n'a pas peu contribué à calmer les esprits à notre endroit. L'immense majorité de la nation désire en effet la ratification de la convention commerciale, non pas tant à cause des avantages économiques qu'elle doit rapporter à l'Italie que dans l'espoir que cette entente commerciale sera le signal d'une entente politique. Les Italiens, qui sont doués d'un grand bon sens et d'un réel esprit patriotique, comprennent qu'ils ont intérêt à entretenir des relations cordiales avec la France, qu'il y a entre les deux nations plus de malentendus que de causes réelles de dissentiment et qu'une franche explication mettrait fin à l'équivoque. Ils voient, d'un autre côté, qu'avec l'Autriche et l'Allemagne, l'alliance est presque

[1] Voir ci-dessus n°s 285.

[2] Le 21 mars, M. Mancini avait demandé à M. de Reverseaux «quel accueil le Sénat réservait au traité de commerce».

impossible [1]; les froissements que causera nécessairement le voyage de l'Empereur en Italie [2], les résultats négatifs de l'entrevue de Vienne [3], la nomination d'un Ministre d'Allemagne auprès du Vatican, le sans-gêne avec lequel le prince de Bismarck traite l'Italie [4] en sont autant de preuves. De là, le courant qui les ramène vers nous et auquel MM. Mancini et Blanc n'ont fait qu'obéir en me tenant le langage dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence dans ma dépêche du 29 mars [5]. De là aussi le changement de ton de la presse qui s'est subitement radouci, obéissant au mot d'ordre du Cabinet, et l'absence même d'allusions blessantes pendant les fêtes des Vêpres Siciliennes qui, dans le principe, devaient être une grande manifestation antifrançaise.

En résumé, nous pouvons tirer de la célébration de cet anniversaire deux enseignements : l'influence que le Gouvernement, *quand il le veut,* exerce sur la presse et sur l'opinion publique et la force du principe monarchiste et unitaire en Italie qui s'est affirmé nettement dans un pays où les idées régionalistes comptaient d'assez nombreux partisans.

291.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome.

D. n^{os} 61, 45, 33, 37. *Paris, 6 avril 1882.*

Le moment approche où nous serons fixés sur la date assignée au couronnement de l'Empereur Alexandre III et j'ai pensé que nous devions dès à présent nous préoccuper des mesures qu'il conviendra de prendre en vue de cette solennité. Nous ne saurions toutefois arrêter les conditions dans lesquelles le Gouvernement de la République aura à s'y faire représenter avant de

(1) Sur le rapprochement austro-italien, le projet de traité entre l'Italie et l'Autriche, le projet de traité entre l'Italie et l'Allemagne, voir *Die Grosse Politik,* tome III, n^{os} 540-541, 543-550, 555-570. *La Politique extérieure de l'Allemagne,* n^{os} 576, 578, 582-589, 594-609, 1610.

La première de ces pièces est du 23 décembre 1881, la dernière du 20 mai 1882.

(2) Voir ci-dessus n° 283.

(3) Voir ci-dessus n° 188 et note.

(4) Dès le 18 mars, M. Desprez parle (D. n° 32) d'une audience privée demandée au Pape par M. de Schlötzer «aussitôt après le vote de la Chambre prussienne en faveur du crédit relatif au rétablissement d'une légation près le Saint-Siège».

Voir tome III, 1re série, n^{os} 294 à 307.

(5) Nous n'avons pas publié cette dépêche du 28 (et non du 29) mars, qui n'ajoute rien d'important aux autres informations données par M. de Reverseaux. En réponse à ces avances de M. Mancini et de M. Blanc, M. de Freycinet disait le 6 avril à M. de Reverseaux : «Vous pouvez dire à M. Mancini et à M. Blanc que leurs communications ont rencontré chez nous le meilleur accueil.» (Tél. du 6 avril, 5 h. 30, soir.)

connaître les dispositions que les autres Puissances se proposent d'adopter de leur côté pour le même objet. On peut s'attendre à ce que plusieurs d'entre elles procèdent comme elles l'ont fait lors du couronnement de l'Empereur Alexandre II, en accréditant cette fois encore une mission spéciale auprès du nouveau Souverain. Je n'en tiendrais pas moins à savoir quelles sont exactement les intentions du Gouvernement anglais,
allemand,
austro-hongrois,
italien,
et je vous serai obligé de vouloir bien, lorsque l'occasion s'en présentera naturellement à vous, le pressentir à cet égard sous la forme et dans les termes que vous jugerez répondre le mieux à ce que la situation respective des deux Cours peut vous permettre dès à présent de préjuger de ses dispositions.

292.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 48. *Rome, 9 avril 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 13 avril.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le télégraphier à Votre Excellence, le Cabinet italien, dans un de ses derniers conseils, a discuté la question du voyage de l'Empereur d'Autriche en Italie [1]. La plupart de ses membres ont été d'avis que l'entrevue des deux Souverains ne pouvait avoir lieu ailleurs qu'à Rome. M. Mancini a soutenu cette thèse avec énergie. «L'Empereur François-Joseph viendra rendre à Rome, capitale de l'Italie, la visite que le Roi Humbert lui a faite à Vienne, capitale de l'Autriche, ou il ne viendra pas du tout.» Tel est le langage qu'on prête au Ministre des Affaires étrangères et qui a été favorablement accueilli dans le public. Ces paroles ne sont, en effet, que l'écho des sentiments de la nation italienne, qui considérerait comme une atteinte à sa dignité et à son unité de permettre que la visite impériale ait lieu hors de la capitale, soit à Florence, à Turin ou à Monza. C'est là une grosse question pour le Cabinet et pour M. Mancini, en particulier, qui, en conduisant le Roi à Vienne, aurait dû prévoir les difficultés que cette visite ne manquerait pas de provoquer quand il s'agirait de la rendre. Faute d'y avoir songé, le Gouver-

[1] Voir ci-dessus n° 283.

nement se trouve aujourd'hui dans l'alternative ou de mécontenter vivement l'Autriche en voulant forcer l'Empereur à venir à Rome, ou de froisser le sentiment national en consentant à ce que l'entrevue ait lieu hors de Rome. Quoi qu'il en soit, la question passionne la presse et l'opinion publique au détriment des bons rapports entre les deux pays.

[Violences de certains journaux italiens.]

En somme, la situation est tendue entre l'ambassade d'Autriche à Rome et le Gouvernement italien grâce à cette visite de l'Empereur François-Joseph, et de part et d'autre on se tient sur une réserve qui contraste avec les rapports si intimes dont les Ministres italiens ont fait étalage à la tribune.

293.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 48. *Berlin, 15 avril 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 avril; Dir. pol., 18 avril.)

Pour faire suite à la dépêche que je vous ai adressée le 2 de ce mois sous le numéro 46, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du télégramme envoyé le 1er avril de Friedrichsruhe par le prince de Bismarck à l'Ambassadeur de Russie, et répondant aux félicitations de ce dernier (1). Ce télégramme a été publié dans les journaux allemands, et les termes très courtois dans lesquels il est conçu ont produit le meilleur effet sur l'opinion publique. Presque en même temps arrivait à Berlin la nouvelle de la nomination de M. de Giers comme Ministre des Affaires étrangères de Russie en remplacement du prince Gortchakoff (2). Cet événement a été accueilli comme une consécration définitive des dispositions conciliantes de l'Empereur Alexandre III et de son Gouvernement à l'égard de l'Allemagne. Les journaux allemands le célèbrent comme un grand triomphe remporté par le prince de Bismarck, et ils y signalent avec empressement un gage précieux du maintien de la paix entre les deux Empires (3). La rivalité qui, depuis

(1) Voir ci-dessus n° 287.

(2) Qui conserve la dignité de Chancelier et de membre du conseil de l'Empire (rescrit du 27 mars v. s., 8 avril n. s.).

(3) «La nouvelle de la nomination de M. de Giers, écrivait de son côté le comte Duchâtel, au poste de Ministre des Affaires étrangères en Russie ne pouvait pas manquer d'être favorablement accueillie à Vienne. Les termes dans lesquels le comte Kalnoky m'a parlé de cette nomination sont de nature à ne laisser aucun doute sur le bon effet qu'elle a produit dans les sphères officielles aussi bien que dans la presse.» (Dépêche de Vienne n° 32, du 12 avril.)

plusieurs années, s'était développée entre les deux Chanceliers semble donner, en effet, le caractère d'un succès personnel en quelque sorte pour le prince de Bismarck à la retraite du Ministre qui, depuis un quart de siècle, dirigeait la politique extérieure de la Russie et qui, après avoir cherché longtemps dans l'amitié de la Prusse son appui de prédilection, s'était efforcé, mais trop tard, de combattre la prépondérance de cette alliée, devenue, sous la forme d'un grand Empire militaire, une voisine incommode.

Mais ce qui, dans le changement ministériel accompli à Saint-Pétersbourg, attire l'attention et flatte l'amour-propre du public allemand, c'est moins encore la retraite du prince Gortchakoff ou la désignation pour lui succéder à titre définitif de M. de Giers, depuis bien des années son collaborateur et le confident de ses pensées, que le coup porté par les résolutions de l'Empereur Alexandre III au crédit du général Ignatieff [1]. On savait que le général Ignatieff désirait ardemment devenir Ministre des Affaires étrangères; l'Allemagne aurait vu dans la réalisation de ce vœu une menace redoutable contre sa politique et par conséquent contre la paix européenne. C'est de ce souci que le public allemand se sent ou se croit délivré aujourd'hui, et la satisfaction qu'il en éprouve est considérable. Déjà, l'on voit le général Ignatieff disparaissant complètement de la scène politique. Les journaux annoncent que le prince Lobanoff a été appelé de Londres à Saint-Pétersbourg et l'on se plaît à supposer qu'il va prendre, comme Ministre de l'Intérieur, la place du général Ignatieff, qui cesserait dès lors de figurer dans les conseils de l'Empereur, son maître. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de cette conjecture, elle peint le courant actuel des esprits en Allemagne. Ce courant est entièrement tourné vers la paix, que l'on croyait mise en péril par l'ambition ou les intrigues des panslavistes. On est persuadé maintenant que le danger est disparu et il est certain que cette conviction est en elle-même un élément qui peut contribuer d'une manière très appréciable à la conservation de la tranquillité de l'Europe.

294.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME.

D. n° 40. *Paris, 16 avril 1882.*

J'ai pris connaissance des nouvelles explications contenues dans votre lettre du 10 avril. Ainsi que je vous l'ai déjà mandé par ma dépêche du 6,

[1] «Déjà, dit le comte Kalnoky au comte Duchâtel (*loc. cit.*), il (M. de Giers) était tout disposé à fermer sa porte aux Ignatieff et autres membres du parti national; le nouveau témoignage de confiance dont il vient d'être honoré par le Tsar lui donnera encore plus de force pour résister à de dangereuses sollicitations.»

le Gouvernement de la République est tout disposé à se rencontrer avec le Gouvernement royal sur le terrain amical et conciliant où M. Mancini et M. le baron Blanc se sont placés dans leurs derniers entretiens [1].

Deux questions sont actuellement pendantes entre les deux Gouvernements : l'exercice des capitulations en Tunisie et les indemnités à accorder aux victimes des événements de Sfax.

Sur la première, le Gouvernement français n'a jamais contesté les droits qui appartiennent aux Italiens en vertu des traités. Afin d'éviter autant que possible les difficultés qui se sont produites dans la pratique, nous renouvelons à nos agents, tant militaires que civils, la recommandation de ne pas procéder par eux-mêmes, sauf dans le cas de flagrant délit grave ou de légitime défense, à l'arrestation des sujets italiens. Ils devront en référer aux agents consulaires du Gouvernement royal et, en cas d'arrestation préventive, leur remettre immédiatement le délinquant.

Ces instructions de notre part — j'ai à peine besoin de vous le faire remarquer — ne sauraient être interprétées comme l'abandon par nous du droit primordial que possède toute armée d'occupation de se protéger directement et par ses moyens propres, non seulement au point de vue des arrestations, mais encore au point de vue du jugement remis en pareil cas aux tribunaux militaires. Ce droit incontestable, nous n'en avons point usé jusqu'ici et nous désirons n'être pas forcés d'en user.

Nous espérons que le Gouvernement italien nous facilitera de son côté cette ligne de conduite en donnant à ses agents l'ordre de réprimer sévèrement les agressions qui pourraient être commises par ses nationaux contre des membres de l'armée française.

[M. de Freycinet est d'accord avec le Cabinet de Rome pour engager les agents en résidence en Tunisie à en référer à leurs Gouvernements en cas de conflit.]

Sur la question de Sfax, nos sentiments d'humanité sont d'accord avec ceux du Gouvernement royal pour désirer de voir atténuer les dommages éprouvés par les victimes des derniers événements. Les documents qui nous ont été fournis évaluent à 643.330 piastres le chiffre des pertes encourues par les sujets italiens. Nous recommanderons au Gouvernement du Bey de prélever sur les contributions de guerre une somme égale aux deux tiers de ce chiffre, soit 428.887 piastes, laquelle sera remise aux autorités que le Gouvernement d'Italie nous désignera. Nous ferons nos efforts pour que cette somme, malgré la pénurie des finances du Bey, soit versée le plus tôt possible.

[Le Cabinet de Paris espère que le Gouvernement italien lui saura gré de son attitude.]

[1] Voir ci-dessus n° 290 et note.

295.

M. TERNAUX-COMPANS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 30. *Saint-Pétersbourg, 17 avril 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 28 avril.)

J'ai déjà eu l'honneur d'annoncer télégraphiquement à Votre Excellence la démission du prince Gortchakoff de ses fonctions de Ministre des Affaires étrangères et son remplacement définitif par M. de Giers [1].

Cette démission du prince, pour me servir de la formule officielle, a été acceptée avant même d'avoir été offerte, et l'on m'assure que le Chancelier, en apprenant la nouvelle, aurait écrit à son Souverain une lettre pleine d'amers reproches. L'Empereur a cherché cependant à adoucir autant que possible une mesure commandée depuis longtemps par l'âge et l'état de santé du prince, et que les circonstances ne permettaient pas de différer plus longtemps. Sa Majesté a conservé au Chancelier son titre et lui a adressé un rescrit où il lui exprime toute sa reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus pendant le cours de sa longue carrière politique.

La nomination de M. de Giers est généralement considérée comme un indice très significatif du désir qui anime l'Empereur d'effacer à Berlin l'impression produite par la campagne de ces derniers temps. M. de Giers a toujours passé en effet pour avoir des sympathies allemandes. Il est à tout le moins le représentant d'une politique résolument pacifique qu'il prenait soin d'affirmer dans une circulaire dès le lendemain de l'entrevue de Dantzig, où il avait accompagné l'Empereur. L'appui que prête à M. de Giers l'Empereur Alexandre III, en lui donnant une autorité nouvelle, est jusqu'ici le gage le plus important qu'on ait reçu à Berlin comme à Vienne de ses intentions personnelles. La situation du général Ignatieff s'en trouve tout naturellement diminuée. Le Ministre de l'Intérieur le comprend, et son organe, le *Nouveau Temps,* témoigne de l'irritation qu'il ressent, en s'en prenant à l'organisation du Département des Affaires étrangères et à tout le personnel de ce ministère, auquel il reproche son éducation européenne et ses sentiments antipatriotiques. Bien que M. de Giers fût instruit des intentions de l'Empereur depuis une quinzaine de jours, le secret avait été si bien gardé par lui que Madame de Giers n'a appris la nomination de son mari que la veille du jour où elle était rendue publique.

M. le baron de Jomini s'est trouvé élevé en même temps au rang de Secré-

[1] Voir ci-dessus n° 293 et note.

taire d'État, la plus haute distinction à laquelle on puisse atteindre dans les carrières civiles. Le baron de Jomini, depuis longtemps la cheville ouvrière du ministère des Affaires Étrangères, est le petit-fils du général de Jomini, l'historien des guerres de l'Empire. C'est une plume exercée et un homme sans conviction, qui dissimule son hostilité contre nous sous des dehors particulièrement aimables, et s'efforce de faire oublier à Gatchina qu'il n'est Russe qu'à moitié, en se posant en partisan acharné de la nouvelle politique nationale. La *Nouvelle Revue* de Madame Adam a publié récemment un article fort remarqué qui passe pour être de lui, et où l'auteur expose, avec plus d'ardeur que d'habileté à convaincre, les avantages de la politique chère à l'école de Moscou.

[Autres nominations dans le personnel diplomatique.]

296.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Personnel. *Berlin, 18 avril 1882, 5 h. 18, soir.*

(*Reçu :* 7 h., soir.)

Je viens d'avoir mon premier entretien officiel avec le comte de Hatzfeldt, qui a repris la direction du ministère des Affaires Étrangères.

Dans le courant de la conversation, je lui ai parlé de la Tunisie et de notre désir de mettre ordre aux affaires de ce pays, notamment par l'introduction graduelle d'un système européen d'administration de la justice, comme les Autrichiens avaient fait en Bosnie et Herzégovine et les Anglais à Chypre (1).

J'ai indiqué qu'il s'agissait de projets dont l'exécution demanderait du temps, puisqu'il nous fallait d'abord constituer des tribunaux français en état de rendre bonne justice d'après nos lois.

Je priai le comte de Hatzfeldt de noter pour l'avenir et de signaler au prince de Bismarck l'utile effet que pourrait produire pour les bonnes relations générales de la France et de l'Allemagne, lorsque le moment en serait venu, la renonciation de cette dernière Puissance au principe de la juridiction consulaire.

Le comte de Hatzfeldt m'a promis d'entretenir le Chancelier de mes réflexions auxquelles j'ai évité de donner l'apparence d'une ouverture officielle.

(1) V. P. H. X. (d'Estournelles de Constant. *La Politique française en Tunisie,* 3e partie, ch. III, Paris Plon, 1891, in-8°.)

297.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. Personnel. *Paris, 19 avril 1882, 8 h., soir.*

Je crains, d'après votre télégramme, que vous n'ayez donné à votre suggestion une forme trop précise et qu'elle n'ait pris l'air d'une proposition, surtout puisque vous avez prié M. de Hatzfeldt d'en référer au prince de Bismarck [1]. Il aurait mieux valu, ce semble, lui en laisser prendre l'initiative sans le lui demander. Je crains que cette ouverture répercutée en Italie n'y entrave notre rapprochement qui repose sur l'observation des traités existants. Si mon appréciation de votre entretien est exacte, tâchez de prévenir par des atténuations opportunes l'effet que je redoute.

298.

L'AMIRAL JAURÈS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 32. *Saint-Pétersbourg, 19 avril 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 28 avril.)

Arrivé hier, j'ai eu aujourd'hui même avec M. de Giers un premier entretien dans lequel j'ai affirmé les vues pacifiques qui forment la base de la politique extérieure du Gouvernement de la République. J'ai ensuite, ainsi que Votre Excellence me l'avait particulièrement recommandé, appelé l'attention du Ministre des Affaires Étrangères de Sa Majesté l'Empereur Alexandre III sur l'importance que le Gouvernement de la République attache à ce que les difficultés actuellement pendantes en Égypte soient surmontées sans une intervention armée [2] et surtout sans une intervention des forces ottomanes qui pourrait donner une expansion redoutable au panislamisme [3]. J'ai

[1] Voir ci-dessus n° 296.

M. de Courcel répondra le 20 avril à 12 h. 10, soir. «Je n'ai parlé de la réforme judiciaire qu'au cours d'une conversation très générale avec le comte de Hatzfeldt, je n'en ai parlé d'ailleurs qu'en mon nom personnel... J'ai abordé ce sujet en recherchant d'une manière spéculative, dans l'intérêt des bons rapports de la France avec l'Allemagne, les occasions qui pourraient s'offrir d'un échange de bons procédés entre les deux pays...»

[2] Voir ci-dessus n° 248.

[3] Voir ci-dessus n° 281.

insisté sur la fermeté de votre sentiment à cet égard et je me suis efforcé de faire ressortir combien dans cette question les intérêts de la Russie se rapprochent des nôtres.

M. de Giers ne m'a pas caché que les rapports de son agent en Égypte lui présentent l'état de ce pays sous le jour le plus fâcheux et que, d'après cet agent, la situation et les intérêts des étrangers seraient gravement menacés.

«Il ne nous appartient pas, a-t-il ajouté, de prendre aucune initiative et nous devons attendre les propositions des deux Puissances le plus particulièrement intéressées, la France et l'Angleterre, mais, si une intervention armée pouvait être évitée, ce serait assurément préférable. Et, sans faire ici une proposition, je me demande si la nomination d'une commission européenne, appuyée peut-être, au cas où cela deviendrait nécessaire, par la présence de quelques navires, ne serait pas le meilleur moyen de rendre quelque force à l'autorité du Khédive et de faire comprendre au parti turbulent qui menace la sécurité et les intérêts des étrangers que l'Europe ne permettra pas que des troubles sérieux soient la conséquence des agissements de ce parti.»

Il semblerait donc que le Gouvernement impérial, qui a déjà adhéré à la proposition franco-anglaise relativement à l'article 34 de la loi organique de l'Égypte, serait disposé à accueillir toute autre mesure conservatrice des droits des étrangers.

299.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 70. *Paris, 20 avril 1882.*

Les dernières nouvelles d'Égypte donnent encore plus de force aux considérations développées dans mes dépêches du 18 mars, des 3 et 13 avril. D'un jour à l'autre un incident comme le récent complot contre Arabi Pacha [1] peut mettre fin à la période de calme relatif dont nous jouissons depuis quelques mois. Vous ne sauriez trop insister auprès de Lord Granville pour que la France et l'Angleterre arrêtent dès maintenant leurs résolutions en vue d'éventualités dont la date peut se trouver subitement rapprochée. J'ai pro-

[1] Dès le 11 avril (tél. de 4 h. s.) M. Sienkiewicz avait parlé de menaces proférées contre Arabi par des officiers circassiens; le 15 à 11 heures du matin il parle de 27 arrestations de Circassiens et même d'Arabes. Il ajoute : «Arabi passe ses nuits dans une caserne.» L'affaire se termina par la dégradation et l'envoi au Soudan d'une quarantaine d'officiers. (Tél. du Caire du 1er mai, 8 h. 10, s.).

posé un plan que je continue à croire le meilleur pour remédier à la situation. Si Lord Granville est amené par la réflexion à s'y rallier, il serait très désirable que l'accord se fît sans retard [1]. Car vous remarquerez que déjà le nom du Prince Halim commence à circuler, et il est à craindre que la Porte, en l'absence de toute initiative de notre part, n'accapare à la fois et le personnage et le bénéfice de la combinaison. Faute de nous être prononcés à temps, nous serons à la remorque des événements et nous subirons peut-être la même solution que nous aurions pu imposer. Nous aurons dès lors tous les inconvénients que redoute Lord Granville, sans obtenir aucun des avantages que notre initiative nous eût assurés.

Si, cependant, Lord Granville croit devoir persister dans ses répugnances, il faudrait l'amener à proposer un autre parti.

[L'essentiel est d'aboutir à une conclusion pratique. La correspondance de Lord Lyons a dû préparer Lord Granville à un entretien avec M. Tissot.]

300.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 20 avril 1882, 9 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Je viens de causer avec Lord Granville des affaires d'Égypte. En ce qui concerne l'envoi des deux émissaires [2], Lord Granville, sans y renoncer consent à l'ajourner dans l'intérêt de l'entente.

[Projet de note à communiquer à la Porte relativement à l'article 34 d'un décret khédivial du 7 février 1882 [3].]

Quant au remplacement éventuel du Khédive [4], Lord Granville ne m'a pas caché qu'il y répugnait absolument. J'ai vainement fait valoir tous les arguments que vous avez présentés vous-même à Lord Lyons, le parti pris était évident, et Lord Granville a fini par me dire que ses collègues et lui, dans le conseil qui avait eu lieu le matin même, avaient décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu d'échanger la situation présente contre l'inconnu.

(1) Voir ci-dessus n° 262.

(2) Voir ci-dessus n° 278.

(3) L'article 34 du décret khédivial est ainsi rédigé : «Ne pourront, en aucun cas, être l'objet de discussions de la Chambre :

«Le service du tribut dû à la Sublime Porte;

«Le service de la Dette publique;

«Ainsi que toute charge relative à la Dette, et résultant de la loi de liquidation ou de conventions intervenues entre les Puissances étrangères et le Gouvernement égyptien.»

(4) Voir ci-dessus n° 299.

J'ai fait observer que cette situation ne pouvait pas se prolonger, et j'ai demandé à Lord Granville ce qu'il comptait faire, à l'échéance que nous devions entrevoir. Autant que j'ai pu en juger par la réponse du Ministre, le Cabinet de Londres voudrait employer l'autorité morale du Sultan à maintenir le Khédive actuel.

301.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 23 avril 1882, 7 h., 50 soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

J'ai fait à M. Mancini la communication que vous m'avez prescrite par votre lettre du 16 avril dont je lui ai laissé copie sur sa demande [1]. Il examinera nos propositions et y répondra prochainement. Il m'a chargé de vous remercier de l'esprit de conciliation qu'elle témoigne et de vous assurer de son désir de faciliter de son côté une entente absolue sur les deux points en litige.

Le Ministre des Affaires étrangères espère obtenir que la Chambre commence vendredi ou samedi la discussion du traité de commerce afin que l'échange des ratifications puisse avoir lieu en temps utile.

302.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 24 avril 1882, 7 h., 38 soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Lord Granville que je viens de voir à Windsor, m'a dit qu'il n'avait pas encore eu le temps de causer assez longuement avec ses collègues de la question égyptienne [2] pour nous soumettre une proposition bien définie.

[1] Voir ci-dessus n° 294.

[2] Voir ci-dessus n°s 299 et 300,

M. de Freycinet avait pressé le même jour M. Tissot (tél. du 24 avril, 3 h. 45 s.) de «provoquer les communications plus précises» de Lord Granville. Contrairement à ce que rapporte M. Tissot, Lord Granville lui aurait dit «que ses collègues approuvaient sa suggestion». (Lord Granville à Lord Lyons, tél. du Foreign Office du 24 avril.)

Ses propres idées cependant étaient assez arrêtées pour qu'il pût, dès à présent, nous en faire part.

Le Ministre des Affaires étrangères inclinerait à inviter la Porte à envoyer en Égypte un officier général qui, de concert avec deux officiers français et anglais du même grade, aurait pour mission de mettre fin à l'anarchie militaire et de consolider l'état de choses actuel. La Porte devrait prendre l'engagement formel pour son délégué de ne rien faire que d'accord avec les deux commissaires militaires, anglais et français.

Lord Granville est d'ailleurs d'avis qu'il n'y aurait pas lieu de donner immédiatement suite à cette combinaison. Il ne semble pas croire qu'il y ait péril en la demeure.

303.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 28 avril 1882, 5 h., 20 soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Lord Granville désire que vous considériez comme officielle la proposition relative aux affaires égyptiennes dont je vous ai transmis la substance par mon télégramme du 24 [1], et il vous serait reconnaissant de lui faire connaître votre sentiment.

Il désirerait également savoir le plus tôt possible si vous acceptez sa proposition de communiquer dès à présent à la Porte la note qui doit être adressée au Gouvernement égyptien au sujet des modifications à apporter à l'article 34 [2].

[1] Voir ci-dessus n° 302 et notes.

Le 29 avril, au reçu d'un télégramme de Lord Granville, Lord Lyons posait la question à M. de Freycinet. Il ajoutait que Lord Granville n'estimait pas qu'une démarche immédiate fût nécessaire, mais que ce qui lui paraissait indispensable, c'est que les deux Gouvernements se missent tout de suite d'accord sur la marche à suivre au cas où il faudrait intervenir. Au cours de la conversation, il suggérait d'ordre de Lord Granville l'envoi par le Sultan d'un général turc pour rétablir la discipline dans l'armée égyptienne. Ce général agirait avec la collaboration d'un général anglais et d'un général français. M. de Freycinet éclamait des précisions, faisait des réserves, et déclarait ne pas pouvoir donner de réponse sans avoir consulté le Conseil des ministres. (Lord Lyons à Lord Granville, dépêche du 3 avril, *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 7, 1882, pièce 101.)

[2] Sur cette question, M. de Freycinet écrit le 6 mai à Lord Lyons : «Je n'ai pas d'objection à ce que notre projet de modification à l'article 34 de la loi organique égyptienne soit communiqué aux Ambassadeurs ottomans à Paris et à Londres, étant entendu que cette communication est toute de courtoisie, qu'elle n'appelle aucun avis ni adhésion de la Porte, et qu'elle n'engage en rien notre action ultérieure...» (Tél. Paris-Londres, 6 mai, 7 h. 15, s.).

304.

M. le Myre de Vilers, Gouverneur de la Cochinchine,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies.

T. *Saïgon, 1er mai 1882.*

Les mandarins de Hanoï ayant pris une attitude menaçante, la citadelle a été bombardée, occupée et démantelée. Quatre hommes ont été contusionnés. Nous conservons des relations avec l'Annam.

305.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 75. *Paris, 1er mai 1882.*

[Propositions du Gouvernement britannique, par l'intermédiaire de son Ambassadeur à Paris, « en vue de châtier, avec le concours des Hovas, les chefs indigènes de la côte nord-ouest de Madagascar, qui ont pillé des factoreries anglaises et françaises. » Les informations transmises par le Consul de France à Tananarive et celles qui ont été reçues par le Ministre de la Marine ne permettent pas au Gouvernement français de prendre part à une action commune qui profiterait surtout au Gouvernement de la Reine Ranavalo.]

Quel que soit notre regret de ne pouvoir accueillir, comme nous l'eussions souhaité, des ouvertures qui marquaient, de la part du Gouvernement britannique, le désir d'affirmer l'entente des deux Puissances occidentales dans les affaires de Madagascar, les procédés aujourd'hui avérés du Gouvernement de Tananarive à notre égard nous placent dans l'impossibilité absolue de prêter notre concours même indirect à la réalisation des projets qu'il médite sur la côte occidentale de l'île. Nous ne saurions laisser ignorer plus longtemps au Gouvernement de la Reine les motifs qui ont dirigé notre conduite dans cette circonstance, et je vous serai obligé de les porter à la connaissance de Lord Granville dans la forme la plus amicale. Vous insisterez sur ce point qu'il n'a pas dépendu de nous de tenir une conduite différente et je ne doute pas que vos explications ne suffisent à prévenir chez le Principal Secrétaire d'État toute méprise sur le véritable caractère de nos résolutions.

306.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 63. *Rome, 2 mai 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 5 mai.)

Je profite d'une occasion sûre pour signaler en hâte à Votre Excellence l'impression pénible ressentie en Italie à la nouvelle publiée hier par l'Agence Stefani que M. Nachtigal avait demandé à notre Ministre résident de le présenter au Bey [1]. Les journaux s'efforcent d'enlever à cette démarche sa véritable signification, mais, au fond, ils ne peuvent dissimuler leur dépit. C'est, en effet, le dernier coup porté aux illusions des partisans de l'alliance allemande [2], et une arme enlevée au Gouvernement qui a toujours laissé entendre que l'Allemagne n'avait pas reconnu et ne reconnaîtrait pas officiellement le traité du Bardo. Désormais, il n'y a plus d'équivoque possible, et de pareilles insinuations ne sont plus permises devant un démenti aussi éclatant. Quant à nous, nous devons nous en réjouir doublement car il y a lieu d'espérer que le bon sens des Italiens triomphera de leur vanité, et qu'ils comprendront que leur intérêt bien entendu leur recommande de reconnaître franchement les faits acquis.

307.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D n° 53. *Berlin, 2 mai 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 10 mai.)

Ainsi que je vous l'ai annoncé par mon télégramme du 28 avril [3], le prince Orloff, revenant de Russie et se rendant en France, s'est arrêté plusieurs jours à Berlin. Comme le prince de Bismarck a différé de quelque temps encore son retour dans cette ville, il est allé lui faire visite à Friedrichsruhe, et il est resté avec lui une partie de la journée de samedi. Le prince Orloff a passé en-

(1) Voir ci-dessus n° 268.
(2) Voir ci-dessus n° 290.
(3) Ce télégramme débutait ainsi : «Le prince Orloff est depuis hier ici. Il compte rester quelques jours à Berlin, afin de voir l'Empereur qui revient lundi de Wiesbade, et peut-être le prince de Bismarck dont le retour paraît encore indéterminé.»

suite par Hambourg. Rentré à Berlin, il a vu dans la journée d'hier l'Empereur Guillaume qui était arrivé le matin même de Wiesbade.

L'Ambassadeur de Russie à Paris a fait auprès de l'Empereur son maître un séjour trop prolongé, et il a été notoirement admis à prendre une part trop intime aux délibérations de Gatchina pour que l'on n'attache pas ici beaucoup d'intérêt à connaître ses impressions. Il a fait entendre, comme je l'ai indiqué à Votre Excellence, les déclarations les plus pacifiques et a accentué, d'après le témoignage de tout ce qu'il avait vu et entendu dans son pays, le désir sincère, non seulement du Gouvernement impérial mais de la grande majorité de la nation russe, de vivre en bons termes avec l'Allemagne. Il a d'ailleurs eu soin d'établir qu'il n'était chargé d'aucune mission et qu'il se bornait à répondre aux marques habituelles de courtoisie et de confiance que lui accordent depuis longtemps la Cour et le Chancelier d'Allemagne. Ce langage a produit un très bon effet. Il a corroboré les paroles amicales apportées naguère par le Grand-Duc Wladimir, qui, à son retour d'Italie, s'est rendu à Wiesbade pour voir l'Empereur Guillaume, et s'était ensuite rencontré à Berlin avec le Prince impérial.

Toutefois, j'ai pu remarquer chez quelques personnes une sorte de désappointement causé par le silence que le prince Orloff a observé au sujet du général Ignatieff [1]. On paraît s'être attendu, d'un certain côté, à ce que le prince annonçât ici la prochaine retraite du Ministre de l'Intérieur russe. Si l'on a attribué en partie à son influence la nomination de M. de Giers au ministère des Affaires étrangères, on espérait qu'il compléterait son œuvre en déterminant le Tsar à se séparer définitivement d'un conseiller dont le maintien au pouvoir est toujours considéré en Allemagne comme un obstacle aux bons rapports entre les deux Empires voisins. Cette persistance de mauvais vouloir et de défiance contre quelques-unes des personnalités politiques les plus en évidence dans les autres pays est un symptôme caractéristique de l'esprit allemand de nos jours. Loin d'encourager l'espoir qu'on semblait avoir mis en lui, le prince Orloff, si j'en crois ce qui m'a été rapporté, a donné à entendre que le général Ignatieff continuait à jouir de la confiance de son Souverain, et que l'Empereur Alexandre III ne manifestait, quant à présent, aucune disposition à se priver de ses services.

Le prince quitte Berlin ce soir, mais il ne sera pas à Paris avant cinq ou six jours parce qu'il compte s'arrêter en route à Bade et à Bruxelles.

[Excursion du prince à Hambourg motivée par une publication allemande sur la *Société de Saint-Pétersbourg.*]

[1] Voir ci-dessus n° 293.

308.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 5 mai 1882, 11 h. 29, soir.*

(*Reçu :* 6 mai, 1 h., matin.)

Profitant de l'occasion offerte par la conspiration des officiers circassiens au Caire [1], le Sultan a cherché à savoir, il y aurait une dizaine de jours, des trois Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie, de quelle manière leurs Gouvernements envisageraient une intervention directe de la Turquie dans les affaires égyptiennes.

D'après les renseignements qui me sont parvenus, il paraît positif que la réponse du prince de Bismarck a été tout ce qu'il y a de moins encourageante; le prince aurait fait dire qu'une pareille question ne pourrait être résolue que par le concert européen.

309.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. Très confidentiel. *Berlin, 5 mai 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

[M. de Courcel remercie M. de Freycinet de ses communications relatives à la situation de l'Égypte. Il rappelle l'attitude prise par l'Allemagne et qui ne s'accorde plus complètement «du moins sur un certain nombre de points avec les intérêts de la politique française».]

On ne saurait méconnaître que depuis quelque temps l'Allemagne, autrefois indifférente en apparence aux problèmes qui s'agitent en Orient, suit ces problèmes de beaucoup plus près [2]; elle témoigne notamment aux affaires égyptiennes un intérêt qui remonte à quelques mois à peine, mais qui doit être considéré désormais comme un des facteurs essentiels de la situation. Sans examiner dès à présent si une ambition, habituée à ne laisser échapper aucune des chances de l'avenir, ne prévoit pas l'heure où le groupe austro-allemand, parvenu à établir sa prépondérance jusqu'à Salonique, voudra prendre sa part et dire son mot dans toutes les questions méditerranéennes, on est en droit de penser que le Cabinet de Berlin, pour récompenser la Turquie de l'empres-

(1) Voir ci-dessus n° 299 et notes. — (2) Voir ci-dessus n°s 257, 260, 267, 274, et notes.

sement officieux qu'elle lui témoigne, cherche volontiers les occasions de procurer des satisfactions à la politique du Sultan en évitant de compromettre les intérêts connexes de l'Allemagne et de l'Autriche. Par égard pour la France, la chancellerie allemande s'abstient de donner du côté de la Tunisie aucun encouragement aux convoitises ou aux rancunes d'Abdul Hamid; mais l'Égypte lui paraît un terrain où il y a tout avantage à laisser un libre cours aux ambitions de la Turquie, alliée docile à l'Allemagne.

Sans doute l'énergie avec laquelle nous protestons d'avance contre une exécution militaire ottomane sur les bords du Nil est quelque peu embarrassante. L'Allemagne s'efforcera de ménager nos susceptibilités à cet égard. Mais la satisfaction qu'il serait difficile d'offrir ouvertement dès aujourd'hui au Sultan pourra lui être préparée par une voie indirecte, avec quelques tempéraments de forme et de mesure. L'impatience que la faiblesse de Tewfik Pacha cause à tout le monde, et à nous surtout, parce que des intérêts essentiels sont pour nous en jeu, a fait surgir naturellement l'idée d'un changement de Khédive. Or, un changement de personne sur le trône vice-royal mène de toute nécessité à un remaniement de la constitution égyptienne et de l'ordre de succession établi par les firmans qui ont été rendus à la sollicitation des Puissances. L'intervention du Sultan sera dès lors inévitable, et il faudra tenir compte des convenances d'Abdul Hamid, tant dans la fixation des conditions auxquelles le nouveau khédive sera admis à régner que dans le choix des mesures matérielles qu'il y aura lieu d'adopter afin d'assurer son avènement.

[Allusion à un entretien de M. de Freycinet avec le prince de Hohenlohe sur la substitution du prince Halim à Tewfik.]

310.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Londres, 6 mai 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 9 mai.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire pressentir dans une de mes dernières communications, le Cabinet de Londres, prenant en considération la demande que j'avais été chargé de lui adresser, vient de consentir à prolonger de trois mois le terme fixé à notre occupation des îles de Raïatea [1].

[1] Sur le protectorat de la France sur l'île de Raïatea et les droits du Gouvernement anglais, voir tome III, 1re série, n° 218.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la dépêche par laquelle Lord Granville vient de porter cette décision à ma connaissance. Ainsi que Votre Excellence le remarquera, le Principal Secrétaire d'État exprime l'espoir de voir intervenir, dans l'intervalle, un règlement satisfaisant de la question de Terre-Neuve [1].

311.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 7 mai 1882, 11 h. 15, matin.*

(*Reçu* : 2 h., soir.)

Lord Granville désire pouvoir affirmer demain au Parlement, en réponse à une interpellation sur les affaires d'Égypte, que l'Angleterre et la France sont entièrement d'accord sur la politique à suivre. Il me prie de vous demander si vous n'avez pas d'objection à ce qu'il fasse une déclaration dans ce sens [2].

312.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 9 mai 1882, 4 h. 50, soir.*

(*Reçu* : 10 mai, 1 h., matin.)

Le Khédive vient de signer en présence de M. Malet et de moi un décret commuant en bannissement les peines prononcées contre les officiers [3] et annulant toutes les autres dispositions du jugement.

[1] Le 23 mai suivant, M. de Freycinet écrivit à M. Tissot de demander le prolongation du délai de trois à six mois, un délai de trois mois étant trop court «pour examiner, débattre et résoudre d'un commun accord les questions délicates et complexes» qui se posaient à Terre-Neuve.

[2] M. de Freycinet fait remarquer (lettre particulière du 7 mai) «que sur certains points notre accord n'est pas complet, notamment sur l'intervention militaire turque dont nous ne voulons à aucun prix et à laquelle lui se résignerait». Aussi, M. de Freycinet préférerait-il une formule plus vague : «La France et l'Angleterre n'ont pas cessé de marcher d'accord. Tout annonce que cet accord persistera jusqu'à la fin...»

Le même jour, à 12 h. 40, soir, M. de Freycinet télégraphie à M. Sienkiewicz : «Vous devez marcher d'accord avec M. Malet, sauf à m'en référer si vous avez objections persistantes. En aucun cas, votre divergence ne doit se manifester au dehors.»

[3] Des officiers circassiens mécontents d'être systématiquement privés d'avancement avaient proféré des menaces contre Arabi Pacha et avaient été arrêtés. (Tél. du Caire du 15 avril, 11 h. matin.) Sir Edward Malet (tél. du 12 avril à Lord Granville) donne le chiffre de 90 arrestations. Un conseil de guerre les avait condamnés à être dégradés et disséminés dans les diverses parties du Soudan. (Tél. du 1er mai, 8 h. 10, s.).

C'est à la suite d'une réunion officielle des Consuls généraux, dans laquelle il a donné lecture d'une lettre de la Porte ordonnant l'envoi à Constantinople du dossier de l'affaire, que cette décision a été prise par le Khédive. Les agents des quatre Puissances se sont abstenus de donner un avis. Restés seuls avec le Khédive, M. Malet et moi l'avons amené à se prononcer dans le sens indiqué.

L'excitation était considérable dans la ville; des malheurs étaient à prévoir si le Khédive eût obéi à la Porte.

L'action que, conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai exercée sur le Khédive avec le concours de M. Malet, peut être considérée, à tous les points de vue, comme un grand service rendu à l'Égypte et à la personne du Khédive.

Tewfik Pacha s'excusera de son mieux auprès de la Porte, mais il sollicite l'appui des Ambassadeurs français et anglais. Les raisons à donner sont les suivantes :

1° L'excitation qui règne dans la ville;

2° Le fait que, les officiers conservant leurs grades, l'ingérence de la Porte ne peut plus se justifier.

313.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 59. *Berlin, 9 mai 1882.*

(*Reçu* : Dir. pol., 14 mai.)

Dans une dépêche en date du 8 avril dernier, n° 47 [1], vous avez bien voulu me consulter au sujet des arrangements que le Gouvernement de la République pourrait prendre avec les Gouvernements indigènes de certaines îles de l'Océanie, notamment à Samoa et à Tonga, afin de sauvegarder les intérêts de nos nationaux par des clauses conventionnelles semblables à celles qui protègent les nationaux des autres pays. Vous avez pensé que l'attention particulière donnée par l'Allemagne, depuis quelques années, aux questions de colonisation en Océanie et la position que cette Puissance s'est réservée au moyen

[1] M. de Freycinet communiquait à M. de Courcel l'avis du Ministre de la Marine sur «les avantages que nous aurions, disait-il, à conclure de nouveaux arrangements avec les Gouvernements des îles Samoa et Tonga, en vue de nous assurer dans ces parages le bénéfice d'une situation conventionnelle égale à celle qui a été déjà stipulée au profit d'autres nations». Mais il se demandait ce que l'on en penserait à Berlin.

de certaines conventions conclues avec des chefs indigènes, constituent un état de choses que nous devons prendre en considération sérieuse avant de nous décider à faire un pas en avant dans nos relations avec les populations océaniennes.

Je ne saurais méconnaître la sagesse de cette réflexion. Je crois qu'il serait fort impolitique de notre part de blesser l'Allemagne en paraissant nous donner pour mission de contrecarrer ses intérêts en Océanie, où elle n'est certainement pas, quant à présent, la Puissance dont la rivalité puisse nous gêner le plus. Les petits succès que nous pourrions obtenir de cette façon ne compenseraient pas pour nous les inconvénients de l'hostilité que nous risquerions de susciter de la part d'une Puissance qui a tant d'autres moyens de nous faire sentir sa force. Votre Excellence remarque avec beaucoup de raison l'importance que les questions de colonisation ont prise depuis quelques années aux yeux des Allemands. Il est vrai que le désastre financier de la maison Godefroy, de Hambourg, qui était l'un des principaux instruments de la politique coloniale allemande en Océanie, et le refus subséquent du Parlement de subventionner, comme le demandait le prince de Bismarck, une compagnie fondée pour prendre la suite de ses affaires, ont momentanément refroidi l'ardeur de l'Allemagne pour les entreprises d'outre-mer. Ce serait cependant une grave erreur de penser que le principe de ces entreprises soit abandonné, et que la nation allemande renonce à l'espoir de devenir un jour une grande Puissance maritime et coloniale. Mais l'esprit à la fois persévérant et prudent de cette nation, et la perspicacité prévoyante du grand homme d'État qui dirige ses destinées sont trop contraires aujourd'hui aux compromissions téméraires pour sacrifier les réalités du présent aux espérances de l'avenir et pour marcher autrement que d'un pas lent et sûr dans la voie des conquêtes lointaines.

Si ces considérations sont justes, nous aurions également tort de faire à l'Allemagne en Océanie une opposition arbitraire et taquine, et de ne pas prévoir l'extension ultérieure de ses entreprises en adoptant d'avance, pendant qu'il en est temps encore, les mesures nécessaires pour garantir l'intérêt de nos nationaux ou de notre politique. Sur les points mêmes où elle s'est fixée jusqu'ici, l'Allemagne a évité de prendre une position exclusive. Elle n'a pas voulu avoir à sa charge la responsabilité de possessions coloniales dont la défense pourrait devenir, financièrement ou militairement, onéreuse pour la mère patrie. Les traités qu'elle a conclus avec les Gouvernements indigènes, notamment à Samoa et à Tonga, n'ont stipulé qu'un petit nombre d'avantages réservés d'une manière privative aux Allemands. Il en résulte que ces mêmes Gouvernements ont pu passer des conventions analogues avec d'autres nations. Je ne vois aucune raison qui nous interdise de suivre l'exemple de celles-ci et de pourvoir comme elles au soin de nos intérêts, en faisant

bien attention, toutefois, de respecter scrupuleusement, ainsi qu'elles l'ont fait, les stipulations contenues dans les traités antérieurs et les droits acquis qui en découlent. Tant que nous nous maintiendrons dans une situation pour ainsi dire défensive et de droit commun, en ne demandant pour nos nationaux que le partage des avantages généraux accordés aux autres pays, nous n'avons à craindre aucune réclamation. Il en serait différemment si nous laissions percer l'intention de prendre un pied de supériorité dans les îles avec lesquelles nous traiterions, et si nous paraissions poursuivre sur des points de l'Océanie situés en dehors du rayon naturel de nos possessions actuelles des avantages exclusifs. Une semblable politique d'envahissement serait, j'en suis convaincu, aussi dangereuse que stérile, et elle serait probablement très mal vue en Allemagne.

Ce que je viens de dire, spécialement pour Samoa et Tonga, s'applique de même aux îles Wallis, où il me semble que nous avons intérêt à prévenir par des conventions conservatoires, pour l'éventualité possible d'une annexion de ce groupe d'îles aux possessions anglaises, la destruction de l'influence morale qui nous est acquise.

314.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 11 mai 1882, 10 h. 30, matin.*

M. Sienkiewicz nous mande que le ministère égyptien a convoqué les Notables sans le concours du Khédive et que la déchéance de celui-ci est imminente. La question qui se pose, dit notre agent, est celle de l'indépendance de l'Égypte. Arabi Pacha a déclaré, paraît-il, qu'il fallait en finir avec la famille de Mehemet Ali (1). Je vous prie de voir immédiatement Lord Granville et de me faire connaître quelles sont ses vues dans ces graves conjonctures.

(1) Sir Edward Malet donne la même nouvelle à Lord Granville à la date du 11 mai. Il annonce que la Chambre prononcera la déposition du Khédive, bannira toute la famille de Mehemet Ali, fera du Président du Conseil un Gouverneur général de l'Égypte. (*Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 7, Londres, 1882.)

315.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 11 mai 1882, 3 h., soir.*

Le prince de Hohenlohe, complétant hier un entretien qu'il avait eu avec moi quelques jours auparavant, m'a dit que le Cabinet de Berlin s'en remettait à la France et à l'Angleterre, d'accord entre elles, pour proposer les solutions opportunes à la question égyptienne, et que ces solutions seraient acceptées [1]. En ce qui concerne un changement éventuel de Khédive, l'Allemagne n'a pas de parti pris ni sur le fond de la combinaison, ni sur les personnes; elle se ralliera au nom que la France et l'Angleterre mettraient en avant, le cas échéant. Le Cabinet de Berlin proteste de son désir de tenir compte des légitimes répugnances de la France en ce qui concerne une intervention turque et il estime que cette intervention doit être évitée si la France y fait opposition. Il est inutile de vous dire que notre opposition persiste.

[1] Voir aussi n° 309 et notes.
Le lendemain, le prince de Hohenlohe donna encore les mêmes assurances à M. Decrais (tél. de Paris à Londres, 12 mai, 7 h. 30 soir), et approuva au nom de son Gouvernement la déclaration que M. de Freycinet avait faite le 11 mai à la Chambre des députés : «Les grandes Puissances sont unanimes à reconnaître que la situation de la France et de l'Angleterre est prépondérante en Égypte; elles le reconnaissent, elles le proclament et elles ne font aucune difficulté de reconnaître aux deux Cabinets de Londres et de Paris la direction de cette politique. C'est donc un fait qui est aujourd'hui acquis — et ce fait a une immense portée au point de vue de la tranquillité future — c'est un fait acquis, dis-je, dans la solution de la question égyptienne que l'avis de la France et de l'Angleterre, d'accord entre elles, doit prévaloir.» Dans un autre passage de son improvisation, M. de Freycinet avait dit : «Nous sommes préoccupés, et nous l'avons toujours été, de deux choses : en premier lieu, conserver à la France la situation particulière, la situation privilégiée, justement privilégiée qu'elle a en Égypte, l'influence prépondérante que lui ont acquise...» M. Tissot avait annoncé (tél. de Londres du 13 mai à 12 h. 55, m.) que Lord Granville serait interpellé à la Chambre des Lords sur cette phrase du discours de M. de Freycinet et celui-ci avait répondu (tél. du 13 mai, 10 h. 15 m.) : «Vous pouvez affirmer à Lord Granville que je n'ai jamais entendu séparer la prépondérance de la France de celle de l'Angleterre», et il renvoyait au passage du discours qui a été cité plus haut. — Cf. sur des déclarations analogues de M. de Freycinet, le 23 février, ci-dessus, n° 265 et note.

316.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. Très urgent. *Paris, 12 mai 1882, 2 h. 30, soir.*

Ce matin le Conseil des ministres a unanimement approuvé et m'a autorisé à vous transmettre la combinaison suivante, dont j'ai entretenu Lord Lyons[1], et que je vous prie de proposer immédiatement à Lord Granville.

1° La France et l'Angleterre enverraient chacune six bâtiments suffisamment légers pour pénétrer dans le port d'Alexandrie. En ce qui nous concerne nous enverrions deux cuirassés moyens, trois avisos et une canonnière. Trois de ces six navires, savoir : un cuirassé, un aviso et la canonnière pourraient être à Alexandrie lundi. Les trois autres n'y seraient que mercredi ou jeudi. Nous croyons très désirable que les trois premiers navires tout au moins arrivent conjointement avec les trois navires anglais, de manière à ce que l'accord complet des deux pays éclate à tous les yeux.

De plus, nous enverrions un septième navire léger à Suez ainsi que le suggère Lord Granville.

Les ordres devraient être donnés immédiatement. D'autre part, et par surcroît de prudence, nous télégraphions à M. Sienkiewicz pour savoir si l'apparition de nos navires à Alexandrie serait de nature à faire naître quelque danger pour nos nationaux. Je ne le pense pas. En tous cas nous serons renseignés à temps, et rien n'empêche de procéder dès maintenant à l'exécution des mesures susdites.

2° Les deux Cabinets de Paris et de Londres télégraphieraient à leurs Ambassadeurs à Constantinople pour inviter la Porte à s'abstenir quant à présent de toute intervention ou ingérence en Égypte.

3° Les deux Cabinets télégraphieraient également à leurs Ambassadeurs auprès des quatre grandes Puissances (Allemagne, Autriche, Italie, et Russie) pour faire connaître à celles-ci l'envoi des navires et les prier d'adresser à leurs

(1) M. Decrais avait prévenu dans la matinée du 11 Lord Lyons que M. de Freycinet avait demandé à l'agent français au Caire son avis sur l'opportunité de l'envoi de bâtiments de guerre. Le soir, M. de Freycinet lui-même avait prié Lord Lyons de faire cette communication à Lord Granville. De son côté Lord Granville faisait annoncer à M. de Freycinet l'intention du Gouvernement anglais d'envoyer deux bateaux.

(*Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 7. 3 télégr. du 11 mai n°s 165, 166, 169.)

Ambassadeurs à Constantinople des instructions analogues à celles des Ambassadeurs de France et d'Angleterre.

4° Le Cabinet reconnaît que dans les circonstances actuelles et, eu égard à ce que Tewfik a agi dernièrement sur le conseil de la France et de l'Angleterre, ces deux Puissances ont le devoir strict de le soutenir autant que les circonstances le comporteront. Par conséquent nous coopérerons loyalement et sans aucune arrière-pensée avec Lord Granville dans ce sens.

5° Nous continuons à être opposés à l'intervention turque. Mais nous n'appelons pas intervention le cas où des forces turques seraient appelées par nous en Égypte et y opéreraient sous notre contrôle pour un but et dans des conditions que nous aurions nous-mêmes déterminés.

6° En conséquence, dans le cas où, après l'arrivée de nos navires à Alexandrie, nous jugerions utile de faire débarquer des troupes, nous ne recourrions ni à des troupes anglaises ni à des troupes françaises, mais nous ferions appel à des troupes turques, dans les conditions ci-dessus spécifiées.

7° Nos consuls généraux auraient pour instructions de ne reconnaître pour légale que l'autorité de Tewfik et de n'entrer en relations avec tout autre Gouvernement de fait qu'afin d'assurer la sécurité de nos nationaux [1].

Je ne considérerais pas comme opportun l'envoi actuel de commissaires [2] : 1° parce que l'incertitude où nous sommes des diverses éventualités qui peuvent surgir conduiraient à donner à ces commissaires un mandat en blanc, ce qui serait dangereux pour la responsabilité des deux Gouvernements.

2° Parce que la rédaction nécessairement très délicate d'instructions correspondant à des éventualités aussi compliquées et la communication de ces instructions aux grandes Puissances en vue d'un concert général prendraient un temps assez long et que, dans mon opinion, qui est du reste la même que celle de Lord Granville, il est indispensable d'agir très rapidement.

Je vous prie de vous concerter sans délai avec Lord Granville et de lui représenter avec beaucoup de force l'intérêt capital qu'il y a pour la bonne solution de cette grave affaire à ce que nos deux pays marchent en parfait accord et à ce que cet accord se manifeste d'une manière indéniable.

[1] Lord Granville avait fait proposer à M. de Freycinet de donner l'ordre aux contrôleurs anglais et français de n'assister aux séances du conseil que s'ils y étaient invités, et, dans ce cas, à se borner à mettre leurs Gouvernements au courant. (*Correspondence respecting* citée plus haut, n° 170, du 11 mai.) M. de Freycinet s'était tout de suite rangé à cet avis et avait envoyé à M. Sienkiewicz des instructions conformes à celles de Lord Granville à Sir Edward Malet. (Lettre de M. de Freycinet à Lord Lyons, du 12 mai.)

[2] Lord Granville avait reparlé ce jour-là à M. Tissot de l'envoi de trois commissaires militaires, turc, anglais, français. (*Correspondence respecting*, n° 171, du 11 mai.)

317.

M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Rome.

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 13 mai 1882. 7 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

La discussion générale du traité de commerce ouverte aujourd'hui devant le Sénat vient d'être close [1]. Deux longs discours de MM. Tossi et Alvisi ont tenu toute la séance. On développera demain deux ordres du jour déposés et, après les réponses des Ministres, on passera au vote qui n'est pas douteux.

M. Depretis bien que très souffrant assistait à la séance d'aujourd'hui.

318.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 13 mai 1882, 5 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 15, soir.)

Lord Granville vient de me faire savoir la décision du Gouvernement anglais [2].

1° Le Cabinet de Londres approuve l'envoi de trois bâtiments de guerre à Alexandrie et d'un navire à Suez [3]. L'amirauté a déjà donné des ordres dans ce sens. Toutefois, et pour tenir compte des craintes exprimées par M. Malet, les trois navires destinés à Alexandrie se rendront d'abord dans la baie de la Sude.

2° Lord Granville télégraphiera à Lord Dufferin pour l'inviter à recommander à la Porte de s'abstenir de toute intervention et de toute ingérence en Égypte. Mais il croit qu'il serait désirable que Lord Dufferin pût laisser entre-

(1) Voir ci-dessus n° 246.

(2) Voir ci-dessus n° 316.

(3) «Un navire français et un navire anglais», dit Lord Granville à Lord Lyons dans un télégramme du 13 mai. (*Correspondence respesting the Affairs of Egypt,* n° 7, pièce n° 183.) M. de Freycinet répond le 14 mai à 1 h. 45 s, : «Je me félicite de ce résultat qui resserre si heureusement l'entente entre les deux pays.» Il annonce l'envoi des quatre navires et il soumet au Cabinet anglais par l'entremise de M. Tissot le texte des télégrammes à envoyer aux agents des deux Puissances au Caire et à Constantinople.

voir au Sultan en termes très modérés «qu'il ne serait pas improbable que d'autres propositions fussent faites plus tard à la Porte».

3° Des instructions seront envoyées dans le sens de la proposition française aux représentants de la Reine à Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg. Lord Granville toutefois demande à Votre Excellence si elle ne jugerait pas utile que les autres Puissances, y compris la Turquie, se fissent également représenter devant Alexandrie. Les forces navales franco-anglaises sont tellement supérieures que cette satisfaction donnée aux cinq autres Puissances, dans la pensée de Lord Granville, ne saurait nous porter ombrage.

4° Le Cabinet de Londres accueille avec la plus vive satisfaction la coopération loyale que lui offre le Gouvernement français pour soutenir le Khédive.

5°, 6°, 7°. Le Gouvernement anglais adhère à votre 5°, 6°, et 7° proposition. Il se range enfin à votre avis en ce qui concerne l'inopportunité actuelle de l'envoi de la commission.

Après avoir constaté notre entente dont il se félicite, Lord Granville m'a signalé quelques difficultés de détail ou d'exécution qu'il désire vous soumettre :

1° Nous envoyons des navires à Alexandrie, soit; mais leur action sera-t-elle efficace au Caire?

2° Devons-nous cacher aux Égyptiens que nous soutiendrons nos résolutions par des moyens militaires?

3° Le Gouvernement français insiste avec raison sur l'urgence et propose des explications télégraphiques à Rome, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. Mais, avant que nos décisions soient prises entièrement en ce qui regarde l'envoi des navires, il n'est guère possible de leur annoncer que la chose est faite, surtout si les autres Puissances doivent être représentées dans la démonstration navale.

Lord Granville désire avoir le plus tôt possible votre avis à cet égard. Il croit qu'il conviendrait tout au moins de prévenir la Porte de l'envoi des flottes.

319.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte.

T. *Paris, 14 mai 1882, 4 h. 40, soir.*

Si vous êtes d'avis que ce serait chose utile, entendez-vous avec M. Malet pour dire à Arabi Pacha que, si l'ordre était troublé, la France et l'Angleterre

et toute l'Europe le rendraient personnellement responsable; que si au contraire il reste soumis à l'autorité du Khédive et fidèle à ses devoirs, il peut compter sur notre bienveillance.

M. Malet a dû recevoir de Lord Granville un télégramme dans le même sens [1].

320.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 15 mai 1882, 11 h. 50, matin.*

A la suite des derniers événements d'Égypte, les Gouvernements de France et d'Angleterre ont cru devoir se mettre d'accord entre eux pour envoyer à Alexandrie une escadre qui se réunit en ce moment à la Sude [2]. Le but de cette démonstration est de fortifier l'autorité du Khédive et de sauvegarder l'ordre de choses légal en Égypte que l'Europe a reconnu et au maintien duquel elle est intéressée. Afin de ne pas compliquer la situation, les deux Gouvernements ont cru devoir inviter leurs Ambassadeurs à Constantinople à recommander à la Porte de s'abstenir de toute intervention et de toute ingérence en Égypte [3], se réservant d'ailleurs de faire plus tard à la Porte d'autres propositions, s'il y avait lieu. Nous serions heureux que le Gouvernement auprès duquel vous être accrédité voulût bien envoyer des instructions dans le même sens à son Ambassadeur à Constantinople.

[1] M. Tissot envoie le texte de ce télégramme le 14 mai à midi. On en trouvera le texte (n° 186) dans la *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 7, Londres, 1882). Dans la même journée Lord Granville communiquait à Lord Lyons le télégramme de Sir Edward Malet qui disait sa satisfaction et celle de son collègue français. (Lettre de Londres du 14 mai.)

[2] Voir ci-dessus n° 318.

[3] M. Sienkiewicz écrivait le 14 mai : «Il n'y a jamais eu de réconciliation entre le Khédive et Arabi Pacha. La lutte entre ces deux personnages ne cessera qu'à la disparition de l'un d'eux de la scène politique.

Voici d'ailleurs l'origine directe de la crise actuelle.

L'excitation provoquée par l'affaire des Circassiens tendait déjà à se calmer, lorsqu'on apprit que Tewfik Pacha avait sollicité les instructions de la Porte au sujet de la suite à donner au jugement rendu par la cour martiale. Arabi Pacha ne pouvait manquer de tirer parti d'une occasion à ce point favorable. Si le Khédive eût cédé aux ordres de la Porte et envoyé à Constantinople le dossier de l'affaire, je doute qu'il eût pu se maintenir. Heureusement, il fit acte d'indépendance en usant de son droit de commuer les peines.» (D. du Caire, n° 200, du 14 mai.)

321.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 15 mai 1882, 1 h., soir.*

A la suite des derniers événements survenus en Égypte, les Gouvernements de France et d'Angleterre ont décidé d'envoyer à Alexandrie une escadre qui se réunit en ce moment à la Sude [1]. Afin de ne pas compliquer la situation, il importe que le Gouvernement turc s'abstienne de toute intervention et de toute ingérence en Égypte. Je vous invite à lui faire des recommandations dans ce sens. Il serait désirable que vous pussiez laisser entrevoir au Sultan, en termes très modérés, qu'il ne serait pas improbable que d'autres propositions fussent faites plus tard à la Porte. Vous vous concerterez pour ces démarches avec votre collègue d'Angleterre qui recevra des instructions semblables.

322.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 15 mai 1882, 3 h. 45 soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Je me suis rendu avec M. Malet chez Arabi Pacha. Je lui ai donné lecture de votre télégramme du 14 mai [2].

Il nous a répondu que le Ministère ne se reconnaissait nullement le droit de déposer le Khédive; que c'était à la Chambre à se prononcer contre le Ministère ou contre le Khédive et que ses décisions seraient respectées.

Quant à la sécurité publique, il s'en rend absolument responsable, tant qu'il est Ministre de la Guerre, mais il n'en répond pas, si des escadres anglo-française ou turque arrivent à Alexandrie.

L'armée ne veut plus abandonner Mahmoud Pacha Sami. Malgré les bruits contraires, elle semble encore être dans la main d'Arabi Pacha.

[Inquiétudes des chefs militaires. Les instructions identiques ne sont pas encore parvenues à Sir Edward Malet.]

(1) Voir ci-dessus n° 318.
M. Tissot avait télégraphié le 15 mai à 12 h. 15 m. «Très confidentiel. Lord Granville tenait absolument à inviter les autres Puissances à concourir à notre action. J'ai défendu énergiquement votre manière de voir et ce n'est qu'après trois heures de discussion que Lord Granville a fini par céder.»

(2) Voir ci-dessus n° 319.

323.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte.

T. *Paris, 16 mai 1882, 3 h. 15, soir.*

Je crains que la réconciliation [1] qui vient de s'opérer ne produise pas des résultats durables. J'aurais eu plus de confiance dans un acte d'autorité du Khédive profitant de la présence de la flotte [2] pour congédier le ministère et reconstituer le Gouvernement avec des hommes sur qui il puisse compter, par exemple avec Chérif Pacha.

[M. de Freycinet aurait admis une amnistie générale qui, coïncidant avec un changement de Ministère, aurait représenté une combinaison plus digne.]

324.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 16 mai 1882, 11 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 17 mai, 6 h., matin.)

J'ai vu le Ministre des Affaires étrangères à 5 heures, au moment où l'Ambassadeur d'Angleterre sortait de son cabinet. Je lui ai lu votre télégramme, comme j'en étais convenu avec Lord Dufferin [3].

Saïd Pacha, tout en conservant les formes les plus courtoises, n'a pas caché

(1) Dans la nuit du 15 au 16 mai, les Ministres égyptiens étaient allés au palais d'Ismaïlia et avaient fait acte de soumission complète au Khédive. (Tél. de Sir Edward Malet à Lord Granville. *Correspondence respecting the Affairs of Egypt,* n° 7 déjà cité, n° 217.)

(2) L'escadre française était arrivée dans l'après-midi du 15, l'escadre anglaise le 16 au matin.

M. Victor de Lesseps, agent supérieur de la compagnie du canal de Suez en Egypte, écrivait le 16 mai au Président, Directeur de la Compagnie du Canal de Suez : «L'attitude des notables, qui se sont franchement ralliés au Khédive, a calmé l'ardeur d'Arabi en diminuant son prestige aux yeux de l'armée.

Arabi a manqué d'audace; la défection des notables l'a intimidé. La nouvelle de l'arrivée d'une escadre anglo-française a hâté la solution.»

(3) C'est le même jour à midi que les deux Ambassadeurs avaient pris leur décision. (Tél. de Péra 4 h. 30 s.) Le texte lu à Saïd-Pacha était celui du télégr. de Paris du 15 mai, 1 h. soir (voir ci-dessus n° 321), jusqu'à «Il serait désirable...».

son émotion que lui causait la communication qu'il venait de recevoir. Il m'a dit qu'il se trouvait sous le poids d'une terrible anxiété d'avoir à la porter à la connaissance du Sultan qui y verra certainement la plus grave atteinte à ses droits de Souverain et à son prestige devant les peuples musulmans.

J'ai développé devant Saïd Pacha tous les arguments qui étaient de nature à calmer les susceptibilités du Sultan. Je l'ai prévenu que, simplement chargé de porter à la connaissance de la Porte un fait, les explications que je lui donnais m'étaient personnelles, n'ayant reçu de vous que le télégramme que je venais de porter à sa connaissance.

Dans le courant de la conversation, Saïd Pacha revint sur la question des droits du Sultan et me rappela qu'ils avaient été respectés par la France et l'Angleterre, en me citant l'exemple de la déposition d'Ismaïl Pacha. Je profitai de l'occasion pour lui dire que, sur ce point, j'étais d'accord avec lui, que les deux Gouvernements de France et d'Angleterre n'entendaient porter aucune atteinte aux droits du Sultan et que si la force des choses, ce qui était possible, nous amenait à faire d'autres propositions, nous en donnerions la preuve au Sultan [1].

Certains mots du Ministre tels que «l'espoir qu'il conservait de trouver une combinaison qui pourrait nous mettre d'accord» m'ont fait supposer que le Gouvernement ottoman pourrait songer à prendre lui-même l'initiative de propositions.

Ce n'est là qu'une très vague impression que j'ai cru devoir vous faire connaître.

[1] M. de Freycinet télégraphiait le 17 mai à 4 h. 45 du soir : «Les droits du Sultan ne sont aucunement en cause. Il s'agit purement et simplement de protéger nos nationaux et de favoriser le maintien du *statu quo* tel que l'ont établi les firmans reconnus par l'Europe. C'est justement ce *statu quo* qui semblerait atteint si la Porte intervenait actuellement, et c'est l'émotion qui en résulterait que nous voulons prévenir en engageant la Porte à attendre avec calme la suite des événements.» (Tél. de Paris du 17 mai, 4 h. 45 du soir.) Au comte Duchâtel qui avait transmis quelques objections présentées par le comte Kalnoky au télégramme circulaire du 15 mai, 11 h. 50 (voir ci-dessus n° 320) et dit notamment : «Les droits du Sultan en Egypte sont incontestables, et dès lors ne serait-il pas fondé quelque peu à se plaindre qu'on lui interdise toute intervention et toute ingérence dans des questions dont il ne saurait pourtant se désintéresser?» (Tél. de Vienne, 16 mai, 6 h. 10 s.). M. de Freycinet télégraphiait le 17 mai à 4 h. du soir : «Votre télégramme du 16 donne lieu de penser que le comte Kalnoky s'est mépris sur le caractère et la portée de la manifestation navale anglo-française à Alexandrie. Il ne s'agit à aucun degré de changer l'ordre de choses établi par les firmans reconnus de l'Europe. Les droits de suzeraineté de Sultan ne sont nullement en cause.»

325.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 18 mai 1882, 1 h., matin.*
(*Reçu :* 4 h., matin.)

La question la plus urgente pour le moment est d'empêcher le Khédive de se rendre à Alexandrie [1].

A un point de vue général, ce départ ressemblerait à une fuite. Le Khédive, allant se placer sous la protection des canons des flottes étrangères, perdrait jusqu'à cette qualité qui lui reste d'avoir une certaine dose de courage passif. Laisser la capitale dans un pareil moment, ce serait renoncer à y rentrer. D'autre part, on s'attendrait au Caire à subir les vengeances de Tewfik Pacha et cette crainte ne favoriserait pas une solution pacifique.

Confidentiel. Au point de vue français, Lord Seymour en sa qualité de vice-amiral aura la préséance. C'est un point capital en Orient.

Obligé de me rendre à Alexandrie, je ne pourrai plus agir sur l'esprit des Pachas militaires.

L'hôtel consulaire d'Alexandrie étant entre les mains des maçons, je ne sais où me loger convenablement. Je prie donc Votre Excellence de m'autoriser à m'opposer dans la mesure du possible au départ du Khédive, d'approuver dans tous les cas mon séjour au Caire, malgré le départ de celui-ci.

326.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 18 mai 1882, 6 h. 40, matin.*
(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères est venu chez moi à une heure du matin. Il m'a communiqué une nouvelle circulaire qui vient d'être adressée aux

[1] M. Sienkiewicz avait télégraphié le 17 mai à 7 h. du matin : «Le ministère n'est évidemment ni stable ni définitif, mais un ministère était indispensable pour assurer la sécurité du Khédive compromise par la nouvelle de l'arrivée des escadres, et le seul possible, c'était celui qui existait de fait.

«La proposition de le rappeler vient de M. Malet; je l'appuyai, voyant le Khédive résigné.»

Ambassadeurs ottomans près des grandes Puissances. Elle développe les arguments déjà mis en avant pour établir que l'envoi des bâtiments de guerre dans les eaux égyptiennes viole les droits du Sultan et porte atteinte à son prestige [1].

Saïd Pacha est resté une partie de la nuit dans mon Cabinet. Il a épuisé toute la fertilité de son esprit à me convaincre par des arguments divers de l'atteinte que nous portions aux droits de son Souverain, offrant toutes les satisfactions possibles à l'égard de l'Égypte, si la France et l'Angleterre consentaient à s'adresser au Gouvernement impérial et faisaient suspendre la marche de leurs navires. Il a essayé ensuite de m'émouvoir pour obtenir que j'intercédasse dans ce sens auprès de vous et m'a presque supplié de le faire. Il m'a peint sous les couleurs les plus vives et les plus tragiques l'état d'esprit du Sultan, et ne m'a pas dissimulé qu'il craignait que son maître ne prît des résolutions téméraires, au moment où il apprendrait l'arrivée des vaisseaux réunis devant Alexandrie. Il m'a assuré que Sa Majesté avait donné l'ordre de se tenir prêts à tous les bateaux disponibles et de réunir le plus de troupes possibles.

J'ai consenti, à la demande de Saïd Pacha, à voir dans la matinée mon collègue d'Angleterre et à m'entretenir avec lui de la situation que le Ministre des Affaires étrangères venait de m'exposer. Je me suis tenu d'ailleurs sur la plus grande réserve, tout en n'épargnant rien pour l'engager à calmer le Sultan. Néanmoins, l'état d'esprit d'Abdul Hamid et son excitation méritent d'être pris en sérieuse considération. Il pourrait en résulter de fâcheuses conséquences.

J'ai été averti que la France et l'Angleterre avaient demandé aux autres Puissances d'employer ici leur influence. Il serait urgent que la démarche en question pût avoir lieu le plus tôt possible.

327.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 18 mai 1882, 7 h. 20, soir.*

L'escadre anglo-française est partie hier matin de la Sude.

Je crois qu'il pourrait y avoir inconvénient à insister davantage auprès du comte de Hatzfeldt pour que l'Allemagne joigne ses conseils aux nôtres à

[1] Voir ci-dessus n° 321.

Constantinople [1]. Nous n'avons pas entendu réclamer des Puissances à proprement parler un concours qui pouvait être plus ou moins délicat pour telle d'entre elles à raison de ses relations particulières avec la Porte. Nous nous sommes bornés à exprimer l'idée que ce concours, s'il nous était spontanément accordé, nous serait infiniment précieux pour prévenir des difficultés éventuelles et affirmer le concert européen dans la question égyptienne. Le Cabinet de Berlin connaît suffisamment notre sentiment à cet égard et nous devons maintenant lui laisser le soin d'apprécier dans quelle mesure il croit pouvoir y donner satisfaction.

328.

Le colonel de Sesmaisons, Attaché militaire de France à Berlin, au général Billot, Ministre de la Guerre.

D. n° 185/a. *Berlin, 18 mai 1882.*

Confidentiel et pour le Ministre seul.

Le journal militaire *Die Heeres Zeitung*, dans ses numéros des 10 et 13 mai derniers, a publié un long article, très digne de remarque, intitulé : «L'Italie comme alliée». C'est une réponse à un travail de l'auteur militaire italien Marselli, paru le 19 mars dans la *Nuova Antologia* et ayant pour titre : «l'armée italienne et la politique européenne».

[Le journal allemand résume d'abord les idées de l'auteur italien.]

Puis il conclut :

«Il nous semble que l'hostilité de l'Italie dans une guerre européenne peut nous causer plus de tort que son amitié ne peut nous apporter d'avantages. La majorité du peuple italien ne songe pas à se coaliser contre nous grâce à la politique tunisienne de la France, du moins pour le moment. L'Italie, à cause du mode spécial de recrutement de son armée et de la forme allongée de son territoire, sillonné par un petit nombre de voies ferrées, *ne peut pas* mobiliser son armée en moins de *trois semaines*, même si son appareil de mobilisation fonctionne irréprochablement. Depuis le point de concentration éventuel, pour atteindre la barrière des Alpes et la franchir, il ne faut pas moins de deux semaines, et nous croyons prendre un terme trop court. Ainsi l'armée italienne ne pourrait menacer immédiatement le sol français que *cinq* semaines après mobilisation. Il n'est pas douteux que *dans une guerre austro-allemande* contre la France et la Russie *les coups décisifs se porteraient*

[1] Voir ci-dessus n°s 309, 315 et notes.

sur notre frontière Ouest. Ne devrait-on pas regarder comme rationnel plutôt que comme téméraire *si la France ignorait totalement la menace de guerre de l'Italie et s'attachait, avec toutes ses forces disponibles, à rechercher dans un combat contre nous une solution décisive aussitôt que possible,* c'est-à-dire dans les premières semaines après la mobilisation. Si la France est victorieuse de l'Allemagne, elle n'a plus besoin de redouter une invasion de l'Italie. Si elle succombe dans les grandes batailles décisives, l'armée d'attaque italienne ne peut aggraver notablement le sort du vaincu.

«Pour mettre à profit contre la France une alliance italienne, au point de vue stratégique, l'Allemagne devrait renoncer à l'initiative, contre ses traditions, et contre son intérêt. Elle devrait abandonner les avantages que lui donne contre la France sa machine de mobilisation qui fonctionne avec tant de précision et de vitesse et traîner la guerre en longueur jusqu'à ce que l'offensive de l'Italie se fît sentir d'une manière effective. Les chances de succès cédées ainsi n'équivaudraient-elles presque pas à la valeur de la coopération italienne?

«Les conditions de mobilisation inégales, la position géographique du pays, la configuration de ses frontières nous contraignent à émettre ce jugement que l'Allemagne ne peut tirer d'une alliance éventuelle avec l'Italie l'utilité que Marselli voudrait lui attribuer. Utilité en tout cas. Déjà la neutralité de l'Italie est un avantage pour nous.»

Ces conclusions nous paraissent correspondre au courant d'opinion qui règne dans les corps d'officiers. Ils paraissent regarder l'Italie comme un allié avec lequel il faudrait partager après la victoire — ne fût-ce que l'argent — et qui ne pourrait pas servir en cas de défaite. Il ne peut arriver à temps pour décider le succès et il peut éviter de se compromettre en cas de revers, puisqu'il n'est pas encore engagé militairement; de là vient la froideur avec laquelle sont accueillies les offres d'alliance de l'Italie [1]; peut être aussi s'y mêle-t-il le désir de ménager l'Autriche, bien autrement utile, et de ne pas l'inquiéter en s'unissant avec une Puissance dont les intérêts sont rivaux des siens et qui revendique depuis longtemps une portion de son territoire.

[Développement des relations avec la Turquie. Désir des Allemands de faire échec à la Russie.]

[1] Voir ci-dessus n° 290 et notes. Les signatures du traité de la Triple Alliance furent échangées à Vienne le 20 mai.

329.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte.

T. *Paris, 19 mai 1882, 10 h., matin.*

L'amiral Jauréguiberry a adressé au commandant de l'escadre française à Alexandrie les instructions définitives ci-après :

«Une fois arrivé à Alexandrie, vous vous mettrez en communication avec le Consul général qui vous indiquera, s'il y a lieu, ce que vous pourrez avoir à faire pour donner un appui moral au Khédive. Vous vous abstiendrez, jusqu'à instructions contraires, de tout acte matériel de guerre, à moins que vous ne soyez attaqué ou que vous n'ayez à protéger la sécurité des Européens.»

Ces instructions ont été concertées avec Lord Lyons et je ne doute pas que le commandant anglais n'en ait reçu de semblables.

330.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte.

T. *Paris, 19 mai 1882, 5 h. 45, soir*

Je vous envoie dès à présent pour votre information le texte des instructions que j'ai soumises à Lord Granville, en le priant d'en envoyer d'identiques à Sir E. Malet [1]. J'ai tout lieu de croire que le chef du Foreign Office les approuvera comme Lord Lyons l'a déjà fait. Dès que votre collègue les aura reçues, vous vous concerterez avec lui pour y donner suite.

Voici mes instructions.

«Vous devez vous abstenir, quant à présent, d'entrer dans le détail des combinaisons. Evitez de faire allusion à aucune mesure particulière, notamment en ce qui touche l'armée, dont l'opposition serait excitée par tout ce qui

[1] Le même jour à 10 h. 45 M. de Freycinet télégraphie encore à M. Sienkiewicz : « Lord Granville a envoyé ses instructions à M. Malet. Il a devancé ma rédaction finale, en sorte que les termes diffèrent, mais le fond reste le même. L'essentiel est que vous agissiez bien d'accord avec M. Malet.»

semblerait dirigé contre elle. Votre action doit se borner, pour le moment, d'accord avec M. Malet, aux trois points suivants :

« 1° Déclarer que les deux Gouvernements de France et d'Angleterre interviennent pour maintenir le *statu quo* et par suite pour faire restituer au Khédive l'autorité qui lui appartient et sans laquelle le *statu quo* est incessamment menacé.

« 2° Engager le Khédive à profiter du moment favorable, à l'arrivée des escadres ou après, pour réclamer la démission de ses Ministres et former un nouveau ministère, à la tête duquel serait placé Chérif Pacha ou un autre personnage, offrant des garanties équivalentes.

« 3° Laisser entendre que, si tout se passe bien et tranquillement, on usera d'indulgence. On n'exercera aucune poursuite. On respectera les personnes, les biens et les grades d'Arabi Pacha et de ses amis. En un mot le changement de Cabinet n'aura aucun caractère de vengeance ou de représailles [1].

« Une fois ce changement opéré nous nous occuperions des mesures de détail tendant à sauvegarder nos intérêts dans l'avenir.

« Si pour une raison que je ne puis prévoir, ce plan était jugé inexécutable, vous voudriez bien, après en avoir conféré avec M. Malet, me faire part de vos propositions pratiques. »

331.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Berlin, 20 mai 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 24 mai.)

[M. de Courcel reprend à partir du 15 mai le récit des démarches qu'il a faites à la Wilhelmstrasse au sujet des affaires d'Égypte. Il fait une visite le 16 mai au comte de Hatzfeldt qui avait transmis au prince de Bismarck, retenu à Friedrichsruhe la nouvelle de la démarche faite à Constantinople par la France et l'Angleterre [2].]

Je le revis le lendemain [3]. La réponse attendue de Friedrichsruhe n'était pas encore arrivée. Mais le comte de Hatzfeldt me fit spontanément une obser-

(1) Dans le télégramme de 10 h. 45 M. de Freycinet dit : « Le nœud de la situation est évidemment le consentement d'Arabi Pacha. Adressez-vous à sa vanité. Dites-lui que l'intérêt de son pays exige son éloignement momentané des affaires; qu'il donnera là un exemple mémorable de désintéressement. »

(2) Voir ci-dessus n°s 320 et 321.

(3) Le 17 mai.

vation qui témoignait que, sous l'influence sans doute de certains événements, un travail s'était opéré dans son esprit. Il m'exprima, en effet, l'idée qu'avant de tenir à Constantinople un langage déterminé sur les affaires d'Égypte, il conviendrait que l'Allemagne se concertât avec les trois Puissances avec lesquelles elle s'était précédemment mise en rapport au sujet de ces affaires et auxquelles nous nous étions adressés en même temps qu'à elle [1]. Je dis quelques mots sur les inconvénients de retards qui pourraient laisser croire à la Porte ottomane qu'une divergence de vues se produisait entre l'Allemagne et les Puissances occidentales; et, le comte de Hatzfeldt m'ayant parlé de l'utilité qu'il y aurait pour nous à prévenir les susceptibilités du Sultan Abdul Hamid, en le rassurant sur le respect dû à ses droits souverains, je lui répétai que l'envoi de nos navires avait exclusivement pour objet le maintien du *statu quo* fondé en Égypte sur les firmans mêmes du Sultan, et que nous entendions bien invoquer l'autorité de ce Prince, s'il paraissait qu'il y eût lieu plus tard d'apporter quelque changement à l'ordre légal établi par ces actes solennels.

Le comte de Hatzfeldt ayant quitté Berlin pour assister à l'inauguration du chemin de fer du Saint-Gothard [2], c'est avec le Dr Busch, Sous-Secrétaire d'État, que je repris le 19 mai la suite de ces entretiens relatifs à la question égyptienne.

M. Busch me fit savoir que les instructions du Chancelier de l'Empire étaient parvenues à Berlin, et qu'elles maintenaient l'accord établi entre l'Allemagne et nous quant à la ligne générale de conduite qui devait être suivie dans les affaires d'Égypte. Cependant, me dit-il, on n'appréciait pas aussi favorablement l'action des Puissances occidentales à Saint-Pétersbourg et à Vienne, où l'on avait éprouvé quelque désappointement de recevoir un simple avis de l'envoi de la flotte anglo-française à Alexandrie, tandis qu'on s'atten-

(1) A Rome, M. Mancini questionné à la Chambre sur les affaires d'Égypte, déclare le 16 mai «que des égards de haute convenance, envers d'autres Cabinets avec lesquels le Gouvernement italien échange des communications, l'empêchaient de répondre pour le moment. M. de Reverseaux qui a donné ce renseignement le 16 mai à 8 h. 15, m. télégraphie le 17 à 12 h. 20, s. «Musurus paraît sûr de l'appui de l'Italie.» Il écrit le 19 (D. confidentielle n° 72) qu'il a «eu la confirmation que le Gouvernement italien... avait cherché à organiser auprès des autres Cabinets la résistance contre notre intervention en Egypte, et qu'il avait accueilli favorablement la protestation de la Turquie.» De Vienne, le comte Duchâtel, qui a mis le Ballplatz au courant, télégraphie le 16 mai à 6 h. 10, soir, que le comte Kalnoky «a paru regretter une pareille résolution, dont la nécessité et l'utilité ne lui paraissaient pas absolument démontrées». M. de Giers avait dit à l'amiral Jaurès, après une démarche de l'Ambassadeur ottoman, qu'il allait «se consulter immédiatement avec les autres Cabinets, mais que, dans aucun cas, le Gouvernement impérial ne donnerait à son Ambassadeur des instructions contraires à celles données par la France et l'Angleterre à leurs représentants à Constantinople, et que, ou la Russie s'abstiendrait, ou elle parlerait comme ces deux Puissances». (Tél. de Saint-Pétersbourg du 16 mai, 2 h. 10, soir.)

(2) Où il devait rencontrer M. Mancini. (Télégr. Rome, 17 mai, 12 h. 20, s.).

dait à une consultation préalable et collective. L'Allemagne s'employait à rapprocher de notre point de vue la Russie et l'Autriche; mais elle ne pouvait pas, en tenant dès à présent à Constantinople un langage différent du leur, se séparer ouvertement des Puissances avec lesquelles elle avait traité en commun jusqu'ici la question d'Égypte.

Cet exposé était fait dans des termes amicaux dont je ne pouvais méconnaître le caractère. Il n'entrait pas dans nos intentions que je dusse insister pour obtenir que l'Allemagne fît entendre à Constantinople, à tel moment précis, sous telle forme déterminée, des avis qui manifestassent l'accord de ses vues avec les nôtres. L'essentiel pour nous était que cet accord existât; mais il ne nous appartenait pas de préjuger des questions de conduite et de convenance personnelle dont l'appréciation devait rester réservée au Gouvernement qui en avait la responsabilité. Je me bornai donc à retenir, dans ma réponse à M. Busch, ce qui me paraissait le point capital de son discours, c'est-à-dire que l'Allemagne continuait à reconnaître que les affaires d'Égypte devaient être résolues par l'initiative commune de la France et de l'Angleterre, tant qu'il ne s'agissait pas d'apporter des modifications à l'ordre légal établi par les firmans dans les États du Khédive.

La suite de cette conversation me fournit une nouvelle preuve des bonnes dispositions de la Chancellerie allemande. Le Sous-Secrétaire d'État voulut bien me rendre compte d'une demande faite auprès de lui par l'Ambassadeur de Turquie à Berlin. Réclamant pour le Sultan le droit exclusif de mettre ordre aux affaires d'Égypte, Sadullah Pacha avait demandé en termes pressants que l'Allemagne s'employât à persuader aux Puissances occidentales de contremander l'envoi de leurs escadres à Alexandrie. M. Busch avait répondu qu'il transmettrait cette communication au prince Chancelier de l'Empire; mais, en son nom personnel, il n'avait pas hésité à présenter à l'Ambassadeur quelques observations dont Votre Excellence appréciera, je n'en doute pas, toute l'opportunité. La Turquie, avait-il dit, serait mieux inspirée de chercher à s'entendre avec les Puissances maritimes pour résoudre amiablement les difficultés survenues en Égypte; elle ne pouvait guère contester l'utilité pratique de la démonstration navale anglo-française, puisque l'annonce seule de cette démonstration avait déjà produit des effets positifs et simplifié la situation sur les bords du Nil. N'était-il pas préférable, dès lors, de se mettre d'accord avec la France et l'Angleterre et de les aider à rétablir la paix dans un pays où elles avaient de si grands intérêts?

[Acquiescement de M. de Courcel au langage satisfaisant de M. Busch.]

332.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. SIENKIEWICZ, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE.

T. *Paris, 21 mai 1882, 2 h. 45, soir.*

Lord Lyons est venu ce matin me déclarer de la part de Lord Granville que des instructions formelles avaient été envoyées hier à M. Malet pour qu'il s'oppose au départ du Khédive pour Alexandrie [1].

333.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 84. Urgent et confidentiel. *Paris, 21 mai 1882.*

Les nouvelles parvenues hier d'Égypte m'avaient permis de concevoir l'espérance qu'une solution pacifique et satisfaisante des difficultés actuelles ne tarderait pas à intervenir. Le Khédive et ses Ministres paraissaient enclins à entrer dans les vues des deux Gouvernements et à se prêter à des arrangements qui devaient rendre toute intervention armée inutile. Ces dispositions favorables semblent malheureusement s'être modifiées, et du télégramme dont vous trouverez ci-joint le texte il résulte, dans l'opinion de M. Sienkiewicz, que ce revirement devrait être attribué, au moins pour une part, à l'attitude de l'agent du Gouvernement britannique. Ce n'est pas la première fois que les rapports qui nous parviennent du Caire laissent supposer chez Sir E. Malet une tendance à agir isolément et en dehors de son collègue de France dans les moments mêmes où l'entente est la plus complète entre les deux Cabinets. Mais aujourd'hui, en présence d'une situation si tendue, alors que la meilleure chance de voir aboutir notre démonstration navale réside dans l'identité absolue d'attitude entre les représentants des deux Puissances, vous comprendrez que nous soyons tout particulièrement préoccupés de ne

[1] Voir ci-dessus n° 325 et ci-dessous n° 333.

pas obtenir un concours plus cordial de la part du représentant de l'Angleterre [1].

Il n'est pas difficile de discerner le résultat sinon le but auquel aboutira cette politique personnelle de M. Malet; c'est l'intervention de la Turquie.

[Répugnance de la France à toute intervention de la Porte en Égypte qui ne saurait être envisagée que si la France et l'Angleterre étaient impuissantes à rétablir l'ordre. Elles suffiront si elles sont d'accord].

Nous avons fait une double concession au Gouvernement britannique en prenant notre parti de soutenir Tewfik et en ne repoussant pas d'une manière absolue l'emploi de troupes turques. Nous n'avons conservé aucune arrière-pensée et nous avons acquis par là le droit de compter sur le concours, sans arrière-pensée aussi, du Foreign Office et de ses agents.

Je vous prie de voir immédiatement Lord Granville, et tout en laissant, bien entendu, à la conversation le ton le plus amical de ne pas lui cacher nos impressions et nos inquiétudes. Faites lui comprendre avec tous les ménagements que comporte un pareil sujet, que, si la divergence d'action devait se continuer au Caire, nous serions conduits nous-mêmes à reprendre notre liberté plutôt que de nous laisser engager dans une politique qui blesserait profondément le sentiment national. Lord Granville ne se méprendra pas, nous en sommes convaincus, sur le sentiment qui nous a inspiré ces réflexions et qui a sa source dans l'extrême désir que nous avons de surmonter heureusement les difficultés dont nous avons entrepris la solution en commun [2].

P. S. Vous ne pouvez manquer d'être frappé de certaines singularités : 1° tout d'abord, pourquoi cette idée, que j'ai déjà eu à combattre et qui tend à pousser le Khédive à Alexandrie [3]? 2° Pourquoi Tewfik veut-il en référer à la Porte pour accepter une soumission qui est tout à son avantage? 3° Pourquoi, avant de faire cette soumission, les officiers se croient-ils obligés d'en avoir la permission de Tewfik? Quelle bizarrerie! N'y a-t-il pas là une série de coups montés pour faire apparaître la Porte et nous forcer la main? Or, d'un mot et en secondant simplement M. Sienkiewicz, M. Malet pouvait tout dénouer.

(1) «Lord Granville, télégraphie M. Tissot le 23 mai à 2 h. s., bien qu'il le jugeât inutile, a rappelé à M. Malet les instructions qu'il lui a précédemment adressées et qui lui recommandaient un intime accord avec son collègue de France. Il m'a fait lire une lettre particulière de M. Malet qui m'a paru de nature à justifier la dernière des arrière-pensées qu'on avait cru pouvoir lui prêter.»

(2) Le 22 à 6 h. du soir, M. de Freycinet télégraphie après avoir vu Lord Lyons : «M. Malet a reçu de Lord Granville des instructions lui recommandant l'accord avec son collègue de France. Vous pourrez adoucir en conséquence le ton de la communication dont je vous ai chargé par ma lettre d'hier».

(3) Voir ci-dessus n° 325.

334.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Berlin, 22 mai 1882. 10 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 23 mai, minuit.)

Les informations que j'ai recueillies hier et aujourd'hui me donnent à penser qu'une notable détente s'est produite dans les dispositions des Puissances à l'égard de notre démonstration navale. L'attitude de l'Allemagne n'est pas étrangère à ce revirement favorable. M. Sabouroff m'a dit avoir transmis à Pétersbourg de la part de la chancellerie allemande le conseil de ne pas faire opposition à la politique de la France et de l'Angleterre en Égypte [1]. Il a ajouté que, dans sa conviction, les réserves du Gouvernement russe avaient été uniquement motivées par le désir de ne pas laisser créer un précédent qui conférerait à l'Angleterre et à nous le droit de nous établir un jour militairement en Égypte [2], sans observer vis-à-vis de l'Europe d'autre formalité que de lui donner avis du fait accompli. Il a d'ailleurs vivement défendu son Gouvernement contre le soupçon d'avoir voulu encourager les Turcs à une action qui nous fût hostile. L'Ambassadeur d'Italie, quoique moins expansif, a nié de même que son Gouvernement eût le dessein de favoriser une intervention militaire ottomane en Égypte. L'Ambassadeur d'Autriche a protesté que le langage tenu par le comte Kalnoky à l'occasion de l'envoi de nos escadres à Alexandrie n'impliquait ni mauvais vouloir, ni mauvaise humeur contre nous. Enfin, si j'en crois des renseignements que je tiens d'une source privée, mais digne de confiance, le Gouvernement allemand a fait entendre à Vienne les mêmes conseils qu'à Pétersbourg, il a aussi agi à Constantinople et aurait dissuadé le Sultan d'envoyer dans les eaux de l'Égypte les navires turcs qui se trouvaient en même temps que les nôtres à la Sude. Dans le cas où ces indications rassurantes seraient confirmées par celles qui vous parviennent d'autre part, Votre Excellence trouvera peut-être superflu de prendre dès à présent, à l'égard de l'Europe, des engagements aussi formels que ceux qui sont consignés dans le projet de circulaire qu'elle a bien voulu me communiquer par son télégramme du 20 mai [3].

(1) Le 21 mai à 12 h. 2, M. l'amiral Jaurès fait savoir que M. de Giers a «télégraphié à M. de Novikoff de conseiller le plus grand calme à la Porte».

(2) «Il ne s'agit que d'une formule avait dit M. de Giers.» (Même télégramme.)

(3) «Nous ne projetons aucune opération militaire ni aucune occupation de territoire», disait notamment M. de Freycinet. Il parlait aussi, une fois l'ordre rétabli, de «laisser l'Égypte à elle-même et de ramener nos escadres». Ce projet de circulaire était annexé au télégramme pour Berlin du 20 mai, 7 h. 30 s. et transmis également à Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg et Constantinople. Il eût été envoyé en commun par la France et l'Angleterre. M. de Freycinet le remplaça le 23 mai à 4 h. 45 du soir par un autre télégramme circulaire. Les termes diffèrent un peu de ceux du premier projet.

La résolution spontanée que nous avons prise d'envoyer nos vaisseaux devant Alexandrie est implicitement acceptée maintenant par les Puissances et par conséquent ne semble plus avoir besoin d'être justifiée.

[Il sera temps d'aviser plus tard, si la présence des escadres devant Alexandrie ne suffit pas à rétablir l'ordre.]

335.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. SIENKIEWICZ, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE.

T. *Paris, 23 mai 1882, 12 h. 15, soir.*

De concert avec Lord Lyons, j'ai préparé les instructions ci-après que je vous envoie dès à présent et dont vous ferez usage aussitôt qu'elles auront été adressées en termes identiques à M. Malet par son Gouvernement :

« Nous vous autorisons à faire tout ce que vous jugerez nécessaire pour obtenir sans retard les deux résultats suivants :

« 1° Éloignement temporaire d'Arabi Pacha et autres personnages qu'il vous paraîtrait utile d'éloigner également.

« 2° Nomination de Chérif Pacha comme Président du Conseil.

« Vous n'aurez pas besoin de nous en référer pour les mesures à prendre pourvu que vous soyez d'accord avec votre collègue (de France ou d'Angleterre) (1) ».

336.

M. SIENKIEWICZ, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 23 mai 1882, 6 h., soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

La situation s'est aggravée depuis hier. Arabi Pacha, après s'être concerté avec ses collègues, a déclaré qu'il lui était impossible de quitter l'Égypte.

(1) Lord Lyons transmet le texte de ce télégramme à Lord Granville qui l'envoie le 24 à 3 h. 30 p. m. à Sir Edward Malet en lui recommandant de se considérer comme saisi des mêmes instructions, si elles sont encore exécutables. (*Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 8, pièces 62 et 68. London 1882).

Le Président du Conseil, de son côté, a fait connaître à Sultan Pacha que, *si les escadres se retiraient,* les chefs de l'armée consentiraient à se rendre dans l'intérieur de l'Égypte. Les délégués et les Ulémas se rapprochent d'Arabi Pacha. Les préparatifs de défense sont repris avec activité.

J'attribue ce revirement aux manœuvres de la Porte. Ayant la certitude que le Gouvernement, si nous lui posions officiellement des conditions, nous objecterait qu'il doit en référer à la Porte, M. Malet et moi avons cru devoir ne point entamer des négociations dont l'insuccès ne ferait que compliquer la situation. Le parti militaire paraissant ne point redouter une intervention turque, nous ne pouvons exercer sur lui aucune action efficace. La démonstration navale aurait produit un résultat décisif si elle avait été, comme je l'avais indiqué, un signe avant-coureur d'une intervention armée sur laquelle aucun doute n'aurait pu être élevé.

Confidentiel. — Le Khédive a des craintes pour son trône et continue à vouloir se rendre à Alexandrie [1].

337.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 24 mai 1882, 9 h., 30 soir.*

Se fondant sur les nouvelles inquiétantes qu'il a reçues d'Égypte, Lord Granville nous propose d'adresser une circulaire télégraphique aux Puissances, les invitant «à se joindre à nous pour demander au Sultan *de tenir des troupes prêtes à partir pour l'Egypte dans des conditions strictes* [2] ». Cette décision si brusque qui surprendrait l'opinion publique peu préparée à une semblable solution ne pourrait être prise qu'après mûres réflexions et avec l'assentiment du Conseil des Ministres que mon état de santé ne me permet pas de convoquer pour demain. Je me vois donc à mon grand regret dans l'impossibilité de répondre dès à présent à Lord Granville. D'ailleurs il ne nous est pas encore interdit d'espérer de meilleures nouvelles d'Égypte, nos agents ne nous ayant pas fait connaître la nécessité d'un recours à la force.

[1] Voir ci-dessus n° 332 et notes.

[2] Le texte anglais est : «tropps ready to send to Egypt under strict conditions», à des conditions nettement déterminées.

338.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 24 mai 1882, s. h.*

Je reçois de Tunis le télégramme suivant :

« *Tunis, 24 mai 1882, 11 h. 50, matin.*

« Je pense que M. Féraud a télégraphié à Votre Excellence qu'un cuirassé et des troupes turques ont été dirigés de Tripoli à El Medjin sur l'extrême frontière Nord-Ouest de la Tripolitaine sous le prétexte d'empêcher une invasion française. Cette mesure n'a pas d'autre but que d'empêcher la soumission des tribus qui ne comptaient plus sur les secours tant de fois annoncés par la Porte, et il est fort à craindre qu'elle ne réussisse complètement, si nous n'y répondons pas par le maintien de troupes dans le voisinage de la frontière, puisque notre action à Constantinople ne suffit pas à prévenir d'aussi dangereuses manœuvres. »

Veuillez exprimer au Ministre des Affaires étrangères la surprise et le regret que nous cause l'envoi de forces turques dans le voisinage de la frontière de la Régence. Faites-lui comprendre que, si cette mesure n'était pas rapportée, nous nous verrions dans la nécessité de prendre, de notre côté, des dispositions militaires et maritimes pour contrebalancer les effets de la démonstration turque.

339.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 mai 1882, 5 h. 24, soir.*

(*Reçu :* 7 h., soir.)

Après m'être concerté, comme vous m'y invitiez, avec mon collègue d'Angleterre, j'ai fait à la chancellerie allemande la communication prescrite par votre télégramme du 23 mai [1].

[1] 4 h. 45, soir. Voir ci-dessus nos 334, note, et 335.

Le Sous-Secrétaire d'État, M. Busch, m'a remercié de cette démarche qui lui a paru de nature à établir une parfaite harmonie entre les Cabinets. Il m'a dit que les susceptibilités qui s'étaient manifestées de différents côtés, et notamment à Vienne (1), à la suite de la démonstration navale anglo-française, s'étaient déjà très sensiblement calmées. L'apaisement se produisait aussi à Constantinople; Sadullah Bey, qu'il avait vu aujourd'hui même, ne lui avait pas reparlé de la demande de rappel des escadres alliées, mise en avant par la Porte ottomane, il y a quelques jours (2). Il avait profité de la visite de cet Ambassadeur pour lui renouveler ses conseils de modération et pour exhorter la Porte à chercher dans une entente avec les Puissances occidentales le moyen de sauvegarder ses droits, et d'obtenir, dans la mesure du possible les satisfactions qu'elle poursuivait.

[Mêmes impressions de Lord Ampthill.]

340.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 25 mai 1882, 8 h., soir*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Je viens de remettre, de concert avec M. Malet, la note suivante au Président du Conseil (3) :

Les soussignés, agents et Consuls généraux de France et de Grande-Bretagne, considérant que Son Excellence Sultan Pacha, Président de la Chambre des délégués, mû par un sentiment de patriotisme et désireux d'assurer la paix et la prospérité de l'Égypte, a proposé à Son Excellence Mahmoud Pacha Sami, Président du Conseil, comme moyens uniques de mettre un terme à l'état de troubles du pays les conditions suivantes :

1° Éloignement temporaire de l'Égypte de Son Excellence Arabi Pacha, avec conservation de son grade et de son traitement.

(1) Au comte Duchâtel qui lui donnait connaissance de la circulaire du 23 mai le comte Kalnoky avait dit : «Cette communication me fait le plus grand plaisir... D'ailleurs nous n'avions jamais eu l'intention d'entraver l'action de la France et de l'Angleterre en Egypte.» (Tél. de Vienne, 26 mai, 2 h. 39 s.)

(2) Le 24 mai M. de Noailles télégraphiait de Péra à 7 h. du soir que le Sultan lui avait fait dire «que la présence de l'escadre anglo-française empêchait seule le règlement des affaires égyptiennes, et qu'il fallait obtenir que cette escadre partît». «J'ai répondu, ajoutait M. de Noailles, que je regrettais de voir les choses d'une manière toute différente.»

(3) Voir ci-dessus n° 335.

2° Envoi dans l'intérieur de l'Égypte d'Ali Pacha Fehmi et d'Abdelal Pacha qui conserveront également leur grade et leur traitement.

3° Démission du ministère actuel.

Considérant que ces conditions, par l'esprit de modération qui les a inspirées, peuvent prévenir les malheurs qui menacent l'Égypte, agissant au nom et avec l'autorisation de leurs Gouvernements respectifs, les recommandent à la plus sérieuse attention du Président du Conseil et de ses collègues et au besoin en exigent l'accomplissement. Les Gouvernements de France et de Grande-Bretagne n'ont d'autre but en intervenant dans les affaires d'Égypte que de maintenir le *statu quo*, et par suite de faire restituer au Khédive l'autorité qui lui appartient et sans laquelle le *statu quo* est incessamment menacé. L'intervention des deux Puissances n'ayant aucun caractère de vengeance ou de représailles, elles emploieront leurs bons offices pour obtenir de Son Altesse le Khédive amnistie générale et veilleront à sa stricte observation.

341.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 26 mai 1882, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

J'ai immédiatement fait connaître à Lord Granville la substance de votre télégramme de ce matin [1].

Très confidentiel.

Je sais par Sir Ch. Dilke que Lord Granville attendra votre réponse [2] jusqu'à demain soir. En cas de refus ou de retard de notre part, le Cabinet de Londres passera outre. Ainsi que je vous le faisais pressentir, l'Angleterre est bien résolue à agir sans nous. Elle est d'accord avec l'Allemagne et les autres Puissances et se fera le *mandataire de l'Europe*.

J'ai des raisons de croire que dans le cas où l'entente serait ainsi rompue, le Gouvernement anglais pour justifier sa conduite, s'arrangerait de façon à faire publier indirectement la dépêche par laquelle nous avons accepté éventuellement l'intervention turque. En cas d'acceptation de notre part, Lord Lyons est en mesure de vous faire connaître immédiatement les conditions mises à l'intervention de la Porte.

[1] M. de Freycinet avait télégraphié à 11 h. 45 du matin qu'il allait mieux et réunirait le Conseil le lendemain.

[2] A la proposition dont il est question ci-dessus dans le n° 337.

342.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 27 mai 1882, 11 h. 5, matin.*

Je viens de soumettre au Conseil la proposition de Lord Granville [1]. Le Conseil a été unanime à penser que rien, dans la situation actuelle, ne justifierait un appel à des troupes turques. Une note a été remise par les Consuls généraux le 25 [2], le ministère vient de donner sa démission [3], les éléments de résistance sont manifestement en voie de désorganisation; il y a tout intérêt à attendre la suite des événements. Il nous paraît impossible que Lord Granville ne soit pas frappé de la justesse de ces considérations et que, tenant compte des derniers événements accomplis au Caire, il ne reconnaisse lui-même l'inutilité de la démarche à laquelle il nous avait d'abord conviés.

343.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 27 mai 1882, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 45, soir.)

Les officiers de la garnison d'Alexandrie viennent de signifier au Khédive qu'ils désiraient le maintien d'Arabi Pacha au pouvoir [4]. Je ne prévois pas de désordres pour le moment.

Il est indiscutable pour moi que les officiers subissent l'influence de la Porte. Quant au Khédive, il ne désire qu'une intervention turque. M. Malet en est convenu lui-même.

Je crois toujours qu'il vaut mieux que le Khédive reste au Caire. Il y a plus de danger pour lui dans une fuite.

(1) Voir n^{os} 337 et 341.

(2) Voir ci-dessus n° 345.

(3) M. Sienkiewicz l'annonce par un télégramme du 27 mai, 2 h. 45 matin.

(4) Voir ci-dessus n° 342.

A 8 h. 10 du soir, M. Sienkiewicz télégraphie que les généraux et les officiers supérieurs de la garnison du Caire ont aussi protesté. Le même soir, Sir Edward Malet avait fait savoir à Lord Granville que les officiers des régiments et la police d'Alexandrie avaient donné douze heures au Khédive pour rappeler Arabi, délai à l'expiration duquel ils ne répondaient plus de la tranquillité publique. (*Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 8, pièce n° 93.) Dans un télégramme postérieur, Sir Edward Malet annonçait qu'un général, Toulbet Pacha, avait interrompu une allocution du Khédive et lui avait signifié que l'armée attendait la décision de la Porte, seule autorité qu'elle reconnût encore. (Même recueil, n° 94.)

344.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 28 mai 1882, 12 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 45, matin.)

Le Khédive a retenu M. Malet et moi jusqu'à minuit pour nous amener à lui conseiller de rendre à Arabi Pacha le portefeuille de la Guerre. Nous lui avons répondu qu'il était libre d'agir comme il l'entendrait [1], mais que jamais nous ne lui donnerions un conseil qui pût porter atteinte à sa dignité.

345.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. Confidentiel. *Paris, 28 mai 1882, 7 h. 30, soir.*

Je vous ai expédié ce matin un télégramme *de courtoisie,* à l'intention du Sultan personnellement, et destiné à lui suggérer, sous une forme voilée, l'idée d'une démonstration à faire au Caire de ses sentiments [2]. Je vous adresserai tout à l'heure un télégramme officiel, et tendant au même objet sous une forme beaucoup plus accentuée vis-à-vis de la Porte. Vous aurez à insister, de concert avec Lord Dufferin, en termes amicaux mais très fermes.

[1] Sir Edward Malet, donnant les mêmes nouvelles à Lord Granville dans une lettre du 28, dit que son collègue et lui n'ont pas pu lui conseiller d'accéder à la demande des officiers. Il donne au début de la lettre des détails sur la réunion de la veille où Arabi avait demandé la disparition du Khédive, en allant jusqu'à le menacer de mort, s'il ne se soumettait pas. (*Correspondence respecting the Affairs of Egypt,* n° 8, pièce 101.)

[2] Dans ce télégramme de 11 h. du matin, M. de Freycinet disait : «J'ai appris également avec une grande satisfaction que Sa Majesté envisageait au même point de vue que nous la crise égyptienne et en désire le dénouement par le même moyen.»

Le 28 mai M. de Noailles télégraphie de Péra à 5 h. 8 matin qu'il a expédié à notre agent au Caire le télégramme suivant : «Je sors du Palais où j'ai dîné. Le Sultan a causé longuement de l'Égypte. Le Sultan a dit que le ministère égyptien avait donné sa démission et que le nouveau ministère devait être constitué. ... Sa Majesté m'a répondu, en insistant sur ses paroles, que cette solution avait son entière approbation.»

Dans l'après-midi du 28, vers deux heures, Saïd Pacha qui sort du palais parle à M. de Noailles, comme pouvant être un remède efficace à la situation de l'Égypte, de «l'envoi d'un commissaire de la Porte». (Tél. de Péra, du 28 mai, 7 h. 20 s.)

Si vous rencontrez une répugnance à communiquer avec l'Égypte par un simple télégramme et si l'on met en avant l'idée d'envoyer un commissaire porteur de la dépêche du Sultan, vous ne la combattrez pas absolument et vous vous bornerez à dire que vous m'en référerez, en laissant même entendre que nous pourrions bien adhérer.

346.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires értangères.

T. *Londres, 28 mai 1882, 5 h. 38, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

Lord Granville qui était à la campagne est revenu passer quelques heures à Londres et sort de chez moi.

Il me prie de vous faire savoir en réponse à votre communication d'hier matin qu'il pense avec vous que la situation s'est un peu modifiée [1]. Le péril en la demeure toutefois est encore si grand [2] qu'il est d'avis d'inviter le Sultan à intervenir moralement :

1° En faisant savoir en Égypte qu'il approuve entièrement l'attitude du Khédive.

2° En condamnant les accusations portées par l'armée égyptienne contre le Khédive.

3° En faisant venir à Constantinople les trois officiers et peut-être l'ex-président du conseil pour qu'ils aient à rendre compte de leur conduite.

Pour éviter toute perte de temps, Lord Granville a déjà télégraphié dans ce sens à Lord Dufferin; il a également invité les Ambassadeurs de la Reine auprès des quatre Cours à prier celles-ci de concourir à cette démarche.

Lord Granville a l'entière confiance que le Gouvernement français voudra bien expédier des instructions analogues [3].

(1) Voir ci-dessus n° 342.

(2) Voir ci-dessus n° 343.

(3) M. de Freycinet répond à 11 h, du soir. «J'ai reçu votre télégramme de ce soir 5 h. 38. J'avais déjà, de mon côté, expédié au marquis de Noailles et aux quatre Cours des instructions conçues dans le même sens que celles de Lord Granville.»

347.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 28 mai 1882, 9 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Lord Granville me communique :

1° Le télégramme par lequel M. Malet l'informe du désir qu'exprime le Khédive d'accepter l'envoi proposé par la Porte d'un commissaire turc.

2° La réponse du Cabinet de Londres qui approuve le langage de son agent au Caire et l'autorise, dans le cas où le nôtre serait muni des mêmes instructions, à engager le Khédive à demander le commissaire offert par le Gouvernement turc [1].

Lord Granville ajoute, dans son billet d'envoi, que la politique et l'humanité lui semblent conseiller de répondre affirmativement à la demande de Tewfik Pacha.

348.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 29 mai 1882, midi 30.*

J'apprends à l'instant la rentrée fort inattendue d'Arabi Pacha dans le ministère [2]. J'attends des détails complémentaires pour répondre à la suggestion de Lord Granville, relative à l'envoi d'un commissaire ottoman, suggestion qui mérite d'être prise en très sérieuse considération [3].

[1] M. Sienkiewicz télégraphiait à la même heure que le Khédive lui avait «avoué avoir prié le Sultan d'envoyer en Égypte une commission turque. Cette commission doit arriver incessamment».

[2] M. Sienkiewicz l'avait annoncée dans un télégramme du Caire, 29 mai, 7 h, du matin. Il ajoutait : «Je ne partage pas entièrement l'avis de M. Malet qui ne voit là qu'un cas de force majeure. A mon sens, c'est plutôt une comédie.»

[3] Voir ci-dessus n° 347.

349.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 29 mai 1882, 2 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

A ma demande et à celle de Sir A. Paget, M. Mancini a télégraphié de suite au comte Corti d'appuyer auprès du Sultan la démarche des Ambassadeurs de France et d'Angleterre dont votre télégramme d'hier soir me donne connaissance [1]. Le comte Corti devra s'assurer toutefois que les représentants des trois autres Puissances ont reçu les mêmes instructions de leurs Gouvernements [2].

350.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 29 mai 1882, 3 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Je reçois de Lord Granville le billet dont voici la traduction :

«Notre amiral télégraphie que les Égyptiens construisent une batterie en terre en face d'un de nos bâtiments et demande qu'on lui envoie les autres navires.

«Je propose de faire droit à sa demande, d'inviter le Sultan à envoyer un bâtiment de guerre à Alexandrie et d'informer les Puissances. Nous étions heureux hier de partager les vues de votre Gouvernement alors qu'on pouvait croire à un changement favorable. Malheureusement tel n'est plus le cas.

«Prière de demander à M. de Freycinet une réponse immédiate [3].»

[1] Voir ci-dessus n° 346 et notes.

[2] L'amiral Jaurès télégraphie le 29 mai à 6 h. du soir que l'Empereur a autorisé M. de Giers «à remercier le Gouvernement de la République de la remise de la note».

[3] M. de Freycinet répond à 7 h. qu'il réunit le Conseil des ministres le soir même.

351.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 29 mai 1882, 7 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15 soir.)

J'ai informé la chancellerie fédérale allemande de la démarche que vous avez faite afin d'engager le Sultan à soutenir publiquement le Khédive, et à faire venir à Constantinople les chefs du mouvement militaire égyptien, et j'ai demandé que l'Allemagne nous donnât son concours en insistant sur l'urgence de la situation qui exige des mesures promptes.

L'Ambassadeur d'Angleterre, d'après les instructions de son Gouvernement, a présenté une demande semblable.

M. Busch a dû écrire aussitôt à Friedrichsruhe pour en référer au prince Chancelier et il m'a dit qu'il se mettrait en même temps en rapport avec Vienne [1] et Pétersbourg, afin de connaître la manière de voir de l'Autriche et de la Russie. Il m'a fait observer d'ailleurs que notre démarche était devancée par la rapidité des événements qui se sont déroulés au Caire, puisqu'Arabi Pacha a repris, avec le consentement du Khédive, le ministère de la Guerre. Il a exprimé aussi quelques doutes sur l'efficacité d'un simple ordre du Sultan pour réduire à l'obéissance les fauteurs de troubles.

J'ai répondu que la déclaration que nous demandions conserverait sa valeur et son opportunité en faisant publiquement connaître la volonté du Sultan de maintenir en tout état de cause l'autorité de Tewfik Pacha, et d'écarter les éléments de désordre. Si cette déclaration était faite avec la force et le ton nécessaires pour que tout le monde fût bien convaincu qu'elle était sincère et sans arrière-pensée, je croyais qu'elle suffirait pour décourager les velléités de résistance.

M. Busch m'a donné l'assurance que le Gouvernement allemand désirait

[1] A Vienne le comte Kalnoky avait lu au comte Duchâtel plusieurs télégrammes d'où il ressortait que le Khédive, craignant pour sa vie, avait cédé et accepté Arabi Pacha pour Ministre de la guerre. Il en concluait que la situation était modifiée. «Avant d'adresser des instructions au baron Calice, il s'attend à recevoir une nouvelle communication des Cabinets de Paris et Londres dont la plus récente proposition ne lui paraît plus en rapport avec les derniers événements survenus au Caire.» (Tél. de Vienne, 29 mai, 4 h. 20, s.).

beaucoup nous aider à sortir pacifiquement et honorablement des difficultés actuelles et qu'il ferait tout ce qui serait possible pour prévenir des complications [1].

352.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME.

D. n° 56. *Paris, 29 mai 1882.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour votre information copie d'une dépêche par laquelle le Résident du Gouvernement à Tunis me rend compte d'une fête qu'il a donnée récemment et à laquelle assistaient les représentants des Puissances étrangères.

La présence en uniforme à cette fête de M. Raybaudi, gérant du consulat italien, et de son personnel a été fort remarquée. De ce fait et de divers autres indices, M. Cambon conclut que l'Italie commence à prendre son parti des faits accomplis et qu'elle pourrait même nous voir, sans protester formellement, entreprendre une réorganisation complète et définitive de la Régence.

Je vous serai obligé de me communiquer les réflexions que la nature de ce rapport pourra vous inspirer et de me faire savoir si vos impressions sont conformes à celles de M. Cambon.

353.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 77. *Rome, 29 mai 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juin; Dir. pol., 2 juin.)

Notre Consul à Milan aura rendu compte à Votre Excellence des fêtes auxquelles a donné lieu l'inauguration de la ligne du Saint-Gothard et des ban-

[1] Le 30 mai à 2 h. 29 s., M. de Courcel télégraphie : «M. Busch est venu me voir pour m'annoncer que le Chancelier de l'Empire l'avait autorisé à télégraphier à Vienne, à Pétersbourg, à Rome qu'il était d'avis de prêter à la France et à l'Angleterre le concours que les deux Puissances ont demandé aux autres Cabinets, et de conseiller au Sultan d'accorder publiquement son appui à Tewfik Pacha contre les Ministres qui ont méconnu l'autorité du Khédive.»

quets qui ont réuni à la même table Italiens, Suisses et Allemands. Je n'ai donc pas à revenir sur ce sujet. Je me contenterai de signaler à Votre Excellence l'impression, généralement peu favorable, qu'a causée en Italie l'attitude des Allemands, qui se sont montrés assez peu courtois, surtout envers le Ministre des Travaux publics, dont ils ont interrompu le discours à plusieurs reprises. Le toast de M. Boetticher qui, en rappelant que l'Allemagne et l'Italie avaient eu de grands Rois et de grands Ministres, a constaté, devant le frère du Roi et trois Ministres, que l'Allemagne a été plus heureuse, car elle les possède encore, tandis que l'Italie a perdu les siens, n'était pas de nature à effacer le mauvais effet produit par ses compatriotes. De plus, on s'étonne à bon droit que les Allemands aient revendiqué le succès de l'entreprise, alors que ce sont les capitaux Italiens qui en ont fait les plus grands frais. En somme, les germanophiles, qui avaient espéré qu'en reliant par une ligne ferrée l'Italie à l'Allemagne, les deux peuples cimenteraient leur union politique, se montrent un peu déçus. Ils disent bien que les nombreux entretiens du comte de Hatzfeldt avec M. Mancini ont amené l'entente entre les deux pays, que l'accord est conclu sur la politique générale, que l'alliance italo-allemande est établie de fait, etc.; mais, au fond, ils ne croient pas eux-mêmes ce qu'ils avancent et l'attitude prise depuis un an par le prince de Bismarck envers l'Italie n'est pas faite pour entretenir leurs illusions.

354.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 45. *Vienne, 29 mai 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 juin.)

La démission du comte de Beust[1] a donné lieu, dans certains organes de la presse, à des interprétations diverses et erronées. On a cherché, par exemple, à y voir la conséquence d'un dissentiment politique survenu avec le comte Kalnoky. En m'annonçant que la nomination du comte Wimpffen était agréée à Paris, le Ministre des Affaires étrangères a profité de l'occasion pour démentir tous ces bruits et pour m'assurer que des convenances personnelles avaient seules déterminé la retraite du comte de Beust; la nouvelle en était, d'ailleurs,

[1] Le 19 mai, François-Joseph avait écrit au comte de Beust qu'il le relevait, sur sa demande, de ses fonctions d'Ambassadeur à Paris et l'autorisait à prendre sa retraite. Il lui exprime sa profonde gratitude et ses plus chaleureux remerciements pour ses grands et loyaux services.

depuis plusieurs mois prévue et attendue à Vienne. Le comte Kalnoky, qui m'a fait du comte Wimpffen le plus grand éloge, ne met pas en doute que le nouvel Ambassadeur n'emploie tous ses soins à remplir fidèlement les instructions de son Gouvernement, c'est-à-dire à maintenir les relations les meilleures et les plus cordiales entre l'Autriche-Hongrie et la France.

D'après quelques paroles que m'a dites le prince Reuss, on paraît être fort satisfait à Berlin de la démission du comte de Beust et de la désignation du diplomate appelé à lui succéder à Paris.

355.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 30 mai 1882, 1 h., soir.*

L'espoir d'une solution pacifique due uniquement à l'influence morale de nos escadres et aux bons offices de nos agents au Caire ne me paraît pas pouvoir être raisonnablement conservé. Dès lors il y a lieu, conformément aux prévisions de notre télégramme du 23 mai aux Puissances [1], de nous concerter avec elles et avec la Turquie pour arrêter les mesures les plus propres à terminer la crise. Le moyen le plus pratique d'opérer de concert en perdant le moins de temps possible serait, à mon avis, de provoquer une conférence formée des Ambassadeurs des grandes Puissances et de la Turquie dans l'une des capitales. Cette conférence aurait particulièrement l'avantage de régler à l'avance, avec une indiscutable autorité, les conditions dans lesquelles devrait s'exercer l'emploi de moyens coercitifs, si de tels moyens devenaient indispensables. Autrement il est à craindre qu'on ne soit amené brusquement à ces procédés extrêmes sans avoir la possibilité de spécifier les conditions sans lesquelles l'Angleterre, pas plus que nous, ne désire les voir appliquer. Si Lord Granville partage ma manière de voir, je réunirai immédiatement le conseil pour soumettre cette mesure à son approbation de façon à ce que dès demain, si les deux Cabinets la sanctionnaient, nous pourrions faire notre proposition à l'Europe.

Je comprends qu'aussitôt notre proposition faite, le rôle de nos deux Consuls généraux au Caire devrait se borner à obtenir du Gouvernement égyptien la sécurité des personnes et des transactions, en s'abstenant jusqu'à nouvelles

(1) Voir ci-dessus n° 337.

instructions de s'immiscer dans la composition ou le fonctionnement de ce Gouvernement.

Je vous prie de me faire parvenir sans délai la réponse de Lord Granville.

J'ai fait part de cette suggestion à Lord Lyons qui l'a personnellement approuvée.

356.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 89. *Paris, 30 mai 1882.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de deux télégrammes par lesquels le délégué à la résidence du Gouvernement à Tunis me fait connaître la transaction intervenue récemment entre le sieur Lévy et la société franco-africaine, et destinée à mettre fin à l'affaire de l'Enfida [1].

357.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 31 mai 1882, 11 h. 25, matin.*

J'ai lu au Conseil le télégramme par lequel vous me faites connaître que Lord Granville est personnellement favorable à l'idée d'une conférence à Constantinople et doit la soumettre à ses collègues aujourd'hui à deux heures [2]. Le Conseil a donné sa pleine approbation à la proposition et désire qu'elle puisse être réalisée sans délai, vu la rapidité des événements [3]. Pour gagner du temps je vous adresserai bientôt, pour être soumis à Lord Granville, un projet de télégramme identique à adresser aux Puissances et à la Turquie en vue de la conférence.

(1) Voir ci-dessus, n° 110.
Quinze jours après, le 13 juin, Lord Lyons écrit à M. de Freycinet d'ordre de son Gouvernement pour exprimer la satisfaction du Cabinet britannique de l'heureuse conclusion d'une affaire depuis si longtemps pendante. On y ajoute un éloge du tact et de la discrétion déployés en cette affaire par le baron d'Estournelles de Constant.

(2) Télégr. de Londres du 30 mai, 7 h. 33 du soir.

(3) M. Tissot répond le 31 mai à 14 h. 40 du soir : «Le Cabinet de Londres accepte nos propositions et croit que Constantinople serait le point où la conférence pourra être le plus utilement réunie.»
Voir ci-dessous, n° 359.

358.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 31 mai 1882, 5 h. 40, soir.*

Lord Lyons sort de mon Cabinet et m'a appris que Lord Granville avait envoyé des navires supplémentaires à Alexandrie. En même temps, une dépêche Reuter, que je lui ai communiquée, annonçait le départ de cinq navires anglais de la Sude pour Alexandrie. Je n'ai pas caché à Lord Lyons combien je trouvais cet envoi intempestif, et je m'en suis montré d'autant plus surpris que M. Sienkiewicz (ainsi que je vous l'ai télégraphié hier matin) et M. Malet lui-même dissuadent d'y recourir[1]. Enfin j'ai ajouté que cette disproportion ainsi créée à notre détriment entre les représentations navales des deux nations pourrait nous mettre dans la nécessité de rappeler nos vaisseaux. J'ai suggéré l'idée d'envoyer un télégramme à l'amiral Seymour pour qu'il détache un aviso en avant d'Alexandrie, lequel irait porter l'ordre aux nouveaux navires de ne pas entrer à Alexandrie mais de se diriger sur un autre point. Lord Lyons a été frappé de mes observations et s'est chargé de les transmettre à Lord Granville. Voyez de votre côté Sa Seigneurie pour tâcher de prévenir un incident que je considère gros de complications.

359.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Le Caire.

T. *Paris, 31 mai 1882, 7 h. soir.*

Le Cabinet anglais s'est mis d'accord avec nous pour proposer aux Puissances et à la Turquie une conférence qui se tiendrait à Constantinople et

[1] M. Sienkiewicz avait dit en effet le 29 mai à 8 h. 40, s. : «En ce moment l'arrivée de nouveaux navires de guerre français ou surtout anglais ne servirait qu'à exciter les esprits.» Mais le 31, à 1 h. du soir, il télégraphiait : «L'amiral Conrad m'informe que l'on élève à Alexandrie des fortifications dirigées contre la ville européenne et les navires de guerre étrangers. Il me semble qu'en présence de ces faits il nous est impossible de ne pas augmenter sensiblement nos forces navales.»

serait formée des Ambassadeurs des six Puissances et du Ministre des Affaires étrangères du Sultan. Vous recevrez incessamment le télégramme identique portant cette proposition [1].

360.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

au Marquis Tseng, Ministre de Chine à Paris.

L. *Paris, 31 mai 1882.*

Dans la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois, vous voulez bien vous référer à un entretien que nous avions eu récemment à l'occasion des derniers incidents qui se sont produits au Tonkin.

Je crains que, par suite sans doute d'une interprétation inexacte, vous n'ayez attribué à mes paroles un sens ou une portée qu'elles ne sauraient avoir. Aux préoccupations que vous m'exprimiez, je me suis borné à répondre que le Gouvernement de la République, soucieux de faire respecter un acte qu'il a signé, avait donné aux autorités coloniales en Cochinchine l'ordre d'assurer l'exécution du traité conclu entre la France et l'Empire annamite en 1874 [2]. J'ai ajouté que les suites de l'action que nous entendons exercer dans cette vue, ne concernaient que les deux États signataires de la dite convention, et qu'en conséquence nous n'avions aucune explication à fournir au Gouvernement chinois.

361.

Lord Granville, Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne,

aux Ambassadeurs d'Angleterre, à Constantinople, Berlin, Rome, Saint-Pétersbourg, Vienne [3].

D. *Traduction.* *Londres, 31 mai 1882.*

J'ai informé M. Tissot, que le Cabinet a résolu d'accepter la proposition du Gouvernement français [4] et qu'il l'a fait d'autant plus volontiers que cette proposition concorde avec les vues que le Gouvernement anglais et le Gouvernement français ont déjà d'un commun accord exposées aux Puissances.

[1] Voir ci-dessus, nos 355, 357 et 359. — [2] Sur ce traité voir ci-dessus, n° 277. — [3] Communiqué à la Direction politique le 2 juin. — [4] Voir ci-dessus, n° 357 et note.

Le Gouvernement britannique accepte Constantinople comme siège de la conférence et propose que les bases des négociations soient les principes énoncés dans sa circulaire du 11 février; savoir :

Le maintien des droits du Souverain et de ceux du Khédive, ainsi que des engagements internationaux et des arrangements existants, garantis soit par l'Angleterre et la France séparément, soit par ces deux nations et les autres Puissances; la protection des libertés octroyées par les firmans du Sultan, ainsi que le sage développement des institutions égyptiennes.

362.

M. Baudais, Consul de France à Tananarive,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23*. *Tananarive, 2 juin 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 juillet; Dir. pol., 8 juillet.)

[M. Baudais rappelle les instructions qui lui ont été données [1].]

Vous pourrez voir M. le Ministre, par la correspondance que j'expédie par ce courrier que ces instructions ont été ponctuellement suivies.

En effet, j'ai affirmé formellement nos droits à la côte Ouest. J'ai dit que la France ne tolérerait pas qu'il y soit porté aucune atteinte.

Le Gouvernement malgache a prétendu le 12 mai ne pas connaître ces droits. J'ai discuté, j'ai insisté, j'ai répété que nous ne pourrions supporter que le pavillon hova, placé à notre insu sur des territoires sous notre protectorat, continuât à flotter plus longtemps sur ces points.

J'ai prié le Gouvernement malgache de me faire connaître son intention. A cela il n'a rien trouvé à me répondre, si ce n'est que la France savait bien que Madagascar *entier* appartenait à sa souveraine, puisqu'en 1868 le Commissaire extraordinaire envoyé de France avait signé un traité avec la *Reine de Madagascar.*

Je n'ai pas eu grand'peine à leur démontrer la faiblesse de ce seul argument, mais ils n'en ont pas moins refusé de me faire une autre réponse.

Pour éviter de discuter, on a essayé de ne pas me recevoir. Sur mes représentations, on a fini par revenir sur cette décision, mais à la condition que, dans nos entrevues, il ne serait pas question de ces affaires à la côte Nord-Ouest, et ce sont les plus importantes.

* Annotation du Ministre :

7 juillet 1882. Urgent. Il faut établir d'une manière nette et précise tous nos droits et se préparer à les soutenir énergiquement. M'en parler aussitôt que le travail sera fait.

[1] Voir ci-dessus, n° 269.

Enfin, le Ministre des Affaires étrangères sommé par moi d'avoir à me répondre dans les vingt-quatre heures, je ne pus obtenir que la lettre dont je vous envoie copie (annexe n° 5, dépêche n° 22). La population a été surexcitée à dessein.

Je n'ai plus trouvé de la dignité du Consul de France de rester à Tananarive, et, pour ma sécurité personnelle et celle de ma famille, pour mes communications tant avec la France qu'avec le commandant de la station navale de la mer des Indes, j'ai dû, quoique très souffrant, partir sans délai et venir établir ma résidence à Tamatave.

[Longues considérations sur les efforts du Gouvernement hova pour obtenir le secours de l'Angleterre. M. Baudais ne pense pas qu'une entente avec la Reine soit possible.]

Après avoir affirmé nos droits de la façon aussi formelle que je l'ai fait et sur les instructions reçues du Département à trois reprises différentes, il me semble, Monsieur le Ministre, impossible de nous retirer avant d'avoir reçu une satisfaction complète.

Notre situation à Madagascar est définitivement perdue, et à jamais, si nous n'obtenons pas que le pavillon de la Reine soit enlevé des points où il ne doit pas être arboré. Toute confiance en la France disparaîtrait chez nos nationaux et nous passerions aux yeux du peuple hova comme une nation avilie, impuissante, sachant crier bien haut, mais incapable de se faire respecter.

J'attends demain le *Forfait;* vous pouvez être assuré, Monsieur le Ministre, que l'entente, ainsi que vous me le recommandez, sera parfaite entre le commandant de la station de la mer des Indes et moi.

363.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 3 juin 1882, 9 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 30, matin.)

Le Khédive m'a fait savoir que la Commission turque s'embarquera ce matin à bord de l'*Izzedin* (1). Le Sultan l'a annoncé à l'agent du Khédive.

Dervich Pacha est le Commissaire désigné; il est probable qu'il sera accompagné du second secrétaire du Sultan.

Je prierai Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître l'attitude que je devrai garder.

(1) Elle arriva au Caire le 8 juin vers midi, après avoir passé une nuit à Alexandrie. (Télégr. du Caire, 8 juin, 4 h. 40, s.).

364.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 3 juin 1882, 7 h. 15, soir.*

Lord Lyons m'a communiqué un projet de note de Lord Granville qui détermine les conditions auxquelles serait subordonné l'envoi de troupes turques en Égypte. Le Gouvernement français est disposé à adhérer au projet de Lord Granville, mais, avant de donner son acceptation définitive, il désirerait connaître les réponses des Puissances à notre proposition de conférence. Je vous adresse le texte de la note par la valise.

365.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 3 juin 1882, 9 h. 22, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

J'ai transmis ce matin au comte de Hatzfeldt la communication que votre télégramme d'hier soir me chargeait de lui faire[1]. Lord Ampthill lui a remis, d'après les ordres de son Gouvernement, un texte anglais identique.

Le comte de Hatzfeldt m'a dit, comme M. Busch, que l'Allemagne ne ferait pas difficulté d'accepter la proposition de conférence, si les autres Puissances l'acceptaient; il a ajouté que, d'après ses informations, l'Autriche et la Russie étaient dans des dispositions semblables.

Il a déclaré n'avoir encore aucun renseignement sur les intentions de la Porte ottomane.

Dans le courant de la conversation, le comte de Hatzfeldt m'a fait observer

[1] Le télégramme dont le texte avait été transmis à Londres le 1er juin à 8 h. 30 du soir proposait la réunion d'une conférence à Constantinople. Les décisions à prendre seraient subordonnées :

1° Au maintien des droits du Sultan et du Khédive ainsi que des engagements internationaux et des arrangements qui en résultent soit avec la France et l'Angleterre seules, soit avec ces deux nations réunies aux autres Puissances;

2° Respect des libertés garanties par les firmans du Sultan;

3° Développement prudent des institutions égyptiennes.

Voir aussi ci-dessus, n° 361.

que le fait seul de la réunion d'une conférence ne constituait pas une solution et qu'il importait surtout de savoir quelles seraient les propositions qui seraient portées devant cette conférence, parce que de là dépendait le succès.

J'ai répondu que j'ignorais sur quelles propositions la conférence aurait à délibérer; que la nature de ces propositions dépendait, dans une certaine mesure, de la marche des événements; que certaines Puissances nous avaient témoigné le désir d'être appelées en consultation sur les affaires d'Égypte, et que nous leur donnions un témoignage de notre déférence pour ce désir en les conviant à une conférence; que d'ailleurs le caractère propre à toute consultation était qu'on ne pouvait pas en prévoir d'avance le résultat, puisqu'on se réunissait précisément pour rechercher les moyens d'arriver à une entente qui n'existait pas encore.

366.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 4 juin 1882, 1 h., soir.*

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

Lord Granville est préoccupé des préparatifs de résistance qui se font à Alexandrie et se demande s'il n'y a pas lieu de nous tenir prêts à envoyer des renforts à nos escadres. D'après les informations transmises par l'amiral anglais, les batteries nouvellement élevées devraient recevoir des mortiers [1].

367.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 5 juin 1882, 4 h., soir.*

L'Ambassadeur de Turquie m'a apporté ce matin la réponse de son Gouvernement au sujet de la conférence. La Porte pense que la mission envoyée

[1] L'amiral Conrad donnait au Consul général des nouvelles analogues. «Malgré nos observations amicales des travaux nouveaux sont élevés contre le port.» M. Sienkiewicz lui répondait : «Le Khédive a prescrit dernièrement la cessation de tous les préparatifs de défense. Arabi Pacha a fait reprendre ces préparatifs et il n'est probablement plus en mesure de les arrêter.» (Tél. du Caire, du 4 juin, 5 h. 50 du soir).

par elle en ce moment en Égypte rend la conférence inutile[1]. J'ai fait observer à Essad Pacha :

1° Que cette conférence ne pouvait qu'augmenter les chances de succès de la mission, puisqu'elle montrerait l'Europe et la Turquie unies pour les mesures ultérieures qu'un échec éventuel de la mission pourrait entraîner;

2° Qu'en cas d'insuccès effectif de la mission, il y avait tout avantage à ce que le concert européen pût prendre sans délai la suite de l'affaire au lieu de perdre à ce moment un temps précieux pour les préliminaires que nécessite toujours la réunion d'une conférence. Je n'ai pas ajouté, quoique cela n'eût fait que compléter ma pensée, que la conférence aurait pour troisième avantage d'assurer une homogénéité plus complète entre les démarches auxquelles va se livrer la Porte en Égypte et les vues des grandes Puissances. J'ai insisté en terminant pour qu'Essad Pacha voulût bien transmettre à son Gouvernement l'expression du sentiment très net que j'avais de la nécessité de ne pas retarder davantage une mesure à laquelle toutes les Puissances avaient déjà donné leur adhésion.

368.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. *Paris, 5 juin 1882, 6 h., soir.*

Il n'y a pas lieu de donner une instruction générale et uniforme à nos agents relativement aux démonstrations que paraît devoir susciter la mort de Garibaldi[2]. Ils auront à se guider essentiellement, dans chaque cas, sur le caractère qu'affectera la démonstration. Ils devront s'abstenir rigoureusement si elle semble dirigée contre le Gouvernement italien ou contre nous. Ils pourront, au contraire, s'y associer si elle est simplement nationale. C'est à leur tact et à leur connaissance des situations et des personnes à dicter la conduite à suivre. Ils peuvent également avoir à tenir compte de l'attitude de leurs collègues[3].

(1) La proposition avait été faite le 3 entre trois et quatre heures par M. de Noailles et son collègue anglais. (Tél. de Péra, 3 juin, 4 h. 45, s.) Saïd Pacha avait à son tour annoncé «que le Sultan avait décidé l'envoi d'un commissaire en Égypte, en ajoutant que, devant cette décision souveraine, il ne lui semblait pas qu'il y eût lieu d'insister sur la réunion d'une conférence.» (Tél. de Péra du 3 juin, 11 h. 45, s.)

(2) Survenue à Caprera le 2 juin au soir.

(3) M. de Reverseaux rend compte le 5 juin, (Télégr. de 5 h. 30, s.), d'une démonstration hostile qui a eu lieu à San Remo. Le Consul de France avait fait une visite de condoléances au sous-préfet, mais, sur son conseil, s'était abstenu d'arborer le drapeau français. D'où une démonstration hostile qui avait duré plus d'une heure, «les carabiniers n'ayant pas paru malgré les ordres donnés».

369.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 5 juin 1882, 11 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 6 juin, 1 h., matin.)

Je trouve en rentrant votre télégramme de 5 heures et demie relatant votre conversation avec Essad Pacha [1]. Le comte de Hatzfeldt que j'ai rencontré ce soir chez l'Ambassadeur d'Angleterre m'a dit qu'il avait reçu dès hier la nouvelle du refus de la Porte ottomane d'accéder quant à présent à notre proposition de conférence [2]. Il ne semblait pas surpris de ce refus, et a déclaré qu'il ne s'était pas fait d'illusion sur les dispositions du Sultan. Le ton de ces paroles me donne lieu de douter que nous trouvions à Berlin un appui dans nos efforts pour faire revenir la Turquie sur la décision qu'Essad Pacha vous a communiquée [3].

370.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 207. *Le Caire, 5 juin 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 juin.)

Le gérant du vice-consulat de France à Khartoum m'a adressé, le 9 du mois dernier, un rapport d'ensemble dans lequel il expose la situation du Soudan à cette date, et les progrès inquiétants de l'insurrection qui y sévit.

Il résulte des informations de M. Marquet que la révolte est générale

[1] Sur cette conversation, voir ci-dessus, n° 367.

[2] M. de Noailles avait été informé «que la Porte adressait une circulaire à ses Ambassadeurs près les grandes Puissances tendant à décliner la réunion de la conférence». (Télégr. de Péra, 4 juin 6 h. 40, s.)

[3] A Saint-Pétersbourg la proposition française avait été acceptée «avec satisfaction». (Télégr. de Saint-Pétersbourg du 3 juin, 5 h. 55, soir.) A Rome M. de Reverseaux avait présenté le télégramme identique le 3 juin avec l'Ambassadeur d'Angleterre. «M. Mancini, télégraphiait M. de Reverseaux le soir à 10 h. 40, nous a assurés de l'accueil bienveillant que trouvait auprès de lui notre proposition.» Il ajoutait : «Nous avons trouvé dans le langage de M. Mancini une bienveillance qu'il n'avait pas encore témoignée»; quatre jours plus tard nouvelle démarche pour demander à l'Italie de s'unir à la France et à l'Angleterre pour vaincre les résistances de la Porte... «M. Mancini nous a répondu, qu'en présence du refus formel de la Turquie de consentir en aucun cas à une conférence, le Gouvernement italien devait se concerter avec les trois autres Cabinets sur l'attitude qu'il serait convenable d'adopter.» (Télégr. de Rome, 7 juin, 8 h. 10, s.)

aujourd'hui dans les régions du Kordofan et du Darfour, par suite de l'incurie des autorités égyptiennes et du retrait des troupes régulières ordonné par le Gouvernement.

Des massacres ont éclaté sur divers points. Au Kordofan, notamment, des villages ont été pillés et détruits; les insurgés ont coupé les communications; ils occupent les croisements des routes et menacent directement la ville d'El Obeid, centre de la mission catholique de Djebel Huba, que notre agent considère comme exposée à de sérieux dangers.

Du Darfour et de Fachoda aucune nouvelle n'est parvenue depuis vingt-cinq jours. On sait seulement que les télégraphes ont été brisés et les employés des postes dispersés. Quant aux événements qui se sont passés sur le fleuve Bleu, ils restent difficiles à préciser, les communications télégraphiques et postales étant également interrompues depuis un mois. On suppose que Sennar est détruite et l'on redoute que les Européens n'y aient été massacrés. Guigler Pacha n'a pu dépasser Abou Kharoz, où les insurgés lui ont tué et mis en fuite une partie de ses troupes. La victoire lui est enfin restée, grâce à l'intervention du grand Cheik de la tribu de Choukri, mais le télégramme qui annonce cette nouvelle au Caire fait foi de pertes considérables du côté des Égyptiens.

Pour le moment, tous les regards sont tournés du côté d'Abd-el-Kader Pacha, le nouveau Gouverneur du Soudan, dont on a appris la récente arrivée à Khartoum. Il y était attendu comme un sauveur par les Européens et les indigènes, et son nom seul a suffi pour y maintenir l'ordre. On espère qu'il pourra, par son énergie et la promptitude de son action, réparer les fautes commises, envoyer des troupes là où il en manque, et suppléer à l'insuffisance de Guigler Pacha, responsable, pour une bonne part, des désastres actuels.

Abd-el-Kader a fait savoir au Khédive, par un télégramme en date du 3 de ce mois, qu'avant d'entreprendre une expédition dans le Kordofan, il devait s'occuper tout d'abord de creuser des puits pour assurer l'eau à ses soldats.

371.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

À M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 6 juin 1882, 8 h., soir.*

(*Reçu :* 10 h. 10, soir.)

Lord Granville, auprès de qui je viens de m'acquitter de la démarche que me prescrivait votre dernier télégramme [1], m'a répondu qu'il allait immé-

[1] Voir ci-dessus, n° 367.

diatement inviter les représentants de la Reine auprès des quatre Cours à lire aux Ministres des Affaires étrangères de ces Puissances la réponse qu'il avait faite hier à Musurus Pacha[1], et à insister sur la nécessité de se joindre à la France et à l'Angleterre pour exercer une pression sur la Porte dans le but d'obtenir qu'elle accepte la conférence.

Lord Granville a ajouté qu'il désirait savoir si vous n'étiez pas d'avis que, tout en différant l'envoi à nos représentants à Constantinople des deux instructions sur lesquelles nous étions d'accord, ces mêmes instructions fussent immédiatement communiquées, à titre confidentiel, aux quatre Puissances pour qu'elles se les approprient, afin d'éviter toute perte de temps au cas où la conférence serait acceptée et où la mission de Dervich Pacha n'aboutirait pas à un complet succès dans le sens désiré par les Puissances.

372.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Rome, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne.

T. *Paris, 6 juin 1882, 11 h. 55, soir.*

Je vous prie de donner connaissance au Ministre des Affaires étrangères de la réponse que j'ai faite à Essad Pacha et qui est consignée dans mon télégramme du 5 courant à M. Tissot, dont vous avez reçu communication[2]. Vous vous concerterez avec votre collègue d'Angleterre pour faire valoir ces considérations auprès du Ministre des Affaires étrangères et pour lui demander si, comme je l'espère, il les apprécie, de vouloir bien envoyer des instructions à son représentant à Constantinople afin qu'il se joigne à nos Ambassadeurs en vue d'amener la Porte à donner promptement son adhésion à notre proposition de conférence.

[1] Lord Granville avait dit à Musurus Pacha que, les invitations à la conférence étant faites et acceptées, il était impossible de les retirer. «Il y a plus, avait-il dit; il n'est pas désirable qu'elles le soient, car si les récents efforts faits par le Sultan se révélaient insuffisants pour obtenir les résultats désirés, il serait nécessaire, même sans attendre un jour, de faire discuter par la Porte et les six Puissances les mesures que Sa Majesté aurait à prendre pour maintenir son autorité.» (Pièce 56 de la *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 11.)

[2] Voir ci-dessus, n° 367.

373.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 208. *Le Caire, 6 juin 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 14 juin.)

Le Khédive, agissant au nom du Sultan, a invité le 5 de ce mois, le Ministre de la Guerre à suspendre les travaux de défense (1). Le Ministre s'est empressé de déférer à cet ordre.

[Envoi de documents.]

374.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 7 juin 1882, 11 h. 33, soir.*

(*Reçu :* 8 juin, 4 h. 30, matin.)

J'ai vu hier le comte de Hatzfeldt à la chancellerie impériale et je lui ai demandé comment il envisageait la situation créée par la réponse de la Porte ottomane à la proposition de conférence sur les affaires d'Égypte.

Le comte Hatzfeldt me dit que la réponse de la Porte, telle qu'il la connaissait, n'était pas absolument négative, mais plutôt dilatoire, et exprimait l'idée qu'il conviendrait d'attendre les résultats de la mission de l'envoyé turc en Égypte (2). Cette réponse paraissait à la vérité rendre nécessaires de nouvelles explications entre les Gouvernements qui avaient accepté la proposition de la France et de l'Angleterre sous la forme d'une conférence devant se tenir à Constantinople avec la participation d'un représentant de la Turquie; la chancellerie allemande aurait donc à s'entendre avec les autres Cabinets avant d'exprimer un avis sur la situation actuelle.

J'ai répondu que nous avions naturellement, nous aussi, le désir de con-

(1) Voir ci-dessus, n° 366.

(2) M. de Noailles télégraphiait le 6 juin à 11 h. 30, soir : «Il m'a paru qu'il y avait un parti pris de différer jusqu'à ce que l'on sache le résultat de la mission de Dervich Pacha. Saïd Pacha avait le langage d'un homme sûr de son fait. On compte évidemment sur le succès de la mission pour écarter toute ingérence.»

naître les impressions des autres Cabinets et du Cabinet allemand en particulier; que nous leur avions donné un gage sensible de notre déférence en leur offrant, comme ils avaient paru le souhaiter, une note sur les affaires d'Égypte; qu'il nous importait de savoir maintenant si cette offre, acceptée par eux avec satisfaction, leur paraissait devoir être éludée malgré le peu d'empressement manifesté par la Porte ottomane; que, pour ce qui nous concernait, nous avions entendu agir sérieusement; que nous donnions à ce moment même la preuve de la valeur que nous attachions à notre proposition, en insistant auprès de la Turquie pour qu'elle se décidât à adhérer comme toutes les autres Puissances au projet de conférence; que, si nous voyions notre insistance approuvée par les Cabinets qui tenaient au principe de la consultation européenne et qui avaient accueilli notre ouverture à ce titre, nous serions confirmés dans la ligne de conduite que nous avions adoptée; que d'ailleurs l'envoi d'un Commissaire turc en Égypte était en harmonie avec nos vues, ainsi que nous l'avions fait connaître à la Turquie et aux Puissances, que nous désirions uniquement en Égypte la restauration du *statu quo* fondé sur les firmans et que, si Dervich Pacha réussissait à rétablir l'ordre légalement troublé par une poignée d'agitateurs, nous serions parfaitement satisfaits et ne demanderions pas autre chose.

Le comte de Hatzfeldt, ayant remarqué que nous désirions probablement que notre instance en faveur de la conférence fût appuyée à Constantinople par les autres Cabinets, je me bornai à répondre que je savais seulement que vous pressiez la Porte de se ranger à une proposition adoptée par l'Europe entière, que je considérais vos démarches comme une preuve de la sincérité de votre désir d'entente avec toutes les Puissances, mais que je n'étais chargé de demander aucun appui. Je n'avais en effet pas encore reçu votre télégramme de la nuit dernière. Ce matin je me suis rendu de nouveau chez le comte de Hatzfeldt; je lui ai fait connaître les observations que vous aviez présentées à Essad Pacha le 5 de ce mois [1], et j'ai dit que, si la chancellerie allemande en appréciait la justesse, nous lui serions reconnaissants de vouloir bien inviter son représentant à Constantinople à tenir à la Porte ottomane le même langage afin d'amener la Turquie à donner le plus tôt possible son assentiment au projet de conférence; j'ai ajouté que nous étions en complet accord avec l'Angleterre, qui insistait comme nous à Constantinople, et le comte de Hatzfeldt venait en effet de recevoir une communication tout à fait semblable à la mienne de la part de Lord Ampthill.

Le comte de Hatzfeldt me répondit que saisi par moi, cette fois, d'une démarche formelle de concours, il devait en référer au Chancelier de l'Empire; qu'il pensait que l'Allemagne, avant de se prononcer, devait se concerter avec

[1] Voir ci-dessus, n° 367.

les autres Puissances auxquelles la même demande serait adressée, que quelques-unes de ces Puissances, tout en acceptant le principe de la conférence, avaient éprouvé des doutes sur la valeur pratique d'une réunion dont elles ignoraient encore le programme; que le Cabinet de Berlin, pour sa part, était disposé, comme il n'avait jamais cessé de l'être, à agréer et à appuyer toute combinaison relative à l'Égypte sur laquelle la France et l'Angleterre seraient d'accord, en se réservant cependant de s'entendre avec les autres Puissances dont il désirait ne pas se séparer.

Je témoignai quelque étonnement d'apprendre que les Puissances qui, lors de l'envoi de notre escadre devant Alexandrie, avaient exprimé le désir de voir les affaires d'Égypte soumises à une délibération européenne, éprouvassent aujourd'hui des doutes sur la valeur d'un mode de procéder qu'elles avaient elles-mêmes suggéré, et je terminai en indiquant au comte de Hatzfeldt l'intérêt considérable qu'il y avait, selon moi, à montrer l'Europe bien unie toutes les fois que l'on avait affaire à des Orientaux.

375.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 9 juin 1882, 5 h. 25, soir*.

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de m'annoncer qu'il allait envoyer au comte Corti l'ordre d'appuyer auprès du Sultan la démarche des Ambassadeurs de France et d'Angleterre [1] à la condition que cette démarche serait également appuyée par les représentants des trois autres Puissances à Constantinople.

376.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 9 juin 1882, 11 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 juin, s. h.)

Le comte de Hatzfeldt est venu me voir il y a quelques instants [2]. Depuis notre dernière conversation il avait pris les instructions du Chancelier de

[1] Voir ci-dessus, n° 372 et notes. — [2] Voir ci-dessus, n° 374.

l'Empire, et il a bien voulu m'annoncer que le Cabinet de Berlin, fidèle à la règle constamment suivie par lui jusqu'à ce jour dans la question égyptienne, avait résolu de continuer à prêter son concours aux combinaisons sur lesquelles la France et l'Angleterre étaient tombées d'accord, à la condition seulement que les trois autres Puissances consentiraient à agir de même; qu'en conséquence, sous cette réserve, il appuierait les démarches pressantes que nous faisions à Constantinople afin de déterminer la Porte ottomane à accepter la réunion immédiate de la conférence, sans attendre le résultat de la mission de Dervich Pacha; cependant dès hier soir des instructions avaient été expédiées par le télégraphe à M. de Hirschfeld, le Chargé d'affaires d'Allemagne à Constantinople, pour lui prescrire de s'exprimer dans le même sens que le marquis de Noailles et Lord Dufferin dès que les représentants de l'Autriche, de la Russie et de l'Italie auraient reçu de leur côté des instructions semblables [1].

Après m'avoir instruit de l'accueil favorable fait à notre demande de concours, le comte de Hatzfeldt ne m'a pas dissimulé qu'il ne partageait ni notre opinion sur l'avantage pratique d'une convocation immédiate de la conférence, ni nos espérances concernant les résultats ultérieurs d'une réunion de ce genre. Il ne pensait pas qu'une conférence européenne se tenant à Constantinople pût ajouter à la force de Dervich Pacha ni contribuer au succès de sa mission, parce que les Musulmans d'Égypte, tout en recevant avec respect l'envoyé du Commandeur des croyants, considéreraient la pression de l'Europe comme attentatoire à la libre souveraineté du Calife, et les ordres transmis au nom de ce dernier comme n'émanant pas de son inspiration propre, mais comme dictés par une assemblée de représentants des Puissances Chrétiennes. Il doutait aussi beaucoup du succès final de la conférence, parce qu'il n'apercevait pas quelle solution elle pourrait proposer, ni quelles lumières sortiraient d'une délibération commencée sans programme définitif.

[M. de Courcel réfute ces objections et cherche à satisfaire M. de Hatzfeldt qui revient sur les propositions primitives de l'Allemagne.]

Mon interlocuteur faisait allusion à l'intervention turque. Je jugeai que nous étions trop avancés aujourd'hui pour qu'il n'attendît pas de nous quelques satisfactions sur ce point, et je voulus savoir jusqu'où allait sa pensée. «Ce moyen que vous vantez, lui dis-je, ne pourra-t-il pas se produire à la conférence? s'il est réellement bon et nécessaire, les représentants des Puissances l'examineront. Nous en avons redouté l'emploi jusqu'ici, il est vrai, parce que nous appréhendons qu'il ne soit appliqué dans des conditions qui rendraient le remède pire en ce moment et qui mettraient en péril tous les

[1] Sur l'attitude de la chancellerie allemande, voir aussi : Freycinet, *Souvenirs*, 2e édit. Paris, Delagrave, 1903, in-8°, chap. VII, *passim*.

intérêts que nous voulons sauvegarder. Mais la conférence pourrait combiner des arrangements qui dissiperaient nos craintes; elle aurait dès lors sa raison d'être et vous ne refuseriez plus d'en reconnaître l'opportunité. Déjà la France et l'Angleterre, en renonçant à prendre à elles seules les mesures nécessaires pour rétablir le *statu quo* légal en Égypte, ont accepté dans une certaine mesure l'intervention turque, puisqu'elles ont admis et encouragé l'envoi d'un commissaire du Sultan. Cette intervention peut s'étendre, se développer, suivant les circonstances, sans que nous la combattions nécessairement; c'est une question de forme, de mesure et de garanties.»

Le comte de Hatzfeldt me témoigna que, sur ce terrain, on pourrait certainement s'entendre. Je compris que j'avais rencontré sa pensée véritable et bien qu'il ait insisté sur la nécessité de trouver les formes convenables pour ménager l'amour-propre du Sultan, il m'a paru qu'il admettait sans peine la légitimité de nos préoccupations et la convenance d'y avoir égard en stipulant des garanties positives.

377.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Rome, 10 juin 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 juin.)

Pour faire suite à ma dépêche n° 84, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la lettre que vient de m'écrire M. Mancini à l'occasion des tristes incidents de San Remo [1]. En déférant aussi complètement à mes demandes, le Ministre des Affaires étrangères a tenu à nous donner un témoignage de ses dispositions amicales, dont Votre Excellence appréciera, je n'en doute pas, toute l'importance.

ANNEXE.

M. Mancini, Ministre des Affaires étrangères d'Italie,

à M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome.

Rome, 8 juin 1882.

C'est avec la plus pénible surprise que le Gouvernement du Roi a appris la manifestation qui a eu lieu à San Remo, le soir du 3 courant, sous les fenêtres du vice-consulat de France à la nouvelle de la mort du général Garibaldi.

[1] Voir ci-dessus, n° 368 et notes.

Je reçois à ce sujet, du Département de l'Intérieur, des détails qui coïncident avec les informations contenues dans les pièces que vous avez bien voulu porter à ma connaissance et que j'ai l'honneur de vous restituer par la présente.

A l'expression de mes regrets pour ce triste incident j'ajoute l'assurance qu'on va procéder à une rigoureuse enquête pour constater aussi la responsabilité des fonctionnaires publics, et que toutes les mesures ont été prises pour une prompte punition des coupables, et pour le maintien de l'ordre public.

En me réservant de vous faire part du résultat de cette enquête, je vous prie, Monsieur le marquis, d'agréer, etc...

378.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 12 juin 1882, 7 h. 30, soir.*

Lord Lyons, qui est revenu me voir à la suite de la séance où j'ai été questionné sur les troubles d'Alexandrie [1], a exprimé avec une certaine insistance

[1] M. de Freycinet l'avait déjà vu le matin (télégr. du 12 juin, 4 h. 10, s.); l'Ambassadeur ne connaissait pas encore l'opinion de son Gouvernement sur les événements qui s'étaient produits le 11 à Alexandrie. «Hier soir vers 4 heures une bataille entre un Maltais et un Égyptien a donné lieu à émeute, pillage par indigènes de plusieurs rues européennes. Nombreux blessés grecs et indigènes et quelques morts; un officier mécanicien anglais tué; consul anglais blessé, consul général grec légèrement.» (Télégr. d'Alexandrie du 12 juin transmis par le Ministre de la Marine à M. de Freycinet.) M. Sienkiewicz écrit le 12 juin (D. 209) : «Hier une rixe qui a coûté la vie à une cinquantaine d'Européens éclatait à Alexandrie.»

M. Kleczkowski avait télégraphié d'Alexandrie le 11 juin à 11 h. 25 : «Des désordres graves se sont produits aujourd'hui à Alexandrie à l'occasion d'une rixe entre un indigène et un Maltais. Une lutte générale a eu lieu vers 3 heures dans la rue des sœurs... Les Consuls de Grèce, d'Italie et d'Angleterre ont été blessés. J'ai été poursuivi moi-même par des bandes furieuses alors que je cherchais à rejoindre le Gouvernement.» Le même jour à 2 h. 25 du soir il disait : «Nous sommes à la merci de l'armée, tout acte de défiance vis-à-vis d'elle pourrait amener les plus graves conséquences.»

A la Chambre des députés, en réponse à une question de M. Ténot, M. de Freycinet avait dit : «Il est malheureusement exact que des troubles graves ont éclaté dans l'après-midi d'hier à Alexandrie. Un certain nombre, un trop grand nombre d'Européens en ont été victimes... L'honorable M. Ténot a demandé quelles mesures nous prendrions. Dans l'incertitude où nous sommes, à l'heure actuelle, sur les faits qui se sont passés, sur les dangers qui peuvent menacer nos nationaux, il n'est pas possible de faire connaître quelles mesures seront prises... (*Rumeurs sur quelques bancs à l'extrême gauche*)... La Chambre peut être assurée que toutes les mesures qui seront nécessaires pour sauvegarder la vie de nos nationaux et l'honneur de la France seront prises par le Gouvernement. (*Marques d'approbation et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

L'amiral Jauréguiberry a télégraphié le 12 à l'amiral Conrad : «Prenez les mesures nécessaires afin que les Européens soient protégés, mais en tenant compte des difficultés locales, par conséquent des précautions à prendre pour ne pas compromettre inutilement les marins débarqués.»

au cours de notre entretien, la nécessité d'un accord constant entre la France et l'Angleterre pour toutes les mesures que la gravité de la situation peut entraîner. Je lui ai répété que, de mon côté, même sur les questions où un pays a le droit d'agir isolément, comme la sécurité de ses nationaux, je ne ferai rien sans m'être préalablement concerté avec le Cabinet anglais. J'ai ajouté que d'une façon tout à fait générale Lord Granville pouvait être sûr d'avoir en nous un allié loyal et sans arrière-pensée, et que je ne doutais pas que je ne pusse compter de même sur le Gouvernement britannique. Lord Lyons m'a dit qu'il ferait part de ces paroles à Lord Granville qui sans doute, à l'occasion, vous exprimera les mêmes assurances.

379.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 12 juin 1882, 8 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Je reçois de Lord Granville le billet suivant :

«Cher Monsieur Tissot,

«Je partage l'anxiété de M. de Freycinet (1), mais j'ai des doutes quant à l'opportunité de nouvelles instances auprès des Puissances. Elles viennent de conseiller sérieusement au Sultan de consentir à la conférence, bien qu'elles ne soient pas toutes convaincues de la sagesse et de l'opportunité (*expediency*) de cette démarche. De nouvelles instances, à supposer qu'elles réussissent, ne fortifieraient pas beaucoup notre position. Dans l'autre hypothèse, l'échec pourrait être connu et nous affaiblirait.

«J'ai vu Musurus Pacha aujourd'hui; je lui ai dit que l'Europe était engagée en ce qui concerne la conférence et je lui ai tenu ainsi qu'à Lord Dufferin le langage le plus propre à amener le consentement du Sultan.»

(1) M. de Freycinet avait télégraphié le 12 juin à 12 h. 45, soir, à M. Tissot : «Les malheureux événements qui se sont passés hier à Alexandrie ne peuvent que nous confirmer dans la conviction qu'une constitution immédiate de la conférence est indispensable.» M. Tissot avait fait savoir (télégr. de Londres, 6 h. 40, s.) que Sir Ch. Dilke, interpellé aux Communes, avait évité de se prononcer sur les décisions du Gouvernement. A 8 h. 32 il disait formellement : «Le Gouvernement anglais est absolument résolu pour le moment à ne prendre aucune mesure. Cette ligne de conduite a été arrêtée entre M. Gladstone et Lord Granville.»

380.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 12 juin 1882, 8 h., soir.*

(*Reçu :* 13 juin, 5 h., matin.)

Une réunion a eu lieu aujourd'hui chez le Khédive. La Commission ottomane tout entière (1), Chérif Pacha et les Consuls généraux assistaient à cette réunion. Arabi Pacha a été mandé ensuite. Il s'agissait d'aviser au moyen d'assurer la sécurité publique. Après de longues délibérations, la combinaison suivante a été adoptée.

Le Khédive et Dervich Pacha garantissent la sécurité publique. Arabi Pacha, de son côté, s'engage à obéir à tous les ordres que lui donnera le Khédive en vue d'empêcher le retour de nouveaux troubles.

Cette combinaison ne change rien à la situation. J'apprends qu'hier encore Arabi Pacha prononçait devant de nombreux officiers un discours d'une violence extrême dont la conclusion était, comme toujours, la nécessité de déposer le Khédive (2).

Dervich Pacha n'obtiendra rien des chefs du parti militaire. Il a offert à Arabi Pacha le concours éventuel de quelques régiments turcs pour maintenir l'ordre.

Il a déclaré, dans une conversation particulière, qu'il serait facile de remédier à la situation si on laissait la Turquie agir seule.

Il est probable que le Gouvernement anglais profitera de la situation pour intervenir, soit au moyen de troupes turques, soit directement. Mais, dans l'état actuel des esprits, une intervention européenne exalterait au plus haut point le fanatisme.

(1) Elle était arrivée au Caire le 8 juin vers midi. (Télégr. du Caire du 8 juin, 4 h. 40 s.)

(2) Le 11 juin à une réunion chez Dervich Pacha, un uléma avait prononcé un discours très violent, «réclamant le renvoi des navires des infidèles, la déposition de celui qui les a fait venir et le rappel du dernier Ministre». M. Sienkiewicz qui donne cette nouvelle à 2 h. 15, matin, ajoute : «Les chefs de l'armée et un certain nombre de notables continuent à demander la déposition du Khédive.»

381.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 13 juin 1882, midi 30.*

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

Le Khédive est parti ce matin à 10 heures pour Alexandrie. Dervich Pacha l'accompagne [1].

Arabi Pacha se trouvait dans la voiture qui a conduit M. Colvin à la gare.

Sur l'ordre de la Porte, trois régiments vont se rendre à Alexandrie.

Je continue à m'occuper de la sécurité de mes nationaux. J'engage ceux d'entre eux qui sont disséminés à se rapprocher d'Alexandrie, du Caire ou de Port-Saïd.

Je ne me rendrai à Alexandrie que lorsque l'émotion que peut produire le départ du Khédive se sera calmée. Il ne faut pas qu'on puisse croire ici à une fuite générale [2].

J'ai transmis cette dépêche à Constantinople.

(1) «Depuis un mois et demi le Khédive avait l'idée fixe de se rendre à Alexandrie. Mon opposition a longtemps empêché l'exécution de ce projet... Dans la nuit du 12 au 13, un officier du palais venait m'annoncer que le Khédive partirait le 13 à 10 h. du matin.» (Télégr. du Caire du 15 juin à 12 h. 10, s.)

M. Malet avait télégraphié, le 12, à 7 h. 30, p.m. : «Tout est tranquille au Caire». Le 13 il transmettait à Lord Granville la même nouvelle que M. Sienkiewicz.

Le 12, une réunion qui ne dura pas moins de deux heures avait eu lieu chez le Khédive; y assistaient avec lui Dervich Pacha, le Cheik Ahmed Essaad, Cadry Bey, Labib Effendi, Chérif Pacha, Arabi Pacha et les Consuls généraux des six grandes Puissances. Le Consul d'Autriche «commença par démontrer avec une vivacité rare qu'il ne s'agissait pas de combinaisons politiques, mais de la sécurité publique qui ne pouvait être garantie que par Arabi Pacha». Le Consul d'Allemagne posa la question : «Êtes-vous en mesure de nous garantir la sécurité de nos nationaux». M. Sienkiewicz qui rend compte de cette conférence dans la dépêche n° 209 du 12 juin remarque : «Les garanties que peut donner Arabi ne valent pas plus aujourd'hui qu'elles ne valaient hier». Il a cru «devoir inviter nos nationaux disséminés dans les campagnes à se rapprocher des grands centres tels que le Caire, Alexandrie ou Port-Saïd». Il conclut : «La question égyptienne ne peut donc plus être réglée que par la Conférence. Tout dépendra désormais des appuis que nous trouverons au sein de cette conférence. Je doute d'ailleurs qu'on arrive à un résultat sérieux sans recourir à la force.»

(2) «Je vous félicite du courage que vous montrez, télégraphiait M. de Freycinet à M. Sienkiewicz à 6 h. 30, soir, et je vous recommande de ne pas vous exposer sans nécessité.»

382.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 13 juin 1882, 4 h. 49, soir.*

(*Reçu :* 7 h., soir.)

Lord Granville m'a fait savoir que, la Porte paraissant plus disposée à accepter la conférence et le succès de la mission de Dervich Pacha semblant par contre plus douteux, il croit le moment venu de communiquer aux autres Puissances les instructions préparées pour Lord Dufferin en ce qui concerne la conférence et l'envoi de forces turques en Égypte [1].

« Je crois savoir, ajoute Lord Granville, que M. de Freycinet s'est déclaré prêt à envoyer des instructions semblables, dès que nous serons en mesure de le faire. Veuillez donc informer Son Excellence que nous sommes prêts à télégraphier dans ce sens cette après-midi même à nos représentants dans les quatre capitales. »

[Détails sur la réduction de la dépêche et les corrections suggérées par M. de Freycinet.]

383.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 13 juin 1882, 11 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 14 juin, 4 h., matin.)

L'Ambassadeur d'Angleterre me fait savoir par un billet particulier que le Sultan l'a fait appeler et lui a exprimé ses regrets pour les troubles d'Alexandrie qui ont amené la mort d'un officier anglais et la blessure du Consul d'Angleterre [2].

[1] Lord Dufferin avait télégraphié le 12 à 11 h. 45 du soir qu'il croyait savoir qu'une assurance donnée par les deux Puissances occidentales de limiter les discussions de la Conférence aux affaires d'Égypte ferait tomber les objections du Sultan. Lord Granville répond le 13 que son Gouvernement en donne l'assurance et prie la France de la donner aussi. (Voir les n^os^ 132 et 133 de la *Correspondence respecting the Affairs of Egypt,* n° 11.)

[2] Voir ci-dessus, n° 378 et notes.

L'Ambassadeur ajoute qu'il a fortement insisté pour l'acceptation de la Conférence mais Sa Majesté a contesté l'opportunité de sa réunion sous prétexte qu'elle entraverait la mission Dervich Pacha. Le Sultan a jouté que, en tout cas, son Gouvernement devra réfléchir mûrement avant d'adhérer.

384.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 14 juin 1882, 12 h. 59, soir.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

Dans un entretien que j'ai eu avec le comte de Hatzfeldt, je lui ai demandé s'il ne croyait pas que les événements d'Alexandrie rendissent urgente la réunion de la conférence, afin que les Puissances pussent aviser en commun sans plus de retard au remède réclamé par un état de choses aussi critique.

«Lorsqu'à la demande de plusieurs Gouvernements, lui ai-je dit, le principe de la consultation collective entre les Puissances a été adopté pour les affaires égyptiennes, l'Europe a assumé une responsabilité à laquelle elle ne saurait se soustraire aujourd'hui; il lui incombe de pourvoir à la défense des grands intérêts engagés en Égypte. Si elle manquait à ce devoir, ou si elle tardait à le remplir, les intérêts majeurs et spéciaux que tout le monde reconnaît à la France et à l'Angleterre pourraient exiger de la part de ces deux Puissances des mesures de protection immédiate et séparée. L'hésitation du Sultan à accepter la réunion de la conférence à Constantinople ne diminue pas les obligations de l'Europe, dont les représentants peuvent toujours s'assembler sur un autre point, avec ou sans le concours de la Turquie».

Le comte de Hatzfeldt me fit observer que la convocation de la conférence ailleurs qu'à Constantinople et en dehors de la Turquie constituerait une proposition nouvelle, différente de celle qui avait été acceptée précédemment par l'Allemagne, et nécessiterait un nouvel examen de la part des Cabinets.

Je répondis que je n'étais chargé de rien proposer, mais que je savais que les Cabinets de Paris et de Londres, très préoccupés de la situation, examinaient entre eux la convenance d'inviter les Puissances à se réunir sur un point autre que Constantinople, en laissant le Gouvernement turc libre de participer à la conférence ou de s'en abstenir, suivant ce qu'il préfèrerait. Je croyais bon que la chancellerie d'Allemagne en fût prévenue; d'abord, cela était conforme à la confiance que nous lui avions toujours témoignée depuis l'origine de la difficulté égyptienne; puis, afin d'abréger autant que possible les délais

nécessaires aux pourparlers entre les Cabinets, lorsqu'ils étaient saisis d'une ouverture nouvelle. Il importait, en effet, de ne pas perdre en délibérations préliminaires trop prolongées un temps précieux. Les événements pouvaient se précipiter en Égypte, et, si de nouveaux massacres d'Européens se produisaient, la proportion considérable de nos nationaux devait nous faire craindre que des citoyens français n'en deviennent victimes ; il nous serait impossible dès lors de ne pas pourvoir à leur défense avec les forces que nous avions sur les lieux, et l'on ne pouvait pas prévoir à quelles conséquences un premier débarquement nous entraînerait par la suite.

Le comte de Hatzfeldt voulut bien me dire que l'Allemagne avait toujours admis l'adoption par la France des mesures nécessaires pour la protection matérielle de ses nationaux, et même, à cette occasion, il me rappela qu'il nous avait priés d'étendre aux sujets allemands en cas de besoin le bénéfice des dispositions que nous prendrions pour la sécurité des Français. Revenant à la question de la conférence, il me dit que, d'après son opinion toute personnelle, le Sultan avait tort de répugner à cette proposition, parce qu'il était bien convaincu qu'elle devait inévitablement tourner à l'avantage de la Turquie [1].

C'était faire de nouvelles allusions à la nécessité, toujours soutenue par le comte de Hatzfeldt, d'une action directe du Sultan en Égypte pour mettre fin aux difficultés pendantes.

Je répliquai que j'étais également persuadé que la Porte ottomane commettrait une erreur en résistant à notre proposition, car elle n'était inspirée par aucun sentiment d'inimitié ou de mauvais vouloir envers la Turquie ; la conférence aurait le grand avantage de faciliter toutes les transactions, de nous permettre à nous-mêmes d'accepter dans certaines conditions des combinaisons auxquelles nous avions objecté jusqu'ici.

Je parlai alors des indications confidentielles que le prince de Hohenlohe vous avait données au sujet de la crainte du Sultan de voir la conférence s'occuper non seulement de l'Égypte, mais d'autres affaires, notamment de la question tripolitaine [2].

[M. de Courcel déclare qu'il n'y a pas pour la France de question tripolitaine.]

(1) Le 13 juin, le Chargé d'affaires d'Allemagne avait «conformément aux instructions du prince de Bismark, fait des démarches actives pour amener la Porte et le Sultan à accepter la conférence». (Télégramme de Péra du 13 juin, 6 heures du soir.)

(2) «Je me suis exprimé hier dans le même sens avec le prince de Hohenlohe», télégraphie M. de Freycinet le 11 juin à 10 h. 55 m.

385.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 15 juin 1882, 5 h. 55, soir.*

(*Reçu* : 6 h. 30, soir.)

Lord Dufferin et moi avons adressé ce matin à nos collègues des quatre Puissances la circulaire suivante : «Les Ambassadeurs d'Angleterre et de France ont l'honneur de faire savoir à leurs collègues que, conformément aux intentions de leurs Gouvernements, ils donnent à la Sublime Porte les assurances qu'aucune question autre que celle concernant les affaires de l'Égypte ne sera soulevée à la conférence» (1).

386.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 15 juin 1882, 5 h. 35, soir.*

(*Reçu* : 8 h. 10, soir.)

Voici la traduction de la lettre que je reçois à l'instant de Lord Granville et dont je vous envoie le texte par la poste :

«Mon cher Ambassadeur, je suis très fâché d'apprendre que M. de Freycinet n'a pas envoyé à ses représentants auprès des quatre Cours les instructions destinées aux Ambassadeurs (2).

«Le temps est extrêmement précieux; comme M. de Freycinet était tombé d'accord avec nous quant à ces instructions et que j'avais pu adopter toutes les corrections qu'il avait désiré y voir introduire pour qu'elles répondissent complètement à sa manière de voir (3), je ne doutais pas qu'elles n'eussent été expédiées de Paris en même temps que de Londres (4)».

[Discussion sur une formule de rédaction et liberté laissée à Lord Dufferin de la rédiger d'accord avec ses collègues.]

(1) Voir ci-dessus, n° 379 et 384 et notes.

(2) Voir ci-dessus, n° 382.

(3) M. de Freycinet avait demandé que le général turc, qui commanderait éventuellement des troupes turques, fût maintenu sous les ordres du Khédive. (Télégr. de Paris du 14 juin, 6 h. 15, s.)

(4) Elles avaient été envoyées de Londres à Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg, par télégramme du 13, 4 h. 30, p. m.

387.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 15 juin 1882, 11 h. 18, soir.*

(*Reçu :* 16 juin, 1 h., matin.)

Après quelques objections, Lord Granville [1] s'est rangé à votre avis en ce qui concerne la mise en demeure à adresser à la Porte [2] et m'a donné l'assurance qu'il allait télégraphier ce soir même dans ce sens.

Il m'a dit avoir chargé Lord Dufferin de présenter à la Porte de sérieuses observations à propos de l'ordre donné par le Sultan au Khédive d'avoir à retourner au Caire [3].

388.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 16 juin 1882, 10 h. 30, matin.*

D'accord avec Lord Granville [4] et en vue de mettre un terme aux ajournements indéfinis qu'oppose la Porte à la réunion de la conférence, je vous prie de proposer au Ministre des Affaires étrangères de donner des instructions à son Ambassadeur à Constantinople pour que les représentants des six Puissances signifient à la Porte que, si, dans un délai de quarante-huit heures, elle n'a pas adhéré à la proposition de conférence qui lui a été faite il y a quinze jours, ladite conférence se réunira dans une autre capitale avec ou sans la participation de la Turquie.

(1) Il avait dîné ce soir-là à l'ambassade de France. (Télégr. de Londres de 6 h. 28, s.)

(2) Voir ci-dessus, n° 386.

(3) « Votre Excellence exprimera la surprise du Gouvernement de Sa Majesté d'avoir vu Son Altesse recevoir un pareil ordre. » (Télégr. de Lord Granville à Lord Dufferin, n° 186, dans *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 11, Londres 1882.) Dans sa dépêche de Londres, 16 juin, n° 44, M. Tissot écrit : « Le principal Secrétaire d'État a exprimé, en ma présence, à Musurus Pacha, la fâcheuse impression que lui avait causée cette nouvelle. »

(4) Voir ci-dessus, n°s 386 et 387 et notes.

389.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 16 juin 1882, 12 h. 56, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 50, soir.)

Dans un entretien qu'il a eu hier avec Sir Ch. Dilke, Musurus Pacha a laissé entendre que la Porte ne serait pas représentée à la conférence de Constantinople, mais qu'elle se conformerait aux décisions qui y seraient prises et qu'elle les considérerait comme l'expression des vœux de l'Europe [1].

Je tiens également de Sir Ch. Dilke que l'escadre de réserve a reçu l'ordre de se rendre de Gibraltar à Malte en prévision d'événements qui pourraient nécessiter des mesures énergiques [2]. La fraction la plus avancée du Cabinet s'est prononcée pour une attitude moins passive réclamée d'ailleurs par l'opinion publique, et il est probable que la politique du Cabinet sera modifiée dans ce sens.

390.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 16 juin 1882, 7 h. 20, soir.*

Au moment où les Puissances vont procéder en commun au règlement des affaires d'Égypte, le Cabinet anglais jugera sans doute bon, conformément aux précédents et à l'initiative qu'il avait prise lors de l'exécution du traité de Berlin, de proposer aux six Gouvernements de signer un protocole de désintéressement analogue à celui qu'il avait présenté par sa dépêche du

(1) M. de Freycinet donne la même nouvelle dans un télégramme circulaire du 17 juin, 8 h. 30 s. et ajoute que la France «donne son assentiment à cette combinaison». M. de Noailles télégraphie le 18 à 2 h. 13 du soir qu'il va notifier au Ministre des Affaires étrangères l'adhésion de la France.

(2) Dès le 14, M. de Freycinet avait fait demander à Lord Granville par M. Tissot s'il était exact que l'escadre d'évolution fût dans les eaux égyptiennes. (Télégr. de Paris du 14 juin, 4. h. 35, soir) Sir Ch. Dilke avait déclaré le 15 juin (télégr. de Londres, 12 h. 55, s.) «qu'il n'y avait, au large d'Alexandrie, que quatre navires dont le Cabinet de Londres avait fait savoir l'envoi».

20 juillet 1880. Ledit protocole, approprié à la situation actuelle, pourrait ce me semble être libellé comme il suit :

« Les Gouvernements représentés par les soussignés s'engagent (dans un arrangement quelconque qui peut se faire par suite de leur action concertée pour le règlement des affaires d'Égypte) à ne chercher aucun avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni aucun avantage commercial pour leurs sujets, que ceux de toute autre nation ne puissent également obtenir »[1].

Si Lord Granville adhère à cette proposition nous pourrions la télégraphier immédiatement à nos Ambassadeurs en termes identiques.

391.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 16 juin 1882, 7 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

J'ai demandé au prince Chancelier de l'Empire que j'ai vu aujourd'hui s'il voudrait donner des instructions au Chargé d'affaires d'Allemagne à Constantinople pour déclarer à la Porte, d'accord avec les représentants des autres Puissances, que si elle n'adhérait pas dans un délai de quarante-huit heures au projet de conférence à Constantinople, la conférence se réunirait dans une autre capitale, avec ou sans la participation de la Turquie[2]. Le Chancelier m'a dit qu'une semblable communication constituerait un ultimatum et pourrait blesser le Sultan et qu'il vaudrait mieux procéder en fait à la réunion de la conférence ailleurs qu'à Constantinople si la Porte persistait dans ses refus, sans lui adresser une sommation comminatoire.

Le comte de Hatzfeldt, que j'ai entretenu ensuite de la proposition sur laquelle vous vous êtes mis d'accord avec Lord Granville et à qui j'ai fait part de la réponse que j'avais reçue du prince Chancelier, m'a demandé si je proposais d'ores et déjà que les Puissances s'entendissent pour se réunir ailleurs qu'à Constantinople, au cas où la résistance de la Porte se prolongerait.

Je répondis que je me considérais comme autorisé par mes instructions à

[1] M. Tissot répond le 17 à 2 h. 20, soir : « Lord Granville accepte en principe votre proposition relative au protocole de désintéressement. » A 4 h. 20, soir, à une réception du Prince de Galles, le Ministre anglais donne à l'Ambassadeur son adhésion sans réserve.

[2] Voir ci-dessus, n° 388.

faire immédiatement cette proposition. En effet, avant de faire une déclaration à la Porte, il fallait que les Gouvernements se missent d'accord sur l'objet même de cette déclaration, c'est-à-dire sur le principe de la réunion éventuelle de la conférence ailleurs qu'à Constantinople. Une fois l'entente établie sur ce principe, ce qui constituait la première partie de notre proposition, l'on pourrait éviter de notifier à la Porte la résolution des Puissances sous une forme qui fût de nature à exciter sa susceptibilité, ou qui eût l'apparence d'un ultimatum; on tiendrait compte ainsi de l'observation très juste du prince Chancelier.

Le comte de Hatzfeldt croit pouvoir m'affirmer que l'Allemagne adhérerait à la proposition ainsi conçue, si les Puissances l'acceptaient.

392.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. Très confidentiel. *Berlin, 16 juin 1882.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 18 juin.)

Le prince de Bismarck m'ayant écrit pour me demander d'aller le voir dans le courant de la journée, je me suis rendu auprès de lui et j'ai eu avec lui, pendant près d'une heure et demie, une conversation dont je vais m'efforcer de reproduire aussi fidèlement que possible la substance même, afin de vous mettre en mesure d'en bien apprécier la portée. L'entretien a roulé sur les affaires d'Égypte. Les déclarations que m'a faites le prince et les explications où il a bien voulu entrer avec moi touchant son point de vue sont trop importantes pour ne pas exercer une grande influence sur les déterminations du Gouvernement français dans le moment critique auquel nous sommes arrivés.

Votre Excellence voudra bien m'excuser si, pour plus d'exactitude, j'ai conservé aux paroles du Chancelier de l'Empire allemand leur tournure familière.

Après quelques mots de préambule sur l'état de sa santé et sur son prochain départ de Berlin, Son Altesse me dit à peu près ce qui suit :

«Avant de quitter la ville, je voudrais, non pas renouer avec les Ambassadeurs mes relations, puisqu'elles ne sont pas interrompues, mais leur montrer que je reste en communication d'idées avec eux, en provoquant entre eux et moi un échange de vues, qui pourrait servir d'utile préliminaire à la Conférence sur les affaires égyptiennes. Je m'étais donc proposé de vous réunir un

de ces soirs avec vos collègues à ma table; mais avant de donner suite à ce projet, je désirerais savoir s'il vous est agréable, et si nous aurions vraiment quelque chose à nous dire. Ce dernier point dépend de vous en grande partie, car je ne connais pas encore vos dispositions à l'égard de ce qui pourra être porté à la conférence. Je ne sais pas quelle issue vous entrevoyez aux difficultés égyptiennes. Pour moi, vous le savez, je n'aperçois que deux moyens d'en triompher, si l'on doit employer la contrainte : l'action combinée de la France et de l'Angleterre ou l'action de la Turquie.

«Il y a bien un autre moyen qui pourrait réussir, car il est infaillible en Orient, et qui est à votre portée, car vous ne regardez pas à l'argent, c'est de faire disparaître les fauteurs de troubles en les achetant. Une somme ronde (*eine tapfere summe*) bien placée vous débarrasserait d'Arabi Pacha et de tous les personnages qui vous gênent. En employant à cela une dizaine de millions, vous pourriez vous épargner le recours à d'autres modes de procéder qui exigeraient une dépense beaucoup plus forte. Vous avez probablement pensé déjà à cet expédient élémentaire; si je me permets de le signaler à votre attention, c'est afin de vous prouver l'intérêt réel que je prends à tout ce qui peut vous tirer d'embarras.

«Je reviens aux moyens de coercition. Je vous ai parlé d'une action anglo-française; mais l'accord à établir entre vous et l'Angleterre à ce sujet est bien malaisé. Vous n'avez pas pu vous entendre jusqu'ici, et c'est pourquoi ce moyen semble devoir être écarté. Reste l'intervention de la Turquie. Vous savez que nous la considérons comme la solution la plus naturelle et la plus simple; mais elle soulève de votre part de vives répugnances. Je ne voudrais pas poser de question indiscrète. Cependant, si nous devons causer utilement les uns avec les autres, il y aurait grand intérêt à savoir si ces répugnances sont insurmontables et si vous les maintiendriez en tout état de cause».

Je dis que l'opinion en France était en effet très opposée à l'intervention turque pour des raisons que j'avais développées dès mon arrivée ici, avec une certaine véhémence, frappé comme je l'étais des appréhensions et des défiances unanimes que cette combinaison inspirait à mon Gouvernement aux Chambres et au pays tout entier. Cependant, il y a quelques jours, comme j'exposais au comte de Hatzfeldt les motifs qui rendaient désirable la prompte convocation de la conférence, je lui avais indiqué qu'elle faciliterait toutes les transactions et permettrait, par des concessions mutuelles, le recours à des solutions qui avaient été exclues jusque-là. Mon Gouvernement avait approuvé ce langage, c'était faire voir qu'il ne se plaçait pas à un point de vue absolu. Les événements avaient marché, on pouvait tenir compte des exigences de la situation actuelle. Toutefois, il fallait craindre de heurter trop vivement certaines impressions qui se rattachaient avec persistance chez nous aux affaires d'Égypte. La crise de 1840 avait laissé beaucoup de souvenirs en France, et

toute combinaison qui semblerait nous acculer de nouveau à une situation analogue à celle de cette époque renfermerait en soi de graves dangers.

Le Chancelier reprit alors : «Il ne saurait être question de vous réduire à accepter malgré vous une solution pratique, en quelque sorte sous la pression des autres Cabinets. Votre Gouvernement ne devrait pas permettre de poser ainsi la question. Il me semble qu'au lieu de laisser à ses adversaires l'avantage de la critique et d'un rôle purement négatif il devrait les attirer sur un terrain où ils auraient des propositions positives à formuler. Ce n'est pas à la guerre seulement que l'agressive est souvent le meilleur moyen de défense. M. de Freycinet prendrait une position qui lui serait favorable, si, en exposant aux Chambres la situation telle qu'elle est actuellement, il développait les raisons qui rendent à peu près impossible toute autre solution que l'intervention turque et s'il concluait en disant : que feriez-vous vous-mêmes ? Quelle autre solution connaissez-vous? Qu'avez-vous de mieux à proposer?

«Ainsi, ce ne serait pas l'Europe qui vous imposerait une solution désagréable, c'est vous-mêmes qui choisiriez, d'après votre propre discernement, le remède que vous reconnaîtriez comme présentant les moindres inconvénients.»

Comme le prince de Bismarck faisait de nouveau allusion à la difficulté pour nous de nous entendre avec l'Angleterre en vue d'une action commune, je lui dis que les tristes incidents d'Alexandrie, qui causaient chez nos voisins comme chez nous une profonde émotion, pouvaient créer un courant d'opinion nouveau qui modifierait le point de vue des deux Gouvernements, et qui, malgré certains motifs d'hésitation, les rapprocherait peut-être, en les obligeant à prendre eux-mêmes en mains la protection de leurs nationaux menacés. Si la situation se prolongeait sans qu'un remède y fût apporté, le choc des événements pourrait précipiter, pour ainsi dire, la combinaison chimique de leurs volontés, qui avait tardé à s'accomplir jusqu'ici; car ils ne pouvaient en restant indéfiniment passifs exposer leurs nationaux au massacre et leurs grands intérêts en Égypte à une ruine complète. Je ne devais donc pas exclure aujourd'hui toute hypothèse d'une action commune de la France et de l'Angleterre.

«Eh! bien, me dit le prince, si vous parvenez à vous mettre d'accord et que vous vous décidiez à agir, vous aurez notre bénédiction et aussi notre *duldung*, nous admettrons votre résolution. Mais la grosse difficulté sera toujours de vous entendre sur les moyens d'exécution. Si l'Angleterre pouvait mettre sur pied des troupes en nombre égal aux vôtres, par exemple envoyer sur les bords du Nil vingt mille Anglais à côté de vingt mille Français, ce serait toujours une expédition très délicate à combiner; on pourrait cependant parvenir à arranger les choses. Mais l'égalité est impossible; les troupes françaises qui débarqueraient en Égypte seraient nécessairement supérieures en

nombre aux troupes anglaises. Vous arriveriez donc à avoir dans ce pays des forces que les Anglais n'auraient pas le moyen matériel de déloger un jour; vous seriez maîtres de la position et c'est ce que les Anglais ne sauraient admettre, la position est trop importante pour eux. Vos risques ne sont pas égaux en Égypte. Si la France y voit ses intérêts ruinés, c'est un simple *lucrum cessans* comme disent les jurisconsultes. Mais si l'Angleterre perd la libre disposition du canal de Suez qui est pour elle une artère vitale, c'est un *damnum incidens*. Vous aurez donc toujours beaucoup de mal à vous entendre avec les Anglais. Cependant, si vous y réussissez, allez-y; je le répète, vous aurez notre laissez-passer et notre bénédiction.

«Je dirai la même chose si vous vous déterminez à agir seuls. Vous avez récemment dit au comte de Hatzfeldt que dans certain cas vous reprendriez votre liberté d'action et devriez vous réserver d'aviser vous-mêmes à la défense de vos intérêts. Je ne m'y opposerai nullement. Je n'ai qu'une seule réserve à faire. L'Allemagne a des rapports d'amitié avec la Turquie. Ces rapports peuvent nous être utiles, et je ne me considère pas comme libre de les compromettre, d'aliéner la valeur qu'ils représentent pour mon pays. N'attendez donc pas que j'exerce une action ou une pression quelconque qui puisse offenser le Sultan et le détourner de notre alliance. Mais, sauf cette restriction, vous n'avez rien à craindre de nous. Si le Sultan s'imagine que notre amitié pour lui doive aller à nous faire tomber sur vous pendant que vous serez engagés dans une expédition lointaine contre une dépendance de son Empire, il se trompe. Nous n'avons et nous n'aurons nulle pensée pareille. Quel avantage trouverions-nous à vous faire la guerre? Vous prendre du territoire? Vous savez que je n'étais pas même d'avis de vous prendre ce que nous tenons aujourd'hui. Nous ne ferions que nous charger de nouveaux embarras et de responsabilités plus lourdes. Vous affaiblir? mais c'est une mauvaise politique, une politique qui ne prévoit pas l'avenir, que celle qui tend à faire du mal à un voisin, seulement pour le maintenir dans un état de faiblesse. L'affaiblissement est passager et les ressentiments que l'on crée sont durables. On ménage donc à son propre pays, pour plus tard, des haines et des dangers. Cette politique n'est pas la mienne. Je cherche l'apaisement, je voudrais la réconciliation. Nous n'avons aucun motif sensé de chercher à vous faire du mal; nous sommes plutôt en position de vous devoir des réparations. Nous nous sommes battus à fond l'un contre l'autre, mais, dans l'avenir nous ne vous ferons la guerre que si vous tirez sur nous, à moins que mes successeurs n'obéissent pas aux sentiments de raison et de prudence qui me guident.

«Ainsi, ne croyez pas que je veuille vous donner des embarras si vous allez en Égypte. Ce n'est pas de mon côté que vous trouveriez des difficultés, c'est du côté de l'Angleterre. Mais notre désir c'est que vous restiez en bon accord avec l'Angleterre. Une brouille entre vous ne saurait éclater sans compro-

mettre la paix de toute l'Europe; ce serait une crise terrible. Entendez-vous donc avant tout avec les Anglais. Vous vous feriez d'ailleurs trop de mal les uns aux autres, si vous ne vous entendiez pas, vous être trop riches, vous auriez trop à perdre.»

Le Chancelier, après avoir insisté sur la nécessité de ne pas nous séparer de l'Angleterre, revint sur la difficulté de nous concerter avec elle pour une action à deux et sa conclusion encore une fois fut naturellement que nous n'avions d'autre moyen de nous tirer d'affaire que de recourir à l'intervention du Sultan.

«Toute l'Europe est favorable à cette intervention; l'Angleterre elle-même la désire, la demande. Il n'y a que votre opinion, ou plutôt votre résolution que je ne sache pas. Car je connais et j'apprécie vos objections, mais je vois aussi les nécessités de la situation actuelle. Il est vrai que, si l'on veut l'intervention ottomane, il ne faut pas y mettre en même temps des conditions qui la rendent inacceptable pour l'honneur du Sultan. C'est une méprise que font les Anglais. J'ai là une pièce qui a été communiquée ici par l'Ambassadeur d'Angleterre et qui est le comble de la maladresse; c'est du vrai Gladstone. Comment s'imaginer que l'on obtiendra le concours militaire du Sultan, quand on prétend imposer à ses troupes, dans une province dont il est le Souverain, le contrôle et la surveillance des Puissances étrangères, l'obligation d'évacuer le pays au bout d'un mois, et d'autres conditions non moins blessantes? C'est traiter les troupes d'un Prince indépendant en mercenaires dont on dispose à son gré, qu'on fait avancer et qu'on renvoie comme on le trouve bon. Et encore, ce sont des mercenaires que l'on ne paye pas! Cela est impossible à faire accepter. Si vous voulez qu'un homme vous serve, il ne faut pas commencer par lui faire injure. Si vous lui donnez un coup de poing dans l'estomac, et que vous lui disiez ensuite: avance et viens faire ma besogne, de quel air croyez-vous qu'il vous répondra? Pensez-vous que le Sultan sera pressé de mettre ses troupes à votre disposition, après que vous lui aurez donné tout d'abord un renfoncement pareil?»

Le Chancelier parlait d'une pièce que je ne connaissais pas encore, et dont j'ai seulement reçu le texte ce soir, par votre télégramme de l'après-midi [1]. Lord Ampthill l'avait communiquée à la chancellerie allemande avant-hier,

[1] Il s'agit d'un télégramme circulaire expédié de Paris le 16 juin à 12 h. 20, soir. M. de Freycinet transmet deux pièces que «Lord Granville a cru opportun d'adresser à ses Ambassadeurs pour être communiquées confidentiellement aux quatre Puissances». Dans la pièce n° 1 il est question de l'envoi éventuel d'une force turque en Égypte. «Cette force sera placée sous les ordres du Khédive pendant le temps de son séjour en Égypte. Le Sultan devra être requis de donner l'assurance positive que ces troupes seront employées seulement pour le maintien du *statu quo* et qu'aucune atteinte ne sera portée ni aux libertés de l'Égypte telles qu'elles ont été garanties par les firmans antérieurs du Sultan, ni aux arrangements européens existants...» Voir ci-dessus, n° 385.

14 juin, en annonçant d'après les instructions de son Gouvernement que je ferais de mon côté une communication semblable. Cette communication de ma part n'ayant pas encore eu lieu, le Chancelier tirait habilement parti de notre désaccord apparent pour faire librement devant moi la critique des demandes de l'Angleterre et prenait ainsi les devants pour me mettre dans l'impossibilité de m'approprier ces demandes.

Je résistai cependant. Je n'étais pas engagé à accepter l'intervention turque je n'étais pas autorisé à le faire. Je le rappelai au prince de Bismarck et je lui dis que, pour que nous puissions nous rallier à cette combinaison, qui soulevait tant de préventions en France, il était indispensable qu'elle fût accompagnée d'assurances et entourée de garanties qui seules pourraient la faire admettre par mon Gouvernement, que là précisément pouvait être l'utilité de la conférence, qui, en discutant et en stipulant les réserves dont l'action du Sultan devrait être entourée, rendrait cette action acceptable pour les Puissances.

« Il est possible, dis-je, que nous soyons amenés à consentir à l'intervention ottomane en Égypte, comme à un remède exigé par une situation désastreuse et pressante; mais c'est à une double condition. Il faut que l'application du remède soit prompte, car ce qui la justifiera c'est l'urgence de la situation, et il faut qu'elle s'accomplisse avec les précautions nécessaires pour ne porter aucune atteinte aux intérêts qu'elle aura précisément pour but de sauvegarder. Je suis chargé aujourd'hui même de faire au Gouvernement allemand une proposition dont je comptais saisir le comte de Hatzfeldt, mais que je vous demande l'autorisation de déférer directement à Votre Altesse [1]. Mon Gouvernement, d'accord avec le Cabinet de Londres, est d'avis qu'il importe de mettre fin le plus tôt possible aux retards que subit la réunion de la conférence et aux atermoiements de la Porte ottomane. Il propose que les six Gouvernements déclarent à la Porte que si, dans un délai de quarante-huit heures, elle n'accepte pas le projet de conférence à Constantinople, la conférence se réunira dans une autre capitale, avec ou sans la participation de la Turquie. »

Ainsi que je vous l'ai télégraphié déjà, le prince de Bismarck me répondit qu'il valait mieux, à son avis, faire ce dont on voulait menacer la Turquie sans la menacer, que de la blesser par une déclaration qui serait un véritable ultimatum. Je demandai alors au prince s'il pensait que, dans un délai de quarante-huit heures, les Puissances pussent s'entendre pour se réunir sans la Turquie, et je lui fis observer qu'il serait tout naturel et point du tout blessant pour la Porte que les Puissances qui avaient des intérêts en Égypte procédassent entre elles à une délibération sur les mesures à prendre pour la sauve-

[1] Voir ci-dessus, n° 388.

garde de ces intérêts. Le prince me répondit que le délai serait un peu court, mais ne contesta pas que nous avions le droit d'être pressés.

Quant au second point que j'avais mentionné, la nécessité de prendre des précautions pour empêcher qu'une atteinte ne fût portée à nos intérêts par l'intervention turque, le prince me dit :

« Quel besoin avez-vous de stipuler des garanties spéciales? N'êtes-vous pas maîtres de la mer? Personne ne peut tenir la mer devant la France et l'Angleterre unies. Si vous croyez que la Turquie nuit à vos intérêts en Égypte, ou que le séjour de ses troupes s'y prolonge trop, vous serez toujours en mesure de couper leurs communications en déployant vos forces navales devant les côtes. Avec un blocus vous aurez facilement raison de la Turquie. Je ne parle même pas d'un blocus porté aux Dardanelles. Les deux Puissances maritimes réunies ont des avantages contre lesquels le Sultan ne peut pas lutter. Pourquoi donc, au moment où, dans votre propre intérêt, vous rechercheriez sa coopération, le blesser en lui traçant des conditions incompatibles avec sa dignité de Souverain? Vous prétendez qu'il trouvera une grande satisfaction d'amour-propre dans une expédition de ses troupes en Égypte. Êtes-vous sûr qu'il en ait tant envie? Pour moi, je ne le crois pas. Je ne suis pas persuadé qu'il ambitionne cette expédition onéreuse, et qu'il ne trouve pas plutôt son compte dans une prolongation du désordre actuel. Ce ne sont pas ses intérêts qui sont menacés, ce ne sont pas ses sujets qu'on massacre. Et puis, qui sait jusqu'où vont les connivences entre Orientaux? Est-on sûr qu'Arabi Bey n'agisse pas d'accord avec le Sultan? Tout est possible en Orient. Vous allez demander au Sultan de vous aider à supprimer cet Arabi, qui tient la clef de la situation. C'est un service que vous sollicitez, et le Sultan, qui n'est peut-être pas très désireux de vous le rendre, ne s'en souciera certainement pas du tout si vous gênez son action par des restrictions humiliantes. Vous lui parlez de rétablissement du *statu quo*, c'est-à-dire d'un état de choses qui précisément a permis à Arabi de se pousser et de vous causer tous les embarras actuels. Cela n'est pas logique. »

Le Chancelier poursuivit quelque temps cette critique, très courtoise dans la forme, mais très acerbe au fond, des garanties que nous voudrions prendre contre les inconvénients d'une intervention éventuelle des troupes turques en Égypte. Cependant, l'heure s'avançait et le prince de Bismarck devait se rendre chez l'Empereur. Il s'excusa de devoir me quitter et termina en me disant :

« Mais nous oublions la question principale que je vous avais posée en commençant. Acceptez-vous une réunion à ma table avec vos collègues et pourrons-nous causer ensemble des affaires d'Égypte? Si cela vous gêne, j'abandonnerai ce projet. »

Je répondis que je n'avais nulle objection à me rencontrer avec mes collègues en sa présence, et que je m'efforcerais de tenir ma petite place de mon mieux.

« C'est bien, reprit le prince, alors nous pourrons nous réunir dimanche à six heures, et, après dîner, nous causerons à notre aise. Au surplus, en qualité de maître de la maison, je serai toujours pour la paix et la bonne entente. Et si cette première réunion réussit, nous pourrons en avoir une seconde mardi. Je prolongerai volontiers mon séjour à Berlin de quelques jours si je puis contribuer ainsi à mettre les affaires de l'Europe en bonne voie. »

Je pris alors congé du prince Chancelier.

J'arrête ici cette longue lettre. Je crois vous avoir rendu compte, avec toute l'exactitude matérielle que m'ont permise mes souvenirs, de cette conversation si variée, si vive dans sa forme et si digne de retenir notre attention par les réflexions nombreuses qu'elle suggère. Je dois solliciter Votre Excellence de me mettre le plus promptement possible en mesure de connaître ses idées et les déterminations du Gouvernement de la République relativement aux questions de portée si considérable posées par le prince de Bismarck. J'aurai à lui répondre demain, dans le rendez-vous que j'ai accepté et auquel il m'était impossible de me dérober devant les représentants des Puissances de l'Europe. Toutes les indications et instructions que vous voudrez bien me transmettre me seront précieuses dans une rencontre aussi délicate.

393.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Saint-Pétersbourg, 16 juin 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juin.)

Ainsi que je vous l'ai fait connaître par la voie télégraphique, j'ai donné aujourd'hui connaissance au Ministre des Affaires étrangères de la proposition, qu'après accord avec Lord Granville, vous m'avez fait l'honneur de me charger de soumettre au Gouvernement impérial, et par laquelle Votre Excellence lui propose de donner des instructions à son Chargé d'affaires à Constantinople pour que les représentants des six Puissances fassent savoir à la Porte que, si dans un délai de quarante-huit heures elle n'a pas adhéré à la proposition de conférence qui lui a été faite il y a quinze jours, ladite conférence se réunira dans une autre capitale avec ou sans la participation de la Turquie [1].

Monsieur de Giers m'a répondu tout d'abord qu'une pareille signification faite à la Porte lui semblerait d'une extrême gravité et que pour sa part

[1] Voir ci-dessus, n[os] 388, 391 et 392.

il en redouterait les conséquences; que, par suite, il ne pensait pas pouvoir soumettre immédiatement cette proposition à l'Empereur; mais qu'il allait se concerter avec les trois autres Cabinets et que, dans le cas où les autres Puissances y adhéreraient, la Russie ne ferait pas exception; — que, du reste, pour éviter toute perte de temps, il avait déjà autorisé le représentant de l'Empereur à s'associer à toute démarche que feraient ses collègues pour hâter la réunion de la conférence.

Monsieur de Giers m'a confié que, dans ses entretiens avec Chakir Pacha, il avait insisté avec la plus grande énergie sur l'intérêt qu'il y a pour la Porte à accepter une proposition qu'il considère comme avantageuse pour elle. Il a ajouté que son Chargé d'affaires venait de lui télégraphier qu'il estimait que, si les Puissances pouvaient garantir qu'aucune autre question que la question égyptienne ne serait examinée par la conférence, la Porte se déciderait à l'accepter, et qu'il allait inviter M. Onou à donner cette assurance à Saïd Pacha au nom de la Russie; qu'en même temps, il l'engagerait à représenter au Ministre du Sultan que, si la Porte persistait à faire attendre la réponse affirmative qu'on lui demande, elle s'exposerait à ce qu'une démarche plus accentuée fût faite auprès d'elle. « Il serait bon, m'a dit encore le Ministre, d'attendre la réponse que la Porte va faire à cette dernière communication et, si elle persiste dans son refus, la mise en demeure que vous proposez serait alors en quelque sorte justifiée. »

En donnant à son Chargé d'affaires l'autorisation de garantir à la Porte que la conférence aurait pour unique objet le règlement de la question égyptienne, M. de Giers s'est appuyé sur une communication que lui a faite mon collègue d'Angleterre. Interrogé par lui pour savoir si je n'avais pas une communication analogue à lui faire, je n'ai pu que répondre à M. de Giers que Sir Thornton m'avait bien fait part d'un télégramme indiquant l'accord établi à ce sujet entre Votre Excellence et Lord Granville ainsi que d'un autre télégramme relatif à un envoi éventuel de troupes turques en Égypte et aux conditions auxquelles cet envoi pourrait être consenti par les Puissances, mais que jusqu'à ce moment je n'avais pas reçu de mon Gouvernement cette double communication [1].

Dans le cours de notre entretien, M. de Giers m'a dit que les télégrammes qu'il reçoit d'Alexandrie lui peignent la situation comme devenant chaque jour plus difficile et plus alarmante, et que son Consul (qui, d'après diverses communications qui m'ont été faites, me paraît très pessimiste), émet l'opinion qu'à l'heure actuelle toute intervention, même une intervention turque, pourrait être le signal d'un soulèvement général de la population arabe contre les Européens.

[1] Voir ci-dessus, n° 392 et note.

394.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie*[1], *17 juin 1882, 7 h. 15 matin.*,

(*Reçu :* 8 h., matin.)

M. Monge[2] est au Caire.

J'ai prié l'amiral d'envoyer un des transports annoncés à Ismaïlia pour recueillir les Français du Caire et des environs. Deux paquebots des Messageries ou d'autres compagnies seraient très utiles. L'envoi des transports, le départ des Européens du Caire, la translation à Alexandrie des principales administrations constituent une manifestation politique très utile. Arabi Pacha a adressé une nouvelle proclamation aux Égyptiens et aux Européens pour les rassurer[3]. Le peu de confiance qu'il inspire aux Européens et aux indigènes même l'inquiète vivement. Mon arrivée à Alexandrie était indispensable en ce moment. Les colonies européennes de cette ville sont plus exposées que celles du Caire. Je devais, en outre, me tenir au courant de la situation[4].

395.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Londres, Rome, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. *Paris, 17 juin 1882, 8 h. 30, soir.*

Lord Lyons m'a fait part d'un télégramme de Lord Granville portant que le Sultan préfère n'être pas représenté à la conférence, mais n'a aucune objec-

(1) Le 14 à 7 h. 30, matin, M. Sienkiewicz avait télégraphié : «Mes collègues partent demain pour Alexandrie. M. Malet doit se rendre directement à bord d'un navire anglais». Le 15, à 12 h. 10, soir, il dit : «Ma présence ici rassure toute la colonie. Mais, à moins de circonstances exceptionnelles, je devrai me rendre dans un ou deux jours à Alexandrie», et le 16 à 7 h. 25, soir : «Je serai demain à Alexandrie».

(2) M. de Freycinet avait télégraphié le 15 juin à 6 h. 30, matin : «Si vous partez pour Alexandrie, ne pouvez-vous laisser M. Monge au Caire ?»

(3) «Arabi Pacha vient de faire afficher au Caire, avait télégraphié de cette ville le 16 juin à 7 h. 25, M. Sienkiewicz, une proclamation rédigée en français et par laquelle il répond de l'ordre.»

(4) Ces réflexions sont une réponse à un télégramme de M. de Freycinet du 16 juin, 2 h. 45, soir : «D'après certaines informations il ne serait pas impossible que le Khédive revînt au Caire. Dans cette prévision vous apprécierez s'il ne vaudrait pas mieux ajourner votre départ.»

tion d'ailleurs à ce que la conférence se réunisse à Constantinople sans sa participation. Le Cabinet anglais adhère à cette combinaison. L'ambassadeur d'Allemagne m'a fait également savoir que son Gouvernement l'accepte, si les autres Puissances n'ont pas d'objection. De notre côté nous donnons notre assentiment. Vous pourrez en informer le Ministre des Affaires étrangères

Pour Rome, Vienne et Saint-Pétersbourg seulement : et lui demander son acquiescement s'il ne l'a déjà donné.

396.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 17 juin 1882, 7 h. 26, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Je suis retourné aujourd'hui à la chancellerie impériale. J'y ai vu le Dr Busch, à qui j'ai fait la double communication prévue par votre télégramme d'hier (1). En lui remettant le texte de la dépêche adressée au marquis de Noailles, j'ai fait ressortir le désir d'entente avec le Sultan, qui nous animait et les avantages que devait présenter l'union de la Turquie avec les Puissances, dans les affaires égyptiennes, même au point de vue du maintien de l'autorité du Sultan en Égypte. Quant à la circulaire envoyée aux quatre ambassades (2) je l'ai accompagnée d'indications conformes à vos instructions. Me référant à ma conversation d'hier avec le Chancelier, j'ai dit que nous n'étions point encore préparés à discuter l'éventualité d'un envoi de troupes turques en Égypte, que cette discussion nous paraissait devoir être réservée pour la conférence et que notre communication était faite uniquement en vue de cette réunion ; qu'elle prouvait que nous ne repoussions pas d'une manière absolue la combinaison de l'intervention turque, bien que des avis compétents donnassent lieu de craindre que toute intervention militaire en Égypte ne mît en péril la sécurité des résidents européens; mais que la conférence seule, à notre avis, pouvait rendre cette combinaison acceptable, en facilitant un échange d'explications et de déclarations qui rassureraient toutes les parties sur leurs intentions mutuelles et qui feraient tomber les préventions, les défiances et les objections, soit du côté de la Turquie, soit du nôtre.

M. Busch me fit alors connaître qu'il avait reçu aujourd'hui de Lord Odo Russell une communication semblable à celle que j'avais faite hier relativement à la réunion de la conférence sans représentant de la Turquie, pour le cas

(1) Tél. du 16. 12 h. 20 s., non publié ici. — (2) Voir ci-dessus, n° 388

où celle-ci persisterait à repousser notre proposition [1]; il y avait cependant quelques nuances entre les deux communications. Mon collègue m'avait fait savoir que la sienne ne faisait pas mention du délai impératif de quarante-huit heures, et que, tout en prévoyant la réunion de la conférence à Constantinople ou dans une autre capitale, elle marquait une préférence pour Constantinople, comme mieux adaptée aux représentants (*more convenient*). Le Sous-Secrétaire d'État me confirma ces indications et me dit qu'il avait répondu à l'Ambassadeur d'Angleterre que, si les autres Puissances acceptaient notre ouverture, l'Allemagne y adhérerait de même. Je lui demandai si la chancellerie allemande s'était déjà mise en rapport à ce sujet avec les autres Cabinets; il me dit qu'elle ne l'avait pas jugé nécessaire, puisque nous leur ferions nous-mêmes la communication dont il s'agit.

Confidentiel. — Avant de faire ma communication de ce jour au Dr Busch, j'avais éprouvé quelque hésitation, à cause de la critique péremptoire que le Chancelier de l'Empire et le comte de Hatzfeldt avaient dirigée hier, dans leur entretien, avec moi, contre la communication semblable faite antérieurement par Lord Odo Russell. La phrase relative à la subordination des troupes turques au Khédive, que vous me signalez comme omise dans le texte anglais, et qui effectivement n'y figure pas, mais dont la chancellerie allemande avait déjà eu connaissance par je ne sais quelle voie, avait particulièrement attiré les remarques sévères du comte de Hatzfeldt. Il était jusqu'à un certain point désobligeant pour nous de présenter à la chancellerie allemande une pièce jugée d'avance avec tant de rigueur. J'ai cru cependant préférable de passer outre à cet inconvénient, sans vous demander d'instructions nouvelles, afin de marquer sans délai la persistance de notre accord avec l'Angleterre qui est certainement, dans la passe difficile où nous nous trouvons, notre meilleur moyen de défense contre toutes les rivalités.

397.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 18 juin 1882, midi.*

Dans les conversations que vous aurez ce soir chez le prince de Bismarck [2], évitez de nous engager d'une façon formelle. Exprimez-vous non en vertu

[1] Voir ci-dessus, n° 391.

[2] Voir ci-dessus, n° 392.

Après avoir expédié la dépêche n° 68 du 16 juin, M. de Courcel en avait résumé la substance dans un télégramme du 17 juin, 11 h. 29, matin. Il disait vers la fin : «J'ai accepté de dîner demain soir chez le Chancelier avec mes collègues. C'est donc avant ce

d'instructions positives, mais d'après les idées générales que vous nous connaissez.

Vous serez affirmatif dans la mesure nécessaire pour répondre à l'importance de la réunion. Voici à peu près le thème que j'aimerais à vous voir développer. Le Gouvernement français n'est pas attaché aux formules, il sera par conséquent disposé à s'entendre avec les autres Gouvernements, en cas d'intervention turque, pour ménager ce qu'il pourrait y avoir de légitime dans les susceptibilités du Sultan. Nous ne tenons qu'au fond des choses, à savoir : 1° sauvegarder l'indépendance et l'autonomie de l'Égypte, telles qu'elles sont garanties par les firmans actuels, et maintenir les arrangements internationaux; 2° empêcher que, sous un prétexte ou sous un autre, l'occupation turque, si elle a lieu, ne se prolonge abusivement et ne détruise ainsi, en fait, l'indépendance actuelle de l'Égypte. Pourvu que ce double objet soit obtenu, nous n'avons pas de parti pris sur telle ou telle condition d'exécution; on nous trouvera toujours prêts à en délibérer dans un esprit large et conciliant. Nous ne refuserons pas davantage de discuter toute solution qui semblerait pouvoir conduire au même but. C'est dans ces dispositions que nous avons hâte d'arriver à la conférence.

398.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 19 juin 1882, 12 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 2 h., matin.)

La conversation qui a eu lieu ce soir, après le dîner chez le prince de Bismarck [1], entre Son Altesse et les Ambassadeurs, n'a roulé que sur la question préliminaire de la réunion de la conférence. Le prince a voulu constater avec nous les points sur lesquels nos Gouvernements étaient d'accord. Il a résumé ses informations les plus récentes, d'où il résultait que le Sultan avait été d'avis que les représentants des Puissances se réunissent à Constantinople mais sans participation de la Turquie, sauf entente ultérieure avec la Porte ottomane.

moment, et le plus tôt possible, que je me permets de réclamer de Votre Excellence les instructions les plus complètes sur le langage que je devrai tenir. La réunion à laquelle je suis convié est le véritable préambule de la conférence, ou plutôt elle sera la conférence elle-même, transportée à Berlin et dissimulée sous une apparence inoffensive.»

[1] Voir ci-dessus, n° 397 et notes.

Le prince de Bismarck nous a dit alors qu'il pensait que tous les Cabinets s'accorderaient à reconnaître que l'initiative de la convocation de la conférence devait appartenir à la France et à l'Angleterre qui avaient mis en avant l'idée de cette réunion. Puis il nous a lu un télégramme du prince de Hohenlohe arrivé aujourd'hui même, et annonçant que vous aviez proposé la convocation de la conférence à Constantinople dans les conditions offertes par le Sultan pour jeudi prochain, le 22 juin [1]. Il nous a dit qu'il avait accepté cette proposition au nom de l'Allemagne et que ses renseignements sur les dispositions des autres Puissances lui donnaient à penser qu'elle serait acceptée par tout le monde. Il a rappelé enfin qu'il avait été convenu que la conférence s'occuperait exclusivement des affaires d'Égypte et à ce propos, faisant allusion à la communication récente de Lord Ampthill [2], il a exprimé l'opinion qu'il serait prématuré d'examiner aujourd'hui la question de l'intervention turque en Égypte, ou les conditions dans lesquelles cette intervention devrait avoir lieu, d'autant plus que le Sultan paraissait vouloir se refuser à prêter des troupes pour un semblable usage.

L'Ambassadeur d'Angleterre déclara à ce moment qu'il était chargé de proposer que la discussion de cette question fût déférée à la conférence; je dis que le Gouvernement de la République était également d'avis que l'examen de l'éventualité d'une intervention turque en Égypte fût réservé à la conférence et que, suivant nous, celle-ci aurait à délibérer soit sur ce mode de solution, soit sur toute autre combinaison que les circonstances feraient reconnaître comme opportune. Je rappelai en même temps que, d'après les termes de notre proposition initiale, qui se référait à la note identique du 12 février, communiquée à toutes les Puissances et acceptée par elles, la conférence serait uniquement chargée de rechercher les moyens de rétablir en Égypte le *statu quo* normal, fondé sur les firmans du Sultan et sur les arrangements pris avec l'Europe et spécialement avec la France et l'Angleterre. Cette mention souleva quelques objections de la part de l'Ambassadeur d'Italie. Le prince de Bismarck s'efforça d'écarter ce sujet de discussion en disant qu'il ne fallait pas empiéter sur les attributions de la conférence qui règlerait elle-même l'ordre de ses travaux et que d'ailleurs, les délibérations de la conférence devant être prises à l'unanimité des voix, chaque Puissance resterait toujours libre d'arrêter toute proposition à laquelle elle refuserait son assentiment.

Le prince déclara d'ailleurs qu'il n'était pas question d'altérer le *statu quo*.

En résumé, le résultat de notre réunion a été de constater l'accord des Puissances pour assembler la conférence à bref délai à Constantinople, sans

[1] Voir Clovis de Hohenlohe, *Mémoires*, tome III de la trad. fr., à la date du 23 juin 1882, un paragraphe débutant ainsi : «La question d'Égypte m'a vivement absorbé ces derniers huit jours». Paris, Conard, 1909, in-8°.

[2] Voir ci-dessus n° 374.

participation de la Turquie et sur convocation faite par la France et l'Angleterre; la probabilité d'une adoption unanime de la date du 22 juin, enfin la limitation de la compétence de la conférence aux seules affaires d'Égypte [1].

399.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 19 juin 1882, 12 h. 25, soir.*

D'après les derniers avis parvenus des différentes Cours, j'ai lieu de penser que les quatre Puissances acceptent :

1° Que la conférence se réunisse le 22 juin à Constantinople, sans la participation de la Turquie ainsi que le Sultan en a exprimé le désir.

2° Que la convocation à cette conférence soit adressée par la France et l'Angleterre.

Je vous prie donc de soumettre immédiatement à Lord Granville le projet de télégramme ci-après, qui, s'il a son approbation, serait adressé d'urgence à nos représentants auprès des quatre Cours. Je me tiens prêt à télégraphier aussitôt que j'aurai la réponse de Lord Granville.

Projet de télégramme pour nos Ambassadeurs auprès des quatre Cours :

«A la suite de l'échange de vues qui vient d'avoir lieu entre elles, les grandes Puissances ont reconnu, sur l'initiative de la France et de l'Angleterre, qu'il y avait lieu de délibérer en commun sur la situation actuelle de l'Égypte et sur les mesures que cette situation peut comporter.

«En conséquence, le Gouvernement de la République et le Gouvernement de la Reine proposent que les représentants des six grandes Puissances se réunissent en conférence à Constantinople le 22 de ce mois.

«Les délibérations de la conférence auront pour objet exclusif de régler les questions posées en Égypte par les derniers événements sur les bases indiquées dans les communications identiques adressées le 12 février et le 2 juin dernier par la France et l'Angleterre aux quatre autres Puissances.»

(1) M. de Freycinet répond le 19 juin à 11 h. 55 matin : «Je vous remercie de vos importantes dépêches et j'approuve pleinement le langage que vous avez tenu à la conférence, visant essentiellement le maintien du *statu quo*...»

400.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 19 juin 1882, 8 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a déclaré aujourd'hui en son nom et au nom du Sultan qu'il démentait de la façon la plus catégorique la proposition faite par Musurus Pacha relativement à la réunion de la conférence à Constantinople sans la participation du Gouvernement turc [1]. Saïd Pacha a fait la même déclaration à mes cinq collègues. Il a dit en outre que les bonnes nouvelles qu'il recevait d'Égypte, l'ordre rétabli et l'espoir qu'il ne serait plus troublé fondé sur la constitution d'un ministère rendait la réunion de la conférence inutile et inopportune. Je vous adresserai un second télégramme pour vous donner plus de détails.

401.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 20 juin 1882, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

J'ai remis aujourd'hui au comte de Hatzfeldt le texte du protocole de désintéressement proposé par la France et l'Angleterre [2]. Il m'a dit que nous ne devions pas douter que l'Allemagne fût prête à signer ce document.

Je lui ai remis également, après m'être concerté avec Lord Ampthill, qui a fait de son côté une communication semblable, le texte officiel de la convocation de la conférence à Constantinople pour le 22 juin [3].

Le comte de Hatzfeldt m'a dit à cette occasion que le Sultan élevait quelques difficultés inattendues contre la réunion de la conférence [4], qu'il contestait avoir donné son assentiment à la convocation de cette réunion à Constantinople, sans la participation de la Turquie, et qu'il déclarait la conférence

[1] Voir ci-dessus, n° 395.
[2] Voir ci-dessus, n° 390 et note.
[3] Voir ci-dessus, n° 399.
[4] Voir ci-dessus, n° 400.

inutile, par la raison qu'il recevait de bonnes nouvelles d'Égypte. Le comte de Hatzfeldt a ajouté que le prince de Bismarck, considérant que les Puissances étaient engagées maintenant les unes envers les autres, était d'avis de persister malgré les objections du Sultan, dans le projet de réunion de la conférence [1]. Des instructions dans ce sens ont été envoyées aujourd'hui aux représentants de l'Allemagne auprès des autres Puissances, et le prince de Hohenlohe ne manquera sans doute pas de vous en entretenir.

Le prince de Bismarck est parti ce matin de Berlin pour sa terre de Varzin. On dit que son absence durera cinq mois.

402.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 20 juin 1882, 10 h. 14, soir.*

(*Reçu :* 21 juin, 12 h. 45, matin.)

J'ai de sérieuses raisons de croire que le Cabinet de Londres va modifier son attitude dans la question égyptienne. On est persuadé ici que la conférence n'aboutira pas et que le Sultan refusera d'envoyer des troupes en Égypte. L'opinion publique en Angleterre n'accepte pas cet échec et va forcer le Ministère à agir. Cinq membres du Cabinet, M. Chamberlain, Lord Hartington, Kimberley, Lord Northbrook et Sir Ch. Dilke sont décidés à adopter une politique énergique; la majorité du Parlement est avec eux.

Je crois que le Cabinet de Londres nous proposera d'ici à deux ou trois jours d'occuper l'isthme de Suez. On va prendre des mesures pour que des troupes soient réunies à Malte et à Aden.

On est profondément indisposé ici contre le prince de Bismarck auquel on attribue les difficultés [2] dont l'Angleterre, en ce qui la concerne, est décidée à se dégager par un coup de vigueur.

[1] Le comte de Hatzfeldt donnait les mêmes assurances à Lord Ampthill; il lui disait que le prince de Bismarck avait fait savoir à ses Ambassadeurs qu'il pensait que la conférence pouvait se réunir le jeudi 22 juin. (Pièce n° 300 de *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 11.)

[2] Voir ci-dessus, n°s 392 et 398.

403.

L'Amiral Conrad, Commandant en chef de la mission navale du Levant,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine [1].

T. *Alexandrie, 20 juin 1882, 6 h. 10, soir.*

La lumière se fait chaque jour davantage sur le rôle odieux de la police et des gardes municipaux [2] pendant la journée du 11 juin [3]. Ces deux corps ont participé aux vols et aux crimes et ont attiré les Européens dans la préfecture de police où ils ont été assassinés; nombre des victimes inconnu, mais bien plus considérable que je ne croyais; on suppose que beaucoup ont été jetés à la mer : cinq Français ou protégés morts et trois blessés. Ces faits, tenus secrets dans le principe, expliquent terreur générale des chrétiens qui fuient de toutes parts.

Des renforts entrent continuellement en ville.

Depuis l'arrivée du Ministre de la Guerre, les préparatifs de défense recommencent sur certains points [4].

404.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 21 juin 1882, 8 h. 30, soir.*

Je vous ai envoyé le texte de l'invitation qui a été adressée aux quatre Puissances par les Cabinets de Paris et de Londres en vue de la conférence qui doit s'ouvrir demain à Constantinople [5].

(1) Télégramme transmis au Ministère des Affaires étrangères le 21 juin.

(2) Lord Granville, lui aussi, dans une dépêche adressée le 17 août à Sir Edward Malet, parle de l'attitude de l'armée et de la police. «Le 13 au matin, M. Cookson apprenait de bonne source qu'en dépit des assurances données par le Gouvernement et les autorités militaires, les soldats ne s'étaient pas trouvés à leur poste pendant la nuit et qu'une sérieuse altercation avait éclaté entre le Gouverneur (d'Alexandrie) et les colonels qui lui reprochèrent en termes violents de trahir sa religion et refusèrent d'obéir à ses ordres. Le janissaire du Consul Cookson dépose que le premier homme qui l'a frappé était un garde de police.» (Pièce n° 3 de *Correspondence respecting the riots at Alexandria.* On the 11th June 1882. Londres 1882.)

(3) Voir ci-dessus, n° 378.

(4) Dans une lettre du 20 juin au Ministre de la Marine, l'amiral Conrad écrivait : «L'arrogance de l'armée égyptienne est montée à son diapason le plus élevé, et Arabi se compare complaisamment à Napoléon Ier; il est pourtant plutôt le chef religieux du parti militaire qui s'intitule parti national.»

(5) Voir ci-dessus, n° 399.

Lord Granville, questionné par M. Tissot, répondait qu'il avait maintenu ses instructions

Ce document, qui servira sans doute de base aux délibérations des Ambassadeurs, précise nettement l'objectif invariable de notre politique, à savoir :

Le maintien des droits respectifs du Sultan et du Khédive, ainsi que des arrangements et engagements internationaux;

Le respect des libertés garanties par les firmans;

Le développement prudent des institutions égyptiennes.

Je vous laisse toute latitude pour discuter, et au besoin accepter, *ad referendum,* les solutions diverses qui seraient suggérées à l'effet d'atteindre le but que nous nous proposons.

Dans le cas où l'intervention armée de la Turquie serait mise en délibération, je vous recommande expressément d'insister pour que cette intervention soit réglée de manière à ne pas dégénérer abusivement en une occupation plus ou moins prolongée au détriment de l'indépendance de l'Égypte.

Si les garanties offertes dans ce sens ne vous paraissaient pas pleinement satisfaisantes, vous ne manqueriez pas de me consulter avant de vous rallier à une formule déterminée.

Telles sont, dans leurs lignes générales, les instructions que je crois devoir vous donner aujourd'hui. Je compte sur votre expérience et votre autorité pour défendre utilement la cause confiée à vos soins.

405.

Note de l'Ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, 22 juin 1882.

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 23 juin.)

On the 19th of april last, Lord Lyons had the honour to put into M. de Freycinet's hand a copy of a treaty alleged to have been made in 1880 by lieutenant Savorgnan de Brazza with certain native chiefs near Stanley Pool on the River Congo; and in pursuance of instructions which he had received from Her Majesty's Government, he asked M. de Freycinet whether the treaty in question was a genuine document, and whether it was recognized by the French Government.

M. de Freycinet was so good to say that he would have the matter examined and let Lord Lyons know the result.

Lord Lyons is now directed to remind His Excellency of this matter and to

pour l'ouverture de la conférence. (Télégr. de Londres du 22 juin, 1 h. 50, s.) Dans un télégramme complémentaire (22 juin, 1 h. 50, s.), l'Ambassadeur ajoutait : « Ces instructions sont conçues, m'assure-t-on, dans les termes les plus énergiques. »

say that Her Majesty's Governement are anxious to learn as soon as possible wheter the treaty is a genuine document and whether it is recognized by the French Government.

TRADUCTION.

Le 19 avril dernier, Lord Lyons avait l'honneur de remettre entre les mains de M. de Freycinet une copie d'un traité qui aurait été conclu en 1880 par le lieutenant Savorgnan de Brazza avec certains chefs indigènes près de Stanley Pool. Pour se conformer aux instructions qu'il avait reçues du Gouvernement de Sa Majesté, il demandait à M. de Freycinet si le traité en question était un document authentique et s'il avait été reconnu par le Gouvernement français.

M. de Freycinet était assez bon pour lui dire qu'il examinerait la question et qu'il ferait connaître à Lord Lyons le résultat de son étude.

Lord Lyons est maintenant chargé de rappeler cette affaire à Son Excellence et de dire que le Gouvernement de Sa Majesté est désireux de savoir le plus tôt possible si le traité est un document original et s'il est reconnu par le Gouvernement français.

406.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

Thérapia, 23 juin 1882, 7 h. 20, soir.

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

La conférence s'est constituée aujourd'hui sous la présidence du comte Corti, comme doyen[1]. Le secret absolu a été convenu.

Nous avons décidé d'adresser à la Porte un memorandum notifiant la constitution de la conférence et exprimant en même temps nos regrets de la non-participation de la Turquie ainsi que l'espoir d'avoir ultérieurement la coopération du Gouvernement ottoman[2].

[1] Le comte Corti avait convoqué ses collègues pour le 23 juin à 3 heures. (Télégr. de Thérapia, 23 juin, 1 h. 40, s.). Voir ci-dessus, n° 398 et note.

[2] A la fin de la conférence Rechid Bey, secrétaire du Sultan, s'était fait annoncer et avait demandé à voir le comte Corti. L'objet de sa démarche était de faire savoir «que l'armée égyptienne et les officiers avaient prêté un serment solennel d'obéissance au Sultan et au Khédive». Rechid Bey avait ensuite au nom du Sultan prié Lord Dufferin de demander sans délai à Lord Dufferin : 1° quelles étaient les intentions actuelles du Gouvernement anglais à l'égard de l'Égypte dans le moment présent; 2° quelles étaient ses vues pour l'avenir de l'Égypte. Lord Dufferin répond qu'il transmettra les questions précises qui lui sont posées; en attendant il croit pouvoir donner à l'envoyé du Sultan, l'assurance qu'en ce qui concerne l'Égypte, son Gouvernement n'a qu'un désir : maintenir dans leur intégralité

407.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 23 juin 1882, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

Deux faits considérables ont modifié la question égyptienne : le massacre du 11 juin[1], la formation d'un nouveau Ministère[2].

J'ai déclaré à plusieurs reprises au Président du dernier Cabinet que, si un seul Français était victime de quelque attentat, aucune considération ne nous empêcherait de punir nous-mêmes les coupables. J'ai rendu Arabi Pacha personnellement responsable de tout désordre. Cependant, malgré les garanties les plus solennelles données par Arabi Pacha, des Français et des protégés français inoffensifs ont été massacrés par des soldats ayant charge de la tranquillité publique, et cela en vue des canons de nos cuirassés.

Quant à la question politique : sur l'ordre de M. de Bismarck, un nouveau Cabinet s'est formé. Je ne pouvais décemment aider à la formation d'un ministère qui consacrait la dictature d'Arabi Pacha. Je ne l'ai pas combattu, jugeant que pour quelques jours il pourait être utile. Ce ministère a pour but de faire croire que le plus parfait accord existe entre Arabi Pacha, l'armée, le Khédive et la Chambre et qu'en réglant quelques détails, on aura réglé la question égyptienne. Or, si l'état de choses actuel se prolongeait, notre situation serait annulée en Égypte, affaiblie partout ailleurs.

J'ai espéré que la conférence arriverait à un résultat sérieux. J'ai maintenant

les droits souverains du Sultan tels qu'ils sont actuellement définis par les firmans et l'ordre de choses qu'ils ont établi. (Voir la pièce n° 12 de la *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 17, Londres 1882.) Le 25 Lord Granville (pièce n° 18 du même recueil), approuve pleinement la réponse de Lord Dufferin à Rechid Bey. Quant au présent, le vœu du Gouvernement de Sa Majesté est que le Sultan envoie des troupes en Égypte pour renforcer l'autorité du Khédive, éviter la continuation ou le renouvellement de la pression exercée sur Son Altesse par l'armée et le rétablissement du *statu quo* normal. Pour l'avenir le Gouvernement anglais désire la continuation de l'état de choses actuel sans exclure une amélioration spontanée de l'administration intérieure du pays, mais il exclut absolument l'influence prépondérante de n'importe quelle Puissance particulière.

(1) Voir ci-dessus, n° 378 et note.

(2) Le 18 juin à 8 h. 49, matin, M. Sienkiewicz télégraphie que «le Khédive, sous la pression des agents d'Allemagne et d'Autriche, a signé la nomination de Ragheb Pacha comme Président du Conseil». Sir Edward Malet donne la même nouvelle avec les mêmes commentaires à Lord Granville, le 20 juin; le même jour à 3 h. 50, p. m., il envoie par télégramme, la liste des Ministres : Ragheb Pacha, Président et Affaires étrangères; Ahmed Pacha Rashed, Intérieur; Arabi Pacha, Guerre et Marine, etc.

des doutes à cet égard. Aussi, malgré les répugnances que j'ai contre le recours à la force, je considère aujourd'hui, après mûr examen, que la force seule peut terminer la question égyptienne[1]. Elle permettrait de couper court aux intrigues qui se nouent et de rétablir notre situation et la marche régulière des choses. Le moment est singulièrement propice, il ne reste que fort peu d'Européens en Égypte.

J'affirme d'ailleurs que je ne subis aucune sorte d'influence. Je dois la vérité à mon Gouvernement. Je la lui fais connaître sans préoccupation d'aucune sorte[2].

P. S. Je viens de recevoir la visite de Ragheb Pacha.

408.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 24 juin 1882, 3 h. 45, soir.*

Ainsi que vous me l'aviez fait pressentir[3], Lord Lyons est venu avant-hier, de la part de son Gouvernement, me proposer très confidentiellement de nous concerter en vue de mesures immédiates pour protéger le Canal de Suez[4]. Je lui ai répondu ce matin, après en avoir délibéré en Conseil, que mes informations puisées aux meilleures sources ne concordaient pas avec les siennes, que le Canal n'était menacé par rien, et que le seul danger que redoutait la Compagnie était la protection même qu'on voulait lui offrir, attendu qu'une occupation, selon elle, pourrait entraîner la rupture du canal d'eau douce et déterminer des actes d'hostilité contre le canal maritime. Dans ces conditions, ai-je dit, l'occupation du Canal ne serait pas justifiée aux yeux de l'Europe par d'impérieuses nécessités. D'autre part elle amènerait forcément celle du Caire,

(1) Dans sa lettre du 20 juin, l'amiral Conrad disait aussi : «Quelles que soient donc nos répugnances à engager une action en Égypte, je crois qu'on sera obligé d'en venir à une intervention armée.»

(2) Dans un télégramme du 24 juin, 3 h. 45, soir, qui est une réponse à celui-ci, M. de Freycinet recommande une extrême réserve à M. Sienkiewicz. «Vous devez en ce moment tout subordonner à la question de sécurité de nos nationaux.»

(3) Voir ci-dessus, n° 402.

Lord Lyons avait été en effet informé par Lord Granville que le Gouvernement anglais était fondé à croire qu'il se tramait quelque chose contre le canal. (Pièce n° 11 de *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 17.)

(4) Le 24 juin à 12 h. soir, M. de Lesseps télégraphiait de Paris à Ragheb Pacha : «On répand avec persistance en Europe le bruit que la liberté et la sécurité du transit par le canal de Suez seraient menacées. J'affirme à tous la sagesse du Gouvernement égyptien et je proteste que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement.»

d'Alexandrie et finalement de toute l'Égypte. En un mot ce serait l'intervention militaire résolue et appliquée par nous, de notre seule autorité, au moment même où nous venons de convier l'Europe à délibérer sur la meilleure solution à donner à la question égyptienne. Nous ne nous reconnaissons pas un tel droit, ai-je dit, et nous n'admettons pas qu'aucune autre Puissance agisse ainsi. En résumé, ai-je ajouté, sous forme de conclusion, vous pourrez répondre à Lord Granville que non seulement nous ne sommes pas favorables à cette idée, mais que nous y sommes absolument contraires. Lord Lyons m'a dit alors que son Gouvernement n'avait peut-être pas eu en vue l'occupation même du canal, mais une simple surveillance, que la dépêche de Lord Granville était fort peu explicite. Il m'a demandé le secret le plus absolu sur sa confidence, ajoutant qu'aucune sorte de communication n'avait été faite à la Porte ni à aucune autre Puissance. Cet entretien, quoique très net de ma part, a d'ailleurs eu lieu sur le ton le plus amical.

409.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères [1].

T. *Thérapia, 25 juin 1882, 7 h. 22, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Dans la séance d'aujourd'hui, nous avons signé le protocole de désintéressement [2].

Nous avons ensuite procédé à un échange de vues général sur la situation de l'Égypte.

Cette discussion sera continuée à la prochaine séance qui aura lieu mardi prochain.

[1] Ce télégramme est un télégramme identique envoyé par les représentants des six Puissances.

[2] Les Gouvernements représentés par les soussignés s'engagent dans tout arrangement qui pourrait se faire, par suite de leur action concertée pour le règlement des affaires d'Égypte, à ne rechercher aucun avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni aucun avantage commercial pour leurs sujets que ceux que toute autre nation puisse également obtenir.

Signé : Dufferin, Hirschfeld, Calice, marquis de Noailles, L. Corti, Onou.

410.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 103. *Paris, 27 juin 1882.*

[M. de Freycinet, se référant à une lettre de l'amiral Jauréguiberry, signale les difficultés créées à Terre-Neuve par l'attitude des pêcheurs anglais sur le *French Shore.*]

Je ne puis dès lors que partager l'avis exprimé par le Ministre de la Marine touchant la nécessité d'appeler la plus sérieuse attention du Gouvernement britannique sur la situation qui nous est signalée et vous voudrez bien en conséquence faire part à Lord Granville des préoccupations dont témoigne la communication de l'amiral Jauréguiberry, en lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les complications qu'elle laisse entrevoir. Vous insisterez en même temps sur les motifs auxquels M. Bigrel se croit en droit d'attribuer cette surexcitation des esprits et sur ce qu'il y a de regrettable, même abstraction faite de la question de principe qui demeure entièrement réservée, dans la coïncidence que nous devons relever entre la nouvelle attitude adoptée par le Gouvernement britannique sur un point si intéressant pour nous et l'ouverture de la campagne de pêche. Enfin la démarche dont vous aurez à vous acquitter de ce chef vous fournira une occasion toute naturelle de rappeler au Principal Secrétaire d'État la promesse qu'il a faite, il y a près de deux mois, de nous saisir des vues définitives de son Gouvernement sur l'ensemble de la liquidation des pêcheries et de faire ressortir à ses yeux la nécessité qui, suivant nous, s'impose chaque jour davantage au Cabinet de Londres d'assurer la reprise effective des pourparlers dont il a pris en dernier lieu l'initiative. Je vous serai obligé de me tenir informé de la réponse qui vous sera faite sur ces différents points.

411.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. (Télégramme identique.) *Thérapia, 27 juin 1882, 10 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 28 juin, 12 h. 30, matin.)

«Les Ambassadeurs de France et d'Angleterre nous ont communiqué les informations qu'ils ont reçues depuis notre dernière réunion sur l'état de

l'Égypte. Ces informations sont de nature à augmenter les préoccupations. Après avoir complété l'échange de vues générales qui a fait l'objet de notre dernière séance, nous avons abordé la discussion des mesures auxquelles on pourrait recourir pour atteindre le but assigné à la conférence. L'Ambassadeur d'Italie a proposé qu'il fût entendu que, pendant la durée de la conférence, les Puissances s'abstiendront de toute entreprise isolée en Égypte. Cette proposition a été acceptée, sous la réserve d'un cas de force majeure tel que la nécessité de protéger la vie des nationaux. La prochaine séance est fixée à jeudi soir.»

P.-S. J'ai omis de marquer *identique* les deux précédents télégrammes rendant compte des deux premières séances de la conférence.

412.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Thérapia, 28 juin 1882, 1 h. 10, matin.*

(*Reçu :* 6 h., matin.)

Si je n'ai pas rendu un compte plus détaillé des deux premières séances de la Conférence, c'est qu'elles ont été employées aux préliminaires et aux développements de ce qu'on peut appeler les lieux communs de la situation.

La séance d'aujourd'hui a eu plus d'intérêt. Lord Dufferin a saisi la Conférence d'une proposition positive conçue dans les termes suivants :

«Inviter le Sultan à envoyer en Égypte un corps d'armée suffisant pour dominer la situation et abattre la faction militaire usurpatrice, sous des conditions qui déterminent l'étendue et le but de cette intervention (1).» Quelques-uns de nos collègues ont un instant hésité et parlent d'en référer à leurs Gouvernements. Nous leur avons fait observer que la mission de la Conférence étant d'élaborer les propositions qui lui seraient faites et de déterminer les mesures qui pourraient rétablir l'Égypte dans le *statu quo* normal, nous ne pouvons saisir nos Gouvernements que de propositions déjà élucidées et, pour ainsi dire, concrètes.

La discussion a donc commencé, mais elle n'a progressé que lentement. Nous nous heurtons toujours à l'attitude passive que veulent garder l'Ambassadeur d'Autriche, le Chargé d'affaires d'Allemagne et aujourd'hui aussi le

(1) Voir ci-dessus, n° 406 et notes.

Le 28 juin à 3 h. 10, soir, M. de Noailles, désirant «entrer un peu plus au fond de la question» avec M. de Freycinet, lui télégraphie : «Quels que soient les inconvénients de l'intervention turque, il était nécessaire que la conférence abordât cette question. Je ne devais pas en retarder davantage la discussion.»

Chargé d'affaires de Russie. Ils disent ne point connaître suffisamment la question et manquer de renseignements. Pour ma part, j'ai déclaré qu'étant autorisé par mon Gouvernement à discuter toutes les propositions qui se poseraient devant la Conférence, j'étais prêt à discuter de même celle que venait de faire Lord Dufferin. La Conférence ayant été demandée par la France et l'Angleterre, on est porté à croire que les propositions qui émanent des représentants de l'un ou l'autre pays leur sont communes, et c'est un côté délicat de ma situation d'avoir à éviter de me rendre solidaire des propositions de mon collègue d'Angleterre, tout en maintenant l'apparence d'une parfaite entente sans laquelle, devant l'attitude passive de nos collègues que je viens de vous indiquer, les bases mêmes de la Conférence viendraient à nous manquer (1).

Le premier point discuté relatif à la proposition de Lord Dufferin a été celui de savoir si une intervention armée de la Turquie n'exposerait pas à un nouveau péril la vie des Européens qui se trouvent encore en Égypte. Cette objection a été soulevée par l'Ambassadeur d'Autriche. Il a dit que, devant l'insuffisance de ses informations à cet égard, sa conscience ne lui permettait pas de prendre une décision; le Chargé d'affaires d'Allemagne a fait alors la singulière proposition de s'adresser eux-mêmes (*sic*) à nos Consuls en Égypte et de leur poser la question. Il a fallu perdre un temps assez long pour démontrer qu'une pareille proposition était inacceptable. On en est resté là aujourd'hui et nous continuerons la discussion jeudi prochain.

413.

M. SIENKIEWICZ, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 28 juin 1882, 8 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Les Européens continuent à émigrer. On croit ici qu'une action anglaise est imminente (2). Il ne reste plus au consulat anglais que deux commis qui enre-

(1) M. de Freycinet répond à 8 h. du soir : «Vous avez bien apprécié la nuance à garder, qui consiste, comme vous dites, à *éviter de vous rendre solidaire des propositions de votre collègue d'Angleterre, tout en maintenant l'apparence d'une parfaite union.* Il importe, en effet qu'on se rende compte que les propositions n'émanent pas de vous; cela est essentiel à notre liberté ultérieure. Il faut, en même temps, et c'est la difficulté que vous saurez vaincre, que notre intimité avec l'Angleterre ne soit pas affaiblie par cet aparté.»

(2) Voir ci-dessus, n° 411, la proposition italienne acceptée par la conférence de Constantinople le 27 juin.

gistrent les noms des Anglais qui désirent rester en Égypte. L'agence est gérée par un Secrétaire d'ambassade [1], mais en fait c'est M. Colvin qui la dirige.

Ragheb n'a pris aucune mesure même administrative contre les auteurs des massacres [2]. La misère prend de grandes proportions parmi les indigènes. On signe une pétition pour inviter Arabi Pacha à s'entendre avec les Européens.

Il est bien difficile à distance de se rendre compte de la situation.

Le Khédive est invisible depuis deux jours.

414.

M. Victor de Lesseps [3],

à la Compagnie de Suez.

T. *Suez (Ismaïlia), 29 juin 1882.*

Télégraphiez de suite si une action européenne est imminente oui ou non [4]. J'aviserai dans ce cas aux mesures de sécurité pour le personnel qui, pas plus ici que dans le reste de l'Égypte, n'est garanti. Un télégramme de Londres reçu par l'Administrateur des Domaines de l'État fait supposer l'imminence d'un gros débarquement [5].

415.

M. Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 30 juin 1882, 6 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 45, matin.)

J'ai reçu le télégramme de Votre Excellence du 28 juin, 6 heures [6]. N'ayant trouvé aucune combinaison plus expéditive, je partirai mardi matin

(1) Sir Edward Malet était parti pour Venise. (Dép. n° 212 d'Alexandrie du 26 juin.)

(2) M. Sienkiewicz avait télégraphié le 26 juin, à minuit, après une démarche auprès de Ragheb Pacha. «Il m'a répondu par de chaleureuses protestations. Le Gouvernement n'a pris aucune mesure contre le préfet de police, ni contre les gardes municipaux responsables ou auteurs des massacres.» M. de Freycinet dira le 29 juin à 3 h. 15, soir, à M. Sienkiewicz : «Insistez auprès de Ragheb pour que des mesures efficaces soient prises en vue d'un prompt et rigoureux châtiment des coupables d'Alexandrie.»

(3) Fils de M. de Lesseps et son représentant en Égypte.

(4) Voir ci-dessus, n° 413.

(5) M. de Lesseps, averti par ce télégramme, télégraphie à son tour de Paris à M. Standen le 30 juin : «Nous ne pouvons croire que l'Angleterre commette une pareille imprudence; je réponds en conséquence à Victor que nous ne redoutons pas de décisions inquiétantes de sa part.»

(6) «Je désire, avait télégraphié M. de Freycinet, que vous veniez le plus tôt possible pour quelques jours à Paris... Vous devez vous mettre immédiatement en route pour Paris par la voie la plus rapide».

par le paquebot français. Je débarquerai à Naples où je prendrai la voie de terre.

Ragheb Pacha est désolé de n'avoir pu rétablir la confiance. Les notables d'origine turque quittent l'Égypte. Le Khédive est malade.

Je me suis cru autorisé à donner deux mille francs à la société de secours du Caire pour faciliter le rapatriement des nationaux nécessiteux qui ont spontanément manifesté le désir de quitter l'Égypte.

Je pense qu'il serait bon que le *Péluse* restât à Alexandrie pour servir de refuge en cas de besoin à nos compatriotes.

Madame Raindre est embarquée.

416.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 30 juin 1882, 1 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 4 h, soir.)

Il ne m'a pas été possible de voir Lord Granville depuis quelques jours, mais je sais par Sir Ch. Dilke que le Cabinet de Londres n'a pas été ému outre mesure de votre réponse à la communication de Lord Lyons [1]; il s'y attendait un peu. J'ai trouvé toutefois Sir Ch. Dilke plus réservé que d'habitude lorsque j'ai essayé de causer avec lui du projet anglais. Il m'a laissé entendre qu'il était inutile pour le moment de discuter la proposition que nous avions rejetée.

Je n'ai pas eu d'autres renseignements sur les dispositions du Gouvernement italien [2] signalées par mon télégramme du 26, mais quelques journaux anglais font considérer son action éventuelle comme très probable.

Les armements de l'Angleterre sont réels et considérables. Notre attaché naval, que j'avais prié de contrôler les dires des journaux, vient de m'adresser une note qui en constate l'exactitude. Tout se prépare avec la plus grande activité pour transporter au premier signal un corps expéditionnaire de 20 à 22.000 hommes. Le Gouvernement peut au besoin en envoyer 30.000. Le lieu précis de destination n'est pas indiqué; les journaux parlent du canal; mais, pour protéger efficacement le canal, il faut être maître du Caire.

[1] Voir ci-dessus, n° 408.

[2] «Je tiens d'un des membres du Cabinet, avait télégraphié M. Tissot le 26 juin à 5 h. 55, soir, que le Gouvernement anglais s'attend à ce que l'Italie lui propose prochainement son concours pour l'occupation du canal de Suez.»

Quant aux desseins généraux du Cabinet anglais, ils me semblent dépendre en grande partie, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, du résultat de la Conférence de Constantinople. Ce qui semble hors de doute, c'est que le Gouvernement, poussé par l'opinion publique, ne gardera pas l'attitude passive qu'on lui a si violemment reprochée. Il agira. Mais comment? Dans quelles conditions? Avec qui? C'est ce qu'il ne sait peut-être pas encore exactement lui-même. Je suis toujours convaincu qu'il attacherait un grand prix à notre concours, mais je crois aussi qu'il n'hésiterait pas à s'en passer et à agir, soit avec d'autres Puissances, soit seul. Tous les partis se prononcent dans ce sens.

Il me serait indispensable, pour causer utilement avec Lord Granville, de savoir quelles sont au juste les propositions du Gouvernement français. Notre refus de coopération est-il subordonné à la durée de la Conférence et au résultat auquel elle aboutira? Est-il absolu? Je vous serais bien reconnaissant de me donner au moins en quelques lignes particulières le fil destiné à me guider.

Je pars pour Windsor où la Reine a bien voulu m'inviter à passer vingt-quatre heures. M. d'Aunay tiendra Votre Excellence au courant.

417.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 30 juin 1882, 7 h. 40, soir.*

Je croyais que mon télégramme du 24 ne pouvait laisser subsister aucun doute (1). Notre refus de coopération n'a pas été formulé dans un sens absolu. Il était manifestement subordonné à la durée et aux résultats de la Conférence. Quand la Conférence sera close nous serons tous prêts à examiner avec l'Angleterre ce qu'il conviendra de faire.

(1) Voir ci-dessus, n° 408.

418.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 1er juillet 1882, 6 h. 15, soir.*

Si la Porte paraissait vouloir prendre l'initiative d'une intervention armée en Égypte, ainsi que l'indique votre télégramme du 30 juin, 3 h. 10 du matin [1], nous sommes d'avis que la Conférence fasse connaître que le Sultan ne doit pas procéder à l'envoi des troupes, avant de s'être mis d'accord avec elle.

Dans le cas où les instructions de Lord Dufferin sur ce point ne seraient pas absolument semblables, vous vous concerteriez ensemble pour que vos déclarations dans la Conférence s'éloignent le moins possible l'une de l'autre [2].

419.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 79. *Berlin, 1er juillet 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 juillet.)

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, avec votre dépêche en date du 10 juin, n° 69, une pétition émanée de l'Association générale d'Alsace-Lorraine, qui sollicite du Gouvernement sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique; vous m'avez transmis en même temps une série de documents présentés par les pétitionnaires à l'appui de leur demande, et une lettre du Ministre de l'Intérieur, vous priant de lui donner votre opinion confidentielle sur l'opportunité, au point de vue diplomatique, de la mesure qu'il s'agirait de prendre en faveur de l'association requérante.

(1) Dans la séance du 29 juin, la Conférence avait continué «la discussion de la proposition de l'intervention armée de la Turquie faite par l'Ambassadeur d'Angleterre.»

(2) Dans la même séance du 29 juin, Lord Dufferin avait émis l'hypothèse d'un cas de force majeure. «Dans une conversation que nous avons eue à la sortie de la séance, télégraphiait M. de Noailles, le 30 juin, à 9 h. 30 du matin, j'ai dit à Lord Dufferin que tout cas de force majeure existerait pour la France comme pour l'Angleterre. Il a bien voulu me répondre : Certainement.»

Vous avez bien voulu me consulter au sujet de la question posée par M. Goblet. J'ai dû examiner en conséquence les pièces fournies par l'association. Elles comprennent ses statuts et les rapports annuels présentés aux sociétaires depuis 1873, et permettent de bien apprécier le but, les tendances, l'esprit général de la société requérante. A notre point de vue national, il semble qu'on ne puisse accorder que des éloges aux idées à la fois patriotiques et charitables qui ont inspiré cette fondation et qui président à son développement. Elle serait donc, autant que j'en ai pu juger, véritablement digne de recevoir les encouragements et les faveurs du Gouvernement de la République.

Mais nos propres sentiments et notre point de vue français ne sont pas seuls en cause dans l'affaire que M. le Ministre de l'Intérieur a déférée à votre appréciation. C'est de nos relations internationales et en particulier de nos relations avec l'Allemagne qu'il s'est justement préoccupé. Ces relations sont absolument dominées, il faut bien le reconnaître, par les traités que nous avons signés en 1871 et que nous avons le devoir impérieux de respecter tant qu'ils subsistent, quelque douloureuse qu'en puisse être l'application pour nous, lorsqu'il s'agit de consacrer notre propre démembrement.

Or, il est impossible de nous dissimuler à nous-mêmes, et de dissimuler à d'autres, que l'Association d'Alsace-Lorraine, par suite de l'entraînement patriotique de ses fondateurs et de ses membres est constituée à l'état de protestation vivante contre les cruels traités de 1871. Il serait vain de nous retrancher en sa faveur derrière les actes de philanthropie et de charité qu'elle accomplit, et qui, envisagés en soi, lui donnent certainement droit au respect universel. Les personnes qui la dirigent ont pris soin, avec une franchise honorable, d'assigner aux efforts des sociétaires un autre but, désigné plus directement encore à notre sympathie, mais moins désintéressé, et par conséquent plus sujet à soulever de certains côtés des objections.

«Notre association, dit M. Alfred Blech, président, dans le rapport général du 27 mars 1881, n'a pas un but exclusivement humanitaire et réparateur... C'est à nous qu'il appartient d'être en toutes circonstances les apôtres de cette grande idée de revendication que nous n'avons pas le droit d'abandonner tant que nos malheureux concitoyens gémissent sous un joug étranger.»

Nous devons nous réjouir de voir les cœurs français animés de ces sentiments généreux, et nous pouvons applaudir aux efforts de ceux qui s'appliquent à les propager, s'ils se bornent à user du droit commun et à réclamer le bénéfice de la liberté égale. Mais le devoir rigoureux du Gouvernement est de ne pas s'associer lui-même à l'apostolat recommandé par M. Blech; car, s'il le faisait, il agirait manifestement contre les traités qu'il a souscrits. Or il est à craindre que la déclaration de reconnaissance comme établissement d'utilité publique, dans l'état de notre législation, n'implique un certain concours, et,

par conséquent, la responsabilité morale du Gouvernement. C'est là une délicate question juridique; mais il semble que l'intervention du Conseil d'État, le droit d'appréciation suprême réservé aux pouvoirs publics, enfin la dénomination même de la faveur accordée excluent l'idée d'une mesure d'ordre purement privé et de droit commun. Si cette considération est juste, l'obligation stricte du Gouvernement de la République me semble être, dans la conjoncture actuelle, de s'abstenir, sous peine de soulever des susceptibilités et de s'exposer à des récriminations légitimes.

J'ai l'honneur de vous renvoyer sous ce pli le texte original de la pétition adressée au Ministre de l'Intérieur, et les différentes pièces à l'appui qui y étaient jointes.

420.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. Confidentiel. *Paris, 2 juillet 1882, 5 h. 45, soir.*

Il y a quelques jours, au cours d'une conversation, j'ai été amené à dire au prince de Hohenlohe que, sans avoir encore arrêté mon esprit sur ce sujet ni sans en avoir saisi mes collègues du Gouvernement, j'envisagerais l'éventualité où je réclamerais du Bey de Tunis des attributions plus larges en matière d'administration et de justice afin d'arriver à la suppression des capitulations. J'ai demandé au prince s'il prévoyait que ce projet, dans le cas où il viendrait à être mis à exécution, pût soulever quelque objection de la part de son Gouvernement. J'ai ajouté que cette communication toute de courtoisie m'était dictée par la manière sympathique dont le Cabinet de Berlin avait suivi jusqu'ici nos progrès en Tunisie.

Le prince de Hohenlohe est revenu me voir hier. Son Gouvernement auquel il avait fait part confidentiellement de notre conversation l'autorisait à me faire savoir que, le cas échéant, il n'aurait aucune espèce d'objection à l'exécution de ce projet [1].

[1] M. de Courcel eut l'occasion de parler de ces deux démarches à M. de Hatzfeldt auprès de qui il avait, par ordre de M. de Freycinet, agi dans le même sens, trois mois plus tôt, et M. de Hatzfeldt lui avait dit que le Chancelier «s'était, dès cette époque, montré favorable à nos vues». «Vous nous reprochez quelquefois, ajouta en riant M. le comte de Hatzfeldt, notre amitié pour la Turquie; vous voyez qu'elle ne nous empêche pas de chercher les occasions de vous être agréables, même quand nous avons, comme pour le cas présent, la conscience que nos déterminations ne feront pas plaisir à Constantinople.» (D. de Berlin du 7 juillet, n° 82.)

421.

M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte,

à l'Amiral Conrad, Commandant en chef de la mission navale du Levant.

L. Confidentiel. *Alexandrie, 2 juillet 1882.*

En arrivant sur cette rade où nous devons concerter notre attitude, je crois devoir vous faire connaître le caractère et le but de ma mission [1].

Ce caractère, d'après les ordres qui m'ont été donnés, est essentiellement pacifique; le Gouvernement français ne veut intervenir dans aucune question relative au régime intérieur de l'Égypte, et, suivant la règle générale entre nations, il n'usera de la force que dans le cas où nos nationaux seraient attaqués et nos traités déchirés. Tels sont les termes dans lesquels j'ai ordre de m'exprimer avec Ragheb Pacha.

Vous comprenez d'avance, Amiral, que pour le succès de cette mission, il est essentiel que le commandant de l'escadre et le représentant politique de la République française s'inspirent des mêmes vues. Les instructions dont je suis porteur excluent évidemment toute idée d'action hostile qui n'aurait pas été décidée par notre Gouvernement ou qui n'aurait pas pour but immédiat de dégager nos nationaux compromis dans un danger pressant. Je suis obligé, par la nature même des circonstances qui ont motivé mon envoi, à me maintenir dans cette ligne, et je ne doute pas que vous ne jugiez vous-même indispensable de régler votre conduite d'une manière analogue.

Je puis bien vous dire, dans les termes confidentiels de cette lettre, qu'à ma connaissance le Gouvernement de la République tient en ce moment à éviter tout conflit qui ne serait pas absolument inévitable. La flotte ne doit, dans sa pensée, servir jusqu'à nouvel ordre que de refuge et d'appui aux nationaux en cas de besoin. Je n'ai actuellement aucune donnée précise sur les circonstances qui pourraient le conduire à modifier cette attitude.

(1) Dans le télégramme du 28 juin, 5 h. 30, qui appelait M. Sienkiewicz à Paris pour quelques jours, M. de Freycinet lui disait : «Pour assurer le service pendant votre absence, j'ai fait partir M. de Vorges pour Alexandrie où il arrivera dimanche (2 juillet).»

422.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 43. *Londres, 3 juillet 1882.*

J'ai pu voir aujourd'hui le Principal Secrétaire d'État à l'issue du Conseil. Lord Granville m'a dit que le Gouvernement égyptien, ayant sollicité de la Porte l'autorisation de compléter les fortifications d'Alexandrie, le Cabinet de Londres avait invité Lord Dufferin à demander aux Ministres turcs l'accueil qu'ils comptaient faire à cette démarche et qu'il se réservait de régler sa ligne de conduite suivant la réponse qui serait faite à l'Ambassadeur de la Reine à Constantinople. Lord Granville a exprimé en même temps l'espoir qu'en vue des circonstances qui pourraient se produire à ce propos des instructions analogues seraient données aux deux amiraux.

L'entretien s'étant ensuite porté sur la campagne que M. de Lesseps entreprend en ce moment à Londres contre l'occupation du canal de Suez (1), Lord Granville a fait une allusion très discrète, mais suffisamment transparente, à l'influence que les renseignements fournis par le président de la Compagnie pouvait avoir exercée sur les dernières décisions du Gouvernement français ainsi que sur ses dispositions actuelles. Le Principal Secrétaire m'a parlé à ce propos, à titre particulier, d'une allusion faite en dernier lieu par Votre Excellence à Lord Lyons en ce qui concerne le maintien possible d'Arabi Pacha au pouvoir, et ne m'a pas caché que ce maintien lui paraissait incompatible avec la ligne de conduite arrêtée d'un commun accord par les deux Gouvernements.

J'ai saisi cette occasion pour revenir sur l'accueil fait par Votre Excellence à la proposition du Cabinet anglais tendant à l'occupation du canal de Suez (2), et m'assurer de l'impression produite par nos objections sur l'esprit du Principal Secrétaire d'État. Lord Granville m'ayant avoué qu'il ne s'attendait pas à un refus aussi catégorique, je lui ai fait observer que ce refus se justifiait, au moment où il avait été formulé, par le fait que nous devions suspendre toute action ou toute résolution dans le sens de l'action, jusqu'au moment où la Conférence dont nous avions provoqué la réunion aurait émis un avis sur les difficultés pendantes. J'ai cru pouvoir ajouter que mon impression personnelle, telle qu'elle se dégageait de vos communications, était que notre refus n'avait rien d'absolu et que le jour où le Cabinet de Londres, à l'issue de la Conférence, aurait de nouvelles propositions à formuler, nous serions prêts à les examiner dans le sincère désir de rester fidèles à l'entente commune. J'ai eu soin d'in-

(1) Voir ci-dessus, n° 414 et note. — (2) Voir ci-dessus, n°s 408 et 416.

sister sur ce que cette appréciation avait de personnel; afin d'éviter d'engager Votre Excellence; mais j'ai cru utile, en même temps, de restituer à votre entretien avec Lord Lyons le caractère que lui attribuait votre télégramme du 30 juin [1].

423.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 4 juillet 1882, 1 h. 8, soir.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

J'ai des raisons de croire qu'au reçu du rapport de Lord Lyons rendant compte de l'entretien qu'il a eu avec Votre Excellence sur une des questions qui ont fait l'objet de ma dépêche d'hier [2], Lord Granville, sans faire d'ailleurs la moindre allusion à cet entretien a télégraphié à tous ses agents pour constater sa résolution bien arrêtée de s'opposer au maintien d'Arabi [3]. Le Principal Secrétaire d'État a également télégraphié à Lord Dufferin pour l'inviter à hâter autant que possible les travaux de la Conférence qui lui semblent traîner par trop en longueur.

Les préparatifs militaires continuent et le Gouvernement anglais semble plus décidé que jamais à l'action. Il est sérieusement question, si la Porte ne défendait pas l'achèvement des fortifications d'Alexandrie, de donner à Lord Seymour l'ordre de détruire ces défenses et de bombarder la ville au besoin [4].

[1] Voir ci-dessus, n° 417.

[2] Dans cette dépêche n° 43 du 3 juillet, M. Tissot disait : «Le Principal Secrétaire m'a parlé à ce propos, à titre particulier, d'une allusion faite en dernier lieu par Votre Excellence à Lord Lyons, en ce qui concerne le maintien possible d'Arabi Pacha au pouvoir, et ne m'a pas caché que ce maintien lui paraissait incompatible avec la ligne de conduite arrêtée d'un commun accord par les deux gouvernements.»

[3] Le 4 juillet, M. Cartwright télégraphie à Lord Granville : «J'apprends, par une source digne de foi, que Dervich Pacha a fait savoir à Arabi et à trois autres chefs du parti militaire qu'on réclame leur présence à Constantinople.» (Pièce n° 100 de la *Correspondence respecting the riots at Alexandria,* n° 16.)

[4] Lord Granville envoie dès le 3 juillet, 7 h. 15 p. m. à M. Cartwright copie des instructions données à Lord Seymour pour prévenir toute tentative des autorités égyptiennes pour bloquer le port d'Alexandrie, et M. Cartwright en accuse réception le 4. Il ajoute qu'il est allé au Palais avec M. de Vorges pour prévenir Ragheb Pacha. (Pièces 92 et 105 du même recueil.)

424.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 4 juillet 1882, 6 h. 55, soir.*

Lord Dufferin, m'a dit ce matin Lord Lyons, insistera pour que la Conférence invite sans retard le Sultan à opérer une intervention. Si la Conférence décide de ne pas adresser une telle invitation ou si le Sultan, l'ayant reçue, ne croit pas pouvoir y obtempérer, Lord Dufferin insistera pour que la Conférence examine sans délai les autres modes d'intervention. Le Cabinet anglais désire que vous agissiez dans le même sens [1]. Je vous y autorise dans la mesure que vous jugerez convenable pour ne pas froisser les susceptibilités et pour ne pas compromettre le bon résultat de vos délibérations.

425.

M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 4 juillet 1882, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Les Anglais font prévenir leurs compatriotes du Caire de s'embarquer au premier ordre. Ils ont envoyé ce matin une note pour prévenir que, si on obstruait l'entrée du port, ils s'y opposeraient par la force [2]. Ragheb m'assure qu'il n'a jamais été question de cette mesure. Tout paraît disposé pour une action prochaine des Anglais, avec ou sans nous. Des instructions pour ce cas à l'amiral me semblent nécessaires. La sécurité de nos nationaux exige que nous séparions nettement notre cause, si toutefois nous ne devons pas coopérer.

[1] C'est le 3 juillet que Lord Granville avait télégraphié à Lord Dufferin dans le sens indiqué par M. de Freycinet à M. de Noailles. Il ajoutait : « J'ai invité l'Ambassadeur de Sa Majesté à Paris à exprimer à M. de Freycinet le ferme espoir que l'Ambassadeur de France à Constantinople recevra pour instruction de se joindre à Votre Excellence pour insister auprès de la Conférence. J'ai prié les Ambassadeurs de Sa Majesté à Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg de demander aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités de faire appuyer ces démarches par leurs représentants. » (Pièces n^os^ 91 et 92 du recueil précité.)

[2] Voir ci-dessus, n° 413 et notes.

426.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 5 juillet 1882, 10 h. 30, soir.*

Lord Lyons est venu hier et m'a fait connaître que l'amiral Seymour était autorisé à remettre aux Égyptiens un ultimatum en vue d'arrêter leurs travaux de défense et, pour le cas où cet ultimatum resterait sans effet, à ouvrir le feu contre ces ouvrages (1). Il m'a demandé si des instructions semblables seraient envoyées à l'amiral Conrad. Un télégramme de celui-ci à l'amiral Jauréguiberry, reçu ce matin, confirme le fait, en remarquant d'ailleurs que jusqu'ici la construction de nouvelles batteries n'est pas constatée. Le Conseil des ministres, qui vient de délibérer sur cette situation, a été d'avis que nous ne pouvions pas nous associer à cet ultimatum : 1° parce qu'il devrait entraîner à des actes offensifs qui ne seraient pas en rapport avec l'attitude que nous avons prise au regard de la conférence; 2° parce que, de toutes façons, de tels actes ne peuvent, en vertu de la constitution, être accomplis qu'avec l'autorisation préalable du Parlement. En conséquence l'amiral Conrad a ordre de déclarer à l'amiral Seymour que, si l'ultimatum était néanmoins présenté, la division française se verrait dans la nécessité de quitter le port d'Alexandrie tout en restant dans les eaux égyptiennes (2). Lord Lyons étant revenu aujourd'hui me demander la réponse à sa communication d'hier, je lui ai fait part des décisions qui précèdent. Il a paru apprécier les motifs qui les ont dictées et m'a promis d'en rendre compte à Lord Granville (3). Je vous prie de votre côté de vouloir bien en entretenir Sa Seigneurie, en lui faisant bien comprendre que notre conduite en cette circonstance n'a rien de contraire aux sentiments d'amitié qui nous lient avec l'Angleterre.

(1) Voir ci-dessus, n° 425.

(2) M. de Freycinet télégraphie le 6 juillet à midi, que, dans ce cas, l'amiral Jauréguiberry enverra les navires à Port-Saïd.

(3) M. de Freycinet avait demandé à Lord Lyons s'il supposait que l'amiral Seymour avait reçu l'ordre d'agir, même si les Égyptiens n'avaient pas commencé de nouvelles batteries. M. de Freycinet tenait pour acquis que l'amiral français s'opposerait à toute tentative pour fermer l'entrée du port, parce que ce ne serait pas une opération offensive, mais un acte de légitime défense. Lord Lyons, qui donne ces détails à Lord Granville le 5 juillet, dit, dans une autre dépêche du même jour : «En fait, le Gouvernement français paraît très inquiet du résultat que pourrait avoir une discussion sur cette affaire, si elle était introduite devant les Chambres. Ils craignent, s'ils engageaient une action sans l'aveu préalable des Chambres, de ne pas pouvoir résister aux griefs qu'on leur ferait d'avoir violé la Constitution.» (Pièces 128 et 129 du recueil anglais précité.)

427.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 80. *Berlin, 5 juillet 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juillet; Dir. pol., 12 juillet.)

Mon télégramme d'hier vous a instruit du peu de succès que j'ai rencontré auprès du comte de Hatzfeldt, lorsqu'en exécution de vos instructions du 3 juillet je lui ai demandé s'il considérait comme désirable que l'intervention de la Turquie en Égypte, proposée par l'Angleterre, fût entourée de certaines garanties, et s'il serait disposé à prescrire au Chargé d'affaires d'Allemagne à Constantinople d'appuyer les observations que le marquis de Noailles devait présenter à la Conférence dans la séance d'aujourd'hui (1).

Je m'étais abstenu depuis plusieurs jours de paraître à la chancellerie impériale, ne sachant pas trop quel langage je devais tenir en présence des changements survenus dans la physionomie générale de l'affaire d'Égypte et me trouvant même assez incomplètement éclairé sur les faits diplomatiques les plus récents. Mes collègues, bien que tenus avec beaucoup de soin par leurs Gouvernements respectifs au courant des informations qui les intéressent, ne se montrent pas tous également communicatifs; leurs renseignements ont d'ailleurs souvent besoin d'être contrôlés. Celui de tous dont les confidences me sont les plus utiles, Lord Ampthill, est en ce moment à Schlangenbad. Quand il est ici, il reçoit jour par jour communication de la correspondance télégraphique ou autre échangée par Lord Granville avec Lord Lyons, Lord Dufferin, et les autres représentants de l'Angleterre dans les grands postes, et comme il veut bien me témoigner la confiance la plus amicale, il me fait participer aux indications qui lui sont régulièrement fournies sur les pourparlers suivis entre l'Angleterre et la France. Son absence temporaire me prive d'une source d'informations très précieuse.

Lorsque je me suis rendu chez M. de Hatzfeldt, il m'a tout d'abord demandé de dissiper une incertitude qui subsistait dans son esprit touchant l'attitude prise par la France à l'égard de la proposition anglaise d'intervention turque en Égypte. Lord Dufferin avait saisi de cette proposition la Conférence de Constantinople; mais le langage de M. de Noailles paraissait avoir été inter-

(1) Dans ce télégramme du 4 juillet, 8 h., soir, M. de Courcel parle des garanties auxquelles la France subordonnait son adhésion à l'intervention turque en Égypte. «J'ai ajouté que j'étais chargé de demander au Gouvernement allemand... s'il ne partageait pas notre manière de voir sur la nécessité de ces garanties...» Le comte de Hatzfeldt répond d'une manière peu encourageante.

prété diversement par les Cabinets, et, tandis que les uns croyaient que l'Ambassadeur de France s'était associé à la proposition officielle de son collègue, d'autres soutenaient qu'il l'avait simplement appuyée en termes généraux, ou même qu'il avait réservé l'opinion du Gouvernement de la République. J'avais déjà remarqué ces différences d'appréciations dans mes entretiens avec mes collègues. Je n'étais pas en mesure de démêler l'exacte vérité, et je n'avais même connaissance de la proposition anglaise que sur ce qu'en racontaient les journaux. Aussi, me suis-je borné, avec le comte de Hatzfeldt, à me référer à votre télégramme circulaire du 16 juin, que j'avais communiqué le 17 au Dr Busch, et qui impliquait d'avance notre consentement à ce que le plan d'une intervention turque en Égypte fût soumis à la Conférence et discuté par elle.

La communication à laquelle je faisais allusion énumérait toute une série de garanties que la France, d'accord avec l'Angleterre, croyait désirable de stipuler pour le cas où il serait donné suite au projet d'intervention turque. J'étais donc tout naturellement amené à dire au comte de Hatzfeldt que notre opinion quant à la nécessité de ces garanties n'avait pas varié et que le marquis de Noailles était chargé d'insister particulièrement sur ce point au sein de la Conférence. Je demandai en même temps si le Gouvernement allemand n'était pas du même avis que nous et s'il ne serait pas disposé à munir son Chargé d'affaires à Constantinople d'instructions l'autorisant à seconder l'Ambassadeur de la République.

M. de Hatzfeldt, ainsi que je vous l'ai mandé, témoigne d'une grande répugnance à entrer dans nos vues. Il me déclara qu'il ne pouvait pas se prononcer d'avance sur une question posée en termes aussi généraux; qu'il avait besoin de savoir quelles garanties seraient réclamées par le marquis de Noailles, et que, quand il les connaîtrait, il devrait prendre les ordres de l'Empereur. «Je ne dois pas vous dissimuler, ajouta-t-il, que nous aurons tout particulièrement à examiner si les conditions que vous entendez formuler sont compatibles avec le respect dû à la dignité du Sultan.»

Il n'était pas possible de se méprendre sur le caractère de cette réponse, dont la forme dilatoire cachait à peine une intention arrêtée de ne pas provoquer les susceptibilités et le mécontentement du Sultan par une demande de garanties que ce Prince pourrait considérer comme attentatoire à ses droits souverains.

Je crus cependant devoir développer au comte de Hatzfeldt les raisons qui nous obligeaient à persister dans notre manière de voir.

[Énumération de ces raisons. Refus de M. de Hatzfeldt de s'y rendre.]

428.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 6 juillet 1882, 12 h. 20, soir.*

Lord Lyons vient de me demander de la part de Lord Granville, comme suite à une conversation récente de Sa Seigneurie avec vous, si notre refus de coopération pour la protection du canal de Suez était absolu ou si, comme vous paraissiez le penser, il était seulement motivé par les travaux de la Conférence, ce qui n'exclurait pas de notre part une décision ultérieure différente [1]. Je lui ai répondu qu'en effet notre refus n'était point absolu, et que nous nous réservions, une fois que, pour une raison ou pour une autre, nous aurions recouvré notre liberté vis-à-vis de la Conférence, la possibilité d'examiner de concert avec l'Angleterre ce qu'il conviendrait de faire suivant les circonstances pour la protection éventuelle du canal de Suez.

429.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. (Télégramme identique.) *Thérapia, 6 juillet 1882, 9 h. 13, soir.*
(*Reçu* : 7 juillet, 3 h., matin.

Dans la septième séance d'aujourd'hui, nous sommes tombés d'accord sur le projet de la communication qui pourrait être adressée à la Porte pour déterminer la tâche et les conditions de l'intervention d'un corps d'armée turc. Il est conçu dans les termes suivants :

«Pénétrés de la nécessité d'apporter un prompt remède à l'état troublé de l'Égypte et d'y faire renaître la confiance, les grandes Puissances, réunies en conférence, ont décidé de faire appel à la souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan, en l'invitant à intervenir en Égypte et à assister le Khédive par l'envoi de forces suffisantes pour rétablir l'ordre, abattre la fraction usurpatrice, mettre fin à l'anarchie qui désole ce pays et a amené l'effusion du sang, la ruine et la fuite de milliers de familles européennes et musulmanes et compromis les intérêts nationaux et étrangers.

[1] Voir ci-dessus, n° 422.

«En assurant par leur présence le respect des droits de l'Empire et le rétablissement de l'autorité khédiviale, les forces impériales permettent seules, en même temps, suivant un mode à déterminer ultérieurement d'un commun accord, de procéder à de sages réformes dans l'organisation militaire de l'Égypte, sans que leur intervention puisse nuire au prudent développement des institutions égyptiennes, de l'ordre civil, administratif et judiciaire qui ne serait pas contraire aux firmans impériaux.

«En s'adressant à Sa Majesté Impériale, les grandes Puissances de l'Europe ont la ferme confiance que, pendant le séjour des troupes ottomanes en Égypte, le *statu quo* normal sera maintenu et qu'aucune atteinte ne sera portée aux immunités et privilèges de l'Égypte garantis par les firmans antérieurs, ni au fonctionnement régulier de l'administration, non plus qu'aux engagements internationaux et aux arrangements qui en résultent.

«Le séjour en Égypte des forces impériales, dont les commandants devront agir de concert avec le Khédive, sera limité à une période de trois mois, à moins que le Khédive n'en demande la prolongation pour un terme qui devrait être fixé d'accord avec la Turquie et les grandes Puissances. Les frais de l'occupation demeureront à la charge de l'Égypte. Le montant de ces frais sera déterminé par un accord entre les six Puissances, la Turquie et l'Égypte.

«Si, comme elles l'espèrent, Sa Majesté le Sultan répond à l'appel que lui adressent les grandes Puissances, l'application des clauses et des conditions ci-dessus énumérées formera l'objet d'un accord ultérieur entre les six Puissances et la Turquie.»

Nous sommes d'avis que la communication soit faite, si nos Gouvernements l'approuvent, par leurs représentants, sous la forme de note officielle et identique au nom de nos Gouvernements respectifs.

Nous avons l'honneur de soumettre à nos Gouvernements le résultat de nos délibérations et nous les suspendons jusqu'à ce qu'ils aient bien voulu nous faire connaître leur décision.

430.

M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 7 juillet 1882, 12 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Sur mon invitation, les agents des Puissances représentées à la Conférence se réuniront à 3 h. 1/2 pour aviser à la situation [1]. Mes collègues sont tous

[1] M. de Vorges avait écrit la veille (D. n° 2) : «L'état de choses ne me paraîtrait pas inquiétant par lui-même, si ce n'est que les agents anglais semblent chercher à pousser toutes choses à l'extrême...»

En P.-S., il ajoute : «On annonce comme très

étonnés de la conduite des Anglais qui n'attendent pas la décision de la Conférence. Nous n'invitons pas tous les Consuls par crainte des indiscrétions.

La réponse à la note de l'amiral Seymour lui ayant paru incomplète, nous tâcherons de déterminer Ragheb Pacha à une démarche complémentaire. Je l'avais déjà conseillé hier. L'autorité de la réunion sera peut-être plus efficace.

431.

M. DE RING, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 7 juillet 1882, 5 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

6 juillet. Confidentiel.

Le Sultan m'ayant par deux fois invité à aller le voir, je me suis rendu hier à Yildiz.

Il ressort de mon entretien avec Sa Majesté qu'elle est bien décidée à ne pas intervenir militairement en Égypte. «Si l'on veut absolument que je tire le sabre, a-t-elle dit d'un ton animé, j'aime mieux me battre contre mes ennemis que contre mes compatriotes» [(1)].

Le Sultan semble regretter de ne pas s'être fait représenter à la Conférence [(2)]. Il y enverrait encore, m'a-t-il assuré, son Ministre des Affaires étrangères, si l'on prenait vis-à-vis de lui l'engagement de ne pas discuter l'emploi de la force. Je lui ai fait observer qu'il était trop tard pour poser une telle condition, laquelle n'aurait d'ailleurs aucune portée pratique. Puis, j'ai ajouté : «Si en ce moment, comme il y a apparence, la Conférence discute uniquement la proposition anglaise, qui tend à l'envoi d'une armée turque en Égypte, c'est parce que c'est la seule qui paraît s'être produite dans son sein. Si le représentant d'un État quelconque en introduisait une autre, celle-ci serait discutée pareillement sans nul doute. Tous les États ont des droits

prochaine la venue du général Goldsmith».

Dans son télégramme du 7 juillet 11 h. du matin, M. de Vorges dit : «Il (l'amiral Seymour) a promis de prévenir l'amiral Conrad avant d'envoyer un ultimatum. Je pousse les nationaux à s'embarquer, je fais embarquer les archives et attends les derniers avis pour m'embarquer moi-même. Conciliation paraît impossible, et je soupçonne le Khédive de pousser [illegible] lais.»

A 6 h. du soir, après la réunion, il télégraphie encore : «Le gérant du consulat anglais s'est excusé. Nous avons écrit à l'amiral Seymour pour lui demander s'il était satisfait au sujet des fortifications, sinon quel délai il donnerait à nos nationaux».

(1) Voir ci-dessus, n° 429.

(2) Voir ci-dessus, n° 395.

égaux. Il a été entendu d'avance que la France et l'Angleterre ne les conviaient pas à *opiner du bonnet*. La Porte aurait eu la même latitude si elle était entrée à la Conférence. Voilà pourquoi je regrette de mon côté qu'elle ne l'ait pas fait. Elle présente, la discussion eût été moins limitée.»

Le chapitre épuisé, le Sultan m'a prié de lui expliquer les arrangements internationaux sur lesquels reposait le contrôle européen en Égypte, ainsi que le mécanisme de cette institution; car, chose curieuse, Sa Majesté n'avait de tout cela qu'une très vague idée.

J'ai cru devoir satisfaire au désir du Souverain, qui a suivi mes développements avec une patience des plus intelligentes, ses questions en faisaient foi. Lorsque je les eus terminés, Sa Majesté me dit : «Je vous ai parfaitement compris; car vous parlez avec une grande lucidité. Veuillez maintenant, pour vous résumer, me donner la définition exacte du *statu quo* qu'il s'agit de rétablir en Égypte. C'est bien le moins que l'on précise la chose pour laquelle on veut que je verse le sang de mon peuple.» J'ai répondu : «Sa Majesté m'embarrasse un peu. Mais, comme il répugne à la loyauté de mon caractère de la tromper, je lui dirai franchement qu'il y a deux *statu quo* : celui international et celui de l'abus qui en a été fait et contre lequel je n'ai cessé de protester, prévoyant qu'il en résulterait un malheur.»

«C'est bien, a repris le Sultan, lequel veut-on que je rétablisse? Concluez!»

«Sous la plume et dans la bouche de M. de Freycinet, ai-je répliqué, langage *statu quo* signifie *droit* et non *abus*. Mais je ne puis me porter garant que pour mon Ministre, les autres Gouvernements ne m'ayant pas livré leur pensée. La Conférence vous l'expliquera sans doute.»

«Pas le moins du monde, s'est écrié le Sultan. Elle me présentera une équivoque, et je n'en veux pas.»

«J'en blâmerai d'autant moins Sa Majesté, ai-je dit, que c'est précisément cette équivoque qui explique en partie la résistance du parti national égyptien. Il me semble toutefois que cette équivoque sera nécessairement dissipée par la très bonne raison que l'Europe n'a aucun intérêt à ce qu'il intervienne une solution dépourvue de base certaine, et partant de solidité. Sous ce rapport, Sa Majesté pourrait s'en remettre, je crois, à la force des choses.»

Le Sultan a protesté en termes énergiques contre l'intention à lui prêtée de porter atteinte en quoi que ce soit aux privilèges de l'Égypte et aux droits acquis des Européens. Il reconnaît et proclame que ce pays, dont la constitution physique et la population diffèrent tant de l'économie du reste de l'Empire, doit avoir une marche à part. Mais il prétend que son Gouvernement actuel est *arriéré* et que par conséquent les Puissances européennes ne seraient pas en droit de décliner *a priori* toute entente *directe* et *pacifique* avec les Ministres du Khédive. Il a ajouté qu'il était, pour sa part, tout disposé à faciliter un tel arrangement, que rien ne lui coûterait pour cela. Comme il ne me

convenait pas de m aventurer sur le domaine du marquis de Noailles, j'ai accueilli ces ouvertures avec une extrême réserve. Du reste, je n'avais pas caché dès le début à Sa Majesté que je n'étais revêtu d'aucun caractère officiel et qu'elle ne devait dès lors voir en moi qu'un voyageur de distinction.

Vers la fin de notre entretien, le Sultan m'a parlé spontanément de la Tripolitaine et donné sa *parole impériale* qu'aucune difficulté ne serait suscitée à la France de ce côté. Je lui ai demandé s'il m'autorisait à rapporter sa déclaration à l'Ambassadeur, et ce dernier à en prendre acte. Il m'a dit que oui. Puis, Sa Majesté m'a engagé à retourner souvent auprès d'elle, ajoutant que, pour cela, je n'aurais pas besoin de me faire annoncer. Je compte cependant ne pas abuser de cette faveur pour ne pas gêner M. de Noailles.

432.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE.

T. *Paris, 8 juillet 1882, 1 h., soir.*

Vos télégrammes indiquent qu'à tout instant un conflit est possible entre les forts et la flotte anglaise [1]. En présence de cette éventualité, vous devez faciliter, par tous les moyens possibles, le départ de nos nationaux. Vous-même avec les fonctionnaires supérieurs et le personnel consulaire du Caire et d'Alexandrie, vous vous retirerez à bord de la flotte, quand vous jugerez le moment venu, et vous y resterez jusqu'à nouvelles instructions.

433

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 8 juillet 1882, 6 h. 45, soir.*
(*Reçu :* 9 h., soir.)

Les préparatifs militaires se poursuivent activement [2].

La manufacture de Woolwich porte de 500.000 à un million le nombre de cartouches qu'elle doit fournir par semaine.

[1] Voir ci-dessus, n° 430 et notes. — [2] Voir ci-dessus, n° 430 et notes.

Le 3e bataillon des grenadiers de la Garde, les 4e dragons et 18e hussards et quatre bataillons du camp d'Aldershot ont passé l'inspection médicale en vue du départ. Deux bataillons s'embarquent aujourd'hui à Portsmouth pour remplacer à Malte deux bataillons qui ont dû en partir hier soir 7 pour Alexandrie.

On envoie à Malte et à Chypre des tentes et des effets de campement pour sept mille hommes de l'armée des Indes.

434.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 8 juillet 1882, 6 h. 42, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Lord Granville que j'ai vainement essayé de voir ce matin au reçu de votre télégramme m'a fait savoir à l'instant qu'il a déjà envoyé son approbation aux propositions des plénipotentiaires. Il n'a, ajoute-t-il, aucune préférence marquée pour l'un des deux modes de procéder (1) et pense qu'il y a avantage et économie de temps à laisser à nos plénipotentiaires une grande liberté dans les questions de détail. Il est probable que l'attitude de Lord Granville est dictée par le désir de ménager l'Autriche qui tient elle-même à ménager le Sultan et à épargner une pression trop marquée.

Je crois savoir qu'on a discuté ce matin dans le Conseil des Ministres la question de savoir si l'on ne nous ferait pas une nouvelle proposition relative au canal de Suez (2). On voudrait que la France et l'Angleterre fissent proposer à la Conférence de leur confier la mission de prendre les mesures nécessaires pour la protection du canal. J'ignore encore le résultat de la délibération. La proposition aurait été mise en avant par Lord Granville, approuvée par M. Gladstone et M. Bright, mais tous les autres membres du Cabinet se seraient montrés peu favorables à une immixtion de la Conférence dans cette question spéciale du canal de Suez. Lord Hartington et M. Childers répugnent tout particulièrement à restreindre la liberté d'action du Cabinet anglais. La majorité du ministère est toujours acquise à une politique énergique et la proposition dont je viens de parler n'implique pas, je crois, un pas en arrière.

Si la Turquie répond d'une manière évasive, le Cabinet anglais demandera qu'on discute immédiatement une autre intervention.

(1) Remise d'une note collective ou de notes identiques individuelles. (Tél. de Paris, du 7 juillet, 8 h. 30, s.) — (2) Voir ci-dessus, n° 408.

435.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 8 juillet 1882, 9 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 20, soir.)

Je remercie particulièrement Votre Excellence d'avoir bien voulu me transmettre hier soir le télégramme identique rendant compte de la dernière réunion de la Conférence de Constantinople [1].

En ce moment, toutes les conversations de mes collègues roulent sur les travaux de la Conférence, et il m'est d'une grande utilité d'être bien renseigné. Chacun paraît sentir que l'heure des résolutions décisives approche.

Je suis allé aujourd'hui chez le comte de Hatzfeldt; je lui ai demandé son impression sur le projet d'appel à la Porte ottomane préparé par la Conférence.

Il m'a dit qu'il s'était empressé d'en référer à l'Empereur et au Chancelier, et de solliciter leur direction, ainsi qu'il m'avait annoncé dernièrement l'intention de le faire [2]. Il m'a rappelé ensuite le point de vue général de l'Allemagne dans l'affaire d'Égypte. Elle attache assurément beaucoup de prix au rétablissement de l'ordre et à la garantie des intérêts européens dans ce pays; mais, ce qui l'intéresse plus encore, c'est le maintien de la paix générale entre les Puissances. Elle restera donc fidèle à la règle de conduite qu'elle s'est tracée et qui consiste à s'associer aux décisions adoptées d'un commun accord, même quand elle a des doutes sur la valeur intrinsèque ou l'opportunité de ces décisions.

Ce développement me paraissant destiné à permettre à l'Allemagne de se rallier, sans contradiction apparente, au système de garanties réclamées par nous dans l'hypothèse d'une intervention turque en Égypte, système combattu tout dernièrement par la Chancellerie allemande, je demandai au comte de Hatzfeldt s'il croyait devoir encore objecter à ces garanties au cas où le Sultan se montrerait disposé à nous les accorder : «Assurément non, me répondit-il, je vous ai dit que je n'étais pas partisan des conditions que vous désiriez poser au Sultan pour deux raisons : d'abord parce que je craignais que le Sultan ne voulût pas y souscrire; ensuite, parce que je considérais comme

[1] Voir ci-dessus, n° 429.

[2] Dans sa dépêche n° 85 du 9 juillet, où développe le présent télégramme, M. de Courcel donne une précision de plus : «M. de Hatzfeldt m'a dit qu'il espérait recevoir pour demain, lundi, les ordres qu'il a sollicité de l'Empereur et les instructions du chancelier, relativement à la décision à prendre sur le projet de la Conférence. La chancellerie allemande mettra probablement ce délai à profit pour s'assurer des vues et des intentions du Sultan.»

inutile pour vous de les stipuler, puisque vous et l'Angleterre conserviez toujours les moyens d'obliger le Sultan à restreindre en fait son intervention dans les limites que vous entendiez lui tracer. Si maintenant le Sultan consent à intervenir militairement en Égypte et s'il accepte de bon gré les conditions que la Conférence est d'avis de lui proposer, nos objections tombent » (1).

J'ai demandé au comte de Hatzfeldt ce qu'il savait des vues du Sultan et si ce que les journaux avaient rapporté des intentions plus conciliantes de ce Prince était vrai. Il me répondit qu'il n'avait aucun renseignement positif, mais qu'il y a deux jours le Gouvernement turc avait manifesté une certaine disposition à prendre part à la Conférence (2), ce qui semblait témoigner d'une tendance à se rapprocher des Puissances; plusieurs conseils avaient été successivement tenus à Constantinople pour délibérer sur ce sujet.

Enfin j'ai demandé au comte de Hatzfeldt s'il croyait le Sultan véritablement en mesure d'expédier en Égypte le nombre de troupes nécessaire. Il m'avait exprimé dernièrement des doutes à cet égard. Il me les renouvela en me disant toutefois qu'il n'avait que des informations insuffisantes. Drigalski Pacha, cet officier allemand au service ottoman qui a eu mission d'amener à l'Empereur Guillaume les chevaux offerts par Abdul Hamid, avait émis l'opinion que le Gouvernement turc n'était pas en mesure d'envoyer une armée en Égypte sans dégarnir des positions importantes.

436.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 9 juillet 1882, 2 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 6 h., matin.)

Confidentiel.

Lord Dufferin m'a dit confidentiellement aujourd'hui que des offres d'intervention anglo-turque lui avaient été faites et qu'il ne les avait pas accueil-

(1) Dans un second télégramme du 8 juillet, 10 h. 30, soir, M. de Courcel dit : « On peut supposer que les préparatifs actifs faits récemment par l'Angleterre et aussi par la France ont contribué à amener le revirement assez sensible que j'ai observé dans les paroles du comte de Hatzfeldt. Bien qu'à la chancellerie allemande on se soit bien gardé de me rien dire dans ces derniers temps qui pût être considéré comme une marque d'opposition contre l'action éventuelle de la France et de l'Angleterre en Égypte, je doute que la perspective de cette action fût envisagée ici avec sympathie. »

(2) Voir ci-dessus, n° 431.

lies[1]. Il s'est montré avec moi très chaud partisan de l'alliance franco-anglaise, pour le présent et pour l'avenir. Il m'a demandé s'il était vrai que le Gouvernement français inclinât depuis quelques jours vers un rapprochement avec le parti national en Égypte. Je lui ai dit que je n'avais appris rien de semblable et que mes instructions bien formelles étaient de continuer à m'entendre avec lui.

Il ne croit plus aujourd'hui que le Sultan consente à envoyer des troupes en Égypte. Je ne l'ai jamais cru. Mais un revirement subit, quoique peu probable, est toujours possible ici. La grande difficulté pour le Sultan est de savoir quel accueil serait fait à ses soldats par les Égyptiens. On pense ici généralement qu'ils seraient reçus à coups de fusil; quelques personnes estiment cependant que l'influence du Khalife agissant sur les Ulémas peut changer les dispositions.

La menace du bombardement d'Alexandrie a dû fort impressionner le Sultan, et il doit chercher aujourd'hui quelque moyen de sortir de la situation où il se trouve acculé. On me dit que Saïd Pacha a passé toute la soirée chez l'Ambassadeur d'Angleterre et qu'il y est encore au moment où je vous écris (une heure du matin).

Je vous remercie de votre dernier télégramme et je ferai pour le mieux.

Nous devons nous demander si la proposition d'intervention anglo-turque qui n'a pas été accueillie ne pourrait pas l'être dans certaines éventualités[2].

(1) Le Ministre des Affaires étrangères turc était venu le 8 juillet demander à Lord Dufferin de prier Lord Granville d'arrêter l'action de l'amiral Seymour devant Alexandrie. Lord Dufferin avait répondu que, si Saïd Pacha pouvait donner l'assurance que le Sultan enverrait des troupes pour rétablir l'ordre, la requête avait chance d'être accueillie par Lord Granville. Si elle n'était fondée sur rien, elle serait inopérante. Saïd Pacha n'avait pu donner aucune assurance. (Pièce 180 du recueil cité.) Le 9 juin, Saïd Pacha télégraphiait à Musurus Pacha : «Jeudi, l'amiral anglais s'est adressé une seconde fois par écrit au commandant de la garnison d'Alexandrie pour lui dire qu'on plaçait de nouveaux canons dans les forts de la ville et qu'on procédait à divers préparatifs militaires, et que, si ces armements ne cessaient pas dans un délai de douze heures, la flotte commencerait le bombardement. Dans sa réponse, le commandant égyptien a repoussé énergiquement l'imputation... Je vous prie donc de signaler ce qui précède à l'attention sérieuse de Lord Granville, et d'engager Sa Seigneurie à faire transmettre à M. l'amiral Seymour des instructions lui dictant une ligne de conduite plus conforme aux sentiments de paix et de conciliation qui animent le Gouvernement impérial et le Cabinet de Saint-James.» (Pièce 191 du même recueil.)

(2) Lord Dufferin avait peut-être dit à M. de Noailles qu'après avoir déclaré qu'il ne pouvait donner aucune assurance, Saïd Pacha avait ajouté : «que la question était actuellement en discussion et qu'il espérait être en mesure de dire quelque chose le lundi suivant». (Pièce 180, citée au début de la note précédente.)

437.

M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 9 juillet 1882, 8 h., soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

Je reçois à l'instant de M. Cartwright [1], gérant du consulat d'Angleterre l'avis que nos nationaux doivent quitter Alexandrie dans les vingt-quatre heures.

438.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères, à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies.

L. *Paris, 9 juillet 1882.*

Si cet avis [2] est, comme je le suppose, en exécution de l'ultimatum de Lord Seymour, l'amiral Conrad n'a évidemment autre chose à faire qu'à se conformer aux ordres que vous lui avez envoyés, c'est-à-dire quitter le port et se retirer à Port-Saïd.

(1) M. Cartwright avait fait cette communication à 7 h. du soir. L'amiral Seymour devait envoyer le lendemain matin une note au commandant militaire pour lui indiquer les trois points où l'on avait constaté, le 9, la reprise des travaux de fortification (pièce n° 192 de la *Correspondence respecting the Affairs of Egypt,* n° 17). Le 10, au matin, M. de Freycinet recevait la visite de Lord Lyons qui, sur un ordre de Lord Granville, télégraphié dans la nuit, (pièce 194 du même recueil), venait lui annoncer la nouvelle de l'envoi de l'ultimatum de Lord Seymour aux Égyptiens. (Tél. de M. de Freycinet à M. Tissot du 10 juillet, 11 h. 45, m.). A 5 h. 30 de l'après-midi, Lord Granville adressait un télégramme-circulaire à ses représentants à Paris, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg et Constantinople; il les chargeait d'expliquer aux Gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités que la démarche de l'amiral était un acte de simple et légitime défense. (Pièce 198 du recueil anglais déjà cité.) Lord Lyons fit la communication à M. de Freycinet dans la matinée du 11 juillet. (Tél. de Paris à Londres, 11 juillet, 2 h. 45, s.)

(2) La lettre de M. de Freycinet accompagnait le télégramme ci-dessus n° 437.

439.

M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE, À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 10 juillet 1882, 10 h., soir.*

Tout mon personnel embarqué, j'ai à bord de l'*Hirondelle,* que l'amiral a bien voulu mettre à ma disposition, MM. d'Assier, Kleczkowski, les Chanceliers d'Alexandrie et du Caire et deux drogmans.

[Autres détails sur les employés des Consulats.]

Il n'est resté que ceux qui n'ont pas voulu partir ou qui se considéraient comme liés par des obligations spéciales. Le légat du Saint-Siège a été embarqué cette nuit. MM. Kleczkowski et Rouhault se sont multipliés et le succès de cette évacuation est dû en grande partie à leur activité. Il a été télégraphié à M. Maspero et à MM. Bourriant et Dulac. A mon départ, aucune réponse n'avait pu arriver.

440.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Urgent. *Thérapia, 11 juillet 1882, 2 h. 48, soir.*
(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

Saïd Pacha, ancien Premier Ministre, succède à Abdurrahman. Saïd Pacha, Ministre des Affaires étrangères qui conserve son portefeuille, a passé une partie de la nuit avec Lord Dufferin. Il lui a demandé de faire suspendre le bombardement d'Alexandrie. Il a assuré l'Ambassadeur d'Angleterre que dans vingt-quatre heures il serait en mesure de lui proposer une solution satisfaisante de la question égyptienne.

L'Ambassadeur d'Angleterre a répondu que son Gouvernement ne considérait pas comme une solution suffisamment satisfaisante la retraite spontanée d'Arabi Pacha ou l'envoi d'un délégué turc à la Conférence.

Saïd Pacha a renouvelé son assurance que la solution serait satisfaisante.

Lord Dufferin lui a dit qu'il n'avait pas à envoyer d'instructions à l'amiral Seymour; que tout ce qu'il pouvait faire était de transmettre immédiatement à son Gouvernement ce que le Ministre des Affaires étrangères venait de lui

dire et d'aviser en même temps l'amiral Seymour en laissant à sa discrétion d'agir dans les limites que lui assignaient ses instructions (1). Lord Dufferin ne paraît avoir qu'une confiance très relative dans les assurances d'une solution satisfaisante qui lui ont été données.

441.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 11 juillet 1882, 8 h., soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le comte de Hatzfeldt, que je viens de voir, m'a dit que l'Allemagne, désireuse de ne pas rompre l'accord entre les Puissances, souscrivait au projet d'appel à l'intervention du Sultan, préparé par la Conférence de Constantinople, si toutes les autres Puissances l'approuvaient (2). Toutefois, des instructions dans ce sens ne sont pas encore expédiées à M. de Hirschfeld, parce que la chancellerie impériale attend d'être mieux renseignée sur les dispositions des divers Gouvernements. Jusqu'ici, elle ne connaît que l'adhésion de l'Angleterre. J'ai dit que vous aviez autorisé le marquis de Noailles à souscrire au projet de la Conférence, par esprit de conciliation, bien que vous eussiez désiré que les garanties stipulées fussent exprimées avec plus de force et de netteté.

[Le comte de Hatzfeldt fait toutes réserves sur l'efficacité de la démarche projetée.]

Sur ces réflexions peu encourageantes, je demandai au comte de Hatzfeldt ce qu'il augurait de l'avenir en cas d'échec de la démarche de la Conférence. «Il y a, lui dis-je, de trop gros intérêts engagés en Égypte pour les laisser en péril, sans tenter tous les moyens de salut. En admettant qu'il existe des

(1) Ce télégramme avait été envoyé à Lord Seymour à 3 h. 30 du matin, par l'intermédiaire de M. Cartwright. (Pièce n° 217 du recueil anglais précité; la pièce 218 donne exactement à Lord Granville les renseignements que M. de Noailles donne à M. de Freycinet.)

(2) Voir ci-dessus, n° 429.

M. de Freycinet signalait par un télégramme du 11, 7 h. 50 du soir, adressé à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg que les représentants des trois Cours n'avaient pas encore reçu d'instructions. «Il est très nécessaire que la communication soit faite sans retard.»

Le 11 juillet, le comte Kalnoky disait au comte Duchâtel que «pour ne pas rompre l'accord... il se bornerait à faire quelques réserves sur lesquelles il a évité de s'expliquer». (Tél. de Vienne, 11 juillet, 6 h. 35, s.). De Pétersbourg, l'amiral Jaurès télégraphiait à M. de Freycinet le 12 juillet, à 7 h. 20 du soir : «M. de Giers m'a répondu qu'il partageait tout à fait le sentiment de Votre Excellence.»

divisions entre les Puissances quant au sort futur de l'Égypte, et que la position prépondérante occupée jusqu'ici par la France et par l'Angleterre suscite quelques jalousies, il est une question préjudicielle sur laquelle tout le monde doit être d'accord, c'est la nécessité de sauver l'Égypte et de la conserver à la civilisation commune». Le comte de Hatzfeldt me répondit : «Ce sera alors à vous à faire une proposition nouvelle.» Je répliquai qu'à mon sens, l'Europe, qui avait demandé à partager avec nous la direction des affaires d'Égypte, devait avoir quelque chose à nous dire, et que c'était à elle à formuler des propositions, si elle ne voulait pas voir la France et l'Angleterre reprendre en mains la défense de leurs propres intérêts. Faisant allusion au bombardement des forts d'Alexandrie par la flotte anglaise, qui a eu lieu aujourd'hui [1], je remarquai que l'Angleterre, tout au moins, paraissait disposée à pourvoir elle-même à ses intérêts en Égypte, si l'Europe ne se mettait pas d'accord sur les moyens de rétablir l'ordre dans ce pays. Je rappelai que le prince de Bismarck, en me parlant de sa crainte de voir une action commune de la France et de l'Angleterre en Égypte dégénérer en cause de brouille entre les deux Puissances, avait exprimé l'idée que l'action anglo-française n'offrirait plus le même danger si elle avait lieu avec l'assentiment et le concours de l'Europe, parce que celle-ci se trouverait ainsi toujours prête à s'interposer et à écarter les causes de conflit [2]. La chancellerie allemande pensait-[elle] aujourd'hui qu'il y eût, conformément à ses prévisions, intérêt à rétablir l'harmonie entre l'action isolée à laquelle procédait l'Angleterre, et l'action collective de l'Europe représentée par la Conférence?

Le comte de Hatzfeldt me dit que, s'il devait être question dans la Conférence des hypothèses dont je l'entretenais, ce serait en vertu de propositions nouvelles qui pourraient être formulées à leur tour, et que l'on examinerait alors. Quant au bombardement d'Alexandrie, évitant de m'exprimer, à ce sujet, aucune opinion caractérisée, il me dit que, d'après les explications données par le Gouvernement anglais, cet incident constituait un fait purement local et isolé, qui ne préjugerait pas la conduite ultérieure de l'Angleterre. Un échange d'explications avait eu lieu, à cette occasion, entre le Cabinet de Londres et la Porte, car le Sultan avait naturellement un vif mécontentement. Mais le comte de Hatzfeldt avait fait observer lui-même à l'Ambassadeur de Turquie que les troupes égyptiennes, en répondant au feu de la flotte anglaise, malgré les déclarations contraires du Sultan, avaient donné la preuve manifeste de leur état d'insubordination à l'égard de ce Souverain. Il restait à voir maintenant à quelles résolutions l'incident pourrait déterminer le Sultan, et quelle influence il aurait sur ses dispositions à l'égard de la demande d'intervention militaire en Égypte, formulée par la Conférence.

[1] Voir ci-dessus, n° 437. M. de Vorges télégraphiait d'Alexandrie, le 11 à 6 h. 10 du soir: «Feu contre Alexandrie ouvert à 7 heures du matin.» — [2] Voir ci-dessus, n°s 392 et 398.

442.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 11 juillet 1882, 8 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

J'ai eu l'occasion de donner aujourd'hui à Lord Granville l'assurance que nous appuierions le Cabinet de Londres dans le cas où il proposerait en cas de refus ou de réponse évasive, de la part de la Porte, d'aviser immédiatement à une autre intervention. Lord Granville m'a dit que Votre Excellence s'était déjà exprimée dans ce sens vis-à-vis de Lord Lyons.

L'exécution à laquelle les Anglais viennent de procéder à Alexandrie a été approuvée par les Cabinets de Berlin (1) et de Vienne : le comte de Münster a été chargé par son Gouvernement de le faire savoir à Lord Granville et Lord Elliot a télégraphié de Vienne que l'impression était également favorable (2). L'amiral Seymour ne débarquera pas de troupes; tout au plus enverra-t-il quelques détachements pour constater la destruction des forts d'Alexandrie. Il est probable qu'il se dirigera prochainement avec sa flotte sur Port-Saïd.

Le Cabinet de Londres explique la défense intimée aux bâtiments de commerce anglais de pénétrer dans le canal de Suez, comme une mesure de sûreté prise à leur égard; on suppose qu'ils y courraient de sérieux dangers.

Ainsi que Votre Excellence le sait sans doute, Lord Dufferin, à la suite d'un entretien qu'il a eu hier soir avec le Sultan, télégraphia à l'amiral Seymour pour empêcher le bombardement, le Sultan ayant promis formellement d'envoyer des troupes *si l'amiral ne donne* (sic).

(1) Voir ci-dessus, n° 441 *in fine*.

(2) Le comte Kalnoky avait parlé au comte Duchâtel «de ce bombardement comme d'un incident désagréable, mais qui, dans sa pensée, du moins il se plaît à l'espérer, pourra n'être que passager». (Tél. de Vienne du 11 juillet, 6 h. 35, s.) Le 15 juillet M. de Courcel (tél. de 5 h. 20, s.) donnera une note différente. Son collègue de Russie lui a confié que «l'Empereur Alexandre avait été très irrité d'apprendre le bombardement d'Alexandrie par la flotte anglaise.» Les journaux officieux allemands «blâment Sir Charles Dilke d'avoir déclaré au Parlement que la conduite de l'Angleterre était approuvée par l'Allemagne et l'Autriche».

443.

M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. *En vue d'Alexandrie, à bord de l'*Hirondelle, *12 juillet 1882.*
(*Reçu :* Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 25 juillet.)

Les Anglais ont enfin pris leur parti. Ainsi que je le télégraphiais hier à Votre Excellence, ils ont ouvert le feu, le 11 au matin, et bombardé les forts d'Alexandrie toute la journée. Dans la situation où nous sommes, il nous est très difficile d'avoir des détails précis sur les résultats de leur action. Nous pouvons seulement constater qu'ils ont éteint le feu du plus grand nombre des forts, mais que leur succès n'est pas complet puisque les cuirassés entrés dans le port hier en combattant n'ont pas cru devoir y passer la nuit.

J'ai tenu le Département au courant par le télégraphe de tous les incidents qui ont amené cette crise. Il me suffira donc de les résumer ici.

[Développement des télégrammes précédents. Détails sur les dernières négociations des Anglais avec Arabi et sur l'exode des colonies étrangères.]

En fait les Anglais étaient décidés à marcher et nous y avons à peine gagné quarante-huit heures.

La réponse de l'amiral a été extrêmement courtoise dans la forme, mais très nette dans le fond. Les promesses lui étaient indifférentes, il ne tiendrait compte que des faits. Il donnerait vingt-quatre heures aux étrangers pour quitter. Il ne bombarderait que les forts. Quant aux dangers à courir par la population chrétienne indigène, il en référerait à son Gouvernement.

C'était le samedi. Le dimanche au soir, nous recevions l'avis ci-joint de l'agence anglaise (annexe 2) donnant vingt-quatre heures aux étrangers pour se retirer. Une note analogue était adressée au Khédive.

Il ne me restait plus alors qu'à presser l'embarquement de nos nationaux. M. Kleczkowski passa la nuit à courir la ville pour les prévenir de s'embarquer. La plupart couchaient déjà à bord. L'opération fut donc relativement facile. Je télégraphiai au Caire qu'il n'était plus temps de venir à Alexandrie, mais de se diriger par Port-Saïd. Cependant 55 Français, de ceux restés au Caire, ont pu arriver lundi à 2 h. 1/2 et ont encore trouvé le moyen de s'embarquer. Dès samedi soir, j'avais fait établir la poste française à bord du *Saïd.* Dimanche soir, j'ai envoyé coucher à bord presque tout le personnel de l'agence et du consulat. Le matin je me suis embarqué à huit heures avec M. d'Assier et M. Kleczkowski. M. Rouhault est resté au consulat jusqu'à onze heures pour

aider les retardataires. Le départ a été relativement plus facile que nous ne l'espérions ; ni la foule ni les autorités n'y ont mis obstacle. Nous en avons été quittes pour les insultes qui nous ont été adressées sur la route à travers le quartier arabe.

J'aurais voulu, conformément aux instructions du Département, prendre à bord de la flotte tout le personnel de l'agence et du consulat et aussi les fonctionnaires supérieurs. Malheureusement, l'amiral Conrad n'a pu mettre à ma disposition que l'*Hirondelle* qui ne dispose que d'un nombre de places très restreint. Je n'ai donc pris avec moi que le personnel indispensable pour que l'agence et le consulat puissent fonctionner. Les autres personnes sont à bord des paquebots français où elles étaient, d'ailleurs, installées depuis deux jours.

Il n'y a pas à se dissimuler que cette position ne peut se prolonger. Le *Péluse* et le *Saïd* sont encombrés dans une proportion qui dépasse toute mesure. Le *Saïd* a reçu, outre des Français, des réfugiés de toute nationalité qui, au dernier moment, sont venus y demander asile. Il y a près de onze cents personnes. Ce soir, il part pour Port-Saïd où il échangera avec *La Seyne* les passagers qui ne veulent pas s'éloigner d'Alexandrie et continuera sa route pour la France. J'engage le plus de Français possible à rentrer en France, car la situation actuelle peut se prolonger. La journée d'hier ne paraît pas avoir amené de résultat décisif, et je ne serais pas étonné que les Arabes, qui étaient extrêmement effrayés lundi matin, ne s'imaginent avoir repoussé l'attaque. Ils ne se sentiront vaincus que quand ils verront la ville occupée ou le quartier arabe brûlé.

En résumé, les hostilités ont éclaté et cela était inévitable. Ni Arabi ne voulait faire une soumission qui exposait lui et ses amis aux vengeances du Khédive, ni les Anglais ne voulaient reculer, au moment où ils touchaient à une solution qu'ils préparent depuis plusieurs années. Que vont-ils faire maintenant ? Vont-ils se préoccuper exclusivement du sort de Port-Saïd et du canal ? S'ils n'occupent pas Alexandrie, la résidence y sera absolument impossible pour les Européens. S'ils l'occupent, la question sera singulièrement complexe.

Au point de vue d'Alexandrie, je n'aurais conçu qu'une solution pacifique possible, le changement de Khédive et simultanément l'éloignement des militaires rassurés par l'avènement d'un nouveau pouvoir. Mais cette solution eût-elle pu prévaloir à Constantinople où je soupçonne fort les Anglais, les Turcs et le Khédive de se donner la main pour coopérer à un plan général où chacun aura son rôle ?

P.-S. — 3 heures. Il y a des pourparlers entre l'escadre anglaise et la terre.

444.

M. DE BÂCOURT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 94. *Rome, 12 juillet 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 juillet.)

Une des questions que j'ai le plus franchement abordées avec M. Mancini et M. Depretis, a été celle de la nomination de l'Ambassadeur d'Italie à Paris [1]. L'un et l'autre de ces hommes d'État m'ont affirmé qu'une de leurs plus sérieuses préoccupations était de mettre fin à une situation qui n'ayant pas sa raison d'être, de part et d'autre, finirait peut-être par donner lieu à des embarras qu'il est du devoir de deux Gouvernements amis d'écarter avec le plus grand soin. Il n'y a donc pas à douter des intentions du Gouvernement italien à cet égard et il y a tout lieu de s'attendre à voir la longue vacance de l'ambassade de Sa Majesté prendre fin prochainement, par la désignation de son véritable titulaire.

S'il faut en croire les confidences des initiés, une des difficultés très vraisemblables, du reste, que trouverait le Gouvernement à passer outre, serait précisément le choix de la personne, plusieurs des hommes politiques qui se croient des titres par leur situation au Parlement ou dans la diplomatie briguant en même temps le poste de Paris.

M. Mancini ne m'a pas caché toutefois ses préférences habituelles pour les diplomates de carrière. Il est donc à supposer qu'à moins de nécessités parlementaires qui n'existent pas pour l'instant le choix du Gouvernement portera sur l'un des Ambassadeurs en actualité (*sic*) de service.

Plusieurs d'entre eux se rendront prochainement en Italie en vertu de congés dont les affaires d'Égypte les ont empêchés de jouir jusqu'à présent et ces déplacements pourraient être suivis de mutations dans la haute carrière diplomatique italienne.

(1) Voir ci-dessus, n° 246.

445.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 13 juillet 1882, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

Le comte de Hatzfeldt s'étant absenté aujourd'hui du ministère des Affaires étrangères, et le Dr Busch et les principaux fonctionnaires du ministère se trouvant en congé, je n'ai pu encore obtenir de réponse à la communication que j'ai adressée hier par votre ordre à la chancellerie [1]. Je viens d'écrire de nouveau au comte de Hatzfeldt, que je dois, d'ailleurs, rencontrer ce soir à dîner chez l'Ambassadeur de Russie.

L'Ambassadeur d'Angleterre a reçu l'ordre de déclarer que le Gouvernement anglais considère le passage du canal de Suez comme pouvant être mis en péril par suite des événements d'Égypte [2], et de demander quelles mesures l'Allemagne serait disposée à recommander pour garantir la sécurité de ce passage.

446.

M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 13 juillet 1882, 5 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Il y a pourparlers entre les Anglais et la terre. Le Consul de Port-Saïd me prie de transmettre le télégramme suivant [3] :

« 10 juillet. Le commandant du vapeur anglais *Iris* a signifié à l'administration du canal que, d'après les ordres reçus du commandant en chef, il avertissait les capitaines de sa nation de n'avoir pas à entrer dans le canal. M. Victor de Lesseps a protesté au nom de la Compagnie contre cette violation de la

[1] M. de Freycinet avait, ce même jour, à 10 h. 45 du matin, télégraphié que la réponse de Berlin à la note à remettre à la Porte par les Ambassadeurs était la seule à manquer. M. de Courcel télégraphia à 10 h. 53 du soir que l'ordre avait été envoyé au Chargé d'affaires d'Allemagne à Constantinople de s'associer aux représentants des autres Puissances pour la remise à la Porte ottomane des notes identiques.

[2] Voir ci-dessus, nos 422 et 428.

[3] Voir ci-dessous, n° 445 et notes.

neutralité du canal (art. 14 acte de concession). Les Consuls anglais et italien se sont embarqués aujourd'hui à bord des bâtiments de guerre. Les Français seront recueillis demain à bord du *Forbin* et de l'*Aspic*. Grande panique. Ville tranquille. »

447.

M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE.

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 13 juillet 1882, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 45, soir.)

Alexandrie brûle et est pillée depuis hier par les Bédouins [1]. Vingt-huit Français, restés en ville, sont parvenus à s'échapper. L'armée d'Arabi Pacha retirée hors de la ville. Les Anglais ne paraissent préparer aucun débarquement pour rétablir l'ordre. Depuis mon embarquement, le télégraphe, qui fonctionne cependant, ne m'a remis aucune dépêche du ministère.

448.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 14 juillet 1882, 1 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

L'Ambassadeur d'Autriche et le Chargé d'affaires d'Allemagne ont reçu les instructions qui les autorisent à présenter à la Porte l'invitation de la Conférence [2]. Il reste encore à savoir si celles du Chargé d'affaires de Russie lui sont parvenues.

La Conférence se réunira probablement ce soir.

(1) Voir ci-dessus, n° 443. — (2) Voir ci-dessus, n° 445 et note.

449.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 14 juillet 1882, 5 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Je viens d'apprendre d'une source autorisée que le Gouvernement anglais a donné l'ordre à quelques bâtiments de parcourir le canal de Suez, pour le protéger contre les attaques dont il pourrait être l'objet [1].

La plupart des Chambres de commerce d'Angleterre ayant demandé ce matin que l'on prît sans tarder cette mesure de précaution, le Cabinet de Londres n'a pas cru devoir attendre la réponse de Votre Excellence à la proposition que Lord Lyons a été chargé de lui soumettre aujourd'hui à ce sujet.

L'opinion publique est assez surexcitée ici et il ne serait pas impossible que le Gouvernement anglais, poussé par elle, se vît dans la nécessité d'occuper militairement le canal au cas où il serait attaqué. C'est, du moins, l'impression que m'a laissé l'entretien très confidentiel que je viens d'avoir avec un des membres du Cabinet.

450.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 15 juillet 1882, 10 h. 55, matin.*

L'amiral Conrad a reçu des ordres pour faire parcourir le canal par ses navires de guerre en vue de protéger la liberté de la circulation [2].

(1) Le 14 juillet, Lord Lyons avait remis une note privée et confidentielle qui débutait ainsi : « La protection du canal de Suez, bien que liée au rétablissement de l'ordre en Égypte, est une question séparée. » Et plus loin : « S'il apparaît qu'un danger imminent menace le canal, les deux Gouvernements (britannique et français) auraient à faire connaître à la Conférence leur désir de voir l'Europe et la Turquie sanctionner les mesures à prendre pour la protection du canal. »

Interrogé par l'Ambassadeur de Russie sur la manière de voir de l'Allemagne au sujet de la question posée par le Gouvernement anglais, M. de Hatzfeldt avait « répondu à M. de Sabouroff que l'Allemagne ne se trouvait pas assez directement intéressée pour exprimer une opinion à ce sujet. » (Tél. de Berlin, 15 juillet, 5 h. 45, s.)

(2) Voir ci-dessus, n° 446.

451.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 15 juillet 1882, 2 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 6 h 15, soir.)

La Conférence s'est réunie aujourd'hui à onze heures. Nous avons signé et fait transmettre immédiatement à la Porte par nos drogmans respectifs l'invitation au Gouvernement impérial d'intervenir en Égypte par un envoi de troupes[1].

Aucune modification n'a été introduite au texte qui vous a été soumis. Deux de mes collègues ont estimé qu'ils ne pourraient consentir à transformer la note identique en note collective, sans en référer à leurs Gouvernements, ce qui eût amené un retard d'au moins vingt-quatre heures.

Je n'ai donc pas insisté. Aucune demande de modifications n'a d'ailleurs été introduite.

Il a été convenu, à ma demande, qu'en remettant la note, les drogmans ajouteraient verbalement la phrase suivante : «Devant l'urgence et la gravité des circonstances, les représentants des six grandes Puissances espèrent obtenir du Gouvernement de Sa Majesté une réponse aussi prochaine que possible.»

452.

M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 15 juillet 1882, 1 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 45, soir.)

Nous sommes en rade. Le Khédive rentre en ville avec un régiment fidèle. Arabi Pacha dans l'intérieur. On assure qu'il a donné le signal du pillage et de l'incendie[2]. L'amiral anglais occupe les portes de la ville avec huit cents Anglais. Il demande aux neutres de contribuer à former une police pour arrêter les voleurs. Américains ont débarqué cent hommes pour la police. Italiens et Autrichiens, disposés à refuser, demandent des ordres à leurs Gouvernements.

[1] Voir ci-dessus, n° 445 et notes. — [2] Voir ci-dessus, n° 447.

Je crains que le débarquement des hommes ne nous expose à prendre part à la lutte, si Arabi Pacha, informé du petit nombre des Anglais, revenait. J'engage le commandant de l'*Alma* à ne débarquer personne, sans un ordre de Paris. Prière de donner ces ordres. Il est singulier que l'amiral anglais n'ait pas pensé à faire adresser la demande par le Khédive, Souverain de droit. Le consulat français est brûlé, mais l'hôpital français est intact avec M. Jacquin, dix-sept sœurs françaises, des malades et des enfants trouvés. L'*Alma* va s'occuper de l'embarquement de tout ce monde, la *Sarthe* n'étant pas encore arrivée.

Il est étonnant que les Anglais aient fait une attaque sans troupes de débarquement.

453.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 16 juillet 1882, 8 h. 30, soir.*

Lord Lyons qui, ainsi que je vous l'ai dit, est revenu me voir hier[1], m'a remis le projet de déclaration ci-après que Lord Granville propose de faire remettre à la Conférence par nos Ambassadeurs :

[Suit le projet rédigé par Lord Granville.]

Le Conseil, qui vient d'en délibérer, a été unanimement d'avis qu'il y avait lieu de saisir la Conférence de la question de protection du canal, mais qu'il ne convenait pas de solliciter en quelque sorte nous-mêmes un mandat aussi onéreux[2]. En conséquence, nous proposons de modifier les trois derniers paragraphes comme il suit :

«La France et l'Angleterre proposent, en conséquence, à la Conférence de désigner les Puissances qui seraient chargées, le cas échéant, de prendre les mesures spécialement nécessaires à la protection du canal. Afin de gagner du

(1) Lord Lyons était venu voir M. de Freycinet le 13 au matin, pour lui exprimer le désir de Lord Granville de voir la France et l'Angleterre examiner les termes d'une participation à la défense du canal. (Tél. de Paris à Londres du 13 juillet, 5 h. 40, s.) M. de Freycinet avait proposé de saisir la Conférence «de l'opportunité de protéger le canal» et de déléguer à ce soin les Puissances les plus intéressées. Il était revenu le 15 et M. de Freycinet avait renouvelé sa proposition qu'il avait, dans l'intervalle, fait approuver par le Conseil des ministres. (Tél. de Paris à Londres du 15 juillet, 4 h., s.)

(2) Lord Granville avait écrit : «La France et l'Angleterre ont les moyens d'assurer la sécurité du canal; elles sont prêtes à y recourir sous le principe du protocole de désintéressement.»

temps, les Puissances ainsi désignées et qui auraient accepté le mandat, seraient autorisées à décider du mode et du moment de l'action.

Cette action s'exercerait, en tous cas, sur le principe du protocole de désintéressement [1]. »

Si nous sommes au nombre des Puissances désignées par la Conférence, nous accepterons le mandat sous réserve, bien entendu, de la ratification du Parlement. C'est ce que je viens de faire connaître à Lord Lyons, qui s'est offert à transmettre notre nouvelle rédaction à Lord Granville [2].

Dès que nous aurons la réponse du Principal Secrétaire d'État, nous télégraphierons en conséquence au marquis de Noailles [3].

454.

M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 17 juillet 1882, 11 h., matin.*

(*Reçu :* 1 h., soir.)

Proclamation de l'amiral Seymour, se disant autorisé par le Khédive à maintenir l'ordre dans Alexandrie et invitant le commerce à reprendre.

En fait, il n'y a encore aucune sécurité, parce qu'on n'a encore pu établir aucune police régulière. D'après les nouvelles venues de Port-Saïd, Arabi Pacha enrôle tous les hommes, réquisitionne tous les bestiaux, et met la main sur tous les revenus publics. Il y aurait au Caire un commencement d'excitation et beaucoup d'Européens fugitifs arrivent à Port-Saïd.

(1) Voici la traduction des trois derniers paragraphes du projet rédigé par Lord Granville :

« L'Angleterre et la France ont les moyens de garantir la sûreté du canal : elles sont prêtes à employer ces moyens en se conformant au principe du protocole de désintéressement.

« Elles sont disposées à accepter la coopération de la Turquie et de toutes les Puissances qui désirent prêter leur concours, à condition que cela n'entraîne pas de retard.

« Elles proposent, pour gagner du temps, si l'arrangement ci-dessus reçoit l'approbation de la Conférence, qu'on laisse à l'Angleterre et à la France le soin de décider quand et comment agir. »

(2) M. de Freycinet alla lui-même porter le projet de déclaration rectifié à Lord Lyons. Il lui avait parlé de la nécessité de la ratification du Parlement, mais avait ajouté qu'il la demanderait aux Chambres dès que les deux Puissances auraient reçu le mandat de la Conférence. (Pièce n° 295 du recueil anglais précité.)

(3) Ceci peut être fait le 17 juillet après l'acceptation par Lord Granville des modifications de texte demandées par M. de Freycinet. (Tél. de Paris à Londres, 17 juillet, 7 h. 30, s.)

M. Brédif est venu me demander quelle attitude il devait observer (1). Je lui ai conseillé provisoirement de conserver des rapports d'amitié avec son collègue. Mais une décision paraît urgente. S'il s'abstient, nous laisserons les Anglais, qui ne demandent pas mieux, s'emparer de toute l'administration égyptienne. S'il prend part aux délibérations, n'est-ce pas reconnaître l'état de choses actuel? Prière de donner des instructions.

Il me paraît urgent que M. Brédif soit fixé sur les intentions du Gouvernement, dès qu'un ministère égyptien fonctionnera.

455.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE BÂCOURT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME.

D. n° 72. *Paris, 17 juillet 1882.*

Ce n'est pas sans regret que j'ai pris connaissance de la note remise par M. Malvano à M. Marchand et jointe à la dépêche de l'ambassade du 1er juillet, sous le numéro 92 (2). Vous n'ignorez pas à quel sentiment j'avais obéi, en ouvrant une négociation directe avec l'Italie sur les affaires de Tunis. Certains indices recueillis par M. de Reverseaux m'avaient amené à penser que le Gouvernement du Roi voyant notre situation en Tunisie s'affermir tous les jours commençait à comprendre les inconvénients de l'attitude qu'il avait adoptée jusqu'alors à notre égard (3). Il me sembla que le moment était venu d'effacer jusqu'à la dernière trace des malentendus qui avaient déjà trop duré; c'est dans cette vue que j'avais offert à M. Mancini de mettre fin aux difficultés pendantes par un règlement équitable, dont il me semblait que la dignité des deux Gouvernements n'aurait pas à souffrir. L'entente, proposée dans ma lettre du 16 avril, devait porter sur les deux points qui ont fait l'objet des principales contestations : la juridiction du consulat d'Italie et la réparation des dommages causés aux sujets du roi Humbert par les opérations du siège de Sfax.

Sur la première question nous n'avions pas hésité à reconnaître les privilèges dont les Italiens jouissent en vertu des traités et des usages dans les États du

(1) Le même jour à 10 h. 45 du matin, M. de Freycinet télégraphiait à M. de Vorges de faire «débarquer dès qu'il le jugerait possible, M. Monge avec le personnel du consulat d'Alexandrie» pour les mettre à la disposition des Français qui auraient à recourir à leurs bons offices. «Quant à vous et au personnel de l'agence, ainsi que MM. Brédif et Le Chevalier, vous resterez à bord de l'*Hirondelle* jusqu'à instructions nouvelles. Vous vous tiendrez en rapport avec notre Consul et me renseignerez.»

(2) Note sur la question des indemnités de Sfax dont la présente dépêche indique suffisamment le sens.

(3) Voir ci-dessus, nos 289 et 294.

Bey, et nous étions disposés à les respecter jusqu'au jour où l'organisation complète du protectorat les aurait rendus inutiles. Nous ne faisions d'exception que pour le droit de l'armée française de se protéger directement contre les attaques auxquelles elle pourrait être en butte en traduisant au besoin les délinquants devant les conseils de guerre, quelle que fût leur nationalité. Sur le second point, le Gouvernement de la République consentait à écarter, dans un intérêt de conciliation, toute controverse théorique quant au droit à indemnité des victimes du siège de Sfax : nous offrions à l'Italie d'engager le Gouvernement du Bey à remettre aux autorités royales une somme égale aux deux tiers de celle à laquelle ont été fixées les réclamations italiennes produites devant la commission d'enquête.

M. Mancini dans sa réponse fait savoir qu'il admet notre opinion sur le premier point, c'est-à-dire qu'il accepte l'adhésion que nous étions prêts à donner à sa manière de voir, en ce qui concerne les capitulations. Mais, relativement aux dommages occasionnés par la prise de Sfax, le Ministre des Affaires étrangères, s'il consent à laisser de côté la question de droit, estime que la somme que nous offrons n'est pas acceptable, et émet en outre le vœu qu'elle soit payée par la France et non par le Gouvernement beylical.

Il ne nous est pas possible de donner satisfaction à ce double désir. La combinaison dont nous avons pris l'initiative a été considérée par nous comme constituant le maximum des concessions que nous puissions faire à l'Italie. Je ne puis donc en abandonner aucun point; vous n'ignorez pas, d'ailleurs, que les contributions de guerre, payées par les insurgés tunisiens et sur lesquelles les dédômmagements à répartir devront être imputés, entrent dans le Trésor du Bey; il est juste, dès lors, que ce soit Son Altesse et non le Gouvernement français qui se charge de dédommager les intéressés. Enfin, en fixant les allocations aux deux tiers des chiffres déterminés par la commission d'enquête, nous avons adopté une qualité supérieure à celle à laquelle on s'est arrêté dans la plupart des circonstances analogues. Après la guerre franco-allemande notamment, les sommes versées étaient bien au-dessous des deux tiers des pertes établies par les commissions compétentes.

Dans ces conditions, je ne puis que le constater, c'est notre liberté d'action que nous rend l'Italie. Son refus d'accepter la double proposition dont j'avais pris l'initiative entraîne, en effet, tout naturellement le retrait de nos engagements. La situation redevient ce qu'elle était avant ma lettre du 16 avril.

Je vous prie de saisir la première occasion qui se présentera de marquer nettement à M. Mancini, en vous inspirant des considérations exposées ci-dessus, quelles sont les conséquences de son refus d'accepter nos propositions. Je m'en remets à votre tact du soin d'éviter, autant que possible, dans cette conversation tout ce qui pourrait être interprété comme un symptôme de mécontentement de notre part et renouveler par suite les froissements aux-

quels notre politique dans l'Afrique du Nord a donné lieu entre les deux Gouvernements.

Je crois devoir ajouter que j'ai l'intention de provoquer les mesures nécessaires pour que les victimes du siège de Sfax reçoivent prochainement un dédommagement. Je demanderai au Bey d'allouer aux personnes au profit desquelles la commission d'enquête a rendu des décisions favorables les deux tiers de la somme fixée par ladite commission. Les Italiens ne seront pas exceptés de ces dispositions; mais ils devront se pourvoir directement auprès des autorités tunisiennes compétentes. Les indemnitaires seront payés sans l'intermédiaire de leur Gouvernement; c'est ainsi d'ailleurs qu'on a procédé en France après la guerre de 1870-1871. Vous pourrez également informer M. Mancini de ce projet.

456.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 18 juillet 1882, 3 h. 6, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le Chargé d'affaires d'Angleterre vient de recevoir l'ordre de demander au Gouvernement allemand d'autoriser le représentant de l'Allemagne à la Conférence de Constantinople de délibérer sur une proposition collective de l'Angleterre et de la France relativement aux mesures à prendre pour garantir la sécurité matérielle du canal de Suez [1].

J'ai dit au Chargé d'Affaires d'Angleterre que je n'avais reçu de mon côté aucune instruction semblable, et que je n'avais pas connaissance de l'accord qu'il m'assurait être intervenu entre nos deux Gouvernements, en vue d'une proposition commune à présenter à la Conférence de Constantinople. Il va néanmoins s'acquitter aujourd'hui même auprès du comte de Hatzfeldt de la démarche qui lui est prescrite par le Cabinet de Londres [2].

[1] Voir ci-dessus, n° 453.

[2] Lord Granville avait envoyé, le 17, à 8 h. 30, p. m., le texte de la note identique à Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg.

457.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 88. *Berlin, 18 juillet 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

J'ai vu aujourd'hui M. de Hatzfeldt et je lui ai demandé s'il avait reçu de Constantinople quelque indication pouvant faire pressentir quelle serait la réponse du Sultan aux notes identiques par lesquelles les Puissances le sollicitaient d'intervenir militairement en Égypte [1]. Aucune nouvelle à ce sujet n'était encore parvenue à la chancellerie impériale, et le comte de Hatzfeldt ne m'a semblé, ni pressé d'en recevoir, ni très confiant dans le succès de la démarche collective à laquelle l'Allemagne s'était associée. Je lui demandai s'il ne croyait pas que la Conférence dût se préoccuper bientôt de trouver, à défaut de l'intervention turque, un autre mode de solution des difficultés égyptiennes. Il me dit alors qu'il n'envisageait pas cette éventualité, parce que, dans la pensée du Chancelier de l'Empire, la Conférence avait tout d'abord pour rôle d'arrêter les termes d'une proposition à présenter sur les affaires d'Égypte, puis de se mettre d'accord à ce sujet avec le Sultan. «Mais, lui dis-je, bornez-vous là le rôle de la Conférence et pensez-vous qu'elle aura épuisé son mandat lorsqu'elle aura reconnu l'impossibilité de se mettre d'accord avec le Sultan sur la proposition dont ce Prince est saisi en ce moment»? «Je ne dis pas cela, répliqua M. de Hatzfeldt, il y aura lieu de voir plus tard; mais nous n'en sommes pas encore là.»

Si je ne m'abuse, l'Allemagne ne renonce qu'avec peine à sa combinaison préférée, qui consistait à faire régler les affaires d'Égypte par une descente de troupes ottomanes. Ce projet menace d'échouer par suite du peu d'empressement à s'y prêter que le Sultan lui-même montre depuis quelque temps. Je doute que la chancellerie allemande sache bon gré au Gouvernement turc de ce revirement soudain dans ses résolutions. Les choses avaient été préparées avec beaucoup d'art et de persévérance pour procurer au Sultan l'occasion d'une expédition qui aurait accru son prestige et étendu son autorité. La France, si longtemps hostile à ce projet, avait été amenée à s'y rallier; et, au moment décisif, le Sultan se dérobe. On ne l'a pas constaté à Berlin sans quelque désappointement.

Ce n'est pas à dire que les liens entre l'Allemagne et la Turquie soient sur

[1] Voir ci-dessus, n° 451 et notes.

le point de se rompre. Comme j'ai eu l'honneur de l'indiquer dernièrement à Votre Excellence, l'Allemagne, tout en exerçant son influence sur la Turquie, et tout en tenant beaucoup à profiter des avantages que cette influence lui donne, n'use de son ascendant qu'avec beaucoup de modération et de ménagement. Elle conseille le Sultan, mais n'a pas la prétention de le diriger en tout, et elle évite avec soin de le blesser par des exigences ou des pressions intempestives.

Ce caractère de réserve se retrouve dans les rapports de l'Allemagne avec toutes les autres Puissances, depuis qu'elle traite avec elles la question d'Égypte. Il tend à s'accentuer particulièrement aujourd'hui, à mesure que cette question devient plus aiguë et que les difficultés dont elle est compliquée se montrent davantage. Le bombardement d'Alexandrie par la flotte anglaise a été certainement vu avec peu de satisfaction par l'Allemagne; mais le Gouvernement impérial ne se trouve pas assez intéressé à l'affaire égyptienne, quelque activement qu'il s'en soit mêlé, depuis plusieurs mois, pour risquer de compromettre sérieusement, à ce propos, ses relations avec une Puissance de premier ordre comme l'Angleterre. Aussi la chancellerie allemande s'est-elle bien gardée d'encourager ostensiblement le concert de réprobations et d'injures qui s'est élevé dans la presse contre l'amiral Seymour et le Gouvernement anglais.

[Notes officieuses qui indiquent cette situation et ces nuances.]

458.

M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 19 juillet 1882, 9 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 20 juillet, 2 h., matin.)

M. de Lesseps [1] me prie de télégraphier à Votre Excellence que le Khédive lui a confié avoir la preuve qu'Arabi Pacha est l'instrument de la Porte qui veut la fin de la dynastie de Mehemet Ali et la victoire de l'Islamisme sur les chrétiens, et croit indispensable de garder le canal à cause des mauvaises intentions manifestées à ce sujet par Arabi. M. de Lesseps me prie d'ajouter que son opinion avant son départ était de ne pas se joindre aux Anglais contre Arabi [2], mais que la conduite atroce de celui-ci à Alexandrie et les détails

[1] M. Cartwright annonçait l'arrivée de M. de Lesseps dans un télégramme du 19, adressé à Lord Granville. — [2] Voir ci-dessus, n° 414.

qu'il a recueillis parmi les anciens partisans du mouvement national lui donnent la conviction de la nécessité d'une force maritime française et même d'un corps de débarquement français à Ismaïlia. Quant à moi, je crois très exagérées les confidences du Khédive au sujet de l'attitude de la Porte. Je crois que le Sultan a surtout peur qu'Arabi ne soulève la question du Khalifat; mais je sais que les Égyptiens commencent à trouver lourde l'occupation anglaise, que les Anglais seuls ne peuvent arriver à rien de définitif contre Arabi Pacha sans beaucoup d'argent et de temps, et que, si cette considération pouvait les décider à accepter notre concours, l'occupation amiable à deux serait peut-être la solution la plus propre à éviter des complications. L'occupation sera évidemment un grand embarras, mais aujourd'hui elle est un fait et qui causera plus de difficultés, l'occupation à deux ou l'occupation anglaise détruisant toute l'influence française en Égypte. L'amiral anglais me dit qu'il est inquiet de l'exaltation qui règne à Port-Saïd et y envoie des cuirassés; c'est le même jeu que devant Alexandrie.

459.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 19 juillet 1882, 10 h. 9 et 10 h. 52, matin.*

(*Reçu :* midi 45 et 1 h. 15, soir.)

Strictement personnel et urgent.

Je reçois à l'instant par la télégraphie privée le résumé du discours que vous avez prononcé hier à la Chambre [1]. Votre langage ferme et cependant très pru-

[1] La Chambre des députés discuta, dans les séances du 18 et du 19 juillet, le rapport de M. Sarrien sur le projet de loi portant ouverture au ministère de la Marine et des Colonies d'un crédit de 7.835.000 francs, rendu nécessaire pour parer aux événements d'Égypte. M. de Freycinet prit la parole le 18, après MM. Lockvoy et Francis Charmes. Ayant examiné la situation, «Comment devons-nous faire? disait M. de Freycinet. C'est ici qu'il y a deux manières de comprendre la question égyptienne. Un pays a toujours le droit, dans la situation dont je parle, de chercher à résoudre une pareille question de sa propre autorité, avec sa seule force; mais je dis que, quand l'Europe est dans la situation que vous connaissez, un Gouvernement sage, prévoyant, doit essayer de la résoudre avec le concours de l'Europe, s'il se peut, pour ne pas s'exposer au risque de la résoudre contre l'Europe.» (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.)

Continuant sa discussion et amené à parler en détail de l'Égypte, M. de Freycinet dit encore :

«La question d'Orient, vous le savez comme moi, selon la définition d'un diplomate célèbre, est la question qui intéresse toute l'Europe, et dont toute l'Europe s'est constamment occupée. Comme je vous le rappelais dernièrement, chaque fois qu'un point quelconque du territoire ottoman est soumis à une discussion de ce genre, — cela s'est certainement produit, — vous voyez l'Europe entière accourir, et, quand elle n'accourt pas dès le début,

dent me paraît devoir produire une excellente impression, et je prends la liberté de vous en adresser mes félicitations. Le respect que vous manifestez pour les décisions de l'Europe et le désir que vous exprimez d'obtenir son concours seront certainement appréciés avec faveur à Berlin. Ces sentiments concordent avec le langage que vous m'avez chargé de tenir, et que j'ai constamment tenu à la chancellerie allemande; ils marquent l'esprit de suite que vous apportez dans votre politique; ils vous assurent par conséquent une excellente position vis-à-vis des autres Cabinets. Cependant les impressions que je recueille ici m'obligent à appeler votre attention sur un point. J'éprouve des doutes que je ne dois pas dissimuler sur la possibilité d'obtenir pour les Puissances occidentales, à défaut de la Turquie, un mandat européen en Égypte, ou du moins sur la facilité et la promptitude avec lesquelles ce mandat vous serait décerné. Il me semble que la chancellerie allemande n'a pas renoncé à tout espoir de faire prévaloir l'intervention turque, et que, si le Sultan continue à se montrer peu disposé à envoyer des troupes en Égypte, elle s'efforcera tout au moins de profiter de sa réponse à l'appel de la Conférence, qui sera probablement dilatoire, pour gagner du temps et écarter jusqu'à nouvel ordre toute autre combinaison.

Si cette supposition se vérifie, nous risquerions de nous trouver dans une impasse, au cas où nous subordonnerions d'une manière trop absolue notre action au mandat européen. Je crois même que nous avons chance d'obtenir d'autant plus aisément ce mandat que nous indiquerons notre résolution de nous en passer au besoin et de pourvoir nous-mêmes à la défense de nos intérêts spéciaux et majeurs en Égypte. J'ai plusieurs fois dit au comte de Hatz-

presque toujours il en sort une grande guerre; presque toujours, quand ces questions ont été résolues directement et isolément entre la Turquie et une grande Puissance, sans recourir au concert européen, une grande guerre en est sortie.

« Voilà pourquoi, lorsque la situation de l'Égypte arriva à un degré d'acuité tel qu'on ne fut plus certain que les bases mêmes de ce pays seraient conservées...

« ...Voilà pourquoi, la question étant devenue une partie de la question d'Orient, à ce moment le concert européen s'est trouvé tout naturellement compétent pour résoudre la difficulté. (Très bien! à gauche et au centre.)

« Voilà pourquoi, dis-je, nous avons appelé la Conférence, parce que la question présentant le caractère particulier dont j'ai parlé, la question s'étant élargie et dépassant les frontières de l'Égypte, il était nécessaire de mettre les Puissances en présence. »

Plus loin, M. de Freycinet, répondant plus spécialement à M. Charmes, dira encore :

« Je n'admets pas que le canal de Suez puisse cesser d'être libre, et, si certaines nations se rendaient sur le canal pour le protéger, je n'admets pas que la France ne soit pas au nombre de ces nations. (Très bien! à gauche et au centre.)

« Tel est aussi le point de vue de l'Angleterre.

....

« Tout en réservant ma liberté d'action, la prudence me fait un devoir de provoquer une consultation européenne, et si je vais sur les bords du canal de Suez, de concert avec l'Angleterre et avec l'assentiment de l'Europe, je me sentirai beaucoup plus fort et je crois que j'aurai ainsi mieux sauvegardé les intérêts de mon pays. (Très bien! très bien!)

feldt que, si la Conférence n'aboutissait à aucune conclusion et si l'Europe qui nous a témoigné le désir de se concerter avec nous sur les affaires d'Égypte ne parvenait pas à se mettre d'accord, en temps utile, sur une solution pratique, nous recouvrerions notre liberté d'action. J'ai remarqué que cette indication produisait toujours ici une certaine et assez vive impression, car on se demandait avec quelque préoccupation quelle serait notre conduite après que nous aurions échappé aux liens du concert européen reconnu impuissant. Vous-même, dans l'une de vos déclarations à la Chambre, avez revendiqué la liberté d'action éventuelle de la France et cette parole n'a pas été perdue pour l'Europe. L'Europe désire beaucoup garder prise sur nous, en nous retenant dans le concert commun. C'est une disposition dont nous pouvons profiter.

Je me permets de vous soumettre ces observations, parce que je vois que le débat pour les crédits n'est pas encore terminé, car vous pouvez avoir occasion de prendre de nouveau la parole [1].

460.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 19 juillet 1882, 3 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 20, soir.)

(Télégramme identique.)

Dans la séance d'aujourd'hui, les Ambassadeurs de France et d'Angleterre ont présenté à la Conférence la proposition relative aux mesures à adopter pour la défense du canal de Suez telle qu'elle vient d'être communiquée aux Cabinets par télégramme du 17 courant [2]. Leurs Excellences ont insisté sur l'urgence de prendre une décision à ce sujet en alléguant les dangers existants. Les quatre autres représentants n'étant pas en mesure d'entrer immédiatement en délibération se sont réservés d'en référer à leurs Gouvernements [3].

(1) M. de Freycinet répond, le 19 juillet à 2 h. 30 du soir; il fait allusion au texte complet de son discours dont les principaux passages sont cités dans la note précédente : «J'y ai expressément réservé ma liberté d'action, comme dans mes déclarations antérieures.»

(2) Voir ci-dessus, n° 453 et notes.

(3) Dans un second télégramme de 6 h. 40 du soir, M. de Noailles écrit : «...Cette réserve a été bien au-delà de ce que j'avais prévu... Deux de nos collègues paraissaient surtout désirer de ne rien faire qui pût porter ombrage à la Turquie. Pour eux, la vie des Européens, l'avenir de l'Égypte, la sécurité du canal semblaient au second rang devant cette considération...

«... Le Chargé d'affaires d'Allemagne n'a même pas admis que l'on écrivît dans le télégramme identique que les membres de la Conférence qui ne les avaient pas encore reçues demanderaient des instructions à leurs

461.

LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L Immediate. *Paris, July 19, 1882.*

Our admiral at Port-Saïd telegraphies that matters are most serious and that Arabi has called on all Mussulmans to rise.

In these circumstances, Her Majesty's Government direct me to urge the French Government to give their admiral by telegraph full discretion.

TRADUCTION.

Urgent. *Paris, 19 juillet 1882.*

Notre amiral télégraphie de Port-Saïd que la situation est tout à fait sérieuse et qu'Arabi appelle tous les Musulmans à la révolte.

Cela étant, le Gouvernement de Sa Majesté me donne pour instructions de presser le Gouvernement français de donner télégraphiquement pleins pouvoirs à son amiral.

Gouvernements. Selon lui, c'eût été engager la liberté de son Gouvernement en provoquant de sa part une réponse. L'Ambassadeur d'Autriche a développé plusieurs arguments assez obscurs, tendant à montrer l'inutilité de la proposition anglo-française et à la dénaturer. Je me suis même trouvé obligé, par la tournure inattendue qu'il a cherché à donner à la question à prendre position et j'espère que vous m'approuverez. Le baron Calice a rappelé qu'à propos de la proposition faite par l'Italie de suspendre toute action isolée pendant la durée de la Conférence, l'Ambassadeur d'Angleterre avait fait une réserve pour la défense du canal de Suez et qu'aucune objection n'avait été soulevée.

. . . .

« J'ai cru devoir prendre alors la parole. J'ai dit... que j'avais alors gardé le silence, mais que, devant les commentaires plus ou moins précis de l'Ambassadeur d'Autriche, je ne pouvais pas continuer à le faire et que, spontanément et sans instructions de mon Gouvernement, comme l'avait fait précédemment l'Ambassadeur d'Angleterre, et au même titre que lui, je déclarais que je m'associais à la réserve qu'il avait faite et que je considérais mon Gouvernement comme libre d'agir, s'il croyait la sécurité du canal menacé. Ces paroles de ma part ont été accueillies sans aucune observation. »

462.

LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, July 19, 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juillet.)

Lord Granville has sent to Lord Dufferin the following instruction:

« In view of the state of Egypt and of the declared revolt of Arabi, propose immediately to the Conference that if the Sultan does not in twelve hours from this give an affirmative answer, this shall be treated as equivalent to a negative answer and the Conference shall proved at once to consider the speediest mode of intervention. »

Lord Granville desires me to make to you an earnest request to join in the proposal and to ask the other Powers to assent to it.

I trust that you may be disposed to send instructions accordingly to the marquis de Noailles to the other French representatives.

TRADUCTION.

Paris, 19 juillet 1882.

Lord Granville a envoyé à Lord Dufferin les instructions suivantes :

« Étant donné la situation de l'Égypte et la révolte déclarée d'Arabi, proposer immédiatement à la Conférence, si le Sultan ne donne pas dans les douze heures une réponse affirmative, de la considérer comme négative et d'examiner tout de suite le mode le plus rapide d'intervention ».

Lord Granville désire que je vous prie instamment de vous joindre à cette proposition et de demander l'assentiment des autres Puissances.

Je m'assure que vous serez disposé à envoyer des instructions en ce sens au marquis de Noailles et aux autres représentants de la France.

463.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 20 juillet 1882, 1 h. 5, matin.*

(*Reçu :* 7 h., matin.)

J'ai eu aujourd'hui un long entretien avec le comte de Hatzfeldt, à propos du projet de proposition anglo-française concernant le canal de Suez, dont

le Chargé d'affaires d'Angleterre lui avait dès hier communiqué le texte [1]. Tout en me disant qu'il n'était pas encore en mesure d'exprimer une opinion à ce sujet, le comte de Hatzfeldt m'a fait observer que le mandat de la Conférence de Constantinople, tel que l'Allemagne l'avait compris, consistait essentiellement à préparer certaines propositions pour les soumettre au Sultan comme au Souverain de l'Égypte, et à amener un accord entre le Sultan et l'Europe sur la base de ces propositions; que l'adhésion de l'Allemagne à la Conférence était limitée par ce programme qui avait été non seulement tracé par le Chancelier de l'Empire, mais formellement approuvé par l'Empereur [2]; qu'en conséquence, lui, comte de Hatzfeldt, ne se croyait pas autorisé à envisager aujourd'hui des questions qui iraient au delà de ce programme; qu'en ce qui concerne particulièrement le canal de Suez, il n'était pas préparé à examiner en principe si les questions relatives à la sécurité de ce canal étaient ou non distinctes de la question générale du rétablissement de l'ordre en Égypte [3]; qu'en tout cas, il ne pensait pas qu'il appartînt à la Conférence de les traiter, parce qu'elle serait au bout de sa tâche, lorsqu'elle se serait employée avec ou sans succès à établir une entente avec le Sultan sur la base de l'invitation qu'elle venait de lui adresser [4].

Je dis au comte de Hatzfeldt que l'interprétation limitée qu'il donnait au mandat de la Conférence ne me paraissait répondre exactement ni à la pensée des deux Puissances qui, avec l'assentiment du reste de l'Europe, avaient convoqué la Conférence, ni aux termes mêmes dans lesquels la convocation avait été formulée; que, du reste, nous serions bien obligés d'admettre en fait cette interprétation si l'Allemagne y persistait, et, si elle refusait de prendre part aux travaux de la Conférence en dehors du programme indiqué par elle; mais que la situation matérielle en Égypte avait des exigences dont les nations les plus directement intéressées à la prospérité et à la sécurité du pays ne pouvaient pas faire abstraction; qu'il était impossible à ces nations de ne pas aviser à la défense de leurs intérêts menacés, et de se dérober à la pression des circonstances, si le remède proposé par la Conférence était écarté, ou s'il tardait à être appliqué; que la proposition projetée de la France et de l'Angleterre concernant le canal de Suez était sans doute un premier effet de la nécessité où se voyaient les deux Puissances de prévenir sans plus de retard certains périls reconnus comme imminents.

Le comte de Hatzfeldt reprit à peu près en ces termes : «Nous ne contestons nullement aux Puissances, qui croient leurs intérêts menacés en Égypte, le droit d'adopter les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la protection

(1) Voir ci-dessus, n° 453 et notes.

(2) Voir ci-dessus, n° 435.

(3) Voir ci-dessus, n° 459 et notes.

(4) Au Chargé d'affaires d'Angleterre M. de Hatzfeldt déclarait «que les propositions relatives à la sécurité du canal lui paraissaient être en dehors du programme de la Conférence». (Tél. de Berlin, 20 juillet, 9 h. 24, m.)

de ces intérêts. C'est ainsi que nous nous sommes abstenus de blâmer l'Angleterre lorsqu'elle a procédé au bombardement des forts d'Alexandrie; nous n'avons ni reconnu ni nié la légitimité de son action; nous nous sommes abstenus de porter un jugement sur une détermination prise par le Gouvernement anglais dans l'exercice de sa liberté et sous sa responsabilité propre. Si l'Angleterre et aussi la France prennent l'initiative d'autres actes considérés par elles comme indispensables pour la sauvegarde de leurs intérêts en Égypte, nous les laisserons de même agir d'après leurs inspirations, et nous nous abstiendrons d'émettre une opinion. Nous ne voulons pas accepter la responsabilité de faits qui pourront être très bien justifiés en eux-mêmes, mais que nous ne saurions prendre à notre compte en les ratifiant d'avance par notre assentiment sans risquer de nous trouver en opposition avec l'une ou l'autre des Puissances. »

« Mais, répliquai-je, cette réserve, où seuls vous entendez vous retrancher, peut faire peser sur vous un autre genre de responsabilité. Vous voyez par le discours qu'a prononcé hier M. de Freycinet quelle déférence nous professons pour l'Europe, combien nous sommes soucieux de marcher d'accord avec elle et de ne pas procéder à une action séparée [1]. Allez-vous nous réduire à la nécessité soit de laisser périr nos intérêts devant l'inaction ou les hésitations de la Turquie, soit de nous *dérôler* de cette Europe dont nous avions loyalement accepté, et dont nous recherchons aujourd'hui le concours? »

Le comte de Hatzfeldt me fit alors entendre qu'il y avait en dehors de la Conférence et du mandat européen d'autres moyens pour les Puissances occidentales de rester en communion avec l'Europe tout en procédant elles-mêmes à la protection de leurs intérêts particuliers. Il fit une sorte d'allusion à l'entente qui avait existé entre nous et l'Allemagne à propos de la Tunisie et sembla indiquer que nous pourrions procéder de même à l'égard de l'Égypte, en nous maintenant en rapports confiants avec les autres Cabinets au moyen d'échanges de vues et d'explications.

Pour résumer l'impression que j'ai rapportée de cet entretien, je dirai que, d'après ce que j'ai compris de la manière de voir de la chancellerie allemande, l'activité de la Conférence à Constantinople doit se borner désormais à tâcher d'obtenir du Sultan l'envoi de troupes turques en Égypte. Cette combinaison conserve toujours les préférences de l'Allemagne. Si la Conférence ne réussit pas à la faire prévaloir, elle devra prendre fin. En effet, l'Allemagne ne se soucie pas de délibérer sur d'autres modes de procéder; elle ne s'opposera pas à l'action particulière des Puissances qui ont des intérêts majeurs en Égypte, mais elle ne consentira pas à sanctionner cette action en la couvrant de son mandat. Elle craindrait de blesser soit la Turquie, soit les Puissances européennes qui

[1] Voir ci-dessus, n° 458 et notes.

voient avec jalousie la prépondérance de la France et de l'Angleterre en Égypte.

Votre Excellence appréciera l'importance de ces indications. Elles nous placent devant une situation toute nouvelle au moment même où les résolutions les plus graves s'imposent au Gouvernement de la République pour la défense des intérêts français. Je ne doute pas que le langage du comte de Hatzfeldt ne soit réglé par des instructions très strictes arrivées ces jours derniers de Varzin. C'est à la même source qu'il convient d'attribuer les remarquables communications de la *Gazette de Cologne* et de la *Gazette d'Allemagne du Nord,* sur lesquelles j'ai appelé votre attention par ma dépêche 88 (1).

464.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 20 juillet 1882, midi 25.*

(*Reçu :* 2 h. 45, soir.)

La Porte vient de nous adresser une note faisant savoir que «le Gouvernement Impérial consent à prendre part à la Conférence réunie actuellement à Constantinople, uniquement pour les affaires d'Égypte, afin de discuter et d'arrêter les mesures nécessaires pour assurer le retour de l'état de choses régulier et normal en Égypte» (2).

465.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Londres.

T. *Paris, 20 juillet 1882, 7 h., soir.*

Je vous prie d'insister auprès du Ministre des Affaires étrangères pour qu'il veuille bien envoyer le plus tôt possible des instructions à son représentant à Constantinople en vue de décider sans aucun délai les mesures à prendre

(1) Voir ci-dessus, n° 457. — (2) Cette note de Saïd Pacha porte la date du 19 juillet.

pour la protection du canal de Suez [1]. Tous les avis s'accordent à reconnaître que le danger peut naître très prochainement. M. de Lesseps rendu sur les lieux me fait exprimer les craintes les plus sérieuses [2].

466.

M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47. Confidentiel. *Londres, 20 juillet 1882.*

(*Reçu* : Dir. pol,. 23 juillet.)

Lord Granville m'a annoncé hier, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire savoir, par le télégraphe, que Lord Lyons avait été chargé de vous soumettre deux nouvelles propositions [3]; l'une aurait pour objet de mettre la Porte en demeure de répondre aux notes identiques des Puissances douze heures après la sommation qui lui en serait faite; l'autre concernerait les mesures à prendre pour protéger le canal contre les attaques des populations musulmanes dont le fanatisme serait, d'après des informations reçues ici, très surexcité par Arabi Pacha.

L'Ambassadeur d'Angleterre ayant été invité à donner à Votre Excellence toutes les explications qu'Elle désirerait à ce sujet, le Principal Secrétaire d'État s'est borné, en me faisant cette communication, à me dire qu'il serait très heureux que ces deux propositions auxquelles il attachait beaucoup de prix rencontrassent votre assentiment.

Il m'a exprimé ensuite toute la satisfaction que lui causaient les déclarations que votre Excellence a faites mardi à la Chambre des députés [4]. «Nous devons nous féliciter, a-t-il ajouté, que l'accord entre la France et l'Angleterre soit aussi complet. Les «petits nuages» qui s'étaient peut-être élevés entre les deux pays sont dissipés et la présence de M. Tissot, à Paris, a contribué, je le pense, à donner à M. de Freycinet la conviction que nous n'avions aucune *arrière-pensée*».

Jamais Lord Granville, qui est d'habitude très réservé dans son langage, ne m'avait parlé avec autant d'expansion. Après un silence de quelques instants, et avec une certaine hésitation, il m'a dit encore : «Je crois que vous pourriez

(1) Voir ci-dessus, n° 461.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre à Berlin reçut l'ordre de demander l'assentiment du Gouvernement allemand à la proposition dont l'Ambassadeur d'Angleterre devait saisir la Conférence de Constantinople. (Tél. de Berlin, 20 juillet, 2 h. 25 s.)

(2) Voir ci-dessus, n° 457.

(3) Voir ci-dessus, n° 461.

(4) Voir ci-dessus, n° 459 et notes.

télégraphier *très confidentiellement* à votre Gouvernement qu'avant-hier Lord Dufferin a été reçu par le Sultan et que Abdul Hamid a fait dans cette audience tous ses efforts pour nous séparer de vous. Il a cherché à nous tenter par des offres que je ne puis vous répéter. Bref, il a mis en œuvre tous les artifices de la politique traditionnelle de la Porte qui consiste principalement à diviser ceux qu'elle regarde comme des adversaires.»

Si j'en crois cependant M. Nathaniel de Rothschild qui reçoit souvent les confidences les plus intimes du Foreign Office, le Cabinet de Londres n'aurait pas toujours été aussi scrupuleux à notre égard et n'aurait pas craint de faire certaines ouvertures à la Turquie il y a très peu de jours encore, lorsqu'il supposait que nous témoignions de quelque hésitation à le suivre. Il m'est revenu également d'une autre source non moins autorisée que le Gouvernement de la Reine aurait été aussi assez disposé à se rapprocher de l'Italie.

Quoi qu'il en soit, il me paraît certain que notre alliance avec l'Angleterre est plus étroite que jamais en ce moment. C'est l'impression que je recueille de toutes parts et que me donne aussi la lecture des journaux inspirés par le Gouvernement. La presse opposante se plaint de ce rapprochement, ce qui est une preuve de plus que l'on s'en réjouit dans les sphères officielles. J'ajouterai même qu'ici l'on éprouve peut-être un certain soulagement à l'idée que l'on peut maintenant compter sur une alliée. Je crois que l'Angleterre envisageait avec quelque appréhension la nécessité qui aurait pu s'imposer à elle d'intervenir en Égypte sans le concours d'aucune autre Puissance, bien qu'un des membres les plus influents du Cabinet ait affecté de me déclarer à plusieurs reprises que Lord Granville préférerait agir seul. Les déclarations de Votre Excellence font cesser cette appréhension, et pour cette raison surtout, elles sont accueillies ici avec une satisfaction très réelle.

En sortant hier de chez Lord Granville, j'ai vu Sir Charles Dilke. Il est, comme Votre Excellence le sait, partisan résolu de l'intervention militaire de l'Angleterre en Égypte; ce n'est donc pas chez lui qu'il faudrait chercher des traces des craintes que j'ai observées ailleurs. Son langage a été assez différent de celui que m'avait tenu le Principal Secrétaire d'État. Il m'a dit également, il est vrai, que le discours prononcé par Votre Excellence à la séance de mardi l'avait rendu très heureux, mais il a ajouté sur le ton assez tranchant qui lui est particulier : «Nous sommes maintenant parfaitement d'accord, excepté toutefois sur un point. Vous ne voulez intervenir en Égypte que comme mandataires de l'Europe; nous, au contraire, nous sommes très décidés à nous passer de ce mandat, s'il nous était refusé. Nous voulons, si la Porte répond évasivement aux notes identiques des Puissances, que la Conférence se prononce sans tarder sur l'intervention européenne. Demain, on discutera au Conseil des Ministres, l'envoi immédiat, à Chypre, d'un corps d'armée de 20.000 hommes environ, dont 15.000 seraient tirés d'Angleterre et 5.000

des Indes. L'envoi de ces troupes que demanderont quatre Ministres au moins, Harcourt, Childers, Chamberlain et Northbrook, mais que la majorité du Conseil n'est peut-être pas encore disposée à ratifier, aurait pour but de démontrer à la Conférence que nous sommes prêts à marcher, et de hâter sa décision en lui faisant craindre que nous n'intervenions sans son assentiment.

Sir Charles Dilke a exercé, dans ces derniers temps, une véritable influence sur quelques-uns des Ministres. Il m'a paru, en conséquence, important de ne pas vous laisser ignorer les confidences qu'il m'a faites. Elles ne doivent pas toutefois être acceptées sans examen, le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères se laissant quelquefois entraîner à des exagérations de langage que j'ai déjà été à même de constater, mais elles peuvent servir à faire connaître les sentiments qui animent en ce moment le parti de l'action au sein du Cabinet.

467.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 21 juillet 1882, 6 h. 18, soir.*

(*Reçu* : 7 h. 45, soir.)

Le comte de Hatzfeldt m'a dit que les représentants des Puissances à Constantinople s'étaient entendus pour avoir demain une conférence à laquelle assisteraient les délégués du Sultan [1]. Le Chargé d'affaires allemand pourra discuter les mesures à prendre pour la protection du canal de Suez, mais il ne sera pas autorisé à voter un mandat en vertu duquel certaines Puissances seraient chargées de pourvoir à cette protection [2]. D'une manière générale, le Cabinet allemand continue à se retrancher dans une réserve très marquée à l'égard des affaires d'Égypte, et il rejette l'idée de prendre une responsabilité dans ces affaires en se faisant le mandant d'autres Puissances [3]. D'après

(1) «Les représentants des six Puissances se sont réunis aujourd'hui, mais sans tenir séance», télégraphiait M. de Noailles, le 21, à 2 h. 45 du matin. Ils avaient décidé d'envoyer à la Porte le premier drogman d'Italie pour exprimer leur satisfaction et annoncer que la prochaine séance de la Conférence aurait lieu le samedi, à 2 heures (le 24).

(2) «Il me paraît résulter d'une conversation que j'ai eue aujourd'hui avec le Chargé d'affaires d'Allemagne que le prince de Bismarck est décidé à s'abstenir sur toute question autre que celle de l'intervention turque qui pourrait être soulevée dans la Conférence. Le Cabinet de Vienne doit avoir pris la même position. Les instructions de M. de Hirschfeld en ce sens, sont impératives.» (Tél. de M. de Noailles, Thérapia, 21 juillet, 2 h. 25, m.)

(3) Le 21 juillet, Lord Granville écrivait à Sir Walsham, premier secrétaire à Berlin : «L'Ambassadeur d'Allemagne m'a dit que le Gouvernement allemand ne pouvait pas consentir à donner à l'Angleterre et à la France le mandat d'intervenir en Égypte; que le prince

ce que m'a indiqué le comte de Hatzfeldt, plusieurs Gouvernements éprouveraient une répugnance semblable pour le système du mandat européen; «ainsi, m'a-t-il dit, quand même l'Allemagne se départirait de sa réserve et consentirait à donner mandat pour sa part, cela ne suffirait pas pour constituer un mandat collectif.»[1]

Le comte de Hatzfeldt attache beaucoup d'intérêt à la conférence de demain, et il paraît attendre des propositions importantes de la Turquie. Sadullah Pacha a reconnu avec lui hier que la Turquie ne pouvait pas se dispenser plus longtemps d'avancer quelque chose.

468.

M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte, à M. Decrais, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Port-Saïd, 21 juillet 1882.*

Je me trouve à Port-Saïd[2] comme le désirait le Département, mais je trouve ici les choses en si bon train que je regrette presque d'y être venu. Ce n'est pas que tout soit clair, tant s'en faut. Ici, comme ailleurs, les Anglais cherchent une occasion. Ils ont d'ailleurs un projet très dangereux, celui de faire passer les troupes de l'Inde par le canal jusqu'à Ismaïlia. Mais jusqu'ici, l'amiral Conrad qui me paraît avoir fort bien saisi son rôle a tenu bon. Il a réussi à obtenir qu'on lui laissât à lui seul la police du canal, et qu'on réservât l'action combinée pour des éventualités qui, je l'espère, ne se produiront pas. Le comte de Lesseps est d'ailleurs ici, et, du moment qu'il y est, tout est à moitié sauvé. Il n'y a pas à se dissimuler cependant qu'il faudra une vigilance constante et que nos chers voisins peuvent à chaque instant nous échapper.

de Bismarck était effrayé de donner plus d'importance à la question par un mandat de ce genre, et de la transformer ainsi en guerre entre les Puissances chrétiennes d'Europe et les pays musulmans.

«Je dis à Son Excellence comment j'avais toujours considéré la position du Gouvernement allemand; il reconnaît que l'Angleterre et la France ont des intérêts majeurs en Égypte, et, par suite, un droit d'initiative, mais il admet que les autres Puissances européennes sont aussi intéressées à la situation de l'Égypte.»

Lord Granville conteste qu'il y ait là une question qui mette aux prises chrétiens et musulmans et il termine en ces termes : «Le comte Münster m'assura, en termes positifs, que le Chancelier désirait nous donner un appui moral, sans être prêt à aller jusqu'à nous conférer un mandat formel.» (Pièce 370 du recueil anglais précité.)

[1] «Le comte Corti était autorisé à discuter dès la dernière séance, mais *ad referendum* la proposition de la question de la protection du canal de Suez.» (Tél. de Rome du 26 juillet, 5 h. 20 s.)

[2] M. de Vorges était parti le 20 pour Port-Saïd à bord de l'*Hirondelle* avec M. Brédif. (Tél. d'Alexandrie, du 20, 5 h., s.)

Je ne vous parlerai pas des désastres d'Alexandrie. Vous les aurez vus dans les journaux. Les Anglais sont bien coupables de ne pas les avoir prévus, d'autant plus que mes collègues et moi les avions avertis. Il me semble maintenant que la situation est toute changée. Les instructions que j'ai reçues en partant n'ont plus d'application. Aucun rapport n'est désormais possible avec le parti d'Arabi. La seule chose qui me semble à faire à Alexandrie, tant que le Gouvernement m'y laissera, est de tâcher d'empêcher les Anglais de nous expulser de toutes les positions. Ils ont voulu commencer par les chemins de fer; mes conseils à M. Zimmermann ont heureusement arrêté l'usurpation. Mais il faut s'attendre à d'autres essais du même genre. J'avoue qu'à ce point de vue je préférerais que toutes nos administrations persistassent à fonctionner tant bien que mal. Une fois expulsés, nous ne rentrerons plus.

Quant à ce que pourrait faire le Gouvernement, j'ai à peine le droit d'avoir un avis, ne voyant qu'un petit coin du tableau. Il me semble seulement, comme je l'indiquais, que puisque, malgré nous, il y a eu intervention, il serait bon que nous y prissions part. Nous arriverions en modérateurs des Anglais et ce serait une bonne note pour nous. Si les Anglais seuls finissent l'affaire, c'en sera fait pour longtemps de la belle situation que nous avions en Égypte. Les choses n'en peuvent rester là. Arabi et le Khédive ne peuvent rester indéfiniment en face l'un de l'autre; il faudra une action, qu'on pourra ne pas appeler guerre, puisqu'il s'agira de seconder un Souverain contre des sujets révoltés. Les Anglais eux-mêmes sentent si bien l'importance de notre concours qu'ils affectent de dire que nous allons arriver. Quels sont les moyens de rentrer honnêtement en lice? la Conférence peut-elle y servir? c'est ce que le Département sait mieux que moi. Je constate seulement que, si les Anglais vont seuls de l'avant, notre influence dans ces contrées n'y résistera pas. Si, au contraire, nous agissons dans l'état actuel, je crois que notre action sera bien vue des Égyptiens et peut-être même du Khédive, qui sent bien l'inconvénient d'être aux mains d'une seule Puissance. Ce serait une erreur de ne voir dans l'Égypte qu'une question financière, il y a une question d'influence, et l'influence est à la position d'un État ce qu'est le crédit à la position d'un banquier.

469.

Note de l'Ambassade de Grande Bretagne.

22 juillet 1882.

(*Reçu :* Dir. pol., 25 juillet.)

The two Powers, having put the Conference in possession of their views which have also been made known to the respective Governments, and not

having received any dissent, either from the Powers or from their représentatives in the Conference, to the proposals which they have made, have arrived at a provisional understanding that in the existing state of facts they with are prepared, should the necessity occur, to protect the Suez Canal by themselves or with the addition of any Power [1] willing to take part [2].

TRADUCTION.

La France et l'Angleterre, ayant saisi la Conférence de leurs vues, qui ont été également communiquées aux différents Cabinets, et leurs propositions n'ayant pas rencontré d'objections soit de la part des Cabinets, soit de la part de leurs représentants à la Conférence, les deux Puissances sont, quant à présent, convenues que, dans l'état actuel des choses, elles sont prêtes, si la nécessité se produit, à s'employer pour protéger le canal de Suez, soit seules, soit avec l'adjonction de toute Puissance qui voudrait prêter son concours.

470.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. *Paris, 23 juillet 1882, 9 h. 25, soir.*

Lord Lyons est venu me proposer hier, de la part de Lord Granville, d'adresser à nos Ambassadeurs à Constantinople le télégramme ci-après, destiné à être lu à la Conférence [3].

J'ai promis à Lord Lyons d'en saisir le Conseil, en remplaçant toutefois les mots : «A protéger» (to protect) par les mots : «à s'employer pour protéger». Lord Lyons étant revenu me voir ce matin, je lui ai dit que le Conseil acceptait l'envoi du télégramme ainsi rectifié et m'avait en même temps chargé d'avoir avec lui une explication très nette sur la portée pratique de notre déclaration à la Conférence. 1° Nous étions très résolus à séparer la protection du canal de l'intervention proprement dite, et par conséquent à nous renfermer strictement dans les actes nécessaires au premier objet; 2° pour nous, la protection du canal se résume indépendamment de la circulation des navires de guerre à l'occupation solide de certains points (un ou deux en ce qui nous concerne) le long du canal; j'ai articulé le chiffre de 2.000 hommes environ sur chaque

(1) D'une autre note de l'ambassade anglaise du 23, il ressort que la troisième Puissance serait l'Italie.

(2) Cette note fut envoyée par M. de Freycinet, le 24, et remise le 26 à la Conférence.

(3) Voir ci-dessus, n° 469.

point; 3° nous nous abstiendrons, sauf pour repousser les agressions immédiates, de toute opération vers l'intérieur de l'Égypte; si donc, les troupes anglaises croient devoir entreprendre de telles opérations, elles n'auront pas à compter sur notre coopération; 4° nous différerons l'occupation effective des points susvisés tant que la sécurité du canal ne sera pas réellement menacée (elle ne l'est pas en ce moment)[1], ou tant que les conduites d'eau douce ne seront pas interceptées par les Égyptiens.

Si nous étions amenés plus tard à élargir ce plan, ce serait l'objet d'une nouvelle et formelle entente avec le Gouvernement anglais.

De votre côté, je vous prie de vous expliquer très clairement sur ces divers points avec Lord Granville, parce qu'il importe qu'il ne puisse y avoir aucune sorte de malentendu sur l'étendue de notre action.

Incidemment, j'ai dit à Lord Lyons, à titre de renseignement, que d'après mes données, la saison actuelle était peu propice à une campagne dans l'intérieur de l'Égypte, à raison de la température et de la crue du Nil. Je lui ai dit également qu'il paraissait y avoir un grand intérêt à différer le plus possible les débarquements le long du canal, parce que tout débarquement entraînerait vraisemblablement l'interruption immédiate de l'eau douce.

Enfin, revenant au télégramme, j'ai demandé à Lord Lyons comment Lord Granville entendait donner une portée pratique à la dernière phrase qui prévoit l'adjonction d'autres Puissances. Ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu, par un télégramme séparé et non destiné à être lu à la Conférence, d'inviter nos Ambassadeurs à insister pour qu'une autre Puissance se désigne et, puisque nous avons plus spécialement en vue l'Italie, de les autoriser à faire entendre au comte Corti que l'adjonction de son Gouvernement sera vue par nous avec plaisir[2] ?

Lord Lyons m'a promis de transmettre l'ensemble de mes observations à Lord Granville. Il m'a prié, si aucun contre-ordre ne m'était parvenu de sa part demain avant deux heures, d'expédier à M. de Noailles le double télégramme dont je viens de faire mention[3].

(1) M. de Lesseps télégraphiait d'Ismaïlia à M. de Freycinet, le 23 juillet à 9 h. 20 du soir. «Sécurité et neutralité assurées sur toute ligne de notre canal; garanties données par la *Galissonnière*, Port-Saïd; *Thétis*, Suez; *Aspic*, Ismaïlia». Le 26, il télégraphiera de Port-Saïd à 6 heures du matin : «Sécurité et neutralité complètes assurées partout. Tout débarquement loin d'être nécessaire serait dangereux aujourd'hui.» Le 24, à 4 heures du soir, M. de Vorges disait : «La situation me paraît bonne à Port-Saïd. L'amiral Conrad a de fait la police du canal. Il a pu, jusqu'ici retenir l'amiral Hoskin.»

(2) Envoyant à M. de Noailles un télégramme dans le même sens et à peu près dans les mêmes termes, le 24 juillet, à 2 h. 15 du soir, M. de Freycinet ajoutait : «Il est désirable que le comte Corti reçoive de vos suggestions l'impression non pas que nous avons besoin de ce concours, mais que c'est là un procédé amical vis-à-vis de l'Italie dont les intérêts en Égypte sont considérables.»

(3) Après entente avec Londres, le télégramme identique fut expédié au marquis de Noailles, le 24 au soir. (Tél. de Paris à Londres, 24 juillet, 4 h. 50, s.)

471.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinoples.

À M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. (Télégramme identique.) *Thérapia, 24 juillet 1882, 7 h. 8, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

Les délégués ottomans, M. le Ministre des Affaires étrangères et Assim Pacha[1], se sont présentés à la dixième séance de la Conférence, tenue aujourd'hui à l'ambassade d'Italie[2]. Le comte Corti, après avoir récapitulé les travaux antérieurs de la Conférence, et dit aux Plénipotentiaires ottomans que les représentants des Puissances attendaient d'eux une réponse à la note identique du 15 juillet, a cédé la présidence à Saïd Pacha.

Le Ministre des Affaires étrangères a déclaré qu'il acceptait en principe l'envoi de troupes ottomanes en Égypte, qu'il considère comme la base de la proposition adressée par la Conférence au Gouvernement ottoman. Invités à nous faire savoir s'ils acceptaient la note identique dans son entier, les délégués ottomans ont promis d'apporter une réponse détaillée à la prochaine séance, fixée pour après-demain.

472.

Note du département (*).

24 juillet 1882.

Pendant votre absence, Son Altesse le prince de Hohenlohe est venu au ministère, et m'a fait demander.

Son Excellence venait vous entretenir de l'accueil qu'avait reçu à Berlin la communication faite par M. de Courcel au sujet de la proposition anglo-française relative à l'occupation du canal de Suez.

Le prince de Hohenlohe m'a alors donné connaissance d'un télégramme adressé de Berlin à la *Gazette* de *Cologne* (20 juillet) reproduit par l'agence Havas, et dont vous trouverez le texte ci-joint.

(1) «Qui ne jouit d'aucun crédit, ni d'aucune autorité personnelle.» (Tél. Thérapia du 22 juillet, 5 h. 50, s.)

(2) Voir ci-dessus, n° 460.

(*) Annotation du Département : *Cette note a été lue au prince de Hohenlohe qui en a accepté les termes.*

J'ai demandé à Son Excellence si cette correspondance n'avait pas un caractère officieux, si elle n'était pas inspirée par la chancellerie allemande, et surtout si les mots «*tolérance adhésive des Puissances*» devaient être considérés comme l'expression exacte de la pensée du Gouvernement de Sa Majesté impériale.

Son Altesse le prince de Hohenlohe me répondit que la provenance de cette correspondance était très sérieuse, et que le mot de «*tolérance*» sans qualificatif, devait être considéré comme répondant aux communications officielles qu'il a reçues. Son Excellence a ajouté qu'elle pouvait me dire officieusement que la traduction précise du texte allemand comportait l'adjectif «*adhésive*».

Afin de mieux préciser le sens de ces deux mots, j'ai demandé à Son Altesse si l'expression «*tolérance adhésive*» voulait bien dire que la communication de M. de Courcel avait été accueillie *sans objections* de la part de M. de Hatzfeldt.

Le prince n'hésita pas à me répondre que telle était, en effet, la vérité, et que je pouvais vous assurer de sa part, et officiellement, que le Gouvernement allemand n'avait fait aucune objection à notre Ambassadeur à Berlin.

En s'en allant, le prince a ajouté que son Gouvernement désirait conserver, dans cette question, une neutralité absolue tant vis-à-vis de la Turquie que vis-à-vis des autres Puissances[1].

Annexe.

On télégraphie de Berlin 20 juillet, à la *Gazette de Cologne* :

«Si le Sultan n'adhère à la proposition d'intervention, ce que nous saurons dans quelques jours, attendu que les événements se précipitent en Égypte, la France et l'Angleterre, dont l'entente est actuellement complète, comme cela ressort des déclarations de M. de Freycinet, se détermineront à une action commune en Égypte. Il n'est pas probable que ces deux Puissances reçoivent à cette fin un mandat de l'Europe. Tout mandat donné sans la participation de la Turquie en vue d'une intervention en Égypte serait considéré, en effet, par la Sublime Porte comme une prise de parti contre elle. Or, les Puissances orientales, notamment l'Allemagne n'ont nullement l'intention de prendre à l'égard de la Turquie une attitude hostile. On ne partage point ici les appréhensions tendant à faire craindre que l'intervention franco-anglaise sans mandat, mais avec la tolérance adhésive des Puissances orientales, ne fasse surgir des complications dangereuses pour la paix européenne».

[1] Le 25, à 8 h. 40 du soir, M. de Freycinet télégraphiait à M. de Courcel que la prince de Hohenlohe lui avait dit le matin même : «Vous trouverez chez nous une neutralité complète et même bienveillante à cet égard. Mais, a-t-il ajouté à titre confidentiel, l'Allemagne ne peut, non plus que l'Autriche, entrer dans la voie de conférer un mandat en territoire turc, parce que les relations particulières que les deux Gouvernements entretiennent avec le Sultan risqueraient d'en souffrir.» Le prince concluait : «Il n'existe aucune arrière-pensée vis-à-vis de la France.»

473.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 25 juillet 1882, 1 h. 50, matin.*
(*Reçu :* 8 h., matin.)

N'ayant pas reçu de vous d'instructions spéciales pour la séance d'aujourd'hui, j'ai cru devoir me tenir sur le strict terrain de la correction diplomatique, ce qui concordait d'ailleurs parfaitement avec l'esprit général de vos instructions antérieures.

Au commencement de la séance, Saïd Pacha paraissait enclin à entamer une discussion générale sur les affaires d'Égypte, comme si la Conférence eût tenu aujourd'hui sa première réunion. Pressé de donner une réponse à la note identique du 15 juillet[1], il a déclaré, après quelque hésitation, que le Gouvernement ottoman acceptait en principe l'envoi de troupes turques en Égypte[2]. D'après lui, l'envoi de troupes formait la base de la proposition des Puissances, tout le reste n'était qu'un accompagnement de la proposition principale et devait être soumis à la discussion. Cette discussion semblait de droit à Saïd Pacha, du moment que les plénipotentiaires ottomans venaient participer à la Conférence.

Les réponses faites au Ministre des Affaires étrangères du Sultan ne m'ayant pas paru déterminer suffisamment la situation, j'ai cru devoir prendre la parole à plusieurs reprises et définir nettement dans quelle position se trouvait la Conférence.

J'ai observé que la proposition remise le 15 juillet au nom des six Puissances ne se composait pas d'une partie principale et de parties accessoires, mais formait un ensemble qui avait été l'objet d'un accord commun et dont on ne pouvait détacher telle ou telle partie sans rompre l'accord établi. J'ai dit aussi que, la proposition du 15 juillet ayant été revêtue de l'approbation des Gouvernements représentés à la Conférence, il ne nous appartenait plus de discuter ce que nos Gouvernements avaient approuvé.

Saïd Pacha a donc dû renoncer à une discussion générale. On lui a demandé alors s'il était en mesure d'indiquer les points de la note sur lesquels il n'avait

[1] Voir ci-dessus, n° 451.

[2] Voir ci-dessus, n° 471.

Lord Dufferin télégraphiait le 25 juillet à Lord Granville : «J'ai lieu de penser que maintenant le Sultan a réellement l'intention d'envoyer des troupes en Égypte; du moins, j'ai reçu un avis en ce sens et je ne pense pas qu'il m'eût été envoyé si l'on n'avait pas fait quelque effort pratique.» (Pièce n° 438 du recueil précité.)

pas d'objection. Il ne s'est guère expliqué clairement que sur le rétablissement de l'ordre et le maintien du *statu quo ante*. Il a fait des réserves sur la réorganisation de l'armée égyptienne, comme étant une question d'ordre intérieur. On l'a prié alors d'indiquer quels étaient les points de la note du 15 juillet sur lesquels le Gouvernement du Sultan pouvait avoir à objecter. S'étant consulté quelques instants avec Assim Pacha, son collègue, il a répondu qu'il n'était pas suffisamment préparé pour s'expliquer sur-le-champ à ce sujet, et qu'il demandait à le faire à la prochaine séance, s'engageant presque, sur la demande de l'Ambassadeur d'Angleterre, à apporter par écrit les objections qu'il aurait à soumettre, a-t-il dit, à la *délibération* de la Conférence. J'ai encore une fois relevé ce mot de *délibération*, en m'appuyant sur ce que j'avais dit précédemment. Saïd Pacha a profité alors des réserves que je faisais pour dire qu'il lui semblait qu'il y avait un désaccord dans le sein de la Conférence. Mes collègues lui ont répondu que, si je mettais plus de précision dans les termes dont je me servais, il n'y avait pas de désaccord.

La prochaine séance a alors été fixée à mercredi.

474.

M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 25 juillet 1882, 11 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 15, soir.)

Un ordre du Khédive destitue Arabi Pacha pour avoir abandonné la ville d'Alexandrie (1). D'un autre côté, les Ministres auraient envoyé au Caire une circulaire clandestine déclarant qu'ils se rangeront du côté d'Arabi si les Anglais sortent du territoire actuellement occupé. L'anarchie grandit tous les jours. J'apprends à chaque instant de nouveaux massacres dans les provinces

(1) Voir ci-dessus nos 447 et 452.

Le 26 juillet, M. Cartwright annonçait à Lord Granville (pièce n° 446 du recueil précité) la nomination d'Omar Pacha, ancien Gouverneur d'Alexandrie, comme Ministre de la Guerre, en remplacement d'Arabi.

La proclamation du Khédive destituant Arabi est du 22 juillet. Elle débute ainsi : «Parce que vous êtes parti pour Kafrdowar avec l'armée, parce que vous avez abandonné Alexandrie sans notre ordre, parce que vous avez interrompu le trafic des chemins de fer et les communications télégraphiques, parce que vous empêchez les réfugiés de rentrer dans leurs foyers à Alexandrie, que vous persistez dans vos préparatifs de guerre et que vous refusez de venir à nous, alors que nous vous en avons donné l'ordre; pour ces raisons, nous vous congédions du poste de Ministre de la Guerre et de la Marine, et vous faisons connaître notre décision à cet effet pour votre gouverne.» Suit un long exposé du rôle joué par Arabi, puis vient une circulaire dont les premiers mots sont : «Servir les desseins d'Arabi, c'est participer à ses crimes.»

et les Anglais paraissent décidés à ne pas agir hors d'Alexandrie. Beaucoup d'Égyptiens tournent les yeux vers nous, et s'attachent au bruit répandu d'intervention française comme à une dernière ressource. L'agence ne pourrait-elle être mise en mesure de confirmer ou de démentir ces bruits? D'après ce que je vois autour de moi, l'absence d'action de notre part, et surtout la coopération de l'Italie à notre place proposée par le *Times* serait un coup mortel à notre influence. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'agir contre un parti plus ou moins national; Arabi Pacha et ses complices ont commis ou laissent commettre depuis quinze jours contre les Européens, les chrétiens indigènes et leurs propriétés des crimes qui ne peuvent rester impunis.

L'eau est devenue très rare à Alexandrie; on craint d'en manquer bientôt. Il faudrait une expédition à Atfer pour détruire le barrage fait au canal par Arabi; mais il est douteux que les Anglais s'y décident, bien qu'ils aient reçu des renforts hier.

475.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 25 juillet 1882, 7 h. 32, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

J'ai fait part au comte de Hatzfeldt des instructions identiques adressées aux Ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople, concernant l'intention des deux Puissances, de s'employer, en cas de besoin pour la protection du canal de Suez[1]. Le comte de Hatzfeldt ne m'a adressé aucune observation sur le fond de cette communication; il a toutefois relevé le passage où il est dit que les propositions de la France et de l'Angleterre n'ont pas rencontré d'objection, et il m'a fait remarquer que ne pas répondre était autre chose que ne pas contester.

Le comte de Hatzfeldt a bien voulu, de son côté, me communiquer le télégramme identique résumant la séance d'hier de la Conférence de Constantinople. Il m'a donné à entendre qu'il regardait comme un fait considérable l'adhésion de la Turquie à la proposition d'envoyer en Égypte des troupes ottomanes[2]. Il m'a dit qu'il fallait attendre les résultats de la séance de demain qui ne pouvaient manquer d'être importants. Évitant de parler de la France, il me dit qu'il ne s'expliquait pas bien comment l'attitude récente de l'Angleterre se concilierait avec la situation créée par l'assentiment de la Porte aux ouvertures qui lui avaient été faites.

(1) Voir ci-dessus, nos 469 et 470. — (2) Voir ci-dessus n° 471.

476.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

À M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 26 juillet 1882, 9 h. 50, matin.*

L'occupation en commun du canal de Suez par la France et l'Angleterre est effectivement convenue en principe (1). Mais, comme l'assentiment des Chambres est nécessaire et qu'il n'est pas encore donné (2), il n'y avait pas d'urgence à vous informer. Cette occupation, si elle se réalise, ne doit pas, quant à présent du moins, prendre le caractère d'une intervention (3).

M. Brédif peut reprendre ses fonctions habituelles de contrôleur (4).

(1) Voir ci-dessus, nos 470 et 475.

(2) L'amiral Jauréguiberry avait déposé, le 25 juillet, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi portant ouverture au Ministère de la Marine et des Colonies, sur l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 9.410.000 francs pour «parer aux éventualités que viennent de nous créer de nouveaux événements en Égypte». Il s'agissait «d'entretenir au besoin en Égypte un corps de débarquement de 8.000 hommes», mais de n'envoyer «immédiatement entre Port-Saïd et El Kantara que 4.000 hommes environ». La proposition fut renvoyée après un court débat à la commission qui avait déjà été saisie d'une demande de credit analogue. (Voir *Journal officiel* du 25 juillet 1882.)

Lord Lyons télégraphiait une première fois, le 26 juillet : «Je ne puis pas recevoir de réponse de M. de Freycinet au sujet du protocole proposé parce que la situation est très incertaine» et une seconde fois : «J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il y a une opposition croissante au vote des crédits pour le canal de Suez.» Il ajoutait que «suivant toutes probabilités le projet serait repoussé». (Nos 442 et 448 du recueil anglais précité.)

(3) M. de Freycinet recevait un télégramme de M. F. de Lesseps, daté d'Ismaïlia, à 8 h. 15 du matin : «Khédive et agents étrangers étaient mal informés sur Port-Saïd, Ismaïlia, Suez. Tout débarquement, loin d'être nécessaire, serait dangereux aujourd'hui. Sécurité et neutralité complètes respectées partout. Provoquez ordre à Marine pour me laisser juge de la situation aux entrées et sur toute la ligne du canal maritime, certains Consuls étant disposés à provoquer panique sans cause avouable.» MM. Hokes et Rivers Wilson transmettaient le 28 juillet à Lord Granville le même télégramme comme envoyé par M. F. de Lesseps à M. C. de Lesseps.

(4) M. Brédif avait demandé des instructions à Paris par l'intermédiaire de M. de Vorges (Tél. du 25 juillet, 11 h. 15, m.), parce que son collègue anglais avait demandé l'autorisation de rentrer au Conseil des Ministres.

477.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Bâcourt, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. *Paris, 26 juillet 1882, 10 h. 15, matin.*

Nous sommes, en effet, convenus avec l'Angleterre de proposer à l'Italie de donner son concours pour la protection du canal de Suez [1]. Mais c'est à la conférence même, à Constantinople, que nous devions introduire notre motion. Dès l'instant que Sir A. Paget a reçu des instructions pour agir à Rome, vous pouvez vous joindre à lui, mais en renfermant vos suggestions à la question même du canal et en ne parlant pas de l'intervention proprement dite, dans laquelle, quant à présent du moins, nous ne jouons pas de rôle. Vos pourparlers avec M. Mancini doivent avoir un caractère tel que M. Mancini ait l'impression non pas que nous avons besoin du concours de l'Italie, mais que nous usons d'un procédé amical en lui offrant une participation sur le canal que justifient ses intérêts en Égypte [2].

478.

Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, July 26th, 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 juillet.)

I am instructed to propose the french Government the signature of a protocol or an exchange of notes to the effect described in the inclosed paper.

If the french Government agree to this proposal, I am authorized to come to an understanding with Your Excellency upon the manner in which the protocol or notes had best be communicated to the other Powers and to the Porte.

(1) M. de Bâcourt avait annoncé que l'Ambassadeur d'Angleterre avait reçu des instructions pour se concerter avec son collègue de France à l'effet de proposer à l'Italie une coopération avec l'Angleterre et la France. (Tél. de Rome du 25 juillet, 10 h. 10, m.) Lord Granville fit la même communication, le 26 juillet, à l'Ambassadeur d'Italie à Londres. (Pièce 445 du recueil anglais précité.)

(2) Voir ci-dessus, n° 470 et notes.

TRADUCTION.

Paris, 26 juillet 1882.

On me donne pour instruction de proposer au Gouvernement français la signature d'un protocole ou d'un échange de notes aux fins qui sont exposées dans le document ci-inclus.

Si le Gouvernement français accepte cette proposition, je suis autorisé à m'entendre avec Votre Excellence sur le meilleur mode de communication du protocole ou des notes aux autres Puissances et à la Porte.

ANNEXE.

Draft.

The Governments of Great Britain and France, being of opinion that it is necessary to secure the safety of the Suez Canal in case of any sudden and grave danger arising from the present disorders in Egypt have agreed to make the following provisions for united action, subject to the protocol signed by their plenipotentiaries on the 25th of June in which they disclaimed any intention of seeking any territorial or other advantages wich any other nation should not be able to obtain.

The british and french admirals shall concert for the joint occupation of the canal on the following bases :

The french force to patrol between Ismaïlia and Port-Saïd.

The english force to patrol the remainder of the Canal.

Ships of both nations to be at Port-Saïd, Ismaïlia and Suez.

The french force to hold Port-Saïd and Kantara.

The english force to hold Ismaïlia and Suez.

The english force to supplement the french force where required and to be relieved by french troops as they arrive.

Details to be arranged on the spot by the admirals commanding.

These measures of protection shall not interfere with the ordinary navigation of the canal and shall cease as soon as the occasion for them has passed.

TRADUCTION.

Projet.

Les Gouvernements de Grande-Bretagne et de France, étant d'avis qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du canal de Suez en cas de quelque subit et grave danger provoqué par les troubles actuels de l'Égypte, se sont mis d'accord pour préparer les mesures préservatrices qui suivent en vue d'une action commune, conforme au protocole signé par leurs plénipotentiaires, le 25 juin, et dans lequel ils déclinent toute intention de rechercher un avantage territorial ou autre que d'autres nations ne seraient pas susceptibles d'obtenir:

Les amiraux anglais et français s'entendront pour occuper de concert le canal sur les bases suivantes :

Les forces françaises patrouilleront entre Ismaïlia et Port-Saïd.

Les forces anglaises patrouilleront le long de l'autre partie du canal.

Il y aura des bateaux des deux nations à Port-Saïd, à Ismaïlia et à Suez.

La force anglaise occupera Port-Saïd et Kantara.

La force française occupera Ismaïlia et Suez.

Les forces anglaises suppléeront les forces françaises là où il sera nécessaire et seront relevées par les troupes françaises à mesure qu'elles arriveront.

Les questions de détail seront réglées sur place par les amiraux commandant.

Les mesures de protection n'entraveront pas la navigation ordinaire du canal et prendront fin aussitôt que la cause qui les a provoquées aura disparu.

479.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. (Télégramme identique.) *Thérapia, 26 juillet 1882, 10 h., soir.*

(*Reçu :* 27 juillet, 3 h., matin.)

A la onzième séance tenue aujourd'hui, le Ministre des Affaires étrangères, après un échange d'idées préliminaire, a déclaré que les troupes ottomanes étaient sur le point de partir pour l'Égypte. Son Excellence a admis que l'envoi des troupes ne pouvait être que le résultat d'une entente avec les Puissances.

Il a examiné ensuite chaque point de la note identique du 15 juillet [1] et a paru suffisamment satisfait des explications qui lui ont été données.

A ce moment de la séance, les Ambassadeurs d'Angleterre et de France ont fait la communication suivante, en demandant à la Conférence d'en prendre acte.

(Voyez télégramme identique, Paris, 24 juillet, 3 h. 30, soir) [2].

Les deux délégués ottomans s'étant consultés entre eux nous ont déclaré qu'ils acceptaient la proposition de la Conférence telle qu'elle avait été formulée, en exprimant l'espérance que l'intervention militaire des Puissances étrangères en Égypte ne serait plus considérée comme nécessaire. Ils se sont, d'ailleurs, réservé de nous adresser, probablement demain, une note officielle dans ce sens.

[1] Voir ci-dessus, n° 451. — [2] Voir ci-dessus, n° 469.

480.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 27 juillet 1882, 8 h. 40, soir.*

Je vous ai communiqué tout à l'heure une note que m'a remise le prince de Hohenlohe [1]. Je vous prie de voir immédiatement le comte de Hatzfeldt et de tâcher de vous rendre compte de la portée exacte de cette note [2]. Son but est-il de faire connaître que dans le cas où l'Angleterre et la France donneraient suite à leur intention d'occuper le canal de Suez pour le protéger, les autres Puissances et la Turquie protesteraient contre cet acte? Ou, au contraire, cette note veut-elle dire que l'impuissance, tacitement reconnue de la Turquie à protéger efficacement le canal, constitue les Puissances dans le cas de force majeure et par conséquent les autorise à prendre des mesures conservatoires urgentes, sauf à en référer à la Conférence pour régulariser ces mesures et en prolonger la durée? J'attacherai le plus grand prix à avoir votre réponse avant demain soir.

481.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 27 juillet 1882, 2 h. 18, soir.*
(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Comme je vous l'ai déjà fait savoir [3], lecture a été donnée hier à la Conférence du télégramme identique, en date du 24 juillet, sur les mesures à prendre pour la protection du canal de Suez. Conformément aux instructions que vous m'aviez données, j'ai fait la réserve de l'approbation parlementaire [4]. Les délégués ottomans s'étant retirés aussitôt après la lecture pour délibérer entre eux sur la réponse définitive qu'ils devraient donner relativement à l'intervention de la Turquie en Égypte, il n'y a eu aucune discussion,

(1) Voir ci-dessus, n° 482.

(2) Le 28, à 4 heures du soir, M. de Freycinet télégraphia à M. de Courcel d'ajourner, si possible, cette entrevue jusqu'à ce qu'il eût revu lui-même le prince de Hohenlohe.

(3) Par un télégramme plus développé du 27 juillet, 2 h. 15 du matin.

(4) Voir ci-dessus, n° 476 et notes.

ni échange d'idées relativement à la communication dont il s'agit. Il est vraisemblable que les délégués ottomans reprendront la question à la prochaine séance.

482.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople.

T. *Paris, 27 juillet 1882, 6 h. 30, soir.*

Le prince de Hohenlohe m'a remis aujourd'hui la copie du télégramme ci-après :

« *26 juillet.*

« En répondant à des questions adressées par des Cabinets étrangers, le Chancelier de l'Empire a dit qu'à son avis, la Porte, comme Puissance territoriale, serait appelée en premier lieu à garantir la sûreté du canal de Suez, si le service de ce canal venait à être menacé [1].

« Dans le cas seulement où la Porte ne pourrait ou ne voudrait pas remplir cette tâche, les intéressés, placés ainsi dans un cas de force majeure, auraient un motif de pourvoir par eux-mêmes à la protection de leurs intérêts. Si l'une ou l'autre des Puissances voulait protéger ses intérêts d'une manière indépendante, l'Allemagne ne saurait assumer aucune responsabilité quant à la modalité de cette démarche, car aucun de nos votes à la Conférence n'a été de nature à consentir à une déviation des traités existants, qui pourrait résulter d'une action isolée. En vue de cette éventualité, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine préoccupation au sujet de la participation de toutes les Puissances sous la forme d'un mandat accordé à quelques-unes ; car il en résulterait pour ces Puissances une responsabilité illimitée sans contrôle efficace, et sans révocation unilatérale du mandat donné.

« Si la Conférence, après avoir constaté le refus ou l'impuissance de la Porte, sanctionnait, par un vote unanime, l'innovation consistant à faire protéger le canal par les Puissances européennes pendant un temps indéterminé, cette décision ne serait acceptable que sous une forme qui permettrait à toutes les Puissances intéressées de participer directement avec des droits égaux à la police du canal.

« L'exercice de la police de sûreté sur le canal, lequel appartient au domaine

[1] Voir ci-dessus, nos 467 et 475.

de la Marine, et toute mesure qui dépasserait la surveillance du canal devraient être réglés dans chaque cas spécial.

«L'Allemagne serait éventuellement prête à participer à une pareille coopération qui, sans nul doute, serait approuvée par l'opinion publique de tous les pays.

«Nous sommes fondés à croire que les Cabinets de Vienne, Constantinople, Saint-Pétersbourg, Rome partagent l'opinion du prince de Bismarck.»

483.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 91. *Berlin, 27 juillet 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 août.)

Vous avez bien voulu me faire connaître, par votre télégramme d'avant-hier soir, une conversation que vous avez eue avec le prince de Hohenlohe au sujet de la répugnance du Gouvernement allemand à nous donner mandat pour la protection du canal de Suez. Le langage de l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris concorde entièrement avec celui que m'a tenu ici le comte de Hatzfeldt et dont j'ai eu l'occasion de vous rendre compte (1). La réserve du Gouvernement allemand témoigne, non d'un mauvais vouloir à notre égard, mais de son désir de ne pas engager sa responsabilité dans une affaire où les intérêts de l'Allemagne ne lui paraissent pas directement impliqués, en même temps que du soin qu'il apporte à ménager ses relations avec les autres Puissances, et tout particulièrement avec la Turquie.

Je dois ajouter que cette réserve, commandée par des considérations de politique générale, ne doit pas être prise pour de l'indifférence. Le comte de Hatzfeldt, en m'expliquant les motifs qui détournaient la chancellerie impériale, de s'associer, soit par une action personnelle et directe, soit par une délégation donnée à d'autres en son nom, aux mesures considérées aujourd'hui comme indispensables pour le rétablissement de l'ordre et de la sécurité en Égypte, a toujours eu soin de protester du vif intérêt que l'Allemagne porte aux œuvres de la civilisation européenne dans ce pays et notamment au canal de Suez. Ce serait également une erreur de croire que l'Allemagne, tout en refusant de suivre l'Angleterre et la France dans les voies de la politique militante et coercitive où les deux Puissances occidentales sont poussées aujourd'hui par la force des événements, compte se désintéresser du règlement ultérieur des

(1) Voir ci-dessus, n° 482 et notes.

questions relatives à l'Égypte. M. de Hatzfeldt, parmi les doutes que, maintes fois, il m'a exprimés sur l'efficacité de la Conférence et les déclarations qu'il m'adressait, touchant l'impossibilité pour l'Allemagne de se rallier au système du mandat européen, m'a donné à entendre, à plusieurs reprises, que ce système ne constituait pas, à ses yeux, le moyen unique ou nécessaire de maintenir l'entente entre les Cabinets. Il indiquait ainsi que le Cabinet de Berlin n'avait nullement l'intention de laisser tomber la conversation avec nous, et se réservait de continuer, à travers les différentes phases de la question égyptienne, l'échange de vues et de pourparlers entre les Gouvernements qui a été inauguré au mois de janvier dernier à la suite de la protestation turque contre l'attitude des deux Puissances occidentales.

Les commentaires des journaux allemands éclairent, en la forçant un peu sans doute, la portée du langage officiel. Quelques-uns d'entre eux, après avoir expliqué à leurs lecteurs les raisons de la prudente réserve adoptée quant à présent par la chancellerie impériale, déclarent que l'Allemagne saura bien changer d'allure au moment opportun, et que ce sera elle, en fin de compte, qui prononcera le dernier mot dans l'affaire d'Égypte. Ils rappellent à ce propos la récente guerre d'Orient et le traité de San-Stefano, bientôt suivi, grâce à l'intervention puissante du prince de Bismarck, des limitations que l'Europe entière a apportées à l'entreprise isolée de la Russie, considérée comme excessive dans ses tendances. Ils insinuent que l'Europe, guidée par l'Allemagne, saura restreindre de même, dans l'intérêt commun, les résultats trop exclusifs que les Puissances occidentales pourraient retirer tout d'abord de leur initiative résolue en Égypte.

Si telles sont, en effet, et indépendamment de tout mauvais vouloir préconçu contre une nation particulière, les pensées qui dirigent la politique allemande, on conçoit qu'elle trouve intérêt à ne pas se lier les mains dès aujourd'hui par un engagement tout au moins moral, comme celui qui résulterait d'un mandat donné aux Puissances occidentales. La faculté de contrôler l'exécution de ce mandat et de suivre pas à pas les Puissances mandataires en leur adressant, au fur et à mesure des événements, les observations que pourrait comporter leur action, ne contrebalance point, aux yeux de l'Allemagne, l'avantage de garder intacte sa liberté jusqu'au moment décisif et de faire valoir son appréciation sur les résultats. Elle sait trop combien il est difficile d'arrêter la marche de troupes entraînées par l'élan du succès, et d'opposer avec quelque efficacité à des généraux en campagne, qui excipent de nécessités militaires dont ils sont seuls juges autorisés, des barrières purement diplomatiques.

On comprend également le prix que l'Allemagne doit attacher à garder fidèlement groupées autour d'elle les trois Puissances qui, depuis quelques mois, grâce surtout au parti qu'elle a su tirer des complications égyptiennes, gravitent avec constance dans son orbite.

L'identité d'intérêts vis-à-vis de la Turquie, ainsi que vous l'a bien indiqué le prince de Hohenlohe, lui est le gage de la parfaite conformité des inspirations et de la conduite de l'Autriche avec les siennes propres. A mesure que les problèmes orientaux s'aiguisent et deviennent plus pressants, l'alliance dont les bases ont été posées à Vienne par le prince de Bismarck lui-même en 1879 se resserre davantage et tend de plus en plus à faire des deux Empires d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne, étroitement associés, une masse compacte, qui oppose un front de résistance impénétrable tant aux Puissances occidentales qu'à la Russie, et qui pèse de tout son poids sur l'Orient désorganisé.

La Russie, encore fatiguée des efforts de sa dernière guerre, tourmentée par d'insondables difficultés intérieures, isolée d'ailleurs en Europe, subit la loi d'attraction qui l'entraîne vers le groupe des deux grandes monarchies voisines. Après s'être un moment débattue, il y a quelques mois, elle a accepté de bon gré la nécessité qu'une froide raison lui démontrait. Le Ministre qui avait tenté de lutter contre l'ascendant de l'Allemagne a été renvoyé. Le général le plus entreprenant et le plus populaire de l'armée russe vient de mourir, et l'on peut dire qu'aujourd'hui le Cabinet de Saint-Pétersbourg est acquis sans partage à la politique allemande.

L'Italie enfin, dont la ligne de conduite a offert si peu de sécurité, depuis quelques années, aux Gouvernements qui étaient entrés en relations avec elle, s'est donné beaucoup de peine pour triompher de son isolement et pour se rattacher, bon gré mal gré, à l'alliance austro-allemande [1]; il est permis de croire qu'elle ne voudra pas compromettre, par un nouveau changement de face, le fruit de son labeur, quelles que soient les tentations auxquelles l'exposera la marche des événements.

[Considérations sur les intérêts spéciaux de l'Italie et de la Turquie. Allusion à un voyage de M. Crispi à Berlin.]

484.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 28 juillet 1882, s. h., 3 h. 50, 4 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 45, 5 h. 45, 6 h. 15, soir.)

Le papier que le prince de Hohenlohe vous a laissé n'était pas une note au sens diplomatique du mot [2]; car l'Ambassadeur d'Allemagne n'a été chargé

[1] La signature du traité de la Triple Alliance est du 20 mai 1882. Voir ci-dessus, n° 296 et notes. — [2] Voir ci-dessus, n° 482.

de vous faire aucune communication écrite ; ce n'a pu être qu'un aide-mémoire, destiné à fixer pour votre usage personnel les principaux points de sa conversation avec vous [1].

Le Cabinet de Berlin a voulu simplement faire connaître au Gouvernement français, ainsi qu'aux autres Gouvernements, sa manière de voir touchant les mesures à prendre pour la protection du canal de Suez. D'après lui, ce soin appartient légalement au Sultan, comme Souverain territorial, d'autant plus qu'il ne saurait être question, en ce moment, d'une action du Gouvernement égyptien, puisqu'il n'existe pas de Gouvernement égyptien en état d'agir. Mais, dans le cas où le Sultan ne voudrait ou ne pourrait pas se charger de protéger le canal, l'Allemagne pense que les Puissances intéressées pourraient s'entendre pour y exercer en commun la police maritime et pourvoir collectivement à la sécurité de la navigation, ce qui n'impliquerait d'ailleurs ni débarquement de troupes, ni établissement d'aucune sorte à terre. Elle-même serait disposée à coopérer, dans ces limites, à cette police commune. L'accord à ce sujet devrait être concerté dans la Conférence de Constantinople, après constatation préalable des dispositions du Sultan. Le comte de Hatzfeldt ne verrait dans l'entente dont il s'agit qu'une sorte de généralisation ou de régularisation de ce qui se pratique déjà ou est sur le point de se pratiquer sur le canal. En effet, l'Angleterre a fait savoir, il y a quelques jours, à Berlin qu'afin de garantir la sécurité de ses navires marchands, elle se proposait de les faire accompagner par des bâtiments de guerre pendant la traversée de l'isthme. Le Gouvernement allemand, d'après les ordres de l'Empereur, a prescrit à une canonnière allemande, qui se trouve dans ces parages, d'escorter de même les navires de sa nationalité qui passeraient le canal à l'avenir. Si l'idée de l'Allemagne est adoptée, au lieu de laisser à chaque État le soin d'accompagner et de défendre ses bâtiments marchands, tous veilleraient indistinctement à la sécurité de tous. J'ai demandé à M. de Hatzfeldt si, dans sa pensée, l'expression de Puissances intéressées s'appliquait seulement aux grandes Puissances représentées à la Conférence de Constantinople, ou bien à toutes les Puissances qui participaient à la navigation du canal de Suez, telles que l'Espagne, les Pays-Bas, la Grèce. Il m'a répondu qu'il n'avait pensé tout d'abord qu'aux grandes Puissances, mais que l'Allemagne n'aurait aucune objection à comprendre parmi les Puissances chargées de la police commune du canal toutes celles qui y avaient des intérêts, si une entente s'établissait à ce sujet.

[1] M. de Freycinet télégraphiait de son côté à M. de Courcel à 7 heures du soir : «Le prince de Hohenlohe m'a fait savoir aujourd'hui que la pièce qu'il m'a remise hier relativement à la protection du canal, n'est pas une note, mais la copie d'un télégramme qu'il a été chargé de me communiquer officiellement.»

Telle est exactement la portée de la suggestion dont le prince de Hohenlohe a été chargé de vous entretenir au nom de l'Allemagne. Le comte de Hatzfeldt, en me la résumant, m'a dit qu'elle se rattachait naturellement à la proposition dont la France et l'Angleterre avaient saisi dernièrement la Conférence; il a ajouté qu'il la considérait comme étant de nature à vous être agréable et que la chancellerie allemande, lorsqu'il l'avait mise en avant, n'avait été dirigée par aucun mobile qui ne fût pas amical pour la France.

Je fis observer alors au comte de Hatzfeldt que la France et l'Angleterre avaient officiellement manifesté depuis quelque temps leurs préoccupations touchant la sécurité du canal de Suez [1]; que pour elles le cas de force majeure, impliquant la nécessité de protéger par la force leur navigation sur le canal, était posé déjà, ou du-moins sur le point de se poser et que toutes deux faisaient des préparatifs publics afin de défendre au besoin par les armes leurs intérêts menacés.

Je lui ai demandé si les actes conservatoires auxquels elles pourraient procéder dès maintenant, en devançant les explications qui seraient échangées plus tard dans la Conférence au sujet des dispositions du Sultan, seraient considérés par l'Allemagne comme dérogation aux engagements pris et comme une action séparée non justifiée par les circonstances. M. de Hatzfeldt me répondit qu'il ne lui appartenait pas d'exprimer une opinion à ce sujet; que l'Allemagne pour son compte ne désirait ni engager sa responsabilité en donnant à d'autres Puissances mandat d'agir en son nom, ni s'associer elle-même à des mesures qui seraient prises, avant d'être assurée qu'elle ne se trouverait pas ainsi en désaccord avec le Sultan; mais que, si d'autres Puissances se croyaient obligées d'agir de leur côté pour la défense de leurs intérêts, elles étaient juges de ce qu'elles avaient à faire; l'Allemagne ne témoignerait à cet égard ni approbation, ni désapprobation.

Il résulte de ces paroles que la chancellerie allemande, en prenant l'initiative de l'ouverture qui vous a été faite par le prince de Hohenlohe, et dont le but final est sans doute de soustraire la fixation du régime légal du canal de Suez à l'influence exclusive de la France et de l'Angleterre, a soin cependant de ne pas se mettre en opposition directe avec les deux Puissances et évitera de contrecarrer ouvertement leur action. Il n'est donc pas question d'élever une protestation contre l'envoi de forces françaises et anglaises sur le canal. L'Allemagne proclame les droits du Sultan et déclare qu'elle veut les respecter elle-même; son point de vue lui interdit de reconnaître officiellement d'autres Puissances comme autorisées à passer outre par suite de cas de force majeure; mais elle entend laisser ces Puissances libres d'agir à leur guise et au

[1] Voir ci-dessus, n°s 470 et 475.

mieux de leurs intérêts. Le comte de Hatzfeldt m'a répété plusieurs fois qu'il ne voyait aucune cause de malentendu entre nous et qu'il était persuadé que nous étions d'accord au fond.

485.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 29 juillet 1882, 2 h. 25, matin.*

(*Reçu :* midi.)

Je reçois à l'instant et vous envoie le texte de la réponse de la Turquie et son appendice. Il sera examiné demain dans la séance de la Conférence, si toutefois le Chargé d'Affaires de Russie est en mesure d'y prendre part [1]. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer à quel point cette réponse est vague. L'appendice me paraît inacceptable, ce serait mettre l'armée égyptienne à la merci de la Turquie. Les délégués ottomans laissent entendre qu'ils accepteraient quelques modifications. On assure que le Sultan, naguère encore si opposé à l'envoi de troupes en Égypte, est maintenant très anxieux de pouvoir intervenir. Je serais heureux de recevoir vos instructions.

Voici la note susmentionnée :

«Les soussignés, plénipotentiaires de la Sublime Porte à la Conférence réunie à Constantinople pour les affaires égyptiennes, ont l'honneur de porter de nouveau à sa connaissance que le Gouvernement impérial est sur le point d'envoyer des troupes en Égypte pour y rétablir l'ordre sur les bases indiquées dans la note identique que messieurs les représentants des grandes Puissances ont bien voulu lui adresser le 15 de ce mois, bases qui ont été expliquées au sein de la Conférence, et dont les plénipotentiaires soussignés ont pris acte.

«Le Gouvernement ottoman, se reposant avec une entière confiance sur l'équité des Puissances et leur résolution bienveillante de respecter les droits souverains de Sa Majesté impériale le Sultan sur l'Égypte, espère qu'en face de cette détermination de la Sublime Porte, suggérée par la note précitée, l'occupation étrangère actuelle de ce pays sera abandonnée aussitôt que les troupes impériales ottomanes seront rendues à Alexandrie. Le 27 juillet 1882. Signé : Saïd» [1].

[1] Voir ci-dessous, n° 486.

La note ci-dessus est accompagnée d'un *appendice* sur feuille séparée dont voici la teneur :

« *Appendice.*

« En remettant à la Conférence la déclaration de ce jour, les plénipotentiaires ottomans entendent que la question des réformes militaires en Égypte qui se rattachent au *statu quo* normal dont le maintien est désiré par les Puissances, sera réglée, d'après les stipulations des firmans impériaux, par un accord entre la Sublime Porte et le Khédive d'Égypte. Ce 27 juillet 1882. Signé : Saïd. »

486.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Particulier. *Thérapia, 29 juillet 1882, 1 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Pour M. Decrais, Directeur politique.

Si, comme je le crois, la discussion des crédits égyptiens a lieu aujourd'hui [2] vous m'obligeriez beaucoup en m'en faisant connaître le résultat [3] par télégramme urgent ce soir.

Le Chargé d'affaires de Russie n'a pas encore ses instructions, ce qui empêche qu'il y ait Conférence aujourd'hui. Il pourra les recevoir demain ou après-demain matin plus probablement. Vous savez sans aucun doute mieux que moi ce qui se passe à Pétersbourg. On dit maintenant que M. de Giers est peu satisfait de la marche de la Conférence.

(1) Le 29, après avoir lu sa déclaration à la Conférence, Saïd Pacha envoyait à Musurus Pacha un télégramme que celui-ci communiquait le 30 à Lord Granville et qui se terminait ainsi : « Maintenant que nos troupes vont se rendre à Alexandrie, nous espérons que le Gouvernement de Sa Majesté britannique, prenant toujours en considération les droits souverains de Notre Auguste Maître, jugera tout naturel de mettre fin à l'occupation anglaise de l'Égypte. Nous comptons là-dessus, et nous y verrons une nouvelle preuve des sentiments d'amitié de l'Angleterre à notre égard et de sa déférence pour nos droits. » (Pièce n° 501 du recueil anglais précité.)

(2) « Elle occupa la séance du 29 juillet. » C. de Freycinet, *Souvenirs,* ch. VII, p. 235, 2e édition. Paris, Delagrave; in-8°, 1913.

(3) « Nous fûmes battus, à main levée, à une forte majorité. Alors, par une procédure dont il existe, je crois, peu d'exemples, on recommença le vote, bien que le résultat eût été proclamé et acquis, et l'on recourut, cette fois au scrutin public... Aussi ne recueillîmes-nous que soixante-quinze suffrages. » (Il y avait eu 450 votants.) *Id., ibid.,* page 239. Pour les détails, voir tout le chapitre VI.

487.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 30 juillet 1882, 4 h. 45, soir.*

Les incidents parlementaires d'hier [1] m'ont empêché de vous télégraphier ma conversation avec le prince de Hohenlohe, laquelle, du reste, perd beaucoup de son intérêt depuis l'entretien que vous avez eu vous-même avec le comte de Hatzfeldt [2]. Les explications du prince m'avaient conduit aux mêmes conclusions, avec cette nuance en plus que le Cabinet de Berlin m'avait paru désireux de voir l'idée d'une protection collective du canal recevoir une suite pratique. Cette impression a été confirmée par une nouvelle communication que m'a faite ce matin l'Ambassadeur d'Allemagne de la part de son Gouvernement [3]. Le comte de Hatzfeldt l'avait chargé de me dire que le Cabinet de Berlin était prêt, si je le désirais, à proposer une protection collective dans la forme qui nous paraîtrait la plus praticable. D'autre part, par une autre communication, le comte de Hatzfeldt me faisait savoir que la Turquie donnait son adhésion pour participer à une protection collective organisée par les soins de la Conférence. Je n'ai pu que répondre au prince de Hohenlohe que j'étais personnellement favorable à une combinaison qui rentrait aussi complètement dans les vues que j'avais précédemment exprimées, mais que ma situation intérimaire actuelle m'obligeait naturellement à me tenir dans une certaine réserve [4].

488.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 30 juillet 1882, 6 h. 35, soir.*

Dans ma conversation d'avant-hier avec le prince de Hohenlohe, à laquelle fait allusion mon dernier télégramme [5], j'avais été conduit à interpréter le

(1) Voir ci-dessus, n° 486 et notes.

(2) Voir ci-dessus, n° 484.

(3) «Un vulgaire incident de transmission télégraphique retarda la réception de la dépêche. Il avait fallu faire répéter certaines phrases, dont le déchiffrement était obscur. Sans cela, je l'aurais lue avant la séance du 29. Elle avait été, me dit le prince de Hohenlohe, expédiée dans ce but.» (C. de Freycinet. *Souvenirs,* p. 240, en note.)

(4) A l'issue de la séance du 29, M. de Freycinet et ses collègues avaient porté leurs démissions au Président de la République. Ils étaient chargés de l'expédition des affaires courantes.

(5) Voir ci-dessus, n° 487.

sens du télégramme officiel allemand, relatif à la protection du Canal de Suez [1]. Cherchant à concilier les vues des cinq Puissances, dont le Cabinet de Berlin s'était fait l'organe, avec la procédure en voie d'exécution des Puissances occidentales, j'ai demandé à mon interlocuteur si les convenances de tous ne se trouveraient pas satisfaites par la marche suivante : les Puissances occidentales, par exemple, proposeraient à la Conférence de demander à la Turquie si elle est en mesure d'assurer la protection du canal, à quelles conditions et dans quels délais. Au cas de refus ou d'impuissance de la Turquie, la Conférence aviserait à organiser une protection collective. Si, dans l'intervalle de temps qui s'écoulerait entre la première interrogation à la Turquie et l'organisation effective de la protection collective, un danger réel menaçait le canal, les Puissances intéressées se trouveraient alors dans le cas de force majeure prévu par le télégramme allemand et seraient fondées à prendre des mesures conservatoires, dont elles aviseraient aussitôt la Conférence, et qui prendraient naturellement fin dès que la protection collective pourrait fonctionner. Dans ces conditions, ai-je dit, aucun froissement, ce me semble, ne devrait s'élever entre les Puissances.

Le prince de Hohenlohe m'a fait savoir tout à l'heure que le prince de Bismarck partageait tout à fait ma manière de voir.

Il y aurait là, dès lors, un champ d'action parfaitement solide et limité pour l'initiative éventuelle des Puissances occidentales. Ceci est à titre purement rétrospectif, puisque le rejet des crédits par la Chambre rend sans objet une telle procédure.

489.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 31 juillet 1882, 3 h. 17, matin.*

(*Reçu :* 5 h. 30, matin.)

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a envoyé cet après-midi, ainsi qu'à ses collègues, copie de la réponse du Gouvernement anglais à la communication de la Sublime Porte [2].

Lord Dufferin a été invité à communiquer cette réponse à Saïd Pacha ainsi qu'à la Conférence [3]. Il en résulte que l'Angleterre ne consent pas à retirer

[1] Voir ci-dessus, n° 482 et 484.
[2] Voir ci-dessus, n° 485.
[3] Elle ne pouvait pas se réunir le 31 (voir ci-dessous, n° 490.)

ses troupes d'Égypte et déclare que l'inaction prolongée du Sultan l'oblige désormais à assumer le poids du fardeau qu'elle a pris sur elle.

Elle acceptera la coopération des troupes turques *moyennant une déclaration préalable de la Porte et sans aucune ambiguïté.*

Je ne doute pas que le texte de cette déclaration ne vous soit déjà parvenu.

Dans une autre communication, Lord Dufferin fait savoir que Lord Granville lui a adressé un télégramme pour l'assurer que l'article du *Times* du 26 juillet dernier, au sujet du protectorat de l'Égypte, ne représente pas l'opinion du Gouvernement anglais.

490.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 31 juillet 1882, 9 h. 25, matin.*

(*Reçu :* 10 h. 45, matin.)

J'ai vos trois télégrammes d'hier. La résolution de la Russie de prescrire à son représentant à Constantinople de s'abstenir jusqu'à nouvel ordre de participer à la Conférence (1) a été amenée par le très vif mécontentement que l'Empereur Alexandre III a ressenti de l'initiative séparée des Anglais depuis le bombardement d'Alexandrie. Le Cabinet de Berlin, instruit de cette résolution, l'a combattue en faisant observer à l'Ambassadeur de Russie que, pour les Puissances désireuses de maintenir le principe de l'action commune de l'Europe en Égypte, il y avait grand avantage à faire durer la Conférence parce qu'elle constituait le meilleur instrument d'entente. M. Sabouroff est chargé d'annoncer aujourd'hui au comte de Hatzfeldt que M. Onou sera de nouveau autorisé à prendre part à la Conférence pour délibérer sur le projet de la police commune à organiser sur le canal de Suez, parce qu'il s'agit là d'une proposition pratique, devant mener à une entente collective utile (2). Il est convenu, paraît-il, que la proposition en question sera présentée à la Conférence par l'Italie.

(1) Voir ci-dessus, n°s 485 et 486.

(2) «Le Cabinet impérial, télégraphie l'amiral Jaurès, le 2 août, à 6 h. 30 du soir, paraît disposé à autoriser son représentant à Constantinople à assister aux séances de la Conférence toutes les fois qu'il s'agira de prendre une décision sur des points bien déterminés.»

491.

Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, July 31st, 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er août.)

Admiral Sir Beauchamp Seymour has reported to her Majesty's Government that in a courteously worded private letter which he has received from the french admiral, it is stated that the happy result of the course pursued by England is that the Suez Canal preserves the «neutral character» which it is so desirable in the interests of the world it should maintain [1].

Her Majesty's Government have directed me to express Your Excellency their satisfaction at the friendly tone of the communication of the french admiral, and at the same time to state that they presume that the expression «neutral character» was not at all meant by him to imply that the Canal had ever been neutralized.

TRADUCTION.

L'amiral Sir Beauchamp Seymour a fait savoir au Gouvernement de Sa Majesté que, dans une courtoise lettre privée qu'il a reçue de l'amiral français, on constate que l'heureux résultat de la tactique suivie par l'Angleterre est que le canal de Suez conserve le «caractère neutre» qu'il est si désirable de lui maintenir dans l'intérêt du monde.

Le Gouvernement de Sa Majesté me charge d'exprimer à Votre Excellence sa satisfaction du ton amical de la communication de l'amiral français et en même temps d'établir qu'il présume que l'expression «caractère neutre» n'impliquait pas, dans sa pensée, que le canal ait jamais été neutralisé.

[1] Le même amiral Seymour télégraphiait que «l'amiral français à Port-Saïd avait donné l'ordre de suspendre l'action. La *Thétis* avait reçu l'ordre de quitter Ismaïlia». (Pièce n° 517 du recueil anglais précité.) Dès le 29, l'amiral Jauréguiberry avait donné de nouvelles instructions à l'amiral Conrad, lui avait recommandé de rester à Port-Saïd, mais d'observer une stricte neutralité et de ne plus convoyer les bateaux à travers le canal. (Pièce n° 512 du même recueil.)

492.

LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, July 31st, 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 juillet.)

Her Majesty's Government presume that M. de Lesseps has had no authority to act or speak for the french Government [1]. They direct me to ascertain exactly how the matter stands.

I should be extremely obliged if Your Excellency would enable me to send them an immediate answer.

TRADUCTION.

Le Gouvernement de Sa Majesté présume que M. de Lesseps n'a pas d'autorité pour parler ou agir au nom du Gouvernement français. On m'ordonne de me renseigner exactement sur la manière dont les choses se comportent.

Je serai extrêmement obligé à Votre Excellence si Elle veut bien me mettre à même de donner une réponse immédiate.

493.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

L. *Paris, 31 juillet 1882.*

M. de Lesseps n'a reçu aucune espèce de mandat du Gouvernement et son langage ne peut, par conséquent, engager en quoi que ce soit le Cabinet français [2].

[1] M. de Vorges avait télégraphié le 29, à 3 h. 30 du soir : «Le Khédive se plaint que M. de Lesseps a écrit à Arabi Pacha approuvant ses idées libérales et l'assurant que, quoi qu'il arrive, jamais le Gouvernement français n'agira contre lui.» De son côté, M. Cartwright avait télégraphié le même jour à Lord Granville : «Arabi Pacha a lu à Raouf Pacha (ancien Gouverneur général du Soudan), un télégramme qui lui aurait été adressé par M. de Lesseps. Celui-ci encourage Arabi et lui donne l'assurance que s'il est avisé que le Canal est respecté, ni la France, ni aucune autre Puissance n'interviendra avec l'Angleterre en Égypte». (Pièce n° 492 du recueil anglais précité.) Le 30, Lord Granville prie Lord Lyons de s'informer auprès de M. de Freycinet, et d'obtenir une réponse avant que le Ministre quitte le quai d'Orsay. (Pièce n° 500.)

[2] Voir ci-dessus, n° 492.

494.

M. de Bâcourt, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 31 juillet 1882, 7 h. 10, soir.*
(*Reçu* : 8 h. 40, soir.)

Je m'empresse de vous transmettre la communication qui vient de m'être faite par le Ministre des Affaires étrangères en réponse à l'invitation franco-anglaise de coopération adressée au Gouvernement italien le 26 courant pour la protection du canal de Suez [1], invitation reçue, ainsi que j'en avais fait part, avec la réserve d'y répondre ultérieurement.

«Pour donner suite à sa réserve de répondre, le Gouvernement italien n'ayant pu provoquer jusqu'ici une discussion dans le sein de la Conférence, a eu soin de sonder directement l'opinion des autres Cabinets. Il se déclare prêt à adhérer à l'invitation anglo-française pourvu qu'on admette en principe que la protection collective de la sécurité du Canal sera organisée dans la formation d'un autre service de police et de surveillance maritimes auquel toutes les Puissances intéressées pourraient participer moyennant des règles à convenir et avec réserve d'une entente éventuelle dans tout cas spécial où les simples mesures de police maritime paraîtraient insuffisantes.»

Pareille communication a été faite à Sir A. Paget.

Ce dernier a fait hier à la Consulta une proposition nouvelle de complète intervention en Égypte à laquelle le Gouvernement italien a déclaré ne pouvoir adhérer.

M. Mancini a envoyé des instructions au comte Corti qui soumettra la proposition italienne à la prochaine séance de la Conférence [2]. M. Mancini espère que M. de Noailles voudra bien l'appuyer, car il la croit plus conforme à la proposition française qu'à celle du Cabinet anglais dont les vues paraissent plus étendues.

Tous les Ministres absents de Rome y sont rentrés pour l'instant et ont eu de fréquentes réunions.

[1] Voir ci-dessus, n[os] 469, 477 et notes.

[2] Il semble résulter d'une dépêche de Sir A. Paget à Lord Granville du 31 juillet que la proposition italienne n'est autre que le texte transcrit au début de ce télégramme et qui serait déposé sur le bureau de la Conférence.

495.

M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 1er août 1882, 3 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 4 h. 35, soir.)

A Port-Saïd, on ne connaît pas la lettre de M. de Lesseps dont le Khédive m'a parlé (1), mais l'amiral Conrad a en mains la copie de télégrammes adressés par M. de Lesseps à Arabi Pacha dans un sens équivalent. Ces manœuvres ont le grand inconvénient d'encourager Arabi Pacha. On vient de nommer Gouverneur d'Alexandrie Zeki Pacha; c'est un bon choix. J'ai fait des observations sur la rentrée dans la police indigène d'un certain nombre des hommes du 11 juin, sur les indications de M. Marx, Suisse, employé dans ce service. M. Marx vient d'être nommé directeur de la police.

Le ministère vient de publier une circulaire invitant les Égyptiens à obéir au Khédive. Des pavillons blancs flottent aujourd'hui sur le fort d'Aboukir.

496.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. (Télégramme identique.) *Thérapia, 2 août 1882, 8 h., soir.*
(*Reçu :* 3 août, 7 h., matin.)

A l'ouverture de la douzième séance (2), MM. les délégués ottomans ont saisi la Conférence de la déclaration avec son appendice en date du 27 juillet qui avait été déjà adressée directement à chacun de nous.

La Conférence a été également saisie d'une double communication de l'Ambassadeur d'Angleterre touchant la présence des troupes anglaises en Égypte (3)

(1) Voir ci-dessus, n° 492 et note.

(2) Le 2 août, à 3 heures. Le lendemain, à 10 h. 50, matin, M. de Noailles télégraphie : «Le Chargé d'affaires de Russie a repris séance aujourd'hui. Nous ignorons également pourquoi il a disparu et pourquoi il a reparu.»

(3) Voir ci-dessus, n° 489.

«La Sublime Porte répète ce qu'elle a déjà dit et est d'avis que «la proclamation, pour avoir un effet sûr et efficace, devra se faire si-

et la demande d'une proclamation déclarant Arabi rebelle, ainsi que de la réponse de la Sublime Porte, en date du 1er août.

L'Ambassadeur d'Italie a donné ensuite lecture de la proposition suivante :

« La Conférence reconnaît qu'il convient d'organiser pour la sécurité de la libre navigation du Canal de Suez, avec le concours de la Sublime Porte, un service purement naval de police et de surveillance morale. Toutes les Puissances seraient appelées à participer, d'après des règlements à convenir, et avec réserve de se concerter pour chaque cas spécial où l'application de ces règlements paraîtrait insuffisante. »

L'Ambassadeur d'Angleterre a dit que, n'ayant pas d'instructions, il ne pouvait qu'en référer à son Gouvernement. L'Ambassadeur de France a fait ressortir la similitude entre cette proposition et celle qui avait été précédemment formulée par son collègue d'Angleterre et par lui. Les représentants d'Autriche, d'Allemagne et de Russie ont adhéré à la proposition de l'Ambassadeur d'Italie.

Les délégués ottomans se sont réservé de répondre à la prochaine séance. La déclaration du 27 juillet et son appendice relatifs à l'acceptation par la Porte de l'intervention en Égypte ayant soulevé des objections, les délégués ottomans se sont enfin engagés à apporter à la prochaine séance une déclaration plus catégorique.

La prochaine séance est fixée à vendredi.

497.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 93. *Berlin, 2 août 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 août.)

J'ai été assez frappé, lors de mon dernier entretien avec le comte de Hatzfeldt, du ton de préoccupation sur lequel il m'a parlé des affaires d'Égypte. Son langage a été de nature à me faire penser que l'attitude prise par l'Angleterre pouvait conduire à d'assez graves complications entre les Puissances. S'abstenant, comme c'est l'habitude à la chancellerie impériale, de mettre l'Al-

multanément avec la présence des troupes impériales sur les lieux ». (Tél. Thérapia, 2 août, 2 h. 25, s.) Lord Dufferin avait indiqué la veille à Saïd Pacha « qu'à son avis ersonnel les troupes turques ne seraient pas admises à débarquer en Égypte, si la proclamation ne précédait pas leur arrivée ». (Tél. de Thérapia, du 1er août : Lord Dufferin à Lord Granville, pièce n° 522 du recueil anglais précité.)

lemagne en avant et de s'expliquer sur ses impressions ou ses dispositions propres, il m'a surtout montré la Russie comme alarmée et irritée de l'initiative anglaise, et comme disposée à se retirer de la Conférence, c'est-à-dire, en quelque sorte, à rompre les négociations, si le Cabinet de Londres, sans tenir compte des délibérations communes, persistait à s'engager dans une action séparée en Égypte.

[Discussion entre les deux diplomates sur les véritables intentions de la Russie.]

M. de Hatzfeldt me dit encore qu'il recevait des nouvelles inquiétantes sur la fermentation qui paraissait se répandre dans tout l'Orient, et qui, de l'Égypte, gagnait les pays voisins, notamment la Syrie.

Je n'avais naturellement, vu l'état actuel des choses en France, et, vu les instructions que j'ai reçues de vous, rien à répondre au nom du Gouvernement de la République touchant les informations ou les réflexions que le comte de Hatzfeldt voulait bien me communiquer. J'exposai à mon interlocuteur que le vote récent de la Chambre des députés vous faisait une loi de ne pas engager aujourd'hui la politique de la France dans un sens quelconque pouvant préjuger les résolutions ultérieures du Gouvernement; que, personnellement, vous aviez accueilli avec faveur le projet d'entente pour l'institution d'une police commune sur le canal de Suez, mais que vous ne vous croyiez pas la faculté d'autoriser, quant à présent, l'Ambassadeur de la République à Constantinople à adhérer formellement à ce projet dans la Conférence.

Notre entretien se prolongea quelque temps encore, mais j'eus soin de le maintenir dans les limites d'une conversation toute personnelle. Tout en reconnaissant avec M. de Hatzfeldt que la tournure prise par notre politique intérieure conduisait en fait la France à une abstention de plus en plus marquée dans les affaires méditerranéennes, je crus devoir lui dire que, malgré l'effacement momentané de notre action, il y avait certainement dans notre pays, à l'état latent et durable, sinon à l'état pleinement conscient aujourd'hui, un sentiment profond de la portée des intérêts de la France et de l'importance de sa situation acquise tant en Égypte qu'en Syrie et dans tout le Levant; qu'il était à désirer que la marche des événements n'infligeât pas à ce sentiment légitime de trop cruelles blessures, parce que l'équilibre moral de la nation pourrait en être troublé dans une certaine mesure, et que ses relations avec les autres pays pourraient s'en ressentir d'une manière fâcheuse, si, repliée sur elle-même, elle se concentrait dans une pensée de mécontentement et de défiance.

M. de Hatzfeldt me protesta qu'il considérait lui-même comme très désirable que la France ne manquât pas à l'Europe; il me dit qu'il ne voyait pas que l'intervention des Puissances en Égypte dût nous être nécessairement funeste; il admit que la Turquie tendait à resserrer ses liens avec cette province, que

l'Italie ambitionnait d'y conquérir une place près de nous, et à partager notamment le contrôle financier; néanmoins, il parut penser que nous aurions encore avantage à rester avec l'Europe, et revint avec insistance à l'expression des regrets et des appréhensions que lui causait la conduite de l'Angleterre.

498.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. (Télégramme identique.) *Thérapia, 5 août 1882, 8 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

La proposition de l'Ambassadeur d'Italie relative à la protection du canal de Suez [1] a été mise en discussion au commencement de notre treizième séance [2]. L'Ambassadeur d'Angleterre a dit qu'il n'avait pas d'instructions positives, mais ne repoussait pas la proposition. L'Ambassadeur de France a également réservé son opinion [3]. Sur la demande des délégués ottomans, on a ajouté au texte contenu dans notre précédent télégramme les mots : «*ayant un caractère provisoire*» qui doivent suivre le mot «surveillance» [4]. Les délégués ottomans ont ensuite adhéré à cette proposition.

L'Ambassadeur d'Angleterre a renouvelé ses très vives instances pour obtenir une proclamation du Sultan déclarant Arabi rebelle. Il s'est plaint que les autorités ottomanes, dans les provinces de l'Empire, faisaient croire par leur langage aux populations que les troupes ottomanes envoyées en Égypte avaient pour mission de chasser les étrangers et le Khédive. Les délégués ottomans n'ayant pas apporté la déclaration écrite d'acceptation catégorique de la note identique du 15 juillet promise pour la séance de ce jour, l'Ambassadeur d'Angleterre a dit qu'il était de son devoir, bien qu'il n'eût pas d'instructions à ce sujet, de prévenir messieurs les délégués ottomans que les retards

(1) Voir ci-dessus, n° 496 et note.

(2) Saïd Pacha l'avait reportée du 4 au 5.

(3) Le 1er août, le Chargé d'affaires d'Italie avait fait connaître à M. de Freycinet le texte de la proposition du comte Corti. «Je lui ai répondu, disait le Ministre démissionnaire, que j'étais personnellement très favorable à une idée que j'avais émise dès l'origine, mais que je ne pouvais engager mon successeur.» (Tél. circulaire, Paris, 1er août, 4 h. 20, soir.)

(4) Le texte italien, transmis par le télégramme du 2 août, 8 heures, soir, après la douzième séance, était le suivant : «La Conférence reconnaît qu'il convient d'organiser pour la sécurité de la libre navigation du Canal de Suez, avec le concours de la Sublime Porte, un service purement naval de police et de surveillance morale. Toutes les Puissances seraient appelées à participer, d'après des règlements à convenir, et avec réserve de se concerter pour chaque cas spécial où l'application de ces règlements paraîtrait insuffisante.»

et les hésitations que le Gouvernement du Sultan mettait à donner une réponse définitive risquaient d'être interprétés par le Gouvernement de la Reine comme un refus d'acceptation.

Saïd Pacha a répondu en s'engageant à donner demain ou après-demain la réponse par écrit [1].

499.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. (Télégramme identique.) *Thérapia, 7 août 1882, 11 h. 48, soir.*
(*Reçu :* 8 août, 3 h., matin.)

A la quatorzième séance d'aujourd'hui, nous avons signé le protocole suivant :

«MM. les délégués ottomans ont fait à la Conférence la déclaration suivante [2] :

«La Sublime Porte accepte l'invitation d'intervenir militairement en Égypte qui lui a été adressée par la note identique du 15 juillet, ainsi que les clauses et conditions qui s'y trouvent énumérées.

«La susdite déclaration a été acceptée par la Conférence.

«En foi de quoi, MM. les plénipotentiaires ci-dessus nommés ont signé le présent protocole.»

Suivent les signatures.

La prochaine séance a été fixée pour jeudi.

500.

Note de M. Decrais, Directeur des Affaires politiques.

9 août 1882.

L'Ambassadeur de Turquie, n'ayant pas eu l'honneur de rencontrer le Ministre, m'a donné lecture cet après-midi d'une dépêche adressée par la Sublime Porte à Lord Dufferin, Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople [3].

Ce document porte, en substance :

1° Que le Gouvernement impérial *prépare* une proclamation aux Égyptiens en vue d'affirmer l'autorité du Khédive et de déclarer Arabi rebelle [4];

(1) Voir ci-dessus, n° 499.
(2) Voir ci-dessus, n° 498.
(3) Le 8 août.
(4) «Saïd Pacha, télégraphie M. de Noailles, le 10 août à 3 h. 55, soir, a communiqué hier à l'Ambassadeur d'Angleterre le projet de proclamation contre Arabi. Lord Dufferin en est pleinement satisfait. Arabi est franchement déclaré rebelle.»

2° Que Saïd Pacha, Ministre des Affaires étrangères du Sultan, est chargé de négocier une convention militaire avec l'Angleterre;

3° Que le maréchal Dervich Pacha, commandant des troupes impériales partira demain jeudi pour Alexandrie [1].

501.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 9 août 1882, 7 h. 45, soir.*

Je reconnais avec satisfaction l'intention délicate qui a engagé le prince de Bismarck à envoyer à M. de Hirschfeld l'instruction de proposer la suspension des séances de la Conférence pendant la crise ministérielle qui vient de prendre fin en France [2]. Vous n'avez fait que devancer l'expression de mes propres sentiments en priant le comte de Hatzfeldt de faire parvenir nos remerciements au Chancelier.

502.

M. Patrimonio, Consul général de France à Beyrouth,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 107. *Beyrouth, 10 août 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 août.)

Il s'est produit, vendredi dernier, à Beyrouth, un incident grave et dont je me suis empressé d'informer l'ambassade par le télégramme suivant :

«Un officier de rédifs, revenu, il y a quelques jours, de Constantinople

[1] Le 9 août, à 6 h. 30, s., M. de Noailles télégraphiait de Thérapia que le Consul de France à la Canée lui avait signalé le passage de deux transports turcs venant de Salonique. Lui-même avait vu armer quatre transports à Constantinople. «Pour le moment, comme on l'avait établi, le corps expéditionnaire ne paraît pas devoir sensiblement dépasser les 6.000 hommes.» Le même jour, Lord Granville, envoyant à Lord Dufferin un projet de convention militaire avec les Turcs lui disait : «Vous ferez en sorte d'obtenir que le corps de débarquement ne dépasse pas 5.000 hommes et débarque dans la baie d'Aboukir.»

[2] «Le comte de Hatzfeldt est venu me voir, télégraphiait M. de Courcel, le 8 à 7 h. 41, soir, pour me dire que le prince de Bismarck avait été d'avis que, par égard pour la France les séances de la Conférence de Constantinople fussent suspendues jusqu'à la constitution d'un ministère à Paris.» Le 11 août, M. de Hatzfeldt dit à M. de Courcel que l'Allemagne attacherait beaucoup d'intérêt à ce que le marquis de Noailles pût faire connaître la décision de la France à la prochaine séance de la Conférence, qui aurait lieu le lundi 14.

sur le vapeur ottoman qui a apporté le tapis destiné au pèlerinage de la Mecque, a été trouvé hier matin assassiné aux portes de Beyrouth. L'autorité a immédiatement arrêté plusieurs chrétiens des environs, bien que tous les indices recueillis jusqu'ici portent à croire que cet individu a été tué par des musulmans et pour des motifs personnels.

«Dans l'après-midi, à l'enterrement, les musulmans ont fait une démonstration tumultueuse, proférant des menaces de mort contre les chrétiens. Ceux-ci, affolés par la peur, coururent s'enfermer chez eux. La panique était générale. L'autorité n'a pris, jusqu'ici, aucune mesure sérieuse pour calmer les appréhensions légitimes des habitants non musulmans; elle ne veut ou n'ose pas sévir.

«La nouvelle de ce grave incident produira très probablement de déplorables effets dans les villes secondaires de la Syrie où l'on s'attend, d'un jour à l'autre, à des massacres.

«Mon devoir est de prévenir Votre Excellence des dangers que courent les Européens et les chrétiens; on est habitué, ici, en pareille circonstance, à tourner les regards vers la France. Si nous laissons l'initiative à d'autres, notre influence prendra fin.»

J'ajouterai aujourd'hui que les chrétiens émigrent en masse au Liban, surtout dans les districts exclusivement chrétiens[1].

[Développement du télégramme. Détails sur la situation du Liban.]

503.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. (Télégramme identique.) *Thérapia, 11 août 1882, 2 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 3 h., matin.)

A la quinzième séance d'aujourd'hui, les délégués ottomans ayant exprimé le désir d'avoir un protocole de la séance, nous l'avons rédigé dans les termes suivants :

«Protocole de la séance du 10 août 1882, présidence de Son Excellence Saïd Pacha.

[1] Dans une autre dépêche du 24 août, M. de Noailles mit la Conférence de Constantinople au courant des événements du Liban dans la séance du 7 août; il ajoutait même de nouveaux détails venus de Beyrouth : «En présence d'une pareille situation, il faut, lui disait-on, s'attendre à de déplorables événements.» (Tél. de Thérapia, 8 août, 6 h. 10, s. Il avait prévenu le Ministre des Affaires étrangères dès le 5 août, à 8 h. 25, soir. M. Duclerc répondait, le 9 août à 7 h. 45, soir : «Je compte sur votre fermeté et sur votre tact pour garder au Gouvernement de la République le rôle traditionnel de la France dans les affaires de Syrie.»

«Le Président a remis en discussion à l'ouverture de la séance la proposition de l'Italie concernant le canal de Suez, dont le texte a déjà été présenté à la Conférence. Les représentants d'Allemagne, d'Autriche, de Russie et de Turquie ont confirmé leurs adhésions antérieures. L'Ambassadeur d'Angleterre déclare que son Gouvernement adhère également à la condition qu'il soit entendu que la proposition de l'Italie se limite, dans ses effets, à la crise actuelle et ne sera pas un empêchement, si la nécessité se produit, soit pour l'Angleterre, soit pour les autres Puissances, de mettre des troupes à terre et d'occuper certains points nécessaires à la sécurité du canal. Il est également entendu que l'Angleterre réserve toute sa liberté d'action pour les opérations militaires ayant en vue le rétablissement de l'autorité du Khédive.

«L'Ambassadeur de France a fait savoir qu'il attendait incessamment des instructions [1].

«Le Chargé d'affaires de Russie a demandé à l'Ambassadeur d'Angleterre des explications sur l'occupation de Suez par les forces anglaises. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie s'est associé à cette demande. Lord Dufferin a répondu que cette occupation avait été effectuée par ordre de l'amiral anglais, en offrant de sauver la ville d'un danger imminent et devait être considérée comme ne portant aucune atteinte au caractère international du canal.

«Le Ministre des Affaires étrangères a annoncé que, par suite de l'acceptation par le Gouvernement ottoman de la note identique, les troupes impériales allaient partir aujourd'hui ou demain, et, en réponse à une demande de l'Ambassadeur d'Angleterre, a ajouté qu'elles ne débarqueraient pas en Égypte, avant l'arrivée du Commissaire et du général en chef.»

La prochaine séance est fixée à lundi.

504.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 95. *Berlin, 11 août 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 août.)

L'Empereur Guillaume est arrivé ce matin au château de Babelsberg, dans les environs de Berlin, de retour de la saison d'eaux que Sa Majesté vient de

[1] «N'ayant pas d'instructions, avait télégraphié, le 10 août, à 4 h. 40, soir, M. de Noailles à M. Duclerc, je réserverai votre liberté d'action.» «Des explications que j'ai demandées en séance, dira-t-il, le 11 août, à 1 h. 20, soir, il résulte positivement qu'il s'agit uniquement de la protection de fait de la navigation sur le canal, pour le temps que durera l'anarchie qui règne actuellement en Égypte.»

faire à Gastein, et qui s'est terminée par une courte excursion à Ischl. Dans cette dernière localité, l'Empereur d'Allemagne s'est rencontré avec l'Empereur d'Autriche, et les journaux officieux de Berlin et de Vienne célèbrent avec toutes les marques de la satisfaction cette nouvelle entrevue des deux Souverains, qui, depuis plusieurs années, ont pris l'habitude de se rencontrer ainsi vers la même époque et à peu près dans les mêmes conditions. Il serait oiseux d'attribuer une grande importance aux déclarations de commande et aux commentaires complaisants par lesquels ces journaux s'efforcent de rehausser l'intérêt des démonstrations de cordialité mutuelle échangées entre les deux Empereurs. Mais ce serait tomber dans une erreur plus grave que de refuser toute valeur aux témoignages extérieurs de courtoisie par lesquels deux Princes, qui se combattaient avec acharnement il y a quelques années sur les champs de bataille, manifestent aujourd'hui aux yeux de leurs peuples et de l'Europe entière le changement profond survenu dans leur politique. Ces bons procédés de forme répondent à un sentiment dont les populations paraissent s'être profondément pénétrées, en Autriche aussi bien qu'en Allemagne, et qui ne tend pas seulement à l'apaisement, mais à un rapprochement intime.

J'ai signalé plusieurs fois à votre prédécesseur l'importance capitale de l'alliance que le génie du prince de Bismarck a su préparer entre deux monarchies si longtemps rivales, et qu'il a fait accepter, non sans lutte, à la fois par l'Empereur son maître, et par l'Empereur François-Joseph. De grands résultats ont consacré la justesse des vues du Chancelier allemand. L'Allemagne et l'Autriche, étroitement unies, pèsent aujourd'hui, on peut le dire, d'un poids décisif dans la balance des affaires européennes. Les deux Empires adossés l'un à l'autre tiennent séparées les autres Puissances, et défient toute opposition de leur part. Mais leur union n'est pas seulement défensive; elle n'a pas pour but unique de présenter une masse de résistance compacte et à peu près impénétrable à toute agression du dehors. Elle tend à des avantages plus positifs. On peut la considérer comme un instrument puissant, manié avec autant de dextérité que de force, et destiné à achever la désagrégation et la transformation de l'Orient, au profit des populations germaniques et au détriment des autres influences qui, jusqu'ici, s'étaient fait sentir d'une manière prépondérante dans cette partie du monde. Depuis 1879, chaque jour apporte, pour ainsi dire, une preuve nouvelle de l'efficacité de l'action austro-allemande dans les questions orientales; aussi chaque jour resserre le lien qui unit, jusqu'à l'identifier, la politique des deux Empires. On peut mesurer aux progrès qu'ils ont faits depuis quelques années dans cette direction ceux qu'ils peuvent attendre encore dans l'avenir. Les aspirations des peuples suivent la voie que leur ouvrent leurs Gouvernements, car en Allemagne, aussi bien qu'en Autriche, tout le monde comprend aujourd'hui que

l'Orient est le grand débouché offert à l'industrie, au commerce, à l'activité conquérante des nations civilisées; tout le monde comprend aussi que c'est le champ sur lequel une Puissance bien conduite et fortement disciplinée peut combattre et évincer à la longue toutes ses rivales, quels que soient les avantages qu'assurent à celles-ci un état de possession antérieur ou une position géographique plus favorable. Le Congrès de Berlin a fait reculer la Russie et livré à l'Autriche les clefs de la péninsule des Balkans. La crise égyptienne a posé à son tour la question de la Méditerranée, et a fait avancer jusque sur les rives méridionales de cette mer l'influence austro-allemande. Elle a montré la France hors d'état de soutenir dans ces parages ses intérêts, que l'on y croyait si fortement établis depuis des siècles, et, si l'Angleterre fait mine en ce moment de défendre ses positions avec une certaine énergie, l'isolement où elle se trouve l'obligera sans doute de composer avec la coalition dont elle est menacée. On peut donc s'attendre à voir dans quelque temps un second acte de la question d'Orient se terminer par un dénouement semblable à celui de 1878. Les Puissances occidentales en feront les frais, comme alors la Russie, tandis que cette nouvelle étape, en marquant un succès positif de plus pour les deux Empires d'Allemagne et d'Autriche, accroîtra encore aux yeux du monde le crédit et la force de leur alliance.

505.

M. Decrais, Directeur des Affaires politiques,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

N. *Paris, 12 août 1882.*

Le prince de Hohenlohe est venu me voir ce matin et m'a donné lecture d'un télégramme qu'il venait de recevoir de Berlin relativement aux affaires de Syrie [1]. Son Altesse m'a fait savoir qu'à la suite de la communication de M. le Ministre des Affaires étrangères de la République le prince de Bismarck avait donné des instructions au représentant de l'Allemagne à Constantinople pour qu'il fît auprès de la Sublime Porte des démarches pressantes dans le sens de celles que nous avons faites nous-mêmes.

[1] Voir ci-dessus, n° 502, et ci-dessous, n° 514 et notes.

506.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies.

D. *Paris, 12 août 1882.*

Vous avez donné connaissance ce matin au Conseil des Ministres des instructions que vous vous proposiez d'adresser au commandant de notre station navale de la mer des Indes, au sujet des difficultés actuellement pendantes à Madagascar[1]. Le Conseil a approuvé ces instructions tendant en substance à prescrire au commandant Le Timbre une attitude prudente qui ne risque pas d'engager outre mesure notre action, alors que le Gouvernement de la République, sans perdre de vue les intérêts français dans ces pays lointains et la nécessité de maintenir notre prestige national, ne considère pas que, dans les circonstances actuelles, il ne lui reste plus aucun moyen régulier et pacifique de faire prévaloir ses demandes légitimes.

La réserve ainsi prescrite au commandant Le Timbre se justifie d'autant mieux que le Consul du Gouvernement hova en France vient de me faire savoir qu'il a reçu des instructions pour ouvrir à Paris des négociations au sujet des difficultés qui nous occupent. Il importe avant tout d'étudier à loisir les propositions que M. Hilarion Roux est, paraît-il, chargé de nous faire.

Je me propose, de mon côté, de faire à notre Consul et commissaire à Tananarive des recommandations analogues à celles que vous devez adresser au commandant de la station des Indes[2].

507.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 97. Confidentiel. *Berlin, 12 août 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 16 août.)

[Ménagements de l'Allemagne à l'égard de l'Angleterre. Intérêts de l'Allemagne dans la Méditerranée, en Égypte et à Suez.]

C'est une préoccupation assez vive pour le Cabinet de Berlin que de savoir quelle sera, dans cette conjoncture, la ligne de conduite du nouveau ministère

(1) L'amiral Jauréguiberry avait adressé, le 5 août, à M. de Freycinet une note sur les difficultés qui préoccupaient le capitaine de vaisseau Le Timbre et le représentant de la France à Madagascar.

(2) Dans une dépêche en date du 16 août, M. Duclerc avisa le comte d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres, de la situation et des mesures prises, mais uniquement en vue de son instruction personnelle.

français. De là l'impatience avec laquelle il attend les instructions qui devront être données au marquis de Noailles au sujet de la proposition italienne pour la protection du canal de Suez. Si le Gouvernement de la République, interprétant à la lettre le vote récent de la Chambre des députés, refuse de prendre part à la police commune proposée par l'Italie et acceptée par les autres Puissances, c'est la France se retirant du concert européen et se repliant sur elle-même pour ne prendre conseil que de ses intérêts à l'heure et dans la forme qui lui conviendront. Or, malgré la passion de renoncement qui s'est emparée d'une partie du monde politique français, l'Allemagne est trop instruite de ce qui nous concerne pour ne pas savoir que nous avons d'énormes intérêts en jeu dans le fond de la Méditerranée. Notre abstention aujourd'hui lui ferait craindre pour plus tard un réveil soudain et violent. Elle sait que le jour où nous verrions Marseille dépérir et notre commerce atteint dans l'une de ses fibres vitales, c'est-à-dire la richesse de la France, cette richesse dont nous sommes si fiers, sérieusement compromise, alors une profonde indignation s'emparerait de la nation, et cette rancune accumulée pourrait bien se tourner contre l'Allemagne. Je manquerais à mon devoir si je vous laissais penser que l'Allemagne envisage sans inquiétude une semblable éventualité.

Ce que l'Allemagne souhaite donc de nous aujourd'hui, il est facile de le concevoir, c'est que nous acceptions la proposition italienne et prenions notre place à côté des autres grandes Puissances[1]. Ce qu'elle espère sans doute pour l'avenir, c'est qu'après ce premier pas, nous continuions à cheminer avec l'Europe, c'est-à-dire, peut-être, avec les Puissances qui se disposent à faire cercle autour de l'Angleterre, à la regarder agir, et à interposer au besoin leur autorité morale pour limiter son action. Le Cabinet de Berlin semble penser que, puisque nous avons renoncé à défendre, par nos propres mains, la part que nous avions en Égypte, nous n'avons plus rien à faire que d'apporter cette part à la masse commune des Puissances autres que l'Angleterre, et de nous associer à elles pour faire valoir nos intérêts. L'Allemagne s'efforcera certainement, en tournant notre choix de ce côté, de nous faciliter les choses autant qu'il est possible de le faire par la courtoisie des procédés. Elle désire nous avoir avec elle, et elle s'appliquera de son mieux à nous montrer qu'elle est de bonne compagnie.

[1] «Le comte de Hatzfeldt, dira le 13 août M. de Courcel, a appris avec beaucoup de satisfaction que la France ne se séparerait pas des autres Puissances.» (Tél. de Berlin, 13 août, 4 h. 57, s.) M. Duclerc télégraphie le 14 à 4 h. 35, soir, à M. de Courcel : «Je vous approuve d'avoir communiqué à M. de Hatzfeldt le sens des instructions que j'ai adressées au marquis de Noailles.»

508.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 13 août 1882, midi 30.*

En donnant son assentiment à la proposition du comte Corti dans les conditions que je vous ai fait connaître [1], le Gouvernement de la République a été principalement inspiré par le désir de ne pas se séparer du concert européen et de ne pas provoquer l'échec d'un accord intervenu entre les Puissances, échec qui eût été particulièrement sensible à l'une d'elles. Le Cabinet a voulu, en outre, que son premier acte ne pût pas être interprété comme le prélude d'une politique d'abdication qui n'est ni dans son programme, ni dans ses vues. Telle est la signification, que je tenais à vous indiquer, de notre adhésion à une proposition dont vous avez pris soin d'ailleurs de faire ressortir dans un de vos télégrammes du 11 le caractère inoffensif [2].

509.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. Télégramme identique. *Thérapia, 14 août 1882, 10 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 15 août, 3 h. 30, matin.

Le protocole suivant a été signé à la fin de notre seizième séance d'aujourd'hui.

A la séance du 14 août, le Président ayant rouvert la discussion sur la proposition italienne relative au Canal de Suez, s'est adressé à l'Ambassadeur de France et lui a demandé s'il avait reçu des instructions l'autorisant à adhérer à la proposition.

(1) M. Duclerc avait télégraphié à M. de Noailles d'adhérer avec ses collègues à la proposition du comte Corti. «Vous déclarerez, toutefois, que la France réserve son entière liberté d'appréciation quant à l'exécution des mesures auxquelles elle peut être appelée à prendre part en vertu de cet arrangement.» Tél. de Paris, 12 août, 6 h. 10, s.) M. Ressmann avait transmis, le 9 août, la demande instante de M. Mancini qui désirait obtenir l'adhésion de la France et, le 12, il remerciait M. Duclerc d'une décision qu'il voulait «prendre pour un *bonum,* et même pour un *optimum omen*».

(2) Voir ci-dessus, n° 503 et note.

L'Ambassadeur de France a répondu qu'il était autorisé à adhérer, si tous les représentants des Puissances participantes à la Conférence avaient donné leur adhésion, et il a prié le Président de constater que les adhésions déjà acquises étaient maintenues. Tous les membres de la Conférence ayant répondu qu'ils maintenaient leur adhésion antérieure, l'Ambassadeur de France a déclaré qu'il adhérait également, en ajoutant que la France réservait son entière liberté d'appréciation quant à l'exécution des mesures auxquelles elle pouvait être appelée à prendre part en vertu de cet arrangement [1].

L'Ambassadeur d'Italie a remercié la Conférence, et, abordant les moyens d'exécution, a fait la proposition suivante:

« Les commandants des forces navales sur les lieux seront chargés par leurs Gouvernements respectifs de fixer les règles à établir pour la mise à exécution du projet que la Conférence venait d'adopter. »

Tous les membres de la Conférence ont accepté cette proposition, en s'engageant à en informer leurs Gouvernements.

Les représentants des Puissances ayant exprimé l'avis unanime que le moment leur semblait venu de suspendre les travaux de la Conférence [2], les plénipotentiaires ottomans n'ont pas partagé cette manière de voir et se sont réservé de nous faire connaître la date de la prochaine séance. Le jour où les Puissances croiront opportun de suspendre nos séances, nos Gouvernements auront à nous donner l'instruction formelle de faire une déclaration en ce sens à la Conférence.

510.

Lord Granville, Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne,

à MM. les Directeurs du canal de Suez [3].

L. *Foreign Office, 14th August 1882.*

I am directed by Earl Granville to state that Her Majesty's Government are desirous to make an intimation through you to the Directors of the Suez Canal [4] Company with regard to the military operations about to take place in Egypt.

(1) Voir ci-dessus, n° 508 et notes.

(2) M. de Noailles avait signalé, le 13 août, à 11 h. 50, matin, « la tendance à demander la suspension de la Conférence » et M. Duclerc l'avait autorisé, le même jour, à 4 h. 30 soir, « si la tendance persistait », à se « rallier à toute proposition qui serait faite dans ce sens ».

(3) Communiqué à la Direction politique, 23 août.

(4) Devant une menace de l'amiral anglais de débarquer des troupes à Chalouf, M. F. de Lesseps avait télégraphié d'Ismaïlia, le 3 août, à 8 h. 20, soir : « Vais préparer dragues et matériel rangé sur bord des berges, barrer

Her Majesty's Government desire that you should state to the Board in courteous terms that it has become necessary, in pursuance of the operations which are being undertaken with the authority of His Highness the Khedive [1] and in alliance with His Majesty the Sultan, that a british force should be landed on the shores of the Suez Canal.

You are aware that by articles 9, 10 and 11 of the Convention between the Khedive and the Suez Canal Company of the 22nd February 1866, sanctioned by the imperial firman of the 19th of March 1866, His Highness reserved to himself his executive rights over the Canal and its dependencies. By virtue of those rights he has empowered the commander of Her Majesty's naval forces at Port-Saïd to occupy such points of the Isthmus of Suez as he may deem useful for the free traffic on the Canal, the protection of the towns and populations situated in the neighbourhood of it, and to suppress any force which does not recognise His Highness' authority. The Admiral is also authorised to take the necessary measures for depriving the rebels of the railway between Ismaïlia and Suez.

In pursuance of this authority Her Majesty's Forces have occupied the town of Suez, situated outside the Canal, which was threatened with destruction. They have hitherto refrained from occupying any point upon the Canal itself. Her Majesty's Government have been anxious, while taking such steps as seemed necessary for the protection of the navigation, to abstain, as far as the exigencies of the occasion would permit, from any measures, calculated to interfere with the normal service of the Canal [2].

They consider that it has now become necessary to send a force to Ismaïlia for the protection of the Canal and its neighbourhood, and with a view to the restoration of order in Egypt. The presence of the rebellious troops in large numbers in the vicinity renders it essential that the force should be a considerable one.

Her Majesty's Government do not doubt that the Suez Canal Company

passage; au besoin, je commanderai manœuvre.» Le 5, à 8 h. 10, soir, nouveau télégramme : «Amiral anglais ayant annoncé occupation Ismaïlia, en vertu de délégation du Khédive, me suis rendu hier midi à bord *Orion* avec Victor. Avons signifié verbalement notre résolution : résister à outrance...» Le 9, il s'adressait à l'Impératrice Eugénie : «Charles vous instruira comme première protectrice du canal conduite marine anglaise contre notre neutralité avec prière en parler à la Reine et à la Princesse de Galles».

(1) «L'amiral Seymour, avait écrit M. de Vorges, le 6 août, D. n° 7, a demandé au Khédive, il y a huit jours, l'autorisation d'occuper le canal de Suez, et, en effet, jeudi dernier, un corps de 450 hommes débarquait à Suez».

(2) «En vue d'opérations militaires dans l'isthme de Suez, télégraphiait M. de Vorges, le 16 août, à 7 h. 45 soir, je prescris confidentiellement à M. Dobignie de n'intervenir en rien dans les mouvements militaires ou maritimes, mais de faire toutes les représentations amicales possibles pour empêcher, le cas échéant, l'interruption systématique du transit ou la main-mise en un point quelconque, même sous prétexte de nécessité militaire, sur le service fait en ce moment par la Compagnie de Suez.»

will readily render any assistance which may be needed to facilitate the passage of the transports up the Canal on this service, and to secure to them precedence over other vessels for the short time that will be required.

You will impress upon the Directors, although it may be superfluous to anticipate any opposition to the Khedive's authority, the serious responsibility which would attach to the Company and to any of its servants if they in any way impeded or failed to promote, as far as depended on them, the execution of the Khedive's orders[1].

TRADUCTION.

Lord Granville me charge de déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté désire transmettre par votre entremise aux Directeurs du canal de Suez une communication relative aux opérations militaires qui peuvent avoir lieu en Egypte.

Le Gouvernement de Sa Majesté désire que vous fassiez savoir courtoisement à la Direction qu'il est devenu nécessaire, pour poursuivre les opérations entreprises sous le contrôle de Son Altesse le Khédive et de concert avec Sa Majesté le Sultan, de débarquer des forces britanniques sur les rives du canal de Suez.

Vous savez que par les articles 9, 10 et 11 de la convention entre le Khédive et la Compagnie du Canal de Suez du 22 février 1866, sanctionnée par le firman impérial du 19 mars 1866, Son Altesse s'est réservé les droits d'exécution sur le canal et ses dépendances. En vertu de ces droits, elle a autorisé le commandant des forces navales de Sa Majesté à Port-Saïd à occuper tels points de l'isthme de Suez qu'il lui semblera utile pour assurer le libre trafic sur le canal, la protection des villes et des populations situées dans le voisinage et à supprimer toute force qui ne reconnaîtrait pas l'autorité de Son Altesse. L'amiral est aussi autorisé à prendre les mesures nécessaires pour interdire aux rebelles le chemin de fer entre Ismaïlia et Suez.

En vertu de cette autorisation les forces de Sa Majesté ont occupé la ville de Suez, située en dehors du canal, qui était menacée de destruction. Elles ont évité jusqu'ici d'occuper aucun point sur le canal de Suez. Le Gouvernement de Sa Majesté a le souci, en faisant les démarches qui semblent nécessaires pour la protection du canal, de s'abstenir aussi longtemps que la nécessité et les circonstances le permettront de mesures qui entraveraient le service normal du canal.

On considère qu'il devient maintenant nécessaire d'envoyer des troupes à Ismaïlia pour la protection du canal et de la région avoisinante, et pour le rétablissement de l'ordre en Égypte. La présence d'un grand nombre de troupes rebelles dans le voisinage impose la présence de forces considérables.

[1] Le 5 août, Lord Lyons avait remis une note verbale où il dénonçait l'opposition de M. de Lesseps aux opérations des Anglais. Il n'aurait pas voulu, sans nécessité, prendre des mesures contre l'éminent citoyen français, qui était président de la Compagnie du canal, mais il comptait sur les représentations que ferait à M. de Lesseps le Gouvernement français, dont les intérêts sur le canal et en général dans les affaires d'Égypte sont identiques à ceux du Gouvernement anglais.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne doute pas que la Compagnie du Canal de Suez ne se prête à tout concours dont on pourrait avoir besoin pour faciliter le passage sur le canal des transports destinés à ce service et pour leur donner le pas sur les autres bateaux pendant le temps assez court qui sera nécessaire.

Vous ferez valoir auprès des Directeurs, bien qu'il soit superflu de prévoir aucune opposition aux ordres du Khédive, la sérieuse responsabilité qui pèserait sur la Compagnie et sur ceux de ses agents qui essaieraient d'empêcher ou qui refuseraient de favoriser, autant qu'il dépend d'eux, l'exécution des ordres du Khédive.

511.

M. de Vorges, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 20 août 1882, 8 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 15, soir.)

Les Anglais ont occupé le télégraphe et le bureau du transit de la Compagnie à Port-Saïd.

Le transit du canal est prohibé pour laisser libre passage aux troupes[1].

[1] Voir ci-dessus, n° 510 et notes.

Le 23, M. de Vorges écrira (D. n° 12) : «Comme il convient avant tout d'être juste, je dois constater que les Anglais ont rendu à M. de Lesseps l'administration du Canal, et n'ont interdit le transit que pendant un fort court espace de temps. Les déclarations de M. Malet sont donc justifiées. Quant à M. de Lesseps, je m'attendais à cette évolution, et j'étais bien convaincu que, le jour où il le faudrait, il s'entendrait avec les Anglais.» Le 20 août, à 9 h. 10, matin, M. Victor de Lesseps avait télégraphié un avis du conseil judiciaire de la Compagnie du Canal présidé par M. Sénard. «La Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, y était-il dit, doit maintenir ses précédentes revendications en faveur de la neutralité du Canal qui importe à toutes les nations et à celles mêmes qui croiraient avoir aujourd'hui intérêt à la violer.» La conclusion était celle-ci : «La Compagnie doit, par suite, faire les plus expresses réserves quant aux conséquences de tous actes qui seraient déjà intervenus ou qui interviendraient à son préjudice, afin de réclamer par les voies de droit devant la juridiction compétente les indemnités et dommages-intérêts dont le Gouvernement anglais serait passible notamment comme actionnaire de la société et ce, sans préjudice des actions individuelles appartenant aux neutres contre le Gouvernement anglais pour la réparation des dommages causés à leur marine, à leur trafic et en général à leurs personnes et à leurs biens.»

512.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 101. Confidentiel. *Berlin, 20 août 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 août.)

L'extrait de la correspondance du comte d'Aunay, que vous avez bien voulu m'envoyer hier soir par le télégraphe (1), soulève une question qui est d'une importance capitale pour nous en ce moment, celle des rapports du Cabinet de Londres avec la France d'une part, avec l'Allemagne de l'autre. Je m'efforcerai de vous présenter quelques observations, qui résumeront les impressions que j'ai pu recueillir ici.

[Conjectures de M. de Courcel sur les rapports de la France et de l'Angleterre.]

Que l'Angleterre, depuis quelque temps, regarde vers Berlin et tâche de s'y faire bienvenir, cela me paraît incontestable. J'en verrais déjà une preuve suffisante dans les ménagements très marqués que la chancellerie allemande témoigne officiellement pour la politique anglaise, et que j'ai eu l'honneur de vous signaler déjà. Le langage très soigneusement gardé, et même courtois, du Cabinet de Berlin à l'égard de la Grande-Bretagne, contraste avec la rigueur souvent excessive que la presse allemande, sans en excepter la presse notoirement officieuse, apporte le plus souvent dans ses jugements sur l'initiative et l'action militaire des Anglais en Égypte. Il est dans les habitudes du prince de Bismarck de ne décourager personne quand on s'offre spontanément à lui. S'il a fait longtemps attendre l'Italie avant de la recevoir dans ses bonnes grâces (2), s'il ne la traite encore que comme une alliée, ou plutôt comme une suivante d'ordre tout à fait secondaire, c'est, d'une part, parce qu'il sait que les moyens d'action et la valeur utilisable de cette Puissance remuante sont loin d'être en proportion de ses convoitises ou de ses rancunes; et, d'autre part, parce qu'il a vu que par ses démarches auprès de l'Autriche,

(1) Sir Charles Dilke, écrivait de Londres le comte d'Aunay, le 16 août (D. n° 57), vient de me dire que la réponse qu'il a faite hier à M. Ashmead Bartlett (à la Chambre des communes) a été exactement reproduite par les journaux de ce matin. Il m'a laissé entendre avec un certain embarras que l'alliance française *n'existe pas* et que son Gouvernement tourne maintenant ses regards du côté de Berlin... » M. Duclerc avait communiqué à M. de Courcel le post-scriptum de cette dépêche par télégramme du 19 août, 7 heures du soir.

(2) M. de Noailles, examinant la situation générale, le 20 septembre, après la capture d'Arabi Pacha (D. n° 57) écrira : « L'Italie, se cantonnant dans une politique de dépit que rien ne justifie et boudant contre ses intérêts, est allée s'annuler dans les bras de l'Autriche et de l'Allemagne ».

par la direction même où ses sollicitations l'engageaient de plus en plus, elle se fermait toute issue d'un autre côté.

L'Angleterre mérite assurément d'être traitée avec plus de considération. Aussi accueille-t-on avec égards ses avances discrètes, malgré l'antipathie prononcée et avouée que le Chancelier de l'Empire allemand éprouve pour la personne, la politique et les procédés de M. Gladstone. Je ne crois pas que pour le moment on aille au delà de ces égards de forme. On n'admet surtout pas une amitié publiquement affichée comme celle dont s'est vanté Sir Charles Dilke dans sa récente réponse en plein Parlement à M. Ashmead Bartlett [1]. De pareilles démonstrations sont considérées ici comme tout à fait inopportunes, bien qu'on évite, conformément au système adopté, d'y répondre par un blâme ou un désaveu public et blessant. Le comte de Hatzfeldt, avec qui j'ai fait un jour allusion au discours du Sous-Secrétaire d'État anglais, ne m'a pas exprimé un sentiment de surprise aussi marqué que le Chargé d'affaires d'Allemagne à Londres a pu le faire avec M. d'Aunay, mais il m'a répété, suivant sa formule habituelle, que l'Allemagne n'entendait manifester à l'égard des actes de l'Angleterre ni approbation, ni désapprobation. Elle se réserve seulement de contrôler, quand l'heure en sera venue, avec l'Europe entière, les résultats de ces actes.

C'est dans cette réserve, qui lui ménage l'avenir, qu'il faut chercher, si je ne me trompe, le secret de la conduite actuelle de l'Allemagne, et, en particulier, le mot de ses relations avec l'Angleterre. L'Allemagne observe avec la plus grande attention, et jour par jour, le progrès de la question égyptienne ; elle a suivi pas à pas, depuis l'origine de cette affaire, la marche des deux Puissances occidentales qui, il y a quelques mois encore, étaient ensemble en possession indivise et incontestée de la direction des destinées de l'Égypte. Elle a évité soigneusement d'entrer en conflit avec ces deux Puissances, et, maintenant qu'elle voit l'une éliminée par l'autre, elle évitera avec le même soin de se mettre en opposition ouverte avec celle qui occupe le terrain. Mais on peut compter, je crois, qu'elle s'abstiendra, avec une sollicitude égale, de contracter aucun engagement prématuré. Elle veut arriver au jour décisif libre de toute entrave, maîtresse de jeter le poids de son influence dans le plateau de la balance du côté qui lui conviendra. L'Allemagne prépare avec prédilection et, il faut bien l'avouer, avec une rare habileté, la mise en scène du règlement définitif de la question d'Égypte. Je ne serais pas étonné si ce règlement, dont elle sera l'arbitre et qui consacrera entre les nations européennes une nouvelle répartition des forces et des influences en Orient,

[1] Dans la dépêche n° 57 citée plus haut, M. d'Aunay avait écrit : «Le Chargé d'affaires d'Allemagne m'a exprimé la surprise que lui avaient causée les déclarations du Sous-Secrétaire d'État au sujet du concours que le prince de Bismarck aurait prêté *sans réserve* (throughout) à la politique anglaise».

devait en définitive s'accomplir dans un second congrès à Berlin. Ce sera un nouveau et important chapitre de la liquidation générale de la succession turque inaugurée en 1878. Afin de rester maîtresse de la situation, il faut que l'Allemagne ne se lie avec personne, tout en ne décourageant, mais aussi en n'offusquant personne. Ce sont ces mêmes procédés que la chancellerie allemande a observés envers la Russie en 1876 et en 1877, et qui ont conduit doucement cet Empire, d'abord à la gloriole de San Stefano, puis aux déceptions du Traité de Berlin.

Il est possible que l'Angleterre éprouve à son tour, après le compte final, des déceptions semblables, mais cela même n'est pas certain. En tout cas, jusqu'au jour du compte à faire, elle verra sa marche en Égypte escortée des procédés les plus corrects, des égards les plus courtois de la part de l'Allemagne. L'Allemagne veut présider au règlement, mais elle désire particulièrement que le règlement soit amiable. Elle n'entend à aucun prix compromettre dans une conflagration générale, qui peut toujours sortir de la question d'Orient, les immenses avantages qu'elle a conquis en Europe depuis vingt ans. Elle ménagera donc avec d'autant plus de précaution la possibilité d'une entente finale avec l'Angleterre que c'est cette Puissance même qu'il s'agira d'amener à composition. Il y a là une raison déterminante de croire que les Anglais pourront se tirer d'embarras avec moins de sacrifices et moins de déboires que les Russes après San Stefano. Les Anglais ont l'habitude de mener leurs affaires et de défendre leurs intérêts avec plus d'âpreté et de raideur que qui que ce soit. Les concessions qu'ils obtiendront seront en proportion de la force qu'ils sauront mettre à les conquérir d'abord, à les conserver ensuite.

Une autre circonstance dont pourraient profiter les Anglais est l'éventualité d'un changement de ministère à Londres. Le prince de Bismarck qui se croit assuré d'une entente générale plus facile avec les tories qu'avec les libéraux n'exclut certainement pas cette chance de son jeu. Si un Cabinet conservateur arrivait au pouvoir, il recueillerait sans aucun doute, avec l'aide du Chancelier allemand, les honneurs de la guerre, et les fruits de l'expédition anglaise en Égypte lui seraient moins parcimonieusement marchandés.

Certainement, sous le couvert de la souveraineté turque et des intérêts généraux de l'Europe, l'Allemagne cherche à s'introduire, elle et ses alliés, en Égypte. Elle s'efforcera donc de tailler à ses associés ou prête-noms une part aussi large que possible dans l'ancien *condominium* anglo-français. Mais, par une bonne fortune qu'on pouvait croire inespérée, elle se voit dispensée aujourd'hui de la nécessité d'entrer en lutte à ce sujet avec l'Angleterre. Elle peut s'assurer les avantages qu'elle ambitionne tout en laissant aux Anglais les plus larges compensations pour les efforts et les sacrifices qu'ils auront faits. En effet, il reste en Égypte aujourd'hui une place vide, une succession en

déshérence moyennant le partage de laquelle tout le monde peut s'entendre. Les dépouilles de la France sont assez opulentes pour contenter l'Angleterre tout en rassasiant l'Autriche et l'Italie.

513.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 23 août 1882, 1 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Le Chargé d'affaires d'Angleterre m'a entretenu longuement hier soir du programme que poursuit actuellement en Égypte son Gouvernement.

Il m'a expliqué que l'occupation militaire du canal de Suez était un cas de *force majeure,* l'encombrement de cette voie de communication occasionnant dans le transport des troupes anglaises des lenteurs inconciliables avec les nécessités stratégiques [1].

L'Angleterre, d'après mon collègue, veut hâter autant que possible la pacification totale de l'Égypte. Dès qu'elle aura atteint ce résultat, son premier soin sera de rendre à Tewfik Pacha son pouvoir, et de rétablir notre contrôle financier à deux. Une fois le *statu quo* d'avant la crise ainsi reconstitué, l'Angleterre, fidèle à la politique qu'elle avait adoptée d'accord avec la France en réunissant la Conférence, soumettra son œuvre de restauration à l'agrément des Puissances. Celles-ci auront à aviser aux modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'introduire au régime de l'Égypte, et l'Angleterre ne s'opposera pas alors à ce qu'il soit fait dans le nouveau statut une certaine part à l'ingérence européenne. Néanmoins, son ferme désir est que la situation prépondérante dont jouissent nos deux pays, situation que l'Allemagne n'a pas hésité à reconnaître dans tout le cours des événements d'Égypte, soit absolument maintenue [2].

[Développement des vues de Sir John Walsham.]

[1] Voir ci-dessus, n^os 510 et 511 et notes.

[2] M. Duclerc fait ressortir dans sa dépêche n° 100, du 1^er septembre, «le peu de concordance de l'opinion qui a été exprimée par sir John Walsham avec le langage tenu au comte d'Aunay par sir Charles Dilke». «Toutefois, écrit-il plus loin, j'ai eu à relever dans ces derniers temps certains indices qui donneraient lieu de croire qu'à Londres on apprécie mieux que ne le laissaient supposer les déclarations de Sir Charles Dilke les avantages généraux attachés au maintien de l'entente de la France et de l'Angleterre pour le règlement de la question d'Égypte.»

514.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 124. *Paris, 25 août 1882.*

A la suite des divers télégrammes par lesquels vous m'avez entretenu de l'agitation qui règne en Syrie [1], j'ai prié le Ministre de la Marine, par les lettres dont vous trouverez ci-joint copie, d'augmenter nos forces navales dans les eaux de cette province. Je vous aviserai, s'il y a lieu, par voie télégraphique, de la réponse qui sera faite à ma demande par l'amiral Jauréguiberry.

Dès à présent, je suis en mesure de vous annoncer que l'*Alma* a dû appareiller hier pour Smyrne. D'autre part, suivant le désir exprimé par M. Cambon, la canonnière la *Vipère,* actuellement mouillée dans les eaux tunisiennes, a reçu l'ordre de se trouver devant Tripoli le 30 de ce mois, à l'occasion de la fête du Sultan.

515.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 29 août 1882, midi 20.*
(*Reçu :* 2 h. 15, soir.)

Lord Dufferin me fait savoir que la convention militaire est acceptée par son Gouvernement [2].

[1] M. de Noailles qui avait parlé, le 7 août, à ses collègues des troubles du Liban, saisit de nouveau la Conférence, le 10 août, de mauvaises nouvelles de Smyrne et lui fait part de ses inquiétudes. (Tél. du 11 août, 2 h. 27, s.) Essad Pacha entreprend de le rassurer. (Tél. du 11 août, 7 h. 30, s.) L'agitation se développe à Damas à la nouvelle «que l'Angleterre aurait donné ordre à son amiral de s'opposer au débarquement des troupes turques à Alexandrie. La panique est grande depuis hier, parmi les chrétiens, dont une grande partie quitte précipitamment la ville pour le Liban». (Tél. Thérapia, 12 août, 10 h. 32, s.) M. de Noailles reçoit, le 18 août, la visite du Chargé d'affaires d'Allemagne. «Il a bien voulu me dire qu'il avait reçu l'ordre d'appuyer nos démarches auprès de la Sublime Porte, pour obtenir que les autorités musulmanes s'emploient à calmer l'agitation survenue en Syrie, à Benghale, et dans le Yemen.» (Tél. Thérapia, 18 août, 12 h. 55, m.) Le 19 août, le comte de Hatzfeldt dit à M. de Courcel que le prince de Hohenlohe a été chargé d'annoncer à M. Duclerc que l'Allemagne a «appelé l'attention de la Porte sur l'agitation survenue à Djedda». (Tél. Berlin, 19 août, 6 h. 49, s.) M. Duclerc confirme cette communication (D. n° 96, du 25 août.)

[2] Lord Dufferin et Saïd Pacha avaient eu, le 18 août, une très longue entrevue pour discuter le projet de convention militaire. (Tél. Thérapia, 19 août, 2 h. 30, s.) Le conseil militaire ottoman avait été convoqué pour l'examiner, le 21 août. (Tél. du 20 août,

516.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 30 août 1882, 8 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 31 août, minuit 30.)

La signature de la convention militaire, qui devait s'effectuer hier, n'a pu encore s'effectuer aujourd'hui; c'est maintenant les Turcs qui montrent de l'hésitation [1].

517.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 1er septembre 1882, 2 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 4 h., matin.)

L'Ambassadeur d'Autriche paraît avoir l'intention de proposer à la Conférence, si elle doit encore se réunir, une déclaration portant en substance que l'arrangement final des affaires égyptiennes ne pourra avoir lieu en dehors des Puissances. Il y a, je crois, en ce moment, un échange d'idées entre Vienne et Londres sur les termes précis à employer. Je pense devoir adhérer à toute

12 h. 40, m.) Le Sultan refusait d'approuver les concessions faites par Saïd Pacha. (Tél. 20 août, 6 h. 47, s.) Le 24 août, à 3 h. 10, soir, M. de Noailles télégraphiait : «Il a été entendu que les troupes turques ne seraient pas sous le commandement anglais et pourraient agir de leur côté, mais en prévenant de leurs mouvements le général anglais qui aura le droit de faire suspendre tout mouvement des troupes turques qu'il jugera nuisible aux opérations anglaises.»

Le 27, Saïd Pacha annonçait à Lord Dufferin que la Porte acceptait la convention militaire ainsi que la proclamation relative à l'état de rébellion d'Arabi Pacha. «Lord Dufferin a accueilli cette déclaration avec grande froideur en disant qu'il ne la trouvait plus opportune... Il m'a dit, télégraphie M. de Noailles, le 28 août, à 5 h. 40, s. qu'il allait faire traîner les choses en longueur.»

Lord Dufferin avait mis Lord Granville au courant de la visite de Saïd Pacha, qui était accompagné d'Assim Pacha (pièce n° 68 de *Correspondence respecting the Affairs of Egypt*, n° 18, Londres, 1882). Le 28, Lord Granville donne l'ordre de signer, «moyennant quatre conditions dont la troisième est la publication immédiate de la proclamation déclarant Arabi rebelle». (Pièce n° 74 du même recueil.)

(1) Le Sultan demandait quarante-huit heures de réflexion. (Tél., Thérapia, 31 août, 2 h. 35, m.) Le 4 septembre, Lord Dufferin fait savoir à M. de Noailles qu'il pense que l'accord est établi. (Tél., Thérapia, 4 sept., 6 h. 30, s.)

formule adoptée par la Conférence et la majorité, à moins que vous n'ayez des instructions différentes à m'envoyer [1].

La proposition dont il s'agit, devait primitivement être faite par le comte Corti.

518.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 6 septembre 1882, 3 h. 7, soir.*

(*Reçu :* 4 h., soir.)

Le Sultan a autorisé hier la signature de la convention militaire [2]. Les journaux ont publié ce matin la proclamation impériale déclarant Arabi rebelle. Cette pièce est tout à fait en faveur de l'Angleterre. Elle justifie le bombardement d'Alexandrie, l'intervention militaire des Anglais en Égypte et se prononce énergiquement en faveur de Tewfik Pacha.

519.

M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE BÂCOURT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME.

T. *Paris, 7 septembre 1882, 4 h. 20, soir.*

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu me voir hier pour me réclamer la remise entre les mains de l'autorité consulaire italienne du sieur Meschino, sujet du Roi, arrêté à Tunis sous l'inculpation d'avoir attaqué un de nos soldats et qui doit passer aujourd'hui même en conseil de guerre. Dans un entretien, dont le tour n'a du reste pas cessé d'être amical, j'ai maintenu d'une manière absolue le droit de notre armée de se défendre par ses moyens propres contre les agressions dirigées contre sa sûreté, et je n'ai pas dissimulé à mon interlocuteur que le Gouvernement de la République était décidé à laisser la justice suivre son cours.

Ce matin, M. Ressmann m'a communiqué un télégramme qu'il a reçu cette nuit de M. Mancini et qui lui prescrivait de demander un sursis en faveur de

[1] M. Duclerc répond le 2, à 8 h. 45, soir: «Je vous autorise à y adhérer dans les conditions que vous m'indiquez.» — [2] Voir ci-dessus, nos 515 et 516 et notes.

Meschino, «pour empêcher que la complication ne devienne sans remède». Je n'ai pu, dans ma réponse, qu'exprimer mes regrets de ne pouvoir donner satisfaction au désir manifesté par le Gouvernement royal [1].

Si vous avez l'occasion de vous entretenir de cet incident, je vous recommande de conformer strictement votre attitude à celle que j'ai observée vis-à-vis de M. Ressmann.

520.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 104. *Paris, 7 septembre 1882.*

Mon télégramme, en date de ce jour, vous a fait connaître la substance des déclarations que j'ai recueillies de la bouche du prince de Hohenlohe au cours d'un récent entretien [2] touchant la façon dont le Gouvernement allemand continuait à envisager l'éventualité de la suppression du régime de la juridiction consulaire en Tunisie. Le langage si explicite de l'Ambassadeur d'Allemagne ne pouvait que me confirmer dans l'impression que le moment était venu pour nous de saisir les autres Cabinets de nos intentions à cet égard,

Vis-à-vis du Gouvernement austro-hongrois, la question se pose dans des conditions toutes particulières : l'initiative que l'Autriche a été amenée à prendre en pareille matière, dans les provinces de la Turquie d'Europe occupées par ses troupes, désignait naturellement cette Puissance à nos premières démarches et je n'ai pas cru devoir différer davantage de lui notifier les mesures que nous nous proposons de prendre, à son exemple, dans les États du Bey et d'accord avec Son Altesse, en vue de mettre le régime judiciaire

(1) M. de Bâcourt télégraphiait de Rome, le 7 septembre, à 8 heures du soir, que l'incident pouvait prendre une tournure grave. «Le fait, insignifiant en lui-même, est grossi outre mesure par l'opposition qui combat violemment le ministère en vue des prochaines élections.»

Le 16 septembre (tél. de Rome, 9 h. 45, s.), M. Depretis faisait faire par M. Malvano, auprès de M. de Bâcourt, «la démarche la plus amicalement et la plus sincèrement pressante» pour le prier d'intercéder auprès de M. Duclerc pour que l'affaire fût résolue promptement. Le 20 septembre, à 3 heures, soir, M. Duclerc annonce qu'il a «télégraphié l'ordre de lui envoyer immédiatement» le recours en grâce de Meschino; le 21, M. de Bâcourt en donne la nouvelle à M. Depretis qui le prie de transmettre ses remerciements au Président du Conseil. (Tél. de Rome, 21 sept., 7 h. 40, s.) M. de Bâcourt venait aussi d'annoncer qu'il avait les meilleures raisons de croire que le Gouvernement italien accepterait les propositions faites pour le règlement des indemnités de Sfax. (Tél. du 19 septembre, 12 h. 25, matin.)

(2) L'entretien avait eu lieu le 6 septembre et le prince de Hohenlohe n'avait pas «hésité à me confirmer les bonnes dispositions de son Gouvernement».

du pays en harmonie avec la nouvelle condition que lui assure aujourd'hui le protectorat de la France.

[Le représentant de la France à Vienne a été chargé d'y faire des ouvertures à cet effet.]

521.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 132. *Paris, 8 septembre 1882.*

Au cours d'un entretien que j'ai eu récemment avec le prince de Hohenlohe, j'ai eu l'occasion d'exposer à Son Altesse la nécessité qui, dans un avenir prochain, s'imposerait vraisemblablement à nous de supprimer en Tunisie le régime de la juridiction consulaire rendue inutile par la nouvelle organisation judiciaire dont la Régence doit être dotée à très bref délai [1]. Je lui ai rappelé que le Gouvernement impérial avait donné l'assurance à M. de Freycinet qu'il ne mettrait aucun obstacle, le cas échéant, à l'exécution de ce dessein. L'Ambassadeur d'Allemagne n'a pas hésité à me confirmer les bonnes dispositions de son Gouvernement. Il a ajouté que, dans sa pensée, l'Angleterre ferait à ces ouvertures le même accueil amical.

Ce langage ne pouvait que me confirmer dans l'impression que le moment était venu pour nous de saisir les Cabinets de la réforme judiciaire projetée en Tunisie et des conséquences internationales qu'elle est appelée à entraîner. En dehors de l'Allemagne dont les dispositions favorables nous étaient connues depuis longtemps, deux Puissances se trouvaient, en quelque sorte, désignées à nos premières démarches : l'Autriche et l'Angleterre. L'une et l'autre, en effet, ont été amenées à occuper militairement, bien qu'à des titres divers, des provinces de l'Empire ottoman. Toutes deux se sont empressées d'abolir sur les territoires occupés le régime des capitulations et l'Autriche notamment, lorsqu'elle a eu à solliciter l'adhésion des Puissances, a pris soin d'exposer les considérations de fait et de principe qui justifiaient une telle réforme, et en faisaient, d'après elle, le corollaire obligé du changement administratif. De ces considérations, il n'en est guère que nous ne soyons nous-mêmes en droit de nous approprier aujourd'hui, à propos de la réorganisation que nous poursuivons en Tunisie. Aussi ai-je invité notre Chargé d'affaires à Vienne à se prévaloir de cette analogie pour réclamer du Cabinet austro-hongrois, en faveur de notre proposition, un accueil semblable à celui que

[1] Voir ci-dessus, n° 520.

l'initiative prise naguère par lui dans le même but a rencontré auprès de nous [1].

Quant à l'Angleterre, je ne suis pas en mesure de déterminer jusqu'à quel point les conjectures dont le prince de Hohenlohe m'a fait part, sont exactes; il vous appartient de me fixer à cet égard. Mais on doit reconnaître que ce qui s'est passé à Chypre suffirait à les justifier. En effet, l'analogie que je relevais plus haut, à propos de l'Autriche, existe également en ce qui concerne l'Angleterre, peut-être même à un degré encore plus accusé.

Il y a donc lieu de penser que le Cabinet de Londres ne se refusera pas à tenir compte des considérations dont une telle situation nous permet de nous prévaloir auprès de lui, comme auprès du Gouvernement austro-hongrois et que vous trouverez formulées, d'une manière générale, dans la copie de ma dépêche au comte de Montmarin, ci-annexée, à titre d'information personnelle.

Peut-être conviendrait-il, toutefois, de ne point nous engager dans une démarche formelle, avant d'avoir pressenti les dispositions du Gouvernement de la Reine; il y a là une question d'opportunité dont je vous laisserai juge d'autant plus volontiers que je vous sais personnellement en possession de tous les éléments d'information propres à guider votre appréciation. Seulement, dans le cas où telle serait en effet votre impression, je vous serai obligé de m'en aviser sans retard, en me faisant connaître les motifs qui l'auraient déterminée.

522.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 11 septembre 1882, 12 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

J'ai eu hier la visite de M. de Hirschfeld. Après s'être entretenu quelque temps avec moi des questions du moment, il m'a dit qu'il tenait à me faire savoir que les commandants des bâtiments allemands envoyés sur les côtes de Syrie avaient pour instructions de s'entendre avec les commandants de l'escadre française et de les seconder, mais en ayant soin de toujours leur laisser l'initiative [2]. Le but de la présence des forces militaires allemandes sur le littoral de la Syrie est d'amener l'apaisement, la conciliation et la sécurité

[1] Le 12 septembre, à 9 h. 15, soir, M. Duclerc envoie aussi un télégramme en Russie pour prier le Chargé d'affaires de France «d'aviser sans délai le Cabinet de Saint-Pétersbourg des intentions du Gouvernement de la République»... et de «pressentir l'accueil qui attend nos ouvertures»

[2] Voir ci-dessus, n° 514 et notes.

des Européens, mais, si une action devenait nécessaire, il est désirable qu'elle soit immédiatement très énergique.

Le Chargé d'affaires d'Allemagne m'a dit que le prince de Hohenlohe avait déjà été chargé de vous faire une communication dans ce sens, en ajoutant que le prince de Bismarck voulait montrer par là qu'il reconnaissait la prépondérance des intérêts français en Syrie et dissiper en même temps les malentendus qui avaient laissé croire à l'opinion publique en France que, dans la question égyptienne, l'Allemagne avait eu une attitude de nature à justifier des inquiétudes.

J'ai remercié M. de Hirschfeld [1]. Je lui ai dit que, dès que je m'étais aperçu que l'état de la Syrie commençait à se troubler, je m'étais employé activement pour obtenir que le mal fût arrêté quand il en était temps encore, et j'avais agi alors spontanément, bien certain que mon Gouvernement approuverait tout effort tendant à empêcher des complications nouvelles et à négocier l'apaisement. Je fis ensuite observer au Chargé d'affaires d'Allemagne que, puissamment aidés par les démarches qu'il avait été chargé de faire auprès de la Porte et du palais, nous devions chercher à obtenir davantage et amener le Gouvernement ottoman à faire renaître une tranquillité morale qui assurât la sécurité durable à laquelle avaient droit nos nationaux.

Il ressort, en effet, des informations qui me parviennent que si l'ordre public n'est pas encore troublé, la confiance est loin de renaître. L'attitude des autorités ottomanes, de qui, en réalité, tout dépend, n'est pas aussi franchement rassurante qu'elle devrait et pourrait être.

523.

M. DE VORGES, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN EGYPTE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 13 septembre 1882, 6 h., soir.*
(*Reçu :* 7 h. 45, soir.)

Tell el Kébir pris à cinq heures du matin en vingt minutes. Quarante canons pris. Un des colonels Ali Pacha Fehmi prisonnier [2].

[1] Le 6 septembre, M. d'Aubigny écrivait de Berlin après une conversation avec le Dr Busch : «J'ai profité de cette occasion pour dire à mon interlocuteur que le Gouvernement de la République avait été très sensible à l'empressement mis par la chancellerie impériale à nous prêter son concours en vue de prévenir des troubles en Syrie et qu'il lui était particulièrement reconnaissant des conditions dans lesquelles elle avait tenu compte de notre situation traditionnelle dans ces parages en nous proposant de subordonner, dans une certaine mesure, son action maritime à la nôtre.»

[2] Le 15 septembre, à 11 h. 25, m., nouveau télégramme : «Le Caire occupé, Arabi prisonnier.» Le 24, M. de Vorges écrit (D. n° 18) : «On peut donc considérer la rébellion comme entièrement terminée.»

524.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 14 septembre 1882, 2 h. 58, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

J'ai vu l'Ambassadeur d'Angleterre hier à trois heures. Il ne savait pas encore la victoire de Tell el Kebir. Il m'a dit avoir proposé l'avant-veille à la Porte l'arrangement suivant : Maintenir dans la Convention les mots «les troupes turques *se rendront* à Port-Saïd»; memorandum explicatif, établissant que les troupes turques se dirigeront à Port-Saïd pour se rendre dans le canal, et que les points de débarquement seront réglés de commun accord avec le commandant anglais. La modification de quelques uns des termes de la proclamation avait été également demandée. Les Turcs acceptent et Lord Dufferin reçoit de son Gouvernement l'autorisation de signer aux conditions indiquées.

Une nouvelle arrestation à Constantinople de muletiers et de portefaix engagés pour le service des transports de l'armée anglaise en Égypte [1] amena quelques difficultés. Sur ces entrefaites, Lord Granville fit savoir à Lord Dufferin qu'il eût à suspendre la signature. Ce dernier télégramme arriva mardi soir ou hier matin mercredi. Il est aujourd'hui évident que le Cabinet anglais, averti qu'une bataille allait s'engager, attendait le résultat. En effet, Lord Dufferin, que j'ai vu de nouveau ce matin, m'a dit qu'il venait de recevoir l'autorisation de signer la convention militaire avec le memorandum explicatif et moyennant la rectification demandée de quelques termes dans le texte officiel de la proclamation déclarant Arabi rebelle. Il s'agit d'un passage parlant de l'intervention étrangère. Lord Dufferin vient d'envoyer à la Porte pour demander si les Ministres du Sultan étaient prêts à signer [2].

J'ai fait instamment prier la Porte de prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute agitation en province.

J'ai adressé une circulaire à nos Consuls pour leur faire savoir que la défaite d'Arabi et de son armée était complète et irrémédiable. C'est, je crois, le meilleur argument pour calmer les esprits.

[1] Une première fois, déjà, «le Gouvernement impérial s'était opposé à l'envoi en Égypte de mulets et autres bêtes de somme et de boucherie achetés pour l'armée anglaise». Les hommes recrutés pour accompagner ces convois d'animaux avaient été incarcérés. (Tél. Thérapia, 24 août, 3 h. 10, s.)

[2] Le 18 septembre (tél. de Thérapia, 3 h. 20, s.), le Sultan demanda encore une nouvelle modification.

525.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Londres, 14 septembre 1882.*
(*Reçu :* Dir. pol., 18 septembre.)

Votre Excellence sait par mon télégramme d'hier soir que j'ai pu voir hier Lord Granville à l'issue du Conseil auquel il était venu assister.

J'ai félicité tout d'abord le Principal Secrétaire d'État du succès que venaient de remporter les troupes de la Reine en Égypte (1). Lord Granville a paru fort sensible à ces félicitations et m'a dit qu'il les acceptait d'autant plus volontiers qu'il avait une plus complète conviction que la victoire de Tell el Kebir était une victoire européenne. «Un échec de notre armée, a-t-il ajouté, aurait été un désastre pour toutes les Puissances qui ont à compter avec le fanatisme musulman». J'ai vécu trop longtemps en Afrique et en Orient pour ne pas juger les choses au même point de vue, et il serait à désirer que la partie de la presse française qui attaque si maladroitement et si injustement l'Angleterre à propos de l'expédition d'Égypte eût un sentiment plus juste de nos véritables intérêts.

Lord Granville m'a exprimé ensuite, en termes amicaux, l'espoir que, malgré les derniers incidents qui avaient — par la force même des choses, il le reconnaissait — suspendu l'action commune de la France et de l'Angleterre, l'entente entre les deux pays subsisterait. Le Principal Secrétaire d'État a ajouté qu'à ce point de vue il n'avait qu'à se louer de l'attitude de Votre Excellence. Je n'ai vu aucun inconvénient à lui dire que les deux entretiens que j'avais eus avec vous, Monsieur le Président du Conseil, à la veille de mon retour à Londres, m'avaient laissé la même impression.

J'ai abordé alors, à titre tout à fait privé, la question des capitulations tunisiennes (2). Après avoir bien constaté que je n'étais pas encore chargé de faire à cet égard une communication officielle, j'ai confié à Lord Granville notre intention de constituer en Tunisie, à partir du 1er janvier prochain, une organisation judiciaire destinée à sauvegarder plus efficacement les intérêts européens qui se sont multipliés dans de si larges proportions depuis

(1) Voir ci-dessus, n° 523.

(2) Voir ci-dessus, n° 521.

Dès le 13 septembre, 17 h. 55 du soir, M. Tissot avait télégraphié qu'il avait dit un mot au Secrétaire d'État des projets français. «Lord Granville m'a répondu que nous devrions être convaincus du sincère désir du Cabinet de Londres de ne gêner en rien nos convenances».

notre occupation et qui réclament eux-mêmes ces nouvelles garanties. J'ai ajouté que du moment où ces garanties leur seraient assurées, le régime des capitulations n'aurait plus de raison d'être, et j'ai exprimé l'espoir que l'Angleterre n'aurait aucune objection à la suppression de ce régime aboli par l'Autriche en Bosnie et en Herzégovine, et par l'Angleterre elle-même à Chypre.

Lord Granville m'a immédiatement répondu que nous devions être persuadés du sincère désir du Cabinet de Londres de ne point créer d'entraves inutiles à notre action. La question dont je l'entretenais toutefois, a-t-il ajouté, était nouvelle pour lui; il me demandait la permission d'y réfléchir avant de me faire connaître son sentiment.

J'ai cru bon, à ce moment, de ne pas laisser ignorer au Principal Secrétaire d'État que deux des grandes Puissances s'étaient déjà déclarées favorables à notre projet. «Lesquelles? m'a demandé Lord Granville, l'Allemagne et l'Autriche?» J'ai répondu affirmativement à une question dont la forme pouvait donner à penser que je n'avais rien appris à celui qui la posait.

J'ai confié à Votre Excellence par mon télégramme d'hier [1] l'impression favorable que j'avais emportée de cet entretien, malgré les réserves faites par mon interlocuteur. Ces réserves, en effet, sont dans les habitudes de Lord Granville; il les formule dans toutes les questions qu'il doit soumettre à ses collègues. Le plus souvent, ce n'est qu'une affaire de forme, et j'ai l'espoir qu'il en est ainsi dans l'espèce. Peut-être Votre Excellence verra-t-elle quelque intérêt à ne pas tarder à manifester officiellement nos intentions. Notre droit, dans la question des capitulations tunisiennes, n'est pas plus douteux que l'utilité de la réforme que nous projetons. Nous ne devons pas avoir l'air de le mettre en doute, et je n'ai pas manqué de l'affirmer dans l'entretien, d'ailleurs tout confidentiel, que j'ai eu avec le Principal Secrétaire d'État.

526.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 66. *Londres, 14 septembre 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 septembre.)

Le comte Herbert de Bismarck qui avait été momentanément attaché, l'année dernière, comme Secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Londres [2],

[1] Télégramme du 13 septembre, 17 h. 55, soir, qui donne l'essentiel de l'entretien avec Lord Granville sur la question tunisienne.

[2] Au moment où la question d'Égypte devenait délicate. Voir une lettre du comte Herbert de Bismarck à son père le Chancelier, dans *Die Grosse Politik,* t. III, n° 724. (*La politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, n° 580.)

puis rappelé au mois de juin dernier, est venu faire, il y a quelques jours, une visite à Lord Granville à Walmer-Castle [1]. Je tiens de très bonne source que le comte Herbert était chargé par le prince Chancelier de plaider auprès du Principal Secrétaire d'État la cause du Sultan Abdul Hamid et d'obtenir qu'il ne serait pas porté atteinte à ses droits de souveraineté dans le règlement des affaires d'Égypte. D'après ces mêmes informations, Lord Granville n'aurait fait aucune difficulté de donner à cet égard des assurances qui ne faisaient que répondre aux intentions dont le Cabinet de Londres avait toujours été animé.

[Détails donnés par le *Times* sur la convention militaire anglo-turque.]

527.

M. DE LA CHAUME, VICE-CONSUL DE FRANCE À SAINT-JEAN-DE-TERRE-NEUVE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 5. *Saint-Jean, 14 septembre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 octobre; Dir. pol., 5 octobre.)

Je profite du retour de M. le commandant Bigrel en France pour avoir l'honneur d'adresser à Votre Excellence un rapport en pleine sécurité de langage sur l'état de nos affaires à Terre Neuve.

J'aurai le chagrin de l'exposer déplorable. Votre Excellence voudra bien pourtant ne pas juger mes alarmes exagérées. J'ai la triste certitude de voir les choses au vrai de ce qu'elles sont.

Le Gouvernement colonial n'en est plus aux réserves timides en ce qui est de son mauvais vouloir pour le maintien de nos droits. Son opposition n'est pas franchement déclarée — elle ne saurait l'être —, mais elle se manifeste par des agissements anonymes d'une insigne mauvaise foi.

Tantôt ce sont des interprétations erronées du texte des traités, qu'il laisse se propager, jouant sur les mots et arrivant, par exemple, au sujet de nos droits sur le French Shore, à substituer le mot «concurremment» à ceux «sans concurrence».

Tantôt ce sont de fausses nouvelles, affirmant notre prochain abandon, et qui s'accréditent comme venant de haut lieu. En haut lieu, bien entendu, on en renie la paternité; mais elles n'en ont pas moins fait leur chemin et nous contraignent aux actes rigoureux.

Par ces causes, notre présence est rendue odieuse aux gens du pays, dont la masse, ignorante de nos droits réels, estime que nous en exagérons singulièrement les revendications.

[1] Sur cette visite à Walmer-Castle voir *Die Grosse Politik,* t. III, n° 730. (*La politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, n° 616.)

Le fait est, qu'aujourd'hui, tous, ou presque tous les capitaines de bateaux anglais, — ou terre-neuviens, — en sont venus à penser qu'ils peuvent, légitimement, faire leur établissement de pêche sur n'importe quelle partie des côtes et même dans le voisinage d'un bateau français, pourvu qu'ils jugent ne pas entraver directement ses opérations.

Ce que j'ai l'honneur de dire à Votre Excellence est le textuel rapport de plusieurs personnes, absolument dignes de foi, et habitant sur différents points du French Shore.

Les établissements sédentaires existant sur notre territoire sont aujourd'hui en si grand nombre, dans la baie de Saint-Georges, par exemple, où l'on compte plus de 5.000 habitants, que les protestations demeurent vaines et puériles, en présence de semblables faits accomplis. On ne peut même plus se faire l'illusion de leur prise en considération.

Il en est de même pour les mines situées sur les rives dont nous avons l'usage exclusif.

Le Gouvernement colonial veut sembler ignorer que l'exploitation lui en puisse être interdite, considérant que cette exploitation ne saurait nous troubler dans l'exercice de nos privilèges de pêche et que, par ce fait, elle est dûment acquise aux propriétaires du sol.

Recherchant les causes qui ont pu déterminer le Gouvernement colonial à entrer dans une voie si regrettable, je crois les trouver, d'une part, dans les délais sans cesse apportés à la conclusion de nouveaux arrangements entre les Cabinets de Paris et de Londres; d'autre part, dans les résistances acquises des habitants multipliées et grandissantes; peut être enfin, dans la pensée que les récents événements d'Égypte auraient altéré le caractère amical de nos relations avec le Gouvernement britannique; et de là l'espérance qu'entre deux mécontents à faire, nous serions les sacrifiés.

[Examen détaillé de la situation destiné à confirmer les précédentes assertions [1].]

[1] Au moment même où cette dépêche arrivait à Paris, notre Ambassadeur à Londres, M. Tissot, informait M. Duclerc de ses entretiens avec Lord Granville sur la question du French Shore. Ceux-ci n'avaient eu aucun résultat. Le 29 septembre, M. Duclerc pria M. Tissot d'attirer de nouveau l'attention du Gouvernement anglais sur les difficultés qui se produisaient à Terre-Neuve.

528.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Bâcourt, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. *Paris, 15 septembre 1882, 2 h. 15, soir.*

[M. Duclerc annonce le vote, à la Chambre, d'un projet de loi créant des tribunaux français en Tunisie. Le moment est venu de s'assurer que les Puissances consentiront à renoncer au bénéfice de la juridiction consulaire (1).]

Je vous serai obligé de vous enquérir de l'accueil que des ouvertures dans ce sens rencontreraient auprès du Cabinet de Rome. Ce que nous pressentons des dispositions favorables de l'Autriche-Hongrie, de la Russie, de l'Angleterre et en particulier de l'Allemagne nous donne lieu d'espérer que l'Italie ne se refusera pas non plus à seconder nos vues. Nous ne faisons, du reste, que nous inspirer en Tunisie de la conduite que l'Autriche et l'Angleterre ont tenue, la première en Bosnie et en Herzégovine, la seconde en Chypre et qui n'a pas soulevé d'objections de la part du Cabinet de Rome. Je vous transmettrai par le prochain courrier copie des correspondances échangées à l'occasion de ces pourparlers auxquels il n'a pas dépendu de nous que l'Italie ne fût déjà appelée à prendre part.

529.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Thérapia, 17 septembre 1882, 3 h. 8, soir.*

(*Reçu :* 4 heures, soir.)

Lord Dufferin m'a adressé hier vendredi une lettre particulière dans laquelle il me dit qu'il a lu dans le dernier numéro du *Times* que le bruit s'était répandu à Paris que l'Angleterre avait conclu un traité secret avec la Turquie au sujet de l'Égypte (2) et qu'il tenait à me donner immédiatement l'assurance que ce

(1) Voir ci-dessus, nos 521 et 525.

(2) «Le bruit court à Londres depuis quelques jours, télégraphiait M. Tissot, le 15 septembre à 6 h. 26, soir, que le Sultan aurait vendu le protectorat de l'Égypte à l'Angleterre. Un correspondant du *Times* me dit qu'il a de sérieuses raisons de croire que la transaction a été conclue avant-hier, moyennant une somme représentant le capital de dix années de tribut égyptien, soit six millions de livres.»

bruit n'avait aucun fondement. Cette démarche de l'Ambassadeur d'Angleterre a été toute spontanée; car, dans mes relations avec lui, je n'avais jamais fait allusion à rien de semblable. Avant de vous en informer, je voulais attendre que j'aie pu revoir Lord Dufferin qui a passé la soirée d'hier au Palais, appelé par le Sultan. J'ai vu mon collègue ce soir. Il a passé onze heures au Palais, de trois heures de l'après-midi à deux heures du matin. Il m'a dit avoir eu à soutenir une interminable discussion avec les Ministres du Sultan qui avaient été convoqués, ses secrétaires et ses confidents et le Sultan lui-même [1].

[Discussion sur les modifications à apporter à la rédaction de la convention militaire.]

Voici donc la signature de la convention retardée de quarante-huit heures. Il ne serait pas impossible que cette signature n'eût jamais lieu.

[Bruits non confirmés de la rétrocession de Chypre.]

530.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 109. *Berlin, 17 septembre 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 septembre.)

La nouvelle de la déroute complète des troupes d'Arabi Pacha et du coup décisif que l'armée anglaise vient de frapper en Égypte cause ici une impression d'autant plus vive que les préparatifs de la campagne et les premiers actes militaires du général Wolseley paraissaient dénoter moins d'activité et de résolution. Les journaux de Berlin rendent hommage à ce rapide succès, mais ils s'accommodent assez mal du ton de fierté bruyante dont les feuilles de Londres se plaisent à le célébrer [2]. Ils estiment qu'un peu de modestie ne leur messiérait point en raison du peu de dangers courus par les armes anglaises et ils rappellent à ce propos le triste rôle joué dans la récente guerre des Balkans par le contingent égyptien.

[Commentaires de la presse allemande.]

[1] Lord Dufferin en rendit compte à Lord Granville dans une longue dépêche qui remplit près de huit pages in-4° de la *Correspondence respecting the Affairs of Egypt,* n° 18 (pièce n° 152, du 18 septembre).

[2] Le 26 septembre, M. Busch devait dire à M. d'Aubigny que «les bruits qui avaient couru dans la presse française au sujet d'une entente séparée entre l'Angleterre et l'Allemagne à propos de l'Égypte étaient dénués de tout fondement». (Tél. de Berlin, du 26 septembre, 5 h. 6, s.)

531.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 136. Confidentiel. *Paris, 19 septembre 1882.*

Ainsi que me l'annonçait votre dépêche du 15 de ce mois [1], Sir Nathaniel Rothschild est venu me voir dès le lendemain de son arrivée à Paris, et il n'a pas manqué de m'interroger sur les intentions du Gouvernement de la République au sujet de la réorganisation administrative et politique de l'Égypte. Je n'ai pas eu de peine à lui répondre que nous souhaitions le rétablissement du *statu quo ante* sur lequel, après les déclarations des Ministres anglais, nous avions le droit de compter [2]. Toutefois je n'ai pas hésité à reconnaître que les événements, dont l'Égypte venait d'être le théâtre, pouvaient amener l'Angleterre à nous proposer des modifications à ce *statu quo*, et que, si ces modifications constituaient l'équivalent de notre situation antérieure, nous étions prêts à les examiner avec le plus sincère désir d'arriver à un accord. J'ai fait observer d'ailleurs à mon interlocuteur qu'il nous était difficile de nous prononcer avant de connaître les projets de l'Angleterre et que, par conséquent, nous attendions d'en être saisis [3].

Sir N. Rotshchild m'ayant demandé en outre si, le cas échéant, nous reprendrions les pourparlers en vue des traités de commerce, je lui ai répondu que, pour ma part, j'y étais disposé; mais je ne lui ai pas caché, non plus, que l'accueil que ces négociations recevraient de nos Chambres dépendrait beaucoup, à mon avis, du règlement des affaires égyptiennes; et, à ce propos, j'ai insisté pour que ce règlement ne nous laissât pas mécontents et froissés. Il importe beaucoup, ai-je ajouté, à l'union étroite et cordiale des deux pays, union conforme à leurs intérêts réciproques, que la France soit satisfaite des arrangements à intervenir.

Sir N. Rothschild m'a déclaré qu'il allait faire connaître à Lord Granville notre entretien qui doit se continuer, dès qu'il aura reçu la réponse du Principal Secrétaire d'État de la Reine.

(1) «Puisque vous allez à Paris et que vous avez le projet de voir M. Duclerc, avait dit Lord Granville à Sir Nathaniel Rothschild, tâchez donc de savoir quelles sont les intentions du Gouvernement français.» (Annexe à la dépêche de Londres, du 15 septembre 1882.)

(2) Voir ci-dessus, n° 525.

(3) Le 2 septembre, à sa réception hebdomadaire, M. Duclerc disait à M. Plunkett, dans une conversation à bâtons rompus qu'il pensait qu'il était de l'intérêt de l'Angleterre de donner à une date rapprochée quelques indications sur ses intentions à l'endroit de l'Égypte. Personnellement, il n'était pas inquiet, sûr qu'il était des intentions amicales

532.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 20 septembre 1882, 1 h. 27, matin.*

(*Reçu :* 3 h., matin.)

Lord Dufferin a fait savoir cette après-midi à la Porte que son Gouvernement considérait qu'un envoi de troupes ottomanes en Égypte n'avait plus sa raison d'être (1). Cette communication a été accompagnée d'assurances amicales (2).

533.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 57. *Thérapia, 20 septembre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 septembre; Dir. pol., 30 septembre.)

Le succès rapide et facile des Anglais, la défaite et la capture d'Arabi Pacha, la prise de possession de l'Égypte après un combat de vingt minutes, l'anéantissement du parti soi-disant national et de la faction des ulémas, la dissolution de l'armée égyptienne, enfin, la déclaration faite hier à la Porte par l'Ambassadeur d'Angleterre que le temps d'une intervention de la Turquie en Égypte était passé, mettent fin à la première période de la question égyptienne et placent l'Europe en face de faits accomplis.

[Examen de la situation et vues d'avenir, surtout en ce qui concerne la France.]

de l'Angleterre, ni pressé; mais d'autres s'impatientaient. Lord Granville dit à M. Plunkett de répondre que l'Angleterre est et continue à être désireuse d'agir dans un esprit conciliant et amical, mais qu'il faut examiner chaque affaire en elle-même et dans un esprit d'indulgence mutuelle. (Pièces 2 et 3 de la *Correspondence respecting the anglo-french financial control, Egypt*, n° 20, Londres, 1882.)

Le 28 septembre, M. Tissot dira : «Prenant enfin l'initiative quant à la question égyptienne, Lord Granville m'a dit que le Cabinet de Londres n'entendait nullement faire mystère de ses résolutions, ni traîner les choses en longueur, mais que, l'ensemble de ses résolutions n'étant pas encore arrêté, il lui était impossible d'en discuter tel ou tel détail». (Tél. 7 h. 30, s.)

(1) Voir ci-dessus, n^{os} 515, 516, 518 et 524.

(2) Le Gouvernement ottoman répondit par une note en date du 25 septembre; il exprimait sa reconnaissance pour les assurances amicales qui lui étaient données et se félicitait de voir le Gouvernement de la Reine mener à bonne fin la tâche «entreprise en Égypte pour y rétablir l'ordre et en même temps le respect du traité de 1841 et des firmans qui consacrent les droits de l'Empire ottoman».

On parle beaucoup, il est vrai, d'un règlement final. Mais il ne semble pas que l'Angleterre soit d'humeur à se laisser dicter la loi. Elle pourra se montrer modérée, mais, à coup sûr, elle ne quittera l'Égypte qu'après y avoir fortement implanté son influence, et cette influence y sera permanente, à moins d'accidents ou d'événements imprévus. Il ne s'agit plus ici d'un traité de San Stefano. Si le Congrès de Berlin a pu réussir à le mutiler, c'est que l'Europe était soutenue par l'opposition menaçante de l'Angleterre contre la Russie. On n'aperçoit pour le moment rien de pareil. Tout est donc à l'avantage de l'Angleterre et elle vient de faire un pas de plus, on pourrait l'appeler un pas de géant, vers le but suprême auquel tend sa politique : prolonger les Indes jusqu'à la Méditerranée. Il ne lui manque plus que la Syrie.

Il était permis de croire, il y a quelques jours, que l'Angleterre s'entendrait avec la Turquie et régulariserait, par là, sa situation aux yeux de l'Europe. Mais les choses semblent prendre, depuis quelques jours, un cours différent. On dirait que le Cabinet anglais, désespérant de pouvoir jamais arriver à une conclusion quelconque avec le Sultan et le regardant comme un homme fini, cherche d'autres combinaisons.

Ce qui me préoccupe naturellement au suprême degré, au milieu des complications actuelles et de ces incertitudes de l'avenir, ce sont les intérêts français. Mais le principal élément m'échappe car il est entre les mains de Votre Excellence : c'est de savoir quelles sont nos relations actuelles avec l'Angleterre et quels ménagements sa politique compte prendre à notre égard. Je me bornerai à supplier le Gouvernement de fortifier, le plus qu'il sera possible, les positions que nous occupons en Afrique au milieu du monde arabe, et spécialement en Tunisie où nous devons nous hâter de rendre notre protectorat inattaquable et définitif et ne rien négliger pour atteindre ce but, en même temps que nous nous efforcerons de maintenir notre influence en Syrie que j'ai été heureux de trouver moins ébranlée que je ne le croyais.

534.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies.

D. s. n°. *Paris, 26 septembre 1882.*

[Attitude de la Cour de Hué depuis l'occupation de Hanoï [1].]

La question la plus urgente à approfondir aujourd'hui est celle du brusque revirement signalé dans la politique annamite. Je suis porté comme vous à

(1) Voir ci-dessus, n° 304.

l'attribuer à l'influence de la Chine qui suit d'un œil attentif nos progrès dans un pays sur lequel elle a toujours revendiqué pour elle-même un droit de suzeraineté. Aussi suis-je absolument d'accord avec vous sur la nécessité qui s'impose au Gouvernement de la République de décourager par une attitude énergique et résolue des intrigues dont les conséquences pourraient être fâcheuses. Du reste, dès le début de l'expédition actuelle, mon département a adopté une ligne de conduite qui répond exactement à cette manière de voir. A plusieurs reprises, le Ministre de Chine à Paris s'est ému de notre action au Tonkin et a demandé des explications, par écrit et de vive voix, au Gouvernement français. Parfois même ses protestations ont été conçues dans une forme assez peu mesurée dont nous avons dû nous plaindre à Pékin. Mais mon prédécesseur et moi, nous n'avons jamais dissimulé au marquis Tseng que les affaires du Tonkin regardaient exclusivement la France et l'Annam, signataires du traité de 1874, et que nous ne pourrions y admettre en aucun cas l'ingérence du Céleste Empire. Notre Ministre à Pékin a été chargé de parler dans le même sens au Gouvernement impérial. Je dois dire que les dispositions que M. Bourée a trouvées au Tsong li Yamen nous ont paru beaucoup plus conciliantes, et c'est dans un ton bien différent de celui de leur représentant en France que les membres du Conseil des Affaires étrangères se sont exprimés sur notre politique dans la péninsule indo-chinoise. Ils ont même reconnu, dans un entretien confidentiel il est vrai et d'un caractère privé avec l'interprète de la légation de France, que dans l'affaire du Tonkin ils désiraient avant tout sauver les apparences et qu'ils se tiendraient pour satisfaits si la France respectait du moins le trône d'Annam.

[Le ministre escompte la souplesse de la Cour de Hué et suit de très près la situation en Extrême Orient [1].]

535.

M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. *Le Caire, 30 septembre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 octobre; Dir. pol., 12 octobre.)

J'ai eu l'honneur d'être reçu hier par le Khédive que j'ai été voir à l'occasion de mon entrée en fonctions [2].

[1] Dans une dépêche du 29 septembre à M. Bourée, Ministre de France à Pékin, M. Duclerc l'informe de l'attitude moins conciliante de la Cour de Hué qu'il attribue à l'influence de la Chine.

[2] M. Raindre avait reçu le service le 25 septembre des mains de M. de Vorges, parti en congé.

[Analyse de propos échangés entre M. Raindre et le Khédive.]

Je suis heureux d'avoir pu inaugurer, par un échange d'assurances courtoises, moins banales à certains égards que les compliments d'usage, des rapports qui ne seront pas sans exercer une certaine influence sur l'avenir de ma mission.

Toutefois, malgré le peu de temps qui s'est écoulé depuis mon retour en Égypte, j'ai déjà de bien fortes raisons de supposer que nous trouverons chez Tewfik Pacha une défiance enracinée contre tout ce qui vient de France, une confiance presque systématique dans tout ce qui vient d'Angleterre. Certains secrets diplomatiques, que l'on devrait croire enfouis dans les cartons des chancelleries, touchent à trop d'intérêts pour ne pas filtrer malgré tout; et alors que le public égyptien a, sinon la connaissance, du moins le sentiment de dangers extérieurs qui auraient plané sur la tête de Tewfik Pacha, il est évident que le Khédive lui-même a dû, très indirectement je veux le croire, mais de manière à ne conserver aucun doute, recevoir quelques indications relatives aux éventualités qui ont pu le menacer. Plus tard, quand des dangers grandissant cette fois à l'intérieur sont devenus si pressants qu'un secours matériel paraissait seul efficace à les conjurer, les mêmes amis, plus ou moins désintéressés qui passaient déjà pour avoir détourné le premier péril, ont fait face au second au prix de leur sang et de leur argent.

Tewfik Pacha avait eu peur, grand peur; il en a conçu, vis-à-vis des uns, la rancune obstinée que la crainte engendre chez les âmes faibles; vis-à-vis des autres, considérés comme des sauveurs, une double reconnaissance aujourd'hui encore dans sa fleur. Ce sera donc sans doute pour nous une œuvre difficile et lente que de ramener le Khédive à une confiance ainsi perdue. Il est, je le crains, difficile d'espérer que cette œuvre puisse être plus qu'ébauchée, quand viendra l'heure prochaine où sera négociée et fixée la solution des problèmes posés par les derniers événements en Égypte. Je m'y appliquerai néanmoins de toutes mes forces, Votre Excellence en peut être assurée.

536.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 114. Confidentiel. *Berlin, 3 octobre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Le poids des conseils de l'Allemagne pouvant exercer une action décisive dans la solution future de la question égyptienne, je m'attache à recueillir les indices de nature à nous éclairer sur le véritable degré des dispositions

bienveillantes que manifeste cette Puissance vis-à-vis du Cabinet de Londres, et dont les hommes d'État anglais ont fait si grand bruit depuis quelque temps. Le ton satisfait de leur langage était tel que nous pouvions craindre qu'un rapprochement intime fût en voie de se produire entre ces deux Puissances et que nous nous trouvassions quelque jour brusquement séparés de notre alliée naturelle, absolument isolés en Europe et dans l'impossibilité de faire entendre notre voix avec efficacité en faveur du respect de nos légitimes intérêts sur les bords du Nil. Envisageant cette éventualité dans ma dépêche n° 111 du 24 du mois dernier, je soumettais à Votre Excellence quelques considérations qui me portaient à douter de la réalisation d'un accord de cette nature.

Un entretien que j'ai eu à propos de l'Égypte avec M. le Dr Busch, il y a une semaine, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par mon télégramme, du 26 septembre, est venu me confirmer dans mes appréciations premières (1). Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a déclaré spontanément que la chancellerie impériale ne songeait pas à agir en cette question en dehors du concert européen, et que la solution pacifique du problème égyptien, en tenant compte des légitimes intérêts qui s'y trouvent engagés, et, en particulier, de ceux de la France, était son seul but. Pour y parvenir, elle s'était appliquée, dans le passé, à favoriser l'union de la France et de l'Angleterre en accueillant autant que possible les démarches que ces deux Puissances arrêtaient en commun, et elle n'avait aucun motif actuellement pour changer de politique à cet égard.

Je sais, d'autre part, que M. le Dr Busch s'exprime dans le même sens auprès des chefs de mission accrédités à Berlin qui l'interrogent sur l'affaire égyptienne. Le bon accord des Cabinets de Paris et de Londres leur est présenté comme un des points essentiels de la question et celui sur lequel se concentrent particulièrement les efforts de l'Allemagne.

Tel est le langage officiel de la chancellerie impériale. Je ne voudrais pas en inférer que nous devions faire grand fond sur l'efficacité du concours de l'Allemagne le jour du règlement final, au cas où l'Angleterre nous marchanderait son bon vouloir. Aussi bien, ne serions-nous sans doute guère disposés à y faire appel; mais, du moins, nous sommes fondés à tirer une conclusion de ces déclarations, à savoir que l'Allemagne ne cherche pas actuellement à prendre pour elle la situation prépondérante que nous avions hier en Égypte, ni le peu d'influence que nous pouvons y conserver encore aujourd'hui, au moyen d'un marché passé avec l'Angleterre.

Je crois savoir, d'une source d'ordinaire assez digne de foi, que le comte

(1) M. d'Aubigny avait télégraphié le 26 septembre à 5 h. 6, soir : «M. Busch, avec lequel j'ai eu tout à l'heure un entretien, m'a dit que les bruits qui avaient couru dans la presse française, au sujet d'une entente séparée entre l'Angleterre et l'Allemagne à propos de l'Égypte, étaient dénués de tout fondement.»

Münster, qui est rentré à Londres, il y a peu de jours, après avoir pris congé de l'Empereur et du prince de Bismarck à Varzin n'était, à l'encontre d'une rumeur assez répandue, porteur d'aucune proposition spéciale à l'adresse de l'Angleterre. Cette dernière Puissance, de son côté, n'aurait fait encore que pressentir Berlin d'une façon générale avant de fixer définitivement ses résolutions, et le prince de Bismarck paraîtrait satisfait de la modération des intentions du Cabinet de Saint-James [1]. Votre Excellence trouvera ci-joint en texte original et en traduction un article d'une feuille de Berlin *Les Nouvelles politiques* dont les informations concordent assez exactement avec les miennes et qui peut être attribué à une inspiration officieuse.

537.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 65. *Thérapia, 4 octobre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 octobre; Dir. pol., 14 octobre.)

J'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, à Votre Excellence une copie de la lettre adressée par Saïd Pacha à l'Ambassadeur d'Angleterre pour lui accuser réception de la communication par laquelle Lord Dufferin avait notifié au Gouvernement du Sultan que, l'armée d'Arabi étant détruite, l'intervention armée de la Turquie en Égypte n'était plus nécessaire [2]. Par mon télégramme, en date du 29 septembre, j'ai déjà fait connaître à Votre Excellence la substance de ce document.

D'après ce qu'a bien voulu me dire Lord Dufferin la dernière phrase, celle par laquelle le Ministre des Affaires étrangères demande à être informé de la date à laquelle sera effectuée l'évacuation de l'Égypte par les troupes anglaises, n'existait pas dans le texte primitif préparé en conseil des Ministres. Elle aurait été ajoutée d'ordre du Sultan.

Si je suis bien informé, un Conseil des Ministres aurait eu lieu aujourd'hui pour examiner la question de savoir s'il conviendrait mieux au Gouvernement ottoman de s'adresser aux grandes Puissances pour provoquer le règlement de la question d'Égypte, ou si la Sublime Porte aurait avantage à chercher à s'entendre directement avec l'Angleterre.

[1] Le 17 décembre, M. Mariani écrira de Munich : « Mon collègue d'Angleterre avec qui je suis en relations suivies m'avait dit, il y a quelques jours, en parlant des affaires d'Égypte, que *son Gouvernement nous étonnerait par sa modération.* »

[2] Voir ci-dessus, n° 533.

538.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 6 octobre 1882, 3 h., soir.*
(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

J'ai eu, il y a quelques jours, une conversation avec le Premier Ministre. Nous avons parlé de l'affaire de la frontière grecque dont je vous ai fait connaître la conclusion [1] consistant dans la remise à la Grèce de tous les points occupés par les Turcs, sous la réserve d'un examen amiable ultérieur du désir exprimé par la Turquie de conserver un passage près de Zarkos, désigné sous le nom de passage de Kalimaki et qui ne se trouve pas maintenant sur les cartes. J'ai cru devoir féliciter le Premier Ministre de la modération et de l'esprit conciliateur que le Gouvernement impérial avait montré dans cette affaire, en l'assurant qu'il serait apprécié par le Gouvernement de la République et par l'Europe entière. Le Premier Ministre m'a paru véritablement sensible à l'assurance que je lui donnais.

Une certaine détente me paraissant se produire dans nos rapports avec la Turquie, et le Premier Ministre ayant mis de la bonne grâce pour régler quelques affaires courantes que je lui ai recommandées, il serait, je crois, opportun et utile que vous voulussiez bien m'autoriser à dire en votre nom au Premier Ministre que vous avez apprécié la sagesse et la modération de la politique suivie par la Porte dans cette dernière affaire avec la Grèce, ou que vous parliez dans ce sens à Essad Pacha. Ce n'est que justice, d'ailleurs, de reconnaître la modération montrée par la Turquie.

Quant au fond de l'affaire, elle est arrangée diplomatiquement. J'espère que l'exécution de l'arrangement ne soulèvera pas de nouvelles difficultés.

539.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 77. *Londres, 7 octobre 1882.*
(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la note que j'ai adressée à Lord Granville au sujet de la question des indemnités égyptiennes et

[1] Par télégramme, du 25 septembre, 11 h. 50, matin.

dont mon télégramme d'hier vous avait annoncé l'envoi [1]. Il m'a paru essentiel de constater, dans une pièce écrite, les observations que j'avais présentées verbalement au Principal Secrétaire d'État, de mettre sous ses yeux celles que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me communiquer par sa dépêche du 5, et de bien établir enfin l'engagement moral résultant, pour le Cabinet de Londres, des propositions qu'il nous avait faites et que nous avions acceptées.

Le Gouvernement anglais — j'ai eu l'occasion d'en prévenir Votre Excellence [2] — ne rompra pas avant quelque temps, peut-être quelques semaines, le silence qu'il garde sur la réorganisation à laquelle il compte procéder en Égypte. Rien n'a transpiré jusqu'ici de ses résolutions et il n'est même pas certain que ses résolutions soient déjà arrêtées. Il est un point néanmoins qui, depuis longtemps déjà, semble décidé dans l'esprit de la plupart des hommes d'État anglais; je veux parler de la suppression ou tout au moins de la transformation du contrôle. J'avais déjà signalé au prédécesseur de Votre Excellence, dès le mois de juillet dernier, les tendances qui se manifestaient dans ce sens. Le langage des journaux anglais est de plus en plus net à cet égard et la *Pall Mall Gazette,* organe de la partie la plus avancée et la plus influente du Cabinet, s'est prononcée nettement hier, dans un article probablement inspiré, pour la suppression d'une institution «que l'expérience, dit-elle, a condamnée par trois fois».

Nous sommes donc menacés, selon toute apparence, de perdre en Égypte la situation privilégiée que nous y occupions à côté de l'Angleterre. Cette déchéance était à prévoir le jour où nous n'avons pas cru pouvoir suivre le Cabinet de Londres dans la voie de l'action commune à laquelle il nous conviait, et il est à craindre aussi que tous nos efforts pour reconquérir le terrain perdu ne se heurtent à la logique des faits accomplis et à la force que l'Angleterre puisera, pour maintenir notre exclusion, non seulement dans ces faits, mais dans l'appui de certaines autres Puissances. C'est en se plaçant au point de vue de nos intérêts généraux que nous devons examiner la question de savoir si nous devons tenter quand même une lutte pour laquelle nous sommes mal préparés ou s'il ne vaut pas mieux faire la part du feu, éviter un échec possible, probable même, — on peut le craindre — accepter de bonne grâce les conséquences inévitables de la politique à laquelle nous nous sommes arrêtés et maintenir, même au prix d'un sacrifice, nos bons rapports avec l'Angleterre, rapports si essentiels puisque nous la trouvons partout et qu'il nous importe à un si haut degré de ne pas la trouver hostile. La question est grave, surtout dans l'état d'isolement où nous ont placés les événements accomplis depuis douze ans.

[1] Allusion à un télégramme de Londres, du 6 octobre, 5 h. 18, soir. M. Tissot y signale un accord intervenu sur le projet des contrôleurs, relatif aux indemnités. — [2] Voir ci-dessus, n° 531 et notes.

Personnellement très partisan de l'alliance anglaise, je ne me fais assurément pas d'illusion sur les avantages *directs* que nous pouvons en tirer, l'Angleterre n'aidera jamais *directement* au développement de notre prospérité et de notre puissance. Mais elle peut nous faire beaucoup de mal, et partout, si nous l'avons contre nous, et c'est ce qui me fait attacher tant de prix à une alliance qui n'est et ne peut être au fond qu'une neutralité plus ou moins bienveillante. Or, nous ne pouvons guère nous flatter de conserver cette neutralité le jour où nous tenterons de reprendre en Égypte la place que nous avons abandonnée de parti pris et dont l'Angleterre a déjà peut-être disposé.

540.

LE BARON BRIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 12. *Bruxelles, 7 octobre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 octobre; Dir. pol., 11 octobre.)

L'arrivée à Bruxelles de l'explorateur Stanley quelques jours après la visite que M. de Brazza a faite au Roi est venue ramener l'attention sur l'Afrique centrale. Depuis que Léopold II a pris Stanley sous son patronage, l'opinion s'est peu à peu habituée en Belgique à considérer cette œuvre comme une entreprise nationale. Aussi est-ce d'un œil jaloux que l'on a vu ici l'accueil qui a été fait en France à M. de Brazza. Tant que l'antagonisme de ces deux explorateurs a eu pour théâtre les contrées lointaines, on semblait attacher une importance secondaire aux résultats obtenus par notre compatriote dans la vallée de l'Ogoué; mais, aujourd'hui que la presse française se montre favorable aux idées de M. de Brazza et que l'on entrevoit l'éventualité d'une ratification par les Chambres des traités conclus par lui avec les grands chefs du Congo, on a de la peine à cacher un peu d'humeur.

L'attitude de M. Stanley n'est pas faite du reste pour calmer ces susceptibilités. S'il se montre avec les rares personnages qui sont parvenus jusqu'ici à l'approcher particulièrement réservé et discret sur les résultats de sa mission, il ne laisse pas échapper l'occasion de parler en termes amers de M. de Brazza. Il reproche à celui-ci de lui avoir enlevé le bénéfice de ses travaux et de ses peines et d'avoir donné un caractère exclusivement français à une entreprise qui aurait dû rester internationale.

Ce dernier reproche est également adressé à Stanley et avec plus de raison par quelques journaux néerlandais. Il y a trois ans, en effet, lorsqu'il partit pour compléter la reconnaissance du bassin du Congo, le comité, constitué à

Bruxelles sous le patronage du Roi, fit appel aux souscripteurs étrangers qui s'intéressaient à la réussite d'une expédition que l'on représentait comme offrant un intérêt international. Des sommes relativement importantes furent recueillies en Hollande. On y était donc jusqu'à un certain point en droit d'espérer qu'ayant participé au succès de l'entreprise on serait appelé à en partager les bénéfices. L'illusion n'a pas dû être longue ; à peine une station était-elle fondée que Stanley en confiait le commandement à un officier de l'armée belge. Certaines feuilles hollandaises se plaignent elles aussi de la mauvaise foi de la Belgique, qu'elles accusent de s'être servie de l'argent de sa voisine pour une expédition dont elle compte être seule à tirer profit.

Pour répondre sans doute au reproche qui a été souvent adressé à Stanley d'avoir, vis-à-vis des indigènes de l'Afrique centrale, abusé des procédés violents lors de ses premières explorations, le *Journal officiel* du Royaume a fait paraître une note rendant compte sommairement de ses derniers travaux. Cette note constate que les résultats en sont considérables, mais qu'ils ont été obtenus par des moyens absolument pacifiques, et elle insiste sur ce fait que pas un seul coup de fusil n'a été tiré pendant toute la durée de l'expédition.

541.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 9 octobre 1882, 2 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 4 h., soir.)

Je suis informé que l'Ambassadeur d'Angleterre a fait transmettre à la Porte la réponse de son Gouvernement à la note turque du 25 septembre (1). Cette réponse, après des assurances d'amitié et de courtoisie réciproques (2), porterait en substance que le licenciement de l'armée égyptienne impose au Gouvernement de Sa Majesté britannique le devoir et l'obligation de prolonger l'occupation de l'Égypte par ses troupes. D'ailleurs, une partie du corps expé-

(1) Abdul Hamid avait dit, le 8 octobre, à M. de Noailles que son Gouvernement n'avait pas encore reçu la réponse de la Grande-Bretagne.

(2) La Porte remercia le Gouvernement de la Reine avec effusion. «Il insiste, disait M. de Noailles, sur l'amitié inaltérable qui unit les deux pays, et propose d'ouvrir sur les affaires d'Égypte des négociations dans lesquelles serait comprise la question de l'évacuation des troupes anglaises.» (Tél. Thérapia, 19 octobre, 4 h. 27, s.) Le Gouvernement anglais répondit «qu'il était disposé à prendre en considération les vues que la Porte lui ferait connaître quand le moment opportun serait venu». (Tél. Thérapia, 29 octobre, 3 h. s.)

ditionnaire anglais a déjà quitté le pays; mais l'évacuation ne sera complète que lorsque les forces militaires y auront été réorganisées et quand le Khédive sera en mesure de déclarer l'ordre entièrement rétabli et de répondre de la sécurité générale.

542.

L'amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies,
à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 15 octobre 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 octobre.)

[Critique des communications de M. Le Myre de Vilers sur la situation au Tonkin.]

Mais il est un point sur lequel je me trouve complètement d'accord avec le Gouverneur de la Cochinchine. Je veux parler de la nécessité d'une solution de la question du Tonkin et, comme lui, j'estime également qu'au Gouvernement de la République seul appartient le soin de la trancher.

[Ce ne sont pas les derniers incidents qui, à ses yeux, rendent cette conclusion indispensable, mais la situation mal définie de la France au Tonkin.]

J'estime donc qu'il est indispensable d'appeler le Conseil des Ministres à délibérer sur un état de choses qui, s'il se prolongeait, pourrait devenir compromettant pour notre honneur. A mon point de vue et comme j'ai déjà eu l'honneur de l'exposer au Conseil en 1879 et en 1880, il n'y a pas d'hésitation possible entre ces deux termes : ou nous emparer du Tonkin ou l'abandonner complètement. Toute solution est préférable au *statu quo,* et au maintien des conventions actuelles [1]. Il importe que nous ne différions plus à accuser nettement notre intention. A mon avis, il est aujourd'hui trop tard pour abandonner un pays où flotte notre pavillon depuis huit ans, pour lequel nous avons déjà fait de nombreux sacrifices, et ce qui était encore possible sans déshonneur pour la République au commencement de 1880 ne l'est plus depuis que se sont manifestés les outrages faits à nos représentants, les violations du traité et les intrigues de la Cour de Hué pour amener une intervention étrangère. J'en conclus donc qu'il faut agir pour établir offi-

[1] M. Duclerc écrira, le 27 octobre, à M. Bourée (D. 21) : «L'amiral Jauréguiberry estime qu'il importe de ne pas laisser traîner plus longtemps les choses en longueur... Il devient nécessaire ou d'abandonner le Tonkin, ou de nous y installer définitivement, quelles que puissent être les résistances du Gouvernement du Roi Tu-Duc.»

ciellement notre protectorat et l'entourer des garanties matérielles qui doivent en être la conséquence.

[L'amiral Jauréguiberry estime que l'occupation du Tonkin sera militairement facile et que la Chine n'est pas à craindre (1).]

543.

M. de Méneval, Chargé d'affaires de France à Lisbonne, à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 52. *Lisbonne, 15 octobre 1882*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

Il règne en ce moment dans la presse portugaise une agitation assez vive fondée sur la manière dont on paraît envisager en France la prise de possession par M. de Brazza, dans le Congo, d'un territoire situé dans le rayon des possessions du Portugal en cette partie de l'Afrique. Les articles des journaux français qui prêchent au Gouvernement de la République la nécessité d'une annexion et d'une extension de notre influence, dans ces régions éloignées, ont soulevé ici de toutes parts des témoignages si nombreux de dépit et même d'indignation, que je manquerais à mon devoir si je ne signalais pas à Votre Excellence ces symptômes de désaffection vis-à-vis de la France. Parmi les nombreux articles de presse inspirés journellement par ce thème à un amour-propre national excessivement ombrageux, j'ai choisi une série d'articles parus dans le *Jornal do Commercio,* feuille bien rédigée, propriété de M. Burnay, mais politiquement inféodée au parti régénérateur; peu de chose en a été retranché; je me suis borné à traduire les arguments du journaliste portugais et à les condenser dans un même cadre. Votre Excellence trouvera cette traduction ci-annexée et appréciera de cette façon ce que les récriminations de la presse portugaise, écho assez fidèle de l'opinion publique en cette matière, peuvent avoir de sérieux et de fondé dans la question toujours brûlante des colonies et en particulier dans celle du Congo. Je me permettrai d'ajouter à ce qui précède que j'ai été témoin, au commencement de l'année

(1) M. Duclerc répondit, le 22 octobre, par une lettre où il approuvait toutes les suggestions de l'amiral Jauréguiberry. Il annonçait que le Conseil des Ministres avait donné son adhésion, le 21 octobre, et il ajoutait : «L'exécution de ce projet pouvant amener certaines difficultés dans nos rapports diplomatiques avec la Chine, j'aurais besoin de connaître le plus tôt possible le plan que vous vous proposez de suivre, ainsi que les engagements que nous devrons imposer à la Cour d'Annam. Je voudrais, après m'être mis d'accord avec votre département sur ces différents points, être en mesure d'en informer notre Ministre à Pékin qui sera chargé de négocier, s'il y a lieu, avec le Tsong-li-Yamen.»

dernière, de la surexcitation causée à Lisbonne dans les esprits par le traité de Lourenço Marquez [1]. Cette nation ordinairement si calme, mais dont l'orgueil est poussé très loin, manifesta, à ce moment, contre la ratification du traité avec l'Angleterre une telle réprobation que la Cour s'en émut, que le ministére s'écroula et que l'Angleterre renonça d'elle-même à réclamer la sanction du traité par les Cortès, devant les complications redoutées par le Gouvernement royal. On ne peut, de plus, se refuser à reconnaître, malgré l'influence des idées françaises en Portugal, que ce pays a toujours cherché son point d'appui du côté de l'Angleterre. Malgré l'absence d'une sympathie bien réelle entre le peuple portugais et la Grande-Bretagne, on comprend ici que l'Angleterre seule aurait un intérêt véritable à défendre le Portugal contre les agressions de l'Espagne et l'on croit pouvoir, si jamais une pareille éventualité se produisait, compter sur un secours effectif de la part de la traditionnelle alliée.

Dans le cas où le Gouvernement de la République prendrait dans la question du Congo une décision pouvant porter atteinte à l'amour-propre portugais, il faudrait certainement s'attendre à ce que le pays se retourne du côté de l'Angleterre. Votre Excellence ne peut se méprendre sur l'issue probable qu'aurait un arbitrage, déféré d'un commun accord à l'Angleterre, à propos de territoires contestés dans le Congo. Cette Puissance, en effet, n'a point oublié, on peut le supposer, notre sentence arbitrale en faveur du Portugal, dans les contestations antérieures qui divisèrent les Gouvernements anglais et portugais pour la possession de la baie Delagoa. Je rappellerai enfin, pour terminer ces réflexions que, lorsque M. Morier, Ministre d'Angleterre à Lisbonne, pressait vivement l'année dernière le Gouvernement de Sa Majesté Très Fidèle de ratifier le traité de Lourenço Marquez, il offrait en même temps au Portugal, en compensation de la promptitude de celui-ci à exécuter ses engagements, de faire reconnaître sans plus tarder par la Grande-Bretagne, et d'une manière formelle, les droits de la nation portugaise à la possession incontestée du Congo.

[1] Le 29 mai, dans sa dépêche n° 32, M. Lefebvre de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne, signalait l'activité de la Société de Géographie de Lisbonne et une déclaration de sa commission africaine du 5 juillet 1881 qui demandait respectueusement au Gouvernement de S. M. T. F. l'établissement de stations civilisatrices, notamment en Afrique orientale dans le district de Lorenzo Marquez.

544.

M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Decrais, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Le Caire, 16 octobre 1882.*

Il me semble que les choses font peu de progrès en Europe, au point de vue des affaires égyptiennes. Pour ma part, je dois le regretter, tant je vois messieurs les Anglais se considérer de plus en plus comme chez eux sur les bords du Nil. M. Malet continue à diriger le ministère, en ayant le soin de ne mettre personne, je ne dis pas dans ses démarches, mais même dans ses confidences. Si je n'étais renseigné par d'autres voies, je serais fort ignorant de tout ce qui se fait.

Mais voici tout de même que le ministère se regimbe. La question du procès d'Arabi tient absolument au cœur du Khédive, et je crois qu'il a raison. Il n'y aura de sécurité pour lui qu'une fois le chef des révoltes militaires bel et bien pendu. Les indigènes ne le croiront jamais abandonné de Mahomet s'ils ne le voient orner une potence. Aussi le Gouvernement anglais ne pourrait-il rien faire de plus désagréable à Tewfik Pacha que de se tailler une popularité aux dépens du Khédive en sauvant Arabi. Nous n'avons qu'à gagner à ce qu'il se produise quelque aigreur entre les deux alliés, mais je voudrais qu'en définitive le Khédive eût le dernier mot. Arabi restera un drapeau si l'on commet *la monstruosité au point de vue oriental* de ne pas le supprimer; or, l'évacuation ne pourra avoir lieu qu'une fois le calme tout à fait rétabli, et de nouveaux désordres, même locaux, retiendraient indéfiniment ou rappelleraient les Anglais. Peut-être y songent-ils déjà quand ils font des déclarations sentimentales au sujet de procès des rebelles et de la nécessité de ne pas froisser l'opinion publique en Angleterre qui considère les rebelles captifs comme les prisonniers de la Grande-Bretagne.

La situation prise par M. Colvin comme contrôleur officieux et honteux est des plus singulières [1]. Il n'avait pas, en droit strict, la faculté de se dérober ainsi, et il ne lui appartenait pas d'enterrer le contrôle à lui tout seul.

[Retour éventuel de M. Brédif qui aurait une situation difficile.]

[1] Voir ci-dessous, nos 548 et 551. Le 29 octobre, M. Raindre annonce, d'après Chérif Pacha «que M. Colvin n'assisterait plus aux réunions..., que par suite le Gouvernement égyptien ne pouvait convoquer le contrôleur français». (Tél. du Caire, 29 octobre, 6 h. 45, soir.)

M. Malet transmit, le 22 octobre, à Lord Granville (*Correspondence respecting the anglo-french financial control,* n° 20, pièce 14) la copie d'une note de Chérif Pacha qui soumettait à l'appréciation des Puissances «l'opportunité de renoncer à une institution dont le maintien ne saurait être justifié».

545.

M. Bourée, Ministre de France à Pékin, aux Membres du Tsong-li-Yamen [1].

17 octobre 1882.

M. Frandin [2] a été chargé de vous entretenir, la semaine dernière, de certaines rumeurs relatives à des faits qui se seraient produits au Tonkin et auxquelles la presse anglaise de Shanghaï avait donné une forme assez inquiétante. Vos Excellences ont déclaré à mon premier interprète que c'étaient là de pures inventions ne reposant sur aucun fondement sérieux. Cependant, mon Gouvernement, de son côté, a reçu des avis d'après lesquels les troupes impériales auraient quitté leurs cantonnements le long de la frontière méridionale du Kouang-Si pour se porter en avant, bien au delà du territoire chinois, qu'elles ne devaient point dépasser, à en juger par les assurances que vous m'aviez données. Enfin, des rapports plus précis, qui me sont transmis par un de nos agents, m'annoncent que l'armée impériale aurait porté ses avant-postes jusqu'aux faubourgs mêmes de Hanoï et qu'elle tiendrait les rives du canal partant de cette ville pour aller rejoindre Quang-Yen. Si ces indications sont exactes, plus d'un tiers du Tonkin serait occupé par vos troupes régulières.

Je prierai Vos Excellences de vouloir bien me faire savoir si, à leur connaissance, ces dispositions militaires ont réellement été prises, si elles ont été ordonnées ou approuvées par le Gouvernement de l'Empereur, et enfin si l'état de choses qu'elles ont créé doit être maintenu. Mon Gouvernement m'invite à le renseigner, dans le plus bref délai possible, sur ces différents points, et je vous saurais infiniment de gré de me mettre en mesure de lui fournir, à cet égard, les éclaircissements qu'il est fort impatient de recevoir [3].

[1] Pièce annexée à la dépêche de M. Bourée, n° 105, du 21 octobre.

[2] Premier interprète de la légation de France.

[3] Une annexe (n° 4) donne la réponse des membres du Tsong-li-Yamen. Il y est dit notamment : « Quand des troubles se sont produits à Hanoï, les brigands qui se trouvaient dans le voisinage des frontières de cette province ont voulu se soulever de toutes parts. Nos troupes du Yunnan sont alors descendues également dans l'Annam... Mais aucun soldat chinois n'a été envoyé dans les environs immédiats de Hanoï occupés par les troupes françaises. » M. Bourée télégraphiait d'ailleurs de Pékin, le 24 octobre, à 10 heures du matin : « Le consul d'Hong-Kong écrit que l'armée chinoise serait aux portes de Hanoï. »

546.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 18 octobre 1882, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Lord Granville, que je viens de voir, m'a parlé du départ de M. Brédif pour l'Égypte et m'a prié de vous dire qu'il attachait du prix à connaître la teneur des instructions qu'il a reçues de Votre Excellence.

Lord Granville pense qu'il y aurait intérêt à ce qu'il y eût identité d'action, ou pour mieux dire d'abstention de la part des deux contrôleurs proprement dits; il serait d'avis que les deux Gouvernements s'entendissent pour charger M. Brédif et M. Colvin (1) de certaines missions communes qui pourraient être ultérieurement définies, de façon à ce que le jour où le contrôle disparaîtrait ou serait tout au moins modifié, le fait n'eût pas l'air de s'être accompli contre la volonté d'une des deux Puissances. Le Ministre des Affaires étrangères ne m'a pas caché que, de l'avis unanime des membres du Cabinet, le contrôle devrait être modifié. Mais il a immédiatement ajouté que le désir et l'intérêt de l'Angleterre étaient de ménager la France (2).

[Discussion sur les indemnités entre les deux interlocuteurs.]

(1) M. Tissot avait eu confidentiellement communication d'une note de Lord Granville qui disait notamment : «L'action des contrôleurs ayant été interrompue par leur absence, il m'a paru préférable de conseiller à M. Colvin de ne pas reprendre ses fonctions immédiatement et de laisser au Gouvernement de Sa Majesté le temps d'élaborer et de faire savoir ses vues sur l'ensemble de la question égyptienne.» (Tél. Londres, 11 octobre, 6 h. 47 s.)

(2) Dans cet ordre d'idées, Lord Granville avait, le 4 octobre, parlé à M. Tissot «d'une question qu'il avait à cœur d'éclaircir amicalement auprès de M. Duclerc». «Il lui était revenu, m'a-t-il dit, que Votre Excellence aurait conçu quelque inquiétude de l'absence actuelle de Lord Lyons.» Lord Granville tenait à détromper M. Duclerc. Lord Lyons avait demandé un congé que sa santé réclamait depuis longtemps et les deux Ministres des Affaires étrangères restaient «en communication complète et intime» par l'intermédiaire de M. Tissot et de M. Plunkett. «Si je pouvais penser, a ajouté Lord Granville, que nos rapports dussent souffrir le moins du monde de l'absence de Lord Lyons, aucune considération ne m'empêcherait de l'inviter à regagner son poste.» (Dépêche de Londres, du 4 octobre, n° 76.)

547.

M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 155. *Paris, 18 octobre 1882.*

Les informations que j'ai transmises à votre ambassade le 16 août dernier, sous le n° 118, vous ont annoncé la résolution prise par la Reine Ranavalo d'envoyer une mission à Paris et auprès de diverses Cours d'Europe ainsi que l'objet qui est assigné aux représentants du Gouvernement hova. Vous avez été en même temps tenu au courant de la communication qui nous a été faite vers cette époque par Lord Lyons relativement à nos difficultés avec la cour d'Émirne et de la réponse qu'elle a provoquée de ma part.

La mission hova, dont le rapport ci-joint de M. Baudais vous fera connaître la composition, est depuis quelques jours en France [1]. Nous ne sommes pas encore fixés sur les points qu'elle pourra utilement traiter et nos relations avec elle ont dû jusqu'ici se borner à un échange de paroles courtoises.

Toutefois ses membres paraissent être munis de pouvoirs assez étendus et trois délégués ont pu être désignés pour s'entretenir avec eux des questions pendantes. Le directeur des Affaires politiques et le directeur du contentieux de mon département ont été chargés de concert avec le vice-amiral Peyron, chef d'État-major du Ministre de la Marine, de représenter le Gouvernement de la République dans les conférences qui viennent de s'ouvrir [2].

Mais nous ne saurions évidemment préjuger encore le résultat définitif des pourparlers et cette incertitude m'oblige naturellement à une assez grande réserve pour tout ce qui se rattache à cet ordre de questions. Le Cabinet de Londres n'a pas manqué de s'enquérir de nos intentions, comme vous le verrez par la lettre de M. Plunkett ci-jointe en copie. J'espère être prochainement en mesure de répondre à cette communication.

La lettre du Ministre de la Marine également ci-annexée vous mettra du moins à même d'apprécier dès à présent l'état des choses, en ce qui concerne plus particulièrement nos droits territoriaux renfermés jusqu'ici vis-à-vis de la Cour d'Émirne dans la défense de la situation conventionnelle créée par les traités passés par la France tant avec les Hovas en 1868 qu'avec les Saka-

[1] M. Baudais, Consul et Commissaire français à Tananarive avait été invité par télégramme du 17 août, 6 h. 30, soir, à ne mettre aucun obstacle au départ de la mission malgache, et autorisé à venir à Paris, où son concours pouvait «être utile pour mener à bonne fin ces négociations.»

[2] La première séance avait eu lieu le 17 octobre.

laves de la côte Nord-Ouest de Madagascar en 1840-1841 (1). C'est également le terrain où nous devons, ce semble, nous maintenir vis-à-vis de l'Angleterre elle-même. Le respect de ces actes internationaux dont les plus importants ont en leur temps été livrés à la publicité ne saurait en effet mettre en cause à aucun degré l'entente amicale à laquelle fait allusion le Ministre d'Angleterre à Paris. Il vous sera facile de vous en convaincre en prenant connaissance des diverses indications dont cette lettre a pour objet de vous donner connaissance, à titre d'information personnelle.

548.

Lord Granville, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne,

à Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris (2).

D. Confidentiel. *Foreign Office, 23 octobre 1882.*

Le Gouvernement de Sa Majesté a nécessairement examiné la question de savoir jusqu'à quel point il serait désirable de modifier les arrangements qui se rattachent à l'administration de l'Égypte et qui forment le sujet d'un accord international ainsi que de savoir quels changements la récente expérience a indiqués comme utiles.

Le Gouvernement de la Reine est extrêmement désireux de saisir la première occasion favorable pour consulter le Gouvernement français sur les points dans lesquels les deux pays sont intéressés en commun et il profite du retour de Votre Excellence à Paris pour vous communiquer une esquisse générale de ses vues (3).

En première ligne, parmi les arrangements en question figure la nomination de contrôleurs généraux anglais et français institués originairement par le décret du 18 novembre 1876 et avec les attributions qui leur furent assi-

(1) Un premier traité, signé le 14 juillet 1840, entre le capitaine d'infanterie de marine Passot et la Reine sakalave Tsoumeka nous cédait les îles Nossi-bé et Nossi-cumba et les droits que la Reine tenait de ses ancêtres sur la côte Ouest de la grande terre. D'autres traités suivirent en 1841.

(2) Traduction de la pièce anglaise communiquée par l'ambassade.

(3) M. Tissot avait annoncé l'envoi de la présente dépêche par son télégramme du 23 octobre, 7 h. 20, soir. Il en avait connu l'objet, mais non le détail. Il ajoutait : «J'ai su ce matin par le comte Herbert (de Bismarck), qui part demain, que Lord Granville lui a exprimé le regret de ne pas être en mesure de l'entretenir de la question égyptienne, le Cabinet de Londres, a-t-il ajouté, croyant devoir en causer avec le Gouvernement français et s'entendre avec lui avant de faire part de ses résolutions aux autres Puissances. Le fait m'a été confirmé ce soir par Sir Ch. Dilke.»

gnées provisoirement par un décret postérieur, celui du 15 novembre 1879.

Le Gouvernement de Sa Majesté a toujours été de cet avis que le système ainsi établi a bien fonctionné pour la prospérité matérielle de l'Égypte et que les contrôleurs anglais et français ont, avec habileté et consciencieusement travaillé dans ce but.

Mais les événements récents ont démontré que ce système n'est pas exempt de sérieux défauts et dangers. Le Gouvernement de Sa Majesté croit donc qu'il vaut mieux abandonner complètement le contrôle et chercher à le remplacer par quelque autre système.

Comme remplacement du contrôle, le Khédive nommerait un seul conseiller financier européen. Ce fonctionnaire assisterait aux conseils de Cabinet, mais non pas comme Ministre des Finances, lorsqu'il y serait invité par le Khédive, et il exercerait, d'après la décision de Son Altesse, le droit d'investigation et d'avis sur les questions financières, mais sans aucune autorité d'intervenir dans l'administration directe du pays.

Ce plan se recommande au Gouvernement de Sa Majesté par sa simplicité et parce qu'il offre plus d'occasions au peuple égyptien de se développer par lui-même.

Ce plan ne touche en rien à la loi de liquidation.

Le Gouvernement de Sa Majesté proposerait que le nouvel arrangement fût fixé pour une période de dix ans, avec cette réserve qu'il pourrait, au bout de cinq ans, être rapporté ou modifié, dans le but, si les circonstances le permettaient, de diminuer l'action de l'élément européen et d'accroître celle de l'élément égyptien dans le système général de contrôle financier.

Si ce plan obtenait l'adhésion du Gouvernement français, je proposerais que, après que les contrôleurs généraux auront rempli quelques devoirs qui appartiennent encore maintenant à leur charge, le Khédive fût informé que les Gouvernements anglais et français consentent à abandonner la position exceptionnelle qu'ils occupent, en ce qui concerne le contrôle, et lui conseillent de commun accord de l'abolir par un décret qu'il rendrait. Ce décret et le nouvel arrangement seraient formellement (officiellement) communiqués aux Puissances.

Le Gouvernement de Sa Majesté proposerait, en outre, d'informer le Gouvernement égyptien qu'ils (les deux Gouvernements) approuvent entièrement le principe d'employer, dans une mesure plus large, des Égyptiens indigènes, autant que cela sera praticable, dans toutes les branches de l'administration de l'Égypte où ils pourraient rendre des services réels[1].

Votre Excellence est priée de communiquer ces propositions à M. Duclerc et de provoquer avec lui une discussion à ce sujet.

[1] Voir sur ces questions *Die Grosse Politik*, tome III, n° 731. *La Politique extérieure de l'Allemagne*, tome III, n° 618.

Le Gouvernement de Sa Majesté les a faites avec le désir sincère de prendre en considération la dignité et les intérêts de la France de la manière la plus conforme à ces buts [1].

Le Gouvernement de Sa Majesté pense qu'il n'est guère souhaitable ni au point de vue du droit, ni dans l'intérêt de l'Égypte de s'immiscer dans les arrangements financiers qui ont été le sujet de l'accord international général, en rouvrant un établissement ainsi institué, et qu'au contraire, il est plus probable que plus d'économie et une plus grande simplicité, avec tout autant d'efficacité peut être obtenue par l'organisation de bureaux qui actuellement contrôlent et, dans certains cas, administrent les différentes sources de revenus. Toutefois, c'est une question qui peut être résolue seulement par un accord entre les Puissances qui sont parties dans cet arrangement spécial, et c'est sur ce point que le Gouvernement de Sa Majesté serait bien aise d'avoir l'avis de celui de France.

549.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 25 octobre 1882, 10 h. 30, matin.*

Vous avez très exactement interprété mes paroles [2].

D'abord je n'ai pas dit un mot de l'Allemagne à M. Dilke [3]. J'avais pour cela de bonnes raisons que vous comprenez parfaitement. J'ai dit simplement, sans désigner personne, que nous étions bien résolus à garder la paix avec tout le monde; mais que nous nous mettions en mesure de nous défendre, si on nous attaquait. Rien de plus. Tous les yeux peuvent être braqués sur nous. On ne découvrira pas le plus petit indice d'une intention offensive contre qui que ce soit. Mais la résolution de défendre ce qui nous reste de la patrie, oui, et à fond.

(1) Voir ci-dessus, n° 546 et note.

(2) Nous n'avons pas trouvé le document auquel se réfère l'assertion de M. Duclerc.

(3) Le Sous-Secrétaire d'État au Foreign Office était venu à Paris pour engager la conversation sur la question égyptienne.

550.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aubigny, Chargé d'Affaires de France à Berlin.

D. n° 130. *Paris, 26 octobre 1882.*

J'ai pris connaissance avec intérêt des lettres par lesquelles vous m'avez annoncé, le 11 et le 17 du mois dernier, que le Cabinet de Berlin continuait à se montrer favorable aux réformes judiciaires préparées pour la Régence de Tunis. Le langage tenu à cet égard par le Dr Busch à M. Van der Hœven a évidemment sa valeur, surtout si l'on rapproche ces indications des renseignements que me donne le comte Lefebvre de Béhaine et dont vous êtes tout particulièrement en mesure d'apprécier la signification. Telle est du moins l'impression qui ressort des rapports ci-joints en copie pour votre information personnelle.

Les dispositions de la plupart des autres Gouvernements vous sont connues par mes précédentes communications. Nous savons aujourd'hui que l'Italie ne se séparera pas des Puissances qui se sont déclarées prêtes à faciliter l'inauguration d'un régime judiciaire que les Européens doivent, à tant de points de vue, préférer à l'état de choses présent. Je vous envoie ci-jointes les copies d'un télégramme par lequel je viens d'apprendre les assurances de M. Mancini, ainsi que d'une lettre de M. de Bâcourt, où vous trouverez résumées les impressions de cet agent sur les tendances qui, il y a quelques jours déjà, commençaient à prévaloir à Rome à l'égard de la suppression des capitulations dans la Régence.

551.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

L. particulière. *Paris, 28 octobre 1882.*

J'ai revu aujourd'hui Lord Lyons, qui venait recevoir ma réponse à sa communication [1]. Je lui ai dit en substance : «D'après vos propres déclarations, le système du contrôle a bien fonctionné pour la prospérité matérielle

[1] Voir ci-dessus, n° 548.

de l'Égypte et les contrôleurs anglais et français ont avec habileté et consciencieusement travaillé dans ce but.

«Il serait difficile de fournir de meilleures raisons pour conclure au maintien du contrôle. Cependant, vous proposez de l'abolir parce que «ce système n'est pas exempt de sérieux défauts et dangers.» Quels défauts et quels dangers? Je ne les trouve indiqués nulle part dans votre note.

«Mais voulez-vous réellement abolir le contrôle? Nullement. Vous dites : Comme remplacement du contrôle, le Khédive nommerait un seul conseiller financier européen.» [1] Européen, c'est-à-dire anglais, n'est-ce pas? Eh bien, pour appeler les choses par leur nom, ce que vous proposez, ce n'est pas l'abolition du contrôle, c'est l'abolition du contrôleur français. Je ne vous surprendrai certainement pas, en vous disant qu'il ne m'est pas permis d'accepter cela».

«— Ce n'est pas long, a repris Lord Lyons. Je vais télégraphier votre réponse à mon Gouvernement.

«Vous pouvez ajouter, ai-je repris, à mon tour, que votre Gouvernement a devant lui trois alternatives : réorganiser l'Égypte à lui seul, ou avec l'Europe, ou avec nous. Lord Granville a dit à M. Tissot que le désir de l'Angleterre était de s'entendre avec nous, et que c'était aussi son intérêt. J'espère qu'il reviendra à cette conviction.»

Là-dessus, l'Ambassadeur s'est levé et, au moment de franchir la porte, il m'a tendu la main et m'a dit : «Je pense que nous pourrons peut-être trouver quelque autre arrangement.» J'ai répondu : «Je le désire et je l'espère».

Je vous assure, M. l'Ambassadeur, que j'en suis encore à me demander quel peut être le sens, le but d'une proposition si peu sérieuse, si évidemment inacceptable? On me dit qu'il y a un grand désarroi, une grande incertitude d'allures dans le Cabinet britannique. Nous ne serions donc pas les seuls malades. Nous verrons bien.

Pour mon compte, je suis bien tranquillement décidé à n'accepter que l'acceptable, et je suis sûr que c'est là aussi votre sentiment. Ayant fait loyalement tout ce qui était en mon pouvoir pour maintenir l'entente amicale, si les Anglais n'en veulent plus, je me résigne.

[1] Le 3 novembre, Lord Lyons écrivait à Lord Granville : «L'argument que le conseiller financier n'a qu'une médiocre position en Égypte, ou en tout cas une situation inférieure à celle des contrôleurs, est une arme à deux tranchants. Le système de Duclerc est d'affirmer que nous établissons une distinction verbale qui n'est pas fondée en fait; que, dans la pratique, le conseiller aura tous les pouvoirs et plus de pouvoirs que les contrôleurs, et que virtuellement la France est privée de sa part de contrôle sans recevoir de compensation, même apparente.» Lord Lyons dit aussi que la «Haute Finance» prétend que l'institution du conseiller financier est injurieuse pour la dignité de la France. (Lord Newton, Lord Lyons, t. II, ch. XV, London, 1913, in-8°.)

552.

M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 30 octobre 1882, 10 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

J'apprends de M. Malet la prochaine arrivée au Caire de Lord Dufferin (1). M. Malet m'a dit avoir sollicité sa venue pour que l'Ambassadeur de la Reine pût étudier sur place l'ensemble des affaires égyptiennes, notamment en ce qui concerne les procès politiques.

Le marquis de Noailles et M. Tissot seront sans doute en mesure de fixer plus exactement Votre Excellence sur le caractère de ce voyage qui fera ici l'impression que l'on peut prévoir.

553.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 31 octobre 1882, 4 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 12 h. 30, soir.)

L'envoi de Lord Dufferin en Égypte (2) a causé ici une vive surprise dans le corps diplomatique. Il indique assez clairement le peu de compte que l'Angleterre tient de la Turquie dans la question égyptienne. Le premier Secrétaire de l'ambassade, M. Wyndham reste Chargé d'affaires. Quant aux motifs réels qui ont décidé le Cabinet de la Reine à envoyer l'Ambassadeur d'Angleterre prendre la gestion confiée jusqu'ici à M. Malet, on en est réduit aux conjectures. Lord Dufferin donne à entendre que l'ordre de son Gouvernement lui est parvenu inopinément (3), mais j'ai quelques raisons de croire

(1) Voir ci-dessous, n° 553 et note.

(2) M. de Noailles avait télégraphié le 30 octobre: «Je viens de recevoir la visite de l'Ambassadeur d'Angleterre qui m'a annoncé qu'il partait jeudi pour l'Égypte.» Voir aussi ci-dessus, n° 552.

(3) Le 29 octobre, Lord Granville prie Lord Dufferin d'aller prendre en Égypte la direction des négociations engagées pour le règlement général et de s'embarquer aussitôt que possible sur *l'Antilope,* bateau de la marine royale. Le même jour, il avise Sir Ed. Malet de sa décision, il compte sur la connaissance des questions locales de Sir Ed. Malet et sur sa connaissance générale des détails si compliqués de toute la question d'Orient pour arriver à une solution. (Voir n°s 66 et 67 de *Further Correspondence respecting the Affairs of Egypt,* n° 1, 1883. Les documents s'échelonnent entre le 16 septembre et le 13 décembre 1883.)

que la suggestion est venue de lui, soit directement, soit indirectement. Le désir personnel de Lord Dufferin de paraître sur un théâtre nouveau expliquerait alors la mission qui lui a été donnée. La décision du Gouvernement anglais a été probablement inspirée par des motifs plus sérieux. Les difficultés de la situation, le désir d'avoir en Égypte un agent revêtu de la plus haute autorité diplomatique sont peut-être la cause du choix de Lord Dufferin. Cela voudrait dire que les Anglais trouvent sur les bords du Nil des embarras qu'ils n'avaient pas prévus. Dans cette supposition, Lord Dufferin serait chargé de trouver une solution. On peut voir aussi dans la mission confiée à mon collègue, et c'est peut-être là l'hypothèse la plus vraisemblable, la volonté de l'Angleterre de s'affirmer davantage encore en Égypte [1]. Lord Dufferin a été Gouverneur du Canada et aspire à devenir Gouverneur des Indes.

Confidentiel. Bien que très conciliant dans la forme et doué de beaucoup de tact, Lord Dufferin, est, dans le cas, *anglais*. Je serais étonné s'il ne cherchait pas à implanter l'Angleterre en Égypte, autant qu'il dépendra de lui; il a l'imagination vive et fertile et ne craint pas d'aller de l'avant. Il caresse le rêve d'un empire arabe formé sous l'influence anglaise. Il m'a dit, il y a quelque temps, et sans que rien eût préparé une semblable plaisanterie : «Puisque nous n'avons pu faire un Khédive du Prince Halim, faisons-le Sultan.» Je ne sais si cette plaisanterie répondait à quelque pensée du fond de la tête. Il n'aime pas les Turcs, regarde le Sultan comme un maniaque incorrigible avec lequel il n'y a rien à faire et me paraît envisager comme prochaine une dislocation de l'Empire ottoman.

Il paraîtrait que M. Malet ne quittera pas l'Égypte, mais prendra un repos que sa santé rend, dit-on, nécessaire.

554.

Note de l'Ambassade d'Allemagne.

N. *Paris, 3 novembre 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 novembre.)

Dans le cas où des troubles éclateraient à Madagascar, le Gouvernement impérial d'Allemagne serait très reconnaissant au Gouvernement français si

[1] M. de Noailles s'explique sur ce sujet dans une lettre particulière à M. Decrais : (1er novembre).

«Le départ de Lord Dufferin pour l'Égypte a causé au Sultan une vive émotion. Comme je vous l'écrivais dans une dépêche du 11 octobre, et depuis, je crois, les Anglais négligent décidément la Turquie. Je ne ferai pas cependant à nos voisins d'Outre-Manche l'irrévérence de les comparer aux rats qui s'en vont des vieilles maisons quand elles vont tomber.»

celui-ci voulait bien donner des ordres afin que le commerce allemand et les nationaux allemands à Madagascar fussent protégés par les autorités françaises.

Le Gouvernement impérial est d'ailleurs résolu à ne s'immiscer en aucune manière dans les différends [1] existant entre le Gouvernement français et le Gouvernement hova [2].

555.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. *Londres, 4 novembre 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 novembre.)

Je suis obligé de constater, depuis quelques jours, un changement assez prononcé dans les dispositions des hommes politiques de ce pays à l'égard de la France. Tant qu'on a pu douter, je ne dirai pas du succès final de l'expédition égyptienne, mais de la promptitude et de la facilité de ce succès, l'opinion publique anglaise a compté avec nous [3]. On reconnaissait volontiers que l'Angleterre était tenue à ménager la Puissance qui avait, pendant plusieurs années, occupé à côté d'elle, en Égypte une situation privilégiée. On admettait sans peine qu'une transformation de l'état de choses établi sur les bords du Nil devait assurer à cette Puissance des compensations de nature à désintéresser tout au moins son amour-propre. Votre Excellence sait ce qu'il est advenu des demi-promesses qu'on ne nous épargnait pas alors. Non seulement, aujourd'hui, il n'est plus question de ménagements, mais on nous laisse entendre clairement que notre attitude dans l'affaire égyptienne est de nature à amener un refroidissement entre les deux pays, peut-être même d'assez sérieuses difficultés [4].

(1) Sur ces différends, voir ci-dessus, n° 547.

(2) M. Duclerc répondit à cette note, le 14 novembre :

« Le Gouvernement de la République, disait-il, donnera volontiers des ordres dans ce sens. » Il ajoutait : « Le Gouvernement de la République ne peut d'ailleurs qu'être particulièrement sensible aux assurances contenues dans la note précitée et d'après lesquelles le Gouvernement impérial est résolu à ne s'immiscer en rien dans les discussions pendantes entre la France et la Cour d'Émirne. »

Le 2 décembre (D. n° 141), M. Duclerc transmettait à M. de Courcel une copie de la note allemande et le texte de sa réponse.

(3) Voir ci-dessus n° 546 et note.

(4) Le 6 novembre (D. n° 90), M. Tissot écrira encore : « Quel que soit mon regret de le constater, j'ai la conviction que le *condominium* est condamné dans la pensée du Gouvernement anglais, non pas à cause des dangers qu'on affecte de voir dans son fonctionnement, mais bien parce qu'il implique un partage que l'Angleterre n'admet plus...

... L'Angleterre ne marchande pas les conditions d'une entente dont elle croit pouvoir se passer. Elle ne cherche pas une rupture de parti pris, elle la redoute encore moins. Elle entend simplement s'assurer le bénéfice exclusif de la campagne qu'elle vient de faire, et s'inquiète peu de porter atteinte à des droits que nous avons compromis, d'après elle, en ne la suivant pas. »

L'écho de cette irritation croissante me revient de tous côtés, comme de tous côtés on prévoit les complications auxquelles je viens de faire allusion. Les hommes politiques anglais les plus dévoués à l'entente des deux nations ne me cachent pas leurs craintes. Les autres dissimulent à peine leur hostilité. Sir Charles Dilke, que je n'essayerai pas de classer dans l'une ou l'autre de ces deux catégories mais qui représente à coup sûr la pensée de la majorité du Cabinet, Sir Charles Dilke s'est exprimé aujourd'hui même vis-à-vis du conseiller de mon ambassade, en termes qui ne permettent pas de douter que les bonnes relations des deux pays, dans sa pensée, ne soient sur le point de recevoir une sérieuse atteinte (1). M. Plunkett, actuellement en congé, tient à peu près le même langage, mais avec une nuance de regret plus marquée.

J'avoue que ces tendances de l'opinion publique en Angleterre ne laissent pas que de me préoccuper. Dans d'autres conditions que celles où nous nous trouvons actuellement, nous pourrions plus facilement prendre notre parti d'un de ces accès de mauvaise humeur auxquels nous ont habitués nos voisins d'Outre-Manche. Mais il est à craindre que cette mésintelligence ne se traduise prochainement en faits dans les nombreuses questions que nous avons à traiter avec le Cabinet de Londres. On nous laisse entrevoir déjà l'hostilité plus ou moins marquée que nous rencontrerons dans les affaires de Terre-Neuve, de Raïatea, de Madagascar, de Tunis et du Congo. Sur la plupart de ces points, les dispositions de nos anciens alliés ne sont rien moins qu'amicales.

[M. Tissot insiste sur l'attitude de l'Angleterre, qui, dit-il, « ne nous pardonne pas les torts qu'elle a eus envers nous ».]

556.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Londres, 4 novembre 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 novembre.)

J'ai fait allusion, dans ma dépêche n° 87, aux dispositions probables du Cabinet de Londres dans la question de Madagascar (2). Nous devons nous attendre à des difficultés. Nous aurons à compter, non seulement avec les jalousies politiques de l'Angleterre, mais avec ses passions religieuses. Une certaine agitation se manifeste dans le clergé protestant qui affecte de consi-

(1) Sur les sentiments de Sir Charles Dilke, voir *Die Grosse Politik,* t. III, n° 730. *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, p. 616. — (2) Voir ci-dessus, n° 555.

dérer nos revendications comme une menace pour les missionnaires anglais de Madagascar. Les sociétés bibliques ont déjà décidé qu'une députation serait envoyée à Lord Granville. Sir Charles Dilke de qui je tiens ces détails, considère ce mouvement comme assez sérieux pour que le Cabinet de Londres soit obligé d'en tenir compte [1].

557.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 5 novembre 1882, 2 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 4 h. 45, matin.)

[Conversation avec Saïd Pacha qui a désiré parler à M. de Noailles de Tunis et du nouveau Bey.]

C'est le désir d'octroyer un firman au nouveau Bey [2] qui préoccupe le Gouvernement impérial. «C'est là, m'a dit Saïd Pacha, une excellente occasion de rétablir l'entente sur la question tunisienne et d'amener un parfait rapprochement entre la Turquie et la France dont la politique doit être la même dans la Méditerranée.»

Je dis à Saïd Pacha que j'allais lui répondre très franchement et que ma franchise consistait à lui conseiller d'abandonner absolument cette idée. Je lui expliquai toutes les raisons de l'expédition de Tunisie et, outre la cession de Chypre, qui avait rompu dans la Méditerranée l'équilibre entre la France et l'Angleterre, équilibre qui était la meilleure garantie pour la Turquie et pour l'indépendance de cette grande mer intérieure contre les compétitions étrangères qui étaient venues nous provoquer en Tunisie, la nécessité où nous avions été de prendre l'initiative pour empêcher, devant l'agitation semée dans le monde arabe, qu'il ne vînt à se produire à Tunis une situation analogue à celle qui vient d'amener en Égypte de si fâcheuses conséquences. Je lui montrai de quelle modération nous avions fait preuve en Tunisie où

(1) M. Duclerc avait fourni des éclaircissements à M. Plunkett qui en avait demandé par une lettre du 12 octobre. M. Duclerc devait écrire, le 18 novembre, à Lord Lyons que les Ambassadeurs malgaches, qui devaient se rendre à Londres, à Berlin et à Washington avaient été accueillis à Paris en représentants d'un peuple ami, et que le Gouvernement français s'était entretenu avec eux de questions qui «intéressent exclusivement les relations du Gouvernement de Tananarive avec nous».

(2) Sidi Ali qui avait succédé à son frère Mohammed-es-Sadok, le 28 octobre 1882. M. Duclerc écrira le 10 novembre (D. 164) à M. de Noailles : «Ali Bey s'est engagé à remettre au Résident toutes lettres ou firmans qui pourraient lui être adressés de Constantinople.»

l'annexion nous eût été si facile, je lui rappelai que la France avait toujours maintenu que la Tunisie était un État indépendant de l'Empire ottoman et insistai sur ce que notre présence à Tunis n'avait fait perdre à l'Empire ni un sou, ni un soldat, ni un grain d'influence dans le monde; l'hérédité étant établie de fait *ab antiquo* dans la Régence, et reconnue même par les Sultans. Les firmans n'étaient qu'une formalité vaine et il ne fallait pas pour des questions de forme, vides d'intérêt, risquer de faire surgir des difficultés (1). J'ajoutai, en riant, que si la Porte tenait absolument à rédiger un firman d'investiture, il fallait le faire au nom du Bey actuel et de tous ses successeurs dans l'avenir, et l'envoyer non à Tunis, mais à Paris.

Je dis ensuite à Saïd Pacha que j'étais prêt, pour ma part, à travailler de toutes mes forces à une politique de rapprochement, mais que c'était sur la question de la frontière tripolitaine que ce rapprochement devait s'opérer.

La Turquie nous faisait là avec ses agissements, ses agents secrets, ses agitateurs, son armée de 15.000 hommes que l'on faisait passer aux yeux de la crédulité musulmane pour l'avant-garde de la grande armée impériale qui devait nous chasser d'Afrique, une guerre sourde mais réelle (2). Cet état de choses ne pouvait se prolonger davantage; que si la Turquie avait des inquiétudes pour la Tripolitaine, nous étions prêts à lui donner toutes les assurances et toutes les garanties possibles pour le présent et pour l'avenir, que nous ne voulions pas avoir d'autres voisins que les Turcs et que nous serions nous-mêmes d'excellents voisins.

Je ne sais pas si j'ai produit quelque impression sur l'esprit de Saïd Pacha, mais il me fit peu d'objections et la conversation eut une tournure parfaitement amicale. Il me promit de parler au Premier Ministre de Hamza et d'examiner très sérieusement la question avec lui. Hamza étant l'homme du palais, je doute que les Ministres aient leur liberté d'action.

(1) «Avec les ménagements de forme que vous jugerez convenables, télégraphiera M. Duclerc, le 18 novembre, à 3 h. s., veuillez déclarer à Saïd Pacha que le commandant du vaisseau, porteur du firman, ne sera pas autorisé à débarquer à Tunis.» La Porte fit sonder le Cabinet de Berlin sur cette question de l'investiture. «La réponse qu'a reçue l'Ambassadeur de Turquie n'a rien eu d'encourageant, disait M. de Noailles.» (D. n° 132, de Péra, du 29 novembre.)

(2) «J'ai prévenu hier M. Cambon, télégraphiait M. de Noailles, le 14 novembre, à 3 h. 25, soir, que le Sultan venait d'envoyer de nouveaux émissaires à Tripoli.»

558.

Note[1] de l'Ambassade de Grande Bretagne.

Paris, 8 novembre 1882.

Les Gouvernements anglais et français n'ont pas pu s'entendre sur l'étendue exacte des droits de pêche reconnus par traités à la France sur les côtes de Terre-Neuve[2] : Il a été proposé d'adopter, par commun accord, un *modus vivendi* destiné à régler la pêcherie dont il s'agit, sans porter atteinte aux droits réclamés par les deux nations.

Le Gouvernement britannique reprendrait volontiers avec le Gouvernement français des négociations à ce sujet, et il a invité Lord Lyons à provoquer immédiatement la discussion de la question avec Son Excellence M. Duclerc.

Le but que l'on souhaite d'atteindre est d'assurer aux citoyens français la jouissance intégrale du droit de pêcher et de sécher le poisson sur la côte de Terre-Neuve dans les limites fixées par les traités et, en même temps, de donner satisfaction aux besoins légitimes des habitants de ces côtes, et de permettre le développement des ressources agricoles et minières de la colonie.

Le Gouvernement britannique a la confiance que cette indication du but commun qu'il conviendrait d'assigner aux efforts réunis des deux pays ira au-devant des désirs du Gouvernement français et sera acceptée par lui sans difficulté comme formant une base préliminaire convenable pour la négociation ultérieure du *modus vivendi* que les deux Gouvernements ont en vue.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'entend pas pour le moment entrer dans la discussion des détails spéciaux de la question, mais, comme premier pas vers l'arrangement désiré, il proposerait la création d'une commission pour déterminer sur place les questions à résoudre ; cette commission serait composée de deux membres, nommés, l'un, par le Gouvernement anglais, l'autre par le Gouvernement français, et ses pouvoirs seraient d'abord limités à une année.

Il devrait toutefois être entendu que les mêmes ou d'autres commissaires pourraient être de nouveau désignés les années suivantes, si le système paraissait fonctionner d'une façon satisfaisante, et qu'une force de police suffisante serait placée sous leurs ordres[3].

(1) Note verbale.

(2) Voir ci-dessus nos 253 et 410.

(3) M. Duclerc écrit le 24 novembre à Lord Lyons qu'il a communiqué sa note pour étude au Ministre de la Marine. Mais il doit faire observer à l'Ambassadeur que : «nous n'avons reçu jusqu'ici aucune indication de nature à nous éclairer sur les intentions du Gouvernement anglais en ce qui concerne la situation de l'île de Raïatea». Il rappelle que notre protectorat provisoire échoit le 31 décembre prochain. Lord Lyons répond le 29 novembre que le Gouvernement de Sa Majesté ne s'oppose pas à la prolongation pour une période de trois mois de l'accord actuel sur le protectorat provisoire du Raïatea. Il consentirait à une prorogation plus longue si ses propositions étaient acceptées en ce qui concerne Terre-Neuve. Voir aussi sur Raïatea, ci-dessus, n° 310.

559.

M. RAINDRE, GÉRANT L'AGENCE DIPLOMATIQUE ET LE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 40. Très confidentiel. *Le Caire, 13 novembre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 7 juillet 1883.)

Aux entrevues de pure courtoisie, qui ont pris place après l'arrivée de Lord Dufferin en Égypte, ont succédé les premières conversations politiques entre l'Ambassadeur de la Reine, le Khédive et ses Ministres. S'il faut en croire des renseignements dont la provenance m'inspire une confiance assez grande, l'impression produite par ces premières négociations ne serait pas exactement la même chez le Khédive et chez ses Ministres. Tewfik Pacha, à ce moment décisif, aurait décidément conçu quelque appréhension en face de l'inconnu apporté par le représentant de Sa Majesté britannique, tandis que son ministère, frappé surtout des manières affables de l'Ambassadeur, en augurerait provisoirement qu'un homme aussi courtois ne saurait être bien exigeant. Mais je reprends un peu plus haut le récit des faits, leur exposé pouvant jeter quelque lumière sur la cause et la nature des impressions encore confuses, auxquelles je viens de faire allusion.

Lord Dufferin a remis à Tewfik Pacha une lettre adressée par le Principal Secrétaire d'État de la Reine au Khédive pour annoncer à Son Altesse que l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople est envoyé en mission auprès d'Elle. Cette mission est définie comme ayant pour objet de ramener l'ordre dans le pays et de rétablir la concorde parmi ses habitants de toute classe, de toute race, de toute religion. Elle aurait aussi pour but la reconstitution de l'Égypte et le raffermissement de l'autorité du Khédive. Lord Dufferin, ajoute la missive de Lord Granville, conservera ses fonctions à Constantinople et sera assisté dans sa tâche par le Ministre de Sa Majesté, M. Malet [1].

Il ne m'a pas semblé que dans l'entourage du Khédive on fût très frappé du caractère anormal de cette lettre, écrite au Khédive pour accréditer auprès de lui un Ambassadeur près son suzerain, le Sultan.

Aujourd'hui même, le Khédive compterait, paraît-il, faire à Lord Dufferin une déclaration verbale en réponse à cette communication, et lui dire qu'il apprécie hautement cette mission *puisqu'elle* doit avoir pour objet le raffermis-

[1] Voir ci-dessus n° 553 et note.

sement de son autorité, le rétablissement de la concorde, le progrès et la prospérité du pays.

C'est hier qu'a eu lieu la première conversation sérieuse entre l'Ambassadeur et Chérif Pacha sur le terrain des affaires. Lord Dufferin aurait dit à Chérif Pacha que le but poursuivi d'une manière générale par le Gouvernement anglais serait «de placer l'Égypte en dehors de toute influence étrangère, et de lui assurer les bienfaits d'un bon Gouvernement». Puis on a abordé des questions spéciales.

Primo : le procès d'Arabi [1]; je rends compte à Votre Excellence, dans ma dépêche n° 39, des impressions échangées à cet égard entre les deux interlocuteurs et rapportées, en substance, par un tiers présent à l'entretien.

Secundo : le contrôle. Si mes renseignements sont exacts, Lord Dufferin et Chérif Pacha seraient tombés d'accord en principe que l'ancien contrôle, celui du 15 novembre 1879, instrument plus politique encore que financier, serait mort et bien mort [2]. Mais il ne résulterait pas des appréciations émises par l'Ambassadeur et par le Ministre du Khédive que le contrôle dût disparaître purement et simplement sans que rien vînt prendre sa place. Il y aurait à rechercher les bases d'une organisation, sur laquelle on ne s'explique pas encore clairement, et qui assurerait au pays une administration financière régulière, sans faire de ceux qui auraient la charge d'y veiller une puissance dans l'État, et sans les placer, comme l'étaient, à certains égards, les anciens contrôleurs, au-dessus des Ministres de Son Altesse. Je ne sache pas, d'ailleurs, que la question ait été encore envisagée au point de vue de la politique extérieure et, notamment, au point de vue de la participation française dans les combinaisons à arrêter ultérieurement.

Tertio : l'armée; il en a été peu parlé, et il semblerait que l'on se soit réservé d'y revenir à une autre occasion.

Quarto enfin : la constitution intérieure. Lord Dufferin aurait laissé pressentir qu'il conviendrait sans doute de rechercher dans un mode quelconque de représentation nationale une sanction permanente, et aussi peut-être un contrepoids à l'autorité vice-royale; cela en vue d'assurer un contrôle légitime et de donner à Tewfik Pacha la stabilité, la force qu'il devrait acquérir en régnant sur un pays satisfait et habitué désormais, par une sage partipation au maniement des affaires publiques, à ne pas séparer ses intérêts de la cause khédiviale.

Je ne sais ce qu'a pu répliquer Chérif Pacha. Mais, l'entretien terminé, Lord Dufferin, comme pour souligner ses suggestions, a été faire une visite

(1) Chérif Pacha avait transmis, le 1er octobre, à Sir Ed. Malet, un décret du Khédive, du 28 septembre, qui créait «une commission spéciale pour l'instruction et la poursuite des actes de rébellion, atteintes à l'autorité du Khédive, offenses à sa personne, commis par des civils ou des militaires comme auteurs principaux, co-auteurs, complices ou provocateurs». (N° 39 du recueil précité.)

(2) Voir ci-dessus, n° 544 et note.

à Sultan Pacha, l'ancien président de la Chambre des Notables, et on suppose que l'éventualité du rétablissement d'une représentation nationale aura dû être, plus ou moins, l'objet de la conversation.

Ce n'est pas ainsi que Tewfik Pacha entend le plus volontiers le raffermissement de son autorité. Il a conservé de la Chambre des Notables un triste souvenir; il a souffert de la servilité des délégués vis-à-vis du parti militaire, et il pense, avec beaucoup de gens, qu'une Chambre égyptienne ira toujours aveuglément au plus fort; or, s'il doit être le plus fort, il trouve d'avance, superflu un concours qui n'ajouterait rien à son autorité; et, s'il ne doit pas l'être, il devine, dès à présent, qu'il trouvera dans les députés de l'avenir des alliés systématiques de celui ou de ceux qui n'auront pu se constituer une autorité prépondérante qu'en empiétant sur la sienne.

Aussi, lorsque Chérif Pacha eut rendu compte au Khédive de son entrevue avec Lord Dufferin, Tewfik Pacha fit-il appeler Borelli Bey, chef du contentieux, que sa qualité de Français peut-être avait, dans ces derniers temps, fait laisser quelque peu en dehors de l'intimité vice-royale.

Il lui a confié toutes ses inquiétudes : «Ce n'est ni autour d'une Chambre, ni même autour d'un ministère, aurait dit en substance le Vice-Roi, que mes amis doivent se grouper, c'est autour de moi, et l'heure est critique. Il est impossible que l'on ne se rende pas compte en Europe que les Anglais sont nos maîtres; mais les Puissances m'ont abandonné, et la France et l'Allemagne aussi, et toutes les autres! Il ne vient rien de l'Europe!» (*sic*).

[Détails de la conversation entre le Khédive, Borelli Bey et Chérif Pacha qui est survenu.]

Chérif Pacha est venu à ce moment et la conversation a été ramenée sur le terrain exclusivement politique. Evidemment, le Ministre de Son Altesse n'avait pas été au même degré que le Khédive effrayé par la perspective d'un retour aux éphémères institutions représentatives dont l'Égypte a fait l'expérience assez malheureuse. Toutefois, devant les appréhensions causées à Son Altesse par les suggestions de Lord Dufferin, le Ministre des Affaires étrangères n'a pu s'empêcher de faire allusion aux dangers de l'isolement où l'Égypte se trouve aujourd'hui placée en face d'un allié tout puissant. Il est alors revenu sur les idées qu'il avait développées quelques jours auparavant dans une conversation dont ma dépêche du 9 de ce mois a fait connaître à Votre Excellence les traits principaux : «Que la France montre par un acte son intention de ne pas abdiquer sur les bords du Nil, aurait dit Chérif Pacha, et le Gouvernement du Khédive sera heureux de sortir d'un tête-à-tête, menaçant pour son indépendance. En attendant, l'Égypte n'a d'autre ressource que de se soumettre de bonne grâce. Le moindre ombrage donné au Cabinet de Londres

provoquerait chez les hommes d'État anglais des défiances qui les amèneraient à resserrer encore, par précaution, des nœuds déjà étroits.»

Au point de vue du contrôle, le Ministre, à qui était rappelée la note du 7 novembre, faisait entendre que l'ancien contrôle était condamné, mais que la note ne voulait pas dire davantage, qu'elle ne signifiait pas congé à la France, et qu'il restait possible de rechercher une solution à laquelle concourrait cette Puissance.

[Mais M. Raindre se fie peu à l'esprit hésitant du Khédive.]

560.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Méneval, Chargé d'affaires de France à Lisbonne.

T. *Paris, 18 novembre 1882, 7 h. 5, soir.*

Je viens de soumettre à la Chambre un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité conclu par M. de Brazza avec les chefs Batékés sur le Congo supérieur [1]. Ce traité cède à la France, en échange de notre protectorat, une étendue de territoire comprise entre les rivières Ogoué et Impéla. Je tiens à ce que le Gouvernement portugais en soit informé sans délai en attendant que je puisse lui faire parvenir par le plus prochain courrier le texte même de cet arrangement et les indications propres à l'éclairer sur son caractère.

561.

M. de Saint-Vallier, sénateur,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 20 novembre 1882.*

Dans notre dernière conversation, je vous ai parlé d'un entretien d'un caractère confidentiel remontant à trois ou quatre ans et dans lequel le prince de Bismarck m'avait adressé une question touchant nos vues sur le Tonkin;

[1] Le Chargé d'affaires du Portugal à Paris transmit quelques jours plus tard les revendications de M. de Serpa et M. Duclerc écrivait le 4 décembre à M. de Laboulaye (D. n° 31) : «Nous examinons en ce moment cette intéressante communication avec toute l'attention que méritent les dispositions si amicales du Cabinet portugais à l'égard du Gouvernement de la République.»

j'ai cherché, suivant votre désir, à préciser mes souvenirs que j'ai contrôlés à l'aide de ceux de M. Waddington, alors Ministre des Affaires étrangères. Je n'ai pas ici malheureusement les lettres échangées à ce sujet entre M. Waddington et moi; je me réserve de les rechercher et de vous en envoyer la copie aussitôt que possible, mais, en attendant, je me hâte de vous donner un résumé de cet incident sur lequel les souvenirs de M. Waddington et les miens se trouvent d'accord.

C'est, je crois, en octobre ou novembre 1878 qu'au cours d'une conversation d'un caractère intime le prince de Bismarck m'entretint de l'embarras que lui causaient les ardeurs colonisatrices des armateurs et négociants des grands ports de commerce allemands, Hambourg, Brême, Stettin, et il me dit que ses idées personnelles étaient opposées à la création de colonies allemandes au-delà des mers, qu'il y verrait pour l'Empire un danger et une source de dépenses, et qu'il avait repoussé diverses tentatives récentes, notamment l'offre du Sultan du Maroc de lui céder un port, et celle du Danemark, de lui vendre une des Antilles; mais, cependant, il ne pouvait méconnaître qu'une Puissance, ayant un commerce aussi étendu et un besoin d'expansion aussi grand que l'Allemagne, avait intérêt à créer, par des comptoirs et des factoreries, à défaut de colonies, des débouchés pour son commerce dans les contrées lointaines; d'autre part, il ne voyait pas sans regret l'immense courant de l'émigration allemande se perdre aux États-Unis sans profit pour la mère-patrie; ces réflexions le conduisaient à admettre l'établissement de comptoirs allemands dans certaines régions éloignées, en Océanie, en Asie, peut-être dans l'Afrique méridionale : «Des conquêtes coloniales, a-t-il ajouté, auraient pour résultat, dans l'état actuel de notre marine de guerre encore peu développée, d'absorber nos forces navales, de nous affaiblir et de nous coûter cher sans nous rapporter beaucoup en retour, les *bonnes places* et les terres fertiles ayant été occupées depuis longtemps par les États maritimes européens lorsque l'Allemagne, morcelée et faible, ne pouvait participer à ces acquisitions; mais je n'aurais pas les mêmes objections contre des comptoirs, des factoreries, où l'esprit d'entreprise et l'activité de la race allemande trouveraient quelque satisfaction et vers lesquels seraient peu à peu attirés ou poussés nos émigrants. J'ai commencé à agir dans ce sens à Samoa, à Tonga et sur quelques autres points; on me parle maintenant d'autres îles océaniennes encore inoccupées dans le voisinage de vos possessions de Taïti et de la Nouvelle-Calédonie; enfin, des explorateurs allemands me pressent de profiter du moment où le terrain est encore libre pour fonder des établissements au Tonkin, sur les rives du fleuve Rouge qu'ils me représentent comme l'unique artère navigable permettant de faire pénétrer nos marchandises jusqu'au cœur, inabordable jusqu'ici, de la Chine méridionale. J'ai objecté à nos voyageurs que le Tonkin me paraissait être dans l'orbite naturelle des

possessions de la France en Cochinchine et qu'il y avait même eu, il y a quelques années, en 1874, un traité entre la France et l'Annam reconnaissant une sorte de droit pour la France d'établir son protectorat sur le Tonkin. Mais nos voyageurs répliquent que la France n'a donné aucune suite à ce traité, qu'elle semble avoir renoncé à tout projet sur le Tonkin et qu'elle s'en désintéresse tellement qu'elle a laissé des pirates chinois prendre possession du fleuve Rouge et fermer cette voie au commerce. Il suffirait, d'après eux, d'une expédition peu coûteuse pour purger le fleuve de ces malfaiteurs, rouvrir la navigation au commerce européen et assurer sa sécurité en établissant quelques postes fortifiés sur les rives. Je n'ai ni accueilli, ni repoussé ces suggestions, tenant à m'en entendre avec vous avant d'arrêter une décision; je ne voudrais pas aller sur vos brisées ni contrecarrer vos vues; je vous prie donc de demander, dans une forme toute amicale et privée, à M. Waddington, si votre Gouvernement entend se prévaloir de son traité avec l'Annam et en exécuter les stipulations en ce qui touche le Tonkin ou bien s'il se désintéresse de ce pays et renonce à y établir son protectorat et à assurer la sécurité, la police du fleuve Rouge. Votre réponse décidera de notre conduite. »

J'ai aussitôt fait part de cette confidence du prince à M. Waddington, et je l'ai fait par lettre particulière afin d'assurer le secret de cette communication à laquelle M. de Bismarck tenait à donner un caractère tout confidentiel; M. Waddington m'a répondu dans la même forme, me chargeant de remercier vivement le prince, et de lui faire connaître que la France regardait la possession du Tonkin comme nécessaire à la sécurité et au développement de sa colonie de Cochinchine, qu'elle comptait toujours exécuter le traité avec l'Annam et affranchir le fleuve Rouge en détruisant les pirates chinois, seulement que nous ne pouvions indiquer l'époque à laquelle nous accomplirions notre entreprise dans ces parages, que cela serait prochain probablement [1].

J'ai donné connaissance au prince de cette réponse, et il n'y a pas fait d'objection, mais je me souviens cependant qu'il a établi une réserve en disant qu'au cas où nous abandonnerions plus tard nos projets sur le Tonkin et où nous renoncerions au bénéfice de notre traité de 1874 avec l'Annam, il pourrait reprendre sa liberté d'action. Depuis lors, je ne me rappelle pas qu'il ait abordé de nouveau cette question avec moi, mais, à diverses reprises, les feuilles officieuses de la chancellerie, rédigées sous son inspiration, ont contenu des articles dont la conclusion était qu'en présence de l'inertie de la France, qui laissait le fleuve Rouge livré aux pirates chinois, il serait dans l'intérêt de l'Allemagne d'assurer cette voie féconde à son commerce en détrui-

[1] Le 21 décembre, M. de Saint-Vallier annonçait à M. Duclerc une petite note sur le Tonkin que lui avait demandée le Ministre, et qu'il lui aurait adressée vingt-quatre heures plus tôt « s'il n'avait tenu à interroger les souvenirs de Waddington qu'il avait trouvés en complet accord avec les siens. »

sant les pirates et en fondant des comptoirs fortifiés sur les rives tonkinoises du fleuve; j'ai toujours signalé ces articles dans ma correspondance et rappelé en même temps la première ouverture du prince de Bismarck. Mes dépêches politiques de 79, 80, 81 reviennent plusieurs fois sur cette question également traitée dans beaucoup de mes lettres particulières à MM. Waddington, de Freycinet, Barthélemy Saint-Hilaire. Il sera facile de retrouver ce que j'ai écrit à ce sujet sous le timbre de la Direction politique; il suffira d'examiner les sommaires placés en tête de mes dépêches et de parcourir les douze ou quinze lettres relatives aux questions coloniales que j'ai écrites durant ma mission à Berlin. En parlant des visées allemandes sur les Nouvelles-Hébrides, les îles Sous-le-Vent de Taïti, des établissements fondés à Samoa et à Tonga, j'ai également rappelé les arrière-pensées relatives au Tonkin.

562.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 131. *Berlin, 22 novembre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 novembre; Dir. pol., 30 novembre.)

La visite du Ministre des Affaires étrangères de Russie au prince de Bismarck et à l'Empereur allemand est, sans aucun doute, le témoignage d'une amélioration sérieuse survenue entre les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg depuis la retraite du comte Ignatieff.

Mais il serait imprudent, sans doute, d'y voir le point de départ d'une entente nouvelle rappelant, même de loin, l'alliance des trois Empereurs.

Les indices que j'ai pu réunir à ce sujet m'amènent à penser que M. de Giers, dans les entretiens qu'il a eus avec le Chancelier allemand et l'Empereur Guillaume, n'est pas sorti des généralités de la politique et que le but principal de ses démarches courtoises était de porter à ses illustres hôtes l'assurance de son bon vouloir personnel en même temps que d'exprimer une fois de plus au Souverain allemand les sentiments affectueux de l'Empereur Alexandre III (1).

(1) Revenant sur ce sujet, le 2 décembre, dans sa dépêche n° 136, M. de Courcel dira : «D'après les renseignements que j'ai recueillis, j'incline à penser que le voyage du Ministre russe en Allemagne a moins eu pour but de faire des ouvertures positives sur une affaire particulière que de rapprocher d'une manière générale la politique du Cabinet de Saint-Pétersbourg de celle des deux Cours de Berlin et de Vienne. Ce résultat paraît avoir été atteint, du moins en ce qui concerne l'Allemagne, et le langage de M. de Hatzfeldt

C'est du moins ce que vient de m'affirmer, avec une certaine insistance, le personnage le plus en vue de la haute banque de Berlin, qui le tiendrait de la bouche même de M. de Giers avec lequel il avait eu de longs entretiens relatifs surtout à des questions de finance. J'ajouterai que le Ministre russe n'a passé qu'un après-midi à Varzin et qu'il lui eût été difficile, dans un temps aussi restreint, dont une partie a dû être consacrée à des devoirs de politesse envers la maîtresse de maison, de traiter à fond des questions de haute politique et à plus forte raison de conclure quelque arrangement.

Aussi bien le voyage de M. de Giers en Italie était-il déjà prévu et annoncé depuis longtemps ; M. de Sabouroff m'en avait parlé, il y a près de deux mois, ajoutant qu'il avait lui-même donné le conseil au Ministre de faire à cette occasion une démarche de courtoisie en Allemagne et en Autriche.

[Difficultés d'un rapprochement intime entre les deux Empires.]

M. de Giers a manifesté ici l'intention de s'arrêter à Vienne, lorsqu'il rentrera à Saint-Pétersbourg, à la fin de son congé. Sa visite aura sans doute pour but de dissiper bien des petits nuages et il sera intéressant de voir s'il y réussit [1].

563.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 23 novembre 1882, 4 h. 34, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 45, soir.)

D'après les indications que je recueille, le Cabinet de Berlin compte toujours sur l'assurance donnée par l'Angleterre qu'elle considère l'affaire d'Égypte comme ayant un caractère européen. On croit ici que le Gouvernement britannique attend le moment où il se sera définitivement mis d'accord avec la France pour soumettre aux autres Puissances un projet de règlement des

témoigne que les explications échangées par M. de Giers avec les hommes d'État allemands ont abouti à une entente satisfaisante. Les séjours réitérés et prolongés du Grand-Duc Wladimir à la Cour d'Allemagne indiquent l'importance que la Russie attache à rester en bon accord avec sa puissante voisine et l'accueil favorable que ses démarches empressées rencontrent en ce moment à Berlin. »

(1) Un texte formel d'alliance des trois Empereurs avait été signé à Berlin, le 18 juin 1881, par le prince de Bismarck, le comte Széchényi, M. de Sabouroff (Voir *Die Grosse Politik*, t. III, n° 532 ; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 569.)

La Triple Alliance (Allemagne, Autriche, Italie) avait été signée à Vienne par le prince Henri VII de Reuss, les comtes Kalnoky et de Robilant, 20 mai 1882. (Voir Pribram. *Les Traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie*, 1879-1914.)

affaires égyptiennes, et l'on me témoigne une certaine curiosité discrète touchant la marche des pourparlers entre Paris et Londres. Je me suis borné à dire jusqu'ici que j'ignorais le détail de vos négociations avec le Cabinet anglais, mais qu'à mon avis l'Angleterre serait amenée par la force des choses à nous faire en Égypte une place proportionnée à la grandeur de nos intérêts. Tout en ajoutant que les autres Puissances ont aussi en Égypte un intérêt trop important pour que l'absorption exclusive de ce pays par l'Angleterre soit possible, je me suis abstenu de rien dire qui pût encourager ou décourager l'espoir qu'on paraît avoir ici d'une consultation européenne prochaine sur la question d'Égypte.

J'aurai peut-être occasion de voir ces jours-ci le prince de Bismarck, et il voudra probablement savoir quelque chose de notre politique concernant l'Égypte; je serais donc très obligé à Votre Excellence si elle jugeait à propos de me donner quelques indications sur le langage que je devrai tenir, le cas échéant.

564.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 97. *Londres, 25 novembre 1882.*

[Développement d'un télégramme du 25 novembre, 8 h. 5, soir. Efforts de M. Tissot, pour déterminer Lord Granville à indiquer le fond de sa pensée [1].]

«Le désir du Président du Conseil, ai-je répondu, est évidemment d'écarter de nos pourparlers toute équivoque et toute ambiguïté [2]. Il nous le dit lui-même. Mon impression toute personnelle est qu'il y aurait utilité à ce que le Cabinet de Londres formulât des offres qui, vous le reconnaissez vous-même, ne nous ont jamais été faites en termes explicites. J'ignore l'accueil qu'elles rencontreront, mais il me paraît utile, je le répète, que les questions soient nettement posées.

— Eh bien, a repris Lord Granville, je vous donnerai à titre confidentiel, mais très franchement, les explications que vous désirez. Nous avons recherché et examiné, mes collègues et moi, toutes les combinaisons qui pouvaient constituer une solution acceptable pour la France. Une seule nous a paru possible. C'est celle qui vous donne la présidence de la commission de la

[1] Le 23 novembre M. Tissot avait écrit : «Lord Granville est muet; Sir Charles Dilke déclare qu'il n'a rien à nous dire, les négociations étant transportées à Paris.»

[2] Allusion à une longue lettre particulière, du 24 novembre, où M. Duclerc étudie et discute les propositions du Gouvernement anglais.

Dette publique [1]. Nous voudrions même faire un peu plus. J'ai lieu de croire que mes collègues ne verraient pas d'inconvénients sérieux à grossir la présidence de la commission en augmentant l'importance de la commission elle-même. Nous pourrions examiner avec vous s'il n'y aurait pas lieu, en simplifiant certains rouages administratifs, de transférer, au moins pour une période plus ou moins longue, à la commission de la Dette, tout ou partie des attributions actuelles de l'administration du Domaine et de la Daïra. Il y aurait là une question à examiner et nous l'examinerions dans le désir sincère d'accroître d'autant la part que nous vous offrons.

— Lord Lyons, ai-je repris, nous a donné à entendre que l'on nous offrirait non seulement la combinaison dont vous venez de parler, mais quelque chose de plus.

— Lord Lyons, a répliqué le Principal Secrétaire d'État, n'a pu faire allusion, qu'à la combinaison complémentaire dont je viens de parler.

— M'autorisez-vous à transmettre immédiatement vos offres à Paris?

— Certainement.

— Je crois savoir, ai-je ajouté, que M. Gladstone est personnellement pressé d'abréger les pourparlers actuels. Il est bien entendu que, du moment où vous vous décidez à parler, vous attendrez notre réponse?

— Cela va sans dire. »

Tel est, Monsieur le Président du Conseil, le résumé de la conversation que je viens d'avoir avec le Principal Secrétaire d'État. Elle a eu pour résultat d'amener enfin le Cabinet de Londres à formuler ses offres de compensation et surtout de l'empêcher de soumettre immédiatement aux Puissances européennes, comme il en avait l'intention, et en prétextant de notre silence, la combinaison sur laquelle Votre Excellence est désormais en mesure de se prononcer.

P. S. — Je viens de recevoir de Lord Granville la lettre particulière dont je joins copie à la présente dépêche [2]. Ainsi que Votre Excellence le verra, le Principal Secrétaire d'État m'annonce que M. Gladstone a approuvé le langage qui m'a été tenu hier. Il exprime en outre le désir qu'il ne soit pas fixé de termes précis pour la durée des arrangements à intervenir.

[1] Sir Charles Dilke avait fait entrevoir cette proposition à M. Tissot dès le 10 novembre. (Tél. de Londres, 10 novembre, 1 h. 16, s.). — [2] Ce billet est en effet joint à la dépêche.

565.

Note verbale de l'Ambassade de la Grande-Bretagne.

Traduction. *Paris, 30 novembre 1882.*

Le Gouvernement de Sa Majesté apprend que l'ambassade envoyée en France par la Reine de Madagascar est arrivée à Londres et que probablement elle va se mettre en rapport avec le comte Granville.

Lord Granville désire donc vivement recevoir du Gouvernement français quelque communication au sujet de son attitude actuelle vis-à-vis de Madagascar qui puisse en quelque sorte le guider dans le langage qu'il aura à tenir aux Ambassadeurs [1].

La Grande-Bretagne et la France ont les mêmes intérêts à Madagascar et, jusqu'ici, elles ont agi d'accord dans toutes les questions concernant leurs relations avec le Gouvernement hova.

Le Gouvernement de Sa Majesté attache une grande importance à la continuation de cette bonne entente en vue de laquelle il est désirable qu'il n'y ait aucune interruption dans le principe d'un franc échange de vues adopté jusqu'ici par les deux Gouvernements à leur avantage réciproque.

566.

M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 2 décembre 1882, 10 h. 25, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Lord Dufferin a pressé avec une extrême énergie pour faire supprimer les chefs d'accusation impliquant Arabi Pacha dans des crimes de droit commun [2]. Le Khédive eût préféré abandonner les poursuites ; Lord Dufferin a imposé

(1) Pour la réponse à la question posée, voir ci-dessous, n° 577.

(2) Voir ci-dessus, n° 559.

Dès le 18 novembre, Lord Dufferin informait Lord Granville qu'il avait dit au Khédive qu'il lui paraissait invraisemblable qu'on trouvât des motifs suffisants pour justifier l'exécution d'Arabi et des prisonniers politiques et qu'il avait suggéré l'alternative de la déportation. (*Correspondance respecting the Affairs of Egypt*, London 1883, n° 1, pièce 113.)

leur continuation dans ces conditions réduites. L'accord paraît fait, sinon scellé, qu'Arabi sera jugé seulement comme rebelle [1].

Nulle concession ne pouvait coûter davantage au Khédive. La manière impérieuse dont cette concession a été exigée constitue un symptôme aussi significatif que la capitulation elle-même.

Nubar Pacha félicitait hier à côté de moi un personnage politique égyptien de ce que le Gouvernement avait renoncé à «remonter le courant».

567.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 135. *Berlin, 2 décembre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 décembre; Dir. pol., 10 décembre.)

Le *Journal d'Alsace-Lorraine* vient de publier le texte d'une ordonnance qui règle avec une grande rigueur les formalités à remplir auprès des autorités allemandes par les militaires français de tous grades se rendant dans les provinces détachées de la France en 1871. Ainsi que Votre Excellence le remarquera, ces formalités ont surtout pour but de prévenir les inconvénients que l'Allemagne semble redouter de la part de militaires français voyageant sous le couvert de l'incognito en Alsace-Lorraine. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte et la traduction de l'ordonnance dont il s'agit, que Votre Excellence jugera sans doute utile de communiquer à M. le Ministre de la Guerre.

P. S. — Un article du *Journal d'Alsace-Lorraine*, dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint le texte et la traduction à Votre Excellence, confirme les suppositions indiquées ci-dessus concernant la cause des nouvelles mesures adoptées par les autorités allemandes à l'égard des militaires français voyageant dans nos anciens départements de l'Est.

[1] Arabi comparut le 3 décembre devant la Cour martiale; l'arrêt qui le condamnait à mort fut suivi de la lecture d'un décret qui commuait la peine en exil perpétuel (télégramme du Caire, 3 décembre, 4 h. 10, s.). Voir aussi dans le recueil précité *Correspondence Egypt*, n° 5, London 1883, pièce 3 et annexes. Un décret du Khédive du 21 décembre déclare Arabi et six autres condamnés «déchus de tous leurs titres, grades et dignités, et rayés à jamais des cadres de l'armée égyptienne.»

568.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 183. *Paris, 3 décembre 1882.*

[M. Duclerc transmet à M. Tissot la note anglaise du 30 novembre. Il est disposé à y répondre «dans le même esprit de franchise amicale». Il explique pourquoi la négociation engagée avec l'ambassade du Gouvernement hova n'a pu aboutir.]

Telle a été notre attitude à l'égard des envoyés hovas; si j'en juge par les déclarations que Lord Granville a eu occasion de faire récemment, elle n'aurait rien que de conciliable avec les tendances dont le Gouvernement britannique serait lui-même disposé à s'inspirer dans l'espèce. Nous serions dès lors heureux que le langage tenu par le Cabinet de Londres aux représentants du Gouvernement hova, en ce qui touche le respect et l'interprétation des traités respectifs, fût de nature à ne pas leur laisser plus d'illusions sur ses vues que sur les nôtres.

Je vous serai obligé de communiquer ces éclaircissements à Lord Granville, vous laissant le soin de les compléter verbalement, sur les points de fait, à l'aide des renseignements que je vous ai transmis. Vous voudrez bien, de votre côté, me faire part exactement des informations qui vous seront données sur les pourparlers suivis à Londres.

569.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 4 décembre 1882, 6 h. 28, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Je viens de donner lecture et de laisser copie à Lord Granville de votre dépêche d'hier, et j'ai accompagné cette communication des explications dont votre note confidentielle me fournissait la substance.

Le Principal Secrétaire d'État, sans exprimer aucune appréciation sur le fond même des choses, m'a chargé de vous dire qu'il vous était reconnaissant de l'empressement que vous avez bien voulu mettre à l'informer de la situa-

tion. Il a ajouté que ces renseignements lui seraient utiles dans l'entrevue qu'il doit avoir demain avec les envoyés malgaches.

Lord Granville m'a parlé des dangers que pourraient courir les Européens à Madagascar dans le cas d'une attaque française. L'impression des gens qui connaissent le pays est que ce danger serait sérieux. Il m'a prié d'appeler l'attention de Votre Excellence sur ce point et m'a dit qu'il verrait avec satisfaction que le Gouvernement de la République pût tenir compte de ces appréhensions.

570.

M. Bourée, Ministre de France à Pékin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Shanghaï, 5 décembre 1882, 9 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 30, matin.)

Guerre avec la Chine semblait inévitable; je crois maintenant danger écarté après résistance opiniâtre. Le Gouvernement chinois consent à rappeler ses troupes du Tonkin. Ordre de retraite expédié par courrier rapide au Kouang-Si et au Yun-Nan. En attendant, urgent télégraphier Cochinchine afin prévenir hostilités contre les troupes impériales. Nous sommes convenus que, pendant délai nécessaire pour exécuter instructions Pékin, responsabilité aucune des deux Gouvernements ne serait engagée par collision semblable.

Je discute et vous soumettrai bientôt les bases d'un arrangement pour l'ouverture du Yun-Nan.

571.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 185. Confidentiel. *Paris, 5 décembre 1882.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint pour votre information confidentielle copie d'une note que m'a remise le baron Thielmann, le 3 novembre dernier, et par laquelle le Cabinet de Berlin demande la protection des autorités françaises pour la personne et les biens des sujets allemands à Madagascar, dans le cas où des troubles viendraient à éclater dans ce pays [1].

Je crois bon de vous faire également connaître au même titre ma réponse au Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris [2].

[1] Voir ci-dessus, n° 554. — [2] Voir ci-dessus, n° 554 et note.

572.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 101. *Londres, 5 décembre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 décembre; Dir. pol., 10 décembre.)

Conformément aux instructions contenues dans votre dépêche du 29 septembre dernier, j'avais adressé le 5 du mois suivant au Foreign Office au sujet des atteintes de plus en plus graves portées par les autorités coloniales de Terre-Neuve aux droits qui nous sont acquis dans le French Shore [1], une note dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie.

Je reçois aujourd'hui de Lord Granville un memorandum dans lequel la question est traitée à un point de vue plus général.

[Interprétation anglaise de l'article 13 du traité d'Utrecht.]

Ces réserves faites sur la question de droit, le Principal Secrétaire d'État ajoute qu'en ce qui regarde les faits particuliers signalés par la note de l'ambassade, le Cabinet de Londres s'est empressé de demander aux autorités coloniales un rapport détaillé sur ces mêmes faits.

La question des pêcheries de Terre-Neuve se traitant à Paris, je me borne, Monsieur le Président du Conseil, à vous transmettre copie de la note précitée de Lord Granville. Votre Excellence est d'ailleurs mieux en mesure que je ne le suis moi-même de discuter les questions de principe sur lesquelles le Cabinet de Londres élève des réserves formelles.

573.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 137. *Berlin, 5 décembre 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 décembre.)

[M. de Courcel résume ses entretiens avec le comte de Hatzfeldt. Il y a été beaucoup question des affaires d'Egypte. M. de Courcel développe son opinion sur la politique du prince de Bismarck à cet égard.]

[1] Voir ci-dessus, n° 527.

J'ai rendu compte à M. de Freycinet, dans une dépêche qui a été publiée, de ce que le prince de Bismarck m'avait dit, dès le mois de février dernier, de ses appréhensions au sujet d'un conflit possible entre les deux grandes Puissances maritimes. Il y a tout lieu d'ajouter foi à la sincérité de ces paroles. On conçoit facilement en effet que le trouble jeté en Europe par un conflit de ce genre dérangerait toute la trame des projets à longue échéance conçus par la politique allemande et précipiterait un groupement des Puissances déterminé par des intérêts qui ne seraient pas ceux de l'Allemagne.

Ce n'est pas à dire que le Cabinet de Berlin verrait avec plaisir, entre la France et l'Angleterre, un rapprochement étroit semblable à celui qui est résulté de leur action commune lors de la guerre de Crimée. Une nouvelle confraternité d'armes, contractée en Égypte, aurait pu porter l'amitié des deux Puissances à un degré de chaleur qui eût fait revivre les souvenirs de 1855 et de 1856. Cela aurait sans doute dépassé la mesure qui s'accorde avec les convenances de l'Allemagne. Ni conflit, ni intimité entre la France et l'Angleterre, voilà précisément, si je ne me trompe, ce qu'on souhaite à Berlin.

On comprend dès lors que l'Allemagne tienne beaucoup à ne pas laisser prendre à l'affaire égyptienne des proportions qui dérangeraient l'équilibre actuel de l'Europe. Elle assiste, sans déplaisir, on peut le croire, aux récriminations plus ou moins aigres de la France contre la Grande-Bretagne et au spectacle de la désinvolture tant soit peu cavalière avec laquelle celle-ci traite les revendications de son ancienne partenaire en Égypte. Mais elle se garde d'envenimer leur querelle et d'encourager outre mesure les mauvais procédés de l'une pour l'autre en prenant d'une façon trop marquée le parti de l'une des deux. Elle ne se soucie nullement de dériver sur elle-même leur humeur ou leur dépit. Aussi ne montre-t-elle, à Londres ou à Paris, qu'un visage amical et un flegme courtois. La réserve impartiale où elle se retranche ne compromet d'ailleurs, elle le sait bien, aucune de ses espérances ou de ses ambitions. Quand il s'agit d'une position importante pour les intérêts de tous les peuples, comme l'Égypte, et d'une route où doit passer l'histoire du monde, comme le canal de Suez, on peut dire avec le poète latin: « *Fata viam invenient* », et penser que l'avenir se chargera lui-même de réprimer d'inacceptables prétentions à une domination exclusive, quelque puissant que soit le peuple qui les aurait conçues.

574.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 140. Confidentiel. *Berlin, 9 décembre 1882.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 décembre.)

La date présumée du retour du prince de Bismarck à Berlin s'est trouvée avancée de quelques semaines, par suite du désir de la princesse de Bismarck d'assister aux couches de la comtesse de Rantzau, sa fille, qui viennent d'avoir lieu. Depuis son arrivée, le prince Chancelier a été repris d'un de ces accès de névralgie faciale qui le font périodiquement souffrir, de sorte qu'il garde la chambre et n'est accessible qu'à ses familiers. J'ai pu avoir néanmoins, par une personne appartenant à son intimité qui a été admise auprès de lui, des renseignements confidentiels et que j'ai tout lieu de croire sûrs, concernant les impressions qu'il témoigne au sujet des questions de la politique générale.

Le prince a manifesté tout d'abord en termes positifs son désir persistant de vivre en rapports amicaux avec la République française. Il tenait à dissiper dans l'esprit de son interlocuteur les doutes qu'aurait pu faire naître à cet égard le ton d'un certain nombre de journaux allemands, devenu plus désagréable que d'habitude pour nous depuis quelque temps. Loin de se tourner contre la France dans la discussion des affaires qui occupent aujourd'hui les Cabinets, le prince de Bismarck a déclaré qu'il ne voulait avoir que de bons procédés envers notre pays, tant que nous ne songions pas à déchaîner contre l'Allemagne les passions de la *revanche*.

A l'égard du Gouvernement anglais et de sa conduite en Égypte, le Chancelier allemand s'est exprimé au contraire avec une certaine sévérité. Il n'a pas dissimulé le mécontentement que lui inspirait la lenteur du Cabinet de Londres à terminer le règlement des difficultés égyptiennes et à le soumettre à l'Europe. « C'est une faute que commettent les Anglais », a-t-il dit; et faisant probablement allusion à certaines ouvertures qu'il paraît avoir reçues il y a quelque temps de la part du Gouvernement britannique [1], il a ajouté : « Je ne leur donnerai aucun conseil. (*Ich gebe ihnen keinen Rath*) ».

Si cette conversation, telle qu'on me l'a rapportée, traduit fidèlement la pensée du prince de Bismarck, il faudrait en conclure qu'en dépit des apparences il garde quelque rancune au Gouvernement britannique de l'expédition dans laquelle celui-ci s'est lancé sans prendre conseil de personne, et

[1] Voir *Die Grosse Politik,* t. III, n°s 730 et 731. *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, n°s 616 et 618.

en écoutant seulement la voix de son intérêt particulier. Le Chancelier allemand, qui s'est abstenu d'opposer ostensiblement des entraves à l'action militaire des Anglais, et qui, dans ce moment encore, évite avec soin de leur donner aucune marque de mauvais vouloir, compterait cependant sur les embarras que leur entreprise leur vaudra dans un avenir plus ou moins prochain, et il se réserverait de ne rien faire pour les aider à en sortir.

575.

M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Lisbonne, 10 décembre 1882, 11 h. 20, matin.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères que j'ai vu hier se montre tout à fait rassuré par les déclarations de Votre Excellence au sujet de l'entreprise de M. de Brazza [1]. Seulement la presse opposante continue sa campagne dans le but d'exciter les susceptibilités nationales contre le Gouvernement, mais l'opinion pour le moment semble se préoccuper davantage des difficultés avec le Saint-Siège que de la question du Congo.

Le Roi m'a fait l'accueil le plus gracieux.

[1] Dans la dépêche n° 62, du 14 décembre, M. de Laboulaye disait plus explicitement : «Du moment que le parallèle 5°12' de latitude australe, jusqu'où s'élèvent les prétentions du Gouvernement portugais, n'est pas franchi, et que les susceptibilités nationales du pays qui a donné le jour à Diogo Caño sont respectées, le Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté Très Fidèle est, j'ai lieu de le croire, assez disposé à ne voir que des avantages à la mise en valeur prochaine des produits d'une contrée qui, découverte, il y a juste quatre siècles, en 1484, est restée jusqu'ici fermée au commerce et à la civilisation.» Trois semaines plus tôt, le 18 novembre, le Gouvernement portugais avait remis au Ministre de France à Lisbonne une note sur la question africaine. Il avait été ému par un article du *Temps,* du 13 novembre; ce journal, interprétant le traité du 30 janvier 1756, entre le Portugal et la France, limitait les droits du Portugal sur la côte africaine au cap «Padrao» qui est à la pointe méridionale de l'embouchure du Congo. «Or, affirmait la note, le traité dit exactement le contraire.» «Il me sera permis de rappeler, lit-on plus loin, que la charte constitutionnelle qui régit ce pays depuis 1826, dans son article 2, où sont énumérés les territoires qui constituent le royaume, mentionne explicitement les territoires de Cabinda de Molembo au Nord du Congo... Il est vrai que le Portugal n'a pas toujours occupé effectivement dans le présent siècle tous les territoires dont il a la souveraineté depuis Ambriz jusqu'à 5°12' de latitide Sud... Mais néanmoins le droit fondé sur la découverte, la conquête et la longue possession se trouve solennellement consacré par la constitution du royaume et reconnu par les traités encore en vigueur.»

576.

M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 193. *Paris, 13 décembre 1882.*

[M. Duclerc accuse réception de la dépêche n° 97 de Londres, du 25 novembre; il souligne le caractère un peu vague des propositions de Lord Granville au sujet de l'Egypte.]

Nous aurions désiré être fixés d'une manière précise sur l'extension qui pouvait, dans l'esprit du Gouvernement anglais, être donnée aux attributions de la commission de la Dette et sur le rôle qui en serait résulté pour son président. Sur ce point les allusions des Ministres de la Reine ne nous ont point paru explicites. Il ressort, il est vrai, de votre correspondance et de différentes suggestions officieuses que le Cabinet britannique aurait été disposé à trouver cette extension d'attributions dans l'adjonction des administrations de la Daïra et des Domaines à celle de la Dette. Si j'avais pu partager cette opinion, j'aurais eu à développer les considérations qui soulèvent des doutes dans mon esprit sur la possibilité pratique d'une combinaison de ce genre.

[Discussion de quelques détails.]

Mais je ne crois pas nécessaire de m'étendre sur ces détails. Il vous serait facile, en vous inspirant de mes communications précédentes, de démontrer aux Ministres de la Reine que, réduite à de semblables proportions, la proposition anglaise ne saurait répondre suffisamment à nos aspirations légitimes. Nous ne pouvions y voir, en l'état, qu'une tendance du Cabinet britannique à chercher un terrain d'entente, et ce n'est qu'à ce point de vue que nous avions pu nous y attacher un instant.

Je croirais peu digne d'ajouter à notre réponse rien qui pût ressembler à des récriminations. Je ne puis me dispenser cependant de vous rappeler en terminant l'attitude si strictement correcte que nous avons observée à l'égard de l'Angleterre pendant les récents événements. Tant qu'a duré la lutte, nous avons conservé le rôle d'amis sincères, séparés un moment par un dissentiment de conduite. De son côté, le Gouvernement de la Reine nous a exprimé la gratitude que lui avaient inspirée nos bons offices et nous a donné l'assurance expresse que notre confiance ne serait pas déçue. La question que nous avions à résoudre nous paraissait donc fort simple. Le succès des armes britanniques en Égypte ne pouvait modifier, au point de vue du droit, la situation de ce pays. Les Anglais eux-mêmes avaient déclaré, au début de leur expédition, ils ont répété depuis, que leur intervention n'avait d'autre objet que de rétablir l'ordre dans les États du Khédive. Or, la première condition du

rétablissement de l'ordre n'était-elle pas le respect des institutions que la rébellion voulait renverser, et, au premier rang de ces institutions ne trouvions-nous pas toutes celles qui ont un caractère international[1]? Que, sur tel ou tel point, une modification eût paru commandée par les circonstances, elle aurait été examinée par nous dans un sentiment de déférence amicale; mais nous persistons à croire qu'elle ne pourrait, légalement, être introduite que par voie de consentement réciproque, explicite et formel.

Je me suis du reste expliqué déjà sur ces différents points dans mes conversations avec Lord Lyons et je n'y reviens ici que pour votre information personnelle[2]. Des indications récentes tendraient, il est vrai, à représenter les Ministres de Sa Majesté comme disposés à s'écarter de l'ordre d'idées auquel nous restons attachés. Mais je veux espérer encore que des propositions réellement acceptables nous seront faites en définitive, et Lord Granville peut être certain que, si elles viennent à se produire, elles nous trouveront disposés à les examiner dans un esprit de conciliation sincère.

577.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Buenos-Aires, Munich, Bruxelles, Rio-de-Janeiro, Santiago-du-Chili, Pékin, Copenhague, Madrid, Washington, Athènes, Rome (Q), Rome (V), Tokio, Tanger, Mexico, Monténégro, la Haye, Lima, Téhéran, Lisbonne, Bucarest, Belgrade, Stockholm, Berne, Tunis, Constantinople, Sofia, le Caire[3].

D. n^os 152, 97, 83, 11, 18, 29, 13, 10, 25, 15, 67, 33, 77, 120, 107, 8, 46, 13, 2, 42, 9, 12, 34, 26, 30, 21, 23, 178, 185, 18, 66.

Paris, 15 décembre 1882.

Depuis plusieurs années, des difficultés nous ont été suscitées à Madagascar, d'une part, en raison du refus persistant de la Cour d'Émirne de respecter

(1) Lord Lyons avait écrit, le 14 novembre, à Lord Granville : «Il (M. Duclerc) n'insiste pas sur le rétablissement formel du contrôle, mais il réclame un retour virtuel au *statu quo ante*, et il donne pour sens au *statu quo* l'égalité entre l'Angleterre et la France et la supériorité des deux Puissances unies sur toutes les autres.» (*Lord Lyons, Lord Newton*, t. II, ch. XV, London, 1913, in-8°.)

(2) Le 1^er décembre, Lord Lyons avait écrit à Lord Granville : «Je n'ai pas réussi à rendre Duclerc *coulant* (*sic*) quant à l'Égypte, il m'a donné à entendre que ce n'est pas par Tissot qu'il a appris que vous alliez lui transmettre une communication favorable et que vous pensiez à lui envoyer un expert pour discuter les détails.» (*Id. ibid.*)

(3) M. Tissot, Ambassadeur à Londres, avait été mis au courant dès le 28 novembre par la dépêche n° 181 de M. Duclerc.

les engagements que lui imposent envers nous les traités de 1862 et 1868, de l'autre, par suite des empiètements du Gouvernement hova sur les territoires de la côte Nord-Ouest auxquels s'appliquent les conventions particulières conclues avec la France de 1840 à 1843 par divers chefs indigènes. Les réclamations, que le Commissaire du Gouvernement de la République à Tananarive avait mission de présenter aux Ministres de la Reine Ranavalo II, ont été à peine écoutées et se sont heurtées à un mauvais vouloir systématique. Le 29 mai dernier, notre Consul avait remis au Gouvernement hova une note résumant nos griefs et dans laquelle était notamment formulée une protestation contre la présence du pavillon de la Reine, arboré au mépris de nos droits sur divers points de la côte en face de Mayotte et de Nossi-Bé. Une fin de non-recevoir absolue a été la seule réponse donnée à cette communication. Le Commissaire du Gouvernement de la République, après avoir protesté, a dû, en présence des démonstrations hostiles dont il était l'objet, quitter Tananarive. Le commandant de la station navale de la mer des Indes appuyait en même temps l'action de notre représentant par des avertissements donnés au Gouverneur de Tamatave et suivis de l'enlèvement de deux des pavillons indûment placés sur la côte Nord-Ouest.

La résolution annoncée vers la même époque par le Gouvernement de la Reine Ranavalo d'envoyer une ambassade à Paris (1) nous a fait suspendre les opérations ainsi commencées. Il nous répugnait, en effet, de recourir à l'emploi de mesures coercitives tant que les voies diplomatiques présentaient une chance de succès, si faible qu'elle fût, pour assurer la sécurité de la personne et des biens de nos nationaux et pour faire respecter notre situation dans la grande île africaine.

C'est avec le plus sincère désir d'en venir à une entente que nous avons ouvert les conférences qui ont eu lieu le mois dernier à Paris entre la mission hova et les représentants des deux Départements de la Marine et des Affaires étrangères. Pour témoigner de notre désir de conciliation et sans abandonner les droits historiques dont le Gouvernement français a toujours réservé le principe, nous nous sommes appliqués dans ces conférences à limiter la discussion à deux points déterminés par des conventions régulières et dont l'un, au moins, intéresse comme nous les Puissances qui ont des nationaux établis à Madagascar. Nous nous sommes bornés à demander l'enlèvement des pavillons et des postes hovas établis sur les territoires Nord-Ouest et la stricte observation des clauses du traité de 1868 qui consacre en faveur des résidents français le droit de posséder des immeubles.

Ces pourparlers n'ont malheureusement pas donné les résultats que nous en attendions. Sur le premier point, les envoyés hovas ont paru, il est vrai,

(1) Voir ci-dessus, n° 547 et notes.

disposés à nous donner des satisfactions relatives; mais, non contents d'exiger de notre part l'abandon implicite des droits généraux que je viens de rappeler plus haut, ils ont émis la prétention de limiter pour nos concitoyens le droit d'acquérir des biens fonds à la faculté de contracter des baux de vingt-cinq ans renouvelables au gré de la Reine deux fois seulement.

Nous n'avons pas cru pouvoir, dans ces conditions, prolonger la discussion. Les conférences ont pris fin et les représentants de la Cour d'Émirne sont partis pour Londres [1].

Le Cabinet britannique n'ignore ni la légitimité de nos griefs, ni la modération de nos vues et il est permis d'espérer que la mission hova ne trouvera pas de ce côté tous les encouragements qu'elle paraît s'être flattée de rencontrer.

Les documents diplomatiques relatifs à cette négociation seront prochainement communiqués aux Chambres. Je me réserve de vous les transmettre et de vous tenir ainsi au courant du détail de nos revendications ainsi que des débats auxquels elles ont donné lieu. Mais, comme le Gouvernement de la République prend en ce moment les mesures que l'attitude du Gouvernement hova a rendues nécessaires, il m'a semblé utile, dès à présent, de vous indiquer, pour votre information personnelle, dans ses traits généraux, notre situation vis-à-vis de la Cour d'Émirne afin que vous puissiez vous rendre compte des obligations qu'elle vous impose et rectifier au besoin les appréciations erronées dont elle viendrait à être l'objet autour de vous.

578.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 111. *Londres, 15 décembre 1882.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 20 décembre.)

Plus d'une fois, dans le cours des négociations engagées entre la France et l'Angleterre au sujet des affaires d'Égypte, j'ai eu l'occasion d'indiquer le rôle probable du Cabinet de Berlin. Les renseignements que je recueille depuis quelques jours ne me permettent guère de révoquer en doute l'attitude peu

[1] Le 30 novembre, MM. Hilarion Roux, Consul général de Madagascar à Paris, et Alfred Rabaud, Consul de Madagascar à Marseille, qui avaient pris part ès qualités aux négociations ouvertes, le 17 octobre, avaient écrit à M. Duclerc qu'ils avaient notifié leurs démissions aux Ambassadeurs malgaches aussitôt après la rupture des pourparlers.

amicale pour nous de mon collègue d'Allemagne. Si mes informations sont exactes, et j'ai tout lieu de croire qu'elles le sont, M. le comte Münster se serait donné beaucoup de peine pour démontrer à Lord Granville que le Cabinet de Londres devait se considérer comme absolument libre d'agir à sa guise en Égypte. M. l'Ambassadeur d'Allemagne aurait notamment fait observer à plusieurs reprises que «les difficultés de notre situation intérieure et notre faiblesse au point de vue militaire» assuraient à l'Angleterre une entière liberté d'action. Le comte Münster aurait même été, m'assure-t-on, jusqu'à essayer de circonvenir quelques-uns des collègues de Lord Granville, moins favorables que ce dernier à une transaction, pour peser sur les déterminations du Principal Secrétaire d'État et l'engager à revenir sur les offres qui nous ont été faites en dernier lieu.

Qu'il y ait eu, à cet égard, des divergences de vues assez marquées dans le sein du Cabinet anglais, c'est chose certaine [1]. J'en ai prévenu plus d'une fois le Département des Affaires étrangères, et, aujourd'hui que les négociations paraissent épuisées, je reçois bien des indications rétrospectives qui confirment pleinement l'impression que j'avais confiée à Votre Excellence au cours des pourparlers. Quant au rôle qu'on attribue au comte Münster, il me paraît, abstraction faite de l'autorité qui s'attache aux renseignements dont j'ai l'honneur de vous faire part, trop conforme aux intérêts et aux traditions du Cabinet de Berlin pour que nous puissions le révoquer en doute.

579.

M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 16 décembre 1882, 10 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 3 h. 50, soir.)

M. Brédif [2] me prie de transmettre à Votre Excellence le télégramme suivant :

«Lord Dufferin, dans l'entretien que j'ai eu avec lui, s'est borné à affirmer que les Anglais quitteront l'Égypte, qu'ils laisseront ensuite les Égyptiens se gouverner eux-mêmes; que, cependant, ils ne se refuseront pas le droit de

[1] Dans une lettre citée plus haut (voir n° 576 et note), Lord Lyons avait écrit : «Duclerc en vint à faire allusion à deux courants qui se partageraient le Cabinet anglais, l'un plus et l'autre moins favorable à la France, mais je refusai de le suivre sur ce terrain.»

[2] Voir ci-dessous, n° 580.

conseil. Il a insisté sur ce point qu'en ce moment *il engage le Gouvernement du Khédive à choisir un conseiller unique qui n'aurait pas de caractère international et serait un simple fonctionnaire indigène n'ayant pas le droit d'assister au Conseil.*

«Les circonstances sont évidemment trop défavorables pour que je puisse espérer ressaisir une parcelle quelconque des attributions du contrôle. Tout ce que je pourrais faire, si Votre Excellence le jugeait nécessaire, serait un acte de présence quotidien dans les bureaux du ministère.»

580.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 16 décembre 1882, 7 h. 15, soir.*

Si limitée que puisse être son action, je crois utile que M. Brédif remplisse dans les affaires égyptiennes la place que son collègue anglais y occupe encore, et surtout qu'il ne s'abstienne pas systématiquement de paraître au ministère [1]. Il importe, je le répète, que les positions acquises aux fonctionnaires français soient maintenues jusqu'au bout.

581.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Grévy, Président de la République.

L. *Paris, 20 décembre 1882.*

Me trouvant dans l'impossibilité de me rendre demain à la séance du Conseil, je vous serai extrêmement obligé de vouloir bien appeler de nouveau l'attention de mes collègues sur la question du Tonkin.

Je n'ai pas à revenir sur la situation qui nous est faite actuellement dans ce pays. Depuis que le traité de 1874 a accordé à la France, dans le royaume annamite, une position privilégiée, nous possédons des garnisons dans plusieurs villes du bassin du fleuve Rouge. Ces forces ont été tout récemment augmentées, et nous avons montré par là l'intention formelle de ne pas aban-

(1) Voir ci-dessus, n° 544.

donner nos droits. Si nous venions à interrompre l'œuvre commencée, on ne manquerait pas d'accuser la politique française d'une indécision fâcheuse; les nombreux clients que nous avons au Tonkin seraient découragés et nous perdrions le fruit des efforts qui depuis plusieurs années ont tendu à assurer notre prépondérance définitive dans une des régions les plus riches de l'Extrême-Orient. Il importe donc d'agir sans retard pour fortifier notre occupation. Dans cette vue, il n'est pas nécessaire de préparer une véritable expédition militaire; nous n'avons d'autre but, en effet, que de donner une organisation définitive au protectorat que nous exerçons en fait. En assurant au Tonkin la tranquillité intérieure et la sécurité commerciale, nous sommes autorisés par l'exemple de la Cochinchine française à croire que les sacrifices pécuniaires de l'occupation seront prochainement couverts et au delà par l'excédent des revenus dont nous nous réserverons la perception.

Les nouvelles que nous avons reçues de la Chine permettent de penser que la réalisation de ce projet ne rencontrera pas d'obstacle de la part du Céleste Empire. Le Gouvernement impérial vient, en effet, sur les représentations de notre Ministre à Pékin, d'envoyer à ses troupes répandues sur la rive gauche du Song-Koï jusqu'à nos avant-postes l'ordre de se replier vers le Nord [1]. Nous avons tout lieu de croire que, par une manifestation prompte et énergique de nos intentions, nous préviendrons tout retour offensif de la part des Chinois que les hésitations de notre politique avaient enhardis et qui, sans aucun doute, éviteront tout ce qui pourrait aboutir à un conflit armé avec la France. A ce point de vue encore, il importe de ne pas attendre plus longtemps, dans la crainte de laisser s'accréditer le bruit que nous renonçons à une province que toutes les Puissances de l'Europe considèrent déjà comme une annexe de la Cochinchine française. Au surplus, l'opinion publique en France s'est elle-même si bien accoutumée à cette idée qu'elle n'apprendrait pas sans une vive déception que le Gouvernement de la République y eût définitivement renoncé, l'attitude de la plupart des journaux des différentes nuances politiques dans ces derniers jours est assez significative pour qu'il ne soit pas possible d'en douter.

Enfin, permettez-moi en terminant d'invoquer une considération d'un autre ordre et dont la valeur ne saurait échapper au Conseil. La richesse et la fertilité du Tonkin en font un objet de convoitise pour toutes les Puissances commerciales. Les rapports diplomatiques, reçus par mes prédécesseurs et par moi, constatent que, si aucune d'elles n'a cherché à s'installer dans la vallée du Song-Koï, c'est qu'on nous y reconnaissait une sorte de droit de premier occupant. Mais ce droit, j'ai des motifs sérieux de le penser, il importe que nous l'exercions effectivement si nous voulons le conserver.

[1] Voir ci-dessus, n° 570.

Je puis dire notamment que le Gouvernement allemand s'est enquis, il n'y a pas longtemps encore, de nos intentions à l'égard du Tonkin; les déclarations formelles de notre Ambassadeur que notre établissement devait y être considéré comme définitif n'ont soulevé aucune objection; mais on n'a pas dissimulé non plus que l'Allemagne ne serait pas éloignée de reprendre le projet à son compte, si nous devions l'abandonner[1].

Pour tous ces motifs, vous comprendrez, Monsieur le Président, l'intérêt qui s'attache à prendre sans retard un parti qui paraît impérieusement commandé par le souci de maintenir dans l'Extrême-Orient la dignité de la France et la haute situation que nous y avons acquise au prix des deux expéditions militaires de Chine et de Cochinchine.

582.

Bases de l'arrangement proposé par M. Bourée, Ministre de France à Pékin.

N[2]. *Shanghaï, 20 décembre 1882.*

I

Moyennant que les troupes impériales évacueront les territoires qu'elles occupent au delà des frontières du Yun-Nan et du Kouang-Si et rentreront dans leurs provinces respectives, ou du moins n'en dépasseront pas les limites au delà d'un nombre déterminé de «lis», M. Bourée remettra au Yamen une dépêche dans laquelle il sera expressément déclaré que la France ne poursuit dans cette contrée aucune idée de conquête ni aucune entreprise contre la souveraineté territoriale du Roi d'Annam.

II

La France cherche surtout à ouvrir une voie fluviale qui mette en communication le Yun-Nan avec la mer. Pour tirer parti de cette voie, il est indispensable que celle-ci aboutisse à un point du territoire chinois où il serait possible

(1) Voir ci-dessus, n° 561.

(2) Cette note paraît être le résultat d'un entretien que M. Bourée avait eu au consulat de France à Tien-Tsin avec le Vice-Roi Li-Hong-Tchang, le 27 novembre; Ma-Kié-Tchong, le mandarin qui servait d'interprète au Vice-Roi, écrivait à M. Bourée, le 5 décembre : «Je suis autorisé par le Vice-Roi à vous dire en son nom qu'à la suite de la conversation que vous avez eue ensemble au consulat dimanche dernier, il a transmis au Tsong-li-Yamen le projet d'arrangement dont vous aviez combiné les termes avec lui. Autant qu'il peut juger des réponses venues de Pékin, il est fondé à croire que sur ces bases une entente sera facile entre les deux Gouvernements.»

d'établir des établissements commerciaux, des magasins, des entrepôts, des quais, etc.

Autrefois, il avait été question à cet effet de Man-Hao. Mais ce n'est là qu'une misérable bourgade entourée de populations pillardes et dangereuses. Un peu en aval — en territoire annamite — sur le Song-Koï, se trouve la ville de Lao-Kaï, offrant beaucoup plus de ressources, toutes les sécurités qui manquent à Man-Hao, et enfin le fleuve y est sensiblement plus profond. Si l'on adoptait Lao-Kaï comme terminus de la navigation ascendante dans le *fleuve Rouge,* le Gouvernement chinois considérerait cette ville *comme faisant partie de son territoire,* de telle sorte que les douanes chinoises y seraient établies, et que les produits étrangers ayant franchi cette barrière se trouveraient placés au delà sous le régime ordinaire de tous les produits qui ont pénétré dans l'intérieur de la Chine par les ports ouverts. D'autre part, le Gouvernement impérial ferait le nécessaire pour faciliter l'arrivée à Lao-Kaï des produits intérieurs destinés à l'exportation (destruction des brigands, taxes frontières de la douane reportées à Lao-Kaï, etc.)

III

Afin de purger le Tonkin des bandes de malfaiteurs qui le désolent et le rançonnent, et de procurer au pays une administration régulière, offrant pour tous des garanties d'ordre et de sécurité, les deux Gouvernements s'accorderaient pour tracer une ligne de démarcation qui devrait être établie d'un commun accord dans la contrée comprise entre le fleuve Rouge et les frontières de la Chine; les territoires situés au nord de cette ligne seraient placés sous la surveillance de la Chine, tandis que la région qui s'étendrait vers le midi se trouverait sous celle des autorités françaises.

La Chine et la France s'engageraient réciproquement à maintenir le statu quo *ainsi convenu et à protéger éventuellement l'intégrité du Tonkin dans ses limites actuelles contre toute entreprise du dehors qui serait de nature à y porter atteinte* [1].

[1] Le 29 décembre, M. Bourée envoya à Paris le projet de convention ci-dessus qui avait été agréé par le Tsong-li-Yamen. Le télégramme qui en annonçait l'envoi se terminait ainsi : «Des télégrammes représentent nos préparatifs pour le Tonkin comme hostiles à la Chine. Si vous ne m'aidez pas à les démentir, l'accord pacifique sur les bases indiquées pourrait être compromis. Les forces militaires chinoises dépassent beaucoup les appréciations du Ministre de la Marine.»

583.

M. de Laboulaye, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Lisbonne, 22 décembre 1882, 2 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

[Allusion à une dépêche de Lisbonne du 14 décembre.]

L'accord entre l'Angleterre et le Portugal au sujet du Congo est sur le point d'être conclu à Londres.

Le Cabinet anglais reconnaît les droits du Portugal depuis Ambri jusqu'au parallèle 5,12 [1]. Outre la condition de ne mettre aucune [entrave] au commerce et de n'appliquer que des tarifs peu élevés, l'Angleterre a demandé au Cabinet de Lisbonne de renoncer à toute revendication dans l'Afrique méridionale à partir du cap Frison à l'Ouest, et de la baie de Lourenço Marquez à l'Est. Le Gouvernement portugais a pris facilement cet engagement et se prépare à occuper dans un bref délai le pays dont la possession lui est reconnue.

J'ai répété à M. de Serpa que la France, à qui le Portugal était certainement redevable de cette tardive reconnaissance de ses droits par l'Angleterre, s'applaudissait d'avoir les Portugais pour voisins et pour coopérateurs dans ces contrées qui allaient s'ouvrir à la civilisation. J'espère que Votre Excellence approuvera mon langage. Nous nous sommes mis d'accord, M. de Serpa et moi, sur une formule qui me paraît acceptable pour l'atterrissement à Saint-Vincent du câble destiné à relier le Sénégal à l'Europe.

J'écris à ce sujet par la poste.

584.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 27 décembre 1882, midi.*

Il ne serait pas sans inconvénient de conférer actuellement avec le Cabinet de Berlin des négociations pendantes entre nous et le Gouvernement anglais

[1] Voir ci-dessus, n° 569 et note.

au sujet de l'Égypte [1]. L'intérêt évident de l'Allemagne est de nous séparer de l'Angleterre, et nous avons des raisons de croire que son représentant à Londres s'efforce, en effet, de pousser le Cabinet anglais à agir en dehors de nous dans la vallée du Nil [2]. L'incertitude même, qui paraît subsister à Berlin sur l'état de nos pourparlers avec l'Angleterre, ne saurait être considérée par nous comme une circonstance défavorable, puisqu'elle aurait pour conséquence de rendre moins sûre l'action du Gouvernement allemand.

Telles sont les considérations qui m'engageaient, pour vous mettre au courant de la situation, à attendre la fin, qu'il y avait lieu de croire imminente, des négociations confidentielles entre les deux pays. Toutefois, l'issue pouvant tarder encore, je ne veux pas différer davantage de vous indiquer le point où nous en sommes aujourd'hui.

[M. Duclerc résume les négociations franco-anglaises depuis la fin de novembre.]

J'ai à peine besoin d'ajouter que ces indications sont destinées à votre information strictement personnelle. La situation même qu'elles font connaître suffit pour régler le langage que vous aurez à tenir, le cas échéant, au prince de Bismarck. Dans les conversations que vous pourriez être amené à avoir avec lui sur ce sujet, vous devriez vous borner à des déclarations générales sur les dispositions amicales et sur l'esprit de conciliation que la France et l'Angleterre apportent dans l'examen des questions soulevées en Égypte par les derniers événements. Il paraît difficile qu'on ne se rende pas compte à Berlin de la réserve que nous impose, à cet égard, la procédure adoptée par le Cabinet de Londres et que le Gouvernement allemand lui-même n'a pas fait jusqu'ici difficulté d'admettre.

585.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. Particulier. *Péra, 29 décembre 1882, 8 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le dîner auquel m'a invité le Sultan devant avoir lieu demain samedi à cinq heures de l'après-midi, vous m'aideriez beaucoup si vous me mettiez à même de lui dire un mot aimable de votre part et si vous vouliez bien faire quelque allusion encourageante relativement aux bonnes dispositions qu'il

(1) Dans un télégramme du 23 décembre, M. de Courcel, qui comptait voir tout prochainement le prince de Bismarck, demandait à être renseigné sur les négociations de la France et de l'Angleterre à l'égard de l'Égypte.

(2) Voir ci-dessus, n° 578.

vient de me témoigner au sujet de la Tunisie et à ses assurances que nous ne serions plus troublés du côté de la Tripolitaine [1].

Je voudrais me mettre bien en Cour pour entamer le plus tôt et dans les moins mauvaises conditions possibles la question de Rustem Pacha [2].

586.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. Très urgent. *Paris, 30 décembre 1882, 11 h. 15, matin.*

C'est avec une entière satisfaction que j'ai pris connaissance des déclarations et des assurances de bon vouloir qui viennent d'être échangées entre Savfet Pacha et l'ambassade relativement aux affaires de la Tunisie et de la Tripolitaine [3]. J'avais, d'ailleurs, la certitude que de franches explications, confirmant l'examen réfléchi des faits, ne tarderaient pas à dissiper les préoccupations qu'on avait pu concevoir à Constantinople. Par leur politique traditionnelle, aussi bien que par leurs intérêts immédiats, la France et la Turquie sont naturellement portées à se prêter un appui réciproque et à resserrer les liens d'une amitié séculaire et désintéressée. Nous sommes heureux que le Sultan, convaincu de la loyauté de notre attitude, veuille s'inspirer des sentiments de sympathie qui nous animent nous-mêmes. Rien ne sera négligé de notre côté pour affermir ces bienveillantes dispositions. Je vous prie d'en donner l'assurance à Sa Majesté en lui présentant l'expression respectueuse de mes sentiments personnels.

587.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Pékin.

T. *Paris, 30 décembre 1882, s. h.*

Votre télégramme d'hier m'est parvenu [4]; d'après vos indications sommaires, le projet de traité que vous annoncez se présente dans des conditions

(1) Allusion à des assurances que Savfet Pacha avait fait donner à l'Ambassadeur par M. de Longeville. Savfet Pacha avait dit «que du côté de Tunis le nuage était dissipé». Il ajoutait : «Tout est effacé dans l'esprit de Sa Majesté qui désire vivement resserrer les liens qui unissent la Turquie à la France.» (Tél. de Péra, 27 décembre, 10 h. 30, s.)

(2) Il s'agit du gouvernement du Liban.

(3) Voir ci-dessus, n° 585.

(4) Voir ci-dessus, n° 582 et note.

acceptables. Notre ferme résolution est d'assurer, par une protection efficace sur le Tonkin, la sécurité des transactions et le libre exercice de nos droits conventionnels. C'est le but assigné aux renforts expédiés par *la Corrèze* au commandant Rivière. Vous savez, d'ailleurs, que nos autorités militaires ont l'ordre d'éviter tout engagement avec les troupes impériales qui regagnent la Chine. Non seulement nous ne méditons aucun dessein hostile contre le Gouvernement chinois, mais nous avons le sincère désir et la conviction d'arriver à un arrangement amiable qui concilie les intérêts communs des deux pays. Vous pouvez en donner l'assurance positive au Tsong-Li-Yamen.

588.

Lord Granville, Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne,

à Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Foreign Office, 30 décembre 1882.*

J'ai déjà adressé à Votre Excellence copie de la dépêche de M. Duclerc [1] qui m'a été communiquée par l'Ambassadeur de France en réponse aux propositions faites en dernier lieu par moi, à propos des futurs arrangements financiers en Égypte. Grâce aux comptes rendus que Votre Excellence m'a adressés de ses dernières conversations avec M. Duclerc, le Gouvernement de la Reine avait pu pressentir la nature de cette communication, et la réponse que nous avons à y faire est, en grande mesure, déjà contenue par avance dans la dépêche que je vous ai écrite le 15 courant. Le Gouvernement de Sa Majesté est entièrement d'accord avec M. Duclerc pour repousser tout ce qui pourrait avoir le caractère d'une controverse entre les deux Gouvernements, et, s'il se réfère à l'histoire des communications qui ont eu lieu à ce sujet, c'est uniquement dans le but de montrer que la conduite qu'il a adoptée, lui a été dictée par un désir de prendre conseil de la dignité de la France, et de montrer ses sentiments amicaux pour le Gouvernement français.

[Lord Granville revient sur les dernières négociations et sur l'abolition du contrôle.]

Ce que nous avons eu en vue, c'est de libérer le Khédive de la gêne où le plaçait le contrôle, tout en croyant raisonnable d'accepter et de rappeler le désir manifesté par Son Altesse de recourir temporairement au concours des Européens dans l'administration générale de ses finances.

[1] La dépêche n° 193, de M. Duclerc à M. Tissot, du 13 décembre 1882.

Il peut être probable qu'à cette occasion le Khédive choisisse un Anglais pour son conseiller, mais, ne peut-on pas demander ce qu'aurait d'étrange un pareil exercice du pouvoir du Khédive, et s'il ne serait pas le résultat tout naturel des circonstances qui ont laissé à l'Angleterre le soin de représenter les intérêts européens aussi bien qu'égyptiens, dans la restauration de l'ordre, et de pourvoir aux garanties nécessaires à son maintien? Un pareil mode de procéder n'aurait d'ailleurs en rien le caractère d'un arrangement imposé à l'Égypte; ce serait plutôt un choix entièrement conforme à la situation qui le dicterait, et dont tous les éléments semblent indiquer que, dans de pareilles circonstances, le concours destiné à assumer, à l'avenir, l'ordre des finances, doit être cherché du côté d'où sont venus, à une époque extrêmement critique, les moyens nécessaires à la restauration de l'ordre social.

M. Duclerc soutient, dans sa dépêche, que l'intervention de l'Angleterre en Égypte, ayant eu pour objet déclaré la restauration de l'ordre dans ce pays, le Gouvernement de la Reine s'est engagé à rétablir toutes les institutions que la rébellion tendait à renverser, et particulièrement celles qui avaient un caractère international. Mais il n'a jamais été déclaré que l'intervention en Égypte eût uniquement pour but de restaurer l'ordre et ne comprît pas aussi la disparition des causes de dangers pour son maintien futur. Quelle que puisse être la méthode adoptée pour le rétablissement du pouvoir du Khédive, le Gouvernement de la Reine a toujours mentionné d'autres objets de sa propre politique et de celle de la France, et, parmi eux, il a compris le développement judicieux des institutions égyptiennes. L'objet de son intervention serait bien imparfaitement atteint, si l'ordre était simplement rétabli, quant à présent, sans qu'aucune tentative fût faite pour assurer son maintien. En conseillant ou en appuyant la restauration des institutions antérieurement existantes, le Gouvernement de la Reine se croit dans l'obligation de rechercher si ces institutions peuvent avoir contribué à amener la dernière crise, si elles sont bien appropriées au présent ordre de choses, et s'il est vraisemblable qu'elles soient utiles à l'avenir. Le contrôle financier anglo-français était une institution qui n'a jamais pu être considérée comme permanente. Il était destiné à répondre à une condition particulière des affaires, et l'on doit admettre que les circonstances ont été considérablement modifiées par les événements importants survenus dans la présente année. Et même, en dehors de toutes les objections qui pourraient être faites en principe à ce qu'on le considérât autrement que comme un expédient temporaire, le système ne saurait bien fonctionner, alors que, sur trois parties à l'arrangement, deux d'entre elles sont fermement opposées à son maintien.

Il ne semble pas y avoir de raison pour qu'à défaut du contrôle la France aussi bien que l'Angleterre ne continuent pas à exercer une influence bienfaisante sur l'avenir de l'Égypte, à la prospérité et au bon gouvernement de

laquelle les deux Puissances sont si profondément intéressées. Aussi, tout en regrettant que ces communications préliminaires et confidentielles avec le Gouvernement français n'aient pas abouti à un accord, le Gouvernement de la Reine continue d'espérer que sa politique, telle qu'elle sera exposée dans les communications officielles qu'il doit prochainement faire à la France et aux autres Puissances, se recommandera d'elle-même et dans son ensemble à l'appréciation éventuelle du Gouvernement français.

589.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Rome, 1er janvier 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

La presse italienne, remplie tout entière, pour le moment, par les récits auxquels donnent lieu les manifestations anti-autrichiennes, ne s'occupe guère des affaires de la Tunisie. Quand elle en parle, c'est assurément sur un ton différent de celui qu'elle prenait il y a quelques mois encore, et je doute qu'un article comme celui que je viens de lire dans la *Perseveranza,* et dont je vous communique ci-joint la traduction, ait pu être écrit alors sans soulever l'opinion publique de tous les partis dans le royaume. La *Perseveranza,* organe de M. Visconti-Venosta et de M. Bonghi, est un journal politique fort sérieux, et, à ce titre, l'article en question ne saurait passer inaperçu.

Dans le même ordre d'idées, j'appelle l'attention de Votre Excellence sur quelques lignes parues dans le *Diritto,* journal officieux de la Consulta. Vous en trouverez également ci-joint la traduction.

Annexe I.

Il Diritto, 21 décembre 1882.

A l'étranger.

L'événement le plus notable de la semaine a été la réception des Ambassadeurs à Paris et à Rome [1].

Les discours prononcés à cette occasion par le général Menabrea et par M. Decrais, aussi bien que la réponse qui leur a été adressée par les chefs des deux Etats, ont

(1) Le général Menabrea, marquis de Valdora, avait été accrédité à Paris, le 21 décembre 1882 et M. Decrais à Rome, le 27 décembre.

été l'objet de nombreux commentaires à l'étranger, à cause des précieux souvenirs de fraternité entre la France et l'Italie qui sont évoqués en ce moment. A Paris et à Rome, de telles manifestations de sympathie entre les deux peuples latins ont été accueillies avec une grande satisfaction, parce qu'elles sont le signe d'un rapprochement depuis longtemps désiré.

Annexe II.

La Perseveranza, 29 décembre 1882.

La Chambre française a approuvé hier le crédit de 25 millions demandé par le Gouvernement pour les dépenses de l'occupation de la Tunisie, repoussant ainsi une proposition de Pelletan qui refusait cette somme et n'en accordait qu'une moins importante, tant qu'on n'aurait pas élaboré un plan complet de l'organisation de la Régence. Le Ministre de la Guerre a fait observer que voter le crédit, c'était mettre fin à toute espèce de doute sur le caractère permanent de l'occupation et il a annoncé que les troupes françaises seraient diminuées de 10.000 hommes, c'est-à-dire réduites à 20.000. Outre le crédit, la Chambre a également approuvé la création en Tunisie d'une armée mixte.

Nous croyons qu'on peut désormais parler et entendre parler en Italie des choses tunisiennes sans jeter feu et flammes. Le temps a produit sur les esprits son effet salutaire et aujourd'hui, sans oublier les origines de l'occupation française et les moyens employés, tout Italien sensé et pratique doit renoncer aux vains regrets et aux vaines colères, accepter le fait accompli et souhaiter que la prudence et la sagesse des conquérants recueillent de bons fruits de la violence et de la rapine.

[Opportunité de la suppression des capitulations et des négociations destinées à modifier le régime douanier.]

590.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à l'amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies.

L. *Paris, 2 janvier 1883.*

J'ai l'honneur de vous communiquer, pour votre information, le texte de la réponse que j'ai faite le 30 décembre à notre Ministre en Chine, conformément à l'accord intervenu entre nos deux Départements, au sujet du projet d'arrangement relatif au Tonkin et au Yun-Nan [1].

Par un nouveau télégramme, dont vous trouverez également copie sous ce pli, M. Bourée annonce que le Gouvernement chinois, continuant à retirer

[1] Voir ci-dessus, n° 587.

ses troupes du Tonkin, insiste pour que nous ne portions pas les nôtres en avant jusqu'à l'issue des négociations pendantes. Les instructions que vous avez données précédemment à Saïgon, et dont vous m'avez indiqué la teneur à la date du 6 décembre [1], suffiraient peut-être pour assurer le maintien du *statu quo*, et donner satisfaction au désir du Gouvernement chinois. Cependant, vous estimerez sans doute qu'il ne serait pas superflu de mettre le Gouverneur de notre colonie au courant du nouvel état de nos rapports avec la Chine, afin que le commandant du corps expéditionnaire au Tonkin se borne, jusqu'à nouvel avis, à affermir ses positions en surveillant la retraite des troupes chinoises, et qu'il s'abstienne, à moins de nécessité absolue, de tout mouvement qui puisse provoquer un conflit. Cette attitude offrirait le double avantage de permettre d'attendre, sans aucun risque, l'arrivée des renforts que vous avez expédiés vers le Song-Koï, et de poursuivre les négociations engagées en vue d'un arrangement amiable.

J'attendrai, pour répondre à la dépêche de M. Bourée, que vous m'ayez avisé de la suite donnée par votre Département à la présente communication.

591.

M. de Montebello, Ministre de France à Bruxelles, à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2 Confidentiel. *Bruxelles, 3 janvier 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

Ainsi que je l'avais fait pressentir à Votre Excellence dans ma dernière lettre, le Roi n'ayant pu, au cercle diplomatique du 1er janvier [2], me parler aussi librement qu'il le désirait de la question du Congo à laquelle il n'avait fait qu'une courte allusion, m'a demandé de me rendre au Palais ce matin et j'ai eu occasion, dans un entretien qui a duré près d'une heure, d'examiner

[1] Le Ministre de la Marine avait invité le gouverneur de la Cochinchine à donner des ordres précis pour que, à moins d'attaque à repousser, on n'engage au Tonkin aucune action contre les troupes chinoises. (Tél. de M. Duclerc à M. Bourée, du 6 décembre, 7 h. 30, s.)

[2] « J'avais eu l'occasion la veille, écrivait M. de Montebello, le 1er janvier même, au sortir de la réception diplomatique, de parler à M. Devaux de l'entretien que j'ai eu avec Votre Excellence sur la question du Congo; son chef de cabinet lui en avait déjà rendu compte et le Roi m'a prié de vous remercier des dispositions conciliantes dont vous m'aviez chargé de lui faire parvenir l'assurance. Il a ajouté en souriant qu'il serait, il en était bien convaincu, beaucoup plus facile et plus utile, en Afrique comme en Europe de marcher d'accord en bons voisins que de nous disputer. Sa Majesté m'a exprimé le désir de causer plus longuement avec moi de cette question et je serai probablement reçu par elle dans deux ou trois jours. »

avec lui la question et de lui faire part des dispositions que vous m'aviez chargé de lui exprimer. Le Roi m'a prié de vous remercier des assurances que je lui donnais de votre part et j'ai pu les développer suivant les instructions que j'avais reçues de vous. Son langage a été des plus affables et plein des expressions de la plus cordiale sympathie. Il m'a paru accepter sans arrière-pensée le fait accompli et la présence de notre pavillon sur les territoires remis à la France par les chefs des Batékés [1]. Les déclarations formelles qu'il a reçues de vous au nom de la France lui donnent pleine confiance et il demande à vivre avec nous en Afrique en aussi bons rapports de voisinage qu'en Europe. Malgré ces bonnes dispositions, j'ai senti percer à plusieurs reprises une pointe d'amour-propre froissé et la crainte de voir perdre pour lui le fruit de longs efforts qui lui ont coûté fort cher [2]. Il m'a déclaré, sans que j'aie cependant dit un mot qui ait pu motiver cette expression un peu vive de sa pensée, qu'il n'abandonnerait jamais son œuvre que si elle lui était rendue impossible par les tracasseries de ses voisins. J'ai saisi cette occasion pour insister auprès du Roi sur les avantages que pourraient, au contraire, présenter pour lui le voisinage et l'appui de stations françaises qui, tout en maintenant les droits politiques de la France, seraient prêtes à partager avec l'association dont il est le chef tous les avantages commerciaux qui résulteraient d'un accord entre nous. J'ai profité de quelques mots d'humeur à l'adresse de Stanley pour le mettre en garde contre les tendances envahissantes de l'Angleterre qui serait toujours heureuse de lui tendre la main contre nous, mais qui n'hésiterait pas à le trahir pour ne considérer en fin de compte, comme elle l'a toujours fait, que son intérêt personnel. Le Roi m'a dit qu'il n'avait aucune raison pour le moment de suspecter les intentions de l'Angleterre; les Allemands s'étendaient plus qu'eux et les Portugais seraient à craindre si leur manière de procéder ne leur aliénait les populations qui les entourent. C'est, m'a-t-il dit, ce qui rend nécessaire l'établissement de plusieurs routes, celle qui traversera les territoires occupés par les Portugais n'offrant pas de garanties de sécurité suffisantes. J'ai de nouveau insisté sur l'intérêt d'un accord et même au besoin d'une coopération avec nous et j'ai demandé au Roi, ainsi que vous m'y aviez engagé, de ne se laisser aller à aucune impression qui pût nous être défavorable, sans vous demander aussitôt des explications, soit directement, soit par l'entremise du représentant de la France. Il m'en a fait la promesse très formelle et je crois très sincère, me rappelant encore toute la confiance

(1) Voir ci-dessus, n° 560.

(2) Le 15 octobre, Léopold II témoignait dans une lettre à la Reine Victoria de beaucoup de mauvaise humeur contre les Français. «On veut s'étendre de tous les côtés, écrivait-il. Tunis ne suffit plus, il faut prendre le Niger, le Congo en Afrique, le Tonkin en Asie, et toutes les petites îles disponibles dans l'Océan Pacifique. Ce débordement est très fâcheux... » (*The Letters of the Queen Victoria,* second series, vol. III, ch. IV, London, 1928, 8°.)

qu'il a dans vos paroles et vos intentions, et me disant combien il serait heureux de pouvoir avec votre concours réussir à amener un accord profitable aux grands intérêts qu'il ne cesse de poursuivre. J'aurais voulu voir le Roi sortir de ces généralités où il a tenu à se renfermer dans un premier entretien. Je reste convaincu qu'il y aura beaucoup à gagner à de fréquents échanges d'idées et que le Roi se départirait facilement de la réserve qu'il a gardée aujourd'hui; il m'a offert de lui-même de reprendre notre entretien et je pense avoir, dans le courant du mois, plusieurs occasions de me rencontrer avec lui. Ce que j'ai pu gagner aujourd'hui, c'est l'expression bien nette de sa confiance dans nos intentions et j'espère aussi la pensée des avantages qu'il pourrait retirer d'une entente avec nous dans une question où les intérêts matériels entrent pour une grande part à côté des rêves plus élevés qui ont donné naissance à l'association qu'il a créée.

592.

Lord Granville, Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne,

aux Représentants diplomatiques de Grande-Bretagne à Paris, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg.

D. Traduction. *Foreign Office, 3 janvier 1883.*

Le cours des événements a imposé au Gouvernement de Sa Majesté la tâche qu'il aurait volontiers partagée avec d'autres Puissances de mettre un terme à la révolte militaire en Égypte et de ramener la paix et l'ordre dans ce pays. Très heureusement, le but a été atteint; et, bien que pour le moment des forces anglaises demeurent en Égypte pour maintenir la tranquillité publique, le Gouvernement de Sa Majesté désire les rappeler dès que le permettront la situation du pays et l'organisation des moyens les plus propres à soutenir l'autorité du Khédive. En même temps, la position du Gouvernement de Sa Majesté en face de Son Altesse lui impose le devoir de donner des conseils tendant à garantir que l'ordre de choses à établir sera de nature à donner toute satisfaction et renfermera les éléments de stabilité et de progrès. On peut diviser en deux catégories les sujets à traiter: ceux qui concernent d'autres pays et qui sont des questions impliquant le consentement ou le concours des Puissances européennes, et ceux qui sont des questions d'administration intérieure.

Pour commencer par la première catégorie, un des résultats des récents événements a été d'appeler spécialement l'attention sur le canal de Suez, d'abord

à propos du danger qui le menaçait lors du premier succès de courte durée de l'insurrection, ensuite parce que les forces anglaises l'occupaient au nom du Khédive et s'en servaient comme base des opérations conduites dans l'intérêt de Son Altesse et pour sauvegarder son autorité, enfin à cause de l'attitude prise par la Direction et les agents de la Compagnie du canal pendant la période critique de la campagne. Pour ce qui concerne les deux premiers points le Gouvernement de Sa Majesté estime que la libre navigation du canal à toutes les époques, ainsi que son affranchissement de tout obstacle et de tout dommage résultant de faits de guerre sont pour toutes les nations d'importantes questions. On a généralement admis que les mesures qu'il a prises dans le but de protéger la navigation et l'usage du canal dans l'intérêt du Souverain du territoire pour rétablir son autorité ne constituaient en aucune façon des infractions à ce principe général.

Cependant, pour rendre plus précise à l'avenir la situation du canal et afin de parer à tous dangers possibles, il est d'avis qu'un arrangement sur les bases suivantes pourrait être conclu avec avantage entre les grandes Puissances, arrangement auquel d'autres nations seraient invitées dans la suite à donner leur adhésion :

1° Que le canal soit libre pour le passage de tous navires en toutes circonstances;

2° Qu'en temps de guerre, il soit fixé une limite de séjour dans le canal aux navires de guerre d'une Puissance belligérante et que l'on ne débarque dans le canal ni troupes ni munitions;

3° Qu'aucune hostilité n'ait lieu dans le canal ou à ses approches, ou ailleurs, dans les eaux territoriales d'Égypte et cela même pour le cas où la Turquie serait une des Puissances belligérantes;

4° Que ni l'une ni l'autre des deux conditions qui précèdent immédiatement ne soient applicables aux mesures que réclamait la défense de l'Égypte;

5° Que toute Puissance dont les navires de guerre causeraient quelques dommages au canal soit obligée de supporter les frais des réparations immédiates;

6° Que l'Égypte prenne toutes les mesures en son pouvoir pour faire remplir les conditions imposées au transit des navires des belligérants par le canal en temps de guerre;

7° Qu'il ne soit pas élevé de fortifications sur le canal ou dans son voisinage;

8° Que rien, dans cet arrangement, ne pourra être considéré comme étant de nature à restreindre ou à affecter les droits territoriaux de l'Égypte au delà de ce qui y est expressément formulé.

Passant aux arrangements financiers qui ont été l'objet d'une entente avec

les Puissances pour ce qui concerne la loi de liquidation, le Gouvernement de Sa Majesté est porté à croire qu'on pourrait arriver à une plus grande économie et à plus de simplicité dans l'exploitation des biens de la Daïra et dans quelques autres administrations, en y introduisant certaines modifications de détail qui ne diminueraient en rien les garanties des créanciers. En un mot, le Gouvernement a la confiance qu'il sera sous peu en situation de soumettre aux Puissances des propositions définitives à ce sujet.

Une question qui intéresse toutes les Puissances et qui est intimement liée à la question générale des finances est celle de taxation sur le pied de l'égalité des étrangers et des indigènes. Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu que les Puissances seront disposées à se joindre à lui pour adhérer à toutes propositions équitables faites par le Gouvernement égyptien dans le but de placer les étrangers sur le même pied d'égalité que les indigènes en ce qui concerne les impôts dont ceux-ci sont actuellement affranchis.

Pour ce qui est des tribunaux mixtes institués en Égypte par convention internationale pour siéger dans les procès civils entre indigènes et étrangers, vous savez que la prorogation du régime actuel, convenue en janvier dernier, expire le 1er février prochain. Le Gouvernement de Sa Majesté a engagé le ministère égyptien à proposer une nouvelle prorogation d'un an, afin de donner le temps nécessaire à la discussion des modifications à introduire dans les codes et dans la procédure, discussion qui a été interrompue par les événements de l'année présente.

Cette question clôt la liste de celles qui sont matière à un arrangement international direct avec les Puissances.

Le Gouvernement de Sa Majesté donne communication aux Puissances du présent aperçu de ses vues, l'initiative paraissant lui en incomber après ce qui est arrivé, et le soumet à leur appréciation dans l'espoir qu'il obtiendra leur adhésion.

Quant à la seconde série de questions, la première et la plus urgente des mesures d'administration intérieure, c'est l'organisation d'une force en vue du maintien de la sécurité publique contre des attaques intérieures ou extérieures. Par des raisons aussi bien d'économie que de sécurité, le Gouvernement de Sa Majesté juge désirable que l'armée égyptienne soit peu nombreuse et que la tâche de maintenir l'ordre à l'intérieur du pays soit accomplie, autant que possible, par un corps spécial de gendarmerie et de police. Le Khédive et ses Ministres ont énergiquement exprimé le vœu de voir détacher des officiers anglais qui occuperaient certains postes de l'armée sous les ordres du commandant en chef du Khédive. Vœu auquel le Gouvernement de Sa Majesté s'est déclaré disposé à répondre pour un certain temps et sous l'adoption d'un système qui donnerait accès aux officiers égyptiens à quelques-uns des commandements supérieurs. Les détails de ce projet sont encore à

l'étude, mais les principes généraux en sont suffisamment indiqués dans ce qui précède.

Parmi les organisations administratives de ces dernières années, il y en avait une d'une grande importance, l'institution des contrôleurs généraux français et anglais avec certaines attributions relatives aux recettes et aux dépenses de l'État, institution à laquelle le Gouvernement français et plus tard celui de l'Angleterre ont pris part.

Sur ce sujet, je vous adresse ci-jointe, pour votre information et afin que vous en donniez communication au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, la copie d'une note officiellement remise par le Gouvernement égyptien aux agents français et anglais en Égypte à la date du 7 novembre, note contenant la proposition d'abolir le contrôle et un exposé des motifs invoqués en faveur de cette abolition.

Je vous adresse également ci-jointe une copie des instructions que le Gouvernement de Sa Majesté a fait parvenir au comte de Dufferin en réponse à cette communication, desquelles il résulte que, pour les raisons qui y sont mentionnées et sous réserve de la nomination pour le présent d'un fonctionnaire européen comme conseiller financier près le Khédive, le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à accéder à la proposition du Gouvernement égyptien. Pour cette mesure le Gouvernement britannique désire sérieusement le concours de la France.

Le Gouvernement de Sa Majesté a fortement insisté auprès du Khédive sur la nécessité d'introduire d'urgence un système meilleur d'administration de la justice aux indigènes dans tout le pays, et il a la confiance que sous peu des mesures efficaces seront prises à cet égard.

La question de la suppression de la traite des esclaves et de l'abolition, en tant que possible, de l'esclavage en Égypte est de celles que le Gouvernement de Sa Majesté tient fort à cœur. Il ne négligera aucune occasion favorable pour conseiller au Khédive de prendre les mesures propres à atteindre ce but.

Reste la question du développement des institutions politiques en Égypte. C'est une question très importante, très complexe et qui exige pour être traitée une étude sérieuse des circonstances dans lesquelles se trouvent placés ce pays et ce peuple. Le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis que l'introduction prudente d'une certaine forme d'institutions représentatives pourra grandement contribuer au bon Gouvernement du pays et à la sécurité comme à la régularité de la domination du Khédive. Mais il attend de nouveaux rapports de ses représentants en Égypte, avant d'en arriver à une conclusion sur la forme qui serait le mieux adaptée aux circonstances présentes, tout en étant susceptible d'un développement futur.

Le Gouvernement de Sa Majesté a désiré fournir aux Puissances des ren-

seignements complets sur toutes ces matières qui se rattachent directement à la paix, à la sécurité et à l'ordre social dans l'Égypte et sur lesquelles il a par conséquent jugé de son devoir de donner des conseils au Khédive relativement au meilleur mode pour lui d'exercer la domination. J'ai la confiance que l'esprit dans lequel a procédé le Gouvernement britannique concorde avec les vues des autres Gouvernements qui s'intéressent à la prospérité de ce pays.

Vous laisserez copie de cette dépêche au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

593.

M. DE MONBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 4 janvier 1883, 6 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

Un nouvel attentat a été commis ce matin contre l'Ambassadeur d'Autriche auprès du Saint-Siège. Vers dix heures et demie, un jeune homme a tiré trois coups de revolver sur l'écusson de l'ambassade. Pendant qu'on procédait à son arrestation, il a poussé les cris de «Vive Oberdank! Vive l'Italie!» [1].

Le comte Paar a immédiatement télégraphié à Vienne en même temps qu'il en faisait part à son collègue auprès du Roi [2].

594.

M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 2. *Paris, 4 janvier 1883*

[M. Duclerc répond à la dépêche adressée le 30 décembre 1882 par Lord Granville à Lord Lyons.]

A aucun moment, je n'ai songé, en vue de ménager une transition délicate, à suggérer l'idée d'un rétablissement temporaire et apparent du contrôle [3];

(1) Un télégramme de M. Decrais, du 4 janvier, 9 h. 40, soir, indique qu'on a aussi crié : «A mort l'Empereur! A bas l'Autriche!»

(2) Le comte Duchâtel écrira le 5 janvier (D. n° 4) : «S'il peut entrer dans les vues actuelles du comte Kalnoky de paraître n'attacher que fort peu d'importance aux incidents ou manifestations hostiles à l'Autriche qui, depuis quelque temps, se produisent en Italie, ces incidents répétés commencent à éveiller l'attention de la presse viennoise. (Citations de la *Neue Freie Presse,* du *Tagblatt* et du *Fremdenblatt.*)

(3) Voir ci-dessus, n° 576 et note.

c'est un calcul qui n'aurait convenu ni à la dignité de la France ni à mon caractère, et je m'étonne que mes intentions sur ce point aient pu être interprétées différemment. Lord Granville peut, s'il le veut, consulter à cet égard le souvenir toujours si exactement fidèle de Lord Lyons. Nous n'avons d'ailleurs jamais pensé que les désordres survenus dans le bassin du Nil et la répression dont ils ont fait l'objet eussent entraîné l'anéantissement implicite de l'organisation établie dans un intérêt général, garantie par des stipulations régulières, et acceptée de toutes les Puissances. Nous n'avons pas supposé, et il nous est encore impossible d'admettre que des obligations synallagmatiques, régulièrement intervenues entre trois États, soient anéanties ou modifiées sans le concours et l'assentiment de toutes les parties contractantes [1]. Bien plus, dans ma dépêche du 29 octobre, j'ai contesté avec une énergique précision une théorie que je considérais et que je considère comme absolument inconciliable avec le principe reconnu du droit des gens.

Des déclarations réitérées ont prouvé, au début, qu'à Londres comme ailleurs, on envisageait les choses sous le même aspect, et qu'on y appréciait à une égale valeur le fonctionnement des rouages divers de cette organisation.

Si nous avons admis, dans l'examen des améliorations que le système pouvait comporter, l'éventualité de la transformation du contrôle, c'était à la condition *sine qua non* qu'une place équivalente serait faite à l'action de la France. Et ici, je touche à l'un des points les plus délicats qui soient abordés dans la note du Foreign Office, et sur lequel je tiens à ce qu'il ne subsiste aucune équivoque.

A plusieurs reprises, Lord Granville revient sur le mot de *compensation*, qui a figuré dans notre correspondance, alors que nous recherchions les éléments d'un arrangement susceptible d'être substitué à l'ordre de choses dont le Cabinet anglais demandait le changement.

D'accord avec le Cabinet de Londres, nous n'avons jamais considéré que le contrôle et les autres institutions internationales établies en Égypte fussent destinés à favoriser un intérêt séparé ou spécial de la France ou de l'Angleterre. Dans notre pensée également, ces institutions avaient pour but essentiel d'assurer l'administration politique et financière du pays dans des conditions telles que l'Égypte, d'abord, et ensuite toutes les Puissances intéressées à la prospérité de l'Égypte y trouvassent de solides garanties. Aujourd'hui encore, Lord Granville ne fait pas de difficulté de reconnaître que, parmi

[1] Le 26 décembre 1882 Lord Lyons écrivait à Lord Granville : « J'apprends — mais ce n'est pas par lui — que M. Duclerc a en ce moment l'intention d'élever une protestation véhémente si nous voulons abolir le contrôle sans nous entendre au préalable avec la France, et que nous ne l'adoucirons pas en y substituant notre propre contrôle ou celui de l'Europe en général sur la détresse des finances égyptiennes. » (*Lord Newton, Lord Lyons,* t. II, ch. XV, *in fine,* London, 1913, in-8°.)

toutes ces Puissances, la France et l'Angleterre occupent une place prépondérante. Notre intime conviction, je le répète, est que le consortium de la France et de l'Angleterre est nécessaire pour assurer les résultats désirés par tous. Ce n'est donc pas en vue d'un but séparé, mais dans l'intérêt de l'Égypte aussi bien que des autres Puissances, que nous avons dû nous préoccuper des équivalents qui seraient attribués à la France, au cas où son rôle dans les institutions actuelles viendrait à être modifié. C'est en ce sens que le mot de *compensation* a été employé par nous, et nos correspondances du mois de novembre ne laissent place à aucun doute à cet égard.

[Le Gouvernement de Sa Majesté britannique en juge autrement, et nous met dans l'obligation de reprendre en Égypte notre liberté d'action.]

595.

M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. BOURÉE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. *Paris, 5 janvier 1883, 7 h., soir.*

Le commandant de notre corps expéditionnaire au Tonkin a déjà été invité à s'abstenir, à moins de nécessité absolue, de tout mouvement de nature à provoquer un conflit avec les troupes chinoises; il doit se borner à surveiller leur retraite, tout en affermissant ses positions [1]. Ces recommandations lui sont réitérées par le Ministre de la Marine.

596.

M. RAINDRE, GÉRANT L'AGENCE DIPLOMATIQUE ET LE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 8 janvier 1883, 2 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

J'aurais un réel intérêt à être fixé sur l'authenticité des nouvelles apportées par les agences télégraphiques et d'après lesquelles les négociations avec l'Angleterre seraient officiellement closes, l'impossibilité d'une entente se trouvant bien constatée.

[1] Voir ci-dessus, n° 588 et note.

597.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 8 janvier 1883, 7 h. 30, soir.*

Il est exact que les négociations suivies avec l'Angleterre peuvent être considérées comme closes par un échange de notes des 30 décembre et 4 janvier [1]. En se bornant à nous proposer la présidence de la commission de la Dette, et en annonçant l'intention d'exposer incessamment ses vues à toutes les Puissances, le Gouvernement anglais nous a mis dans l'obligation de reprendre en Égypte notre liberté d'action. Nous avons accepté avec regret, mais sans manifestation d'aigreur, la situation qui nous est faite, et nous avons marqué nettement notre résolution de ne pas abandonner les intérêts dont nous avons la surveillance. Telle est aussi l'attitude que vous aurez à observer. Vous devrez d'ailleurs tenir ces indications pour absolument confidentielles, jusqu'à ce que je sois en mesure de les compléter et de vous adresser des instructions détaillées.

598.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 13 janvier 1883, 1 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 15, soir.)

Suivant un télégramme que publient les journaux de Berlin, certaines feuilles de Paris prétendaient que l'Empereur Guillaume et les Princes de sa famille ont voulu témoigner leur déplaisir des démonstrations faites à propos des funérailles de Gambetta [2], en s'abstenant de paraître à une réception de l'ambassade de France. Cette allégation, si elle a été produite, est dénuée de fondement.

L'Empereur ni les Princes ne pouvaient assister aux réunions qui ont eu

[1] Voir ci-dessus, n° 596.

[2] Il était mort dans la nuit du 31 décembre 1882 au 1er janvier 1883. Les obsèques eurent lieu le 6 janvier.

lieu à l'ambassade lundi et mardi et qui avaient pour objet, suivant l'usage, la présentation de la société de Berlin à l'Ambassadrice et à moi. Ces réceptions ont été suivies par les personnages les plus considérables du Gouvernement et de la Cour, et l'on m'assure qu'il en est résulté un très bon effet. Le prince de Bismarck n'y assistait pas, mais, depuis plusieurs années, il ne prend plus part à aucune réunion mondaine. Il était d'ailleurs représenté par son fils, le comte Guillaume. Quant aux procédés de l'Empereur et de la famille royale envers l'Ambassadeur de la République, ils ont toujours été empreints jusqu'ici de la plus grande courtoisie et d'un bon vouloir évident. Je ne saurais donc me plaindre d'aucun manque d'égards, quels qu'aient pu être les sentiments inspirés à l'Allemagne par les manifestations auxquelles les obsèques de Gambetta ont donné lieu. Je vous écris sur ce dernier sujet.

599.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DUCLERC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Péra, 14 janvier 1883, 5 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 1 h. 30, matin.)

J'ai reçu, ce matin, à titre confidentiel et secret, le résumé suivant de la dépêche de Lord Granville que le Chargé d'affaires anglais a reçu ordre de communiquer à la Sublime Porte.

«Le Gouvernement britannique, après un mûr examen, est sur le point d'adresser une circulaire aux Puissances au sujet des mesures qu'il est disposé à recommander en vue de l'organisation du Gouvernement de l'Égypte sur des bases qui fourniront les meilleures garanties pour la paix et le bien-être futur du pays.

«Eu égard à la position exceptionnelle de la Turquie par rapport à cette importante question et aux intérêts particuliers du Sultan qui se rattachent à la solution, le Cabinet de Londres désire en premier lieu s'adresser à la Sublime Porte *séparément* à ce sujet et soumettre à cet effet ses vues à Sa Majesté, seul cosignataire dans la circulaire ci-jointe en copie que le Gouvernement se propose d'adresser aux Puissances et qui résume tout ce qu'il a à faire connaître aujourd'hui à cet égard.

«D'autre part, M. Wyndham a communiqué à la Porte copie de cette dépêche avec ses annexes. Il espère que le Sultan voudra bien reconnaître les sentiments amicaux qui l'ont amené à soumettre séparément à l'appréciation de la Porte ses propositions touchant l'Égypte, et que ces propositions se

recommandent d'elles-mêmes à l'opinion favorable de Sa Majesté comme étant le résultat d'un examen le plus approfondi de la part du Gouvernement britannique, et comme embrassant un système de réorganisation en Égypte, qui, dans son opinion, est le mieux adapté pour assurer la stabilité de ses institutions, la prospérité et le bonheur de son peuple, ainsi que la paix de l'Europe en Orient et de l'Empire ottoman.»

J'ai également entre les mains un résumé de la circulaire adressée par le Cabinet de Londres aux grandes Puissances; je ne vous le transmets pas, car je suppose que cette circulaire vous a été déjà transmise[1].

600.

M. de Montebello, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. Confidentiel. *Bruxelles, 14 janvier 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 20 janvier.)

M. Devaux est venu me voir de la part du Roi pour me signaler un article publié dans le *Mémorial diplomatique* du 20 décembre sur le Congo et les droits du Portugal. Le Roi s'est montré très ému de cet article auquel il attribue une source au moins officieuse et dont il n'est pas éloigné de prêter la rédaction à M. de Brazza lui-même. Les tendances de cet article sont en contradiction avec les dispositions conciliantes que j'avais été chargé de lui exprimer[2]. Fidèle à la promesse qu'il m'avait donnée de demander des explications sur le moindre incident qui pourrait éveiller un doute ou une inquiétude dans son esprit, le Roi m'a fait prier de faire connaître à Votre Excellence l'impression pénible qu'il ressentait de cet incident. Il y voit un appui donné par nous aux aspirations du Portugal et un nouvel obstacle à l'exécution

(1) Voir ci-dessus, n° 592.

(2) L'article qui n'est pas signé est un exposé historique de la question du Congo. Il a paru sous le titre : Le Congo et les droits du Portugal en tête du *Mémorial.* L'auteur définit et énumère les droits du Portugal que la France a reconnus. «Ce loyal exemple, écrit-il, l'Angleterre ne peut s'empêcher de le suivre.» Ce qui a ému évidemment Léopold II, c'est un long développement sur le rôle de «l'Association internationale africaine» et sur un article du *Précurseur* d'Anvers. Le rédacteur du *Mémorial* s'était sans doute inspiré dans le passage qui vient d'être cité du discours du trône prononcé à Lisbonne, le 2 janvier. Le Roi de Portugal avait dit : «Dans le but d'aplanir des difficultés et d'affirmer les droits incontestables du Portugal sur les rives du Zaïre et les territoires de Cabinda et de Molembo, mon Gouvernement a cherché à s'entendre avec le Gouvernement de Sa Majesté britannique. Les négociations entamées et poursuivies à cette fin sont en bonne voie et il est permis de supposer qu'elles se termineront promptement d'une manière satisfaisante.»

du plan de l'Association internationale. Il est permis de voir dans son émotion une nouvelle expression de son désir de maintenir avec nous un accord auquel il attache un très grand prix. Je me suis appliqué à détruire la portée d'un article qui n'a aucun caractère officiel [1] et j'ai renouvelé à M. Devaux les assurances générales de nos bonnes dispositions. J'éviterai toute occasion de sortir du terrain où Votre Excellence m'a invité à me maintenir, mais il serait d'une grande importance, pour moi, dans le cas où le Roi chercherait lui-même à m'entraîner à des explications plus précises, de pouvoir déterminer à ses yeux la valeur exacte de certaines tendances exprimées en dehors de nous par la presse. J'ai lieu de croire que, si le Roi n'était pas en ce moment assez souffrant, il m'aurait directement demandé les explications que l'intermédiaire de M. Devaux m'a permis d'éviter aujourd'hui [2].

Votre Excellence pourra se convaincre que le *Mémorial* est, en cette circonstance, animé des dispositions les plus hostiles contre l'Association internationale; il revient sur toutes les accusations portées depuis quelques mois et établit le caractère commercial et colonisateur d'une œuvre à laquelle le Roi s'applique à prêter des tendances purement civilisatrices et humanitaires. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître la valeur que je dois attribuer à des insinuations qui ne pourraient que nuire aux sentiments de confiance réciproque qu'elle m'a chargé d'entretenir avec le Roi des Belges et que je serais heureux de pouvoir démentir.

601.

M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 15 janvier 1883, 5 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Chérif Pacha m'a écrit que, reconnaissant le bien-fondé de la note égyptienne du 7 novembre, le Gouvernement anglais a invité M. Colvin à donner

(1) «Je ne puis qu'approuver votre langage, répondait M. Duclerc, le 18 janvier, et la réserve amicale dont il est l'expression. Le *Mémorial diplomatique,* ainsi que vous l'avez justement fait observer, n'a aucune attache officielle».

(2) «Si, comme vous inclinez à le croire, disait encore M. Duclerc, la démarche de M. Devaux devait être considérée comme le prélude d'une intervention personnelle de Sa Majesté et de certaines ouvertures tendant à préciser ou même à étendre l'accord de vues qui résulte implicitement des communications échangées naguère avec Elle, il est évident que l'aspect de la question se trouverait sensiblement modifié et j'ai à peine besoin d'ajouter que, tout en continuant de vous inspirer des dispositions amicales qui vous animent, vous ne sauriez répondre à des propositions de cette nature sans en avoir préalablement référé au Gouvernement.»

sa démission[1]; que cette retraite enlève à l'institution du contrôle le dualisme, caractère essentiel de son existence, que dès lors il y a lieu de soumettre au Khédive un décret supprimant le contrôle. On nous laissera, mais assez strictement, le temps nécessaire pour répondre. Je recevrais avec reconnaissance les instructions de Votre Excellence.

602.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 16 janvier 1883, 7 h. 37, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Le comte de Hatzfeldt, que j'ai vu aujourd'hui, m'a dit qu'il avait reçu communication de la note anglaise concernant l'Égypte, mais que ce document était trop étendu et présentait encore trop d'obscurités à ses yeux pour qu'il pût, dès à présent, l'apprécier[2]. Il espère que l'échange d'idées qui sera naturellement provoqué par la dépêche de Lord Granville pourra contribuer à préciser les points qu'il laisse dans le vague, et il se propose de s'enquérir tout d'abord de la manière de voir des autres Cabinets. Ainsi, le prince de Hohenlohe recevra prochainement des instructions l'invitant à vous demander quelle est votre impression personnelle.

Le comte de Hatzfeldt ne prévoit pas que l'Allemagne, pour ce qui la concerne, ait d'objections à élever contre la communication de l'Angleterre. Le Cabinet de Berlin ne s'est jamais attaché à la doctrine du *statu quo;* il n'a pas pensé que l'état de choses d'où était sortie la révolte d'Arabi et qui contenait le germe de tous les désordres survenus depuis deux ans en Égypte, pût être purement et simplement rétabli après la commotion qui a eu lieu. Au surplus, l'Allemagne n'a pas en Égypte assez d'intérêts directs pour prendre une initiative dans la circonstance présente, et, quant aux intérêts d'ordre général qui peuvent être en question, tels que celui du canal de Suez, dont elle est loin de méconnaître l'importance, elle compte qu'ils seront suffisamment sauvegardés par les soins d'autres Puissances que ces intérêts touchent dans une plus large mesure.

[1] M. Colvin avait avisé M. Brédif de la décision de son Gouvernement. (Tél. du Caire, du 11 janvier, 2 h. 40, s.)

[2] Dans un télégramme du 15 janvier, 11 h. 10, soir, M. de Courcel annonçait que Lord Ampthill avait remis, le 13 janvier, la note anglaise du 3. Il ajoutait : «Il paraîtrait qu'à la chancellerie allemande on aurait été surpris de voir que l'exposé des vues de Lord Granville n'aboutissait pas à une proposition formelle d'entente avec les autres cabinets.»

603.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. *Berlin, 18 janvier 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 23 janvier.)

Le maréchal de Manteuffel vient de prononcer, pour la clôture de la session du Landesauschuss d'Alsace-Lorraine, un important discours dont je crois utile de vous envoyer ci-joint le texte original ainsi que la traduction qui en a été publiée par le *Journal d'Alsace.*

Les paroles que prononce le lieutenant de l'Empereur, en pareilles circonstances, sont toujours recueillies et commentées avec un vif intérêt en Allemagne, parce qu'elles déterminent généralement avec une certaine franchise le point auquel en est arrivée l'œuvre de germanisation poursuivie depuis douze ans dans nos anciennes provinces.

Les dernières déclarations du maréchal de Manteuffel ne le cèdent en rien à celles qui les ont précédées au point de vue de la netteté, et contiennent un aveu précieux à recueillir. En effet, le point principal qui s'en dégage est que le maintien du paragraphe dictatorial est considéré actuellement encore comme indispensable en raison de l'état des esprits. L'Alsace-Lorraine, d'après l'orateur, ne sera admise au droit commun de toute nation ayant une existence propre et autonome et ne jouira des privilèges constitutionnels que le jour où l'Empire allemand sera assuré qu'il n'en sera point fait usage contre sa souveraineté. Or, ce jour ne paraît pas encore rapproché, et le maréchal en attribue particulièrement la faute à l'agitation venue du dehors, et notamment au langage de la presse française, toujours prête à taxer nos anciens compatriotes de servilisme envers le nouveau pouvoir. Les programmes électoraux du parti de la protestation, qui trouvent de l'écho dans le pays, comme celui que le député de Metz, M. Antoine, publiait dernièrement, sont également tenus par le *statthalter* pour un sérieux obstacle à l'œuvre d'assimilation.

On sent à la lecture de ce discours, empreint d'ailleurs, comme les précédents, d'une grande originalité de vues et d'un esprit de ménagement et de conciliation manifeste, que la tâche entreprise par le maréchal, il y a trois ans, n'est guère plus avancée que le premier jour; mais on se rend compte aussi que l'Alsace-Lorraine se trouve entre les mains d'un homme qui unit dans une

large mesure la persévérance dans l'effort à la souplesse dans les moyens, et l'on peut se demander si son administration à la longue ne sera pas plus fructueuse pour la politique allemande que celles qui l'ont précédée [1].

604.

M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 19 janvier 1883, 7 h. 45, soir.*

Votre télégramme de ce jour annonce que le décret abrogeant le contrôle sera publié demain [2].

Le cas échéant, M. Brédif devra vous écrire que, la mesure prise par le Gouvernement égyptien le mettant dans l'impossibilité de continuer ses fonctions, il demande l'autorisation de revenir en France. Vous répondrez que je l'autorise à quitter l'Égypte.

Vous référant alors au décret khédivial, à la lettre de M. Brédif et à mes instructions, vous formulerez immédiatement les réserves dont je vous ai entretenu par mes télégrammes des 15 et 16 janvier [3], en vue de rendre le Gouvernement égyptien responsable de la rupture de ses engagements envers la France et des conséquences éventuelles de sa décision pour les intérêts français.

(1) Dans un ordre d'idées analogue, M. de Courcel consacre sa dépêche n° 12, du 27 janvier, à la situation des Danois dans le Slesvig. Elle débute ainsi : «La douloureuse analogie qui existe entre le sort des habitants du Slesvig et celui que la conquête a fait aux populations de l'Alsace-Lorraine constitue pour nous un motif direct de nous intéresser aux mesures dont peuvent être l'objet les Danois séparés de leur mère-patrie par la guerre de 1864.»

(2) Voir ci-dessus, n° 601 et note.

En fait le décret khédivial porte la date du 18 janvier.

(3) «La démission du contrôleur anglais, avait télégraphié M. Duclerc, le 16 janvier à midi 30, n'a pas délié le Gouvernement égyptien des engagements qu'il a contractés à notre égard, et qu'il ne peut légitimement dénouer sans notre concours. Faites les démarches nécessaires pour qu'il ne subsiste aucune incertitude sur notre manière de voir à cet égard. Si le Gouvernement égyptien passe outre, formulez immédiatement des réserves officielles, en déclarant que nous le tenons pour responsable des conséquences éventuelles de sa décision pour les intérêts français. Faites comprendre au Khédive les motifs impérieux qui nous obligent à cette mesure rigoureuse, malgré notre sympathie prouvée pour sa personne et pour le peuple égyptien.» M. Raindre annonçait, le 21 janvier, à 12 h. 50, soir, qu'il s'était acquitté de sa mission.

605.

LORD GRANVILLE, PRINCIPAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE,

À LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS(1).

D. Traduction. *Foreign Office, 25 janvier 1883.*

[Discussion de la réponse de M. Duclerc, du 4 janvier 1883 (D. n° 2), à la dépêche de Lord Granville, du 30 décembre 1882.]

En dernier lieu l'état de la question doit être considéré comme ayant été matériellement affecté par les événements récents. Le résultat de l'insurrection militaire a été virtuellement d'abroger le contrôle. Ce n'a été que par une intervention militaire, à laquelle la France avait refusé de prendre part, que la puissance du Khédive a été rétablie, et c'est grâce à la présence des troupes britanniques en Égypte que l'autorité de Son Altesse se trouve maintenue pendant la réorganisation d'un Gouvernement stable.

Dans ces circonstances, on ne saurait avec justice prétendre que des arrangements précédents, applicables à un état de choses tout différent, soient encore obligatoires et doivent nécessairement être remis en vigueur, même quand l'expérience a démontré dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté que, dans les conditions actuellement existantes ou qui doivent être créées, ces arrangements seraient inopportuns, sinon absolument dangereux.

Nous désirons sérieusement que les intérêts français soient scrupuleusement sauvegardés par le Gouvernement égyptien. Nous croyons que les objets que nous avons en vue sont identiques, savoir : la paix et la prospérité de l'Égypte, et nous ne voyons aucun motif pour lequel les deux pays ne réuniraient pas cordialement leurs efforts et n'exerceraient pas leur influence dans ce but.

Votre Excellence est autorisée à donner à M. Duclerc lecture de la présente dépêche et à lui en laisser copie.

(1) Dépêche transmise par Lord Lyons au ministère des Affaires étrangères, le 27 janvier.

606.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Duclerc, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Vienne, 28 janvier 1883.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

Arrivé mercredi dernier 24, à Vienne, M. de Giers est reparti ce matin, dimanche, pour Saint-Pétersbourg. Le lendemain de son arrivée, il a été reçu en audience privée par l'Empereur et, le soir même, il a dîné à la Burg. Durant son séjour ici, il a été l'objet des attentions les plus marquées de la part de tous les membres de la famille impériale aussi bien que du comte Kalnoky avec lequel il a eu de nombreuses conférences (1). J'ai pu rencontrer deux fois M. de Giers, mais, tout en se montrant des plus aimables, le Ministre des Affaires étrangères de Russie a évité dans nos entretiens de toucher à aucune question politique.

[Détails sur un article inspiré du *Fremdenblatt,* article aimable pour la Russie, mais destiné à marquer le caractère intime et quasi exclusif de l'entente austro-allemande.]

607.

M. Fallières, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome.

D. s. n°. *Paris, 3 février 1883.*

Les instructions verbales, que vous avez reçues lors de votre départ pour Rome (2), vous autorisaient à ne pas laisser ignorer au Gouvernement italien, lorsque l'occasion paraîtrait convenable, que le Bey de Tunis accorderait définitivement, à titre de dédommagement, aux victimes du siège de Sfax les sommes déterminées par la commission internationale d'enquête (3). Il avait été, d'ailleurs, convenu que, le cas échéant, vous ne manqueriez pas de faire

(1) Le 31 janvier, à 4 h. 30, soir, le comte Duchâtel télégraphie : «D'après ce que vient de me dire le comte Kalnoky, M. de Giers, pendant son séjour à Vienne l'aurait entretenu, à titre confidentiel, de la question du bras de Kilia; la Russie entendrait demeurer maîtresse de prendre, à son gré, toutes les mesures qui lui conviendraient sur ce bras du Danube. La condition de sa part serait absolue.»

(2) Voir ci-dessus, n° 589, annexe et note.

(3) Voir ci-dessus, n° 294.

remarquer le caractère purement gracieux de cette décision; il importe en effet qu'elle ne puisse pas, dans l'avenir, être invoquée comme précédent.

Notre Résident à Tunis vient de me faire savoir qu'après la perception de l'annuité, actuellement en cours de recouvrement, de l'impôt de guerre, les caisses du trésor beylical renfermeront les sommes nécessaires pour permettre de répartir entre les victimes du siège les allocations proposées par la commission. Cette répartition sera opérée dans les conditions indiquées par la dépêche de mon prédécesseur à M. Cambon, dont vous trouverez ci-joint copie. Vous apprécierez si le moment ne serait pas venu d'en aviser le Gouvernement italien. Comme vous vous le rappelez sans doute, M. de Reverseaux annonçait, dès le 20 novembre dernier, que les Ministres du Roi attachaient un grand intérêt à obtenir une prompte solution et qu'ils y trouveraient un argument pour entraîner l'adhésion des Chambres à la suppression des capitulations. Cette dernière question ne devant pas tarder à être de nouveau posée, vous examinerez le parti qu'il y aurait, dès à présent, à tirer du règlement de l'affaire de Sfax, pour disposer les Ministres du Roi à la concession que nous attendons de leur bon vouloir en ce qui touche les capitulations.

608.

M. Raindre, gérant l'Agence diplomatique et le Consulat général de France en Égypte,

à M. Fallières, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. *Le Caire, 6 février 1883, 2 h. 15, soir.*
(*Reçu* : 3 h., soir.)

Ce matin a paru le décret nommant M. Colvin conseiller financier dans les conditions indiquées par ma correspondance [1].

609.

M. Fallières, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 22. *Paris, 8 février 1883.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de deux notes verbales échangées entre l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris et le Département des Affaires étrangères relativement au renouvellement éventuel des pouvoirs de Rustem Pacha,

[1] Voir ci-dessus, nos 544, 548, 551 et notes.

Gouverneur du Liban (1). Ainsi que vous le verrez, le Gouvernement de Sa Majesté britannique nous fait part de son intention de soutenir ce fonctionnaire et nous demande d'envoyer des instructions dans le même sens à M. le marquis de Noailles. J'ai cru devoir dans ma réponse marquer très nettement notre ferme intention de protester contre le maintien dans ses fonctions d'un Gouverneur qui a excité de vifs mécontentements parmi les populations chrétiennes, dont nous avons assumé la protection. Je vous serai obligé de vous inspirer des mêmes considérations pour appuyer mes conclusions auprès du Foreign Office, avec lequel il nous serait agréable de voir s'établir promptement sous un autre nom l'accord prévu par le protocole annexé au règlement constitutionnel du Liban.

610.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FALLIÈRES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM.

T. *Berlin, 9 février 1883, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

J'ai entretenu aujourd'hui le comte de Hatzfeldt de la question du renouvellement des pouvoirs de Rustem Pacha comme Gouverneur général du Liban (2), et je lui ai exposé les objections que nous aurions contre une semblable mesure. Le comte de Hatzfeldt était parfaitement au courant de la situation. Il m'a dit que l'Allemagne avait été sollicitée de prêter son appui à la candidature de Rustem Pacha, mais que, connaissant nos difficultés avec ce personnage, elle n'avait pas voulu jusqu'ici, par égard pour nous, s'engager à le soutenir. Il a ajouté d'ailleurs que l'Allemagne n'avait que peu d'intérêt dans la question et il m'a donné à entendre qu'il n'y avait pas de motif pour elle de prendre parti. J'ai remercié le Ministre de l'intention amicale pour la France qui avait déterminé le Gouvernement allemand à s'abstenir de recommander Rustem Pacha pour une nomination nouvelle. Je l'ai prié de couronner ces bonnes dispositions en se joignant à nous pour dissuader la Porte ottomane de confier de nouveau à Rustem Pacha l'administration du Liban. D'après nos renseignements, ai-je dit, une prolongation des pouvoirs du Gouverneur actuel causerait un grand mécontentement parmi les populations liba-

(1) Dès le 1er février, le Quai d'Orsay avait envoyé à Londres, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Rome une note pour annoncer qu'il s'opposerait au renouvellement par la Porte des pouvoirs de Rustem Pacha comme Gouverneur du Liban.

(2) Voir ci-dessus, n° 609.

naises et risquerait de faire éclater des troubles dans une partie du Levant où l'Europe s'était donné pour tâche d'établir un état de choses régulier.

Le comte de Hatzfeldt a reconnu avec moi qu'il n'était pas désirable qu'une question de Syrie vînt à se poser aujourd'hui devant les Puissances, et remettre en cause la paix de l'Orient. Il a bien voulu me promettre de rendre compte au Chancelier de l'Empire de notre conversation, et de lui faire connaître l'objet de la démarche que j'avais été chargé de faire auprès de lui.

611.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Fallières, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. *Rome, 11 février 1883, 7 h. 45, soir.*

(*Reçu* : 8 h. 45, soir.)

J'ai eu avec le Ministre des Affaires étrangères au sujet des capitulations un long entretien dont je rendrai compte à Votre Excellence par le prochain courrier. M. Mancini m'a dit en substance qu'il n'avait pas d'objection absolue à leur suppression [1] et qu'il désirait sincèrement s'entendre sur ce point avec le Gouvernement français.

Mais il a ajouté qu'avant de proposer aux Chambres de renoncer à l'état de choses actuel, il fallait qu'il fût en mesure de leur faire connaître en même temps par quoi on le remplacerait, et de leur donner l'assurance que la substitution de la justice française à la justice consulaire présenterait aux sujets du Roi, résidant à Tunis, des garanties équivalentes à celles dont ils ont aujourd'hui le bénéfice. C'est pourquoi il demande de nouveau et avec instance à être renseigné sur ce que nous avons l'intention d'offrir en échange du sacrifice des capitulations. Quel est, d'une manière générale, le régime administratif et politique que nous comptons établir dans la Régence, et surtout, quel est le code qui y sera en vigueur, quelle est la législation que nos tribunaux devront appliquer, voilà sur quoi il est important que le Gouvernement du Roi soit fixé avec exactitude. Une fois en possession de ces éléments d'appréciation, il examinera, dans l'esprit le plus amical et le plus conciliant, s'il y a lieu d'adhérer à nos projets de réforme judiciaire, ou tout au moins d'en faire l'essai pendant un certain nombre d'années.

Tel est le résumé des observations développées par M. Mancini. Tel est, paraît-il aussi, le sens des instructions qu'il a données au général Menabrea

[1] Voir ci-dessus, nos 589 et annexes et 607.

pour le cas où l'Ambassadeur du Roi aurait l'occasion de s'entretenir avec Votre Excellence à ce sujet. Mon impression est que toute négociation avec l'Italie, en admettant même le bon vouloir fort douteux du Ministre des Affaires étrangères en vue d'arriver à un accord sur cette question, n'aboutira à rien de satisfaisant. L'affaire de Sfax réglée promptement, suivant le mode et dans les termes convenus avec M. Duclerc, nous n'avons plus, à mon avis, qu'à poursuivre en Tunisie l'exécution de nos desseins sans nous préoccuper de l'assentiment préalable de l'Italie.

612.

M. de Mahy, Ministre de l'Agriculture, chargé par intérim du Ministère de la Marine et des Colonies,

à M. Fallières, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

L. Confidentiel. *Paris, 20 février 1883.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 février.)

Le courrier que je viens de recevoir de Chine contient au sujet de la question du Tonkin des nouvelles qui me paraissent d'une extrême gravité. D'une part, il paraîtrait résulter des informations parvenues au Gouverneur de la Cochinchine que le retrait des troupes chinoises n'aurait été que simulé[1], et que les troupes, peu nombreuses sans doute, qui ont passé la frontière du Tonkin, continuent à séjourner dans cette province. La lettre ci-jointe de M. Thomson contient à ce sujet quelques renseignements que je crois utile de vous communiquer de suite.

D'autre part, les journaux de Chine publient à propos du projet de traité convenu entre notre Ministre et le Tsong-li-Yamen des renseignements que je dois supposer inexacts, mais qui ont provoqué dans l'Extrême-Orient une émotion à laquelle je ne saurais rester étranger, et je vous serais vivement obligé, si le texte du traité qui nous a été annoncé au mois de décembre vous est parvenu, de vouloir bien me rassurer à cet égard.

Il paraîtrait que le traité reconnaît le droit de suzeraineté de la Chine, ou tout au moins un droit d'immixtion pour elle dans les affaires de l'Annam et du Tonkin. Il ne vous échappera pas que c'est là une doctrine contre laquelle le Département de la Marine et des Colonies a protesté de la manière la plus formelle. M. Duclerc, d'ailleurs, avait, dans ses dépêches antérieures, partagé complètement sur ce point l'avis de mon Département.

Je ne puis croire que ces nouvelles soient exactes, mais leur répétition,

[1] Voir ci-dessus, n° 590 et note.

l'insertion dans un journal de Shanghaï, à la date du 9 janvier, d'une note d'un caractère semi-officiel démentant un point parmi les informations relatives à ce traité, et donnant, par suite, plus de force aux autres indications de ce journal, me font craindre que les intérêts de la France au Tonkin n'aient pas été complètement sauvegardés par M. Bourée.

Les démarches tentées auprès de la Cour de Pékin n'auront pas, il faut le craindre, les conséquences heureuses qu'on en avait espérées; elles entraîneront, au contraire, pour nous établir au Tonkin, un déploiement de forces plus considérable. Il ne faut se faire aucune illusion sur ce point; l'abandon de nos droits vis-à-vis de la Chine, alors que les Allemands affirment si hautement à Swatow leur volonté de ne souffrir aucune insulte de la part du Céleste Empire, peut avoir pour notre influence dans l'Extrême-Orient, pour les intérêts de notre commerce, des conséquences telles que je ne saurais trop appeler sur ce point votre haute attention.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

Abdelal Bey, ensuite Pacha, colonel égyptien, nos 94, 340.

Abd-el-Kader Pacha, Gouverneur du Soudan, n° 370.

Abdul-Aziz, Sultan de Turquie (1861-1876), n° 14 (note).

Abdul Hamid II, Sultan de Turquie, nos 1, 9, 14, 48, 68, 80, 89, 90, 102, 125, 128, 132, 133, 134, 140, 145, 149, 154, 156, 166, 181, 201, 209, 216, 221, 225, 236, 242, 244, 248 (note), 249, 254, 257, 271, 281, 300, 303 (note), 308, 309, 318, 321, 324, 326, 331, 334, 337, 339 (note), 345, 347 (note), 350, 351, 363, 365 (note), 369, 371 (note), 375, 376, 379, 382 (note), 383, 384, 387, 388, 391, 392, 395, 396, 398, 400, 401, 402, 406 (note), 418, 424, 427, 429, 431, 434, 435, 436, 441, 442, 457, 458, 462, 463, 466, 472 (annexe), 473 (note), 484, 485, 489, 498, 510, 515 (note), 516 (note), 518, 524 (note), 526, 529, 533, 537, 541 (note), 553, 557 (note), 559, 585, 586, 599.

Abdurrahman, Premier Ministre de Turquie, n° 440.

Acton (vice-amiral), Ministre de la Marine d'Italie, n° 25.

Adam (Mme), femme de lettres française, n° 295.

Adams, Secrétaire de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 79, 125.
Cité : nos 72, 91, 99 (note), 123.

Ahmed Essaad, cheik égyptien, n° 381 (note).

Ahmed Fethi Effendi, Secrétaire du Sultan, n° 156.

Ahmed Pacha Rashed, Ministre de l'Intérieur d'Égypte, n° 407 (note).

Ahmed Ratib (contre-amiral), aide de camp du Sultan de Turquie, n° 173.

Ahmed Vefik Pacha, sénateur turc, n° 225.

Albert, Roi de Saxe, n° 92.

Alexandre Ier, Prince de Bulgarie, nos 31, 61 (note), 68.

Alexandre II, Empereur de Russie (1855-1881), nos 39, 137, 158, 210, 291.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Alexandre III, Empereur de Russie, n^os 115, 116, 117, 129, 135, 158, 194, 205, 206, 210, 217 ,260, 276, 286, 287, 291, 293, 295, 307, 349 (note), 393, 442 (note), 490, 562.

Alfieri, homme politique italien, n° 190.

Ali Bey Fehmi, ensuite Pacha, colonel égyptien, n^os 94, 340, 523.

Ali Fuad Bey, Conseiller d'État de Turquie, n^os 154, 156, 157 (note).

Ali Nizami Pacha, aide de camp du Sultan de Turquie, n^os 154, 156, 157 (note), 201, 216 (note), 225, 244.

Allegro, agent du Bey de Tunis, n° 24.

Alvisi, sénateur italien, n° 317.

Amé, ancien Directeur général des douanes, n° 81.

Ampthill (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, n^os 151, 153, 209, 236, 280, 339, 351, 365, 369, 374, 392, 398, 401, 427, 445, 602 (note).

Andrassy (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n^os 111, 188.

Antoine, membre du Reichstag, n° 603.

Arabi Bey, ensuite Pacha, colonel égyptien, nommé Sous-Secrétaire d'État au ministère de la Guerre d'Égypte, puis Ministre de la Guerre, n^os 28, 34, 94, 103, 122, 228, 229, 237, 245, 271, 284, 299, 312 (note), 314, 319, 320 (note), 322, 323 (note), 330, 335, 336, 340, 343, 344, 348, 351, 366 (note), 380, 381, 392, 394, 403 (note), 407, 413, 422, 423, 440, 443, 447, 452, 454, 458, 461, 462, 466, 468, 474, 493 (note), 495, 496, 498, 500, 512 (note), 515 (note), 518, 523 (note), 524, 530, 533, 544, 559, 566, 602.

Arbi-Zarouk, Président de la municipalité de Tunis, n° 17 (note).

Ashmead Bartlett, membre de la Chambre des Communes, n° 512.

Assier (d'), Secrétaire à l'agence diplomatique d'Égypte, n^os 439, 443.

Assim Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, n^os 1, 51, 82, 102, 128, 130, 134, 156, 249, 471, 473, 479, 481, 485, 496, 498, 499, 509, 515 (note).

Aubigny (comte d'), Secrétaire d'ambassade à Berlin, n^os 85, 98, 114, 115, 129, 151, 153, 165, 176, 177 (note), 181, 185, 194, 236, 244, 513, 520, 522 (note), 530, 536, 550, 562.

Cité : n^os 80, 116, 198.

Augusta, Reine de Prusse, Impératrice allemande, n^os 158, 214, 216 (note), 255.

Aunay (Le Peletier, comte d'), Secrétaire, puis Conseiller d'ambassade à Londres, n^os 64, 71, 72, 73, 76, 78, 139, 150, 466, 470, 512 (note), 555.

Cité : n^os 91, 278 (note), 282, 416, 506 (note), 512, 513 (note).

Azevedo (d'), Secrétaire de la légation de Portugal à Paris, n° 560 (note).

B

Baccarini, Ministre des Travaux publics d'Italie, n° 353.

Bâcourt (Fourier de), Secrétaire d'ambassade près le Saint-Siège, puis Chargé d'affaires à Rome, n°s 93, 177, 444, 455, 477, 494, 519, 528.
Cité : n° 550.

Balatchano, Ministre de Roumanie à Vienne, n° 200.

Bargellini, agent du Bey de Tunis, n° 24.

Baring, financier anglais, n° 54.

Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères jusqu'au 14 novembre 1881, n°s 1 (note), 12 (note), 14 (note), 16 (note), 18 (notes), 26 (note), 29 (note), 30 (note), 35 (note), 39 (note), 54 (note), 72, 81 (note), 132 (note), 142, 158, 166 (note), 181 (note), 189 (note), 561.

Baudais, Consul et Commissaire à Tananarive, n°s 269, 362, 506.
Cité : n°s 230, 305, 547, 577.

Beaconsfield (Benjamin Disraeli, Lord), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, n°s 46, 62, 63, 71 (note), 257.

Beaucaire (vicomte Horric de), Secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 39.

Béhaine (Lefebvre de), Ministre à La Haye, n° 550.

Benomar (comte de), Ministre d'Espagne à Berlin, n°s 37, 59.

Berruti, Directeur de l'École d'application des ingénieurs à Turin, n° 81 (note).

Bert (Paul), homme politique français, n° 196.

Berti, Ministre de l'Agriculture et du Commerce d'Italie, n° 81 (note).

Beust (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n°s 258 (note), 354.

Bigrel (capitaine de vaisseau), commandant la station de Terre-Neuve, n°s 410, 527.

Billot, Directeur du contentieux au Ministère des Affaires étrangères, n° 547.

Billot (général), Ministre de la Guerre, n°s 567, 589 (annexe II).

Bismarck (prince de), Chancelier de l'Empire allemand, n°s 2, 6, 9, 15, 19, 31, 32, 35, 37, 39, 58, 60, 62, 68, 69, 70, 74, 80, 85, 93, 98, 116, 117, 129, 137, 151, 153, 165, 177 (note), 194, 197, 198, 199, 202, 203, 205, 207, 209, 210, 214, 216, 217, 225, 236, 244, 251, 256, 257, 260, 274, 276, 287, 290, 293, 296, 297, 307, 308, 313, 331, 351, 353, 376, 384 (note), 391, 392, 396, 397, 398, 401, 402, 407, 420 (note), 435, 441, 457, 463, 467 (notes), 482, 483, 488, 501, 504, 512, 522, 526, 536, 561, 562, 563, 573, 574, 584, 598, 610.

Bismarck (princesse de), n° 574.

Bismarck (comte Guillaume de), n° 598.

BISMARCK (comte Herbert de), nos 526, 548 (note).

BLANC (baron), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 25, 54, 168, 172, 197, 290, 294.

BLECH (Alfred), Président de l'Association d'Alsace-Lorraine, n° 419.

BLIGNIÈRES (de), contrôleur général des Finances égyptiennes, nos 28, 94, 275.

BLUNT, voyageur anglais, n° 229.

BOETTICHER, Secrétaire d'État à l'Intérieur de l'Empire allemand, n° 353.

BOLCI, Directeur général de la police italienne, n° 54.

BONGHI, homme politique italien, n° 589.

BORELLI BEY, chef du contentieux en Tunisie, n° 559.

BOURÉE, Ministre à Pékin, nos 542 (note), 545, 570, 582 (notes), 587, 595.
Cité : nos 534, 581, 582, 590, 612.

BOURIANT, membre de la mission archéologique française au Caire, n° 439.

BOUTENEFF (de), agent officieux russe près le Saint-Siège, n° 251.

BRATIANO, Président du Conseil des Ministres de Roumanie, n° 215.

BRAZZA (lieutenant Savorgnan de), explorateur français, nos 405, 540, 543, 560, 575, 600.

BRÉDIF, Directeur de la comptabilité au ministère des Affaires étrangères, contrôleur général des Finances égyptiennes par intérim, n° 579.
Cité : nos 275, 454, 476, 544, 546, 580, 601 (note), 604.

BRESSON (vicomte de), Secrétaire d'ambassade à Madrid, n° 104.

BRIGHT, Chancelier du duché de Lancastre, n° 434.

BRIN (baron), Secrétaire de légation à Bruxelles, n° 540.

BROADLEY, avocat anglais, n° 78.

BROGLIE (duc de), sénateur, nos 207 (note), 213 (note).

BURNAY, grand négociant portugais, n° 543.

BUSCH, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 61, 68, 257, 260, 262, 268, 274, 280, 331, 339, 351, 365, 396, 427, 445, 522 (note), 530 (note), 536, 550.

C

CADORNA, Président du Conseil d'État italien, nos 96, 106.

CADRY BEY, membre de la Commission turque envoyée en Égypte, n° 381 (note).

CAIROLI, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Italie, jusqu'au 29 mai 1881, nos 4, 5, 50, 54, 57, 190.

CALICE (baron), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 149, 225, 308, 351 (note), 409 (note), 412, 448, 460 (note), 496, 503, 517.

Cambon (Paul), Résident à Tunis, n^os^ 352, 514, 557 (note), 607.

Canclaux (de), Ministre à Belgrade, n° 272.

Canovas del Castillo, ancien Président du Conseil des Ministres d'Espagne, n° 59.

Cão (Diogo), navigateur portugais, n° 575 (note).

Cartwright, gérant l'agence diplomatique et le consulat général de Grande-Bretagne en Égypte, n^os^ 413, 423 (note), 430 (note), 437, 440 (note), 458 (note), 474 (note), 493 (note).

Chakir Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, n° 393.

Challemel-Lacour, Ambassadeur à Londres, n^os^ 9, 17, 21, 61, 67, 90, 91, 105, 113, 123, 132, 133, 157 (note), 160, 166, 193, 195, 213, 224, 229, 231, 233, 239, 240, 243, 248, 253, 261, 271.

Cité : n^os^ 62, 99, 148, 235, 242.

Chamberlain (Joseph), Ministre du Commerce de Grande-Bretagne, n^os^ 402, 466.

Champeaux (de), chargé de la légation de Hué, n° 101.

Chanzy (général), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n^os^ 58, 206.

Cité : n^os^ 39, 129, 137, 196.

Charles I^er^, Roi de Roumanie, n^os^ 200, 208, 210, 215.

Charles I^er^, Roi de Wurtemberg, n° 92.

Charmes (Francis), député français, n^os^ 261, 459 (note).

Chaudordy (comte de), Ambassadeur nommé à Saint-Pétersbourg, n^os^ 196 (note), 206.

Chérif Pacha, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Égypte de septembre 1881 à février 1882, n^os^ 119, 120, 122, 127, 131, 132, 146, 154, 157, 160, 173, 227, 228, 229, 233, 239, 245, 247, 323, 330, 335, 380, 381 (note), 544 (note), 559, 601.

Childers, Secrétaire d'État à la Guerre de Grande-Bretagne, n^os^ 434, 466.

Choiseul (comte Horace de), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n^os^ 81, 170.

Christitch, Ministre de Serbie à Vienne, n° 10.

Cialdini (général), Ambassadeur d'Italie à Paris, n^os^ 38, 50, 183, 186.

Cloué (amiral), Ministre de la Marine et des Colonies, n^os^ 13, 49, 101, 152.

Cité : n^os^ 42, 161.

Colvin (Sir Auckland), contrôleur général des Finances égyptiennes, n^os^ 119, 131, 140 (note), 228, 271 (note), 381, 413, 544, 546, 580, 601, 604 (note), 608.

Condouriotis, Ministre de Grèce à Constantinople, n^os^ 20, 26.

Conrad (contre-amiral), commandant en chef la division navale du Levant, n^os^ 378 (note), 403, 407 (note), 421.

Cité : n^os^ 159, 329, 358 (note), 366 (note), 426, 430 (note), 438, 443, 450, 461, 468, 470 (note), 491, 495.

Cookson, gérant le consulat général de Grande-Bretagne en Égypte, nos 94, 97, 120, 128 (note), 131, 378 (note), 383, 403 (note).

Cor, Consul à la Canée, n° 500 (note).

Corbett (E.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, n° 20.

Corti (comte), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, nos 241, 308, 349, 375, 406, 409 (note), 411, 467 (note), 470, 471, 494, 496, 498, 508, 509, 517.

Coumoundouros, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n° 26.

Courcel (baron de), Directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, puis Ambassadeur à Berlin, nos 35 (note), 54, 183, 255, 256, 257, 260, 262, 267, 268, 271 (note), 272 (note), 274, 276, 280, 287, 293, 296, 297, 307, 309, 313, 315, 327, 331, 334, 339, 351, 365, 369, 374, 376, 384, 391, 392, 396, 397, 398, 401, 419, 420, 427, 435, 441, 442 (note), 445, 456, 457, 459, 463, 467, 472 (note), 475, 480, 483, 484, 487, 488, 490, 497, 501, 504, 507, 512, 514 (note), 563, 567, 573, 574, 584, 598, 602, 603, 610.

Cité : nos 170, 196 (note), 198 (note), 214, 472, 554 (note), 581.

Courcel (baronne de), n° 598.

Crispi, ancien Président de la Chambre italienne, nos 54, 96, 190, 483.

Czaki (Mgr), Nonce apostolique à Paris, n° 93.

D

Decrais, Directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, puis Ambassadeur à Rome, nos 250, 486, 500, 505, 553 (note), 589, 607, 611.

Cité : nos 315 (note), 316 (note), 547, 593 (note).

Delafosse (Jules), député français, n° 199 (note).

Depretis, Ministre de l'Intérieur d'Italie et Président du Conseil des Ministres depuis le 29 mai 1881, nos 19, 25, 27, 40, 54, 168, 172, 174, 177 (note), 207, 210, 234, 285 (note), 317, 444, 519 (note).

Dervich Pacha, chef de la commission turque envoyée en Égypte, nos 363, 371, 374, 376, 380, 381, 382, 383, 423 (note), 500, 503.

Desprez, Ambassadeur près le Saint-Siège, nos 18, 189, 251.

Cité : nos 46, 290 (note).

Devaux, chef de Cabinet de la Maison du Roi des Belges, nos 591 (note), 600.

Diétrich, membre du Reichstag, n° 185.

Dilke (Sir Charles), Sous-Secrétaire parlementaire au Foreign Office, nos 46, 62, 73, 76, 78, 341, 379 (note), 389, 402, 416, 442 (note), 466, 512, 513 (note), 548 (note), 549, 555, 556, 564 (notes).

Diosdado, Ministre d'Espagne à Tanger, n° 59.

DOBIGNIE, Consul à Port-Saïd, n° 446.

DOLLFUS, industriel à Mulhouse, membre du Reichstag, n° 185.

DRIGALSKI PACHA, officier allemand au service ottoman, n° 435.

DRUMMOND-HAY (Sir John), Ministre de Grande-Bretagne à Tanger, n° 59.

DRUON (abbé), prêtre français, n° 93.

Duchâtel, Ambassadeur à Vienne, n^{os} 10, 11, 61 (note), 70, 92, 95, 177 (note), 180, 182, 200, 208, 212, 217, 222, 232, 258, 286, 293 (notes), 324 (note), 331 (note), 339 (note), 351 (note), 354, 441 (note), 442 (note), 593 (note), 606.

Cité : n^{os} 31 (note), 61, 244 (note), 270 (note), 278 (note), 283 (note).

DUCLERC, Ministre des Affaires étrangères, du 7 août 1882 au 29 janvier 1883, n^{os} 505, 508 (note), 509 (note), 514 (note), 519 (note), 527 (note), 531 (note), 546 (note), 548, 551 (note), 556 (note), 564 (note), 576 (notes), 577 (note), 578 (note), 588, 594 (note), 605, 611, 612.

Ducros-Aubert, Ministre à Bucarest, n° 111.

DUFFERIN (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, n^{os} 62, 90, 128, 130, 132, 139, 140, 145, 149, 153, 156, 164, 166, 209, 216 (note), 240 (note), 241, 252, 318, 321, 324, 326, 345, 367 (note), 375, 376, 379, 382, 383, 385, 386, 387, 406 (note), 409 (note), 411, 412, 418 (notes), 422, 423, 424, 427, 436, 440, 442, 460, 462, 465 (note), 466, 473, 475, 479, 489, 496, 498, 500, 503, 515, 516 (note), 524, 529, 532, 533, 537, 541, 552, 553, 559, 566, 579, 592.

DULAC, membre de la mission archéologique française au Caire, n° 439.

E

EDHEM PACHA, Ambassadeur de Turquie à Vienne, n^{os} 180, 225.

ELISABETH, Impératrice d'Autriche, n° 180.

ELLENA, Directeur général des douanes d'Italie, n^{os} 81 (note), 100.

ELLIOT (Sir H.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, n^{os} 180, 442.

ERLANGER, banquier, n° 148 (note).

ERRINGTON, agent officieux anglais près le Saint-Siège, n° 251.

Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n° 65.

Cité : n^{os} 1 (note), 39, 83, 102, 239, 281, 367, 369, 372, 374, 500 514 (note), 538.

Estournelles de Constant (baron d'), délégué par intérim à la résidence de Tunis, n° 338.

Cité : n° 356.

ÉTIENNE, général français, n° 179.

F

Farini, homme politique italien, n° 190.

Farre (général), Ministre de la Guerre, n° 99.
Cité : n^os^ 42, 52, 147.

Féraud, Consul général à Tripoli, n° 221.
Cité : n^os^ 33, 42 (note), 338.

Ferrero (général), Ministre de la Guerre d'Italie, n° 25.

Ferry (Jules), Président du Conseil des Ministres jusqu'au 14 novembre 1881, n° 148.

Florio, homme d'affaires italien, n^os^ 54, 96.

François-Joseph I^er^, Empereur d'Autriche, n^os^ 31 (note), 70, 92, 106, 168, 169, 171, 172, 175, 176, 177, 180, 187, 189, 205, 208, 210, 215, 225, 232, 258, 260, 283, 286, 287, 290, 292, 504, 606.

Frandin, interprète de la légation de Pékin, n^os^ 534, 545.

Frédéric, Grand-Duc de Bade, n^os^ 92, 142.

Frédéric-Guillaume, Prince héritier de Prusse, n^os^ 31, 205, 209, 214, 257, 307.

Freycinet (de), Ministre des Affaires étrangères du 30 janvier au 7 avril 1882, n^os^ 248 (note), 257 (note), 263 (note), 265 (note), 269 (note), 270 (note), 278 (note), 285 (note), 288 (note), 289 (note), 302 (note), 303 (note), 310 (note), 311 (note), 315 (note), 316 (notes), 318 (note), 334 (note), 341 (note), 350, 378 (note), 379, 382, 386, 389 (note), 392, 420 (note), 431, 437 (note), 441 (note), 445 (note), 453 (notes), 459 (note), 466, 472 (annexe), 476 (note), 487 (note), 500, 521, 561, 573.

Friedlander, Directeur de l'agence Stefani, n° 197.

G

Gambetta, Président de la Chambre, puis Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères du 14 novembre 1881 au 30 janvier 1882, n^os^ 98, 137, 148 (note), 165, 194, 199 (note), 207 (note), 213 (note), 227 (note), 229 (note), 230 (note), 234 (note), 242, 243, 244, 246, 248, 251 (note), 252, 263 (note), 598.

Gandolphe, interprète à Tunis, n° 41.

Garachanine, Ministre de l'Intérieur de Serbie, n° 287.

Garibaldi, n^os^ 368, 377 (annexe).

Garnault (vice-amiral), commandant les forces navales devant Sfax, n° 49.

Garnier (Francis), explorateur français, n° 220.

Gaudard Pacha, chef du Cabinet européen d'Égypte, n° 94.

Giers (Nicolas de), adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, puis Ministre des Affaires étrangères, n° 118.
Cité : n^os 117, 129, 137, 206, 257 (note), 272 (note), 278 (note), 293, 295, 298, 307, 331 (note), 334 (notes), 349 (note), 393, 441 (note), 486, 562, 606.

Giers (M^me de), n° 295.

Gisèle (archiduchesse), n° 92.

Gladstone, Premier Lord de la Trésorerie et Premier Ministre de Grande-Bretagne, n^os 46, 150, 167, 240 (note), 379 (note), 392, 434, 564.

Goblet, Ministre de l'Intérieur, n° 419.

Goldenberg, membre du Reichstag, n° 185.

Goldsmith, général anglais, n° 430 (note).

Goluchowski (comte), Secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, à Paris, n° 95.

Gortchakoff (prince), Chancelier de l'Empire russe, Ministre des Affaires étrangères, n^os 293, 295.

Gougeard, Ministre de la Marine, n° 253.

Granville (Lord), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n^os 242, 248 (note), 253 (note), 350, 361, 379, 386, 510, 548, 588, 592, 605.
Cité : n^os 7, 9, 12, 17, 21, 26, 46, 53, 61, 62, 64, 67, 72, 78, 84, 90, 99 (note), 105, 123, 132, 133, 139, 150, 164, 166, 195, 224, 227 (note), 229, 231, 233, 235, 239, 240, 241 (note), 243, 248, 250, 253, 261, 271, 278, 282, 284 (note), 288, 299, 300, 302, 303, 305, 310, 311, 314, 315 (note), 316, 318, 321 (note), 330, 332, 333, 337, 341, 342, 344 (note), 346, 347, 348, 355, 357, 358, 364, 366, 371, 378, 382, 387, 389 (note), 390, 391, 392 (note), 393, 395, 399, 403 (note), 404 (note), 406 (note), 408, 410, 416, 422, 424 (note), 426, 427, 428, 434, 436 (note), 437 (note), 442, 453, 456 (note), 462, 466, 467 (note), 470, 477 (note), 485 (note), 489, 493 (note), 500 (note), 515 (note), 524, 525, 526, 527 (note), 529 (note), 531, 539, 544 (note), 546, 551, 553, 556, 559, 564, 565, 566 (note), 568, 569, 572, 576, 578, 594, 599, 602 (note).

Grévy (Jules), Président de la République, n° 581.
Cité : n^os 89, 102, 138, 142, 148, 158, 182, 255, 487 (note), 560.

Grévy (M^lle), n° 182.

Guerber (abbé), membre du Reichstag, n° 185.

Guigler Pacha, général égyptien, n° 370.

Guillaume I^er, Roi de Prusse, Empereur allemand, n^os 8, 31, 70, 92, 115, 116, 117, 129, 135, 142, 158, 174, 176, 185, 194, 201, 205, 209, 210, 214, 216 (notes), 236, 244, 255, 260, 276, 287, 307, 427, 435, 463, 484, 504, 536, 562, 598.

Guillaume, Prince de Bade, n° 142.

Gustave, Prince héritier de Suède, n° 142.

H

Halim Pacha, Prince égyptien, nos 130, 134, 145, 146, 213, 282 (note), 288, 299, 309, 553.

Hambro, banquier à Londres, n° 54.

Hamza, cheik de Tripoli, n° 557.

Harcourt (Sir W. Vernon), Secrétaire d'État à l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 466.

Hartington (Lord), Secrétaire d'État britannique pour les Indes, nos 402, 434.

Hassan, prince égyptien, n° 240.

Hatzfeldt (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, puis Secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 16 juillet 1881, nos 6, 80, 181, 194, 198, 201, 202 (note), 205, 209, 210, 214, 236, 296, 297, 327, 331, 353, 365, 369, 374, 376, 384, 391, 392, 396, 401, 420 (note), 427, 435, 441, 445, 449 (note), 456, 457, 459, 463, 467, 472, 475, 480, 483, 484, 487, 490, 497, 501, 507 (note), 512, 514 (note), 562 (note), 573, 602, 610.

Hay (Sir John Drummond). Voir Drummond.

Haymerlé (baron de), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, mort le 10 octobre 1881, nos 11, 31 (notes), 70, 135, 162, 192, 210.

Haymerlé (baronne), n° 180.

Hirschfeld (de), Secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne à Constantinople, nos 216 (note), 308, 376, 384 (note), 391, 409 (note), 412, 427, 441, 445 (note), 448, 460 (note), 467, 496, 501, 503, 514 (note), 522.

Hitrovo, Agent diplomatique et Consul général de Russie à Sofia, n° 68.

Hœven (van der), Ministre des Pays-Bas à Berlin, n° 550.

Hohenlohe (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 198, 214, 216, 262, 267, 309, 315, 384, 398, 401, 420, 472, 480, 482, 484, 487, 488, 505, 514 (note), 520, 521, 522, 602.

Hokes, représentant anglais au Conseil d'administration de la Compagnie de Suez, n° 476 (note).

Horvatovitch (colonel), Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, n° 272 (note).

Hoskins (contre-amiral), Lord de l'Amirauté, n° 470 (note).

Hoyos (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, nos 200, 208.

Humbert Ier, Roi d'Italie, nos 5, 19, 96, 106, 114, 124, 136, 138, 168, 169, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 180, 182, 187, 189, 196, 210, 246, 279, 283, 292.

Hussein Husni Pacha, Ministre de la Guerre de Turquie, n° 82.

Hussein Ousfi, général turc, n° 33.

I

IGNATIEFF (général), Ministre de l'Intérieur de Russie, nos 8, 31, 194, 276 (note), 287, 293, 295, 307, 483, 562.

ISMAÏL PACHA, ancien Khédive d'Égypte, nos 130, 213, 271, 324.

J

JACOBINI (Cardinal), Secrétaire d'État près le Saint-Siège, nos 189, 251.

JACQUIN, député de la nation à Alexandrie, n° 452.

JAPY, général français, n° 263 (note).

Jauréguiberry (vice-amiral), Ministre de la Marine et des Colonies, nos 277, 304, 378 (note), 403, 438, 506, 534, 542, 590.

Cité : nos 220 (note), 269, 305, 329, 410, 426, 476 (note), 491 (note), 514, 547, 558 (note), 582 (note), 595.

Jaurès (amiral), Ambassadeur à Madrid puis à Saint-Pétersbourg, nos 23, 59, 298, 331 (note), 334 (note), 349 (note), 393, 441 (note), 490 (note).

JECKER, banquier suisse, n° 148 (note).

JOMINI (général de), historien russe, n° 295.

JOMINI (baron de), Conseiller privé au Ministère des Affaires étrangères de Russie, n° 295.

K

KABLÉ, membre du Reichstag, n° 185.

KALLAY (de), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, Ministre par intérim du 10 octobre au 20 novembre 1881, nos 171, 177 (note), 187, 188, 200.

KALNOKY (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie depuis le 20 novembre 1881, nos 192, 200, 205, 208, 210, 217, 222, 258, 278 (note), 293 (notes), 324 (note), 331 (note), 334, 339 (note), 351 (note), 354, 441 (note), 442 (note), 562 (note), 593 (note), 606.

Kapnist (comte), Conseiller de l'Ambassade de Russie à Paris, n° 118.

KEUDELL (de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, nos 15, 19.

KHEREDDINE PACHA, ancien Grand Vizir de Turquie, nos 130, 134.

KHEVENHÜLLER (comte de), Agent diplomatique et Consul général d'Autriche-Hongrie à Sofia, n° 68.

KIMBERLEY (comte de), Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, n° 402.

Kleczkowski, Consul suppléant à Alexandrie, n° 378 (note).
Cité : n°s 439, 443.

Korum (Mgr), évêque de Trèves, n°s 93, 185.

Kosjek (de), Agent diplomatique et Consul général d'Autriche-Hongrie en Égypte, n°s 381 (note), 407 (note).

L

Labib Effendi, membre de la commission turque envoyée en Égypte, n° 381 (note).

Labordère (commandant), homme politique français, n° 232.

Laboulaye (Lefebvre de), Ministre à Lisbonne, n°s 560 (note), 575, 583.
Cité : n° 543.

Lacaze, Secrétaire de légation à Bucarest, n°s 204 (note), 215.
Cité : n° 200 (note).

La Chaume (de), Vice-consul à Saint-Jean-de-Terre-Neuve, n° 527.

La Chauvinière (capitaine de vaisseau de), Attaché naval à Londres, n° 416.

Lascelles, Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne à Sofia, n°s 61, 68.

Launay (comte de), Ambassadeur d'Italie à Berlin, n°s 6, 15, 334, 398.

La Vega de Armijo (Aguilar, marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), n°s 59, 104.

Lavigerie (Mgr), archevêque d'Alger, n°s 18 (notes), 45.

Le Chevalier, délégué français à la Caisse de la Dette égyptienne, n° 454 (note).

Le Myre de Vilers Gouverneur de la Cochinchine, n°s 152, 220, 238, 304.
Cité : n°s 13, 277, 542, 590 (note), 612.

Léon XIII, Pape, n°s 93, 175, 189, 196, 251.

Léopold II, Roi des Belges, n°s 540, 591, 600.

Lequeux, Consul à Tunis, n°s 121, 144, 147.
Cité : n°s 91, 289.

Lesseps (Charles de), 414 (note).
Cité : n° 476 (note).

Lesseps (Ferdinand de), Président de la Compagnie du canal de Suez, n°s 323 (note), 470 (note), 476 (note),
Cité : n°s 138, 284, 408 (note), 422, 458, 465, 468, 492, 493, 495, 511 (note).

Lesseps (J. de), agent du Bey de Tunis, n° 24.

Lesseps (Victor de), agent supérieur du canal de Suez, n°s 323 (note), 414, 511 (note).
Cité : n°s 323 (note), 446.

Le Timbre (capitaine de vaisseau), commandant la station navale de la mer des Indes, nos 362, 506, 577.

Lévy, protégé anglais, nos 73, 78, 79, 84, 110, 356.

Lex (de), Agent diplomatique et Consul général de Russie en Égypte, nos 298, 393.

Li-Hong-Tchang, Vice-Roi du Tonkin, n° 582 (note).

Limburg-Stirum (comte de), gérant par intérim le Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne jusqu'au 16 juillet 1881, nos 2, 6, 15, 16, 37, 39.

Lister, Sous-Secrétaire adjoint au Foreign Office, n° 139.

Lobanoff (prince), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 61 (note), 293.

Lockvoy, député français, n° 459 (note).

Logerot (général), commandant supérieur des troupes en Tunisie, nos 52, 99, 109, 144.

Longeville (de), premier drogman à Constantinople, nos 1, 585 (note).

Louis, Roi de Portugal, nos 575, 600 (note).

Louise, Grande-Duchesse de Bade, nos 142, 158.

Ludolf (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, n° 593.

Lyons (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 7, 155, 159, 191, 204, 242, 248 (note), 252, 364, 405, 461, 462, 469, 478, 491, 492, 493, 548, 558, 565, 588, 605.

Cité : nos 12, 21, 53, 63, 64, 67, 91, 160, 213, 224, 230 (note), 231, 233, 235, 240 (note), 243, 248, 250, 261, 275, 282, 288, 299, 300, 303 (note), 305, 316, 318 (note), 319 (note), 329, 330, 332, 333 (note), 335, 341, 355, 356 (note), 358, 378, 395, 408, 416, 422, 423, 424, 426, 427, 428, 437 (note), 442, 449, 453, 466, 470, 476 (note), 510 (note), 546 (note), 547, 551, 556 (note), 564, 576, 594, 609.

M

Maccio, Consul général d'Italie à Tunis, nos 18, 30, 35, 43, 54.

Macdonell, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Munich, n° 536 (note).

Maffei (comte), Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, n° 15.

Magliani, Ministre des Finances d'Italie, nos 25, 197.

Mahmoud Pacha Sami, Ministre de la Guerre d'Égypte, puis Président du Conseil des Ministres de février à juin 1882, nos 228, 322, 336, 340, 373, 403, 407.

Mahy (de), Ministre de l'Agriculture chargé par intérim du ministère de la Marine et des Colonies, n° 612.

Ma-Kié-Tchong, interprète du Vice-Roi du Tonkin, n° 582 (note).

Malet (Sir Edward), Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne en Égypte, n^os^ 119, 122, 128, 130, 140 (note), 145, 154, 157, 160, 161, 224, 226, 227, 228, 229, 231, 233, 235, 245 (note), 247, 271 (note), 311 (note), 212, 314 (note), 316 (note), 318, 319, 322, 325 (note), 330, 332, 333, 335, 336, 340, 343, 344, 347, 348 (note), 358, 381 (note), 394 (note), 403 (note), 407 (note), 413 (note), 544, 552, 553, 559.

Malvano, Directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères d'Italie, n^os^ 54, 455, 519 (note).

Mancini, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 377 (annexe).

Cité : n^os^ 19, 38, 40, 50, 54, 57, 81, 108, 112, 124, 136, 138, 163 (note), 168, 172, 174, 175, 176, 177 (note), 184, 186, 187, 190, 196, 203, 207, 210, 219, 234 (note), 241 (note), 246, 263 (note), 278 (note), 285 (note), 289, 290, 292, 294, 301, 331 (notes), 349, 353, 369 (note), 375, 377, 444, 455, 477, 494, 519, 550, 611.

Manteuffel (maréchal de), Statthalter d'Alsace-Lorraine, n^os^ 185, 603.

Marchand, Secrétaire d'ambassade à Rome, n° 455.

Marguerite, Reine d'Italie, n^os^ 174, 180, 182, 187, 196, 279.

Mariani, Directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, puis Chargé d'affaires à Munich, n^os^ 81 (note), 536 (note).

Marie, Directeur du commerce extérieur au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, n° 81 (note).

Marinovitch, Ministre de Serbie à Paris, n° 270.

Marochetti (baron), Secrétaire de l'ambassade d'Italie à Paris, n° 218.

Marquet, gérant le vice-consulat de Khartoum, n° 370.

Marselli, écrivain italien, n° 328.

Marx, Directeur de la police égyptienne, n° 495.

Maspero, chef de la mission archéologique française au Caire, n° 439.

Massan, député italien, n° 38.

Mehemed-Tewfik. (Voir Tewfik Pacha.)

Menabrea (général), Ambassadeur d'Italie à Londres, puis à Paris, n^os^ 284 (note), 477 (note), 589 (annexe I), 611.

Méneval (de), Secrétaire de légation à Lisbonne, n^os^ 543, 560.

Meschino, sujet italien, n° 519.

Meyer (contre-amiral), commandant en chef la division navale des mers de Chine et du Japon, n° 245.

Meyer, Consul et Commissaire à Tananarive, n° 230.

Mezzacapo (général), homme politique italien, n° 25.

Midhat Pacha, homme d'État turc, n° 14.

Milan IV, Prince, puis Roi de Serbie, n^os^ 31, 270, 272, 273.

MILLER (contre-amiral), délégué anglais aux conférences de Londres concernant Terre-Neuve, nos 105, 193.

MOHAMMED, chef de congrégation religieuse en Égypte, n° 107.

MOHAMMED-ES-SADOK, Bey de Tunis, nos 2, 3, 6, 7, 9, 15, 16, 22, 24, 28, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 41, 44, 52, 64, 71, 79, 84, 109, 121, 144, 148 (note), 184, 196, 263 (note), 281, 420, 455, 557 (note).

MOHAMMED KASNADAR, Premier Ministre de Tunisie, n° 121.

MOLTKE (maréchal de), chef de l'État-major de l'armée allemande, n° 60.

Monbel (Baylin de), Secrétaire d'ambassade près le Saint-Siège, n° 593.

Monge, gérant l'agence et le consulat général en Égypte, puis consul à Alexandrie, nos 28, 34, 454 (note).

Cité : nos 86, 394.

Montebello (comte de), Ministre à Bruxelles, nos 591, 600.

Montholon (comte Tristan de), Secrétaire d'ambassade à Constantinople, nos 48, 51, 75, 82, 89, 90 (note), 102, 281.

Cité : nos 65, 88, 90.

Montmarin (de), Secrétaire d'ambassade à Vienne, nos 106, 135, 162, 171, 174, 192.

Cité : nos 176, 520, 521.

MORIER, ancien Ministre de Grande-Bretagne à Lisbonne, n° 543.

MOURADJIR MAHMOUD BEY, Secrétaire du Sultan, n° 156.

Moüy (comte de), Ministre à Athènes, n° 26.

MULEY-HASSAN, Sultan du Maroc, nos 59, 561.

MUNIR BEY, drogman du Divan impérial, n° 164 (note).

MÜNSTER (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 442, 467 (note), 536, 578, 584.

MUSTAPHA BEN ISMAÏL, Premier Ministre de Tunisie, nos 17 (note), 22, 24, 30, 33, 35, 84, 109, 121.

MUSTAPHA KASNADAR, ancien Premier Ministre de Tunisie, n° 148 (note).

MUSTAPHA PACHA FEHMI, Ministre des Affaires étrangères d'Égypte, nos 86, 284 (note).

MUSURUS PACHA, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 239, 331 (note), 371, 379, 387 (note), 389, 400, 436 (note), 485 (note).

N

NACHTIGAL (Dr), Consul général d'Allemagne à Tunis, nos 268, 306.

NAZIF PACHA, Vali de Tripoli, nos 33, 51, 89, 102.

NICOLAS Ier, Prince de Monténégro, n° 208.

Noailles (marquis de), Ambassadeur à Rome, puis à Constantinople, nos 4, 5, 19, 25, 27, 29, 38, 40, 50, 54, 57, 66, 81, 83, 86, 96, 100, 108, 266, 279, 308, 321, 324, 326, 338, 339 (note), 345, 367 (note), 369 (note), 374 (note), 383, 384 (note), 385, 400, 404, 406, 409, 411, 412, 418, 424, 429, 436, 440, 448, 451, 460, 464, 467 (notes), 470 (note), 471, 473, 479, 481, 485, 486, 489, 496, 498, 499, 500 (note), 503, 508, 509, 514, 515, 516, 517, 518, 522, 524, 529, 532, 533, 537, 538, 541, 553, 557, 585, 586, 599.

Cité : nos 99, 112, 170, 375, 376, 389 (note), 396, 427, 431, 441, 453, 462, 470, 475, 494, 501 (note), 507, 552, 609.

Noailles (marquise de), n° 279.

Northbrook (Lord), Premier Lord de l'Amirauté, nos 402, 466.

Novikoff (de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 249, 334 (note).

Nubar Pacha, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Égypte, nos 271, 566.

O

Oberdank, irrédentiste de Trieste, n° 593.

Omar Pacha, Ministre de la Guerre d'Égypte, n° 474 (note).

Onou, Conseiller de l'ambassade de Russie à Constantinople, nos 393, 409 (note), 412, 448, 485, 486, 490, 496, 503.

Orloff (prince), Ambassadeur de Russie à Paris, nos 206, 307.

Ornstein, Secrétaire particulier du contrôle égyptien, n° 94.

Oscar II, Roi de Suède, n° 142.

Osman Pacha Refki, Ministre de la Guerre et de la Marine d'Égypte, nos 34, 94, 103.

Oubril (d'), Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 135, 180.

P

Paar (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, n° 593.

Paget (Sir A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n° 241 (note), 349, 369 (note), 477, 494.

Passot (capitaine), officier français, n° 547 (note).

Patin, Consul à Milan, n° 353.

Patrimonio, Consul général à Beyrouth, n° 502.

Pelletan, député français, n° 589 (annexe II).

Peyron (vice-amiral), chef d'État-major de la Marine, n° 547.

Pie IX, Pape (1846-1878), n° 196 (note).

Pierre (contre-amiral), délégué français aux conférences de Londres concernant Terre-Neuve, n^{os} 105, 193, 195.

Pirotchanatz, Président du Conseil des Ministres de Serbie, n° 270 (note).

Plunkett, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n^{os} 288, 531 (note), 546 (note), 547, 556 (note).

R

Rabaud (Alfred), Consul de Madagascar à Marseille, n° 578 (note).

Radziwill (prince Antoine), aide de camp de l'Empereur allemand, n^{os} 244, 262.

Ragheb Pacha, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Égypte depuis juin 1882, n^{os} 407, 408 (note), 413, 415, 421, 425, 430.

Raindre, gérant l'agence et le consulat général en Égypte, n^{os} 535, 544, 552, 559, 566, 579, 580, 596, 597, 601, 604, 608.

Raindre (M^{me}), n° 415.

Ranavalo, Reine de Madagascar, n^{os} 230, 269, 362, 547, 565, 577.

Rangabé, Ministre de Grèce à Berlin, n° 209.

Rantzau (comtesse de), n° 574.

Raouf Pacha, Gouverneur général du Soudan, n^{os} 107, 493 (note).

Raybaudi, gérant le consulat d'Italie à Tunis, n^{os} 163, 184 (note), 289, 352.

Reade, Consul général de Grande-Bretagne à Tunis, n^{os} 17, 43, 64, 73, 84, 91.

Rechid Bey, Secrétaire du Sultan de Turquie, n^{os} 201, 209, 216, 225, 406 (note).

Ressmann, Chargé d'affaires d'Italie à Paris, n^{os} 498 (note), 508 (note), 519.

Reuss (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, n^{os} 180, 244 (note), 354, 562 (note).

Reverseaux (marquis de), Secrétaire d'ambassade à Rome, n^{os} 112, 124, 136, 138, 163 (note), 168, 172, 175, 177 (note), 184, 186, 187, 188, 190, 196, 197, 199, 203, 207, 211, 219, 223, 234, 246, 263, 283, 285, 289, 290, 292, 294, 301, 306, 317, 331 (note), 349, 352, 353, 368, 369 (note), 375, 377 et annexe, 607.

Cité : n^{os} 169, 278 (note), 455.

Rheinart, Chargé d'affaires à Hué, n° 220.

Riaz Pacha, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Égypte jusqu'en septembre 1881, n^{os} 34, 94, 97, 107, 119, 146.

Ring (baron de), ancien Agent diplomatique et Consul général au Caire, Ministre à Bucarest, n° 431.

Cité : n° 28.

Rivers Wilson (Sir Charles), représentant anglais au Conseil d'administration de la Compagnie de Suez, n° 476 (note).

Rivière (capitaine de vaisseau), commandant la station navale de Cochinchine, nos 277, 587, 590, 595.

Robilant (comte de), Ambassadeur d'Italie à Vienne, nos 174, 180, 188, 212, 562 (note).

Rocca, contrôleur français des Finances tunisiennes, n° 41.

Rochefort (Henri), journaliste français, nos 148, 221 (note).

Rochussen (de), Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, n° 151.

Rodolphe (Archiduc), Prince héritier d'Autriche, n° 180.

Rosetti, Ministre de l'Intérieur de Roumanie, n° 111.

Rothschild, banquier à Paris, n° 54.

Rothschild (Sir Nathaniel), banquier à Londres, nos 466, 531.

Rouhaud, chancelier à Alexandrie, nos 439, 443.

Roustan, Résident à Tunis, puis Ministre à Washington, nos 12, 22, 24, 30, 35, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 49, 52, 56, 67 (note), 84, 87, 109, 110, 141, 148, 163, 179, 191 (note).

Cité : nos 17, 18 (note), 32, 36, 37, 53, 64, 73, 76, 91, 121, 144, 147, 191, 221, 263.

Rouvier (Maurice), Ministre du Commerce et des Colonies, nos 230, 238.

Roux (Hilarion), Consul général de Madagascar à Paris, nos 506, 577 (note).

Rubattino, homme d'affaires italien, nos 22, 54, 96, 284 (note).

Russell (Lord Odo), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 6, 396.

Rustem Pacha, Gouverneur général du Liban, nos 585, 609, 610.

S

Sabouroff (de), Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 129, 260, 287, 293, 334, 442 (note), 445, 449 (note), 490, 562.

Sadullah Bey, ensuite Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 2, 37, 331, 339, 441, 467, 557.

Saïd Pacha, Premier Ministre de Turquie, puis Ministre des Affaires étrangères, puis Premier Ministre, nos 51, 82, 156 (note), 225, 324, 326, 338, 345 (note), 367 (note), 374 (note), 389 (note), 393, 400, 436, 440, 464 (note), 471, 473, 479, 481, 485, 489, 496, 498, 499, 500, 503, 509, 515 (note), 537, 557.

Saint-Vallier (de), Ambassadeur à Berlin, nos 2, 6, 8, 15, 16, 29 (note), 31, 32, 37, 39, 46, 55, 60, 62, 63, 68, 69, 71 (note), 74, 77, 80, 116, 142, 158, 198, 202, 205, 209, 210, 214, 216 (notes), 561.

Cité : nos 58, 59, 61, 71, 85, 129, 181, 196.

Sala (comte), Secrétaire de légation à Belgrade, n° 273.

Cité : n° 270.

SALISBURY (marquis de), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 46, 62, 63, 71 (note), 257.

SARRIEN, député français, n° 459 (note).

SAURMA (baron de), Consul général d'Allemagne en Égypte, nos 381 (note), 407 (note).

SAUSSIER, général français, nos 52, 144, 147.

SAVFET PACHA, ancien Ambassadeur de Turquie à Paris, nos 585 (note), 586.

SCHEFER, Agent diplomatique et Consul général à Sofia, nos 61, 68.

SCHLÖTZER (de), Ministre de Prusse près le Saint-Siège, nos 251, 290 (note).

SCHŒNFELD, gérant le vice-consulat de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, nos 193 (note).

SEIGNAC, commandant de Nossi-bé, n° 269.

SEILLER (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, n° 189.

SELLA, député italien, n° 19.

SÉNARD, Président du Conseil judiciaire du canal de Suez, n° 511 (note).

SERPA (de), Ministre des Affaires étrangères de Portugal, nos 560 (note), 575, 583.

SERVER PACHA, ancien Ministre des Affaires étrangères de Turquie, n° 126.

Sesmaisons (colonel de), Attaché militaire à Berlin, n° 328.

Cité : n° 60.

SEYMOUR (Sir F. Beauchamp), vice-amiral commandant la station navale britannique de la Méditerranée, nos 325, 329, 350, 358, 366, 423, 426, 430, 436 (note), 437 (note), 438, 440, 442, 443, 452, 454, 457, 458, 461, 491, 503, 510, 514 (note).

SIDI ALI, Bey de Tunis, nos 557, 607.

Sienkiewicz, Agent diplomatique et Consul général en Égypte, nos 94, 97, 103, 107, 119, 120, 122, 127, 131, 154, 157, 173, 178, 226, 227, 228, 229, 235 (note), 237, 240 (note), 245, 247, 264, 265, 284, 311 (note), 312, 314, 319, 320 (note), 322, 323, 325, 329, 330, 332, 335, 336, 340, 343, 344, 345 (note), 347 (note), 348 (note), 358 (note), 363, 366 (note), 370, 373, 378 (note), 380, 381, 394, 407, 413, 415, 421 (note).

Cité : nos 128 (note), 130, 132, 145, 160, 224, 229, 231, 235, 248 (note), 275 (note), 316, 333, 342 (note), 358.

SIMONELLI, Secrétaire général du ministère de l'Agriculture et du Commerce d'Italie, n° 81 (note).

SIMONIS (abbé), membre du Reichstag, n° 185.

SKOBELEFF, général russe, nos 259, 260, 276, 287, 483.

Standen, représentant anglais au Conseil d'administration de la Compagnie de Suez, n° 414 (note).

STANLEY (John Rowland, dit), explorateur anglais, nos 540, 591.

STUMM, Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Londres, n° 512.

SULTAN PACHA, Président de la Chambre égyptienne, nos 245, 336, 340, 559.

SUTTER (Mgr), vicaire apostolique à Tunis, n° 18 (notes).

SZÉCHÉNYI (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 272 (note), 334, 562 (note).

T

TAILLET, chancelier au Caire, n° 439.

TAVERA (chevalier de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Rome, nos 172, 189.

TÉNOT, député français, n° 378 (note).

Tenterden (Lord), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, n° 72.

Ternaux-Compans, Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 117, 137, 259, 272 (note), 295.

Cité : nos 257 (note), 278 (note), 521 (note).

TEWFIK PACHA, Khédive d'Égypte, nos 9, 34, 94, 97, 119, 120, 122, 125, 128, 130, 131, 146, 154, 156, 157 (note), 160, 167, 213, 224, 226, 227, 228, 231, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 248, 254, 258, 284, 288, 300, 309, 212, 314, 316, 318, 319, 320, 322, 323, 325, 329, 330, 332, 333, 336, 340, 343, 344, 346, 347, 351, 363, 365 (note), 373, 380, 381, 387, 392 (note), 394 (note), 396, 406 (note), 407, 412, 413, 415, 429, 430 (note), 443, 452, 454, 458, 468, 485, 495, 500, 503, 510, 513, 518, 535, 541, 544, 548, 559, 566, 588, 592, 601, 604 (note), 605.

THIELAU (de), Consul général d'Allemagne à Sofia, n° 68.

Thielmann (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, n° 554.

Cité : n° 571.

THOMASSIN, général français, n° 138.

THOMSON, Gouverneur de la Cochinchine, n° 612.

THORNTON (Sir Edward), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 278 (note), 393.

TIMMERMAN, administrateur français des chemins de fer égyptiens, n° 468.

TIRARD, Ministre de l'Agriculture et du Commerce, nos 81 (note), 184.

Tissot, Ambassadeur à Constantinople, puis à Londres, nos 1, 3, 14, 20, 33, 126, 128, 130, 133 (note), 134, 140, 145, 146, 149, 156, 157 (note), 164, 201, 216, 225, 235, 239 (note), 241, 249, 282, 288, 299, 300, 302, 303, 305, 310, 311, 314, 316, 318, 321 (note), 333, 337, 341, 342, 346, 347, 348, 350, 355, 356, 357, 358, 364, 366, 367, 371, 378, 379, 382, 386, 387, 389, 390, 399, 402, 404 (note), 408, 410, 416, 417, 422, 423, 426, 428, 433, 434, 442, 449, 450, 453, 521, 525, 526,

531, 539, 546, 547, 548 (note), 549, 551, 555, 556, 564, 568, 569, 571, 572, 576, 578, 594, 609.

Cité : n^os 26, 51, 54, 102, 132, 133, 153, 154, 166 (note), 252, 263 (note), 315 (note), 319 (note), 361, 372, 466, 527 (note), 552, 577 (note), 588.

Tisza, Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n° 217.

Tossi, sénateur italien, n° 317.

Toulbet Pacha, général égyptien, n° 343 (note).

Traynel (de), attaché temporaire à Rome, n° 54.

Trentinian (général de), Gouverneur par intérim de la Cochinchine, n° 101.

Tseng (marquis), Ministre de Chine à Paris, n^os 143, 360.

Cité : n° 534.

Tsoumeka, Reine sakalave, n° 547 (note).

Tu-Duc, Roi d'Annam, n^os 101, 143, 220, 582.

Tulin de la Tunisie (chevalier), Consul général d'Allemagne à Tunis, n^os 32, 35, 37, 268.

V

Victoria, Reine d'Angleterre, n^os 288, 416, 591 (note).

Victoria, Princesse de Bade, n° 142.

Virchow, membre du Reichstag, n° 199 (note).

Visconti-Venosta (marquis), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 589.

Vorges (Domet de), chargé de l'agence et du consulat général en Égypte, n^os 421, 425, 430, 432, 437, 439, 441 (note), 443, 446, 447, 452, 454, 458, 468, 470 (note), 474, 476, 493 (note), 495, 511, 523.

Cité : n° 535 (note).

Vossion, Vice-consul à Khartoum, n° 107.

W

Waddington, ancien Ministre des Affaires étrangères, n^os 46, 71 (note), 257, 561.

Walsham (Sir John), Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n^os 456, 463, 465 (note), 467 (note), 513.

Wimpffen (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, puis à Paris, n^os 188 (note), 354.

Windthorst, homme politique allemand, n° 129.

Winterer (abbé), membre du Reichstag, n° 185.

WLADIMIR (Grand-Duc), nos 286, 287, 307, 562 (note).

WYNDHAM, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 553, 599.

Z

ZANARDELLI, Ministre de Grâce, de la Justice et des Cultes d'Italie, n° 172.

ZEKI PACHA, Gouverneur d'Alexandrie, n° 495.

ERRATA.

Page 175, *au lieu de :* «Alvilli», *lire :* «Alfieri».

Page 390 (note 5), *au lieu de :* «M. de Lesseps... télégraphie», *lire :* «M. Charles de Lesseps... écrit».

Page 413, *au lieu de :* «Bourriant», *lire :* «Bouriant».

Pages 413 et 417, *au lieu de :* «Rouhault», *lire :* «Rouhaud».

Page 443, *au lieu de :* «Zimmermann», *lire :* «Timmerman».

Page 445 (note 1), *au lieu de :* «Hoskin», *lire :* «Hoskins».

Page 552 (note), *au lieu de :* «Diogo Caño», *lire :* «Diogo Cão».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE